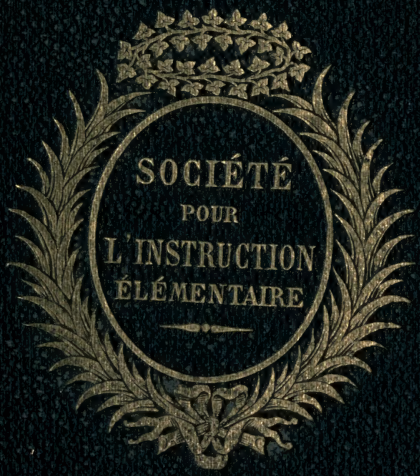
SOCIÉTÉ
POUR
L'INSTRUCTION
ÉLÉMENTAIRE

MÉMOIRES

DU

PEUPLE FRANÇAIS

LES MÉMOIRES

DU

PEUPLE FRANÇAIS

FORMERONT HUIT FORTS VOLUMES IN-8°

Prix : 7 fr. 50 le volume

LES SIX PREMIERS VOLUMES SONT EN VENTE

LE SEPTIÈME PARAITRA EN NOVEMBRE 1870.

Poissy — Typ. Arbien, Lejay et Cie

MÉMOIRES

DU

PEUPLE FRANÇAIS

DEPUIS SON ORIGINE

JUSQU'A NOS JOURS

PAR

AUGUSTIN CHALLAMEL

« N'avez-vous pas vu souvent que l'État est la chose du peuple?.... Or, j'appelle peuple non-seulement la populace et ceux qui sont simplement sujets de cette couronne, mais encore tous les hommes de chaque état... Je comprends aussi les princes... »

Journal de Jehan Masselin, député aux États-Généraux de 1484.

TOME SIXIÈME

PARIS

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie

77, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 77

MDCCCLXX

Tous droits réservés.

DC
38
C43
t.6

1141989

MÉMOIRES

DU

PEUPLE FRANÇAIS

LIVRE VIII

(Suite.)

LE FRANÇAIS LIGUEUR

CHAPITRE III

I. Retour d'exil. Effets de l'Édit de Nantes. Les hommes de Rabelais et de Montaigne. Le soleil de Sulli. Vrais rois, pères de leurs peuples. Haute administration. Les quatre ministères. Succession de ministres. Armée administrative. Question des finances. Le « taillon. » Dettes de l'État. Économie politique et financière de Henri IV. Conseil de finances. Financiers, traitants, partisans. Zamet. Sulli. Question des monnaies; fabrication des espèces.

II. Les nobles au XVI^e^ siècle. « Le roi paye tout, le roi prend tout. » Nobles de naissance; nobles de création royale. « Perche aux Bretons. » Noblesse d'épée, — personnelle, héréditaire. Armoiries et devises. Armoiries d'Orléans. Anoblis pour exploits. Anoblis indignes. Duchés-pairies. Titres spéciaux. Les « articles gentilshommesques. » Courtisans. Usurpation de titres. Règlements à cet égard.

III. Profession des armes. Maréchaux, grands officiers de la couronne. Améliorations dans les armées. Les mérites de la cavalerie française, aristocratie de l'armée. Détails. Artillerie, arme savante. Progrès de l'artillerie. L'infanterie, arme roturière. Nouvelles légions provinciales. Origine des « gardes-françaises. » Capitaine aux gardes. Ce que sont devenues les armures. Le soldat des guerres civiles et religieuses. Places et fortifications. Châteaux démantelés. Ordre de « la charité chrétienne. »

« Maison royale et hospitalière » réglementée. Les duels; « braves à trois poils. » Mesures contre les duellistes. La chasse. Dames chasseresses. « Compagnie de Saint-Hubert. » Henri IV et les braconniers.

IV. La question du clergé. Le protestantisme se moque du catholicisme. Cloche miraculeuse. Cérémonie du « de fructu. » Fêtes. Les « œufs de Pâques. » Le dimanche. Confusion chez les catholiques. Édit de Romorantin. Élections et nominations des archevêques et évêques, abbesses et prieures; dévolus; résidence obligée des prélats, etc. Répression de l'abus des tonsures. Prêtres mariés. Prédications; permissions d'imprimer; écoles chrétiennes. Tiédeur religieuse. « Catholiques à gros grains. » Les Jésuites renforcent la foi.

V. Chancellerie. Magistrature, quatrième ordre. La robe est séparée de l'épée. Justice. Le présidial. Ordonnance d'Orléans. Assemblée d'États-généraux à Pontoise. Réformation générale de la justice. Quelques curieux arrêts de parlements. Projets d'un Code général. Unité judiciaire désirée. Édit de Paulet. Avocats et procureurs pour les pauvres. Gaultier « la Gueule. » Troubles sociaux.

I

Bien des Français avaient dû quitter leur patrie pour cause d'opinions religieuses, et quelques-uns pour cause de politique. Ils étaient allés vivre au delà des frontières, seuls, séparés des amis de leur enfance. Les uns, effrayés après l'exécution d'Amboise [1], prévoyant les guerres civiles, n'ayant point le tempérament des lutteurs, avaient soudainement quitté la France, qui ne leur accordait pas le droit de suivre les doctrines de Luther ou de Calvin. Les autres, compromis dans les intrigues des princes qui avaient exploité les divisions religieuses au profit de leurs ambitions politiques, s'étaient échappés à grand'peine. L'Angleterre, l'Allemagne, les colonies naissantes, Genève surtout, avaient donné refuge à ces infortunés dont beaucoup avaient succombé en exil, dont le reste répétait avec mélancolie ces vers de François Hotmann :

1. V. t. V, p. 311.

L'air du pays et demeurance heureuse
A ne sais quoi de douceur amoureuse,
Qui laisse en nous un joyeux souvenir,
Et l'appêtit d'y vouloir revenir [1]

Pour ceux-là, l'édit de Nantes fut une manne céleste. Ils revinrent respirer « l'air du pays, » en espérant bien que personne ne troublerait la liberté de leur conscience; ils revinrent goûter les douceurs du repos après tant de stériles sacrifices, tant de sang répandu. Un demi-siècle de guerres furieuses leur avait acquis le bien inestimable de pouvoir adopter telle ou telle croyance sans risquer le bûcher.

Liberté de conscience! telle était la conquête à peu près définitive de la Réforme. Rien de plus ni de moins n'en sortait. Le catholicisme dominait toujours comme religion de l'État; mais le protestantisme, qui avait voulu, en vain, détrôner son antagoniste, obtenait permission d'exister. Les exilés rentraient protégés par une charte; la minorité des réformés était respectée par les masses catholiques. Un grand pas avait été fait, et toutes les récriminations de quelques fanatiques ne prévalaient pas contre les irrésistibles progrès de la civilisation.

Les velléités d'un républicanisme abrité, tour à tour, sous l'aile des premiers protestants et sous l'aile des ligueurs, s'étaient déjà évanouies, plus vite encore que les velléités de retour au régime féodal. Seulement, du choc des idées avait surgi une puissance mixte, inaugurée par le parti des Politiques, qui ne fut ni celui de la foi, ni celui du dévouement et des fortes vertus, mais celui de la modération, du bon sens, de l'égoïsme tranquille et réglé [2]. Érasme en avait été l'initiateur; Rabelais avait développé, avec son gai scepticisme, cette puissance que Voltaire devait plus tard introniser.

1. Dans la préface de *Franco-Gallia*.
2. *L. Blanc*, Histoire de la Révol. franc., t. I, p. 109.

Avec son éternel « peut-être, » Rabelais avait inculqué à ses lecteurs une prédisposition au libre examen, et vulgarisé l'habitude de n'accepter les opinions que sous bénéfice de discussion. Les formules toutes faites, politiques ou religieuses, trouvaient maintenant des contradicteurs résolus. Donner son avis était devenu un droit pour ceux-ci, pour ceux-là un devoir. Rabelais, sans prendre le titre de réformateur, laissait trace de critique universel dans les générations qui succédaient à la sienne. Son individualisme expansif était plus général que celui de Luther, que celui de Calvin surtout, car il ne posait aucunes lois restrictives du libre examen. D'ailleurs, il ne se bornait point aux choses de la religion, qu'il effleurait seulement, au contraire ; il parlait de tout, après analyse, et en prenant l'expérience pour guide. Ses impiétés, ses moqueries d'emporte-pièce, ses intempérances de langage, son indépendance radicale cachée sous les bouffonneries, apprenaient à guerroyer adroitement contre l'autel et le trône, contre la crédulité niaise et les tyrannies de l'habitude.

Au « peut-être » de Rabelais s'adjoignait le « que sais-je ? » [1] de Michel de Montaigne, dont l'individualisme, concentré, ne faisait part de son doute à personne. Michel de Montaigne restait attaché, par devoir et par raison, à son prince et à la religion de ses pères. Modération, prudence, honnêteté, respect pour le courage civil, tels étaient les principes contenus aux *Essais*, que le cardinal du Perron appela le « Bréviaire des honnêtes gens. » Les *Essais* se trouvaient sur la cheminée de tout gentilhomme studieux, qui y puisait un scepticisme tempéré, ennemi des nouveautés autant que des antiques abus. « Guelfe au gibelin et gibelin, au guelfe, » Montaigne tenait le juste milieu entre les fanatiques de la Ligue et les partisans du protestantisme dominateur. C'était le philosophe des Politiques, ami de la Boétie,

1. Devise de Michel, seigneur de Montaigne.

dont il ne partageait point les opinions anti-monarchiques, et tout empreint des idées tolérantes de L'Hospital, ce législateur perdu au milieu d'hommes qui substituaient les passions aux lois.

Chaque exilé imita sans le savoir Rabelais ou Montaigne. Expansion ou concentration, dans le libre examen, l'une ou l'autre manière d'être dépendit du caractère. Les germes de la liberté religieuse et politique devaient éclore, quoi qu'on fît désormais pour les étouffer. Ces deux libertés devenaient inhérentes à la dignité humaine, et aucune génération ne pouvait abdiquer, au détriment des générations postérieures, ce que nous regardons comme le fruit réel, fécond, exquis, de la Réforme. Les innombrables sectes protestantes étaient incapables de prévaloir à l'avenir contre la liberté illimitée de la conscience, de même que les conspirations monarchiques ou aristocratiques étaient impuissantes pour éteindre complétement la flamme régénératrice de la démocratie, flamme destinée à épurer les institutions sociales de la France.

Le progrès accompli par la Réforme était de ceux auxquels la religion et la politique imposent leur veto (V. t. I[er], Introd., p. 15.) Mais il comptait parmi ces faits que rien ne saurait détruire ; il émanait de la souveraineté latente de la nation ; il entrait dans les mœurs de notre pays. Confiants dans l'édit de Nantes, les exilés de retour purent s'apercevoir des changement qui s'étaient opérés dans le royaume, comparer les institutions, les mœurs générales de l'époque pendant laquelle ils avaient quitté la France, avec celles de l'époque où ils reparaissaient.

Au temps de leur départ, la royauté et son entourage offraient un brillant spectacle. La royauté, enivrée de son triomphe sur la féodalité, conservait des allures chevaleresques, sans penser beaucoup aux choses sérieuses dont se préoccupait la bourgeoisie. Au temps du retour des exilés, elle se déclarait paternelle en établis-

sant réellement son absolutisme. « Ainsi qu'un beau soleil par sa lumière et sa chaleur illumine les cieux, échauffe la terre, reverdit les plantes, diapre les fleurs, mûrit les fruits ; ainsi les vrais rois, par l'intelligente sagesse de leur gouvernement et leur munificence, illuminent les esprits, échauffent les courages, font renaître partout les douces espérances, assurent leurs peuples contre l'étranger, fécondent et multiplient leurs biens [1]. »

Cette phrase imagée, du cru de Sulli, devait donner à tous les Bourbons à la suite la prétention d'être de « vrais rois, pères de leur peuples. » Elle faisait du souverain une sorte de dieu, dont la volonté accomplit des merveilles. D'après cette théorie, les institutions représentatives, exercées par la nation réunie en corps, n'étaient pas le gouvernement général. En effet, il n'y eut qu'une assemblée nationale, alors, celle des notables réunis à Rouen à la fin de 1595 et au commencement de 1597.

Dans leurs assemblées provinciales, les « pays d'État » jouissaient du régime représentatif partiel. Leur formule était : « Nous sommes vos sujets, mais avec nos priviléges. » Outre qu'ils votaient l'impôt, ils avaient une part du pouvoir législatif, plus tout le pouvoir administratif. Ces pays, grâce à leur importance politique, obtenaient une grande prospérité ; ils payaient les impôts plus vite et plus complétement que les autres provinces. Les pays d'État formaient une partie de la frontière de l'ouest, toute la frontière du midi, et les deux tiers de la frontière de l'est. Ils brillaient par les sentiments monarchiques, par les sentiments français.

Après le traité de Cateau-Cambrésis, où Claude de l'Aubespine, baron de Châteauneuf, porta le premier le titre de « secrétaire d'État, » au lieu de celui de secrétaire des finances, l'Aubespine transmit ce titre à ses successeurs. Les secrétaires d'État prêtèrent serment entre les mains du roi. Comme les anciens « clercs du secret, » ils

1. *Sulli*, Œcon. roy., t. I, ch. XCIX.

n'agissaient qu'en vue des intérêts de leur maître. Leurs attributions étaient purement géographiques sous ce règne, car Guillaume Bochetel avait dans son département la Normandie, la Picardie, l'Angleterre et l'Écosse. Clausse s'occupait de la Provence, du Languedoc, de la Guienne, de la Bretagne, de l'Espagne et du Portugal. L'Aubespine correspondait avec la Champagne, la Bourgogne, la Bresse, la Suisse, la Savoie, et de plus l'Allemagne. Du Thier, enfin, dirigeait les affaires du Dauphiné, du Piémont, de Rome, de Venise et de l'Orient. Pour remplir dignement ces fonctions, il eût fallu à ces hommes une capacité universelle; on peut croire qu'ils remplissaient simplement l'office de secrétaires de correspondance. Le cardinal de Tournon fit présenter à la signature de François Ier, par le secrétaire d'État Claude de l'Aubespine, l'ordre d'exterminer les Vaudois de Provence.

Henri III régla les attributions des quatre ministères : la guerre, — les affaires étrangères, — le commerce et la marine, — la maison du roi et les affaires du royaume[1]. Il modifia cet état de choses, et les fonctions des secrétaires d'État furent plus spéciales.

Depuis Claude de l'Aubespine, qui s'était acquis la réputation d'un des plus habiles négociateurs de l'Europe, quatre ministres de la guerre avaient administré : Claude Pinard, Louis de Revol, de Neufville de Villeroy, et Pierre Brulart de Puisieux. Depuis Clausse, ministre de la marine, à la création de la charge (14 septembre 1547), supprimée en 1579 et rétablie en 1588, jusqu'à Martin Rusé, qui était en exercice encore au moment de la mort de Henri IV, Robertet de Fresnes et Fizes de Sauve avaient géré les affaires de la marine, sur lesquelles il parut une ordonnance importante [2], où les anciennes ordonnances étaient fondues. Martin Rusé avait été mi-

1. *Édit de septembre* 1588.
2. *Édit de mars* 1584. Coll. Isambert.

nistre de la maison du roi, et de la liste civile, en quelque sorte, depuis 1589 jusqu'en 1610, époque où Antoine de Loménie le remplaça. Aux affaires étrangères avaient passé Guillaume Bochetel, seigneur de Sassy, pour l'Écosse et l'Angleterre; Cosme Clausse de Marchaumont, pour l'Espagne et le Portugal, en 1558; du Thier de Beauregard, pour le Piémont, Rome, Venise et le Levant (1559); Claude de l'Aubespine, pour les relations avec l'empereur d'Allemagne, l'Espagne, le Portugal, les Pays-Bas, l'Angleterre et l'Écosse (1567); Florimond Robertet, baron d'Alluye, pour l'Italie, le Piémont et le Levant (1569); Claude de l'Aubespine fils, seigneur de Hauterive, pour l'Allemagne et la Suisse (1570); Fizes de Sauve, pour le Danemark, la Suède et la Pologne. Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, avait administré les affaires étrangères (1588); Louis de Revol avait réuni en sa personne (1594) toutes les branches des affaires étrangères, partagées jusqu'alors entre plusieurs ministres [1].

Affaires étrangères, guerre, marine, justice (sous l'autorité du chancelier ou du garde des sceaux,) maison du roi, toutes ces divisions de l'autorité administrative, comprenant déjà une infinité de rouages qui se sont constamment multipliés jusqu'à l'heure où nous écrivons, chargeaient le chapitre des dépenses en augmentant le nombre des individus dévoués par intérêt à la personne royale et au gouvernement. La bureaucratie, c'est-à-dire l'influence abusive des commis dans l'administration, naissait en même temps que l'administration elle-même. Hommes aux gages du souverain, ces commis qui formaient et forment toujours une sorte de milice flattant quiconque la paie, coûtaient fort cher.

Combien le chapitre des recettes devait combler de dépenses! L'armée administrative, comparable à l'armée judiciaire du parlement, dont nous avons parlé (V. t. III,

1. *Bujot*, Chronologie ministérielle de trois siècles, in-8°, *Paris*, 1835.

p. 251 et 252), différait de cette dernière en ce sens que, si elle soutenait la royauté, ce n'était pas gratuitement, ni même seulement en échange de priviléges personnels, productifs, comme cela existait pour les hommes de justice. La bureaucratie dévorait jour par jour, incessamment, des sommes immenses qu'il fallait trouver, sous peine de voir son zèle plus qu'attiédi.

Une des plaies du gouvernement personnel était et continua d'être l'extension des rouages administratifs, par conséquent de cette armée de commis qui profitent des rapines du maître, ou qui le trompent quand il se garde des abus. Prétextant la volonté royale, ou la suivant aveuglément, ces mangeurs repus ou à repaître ne pouvaient être satisfaits qu'au moyen d'expédients perpétuels, et les hommes d'expédients furent surtout ceux que les souverains employèrent pour gérer les finances de l'État.

Les finances, depuis François Ier, avaient été dirigées successivement par Philibert Babou, seigneur de Givray et de la Bourdaisière, par Jean du Thier, seigneur de Beauregard, par Jean d'Avançon, par Charles de Lorraine-Guise, cardinal de Lorraine, par Artus de Cossé-Brissac, seigneur de Gonnor, par Pompone de Bellièvre, par François d'O, marquis de Maillebois, et par Maximimilien de Béthune, marquis de Rosni, duc de Sulli.

De Philibert Babou à Sulli, les surintendants des finances n'avaient guère essayé de s'opposer aux prodigalités de la cour. Ils s'étaient comportés en simples courtisans, remarquables par leur obéissance aux caprices des souverains. Les hommes à ressources, les Italiens retors dans la science du fisc avaient plutôt augmenté qu'arrêté les désordres financiers. Punis comme concussionnaires, frappés d'énormes amendes, attachés au pilori à cause de leurs malversations, ils n'en excitaient pas moins l'envie des imitateurs. Les contribuables ne gagnaient rien à se plaindre : tour à tour vainqueur ou vaincu dans les guerres civiles, chaque parti pesait sur la gent imposable.

Voyons le mécanisme des finances avant Sulli, pendant la période des derniers Valois. Ses imperfections nous expliqueront la pénurie des princes et les souffrances du peuple.

Pour la facilité des recettes, les « généralités » ou circonscriptions financières étaient fort subdivisées. Les offices de receveurs généraux se vendaient ; on les multipliait en les rendant « alternatifs, triennaux, » et même « quatriennaux, » afin d'augmenter le nombre des charges à vendre. En même temps, à cause de l'extension du domaine royal, on avait créé de nouvelles chambres des comptes, — à Rouen (1543), à Dijon, Aix, Grenoble, Nantes et Blois (1566). Ces chambres se composaient de « maîtres, » qui prononçaient les jugements ; de « correcteurs, » qui révisaient les comptes ; de « clercs de comptes, » ou plutôt, depuis Henri II, d' « auditeurs de comptes, » placés au troisième rang.

Henri III réunit (1577) les trésoriers et les receveurs en une seule chambre.

Comme Paris, chaque généralité avait son « bureau de finances, » comprenant deux trésoriers pour le domaine, deux receveurs généraux des finances, un garde du trésor avec greffier et huissier.

Toutes ces charges étaient vénales, héréditaires.

Les bureaux de finances des provinces, comme celui de Paris, répartissaient l'impôt pour chaque généralité, et en remettaient les rôles à des « élus, » fonctionnaires inférieurs, établissant les taxes dans chaque localité. Ils contrôlaient la gestion des financiers, soumis en dernier ressort aux chambres des comptes ; ils connaissaient des questions relatives aux domaines, aux contributions directes, notamment à la taille et au taillon, dont il va être parlé ; ils jugeaient en dernier ressort jusqu'à concurrence de 250 livres de capital et de 10 livres de rente. On appelait de leurs sentences aux parlements ; ils fai-

1. En 1571 et 1573.

saient des inspections, « à l'effet de voir le bon ou le mauvais ménage des élus, receveurs, grènetiers et contrôleurs. »

Depuis 1577, Bordeaux, Bourges, Limoges, Lyon, Orléans, Paris, Poitiers, Reims, Rouen et Tours avaient des bureaux de finances. Il en existait à Amiens depuis 1579, à Moulins depuis 1587, et à Soissons depuis 1595.

Dans le but d'augmenter la solde des gendarmes composant les compagnies d'ordonnances, des chevau-légers et de l'infanterie des légions provinciales, Henri II imagina (1549) le « taillon, » diminutif de la taille, comme elle perçu par les sergents ou collecteurs, au moyen d'une « taille de bois » où l'on marquait les sommes versées.

Les villes, en payant le taillon, se rachetaient du logement militaire. Le taillon devenait presque permanent comme la taille elle-mème, tant les besoins de la royauté croissaient, tant l'épuisement des finances se manifestait. Quand Henri II avait voulu marcher contre l'Allemagne, il s'était vu obligé d'envoyer sa vaisselle à la monnaie, en espérant que les seigneurs imiteraient son exemple.

Toujours besogneuse parce qu'elle était toujours prodigue, la royauté avait mis un impôt de vingt-cinq livres sur chaque clocher. Il rendait treize mille écus en 1554[1]. Aux états de Languedoc (1560), Terlon, un des capitouls de Toulouse, enthousiaste de la Réforme, avait exposé, pour la première fois, le projet de dépouiller le clergé catholique pour soulager l'État. En 1563 avait été confirmé l'édit de Louis XI, créant un droit de dixième sur le produit de toutes les mines [2]; mais Henri IV en excepta les mines de fer, de charbon de terre, et les autres matières terreuses. Ainsi restreint, le droit de dixième sur les mines produisait un capital

1. *Jean Capello*, Relat. des ambass vénit., t. Ier.
2. V. t. V, p. 190.

assez médiocre. Il ne compta plus, pour ainsi dire, dans les recettes.

A la mort de François II, la dette était de quarante-trois millions, d'un million de plus qu'à son avénement. Peu après, sous son successeur, le clergé avait consenti à fournir un don gratuit de 1,600,000 livres pendant six ans, et à racheter en dix ans 630,000 livres de rente au capital de 7,560,000 sur l'Hôtel-de-Ville de Paris. Depuis François Ier, les décimes payées par le clergé étaient à peu près annuelles.

Sous Henri II, François II, Charles IX et Henri III, les impositions ordinaires et extraordinaires, le travail des monnaies, les amendes, les confiscations, aliénations ou engagements de domaines et revenus de la couronne, la vente des biens ecclésiastiques, la vénalité des offices et les droits levés pour la cour de Rome avaient donné, terme moyen, par année, 141,900,000 livres [1], faisant aujourd'hui 543 millions. De sorte que de Louis XII à Henri III, en soixante-six ans, la somme des tributs publics avait plus que quintuplé. La royauté avait conquis sur la féodalité l'ancien droit d'aubaine : elle avait établi une taxe sur les étrangers, et la confiscation de leurs biens, à leur décès, au profit des souverains [2]. Elle pratiquait largement le système des emprunts, parfois d'une singulière façon. Henri II ouvrit un emprunt (1553), et, pour en assurer le succès, il trouva commode de défendre tout contrat au delà de dix livres de rente entre particuliers, jusqu'à ce que l'emprunt eût été couvert. La même année, il imposa aux principales villes de France, pour les nécessités de la guerre, un emprunt forcé au denier douze (environ huit et demi pour cent [3]).

Quand le trésor était trop gêné, il payait très-irrégulièrement les rentes; souvent il les retranchait en partie.

1. *N. Froumenteau.* Le secret des finances, in-8°, 1581.
2. Édit de 1587.
3. *Édit de Juillet* 1553; *Mémorial de la chambre des comptes.*

Aussi, dans le but de dégager les fonds publics, bientôt Sulli fixa le taux légal de l'argent au denier seize (environ six et demi pour cent).

Il y avait longtemps que les rois frappaient d'énormes impôts les populations, sans que ces charges leur profitassent. Elles engraissaient des financiers qui avaient exploité les désastres des guerres religieuses. Sur chaque place vendue, ces intermédiaires retenaient leur remise, et ne se contentaient point des dons du prince, — argent, joyaux, palais, villes entières [1]. « Henri III était maître pauvre de serviteurs fort riches. » Les gens chargés du recouvrement des taxes, nommés « traitants, » probablement parce qu'une partie de ces impôts portait le nom de « traites, » ne se cachaient guère pour voler. La douane et les traites, droits prélevés sur les marchandises, leur laissaient aux mains d'immenses bénéfices. Cependant, les ambassadeurs n'étaient pas payés, la cour vivait toujours dans la gêne: l'armée, n'ayant ni solde ni approvisionnements réguliers, se vengeait en pillant les villages.

Avec Henri IV, la royauté se plongea dans les calculs de l'économie politique et financière. Les désordres du trésor avaient obligé ce prince à s'occuper très-sérieusement des finances aussitôt après la mort du surintendant François d'O, sur la table duquel paraissaient des tourtes assaisonnées au musc et à l'ambre, coûtant vingt-cinq écus la pièce, quand le roi manquait de chemises [2].

La surintendance fut remplacée par un « conseil de finances, » composé de huit membres. Innovation malheureuse. Henri IV écrivit : « Je me suis donné huit mangeurs au lieu d'un seul que j'avais auparavant; ces coquins, avec cette prodigieuse quantité d'intendants qui se sont fourrés avec eux, par compère et commère, mangent le cochon ensemble, et ont consommé plus de

1. *Jérôme Lippomano*, Relat. des amb. vénit., t. II.
2. *Mém. de l'Estoile.*

cent mille écus, qui étaient somme suffisante pour chasser l'Espagne de la France. » Il s'occupa de trouver un homme qui, en faisant sa propre fortune, travaillât à celle de l'État. Il jeta les yeux sur Maximilien de Béthune, baron de Rosni (depuis, duc de Sulli,) auteur d'un mémoire sur le « rétablissement du royaume [1], » et, dès 1595, il l'admit sans titre officiel dans le conseil des finances. Sulli n'y put rester, à cause du mauvais vouloir des conseillers ; mais Henri IV l'y fit rentrer avec brevet.

Une réunion de notables, convoquée à [2] Rouen, parce qu'une épidémie régnait à Paris, devait comprendre non les élus de la nation, mais des gens choisis. En attendant cette assemblée, Sulli entreprit de briser la coalition des officiers subalternes des finances, et grapilla cinq cents mille écus environ qu'il donna au roi. Les notables, réunis le 4 novembre 1596, « proposèrent certaines lois et règlements afin de prévenir les fraudes par lesquelles on avait coutume de dépouiller le trésor [3]. » La bourgeoisie voulut saisir l'occasion pour se mêler très-activement à la répartition des deniers publics. Elle composa un « conseil de raison, » ainsi nommé « d'autant qu'il rendrait raison à chacun, » conseil choisi, la première fois par les notables, et plus tard, par les cours souveraines. Elle proposa au roi une taxe d'un sou pour livre sur toutes les marchandises entrant dans les villes, bourgs, bourgades et foires. Taxe du sou pour livre et conseil de raison, Henri IV accepta tout des gens entre les mains desquels « il se mettait en tutelle, » disait-il.

La « pancarte, » — ainsi se nommait le nouvel impôt [4], — déplut à la cour des aides et aux populations. En quelques endroits, elle souleva des émeutes ; elle ne pro-

1. Rédigé en 1593.
2. Le 4 novembre 1596.
3. *De Thou*, Hist., t. V.
4. *Édit de mars* 1597 ; *Et. Pasquier*, Lettres, t. II, p. 350.

duisit que des résultats insignifiants, jusqu'à sa suppression [1], et entrava, par son impopularité, les travaux du conseil de raison qui, après trois mois d'existence, se résolut de lui-même.

La charge de surintendant fut rétablie et donnée à Sulli. Celui-ci découvrit le principe de la richesse de l'État dans les productions du sol, et la garantie de la bonne administration dans le contrôle des minutieux détails. Il résista aux courtisans, aux maîtresses de Henri IV. Comme on lui demandait de payer les dépenses du baptême d'un fils que le roi avait eu de Gabrielle d'Estrées, baptême célébré avec autant de prodigalité que celui d'un fils de France, il répondit : « Il n'y a point d'enfant de France. » Comme madame de Verneuil déclarait, devant Sulli, qu'il était bien permis au roi de faire des présents à ses parents et à ses maîtresses, le surintendant répliqua : « Tout cela serait bon, madame, si Sa Majesté prenait l'argent en sa bourse ; mais de lever cela sur les marchands, artisans, laboureurs et pasteurs, il n'y a nulle raison, estant ceux qui nourrissent le roi et nous tous ; et se contentent bien d'un seul maître sans avoir tant de cousins, de parents et de maîtresses à entretenir. »

Malgré son austérité, Sulli ménageait les financiers, les « partisans » (de l'italien *partigiano;* de *partire*, partager), c'est-à-dire les capitalistes qui faisaient des partis ou sociétés pour la levée de certains impôts, qui prenaient à ferme les revenus de l'État, les impositions, etc. Parmi les manieurs d'argent venus en France à la suite de Catherine de Médicis, brillaient les Jérôme de Gondi, les Cénami, les Pujet et les Paulet. Un surtout, Sébastien Zamet, Lucquois, de cordonnier transformé en « seigneur de dix-sept cent mille écus, » sut garder l'amitié de Henri IV en lui fournissant son logis, son magnifique hôtel de la rue de la Cerisaie, près de l'Ar-

1. Déclaration du 10 novembre 1602.

senal, pour que le roi y passât quelques heures de distraction avec « une maîtresse de louage, » comme dit Bassompierre. Lorsque la chambre de 1601 fit rendre gorge aux financiers, « quelques larronneaux payèrent pour tout le reste, et les principaux coupables trouvèrent un sûr appui dans le même métal pour lequel on les poursuivait, de manière que l'orage ne tomba que sur ceux qui pouvaient se reprocher de n'avoir pas encore assez volé pour mettre leurs vols à couvert [1]. » Zamet manquait de fidélité dans le maniement des deniers publics, mais l'influence de la richesse le sauvait des disgrâces. Sa caisse était « le mont-de-piété des rois. »

Les critiques, lancées contre les « larronneaux » avec une verve qui depuis reparut souvent, n'épargnèrent pas Sulli accablé de charges, d'honneurs, de titres et de dignités. Elles nièrent la probité de cet homme interressé et intègre, faisant sa fortune en même temps que celle de l'État, prenant sa part de tout butin quand on pillait telle ou telle ville :

> Si, pour avoir trop de courage,
> On a bien fait mourir Biron,
> Rosny, crois que le même orage
> Peut bien tomber sur un larron.

Ami de Henri IV, Sulli put commettre quelques faiblesses, fermer les yeux sur les défauts de certains personnages en crédit, tolérer Zamet comme financier privilégié ; mais son passage aux finances profita aux populations, car depuis ce temps la pensée de mettre en équilibre les dépenses et les recettes prit la force d'un principe, parfois méconnu par les gouvernants, toujours invoqué par les gouvernés.

Le royaume payait, en 1599, cent cinquante millions d'impôts, outre les dîmes et les droits féodaux; vingt-

1. *Sulli*, Œconomies royales, t. I.

cinq millions seulement arrivaient au trésor. L'État était endetté de plus de trois cents millions. En 1600, le trésor était grevé de trois millions de pensions, que Sulli réduisit à deux en 1610. Le surintendant Sulli conçut le premier la pensée d'un compte rendu de la situation générale des finances. Il présenta à Henri IV cinq états : 1°, tout ce qui se levait d'argent en France, frais de perception, revenu net du roi; 2°, ce qui serait perçu et dépensé en 1602; 3°, 4° et 5°, recette et dépense concernant l'artillerie, les places fortes, la grande voierie. La charge de grand-veneur fut créée en sa faveur.

Pour acquitter les impôts ou satisfaire aux exactions de la Ligue, la plupart des communes avaient été réduites à aliéner leurs terres à vil prix. Henri IV leur accorda la faculté d'y rentrer, à la charge d'en restituer le prix en quatre années[1]. Les deux amis, le roi et le surintendant, marchèrent ensemble pour mettre de l'ordre dans les finances. Peu à peu furent payées toutes les dettes de la couronne, à laquelle Henri IV réunit (1607) ses biens patrimoniaux, en achetant aussi plus de cinquante millions de domaines. Après avoir acquitté deux cent millions de dettes, fait exécuter de grands travaux, diminué les tailles et impôts publics, Henri IV laissa encore dans les caves de la Bastille trente-cinq millions de livres (80 millions d'aujourd'hui). Sur vingt-six millions, la taille en rendait vingt au Trésor, et les économies annuelles étaient de trois à quatre millions. Malgré l'épuisement et le brigandage, en quinze ans le fardeau des tailles avait été allégé de quatre millions.

Quoique le temps des altérations de monnaies (V. t. III, ch. V, § 5) fût à peu près passé, leurs variations nuisaient encore à la prospérité publique. Henri II avait érigé (1552) la cour des monnaies en cour souveraine, jugeant en dernier ressort les procès relatifs aux usines,

1. *Édit de mars* 1600, Coll. Isambert.

connaissant des métaux, du poids, du titre, prix, cours des espèces d'or et d'argent, de la fabrication des espèces, etc.

Avant ce roi, on s'était toujours servi du marteau pour fabriquer les monnaies en France[1]. Le lingot, aminci à coups de marteau, se réduisait en lames. Sous Henri II, les pièces furent faites au moulin. Le balancier, inventé par Abel Foulon, ayant à Paris la charge de « maître à monnaie, » remplaça le marteau[2]. Le moulin consistait en laminoirs, qui aplatissaient et allongeaient les lames, et que, le plus souvent, des chevaux faisaient mouvoir. On prétendit à tort que le balancier déformait la monnaie, dont l'empreinte devenait moins nette, et, sous Henri III, le monnayage au marteau prévalut[3]. Le moulin ne servit désormais que pour les médailles et les jetons; la « monnaie au moulin » ne fit plus que diminuer.

Le mouvement imprimé aux arts par la renaissance s'était fait sentir dans le monnayage, et les sujets de Henri IV recevaient et donnaient des pièces de monnaie aussi diverses que bien frappées. Du règne de François Ier ils tenaient les écus et demi-écus d'or au soleil, à vingt-huit carats et à poids affaibli[4]; les écus d'or « à la croisette », ayant une petite croix carrée; les écus « à la salamandre », ayant deux salamandres à côté de l'écu; les testons et demi-testons, en argent : ceux de Bretagne montraient l'hermine placée à côté de l'écu; ceux du Dauphiné, l'écu écartelé de France et du Dauphiné[5]. Ces pièces étaient appelées testons parce qu'elles représentaient la tête du souverain. On se servait encore de monnaies de billon sans effigie du roi-chevalier, — *blancs, franciscus* ou *douzains* (ils valaient douze deniers); *liards, doubles* et *deniers*. Depuis Henri II, qui autorisa le cours

1. *Millin,* Dictionnaire des beaux-arts.
2. *Bibliothèque de la Croix du Maine,* au mot : *Abel Foulon.*
3. Édit de septembre 1585, révoquant celui de juillet 1553.
4. V. t. V, p. 65 et 66.
5. *Le Blanc,* Traité des monnaies, p. 329.

en France de toutes sortes de monnaies étrangères, il circula, outre les écus et les demi-écus d'or, des quarts-d'écu de même métal; des doubles écus d'or nommés « Henris », où se trouvaient d'un côté la tête du roi « d'après le naturel », couronnée, et, de l'autre côté, quatre H couronnés, en forme de croix, au-dessus de laquelle il y avait un soleil, avec une fleur de lis dans les angles, et la devise de Henri II, *Donec totum impleat orbem;* des « demi-Henris », dont ceux frappés en 1553 avaient sur leur revers, comme les doubles, la France armée, assise sur des trophées, tenant de la main droite une Victoire, avec cette légende : *Gallia. Optima principi;* des testons et demi-testons en argent, pareils à ceux de François Ier; des pièces de billon, des « gros de Nesle, » ainsi appelés parce qu'on les fabriquait à l'hôtel de Nesle[1] : ils valaient deux sous six deniers, d'où leur nom de six-Blancs, comme les demi-Gros étaient nommés trois-Blancs; des sols tournois ou « Douzains », composés de douze deniers, et des demi-sous ou « Sixains ».

Nulle monnaie ne rappelait François II, hormis des pièces d'or et d'argent avec son effigie, pour son sacre. Des jetons d'argent perpétuaient seuls le souvenir de son mariage avec Marie Stuart, tandis que, en Écosse, il avait été fait des testons sous son nom et sous celui de sa femme[2].

Pendant les premières années du règne de Charles IX, on s'était servi encore des coins de Henri II, dont l'effigie existait sur des espèces d'or et d'argent frappées en 1561, trois ans après la mort du fils de François Ier. Sous Charles IX, les marchés se payaient avec les « escus au soleil, » en or, les « testons » d'argent, qui valaient douze sous vers 1560[3], les « doubles sols parisis, » les « sols parisis, » les « douzains, » les « liards, » les « dou-

1. Monnaie établie le 25 mars 1549.
2. *Le Blanc*, Traité des monnaies, p. 333.
3. *Ménage*, Dictionnaire étymologique.

bles tournois, » les « deniers tournois. » Les « doubles Henris, » forte monnaie d'or, dataient de Henri III. Ce prince faisait allusion à cette monnaie, quand son armée, jointe à celle du roi de Navarre, refusait de combattre les soldats de Charles, duc de Mayenne. Il trouvait de l'imprudence à « risquer un double-Henri contre un simple Carolus. » Les « francs d'argent » valaient vingt sous : il y avait les « demi-francs » d'argent, les « quarts de francs[1], » les « testons » d'argent, les « doubles, » les deniers. » Au lieu de billon avaient reparu les monnaies de cuivre, inusitées depuis l'époque romaine.

On voyait (1576) une monnaie de Louis de Bourbon, duc de Montpensier, prince souverain de Dombes. Charles X avait son effigie sur beaucoup de pièces; quelques-unes étaient sans nom de roi; des quarts d'écus frappés à Saint-Quentin par Pierre Cotte, orfèvre, avec les coins gravés par Mathieu Salé, avaient servi aux besoins de la guerre pour le roi et la religion.

Enfin les monnaies de Henri IV, semblables à celles de son prédécesseur, avaient eu leur cours fort haussé par les masses, depuis la mort de Henri III jusqu'à la capitulation de Paris. L'autorité en augmenta le prix et donna cours aux espèces étrangères, ce qui mécontenta généralement les populations. Elle abolit le compte à l'écu, pour rétablir le compte à la livre[3].

Afin de voler avec impunité, les maîtres des monnaies, au commencement du XVI^e^ siècle, s'étaient dispensés de placer sur les espèces une marque obligatoire, faisant connaître celui qui avait monnayé. Mais ils reçurent l'ordre de mettre sur toutes les pièces des marques et différences, avec une lettre de l'alphabet, du côté de la croix et du côté de la pile[4].

L'usage s'introduisit définitivement de placer sur les

1. *Ordonnance du* 31 *mai* 1575.
2. Voir t. V, p. 462.
3. Édit de septembre 1602
4. Ordonnance donnée à Soissons, le 14 janvier 1539.

monnaies le millésime, marquant l'année de leur fabrication. Antérieurement, cela s'était fait quelquefois, mais sans règles fixes. A était la marque de la monnaie de Paris. Paris donnait, a toujours donné la monnaie de meilleur aloi. D'où ce proverbe : « Un homme est marqué à l'A, » il est très-homme de bien[1]. Rouen avait la lettre B, etc. La Provence avait un Etc., et la Bretagne un 9.

II

Après l'histoire de l'autorité souveraine, aidée par les financiers, traitons la question des nobles, renforcés par les militaires. Passons du chapitre des recettes à un autre chapitre de dépenses.

Noblesse et armée se confondaient, aujourd'hui pour défendre la puissance absolue du monarque, demain pour essayer de lui tenir tête et de lui substituer un roi élu. A côté des gentilshommes d'illustre race figuraient, dans les combats ou à la cour, des parvenus anoblis, officiers de fortune qui devaient leur position à leur habileté militaire.

Pour donner du relief aux familles, les grandes expéditions n'avaient pas manqué. On disait pendant les guerres d'Italie : « Sagesse de Termes, hardiesse d'Ossun. » Quel honneur pour ces gentilshommes ! Ossun s'était distingué à Cérisoles. Chez ces braves-là, les exploits du père engendraient les exploits du fils. Depuis les croisades, nombre de guerriers fameux avaient fait souche de brillants officiers. L'égalité devant l'audace et le courage avait aussi ses droits, chaque jour plus sérieusement admis. Dans les armées se voyaient des par-

1. *Et. Pasquier.*

venus, gagnant les grades à la pointe de l'épée. Parmi les chefs qui avaient commencé par eux-mêmes leur propre renommée, on citait des hommes partis de très-bas lieu. Le capitaine Paulin, depuis baron de la Garde, fut « goujat » ou valet d'armée (du béarnais et du gascon *gouyat,* jeune homme, *goujart,* en lorrain) pendant deux ans, et ensuite soldat. « Ah! s'écrie Dupleix, qu'il s'est vu sortir de très-bons soldats de ces goujats! » Paulin fut baron de la Garde, du nom d'une baronnie par lui achetée.

Bien servir le roi, voilà ce qui importait surtout aux hommes d'épée, recevant fréquemment un titre de noblesse pour récompense. Quelques Français voyaient un peu plus clair que les autres et disaient : « Nos rois s'appelaient jadis *reges francorum;* à présent on peut les appeler *reges servorum*[1]. » En « servant » le souverain, tout individu courageux, ambitieux et habile, pouvait se créer une haute position. Richesses et honneurs le dédommageaient de ses peines. Les rois ne se souciaient guère des épargnes, « parce qu'ils savaient bien que leur grandeur, leur puissance, leurs trésors, consistaient dans la libéralité exercée envers leurs amis et leurs serviteurs. Ainsi se vérifiait ce proverbe vulgaire en France : « Le roi paye tout, le roi prend tout[2]. » Grâce aux largesses, la cour était un empyrée, où se coudoyaient les créatures du maître, habituées à se considérer comme les satellites de l'astre régnant. Dans ce monde à part, chacun faisait la roue, coquetait, devisait, s'enrichissait, se ruinait, par droit de naissance ou par l'effet de la faveur, à la plus grande gloire de celui qui recevait l'encens. « Qui entre libre en la cour des rois devient serf, » écrivait Tavannes. Être assujetti aux voluptés, plaisirs, imperfections d'autrui, lever, coucher, dîner, marcher, chasser, se tenir debout, n'est pas avoir

1. *Marino Cavalli,* Relat. des ambass. vénit., t. 1er.
2. *Jean Michiel,* Relat. des ambass. vénit., t. 1er.

son corps à soi, non plus que l'âme n'est libre qui flatte, médit, se plie, déguise, farde, cache le vrai, publie le faux, rapporte, dissimule, s'offre à ses ennemis, trompe ses amis, conseille mort, subsides. Prenant charge aux cours des princes, adieu plaisirs; pressé, importuné, ennuyé, en crainte, plein de contraires, en soupçon; un songe, un rapport, une femme ruinent la faveur qui ne se peut perdre sans la vie et l'honneur. C'est folie de travailler pour ce qui se perd si facilement, s'acquiert avec tant de labeurs et se conserve avec tant de peine. Les généreux ne peuvent être courtisans, métier dont les règles se peuvent observer des pusillanimes. »

Quoique voulussent dire les esprits jaloux de l'indépendance, il y avait des courtisans par droit de naissance, car, sous Charles VIII, Louis XII et François Ier, toutes les grandes familles faisaient admettre leurs enfants dans les maisons du roi, de la reine, des princes ou princesses du sang. Anne de Bretagne, la première, avait dressé « la grande court des dames que nous avons veue depuis elle jusqu'à ceste heure, car elle en avait une très-grande suitte et de dames et de filles; et n'en refusa jamais aucune, tant s'en faut qu'elle s'enquerroit des gentilz hommes leurs pères qui estoient à la cour, s'ilz avoient des filles et quelles elles estoient; et les leur demandoit[1]. » Une discipline très-sévère était exercée par Anne sur les dames qui l'entouraient. Duchesse de Bretagne, elle avait créé une compagnie de cent gentilshommes bretons qui l'accompagnaient partout. « Jamais ne falloient, quand elle sortait de sa chambre, fust pour aller à la messe ou s'aller promener, de l'attendre sur cette petite terrasse de Blois qu'on appelle encore la « Perche aux Bretons, » elle-mesme l'ayant ainsi nommée quand elle les y voyoit : « Voilà mes Bretons qui sont, disoit-elle, sur la perche qui m'attendent[2]. »

1. *Brantôme*, Dames illustres.
2. *Brantôme*.

Cette éducation pour les fils de grandes familles, cette habitude, pour les gentilshommes, de vivre sous le regard des souverains et souveraines, constituaient aux hôtes des palais une seconde nature. Une louable fierté animait quelques courtisans. François de Scepeaux, maréchal de Vieilleville, naguère enfant d'honneur dans la maison de Louise de Savoie, refusa la compagnie du comte de Châteaubriant, parce qu'il ne « l'avait point encore méritée » ; et, plus tard, il ne reçut point sa part des confiscations faites sur les luthériens condamnés dans diverses provinces[1] : il « fourra » sa dague dans l'endroit du brevet de donation où son nom était écrit. Le comte Charles de Cossé-Brissac, épris du beau idéal dans la vie publique, passionné pour la lecture de Plutarque, voulait, vers 1593, faire revivre les institutions de l'antiquité.

Par l'effet de la faveur, beaucoup de gens voyaient effacer leur tache de roture. Paraître à la cour était leur plus ardente envie ; ils aspiraient à devenir courtisans.

Depuis longtemps déjà, les rois dominaient d'autant plus la noblesse qu'ils pouvaient créer des nobles à leur gré. Presque toujours ils avaient récompensé par des titres les dévouements glorieux ou les platitudes honteuses . Charles VIII, pendant la bataille de Fornoue, avait appelé à son aide un seigneur de la maison de Montoison en Dauphiné, dont le secours changea la face du combat. Et il avait donné à son défenseur cette devise : « A la rescousse, Montoison ! »

Plusieurs familles se vantaient avec raison de leurs devises attestant une bravoure incontestable. Elles imitaient celles du moyen âge (V. t. IV, p. 22 à 26). Le nombre des emblèmes et des devises croissait. « Fovet et discutit, » « il échauffe et dissipe, » était celle du duc d'Alençon, frère de Henri III, que l'on représenta entrant

1. *Mém. de Vieilleville*, Liv. III, chap. 19.
2. V. t. v, p. 116 et 117.

dans Anvers porté sur un char triomphal, avec ces mots sur la coupole du dais : *Principis impietas furor est* [1]. « Qui m'aymera je l'aymeray, » disait la devise de Gaston de Foix. Jeanne de Navarre avait offert à maître Arnaud de Cazaux, de la ville de Pau, en considération des services par lui rendus aux derniers rois défunts, et de ceux qu'il pouvait rendre encore, une maison pour laquelle ses descendants étaient tenus de faire hommage de deux linottes à ses successeurs. Elle nomma « la maison noble à lui donnée avec ses dépendances : *Tout y croît, tot-y-creix* [2]. »

Le populaire demeurait ébloui devant les armoiries et les devises. Elles imposaient du respect aux gens qui ne cherchaient pas à savoir combien tel ou tel noble prouvait de quartiers. Châteaubriant disait : « Mon sang teint les bannières de France. » Chauvigny rappelait ainsi les croisades : « Chevaliers pleuvent! Jérusalem! » « De Vendeuil nous sommes, » déclarait Clérembaut de Vendeuil. « Dieu y pourvoira, » assurait Guébriant. La Mothe voulait « Tout ou rien. » La Trémoille criait son nom, et avait pour devise : « Sans sortir de l'ornière. » Liancourt était « invincible. » « Moustier sera maugré le sarrasin, » prétendaient les Moustier. « Avize, avize, » conseillait la Vauguyon. « Que ne ferais-je pour elle! » ou : « Jusques à ma fin, » lisait-on sur les armoiries des Salvaing [3].

En français ou en latin, plus ou moins alambiquées, les armoiries et les devises ne perdaient rien de leur effet. Généralement, elles affichaient une honorable fierté. Celles des villes se multipliaient, et la bourgeoisie municipale ne manquait pas de les montrer en toute occasion solennelle. Les armoiries d'Orléans, *de gueules, à trois cailloux d'argent*, donnèrent lieu à un proverbe du

1. Cartons de la Bibliothèque impériale.
2. Charte du 4 septembre 1563, citée par Mary-Lafon.
3. V. t. IV, p. 24 et 25.

pays : *Trois cailloux valent mieux que six pierres,* jeu de mots fait sous Henri IV, à l'occasion de M. de Cypierre, gouverneur d'Orléans.

Les services militaires arrivaient à constituer des titres de noblesse. « Dix années consécutives du service militaire suffisaient pour faire jouir les non-nobles des exemptions accordées aux nobles [1], » sous Henri III. Henri IV avait maintenu cette noblesse d'épée, tout en la modifiant. « Ceux-là seuls qui justifieront de vingt années de services militaires, déclara-t-il, soit dans le grade de capitaine, soit dans celui de lieutenant et d'enseigne, jouiront des exemptions des nobles, tant qu'ils resteront sous les drapeaux, et après ces vingt années, ils pourront, par lettres vérifiées à la cour des aides, être dispensés du service militaire, et jouir des mêmes exemptions leur vie durant, en signe de reconnaissance de leur vertu et de leur mérite [2].

Personnelle, en principe, cette noblesse d'épée était devenue héréditaire dans les familles de ceux qui, de père en fils, avaient porté les armes durant trois générations successives. Seulement, défense à toute personne de prendre le titre d'« écuyer, » sans prouver qu'elle était issue d'un aïeul et d'un père ayant fait profession des armes ou exercé un emploi public, donnant lieu à un commencement de noblesse [3].

Anoblir, pour cause de mérite et de vertu, voilà ce que la royauté se proposait. C'était la théorie; mais, en fait, que de tristes exemples du contraire! Tel individu naissait noble comme bâtard d'un souverain; tel autre le devenait comme complaisant dans les intrigues; tel autre, comme audacieux et redouté coquin, dont les courtisans admiraient l'habileté équivoque. Parmi les seigneurs, quelques-uns se riaient tout haut de la probité

1. *Édit de mars* 1583.
2. *Édit. de mars* 1600, *art.* 17.
3. *Id., art.* 25.

la plus ordinaire. Le duc d'Angoulême, bâtard de Charles IX, eût été l'un des plus grands hommes de son siècle, s'il eût pu se défaire de l'humeur d'escroc que Dieu lui avait donnée. Quand ses gens lui demandaient leurs gages, il leur disait : « C'est à vous de vous pourvoir; quatre rues aboutissent à l'hôtel d'Angoulême (quartier Saint-Antoine); vous êtes en beau lieu, profitez-en [1]. » Le mari de la nourrice de Charles IX fut anobli. Il eut des armoiries symboliques : semé de France, à la vache d'argent, couronnée d'une couronne antique, accolée et clarinée, le tout de gueules. Marie Touchet, fille d'un apothicaire d'Orléans, devint noble en épousant François de Balsac d'Entraigues. Elle mena une existence brillante à la cour. Marie Touchet inspira les beaux esprits : « Je charme tout, » disait un faiseur d'anagrammes. Sa fille aînée, marquise de Verneuil, maîtresse de Henri IV, continua cette singulière noblesse basée sur des amours adultérins, en mettant au monde un fils qui fut duc de Verneuil, et une fille qui fut duchesse d'Épernon.

Assez ordinairement, la richesse comblait déjà les gens que les rois anoblissaient, et que leur position dans l'État rendait considérables. Charles IX créa douze nobles dans chaque ville, moyennant finance. « Il n'y a rien, prétendait-il, qui puisse tant servir à la conservation de la grandeur, splendeur et dignité du royaume, que l'accroissement et augmentation de notre noblesse [2]... » Au fond, c'était tout simplement une mesure fiscale. Depuis longtemps la possession d'une terre conférait la noblesse à la « tierce foi, » c'est-à-dire après trois hommages rendus par le possesseur. Henri IV anoblit, *ipso facto*, les chefs des compagnies de dessèchement[3], autant à cause de leur fortune, peut-être, que pour encourager leurs

1. *Tallemant des Réaux*, Historiettes.
2. *Ordonn.* de janvier 1568.
3. Édit de 1610.

utiles efforts, ou récompenser leurs peines énormes.

Les individus anoblis par suite d'intrigues amoureuses payaient tribut à la satire qui, à voix basse du moins, signalait les sources impures de leur élévation. Ceux qui étaient sans fortune s'attiraient des quolibets, répétés tout haut. Sur les anoblis courait ce dicton :

Noblesse de Cussy :
La soupe et le bouilli.
Noblesse de Firon Martin :
Va te coucher, tu souperas demain.

Gens anoblis ou gens de noblesse héréditaire, tous, groupés autour du trône, courtisans plus ou moins flatteurs, formaient un corps, dont la royauté devait surveiller les actes et réprimer les abus, quand ces actes et ces abus lui portaient préjudice. Ce corps prétendait représenter « ceux qui ont vaincu les Goths, les Vandales, les Ariens, les Albigeois, les Lombards, les Sarrasins, les Payens, et qui n'ont laissé d'autres bornes à la réputation de leur valeur que celle que le soleil prend à faire le tour de la terre[1]. » Mais, par l'amalgame des nobles, des anoblis, des roturiers acquéreurs d'immenses domaines qui s'étaient emparés du titre de nobles, l'aristocratie française devenait une vaine institution, une caste dont l'orgueil n'avait d'égale, parfois, que la bassesse. Elle se débattait sous les étreintes de la royauté, d'une part, et, d'autre part, sous des administrateurs, des magistrats et des ministres plébéiens.

La noblesse déterminait le rang à la cour, depuis les princes jusqu'au dernier hobereau protégé par un grand seigneur. C'était à qui occuperait le premier rang; c'était à qui primerait les autres et figurerait en tête de la liste des courtisans remarqués.

1. Aux États de 1588.

Jusqu'en 1551, les érections de duchés-pairies n'avaient eu lieu qu'en faveur de princes du sang ou de princes étrangers, comme celle du comté de Nevers en duché-pairie pour François de Clèves (1539). Mais la baronnie de Montmorenci fut érigée en duché-pairie par Henri II ; et désormais les ducs et pairs furent choisis en dehors comme en dedans des familles souveraines.

Il y avait encore des pairies femelles, qui se transmettaient par les femmes.

Charles IX érigea le duché d'Uzez en pairie, en faveur de Jacques de Crussol d'Uzez[1] : c'était, au commencement de la Restauration, le plus ancien titre de duché-pairie. Henri III érigea un duché-pairie en faveur d'Anne de Joyeuse[2], chambellan ordinaire du roi ; puis il transforma le marquisat d'Elbeuf en duché-pairie, pour Charles de Lorraine[3] ; puis il fit du comté de Mont-Bason un duché-pairie[4]. Mais il avait, auparavant, rendu un édit portant « qu'aucune terre ne sera érigée en duché-pairie, si elle ne vaut huit mille écus de revenu annuel[5]. » Le sieur de la Trémoille fut pourvu d'un duché-pairie[6].

Comme distinction honorifique, héréditaire, la pairie était sans rivale. Elle jouissait aussi de priviléges politiques considérables. Pour devenir duc et pair, un courtisan n'eût reculé devant aucun acte de courage, et aussi devant aucun acte de bassesse. Pour porter le manteau ducal et la couronne à fleurons, de tous les coins de la France eussent accouru les représentants de la noblesse militaire. Mais cette distinction n'était accordée que très-exceptionnellement aux hommes de la magistrature. Cependant le parlement, où siégeaient les pairs, allait bientôt absorber la pairie.

1. Lettres datées d'Amboise, de janvier 1572.
2. Lettres datées de Paris, d'août 1581.
3. Lettres datées de Paris, de novembre 1581.
4. Lettres datées de Paris, de mai 1588.
5. *Édit., Paris, mars* 1582.
6. Lettres datées de Lyon, d'août 1595.

Lors même que les titres de noblesse eussent été simplement des satisfactions données à la vanité, ils ne pouvaient manquer de tenter les ambitieux. A côté des princes, des ducs, des marquis, des comtes, des barons, des chevaliers, titres généralement portés, il y avait des titres spéciaux à des nobles de telle ou telle province. On rencontrait encore à la cour des « avoués » descendants des défenseurs d'églises, comme les « vidames. » Les vidames les plus importants étaient ceux de Reims, d'Amiens, de Chartres, du Mans, de Châlons, de Laon, de Cambrai, de Tulle et de Gerberoy. Il existait aussi des « vidames de Normandie », titre appartenant aux barons d'Esneval, seigneurs de Pavilly. Le « comtor » paraissait particulier au Rouergue, à l'Auvergne et à la Guienne. Le titre de « satrape » était adopté par la maison d'Anduse; celui de « soudan », par des familles d'Aquitaine ; celui de « captal » (chef, dans le Midi), titre d'une sorte de capitainerie, par les seigneurs de Buch. Le titre de « mistral » (*maître*, en provençal) était celui de quelques familles dauphinoises chargées de percevoir les droits du Dauphin et de faire exécuter ses jugements.

Outre les titrés, le vulgaire regardait comme gens de noblesse les personnes qui joignaient à leur nom les particules *de, du, de la, des;* et pourtant ces particules, désignant aussi bien le grand seigneur noble que le bourgeois, l'artisan et le petit laboureur, n'avaient aucune signification nobiliaire[1]. Plus d'un individu, pourvu de la particule, recevait des lettres d'anoblissement[2]. Mais de simples bourgeois, possesseurs d'un domaine, s'intitulaient Sieurs de leur bois, de leur pré, de leur cour, de leur puits ou de leur mare. Bien des seigneurs de fiefs ajoutaient, à plus forte raison, leur nom propre à celui de leurs seigneuries; beaucoup aussi,

1. *P. de Sémainville,* Code de la Noblesse française, p. 313, 2e édit., in-8°, *Paris,* 1860.

2. *Du Cange,* Glossaire, au mot *Nobilitatio.*

supprimant ou faisant oublier leur premier nom patronymique, donnaient à croire à la foule que la particule *de* était nobiliaire. *De* était devenu une syllabe distinctive de la noblesse, et des gentilshommes sans fief placèrent devant leur nom la particule. De, du, des, de la, le, la, « articles gentilshommesques, » dit Tabourot.

Quelques personnes se firent autoriser à prendre l'article par lettres patentes. Louis XI, en 1474, à Boutigny, autorisa un notaire nommé Decaumont à séparer la première syllabe de son nom. Henri IV accorda un *du* à Jean Loir, commissaire général de l'artillerie et de la marine du Ponant [1]. Louis XIII fit de même pour Ambroise Visc, sieur du Mesnil, contrôleur des domaines [2].

Il semblait reconnu que si l'article *de*, mis entre deux noms, — le nom patronymique et celui d'une terre qu'on y ajoutait, — exprimait seulement la possession, il se changeait en marque distinctive de noblesse, quand il se trouvait en tête du nom patronymique [3]. L'article indiquait le lieu d'origine d'un noble, ou la dénomination de sa terre, etc. L'usage voulut qu'on le retranchât, lorsque l'on retranchait les titres de monseigneur et de monsieur; qu'on le conservât, néanmoins, devant les noms n'ayant qu'une syllabe, ou deux avec un e muet à la fin, ou commençant par une voyelle : Châtillon, de Thou, de Vardes, d'Estouteville [4].

Dans la foule des courtisans, les rangs étaient indiqués par l'usage; mais l'autorité législative n'avait point parlé, car, en 1548, Henri II désira « sçavoir et entendre quel rang et ordre, du temps de ses prédécesseurs, avaient tenu en toutes grandes et solennelles assemblées les princes du sang, tant ducs que comtes, les autres princes, barons et seigneurs du royaume, et semblable-

1. Lettres patentes d'avril 1596.
2. Lettres patentes du 2 mai 1613.
3. *P. de Sémainville*, Code de la Noblesse française, p. 516.
4. *Dictionnaire de Trévoux.*

ment les connestables, mareschaux de France et admiral. » Il chargea du Tillet, greffier civil en sa cour de parlement, de rechercher parmi les archives royales les divers témoignages authentiques propres à éclaircir cette question et à servir de loi pour l'avenir [1]. Guillaume Pot, seigneur de Rhodes, grand maître des cérémonies de France (V. t. V, p. 455), gentilhomme dont la charge resta héréditaire pendant plusieurs générations, commença de voir les usurpations de noblesse çà et là commises. Il fallait rendre hommage à chacun selon ses mérites, et ne pas attribuer à des trompeurs les distinctions dues aux vrais nobles.

Peu à peu, l'établissement s'était singulièrement étendu, et il y avait eu usurpation fréquente d'armoiries, malgré Henri II, condamnant à une amende de 1000 livres quiconque prenait indûment la qualité de noble, et défendant de porter le nom ou les armes d'une autre famille [2]. Une ordonnance de 1555, une de 1560, des édits de 1579 et de 1600, réitérèrent, presque en pure perte, ces prohibitions.

La première, datée d'Amboise, [3] interdit à tous de prendre d'autre nom que le patronymique, et enjoignit aux gentilshommes de signer, dans leurs actes, leurs noms de famille, à l'exclusion de ceux de leurs seigneuries. Elle fut confirmée par la seconde, datée d'Orléans. Une décision du parlement de Toulouse (1566) « ordonna d'enlever la particule mise dans le tableau, comme signe de noblesse, devant le nom de plusieurs procureurs [4]. » Une ordonnance de 1579, renouvelée en mars 1583, s'opposa à ce que les vilains pussent désormais acquérir des terres nobles ou en prendre le nom. Tous ces règlements furent vains, tant l'amour des titres emportait les gens,

1. *Th. Godefroy*, Cérémonial français, t. 1er, in-fo, *Paris*, 1649.
2. *Ordonnance du* 26 *mars* 1555, rendue à Amboise.
3. *Ordonnance du* 26 *mars* 1555.
4. *De Bastard d'Estang*, Parlements de France, t. 1er, p. 92.

tant la noblesse offrait d'avantages honorifiques et pécuniaires, tant l'esprit de caste avait de puissance. La belle devise : « Plus d'honneur que d'honneurs » n'était pas celle de tous les gentilshommes ; et beaucoup, à la cour, ne cherchaient que les moyens de s'enrichir par de gros émoluments. On usurpait des titres pour obtenir des charges.

III

Nous savons que les chefs militaires étaient ordinairement nobles. Cela a duré jusqu'en 1789. Seulement, d'après un édit de 1600, la profession des armes n'anoblit plus. L'usage se maintint de faire précéder le nom d'une personne gradée par l'énonciation de son grade, en guise de titre. On disait, au XVI^e^ siècle, « le capitaine un tel. » Henri II, le premier, avait honoré les maréchaux de France du titre de « cousin. » Aucun de ces dignitaires n'était commandé par autre que par un connétable ou par un prince du sang. Henri III déclara que les grands officiers de la couronne étaient : le connétable, le chancelier, le grand maître, le grand chambellan, l'amiral et les maréchaux [1]. Aux états de Blois, il fut décidé que le nombre des maréchaux serait fixé à quatre. On érigea, vers la même époque, l'office de colonel-général de l'infanterie en charge de la couronne.

Dans l'administration militaire, à la tête de laquelle était un ministre de la guerre (V. t. V, p. 97), de sérieuses améliorations avaient été tentées. Toutes ne réussirent pas, mais quelques-unes contribuèrent à nos victoires.

Coligni, qui disait : « Les grandes cités sont les

1. *Lettres patentes de* 1582.

sépultures des armées, » poliça l'infanterie [1] et fit des ordonnances sur la discipline, ordonnances observées pendant plus d'un siècle. Celle de 1550 coïncida avec les notables perfectionnements que Jean d'Estrées, grand maître de l'artillerie, apporta à cette arme pour la justesse du tir et une meilleure fonte des canons « qui ne craindraient maintenant de tirer cent coups l'un après l'autre sans s'esclater [2]. » Nul ne savait mieux placer une batterie que ce beau capitaine.

La force de l'armée française continuait de résider dans la cavalerie : l'homme à cheval, soldat riche et noble ordinairement, prétendait avoir la survivance de l'ancien chevalier. La foule lui accordait cet honneur. Si la France ne donnait pas une bonne race de chevaux de guerre, dit Michel Suriano, on n'épargnait rien pour s'en procurer du dehors. « Nos gendarmes et notre cavalerie légère du temps de Henri II, dit un autre contemporain, estaient bien plus beaux à voir, avec leur salade, leurs brassards, les tassettes et le casque, portant la lance avec une banderolle, et leurs armes n'estaient pas d'un poids plus fort que ne peut porter un homme pendant vingt-quatre heures; mais celles d'aujourd'hui sont tellement pesantes, qu'un jeune chevalier de trente ans en a les espaules entièrement estropiées [3]. » Malgré ces inconvénients, la noblesse choisissait la cavalerie.

Par ordonnance, sous Henri II, l'homme d'armes entretenait quatre chevaux, outre ses deux propres de guerre, dont l'un devait avoir le poitrail garni de bardes, avec le « chanfrein » et le « flancois. » Il fallait donc avoir un patrimoine assez considérable pour pouvoir suivre ces prescriptions.

Comme de nos jours, la cavalerie était l'aristocratie de l'armée. Les populations entières couraient voir ma-

1. *Sainte-Marthe.*
2. *Brantôme,* Prescriptions.
3. *La Noue,* XV[e] Discours militaire.

nœuvrer, au grand ébahissement des bourgeois, les « carabins » revêtus d'une cuirasse, d'un casque appelé « cabasse », en forme de petit panier, portant les pistolets et la longue escopette, servant d'éclaireurs en campagne. A côté d'eux les « chevau-légers, » gens de naissance et d'honneur, légèrement armés, comme le nom l'indique, remontant à Louis XII ; et les « dragons, » établis par le maréchal de Cossé-Brissac pendant les guerres du Piémont, et devant leur nom, sans doute, au dragon placé sur leurs étendards [1]. Toujours des « argoulets [2] » et des « carabins, » arquebusiers à cheval, armés comme les stradiots [3], ayant sur la tête un petit casque qui ne les gênait point pour coucher en joue ; portant une cuirasse échancrée à l'épaule droite, qui protégeait leur bras gauche avec un gantelet de coude, afin de faciliter le tir de l'arquebuse. « Quant aux arquebouziers, ils n'osoient pas coucher en joue, leurs bastons estant gros pétards, courts, pesans et mal aisez à manier, comme espais et trop renforcez qu'ils estoient, au prix de leurs balles fort minces, plus assez que d'une pistolle, où ils mettoient le feu avec la main, tournant en effroy et sursault le visage d'un autre costé en arrière, avec (par adventure) plus de peur que ceux n'en devoient avoir à qui le coup s'adressoit; si que c'eust esté un bien grand malheur, s'il y eust donné, puisque la mire ne s'y adressoit pas [4]. »

Pour armes offensives, les argoulets et les carabins se servaient de l'épée, du pistolet, de l'arquebuse placée dans un étui de cuir bouilli. Les « pistoliers [5] » étaient des cavaliers pourvus de petites arquebuses qu'on tirait d'une main, et qui s'appelaient « pistoles, » parce qu'elles

1. *Voltaire*, Fontenoy, note *nn*.
2. V. t. v, p. 83.
3. Selon Montgommeri.
4. *F. de Saulcy* ; Un Écrivain du XVIe siècle.
5. *Mémoires de La Noue*.

avaient été inventées à Pistoia (Italie). La pistole, plus longue que notre pistolet actuel, avait la poignée un peu abaissée, se terminant par une boule. Depuis que les Espagnols, à Pavie, avaient prouvé la supériorité de l'arquebuse, les armes à feu avaient été substituées presque absolument, en France, aux arbalètes. Et pourtant la fronde fut encore employée, au siége de Sancerre [1], par les habitants qui manquaient d'armes à feu : aussi appelait-on la fronde « pistolet de Sancerre. » Le mousquet, importé d'Espagne dans notre armée, était si long et si pesant qu'on ne pouvait tirer longtemps, sans le maintenir en position au moyen d'une fourche. Son nom lui venait de *mousquet, mosquet, émouchet*, sorte d'épervier, d'après l'usage de donner aux armes des noms d'animaux. Le corps des « mousquetiers » marchait sur des chevaux tranquilles, n'allait qu'au pas ou au trot [2].

Entre le pistolet et l'arquebuse, le pétrinal, dont il a été question [3], remplissait encore un assez bon office. C'était une arme d'une longueur moyenne, plus longue que le pistolet, moins longue que l'arquebuse, et dont la large crosse s'appuyait contre la poitrine du tireur. Son calibre était large ; il pesait lourd. Il était à rouet, et lançait de grosses balles de plomb. Les soldats le suspendaient habituellement à l'épaule par une courroie ou un large baudrier.

Les troupes légères, les « carabins, » s'armaient du pétrinal. De là est venu à cette arme le nom de « carabine, » qui a reçu depuis une autre signification [4]. Il y en avait au siége de Rouen, par Henri IV (1592).

On appelait « feu » la mèche allumée qui servait à mettre le feu à l'arme, et que le soldat portait de la main droite ; on appelait « flasques » les poires à poudre

1. En 1572 ; V. t. v, p. 368.
2. *De Saulcy*, Armurerie, *Le Moyen Age et la Renaissance*, t. IV.
3. V. t. v, p. 91.
4. *F. de Saulcy*.

des arquebusiers : il en existe une en corne de cerf sculptée, du temps de Charles IX [1], et une avec un bas-relief représentant la résurrection de Jésus-Christ.

Constatons, à ce propos, trois sortes de poudre française : poudre à canon, ou poudre grosse-grenne ; poudre à arquebuse, ou poudre menue-grenne ; poudre d'amorce [2]. La confection en était exclusivement réservée au roi, comme un droit essentiel de la souveraineté. Tout salpêtre, ne pouvant être vendu, devait entrer dans les magasins royaux, conformément à un ancien édit [3]. Les salpêtriers étaient justiciables des tribunaux ordinaires, pour abus de leur charge [4]. Mais le roi permit au prévôt des marchands et échevins de Paris de faire un amas de salpêtre pour composer de la poudre à canon [5].

En temps de guerre, la cavalerie, arme noble, cédait le pas à l'artillerie, arme savante. Des arsenaux, des fonderies, des poudreries, des magasins répandus dans les provinces, depuis le règne de François Ier, montraient que nos rois voulaient égaler, sinon surpasser Henri VIII d'Angleterre, possédant douze pièces de canon du même calibre, lesquelles portaient chacune le nom d'un apôtre.

Nulles règles fixes, quant aux calibres, aux longueurs, aux épaisseurs, aux grandeurs des pièces d'artillerie, pendant la première moitié du XVIe siècle. Mais les progrès du matériel avaient été si incessants que, dans la seconde moitié de ce siècle, on comptait :

1° Le canon, pesant cinq mille livres, lançant un boulet de trente-trois livres. L'affût avec ses roues pesait trois mille livres. Vingt-trois chevaux, attelés à la limonière, traînaient cette pièce ;

1. *Musée d'artillerie.*
2. *A. A. Monteil,* Histoire des Français des divers États, t. III.
3. Du 28 novembre 1349.
4. *Ordonnance de janvier* 1560.
5. *Déclaration du dernier décembre* 1567.

2° La *grande couleuvrine*, longue et mince comme la couleuvre, d'où la comparaison avec ce reptile, lançant un boulet de quinze livres un quart. Dix-sept chevaux traînaient cette pièce ;

3° La *couleuvrine bastarde*, ou *bastarde*, lançant un boulet de sept livres un quart, traînée par treize chevaux ;

4° La *couleuvrine moyenne*, ou *moyenne*, lançant un projectile de trois livres et demie, traînée par neuf chevaux ;

5° Le *faucon*, boulet d'une livre et demie. Cinq chevaux le traînaient monté sur son affut ;

6° Le *fauconneau*, boulet de fer de trois quarterons, monté sur un affut à rouage.

Ces bouches à feu étaient en bronze [1].

Outre les six calibres, il existait une « arquebuse à croc, » en bronze, de quarante-cinq livres, lançant une balle de plomb d'un dixième de livre. On y mettait le feu comme aux canons. Dix arquebuses étaient souvent placées en travers d'un chariot, dit « orgues, » et portant douze piques et six corselets.

Un équipage d'artillerie de cette époque avait déjà des haquets où l'on plaçait des bateaux, pour franchir les ponts.

Charles IX réduisit de dix-sept à dix les espèces de bouches à feu (aujourd'hui réduites à quatre, — canons, obusiers, mortiers et pierriers). Il fixa le maximum du calibre à trente-trois et demie [2]. Strozzi, colonel-général de l'infanterie française, substitua le mousquet à l'arquebuse, que l'on proscrivit parce qu'elle était dangereuse.

Les engins de destruction occupaient la cervelle des inventeurs. Sous Henri III parurent les premières bombes de guerre, et en 1589 eut lieu le premier emploi de l'artillerie légère. On oublia cet exemple. Frédéric II re-

1. *Musée d'artillerie ; De Saulcy.*
2. *V. Duruy*, Chronologie de l'histoire de France, ann. 1589.

trouva la bonne idée, et lui dut une partie de ses succès, surtout la victoire de Rosbach.

Henri IV pointait fort juste le canon. Au siége d'Ornout, à vingt kilomètres de Mézières, il tua du même coup le capitaine commandant la place, son lieutenant, et un enseigne. Pendant son règne, les troupes se servaient encore de l'arbalète [1]; cependant, au lieu des « carreaux » dont jusqu'alors elles s'étaient munies pour tirer avec l'arbalète, elles n'employèrent plus que des balles de plomb [2].

Boulets ramés, batteries mouvantes, plates-formes à roues chargées de canons; orgues de mousquets et d'arquebuses que, par le moyen d'une ficelle attachée aux détentes, un seul homme pouvait tirer; hottes et charrettes pleines de faisceaux de mousquets et d'arquebuses, qui partaient dès qu'on les touchait; pétards ou petites boîtes de métal attachées, par leur ouverture, aux portes des villes, qu'ils déchiraient, mettaient en éclats ou faisaient sauter; feux d'artifice ou compositions de poudre combinée avec le napthe, le pétrole, le soufre, l'eau-de-vie, le mercure; lances à feu et fusées, avec lesquelles on portait le désordre dans les rangs des ennemis, ou l'on incendiait leurs camps [3], — tels étaient les engins de guerre déjà connus.

L'armée roturière, l'infanterie, n'avait cessé de faire brillamment ses preuves. Nos rois ne la négligèrent pas. L'usage des armes à feu, de plus en plus répandu, la rendait redoutable en rase campagne, et les exercices des milices bourgeoises contribuaient à former des soldats sur le patron des vieilles compagnies flamandes. Henri II, qui se trouva plusieurs fois au jeu de l'arc, à Lille, renouvela les légions provinciales de François Ier (V. t. V, p. 89). La défaite de Saint-Quentin l'ayant

1. D'après une *Ordonnance* de 1601.
2. *Legrand d'Aussy*, Vie privée des Français, t. Ier, p. 430.
3. *A. A. Monteil*, Histoire des Français des divers États, t. III, station

éclairé sur le rôle que pouvait jouer l'infanterie, il créa quatre régiments, — Picardie, Champagne, Navarre et Piémont[1], — régiments que l'on appela par la suite « vieilles bandes ». Il supprima les aventuriers.

Organisés par le maréchal de Cossé-Brissac, les « dragons » combattirent à pied et à cheval. Charles IX prit (1563) les enseignes que commandait Jacques Prévôt, sieur de Charri, pour être la garde du roi, dans les cours et au dehors des châteaux qu'il habitait. On comptait dix enseignes de ce régiment, — origine des « gardes françaises, — qui fut cassé après une pacification, à cause des murmures que firent entendre les huguenots. Charles IX en conserva deux compagnies seulement; mais Henri III rétablit le régiment entier, l'arma complétement, lui donna d'excellents officiers, et plaça à sa tête Du Guast, en qualité de mestre de camp (colonel)[2]». Ce fut, dès lors, une charge très-considérable et très-enviée que celle de « capitaine aux gardes » ou de capitaine d'une compagnie des « gardes françaises. »

En sa qualité d'homme de guerre, Henri IV a laissé des souvenirs dans l'administration de l'armée. Il créa plusieurs régiments : du Bourg, de Belzunce, de Talaru, de l'Hostel, de Vaubecourt, d'Aquitaine, d'Artois, etc. De son règne datent les « chevau-legers » (1592).

Étrangers et français servaient indistinctement dans les corps d'infanterie, dont les contingents devaient être nombreux en campagne, principalement dans les luttes civiles, quand les gens de la noblesse, partagés de sentiments, combattaient de l'un et de l'autre côté, non plus seulement à cheval, mais en partisans, coudoyant des bourgeois et des ouvriers

L'arquebuse à mèche fut longtemps l'arme ordinaire de l'infanterie. Toutefois, on en diminua le poids; on l'appela « mousquet » (V. plus haut, p. 36); et le mous-

1 *Ordonnance du 22 mars 1557.*
2. *Brantôme,* Discours sur les colonels.

quet à mèche demeura en usage jusque sous Louis XIII. Outre l'arquebuse à mèche, il y avait l'arquebuse à rouet, qui partait au moyen d'une pierre à feu.

Les fantassins, dont le bagage devenait plus léger à mesure que leur office, dans la bataille, était plus indispensable, avaient maintenant des armures légères. Les cavaliers aussi chargeaient moins leur monture. Se transporter aisément d'un point à un autre, faire sans cesse la guerre d'escarmouches, voilà ce qui importait surtout aux hommes d'épée.

Sous Henri II, l'armure à côte continua d'être en usage. Seulement, on allongea la taille, on releva le contour terminant le bas de la cuirasse. L'armure bronzée, plus facilement tenue propre que celle d'acier poli, se rencontrait presque partout. « Le dit homme d'armes sera tenu de porter armet petit et grand, garde-bras, cuirasse, cuissots, devant de grèves, avec une grosse et forte lance; entretiendra deux chevaux de service pour la guerre, dont l'un aura le devant de bandes avec le chamfrein et les *flancois;* et, si bon lui semble, aura un pistolet à l'arçon de la selle [1]. » Le flancois, pièce garantissant le ventre du cheval, n'était souvent que de cuir bouilli. Il y avait des chamfreins façonnés en cuir [2].

Au même temps, on commença de remplacer la masse, puis un peu plus tard l'estoc, par des pistolets. Des masses d'armes servaient aussi d'armes à feu. Le canon de pistolet sans batterie était adapté à presque toutes les armes.

Le soleret carré succéda au soleret rond de Louis XII et de François Ier.

Bientôt disparurent les bardes de cheval, armures ou parements dont la bête était couverte, soit pour une bataille, soit pour un jour de fête. A quelques exceptions près, le harnais se simplifiait; car s'il semblait magnifique, dans les tournois et parades, il gênait fort, à l'heure

1. *Ordonnance de Henri II*, ann. 1549.
2. Selon le père Daniel, *Milice française.*

du combat. Le temps approchait où les gentilshommes ne voulurent plus porter le haubert, où Louis XIII les y obligea en vain, sous peine de dégradation.

Aux époques de trouble, pendant les guerres civiles et religieuses, les hommes enrôlés pour les différentes causes n'avaient pas de costume bien arrêté. Des armes de toutes sortes leur servaient dans l'occasion. Tel groupe pouvait présenter à lui seul un musée du XVI^e^ siècle. La plus grande partie des fantassins était munie d'armes à feu, mais quelques-uns encore avaient seulement la pique. On rencontrait des « corselets, » soldats ainsi nommés parce qu'ils portaient des cuirasses ; des « genetaires, » cavaliers dont les lances avaient une forme particulière. Certains combattants employaient le « ronçon, » dard qui avait, à chacun des côtés de son fer, une courbure en forme d'hameçon; la « secrette, » arme défensive; le « serpentin, » levier de fer courbe, se divisant dans le haut en deux parties, entre lesquelles un morceau de mèche enflammée était fixé par une vis. Au bas du levier, un axe, autour duquel il se mouvait, pour tomber sur le bassinet, quand le doigt pressait la détente. Auparavant, on écartait du bassinet le couvercle, tournant sur un point, et garantissant l'amorce contre la pluie ou le vent.

En face du huguenot, ayant sur sa tête le « casque à groin, » certains défenseurs de la ligue se présentaient avec des heaumes affectant d'autres formes de tête d'animal. Un homme pourvu d'une hache d'arme à pistolet, travail en fer, style moresque[1], voyait surgir devant lui un adversaire qui se couvrait encore d'une rondache, car les rondaches ont été portées pour la dernière fois, d'une manière générale, au siége de Saint-Jean-d'Angeli[2]. Celui-ci avait des «jambières ; » celui-là, des « houseaux » ou bottes fortes. A côté d'un combattant muni de « cuissards, » souvent supprimés, mais plus tard re-

1. *Musée d'artillerie*, à Paris.
2. En 1621 ; *de Saulcy*.

pris par mode, sous Louis XIII, on en avisait un autre qui ajoutait aux cuissards, par derrière, une espèce de demi-jupon ou « garde-reins, » tenant aux bords inférieurs de la cuirasse et arrivant jusqu'à la moitié de la cuisse.

Plus d'un catholique ou luthérien s'était sans doute emparé de vieilles armes rouillées, cachées dans les manoirs du moyen âge; il s'improvisait soldat, sans se soucier de son costume ou de ses armes.

Pour défendre les villes assiégées, des hommes spéciaux suivirent l'exemple du prince Maurice de Nassau. Outre les châteaux forts avec ponts-levis, et les murailles épaisses, ils élevèrent de nouveaux remparts en avant de ceux qui couvraient une ville, et une troisième enceinte fut entourée d'un fossé rempli d'eau[1]. Ils construisirent des « tenailles », espèces particulières de fortifications pour défendre les approches d'une place, ouvrages composés de deux faces qui présentaient un angle rentrant vers la campagne, et qui servaient à couvrir une courtine. Pour porter les matériaux nécessaires aux constructions, les ouvriers se servaient, comme aujourd'hui, de « bayarts, » sortes de civières solidement confectionnées. « J'ai remarqué, dit un contemporain, que, dans la construction des citadelles, les Français emploient le plus souvent de la terre et du bois[2]. » Les frais étaient moins grands, la confection était plus prompte, et l'artillerie n'y faisait pas autant de brèches. Jean Errard, le premier ingénieur qui ait écrit sur la fortification, publia son livre en 1594[3]. Il a construit la citadelle d'Amiens et une partie du château de Sedan.

Ville prise, ville démantelée, souvent. Les rois s'irritaient d'être restés longtemps à assiéger une citadelle. Ils abattaient l'obstacle pour l'avenir. Henri IV fonda en

1. *H. Grotius,* Annales de Hollande.
2. *Michel Suriano,* Relat. des ambass. vénit. t 1er.
3. *La Fortification démontrée et réduite en art,* par *J. Errard,* in-fo, *Paris,* 1620.

partie Quillebeuf, appelé alors « Henriqueville, » nom qui n'est pas resté à cette ville ; mais les historiens remarquent qu'il démantela beaucoup de châteaux forts : celui de Montaigu, près de Châlon ; celui de Lavardin, celui de Vendôme, etc. Il suivait, sous ce rapport, la politique de Louis XI, comme Richelieu devait suivre la sienne.

La discipline militaire était très-sévère contre le soldat ayant désobéi ou négligé de faire son service, mais très-relâchée quand les fautes étaient commises contre des bourgeois ou des manants. Henri II déclara : « celui qui forcera femme ou fille sera pendu ou étranglé. » Henri IV prit les intérêts du paysan. Cependant, en mille occasions, les gouvernements n'oubliaient pas leurs intérêts : ils ne réprimandaient pas trop leurs soutiens naturels, les hommes d'épée, toujours prêts à mater les populations.

Justement, — car il fallait récompenser les vrais et honorables services, — le pouvoir songea aux militaires qui, sur le champ de bataille, avaient reçu des blessures graves. Un « Ordre de la charité chrétienne, » en faveur des officiers et soldats infirmes, fut d'abord créé, mais ne se constitua pas [1]. Le vainqueur d'Ivri reprit ce projet et décida que, dans un hospice fondé en 1578 rue de Lourcine, les pauvres gentilshommes et les militaires blessés pendant les guerres, ou âgés et infirmes, seraient reçus, pansés et médicamentés [2]. L'hospice portait, du temps de Henri III, le nom de « Maison royale et hospitalière. » Les militaires qui s'y trouvaient, avaient une décoration sur la poitrine. L'idée de créer une maison de soldats invalides était, d'ailleurs, fort ancienne. Elle appartenait à Philippe-Auguste. Peu après, saint Louis avait pensé, en instituant les *Quinze-vingts*, aux chevaliers devenus aveugles pendant la croisade. Enfin, pen-

1. *Ordonn. de* 1575.
2. *Ordonn. de* 1597.

dant tout le moyen âge, les soldats invalides avaient été « oblats » ou « moines laïques, » logés et nourris dans les monastères où ils remplissaient des fonctions inférieures.

L'habitude de porter les armes avait développé la manie des duels. Les populations étaient, « par nature et par habitude, » toujours pourvues de la dague, de l'épée et du mousquet[1]. Quand les duels, les jugements de Dieu du moyen âge n'existaient plus, la Renaissance conservait, développait et aimait les combats particuliers, où l'honneur chevaleresque croyait retrouver une partie de son ancien lustre. Au lieu du solennel défi, le « cartel », un défi par écrit s'échangeait entre les adversaires. Une fois un cartel envoyé, lâche aux yeux de tous l'homme qui ne l'acceptait. Jour était pris; on croisait le fer. Bien souvent même, sur place, avec ou sans témoins, les querelles se terminaient dans le sang.

Vers 1554, le maréchal de Brissac, surnommé par les dames le « beau Brissac, » quand il était jeune, guerroyait en Piémont. Voyant l'excès où conduisait la fureur des duels, il imagina de les permettre, mais d'une façon si périlleuse qu'il en ôta bientôt le désir. D'après son ordre, ceux qui avaient querelle, devaient la décider sur un certain pont, entre quatre piques. Le vaincu devait être jeté dans la rivière, sans qu'il fût permis au vainqueur de lui donner la vie.

En France, cette fantaisie de Brissac n'eût sans doute pas réussi. Chacun s'y battit à tout instant, pour la moindre cause. En 1564 ou 1565, le maréchal de Vieilleville se querella, à Rouen, avec Jean d'Estouteville, seigneur de Villebon, bailli de Rouen et lieutenant-général en Normandie. Il tira l'épée, lui coupa un bras. Pour toute réparation, Villebon obtint que son bras serait porté avec pompe dans les rues et honorablement enterré.

1. Davila.

Du moment que le duel florissait, les gens qui en faisaient profession, les spadassins, devaient apparaître. Ils furent appelés « braves à trois poils », parce qu'ils avaient une longue moustache terminée en pointe de chaque côté, à la lèvre supérieure, et un bouquet de la même forme au menton[1]. L'expression a fait fortune.

Les duellistes pullulèrent, tout naturellement, pendant les guerres civiles. Trois contre trois, quelquefois six contre six se mesuraient. Les habitants des villes ou des campagnes devaient séparer et arrêter ceux qu'ils verraient se battre avec épées, dagues et « autres bâtons offensifs, » pour les livrer à la justice[2]. Mais le mal persista. On a supputé combien il avait péri de gentilshommes français par les duels, depuis l'avénement de Henri IV. De 1587 à mars 1607, le nombre était de quatre mille, soit plus de deux cent vingt-et-un par année. Henri IV avait pourtant, lui aussi, cherché à détruire le goût des combats particuliers[3]. Il avait espéré, en aggravant les peines, réprimer « la liberté et coustume détestable desdits combats. » Mais les duels n'en avaient été que plus fréquents. Le roi déclara : « Ceux qui se battront d'eux-mêmes en duel encourront la peine de mort ou de prison perpétuelle, avec la perte de la moitié de leurs biens; et en attendant qu'ils soient appréhendez, seront dégradez de noblesse et privez leur vie durant de tous biens. »

Punir de mort, c'était trop; dégrader de noblesse, c'était plus encore, et le duel, façon aristocratique de venger une injure, ne pouvait s'effacer devant de tels arguments. La noblesse passa outre, peut-être pour braver le roi, prétendant que les coupables lésaient et offensaient son « autorité souveraine[4]. »

1. *Quitard*, Dictionnaire des proverbes.
2. *Ordonnance de mai* 1579.
3. *Ordonnances de* 1602 *et de* 1609.
4. *Ordonnance de* 1609, Préambule.

A la fin du XVI^e^ siècle, les jeunes Français s'en allaient compléter leur éducation en Italie. Ils y prenaient le goût de l'escrime, de l'équitation, des plaisirs sensuels. Revenus, ils joignaient aux vices de la France ceux de l'Italie. Ils étaient vantards, glorieux, querelleurs. Un démenti, un malin sourire, un mot offusquait ces bravaches, ces fanfarons de l'honneur. Jurer et se battre, œuvres de gentilhomme. « Charles IX juroit, dit Bouillon, et lui ay ouï dire souvent que jurer estoit une marque de courage à un jeune homme. »

Chasser était aussi un noble privilége. Cela s'appelait protéger les paysans. Sous Charles IX, réputé auteur de la *Chasse royale,* le sieur de Clamorgan écrivit sa *Chasse au loup,* qui « délivre le païs de telles bestes mauvaises et pernicieuses, qui, entre autres incommodités, ravissent aux rois les faons et bestes fauves, biches et cerfs, lès petits cochons sous la laye, les chevreaux, et aux povres gens leurs vaches, moutons et menu bestail, et, qui plus est, les jeunes enfans, voire souvent les grans. »

Successivement, donc, il est défendu aux gentilshommes et à tous autres de chasser, à pied ou à cheval, avec chiens et oiseaux sur les terres ensemencées ou dans les vignes, et depuis le 1^er^ mars jusqu'aux vendanges[1]; mais ils conservent leurs « droits de chasses à grosses bêtes, ès terres où ils ont droit, pourvu que ce soit sans dommage d'autrui, même du laboureur. »

Que la protection de l'autorité s'étende sur les gens lésés du fait de la chasse, personne n'en doute ; mais que les ordonnances relatives à ce privilége soient bien exécutées, nul ne saurait se le figurer. La vérité est que les roturiers ne peuvent chasser sous peine de la hart[2]; qu'une grosse amende frappe pour la première fois quiconque chasse dans les garennes ou les forêts, que le coupable, la seconde fois, est fouetté autour de la forêt

1. *Ordonn.* de janvier 1560, art. 108; *Ordonn.* de mai 1579.
2. *Ordonn.* du 10 décembre 1581.

ou de la garenne, et qu'il est, la troisième fois, condamné aux galères. La vérité est que Henri IV décerne peine de mort, en 1601, contre tout braconnier saisi, à plusieurs reprises, en chassant la grosse bête dans les forêts royales. Les gentilshommes seuls ont droit de chasser. Pour enlever aux bourgeois, non seigneurs, la tentation de se livrer à cet exercice attrayant, on leur a interdit l'usage des armes à feu[1]. Au surplus, les nobles, les seigneurs ne doivent se servir d'armes à feu que pour la chasse des oiseaux de passage. Ils n'emploient, d'après la loi, que des chiens courants[2], excepté dans le ressort du parlement de Toulouse, où les seigneurs ont le droit de chasser à la tirasse et aux chiens couchants[3].

La chasse dérive de la nature et de la défense de soi-même. De temps immémorial, néanmoins, les rois rattachaient le droit de chasse au bon plaisir, et non à la propriété. Il semblait que ce délassement dût leur être réservé, à eux d'abord, puis aux princes, seigneurs et gentilshommes, « pour se récréer en temps de paix, au retour des guerres, » comme chose « plus que nulle autre approchante le faict des armes, et bien séante à la noblesse[4]. »

Celui qui parlait ainsi de la chasse, Henri III, n'aimait pas cette fatigue volontaire, pour laquelle Charles IX, au contraire, était passionné outre mesure (V. t. V, p. 378). Catherine de Médicis courait le cerf avec Charles IX, allait dans les fourrés les plus épais, esquivait les taillis et les rameaux des arbres, ce qui exigeait beaucoup d'adresse et un grand art du manége[5]. Naguère cette femme, pour faire sa cour à François Ier, lorsqu'elle n'était encore que dauphine, avait formé une troupe

1. *Ordonn.* du 10 décembre 1551.
2. *Ordonn.* de janvier 1600; *Édit* du 14 août 1578.
3. *Registres du Parlement de Toulouse.*
4. *Déclaration sur le fait des chasses,* du 10 décembre 1581.
5. *Jean Michiel,* Relat. des ambass. vénit., t. Ier.

qu'on appelait la « Petite bande des Dames, » avec laquelle elle allait chasser [1]. »

De tout temps les grandes dames ont aimé la chasse au vol, fort en vogue au XVI[e] siècle. « Si c'était pour voler ou chasser, les Dames montées sur belles hacquenées avec leur palefroy guerrier, sur le poing mignonnement engantelé, portoient chacusne ou un épervier, ou un lancret, ou un esmérillon; les hommes portoient les autres oiseaux[2]. » Suivant l'usage adopté, les seigneurs se permettaient d'entrer dans l'église avec leur oiseau de chasse : quelques-uns considéraient cela comme un droit. Le trésorier de l'église d'Auxerre jouissait du privilége d'assister à l'office divin avec un épervier sur le poing; le trésorier de la cathédrale de Nevers possédait, lui, le singulier avantage de pouvoir se placer dans le chœur, avec ses bottes et ses éperons, l'épée au côté, l'oiseau sur le poing. Il mettait pour timbre, au-dessus de l'écu de ses armoiries, l'épée et l'oiseau. Le seigneur de Sassay était encore mieux partagé : il usait du droit de poser l'oiseau sur le coin de l'autel[3].

La passion de la chasse engendrait quelques étrangetés. Au XVI[e] siècle, il existait à Metz et dans plusieurs endroits de la Lorraine, une « Compagnie de St-Hubert,» ou un « Ordre des menteurs. » Tous les membres s'engageaient par serment à ne jamais dire la vérité en fait de chasse. Les candidats juraient à genoux; les chevaliers attachaient leur fusil, par la bandoulière, à des pitons enfoncés dans le tronc d'un chêne; le président siégeait sur une borne[4].

Il entrait dans les goûts belliqueux de Henri IV de se plaire à l'exercice qui offrait, en temps de paix, un diminutif des travaux et des périls de la guerre. Grand chas-

1. *Brantôme*, Dames illustres, *Catherine de Médicis*.
2. *F. Rabelais*.
3. *Legrand d'Aussy*, Vie privée des Français, t. II, p. 4.
4. *Quitard*, Dictionnaire des proverbes.

seur, dès son jeune âge il débusquait les ours dans les Pyrénées. Roi, il ne changea pas. Il aima les chasses très-dangereuses[1], et ne laissa pas échapper une occasion de poursuivre le gibier. Il chassa le lendemain de la bataille d'Ivri. Il chassa en pleine guerre, au milieu des ennemis. Pendant son règne, les bourgeois de Paris s'adonnaient fort à la chasse à la pie.

Henri IV, en 1581, 1599 et 1603, interdit absolument l'usage de l'arquebuse, de l'arbalète, même du pistolet, aux chasseurs, en permettant seulement aux gentilshommes de chasser sur leurs terres à l'arquebuse avec des lévriers[2]. Il prétendait que ces armes occasionnaient un grand nombre de meurtres. Mais la noblesse, accoutumée aux armes à feu pendant le cours des guerres civiles, réclama contre cette défense rigoureuse. Elle se servit, en chassant, de l'arquebuse et du pistolet. Le Béarnais dut revenir sur sa décision[3].

Les courtisans de Henri IV partagèrent les goûts du roi. Chasse au vol, au tir, à grand équipage, les souverains et les souveraines de la dynastie de Bourbon ne dédaignèrent aucune façon de guerroyer contre le gibier. Pour le gentilhomme qui avait chez lui des dames, la chasse au vol passait pour un excellent moyen de galanterie. L'amusement qu'il procurait devait plaire et lui permettre de réussir auprès d'une belle. Non-seulement la cour féminine de Henri IV a mis en honneur la chasse au vol, mais Marie de Médicis, restée veuve, suivit l'exemple de Catherine. Elle fit des chasses à cheval, en compagnie des princesses et des femmes qui formaient sa cour. Souvent, quatre ou cinq cents gentilshommes suivaient la gracieuse bande, costumée richement, courant les bois avec abandon et nouant vite des intrigues d'amour, sous prétexte de s'élancer intrépidement sur

1. *Journal de l'Estoil*
2. *Edit du 10 septembre 1581.*
3. *Legrand d'Aussy,* Vie privée des Français, t. I, p. 431.

les pas d'un chevreuil. N'est-ce pas un peu à cause de ces aventures galantes que, jusqu'au XVII^e^ siècle, les hommes et les femmes pratiquèrent la chasse au vol?

IV

Notre récit des guerres de religion et de la Ligue[1] nous dispense de longs développements sur l'histoire du clergé pendant le XVI^e^ siècle. Aux discussions religieuses avaient succédé les luttes à main armée; après ces luttes, aucunes questions n'avaient été résolues de manière à écraser l'hérésie luthérienne. Les réformés se glorifiaient de leur baptême de sang. Tout prouvait que le protestantisme était né viable.

Depuis le temps où Louise de Savoie remerciait Dieu d'avoir fait connaître à son fils François I^er^, ainsi qu'à elle, « les hypocrites blancs, gris, noirs et de toutes couleurs[2], c'est-à-dire les moines, les attaques au clergé catholique s'étaient multipliées. Chacun, tout en combattant le protestantisme, parlait hautement ou écrivait librement contre les abus du catholicisme; chacun répétait, par exemple, l'ancienne chanson :

> Vendre, acheter bénéfices,
> Les enfants ès bras des nourrices,
> Être abbés, évêques, prieurs,

quand Charles de Lorraine, nommé archevêque de Reims à l'âge de neuf ans, entrait en possession de son diocèse à treize ans. Une foule de gens s'allaient faire écraser pour assister (1546) au jubilé accordé à l'église de Roca-

1. Voir t. V, liv. VII, chap. IV, 5; Liv. VIII, chap. I et II.
2. *Journal de Louise de Savoie*, décembre 1522.

madour, où une « cloche miraculeuse » sonnait toute seule lorsque la sainte Vierge assistait quelques malheureux, même très-éloignés; mais beaucoup d'incrédules aussi, à l'humeur rabelaisienne, souriaient en parlant du miracle ; beaucoup se gaussaient du miracle. Le 16 juillet 1566, pour obtenir la cessation de pluies qui désolaient les campagnes, on avait promené la châsse de Ste-Geneviève. Une étoile éclatante avait apparu, prétendit-on, en plein jour, au moment où la procession sortait de l'église Sainte-Geneviève et n'avait point cessé de briller jusqu'au retour de la châsse à l'abbaye. Plus d'un Parisien se permettait de révoquer en doute cette dérogation aux lois du monde physique.

Cependant le clergé laissait rire les impies. Çà et là se faisait le « de fructu, » cérémonie interdite par le concile de Narbonne[1], à cause des désordres qu'elle occasionnait, mais que plusieurs diocèses, non placés sous la juridiction de ce concile, maintinrent jusque vers le milieu du XVII^e^ siècle.

Le de fructu était un bon repas, qui avait lieu la veille de Noël. Il se nommait ainsi, non pas pour les fruits, puisqu'on n'en servait point, mais parce que, aux secondes vêpres, l'antienne « de fructu ventris tui, » extraite du psaume 131, était chantée ce jour-là.

Comme dans les cérémonies religieuses, presque en tout semblables à celles de l'Italie, le peuple se mêlait aux prêtres et aux moines, faisait chœur avec eux, l'usage voulait que, au de fructu, l'antienne fût entonnée par un notable séculier placé dans le chœur, où il attendait que l'on vînt la lui annoncer.

Un individu se présentait au moment marqué, et, après quelques salutations, il offrait au notable une branche d'oranger garnie de son fruit, ou une branche de laurier à laquelle était attachée une orange. Une telle distinction ne se faisait pas en vain. Celui qui en était l'objet ne

1. *Concile de Narbonne*, année 1551.

pouvait se dispenser d'inviter à souper le clergé de la paroisse, et de donner aux chantres la desserte avec une certaine somme d'argent. De là vint l'expression : « C'est un bon de fructu, » pour signifier un bon régal, ou bien encore une bonne gratification, un bon pour boire[1].

Le clergé catholique n'avait rien changé aux fêtes séculaires du culte, malgré les critiques dont ces fêtes étaient l'objet, de la part des protestants. La discipline demeurait la même pour les pratiquants. Aux grandes époques de l'année, les populations se ressentaient du triomphe obtenu par le catholicisme; elles devaient participer, en quelque façon, au mouvement religieux qui s'opérait dans les villes. Noël, Pâques, la Fête-Dieu, l'Assomption, la Toussaint, le jour des morts, et quelques autres fêtes, gardaient pour ainsi dire un éclat officiel. L'Église descendait dans la rue ; les laïques figuraient aux cérémonies.

La procession de la Fête-Dieu, à Marseille, s'ouvrait toujours par une troupe de diables cornus, aux horribles grimaces. Ces diables ne devaient être supprimés qu'au XVIIe siècle. Depuis 1526, les habitants de Limoges célébraient régulièrement, tous les sept ans, l'Ostension de saint Martial (V. t. II. p. 457 et 458). A Châlon-sur-Saône, la procession verte signalait encore la Nativité de saint Jean-Baptiste : le peuple jonchait de verdure le chemin que suivait le clergé de la cathédrale, formant cavalcade[2]. La fête de saint Jean et de saint Christophe consistait, à Valenciennes, en jeux, danses, carrousels et festins, dans lesquels on choisissait la femme la plus vieille et la plus laide, pour la traiter en « jeune mariée,» dont une suite de réjouissances accompagnait le grotesque hymen. La cérémonie, qui se prolongeait jusqu'à une heure avancée de la nuit, causait souvent de graves désordres. Ces plaisirs nocturnes furent abolis en

1. *Quitard*, Dictionnaire des proverbes.
2. Cette cérémonie ne disparut qu'au XVIIe siècle.

juillet 1547. Moins d'une année après avait lieu[1] pour la dernière fois, dans Valenciennes, la fête du prince de Plaisance, solennité célébrée le dimanche précédant la Pentecôte. Mais les habitants continuaient à « processionner, » le 8 septembre, jour de la Nativité[2].

Les jeûnes des Vigiles, des Quatre-Temps et du Carême, étaient toujours si généralement observés que l'on remarquait à peine les infractions des dissidents. Religion de l'État, ayant un caractère de politique, le catholicisme plaisait aux masses. Il était passé en habitude. Combien d'incrédules, d'ailleurs, suivaient l'usage, et voyaient dans les cérémonies de l'Église d'agréables distractions! Ils chômaient ces fêtes sans s'y être religieusement préparés. Que de fois il leur arrivait de ne pas pratiquer les abstinences, sans hésiter néanmoins à célébrer leur cessation! Les gens scrupuleux achetaient des dispenses, surtout pour l'usage du beurre et du lait pendant le carême. Ils portaient leur offrande aux « troncs pour le beurre » de la paroisse. Une des tours de la cathédrale de Rouen s'appelait, s'appelle encore aujourd'hui « tour de beurre, » parce qu'on la construisit au commencement du XVI^e^ siècle, avec les aumônes des fidèles qui achetaient, moyennant argent, la permission de manger du beurre durant le carême.

A la fin du saint temps, les personnes pieuses qui n'avaient pas mangé d'œufs pendant quarante jours, éprouvaient une véritable joie, quand la pénitence était accomplie. La dévotion fêta même cette époque par une cérémonie religieuse. Le Vendredi saint et le jour de Pâques, les pratiquants allaient à l'église, où ils offraient des œufs à bénir, pour les rapporter ensuite dans leurs familles. Des réjouissances accompagnaient cette fête. Le parent envoyait des œufs bénits au parent, l'ami à l'ami,

1. Le 13 mai 1548.
2. Voir t. IV, p. 298 et 299.

le voisin au voisin. Chacun « donnait les œufs de Pâques, » enjolivés, teints en rouge ou en bleu, mouchetés, bariolés de différentes couleurs.

L'envoi des œufs, dans quelques villes, dégénérait en abus superstitieux, mais plaisant. « L'un des jours de la semaine de Pâques, les étudiants des écoles, les clercs des églises, les jeunes gens de la ville s'assemblaient dans la place publique, au bruit des sonnettes et des tambours. Les uns portaient des étendards burlesques; les autres étaient armés de lances ou de bâtons. De la place, ils se rendaient à la porte extérieure de l'église principale du lieu. Là, ils chantaient *Laudes;* après quoi ils se répandaient dans la ville pour quêter les œufs de Pâques. En certaines provinces, la procession des œufs était fixée au jeudi de la mi-carême. Mais comme alors on ne pouvait point quêter d'œufs, défendus à cette époque, on recevait en place quelqu'autre denrée, qui portait néanmoins le même nom [1]. »

Donc, les fêtes du moyen âge, telles que nous les avons décrites [2], n'avaient pas diminué en nombre. Loin de là, elles se multipliaient outre mesure. L'observation des dimanches était maintenue, et l'autorité faisait respecter le repos du septième jour. Henri III interdit les jeux qui y portaient obstacle [3]; car, contrairement aux ordres de François Ier [4], les bateleurs ne cessaient d'amuser la foule, et sautaient le dimanche, parfois, devant une église, aux risques de troubler le sermon d'un prédicateur [5]. Les foires, les marchés, les danses publiques, étaient défendus les jours de dimanche et fêtes. Les cabaretiers ne pouvaient recevoir aucunes personnes pendant les offices

1. *Legrand d'Aussy*, Vie privée des Français, t. II, p. 47, 48, 49
2. Voir t. IV, p. 279 et suivantes.
3. *Ordonnance de* 1579.
4. *Ordonnance de* 1520.
5. *Bonaventure Desperriers*, Contes.

du culte catholique [1], et les protestants ne devaient point travailler, boutiques ouvertes [2].

Malgré l'accord existant entre le clergé et l'autorité, une certaine confusion régna, dès l'aube de la réforme, dans le camp des catholiques eux-mêmes. Ce qui se passait autour d'eux, troublait l'harmonie de la discipline, et les libertés de l'église gallicane, qui avaient résisté aux attaques des ligueurs, étaient invoquées par les hommes de tolérance religieuse.

Jacques Amyot s'élève, au nom de la France (1551) contre le concile de Trente, lequel maintient définitivement dans l'Église catholique la loi du célibat. A la clôture de ce concile (1563), l'ambassadeur Arnaud du Ferrier proteste contre ce qui s'y est décidé, et les décrets de police et de réformation, approuvés par les prélats, ne sont point admis en France. Pierre Pithou, avocat au parlement de Paris, fait un recueil des « Libertés de l'Église gallicane, » en quatre-vingt trois articles, que Bossuet glorifiera plus tard, et dont l'assemblée de 1682 tirera presque littéralement ses quatre propositions.

L'édit de Romorantin [3] attribue aux évêques la connaissance du crime d'hérésie, afin d'arrêter l'introduction de l'inquisition (V. t. V, p. 312). Le législateur veut que tous archevêques et évêques soient désormais, « si-tost que vacation adviendra, élûs et nommez » : les archevêques par les évêques de la province et chapitre de l'église archi épiscopale; les évêques, par les archevêques, évêques de la province et chanoines de l'église épiscopale, « appellez avec eux douze gentils-hommes, qui seront élus par la noblesse du diocèse; et douze notables bourgeois, qui seront aussi élus en l'hostel de la ville archiépiscopale, ou épiscopale. » Les abbesses et prieures doivent être élues par les religieuses de leurs monastè-

1. *Ordonnance de* 1560.
2. *Ordonnance du* 14 *juin* 1563.
3. En mai 1560.

res, — pour trois ans seulement. L'édit défend à tous juges d'avoir égard aux provisions par dévolus, c'est-à-dire aux provisions des bénéfices vacants par l'incapacite ecclésiastique de ceux qui en avaient possession, sans que la déclaration d'incapacité ait été préalablement prononcée. Les archevêques, évêques, abbés et curés, résideront dans leurs circonscriptions, à peine de saisie du temporel de leurs bénéfices: si la maladie, l'âge, ou d'autres motifs valables les empêchent de faire des visites pastorales, ils prendront des coadjuteurs et vicaires. Un précepteur élu par l'archevêque ou l'évêque, « instruit les jeunes enfants de la ville gratuitement et sans salaire. » Il ne faut admettre à la prêtrise que les aspirants âgés de trente ans, connus pour leur « probité, bonnes mœurs, littérature, même es-saintes lettres. » Les prélats ne bailleront point à ferme le spirituel de leurs bénéfices. Ordre aux supérieurs et chefs d'ordre de réformer les monastères. Aucun curé, vicaire, ou autre homme d'église n'a droit de recevoir les testaments et dispositions de dernière volonté dans lequel il figure comme légataire. Toute personne ecclésiastique peut être exécutée en ses meubles, « sauf ès ornemens servanz et destinez à l'église, ses livres, vestemens ordinaires et nécessaires. »

A côté de ces mesures par lesquelles la puissance civile s'exerce sur la discipline ecclésiastique, d'autres réglements paraissent, où la loi vient en aide aux exigences de l'église. Charles IX renouvelle « inhibition expresse à toutes les personnes de quelqu'état, qualité ou condition qu'elles soient, de renier, malgréer, dépiter, blasphêmer, et faire autres vilains et détestables serments, sur la peine d'être condamnées pour la première fois en amende pécuniaire, double ou triple selon les récidives; pour la cinquième fois, à être mis au caveau, sujets à toutes les vilainies que chacun voudra leur impropérer; pour la sixième fois, à être « menés au pilory et là avoir la lèvre coupée d'un fer chaud; » pour la

septième fois, à avoir la lèvre de dessous coupée. « Et là où il adviendra que de rechef ils commettront les dits jurements et délits, auront la langue coupée tout juste [1]. »

L'autorité réprime l'abus des tonsures; mais tout « tonsuré » est soustrait à la juridiction laïque et relève de la juridiction cléricale [2]. Il existe des cabaretiers, des bouchers clercs : ces ridicules situations causent d'interminables procès. Les évêques ordonnent aux prêtres mariés pendant les troubles religieux de se séparer de leurs femmes, à peine de bannissement ou de galères perpétuelles. Ils se rappellent avec horreur que, au couronnement de Charles IX, Odet de Châtillon a figuré dans la cérémonie en habit de cardinal, et donnant la main à sa femme.

D'autre part, enfin, il est interdit (1563) aux juges ecclésiastiques de s'opposer aux ordonnances du roi. Celui-ci défend la religion; les ministres du culte doivent s'en remettre à lui du soin de décider les questions délicates, qui touchent d'un côté à l'autel, et de l'autre au trône. Le roi protége; le clergé n'a qu'à accepter l'omnipotence de ce protecteur.

Nul ne peut prêcher, à Paris, sans l'autorisation de l'Université. Or, nous le savons, l'Université est dans les mains du roi qui, la plupart du temps, vit en bonne intelligence avec le souverain pontife. Les prédications révolutionnaires dont la Ligue a continuellement offert l'exemple, motivent cette dépendance de la chaire parisienne. La royauté et le clergé s'entendent pour endiguer, sinon arrêter, le torrent des idées nouvelles et les exaltations du fanatisme.

Défense aux libraires ou imprimeurs de vendre ou faire venir des livres, sans catalogue approuvé par qui de droit. Les magistrats sont priés d'exiger d'eux, tous les

1. *Ordonnance de* 1534, renouvelée en 1561.
2. *Ordonnance de* 1563.

ans, une profession de foi, selon la doctrine du concile de Trente, et de leur faire promettre obéissance au saint-siége. Les évêques, curés et prédicateurs doivent exterminer, autant qu'ils le pourront, les livres de magie et de divination. Il importe de purger les recueils de prières : on enlève ce qu'ils contiennent de faux ou de superstitieux. Les curés, prêchant tous dimanches et fêtes solennelles, instruisent leurs paroissiens sur les traditions apostoliques, de même que sur la vertu et l'institution des cérémonies saintes, sans injurier les hérétiques. L'édit de Nantes a parlé. Curieuse disposition de la loi : les curés n'auront point de livres qui puissent corrompre la religion ou les mœurs.

Aux évêques est confiée la mission de rétablir ou entretenir les écoles chrétiennes pour donner aux enfants des éléments de la religion catholique. Il faut qu'il y ait des maîtres d'école dans toutes les paroisses, et que les évêques s'informent mensuellement des progrès des enfants. Des doyens ruraux visitent tous les six mois, ou au moins tous les ans, ces écoles nombreuses ; ils rendent compte à l'ordinaire de la manière dont on instruit la jeunesse.

Autre disposition singulière, qui montre combien il importe aux catholiques de ne pas donner prise aux railleries de leurs austères antagonistes : les carillonneurs ne touchent sur les cloches que « des cantiques ou des hymnes, et jamais des airs lascifs et déshonnêtes [1]. »

O catholiques vainqueurs ! veillez bien sur vos actes, et que vos prêtres, et que vos acolytes, et que tous les gens occupés dans vos églises se tiennent pour avertis. La moindre de vos peccadilles éveillera les satires du protestant, invitera quelques brebis à déserter le troupeau des papistes fidèles.

Il est facile de voir que le protestantisme a enlevé au catholicisme une foule d'adeptes, mais qu'il a aussi beau-

1. *Concile de Cambrai*, ann. 1565 ; *Roux-Ferrand*, Hist. de la civilis.

coup attiédi nombre de gens restés dans l'orthodoxie. Il y a lieu bientôt de défendre expressément aux seigneurs de faire avancer ou retarder l'office divin à leur fantaisie, même quand cela serait d'accord avec les curés, qui ne doivent pas enfreindre les règlements du diocèse. Ces règlements fixent les heures auxquelles on doit célébrer la messe de paroisse, et dire les vêpres, suivant les différentes saisons de l'année [1]. On appelle « messe sèche » celle dans laquelle le prêtre récite les prières de la messe, mais sans consacrer l'hostie. Bien des gens méritent le nom de « catholique à gros grains, » ou de mauvais catholique, ne disant de leur chapelet que les *pater*, parce que les pater sont marqués par de gros grains. Cette expression fut trés-usitée sous la Ligue. Ravaillac l'employait fréquemment pour désigner le duc d'Épernon ; une pièce du procès de l'assassin de Henri IV rapporte le fait.

Dès le temps de leur schisme, les Anglais venaient vendre à Paris, sur le quai de la Mégisserie, des tables d'autel, des saints dorés et des ornements de prêtre [2]. Mais les calvinistes se multiplièrent, et les objets provenant des églises saccagées devinrent si communs, que les catholiques n'en achetèrent plus.

L'antique respect pour les choses réputées saintes succombait sous l'indifférence d'une part, et, de l'autre, sous la frivolité. Ceux mêmes qui avaient combattu, avec la plume et l'épée, les soutiens de la réformation, avaient emprunté aux idées de leurs adversaires quelques opinions ou façons de s'exprimer au moins irrévérencieuses. Remi Belleau riait de la pantoufle du pape (*pantouflam sacro-sanctam*), comme un protestant.

L'indifférence en matière de religion a pris naissance au XVI^e^ siècle. Parmi les gens regardés comme catholi-

1. *Édit de* 1571, *art.* 3.
2. *G. Corrozet*, Antiq. de Paris, chap. XXVIII.

ques, baptisés, ayant fait leur première communion, un bon nombre ne pratiquait point, disons plus, adoptait des opinions hostiles au catholicisme sans se préoccuper d'autres doctrines formulées. Le déisme et son contraire, l'athéisme, semblaient une même chose aux théologiens, qui n'allaient pas tarder à combattre les idées matérialistes.

Cependant, les Jésuites, nous l'avons vu, s'étaient proposé de renforcer la foi catholique des Français, chancelante. A Paris, dès 1580, un hôtel (rue Saint-Antoine) leur avait été donné par le cardinal de Bourbon « pour leur fonder, dresser et établir une maison professe. » Depuis, ils ne manquaient aucune occasion de répondre aux attaques du protestantisme, en exaltant l'infaillibilité papale.

V

Le roi, qui se servait d'un sceau appelé « cachet [1], » correspondait avec la magistrature par le grand chancelier, chef du grand conseil et de tous les corps de justice, qu'il présidait à sa volonté. Personnage tout à fait hors ligne, ayant pour insignes la robe ou simarre violette, et le mortier comble d'or ou orné de perles et de galons d'or jusqu'au sommet; précédé de massiers et accompagné de gardes, dans les occasions solennelles, quand s'étalaient les pompes de la royauté ; jouissant du droit de mettre dans sa maison des tapis aux armes de France, semés de fleurs de lis.

Au parlement, le chancelier ne paraissait qu'avec le roi. Il y exposait la volonté du souverain ; il y recueillait les voix.

1. *Jean Michiel,* Relation des ambass. vénit., t. Ier.

Sa place était vénale, transmissible par héritage. Mais le roi y nommait, cependant, à son gré [1].

Avec le titre de chancelier, ou sous le nom de garde des sceaux, des hommes d'une haute valeur avaient occupé le poste confondu, deux siècles plus tard, avec les fonctions du « ministre de la justice [2], » auquel passèrent les attributions que le chancelier avait près des tribunaux. Depuis le chancelier Antoine Duprat, négociateur du concordat de 1516, et qui fut en exercice pendant vingt et un ans [3], Dubourg avait tenu les sceaux trois ans; De Longuejoue, quelques mois seulement, à deux reprises; Guillaume Poyet, baron de Beine, une année, ainsi qu'Errault, seigneur de Chemans. Olivier, seigneur de Leuville, avait administré le département de la justice pendant six années, en deux fois. Michel de l'Hospital s'était signalé, depuis le 30 juin 1560 jusqu'en 1568. Avaient ensuite paru : Jean De Morvilliers, évêque d'Orléans [4]; René de Birague, succédant de fait à Morvilliers, puis nommé garde des sceaux en titre, le 6 février 1573, chancelier le 17 mars de la même année [5]; Philippe Hurault, comte de Chiverny, garde des sceaux pendant cinq ans, chancelier pendant plus de quatorze, à deux reprises; De Montholon, seigneur d'Aubervilliers [6]; Charles de Bourbon, cardinal de Vendôme [7]; Pompone de Bellièvre [8]; Brulart, marquis de Sillery et seigneur de Puisieux, qui était encore aux affaires lors de la mort de Henri IV, et qui garda ses fonctions pendant les premières années du règne suivant [9].

1. *Ch. Desmaze*, Le parlement de Paris, p. 119.
2. Par une loi de 1791.
3. Du 7 janvier 1514 au 9 juillet 1535.
4. Garde des sceaux, nommé sans commission, du 24 mai 1570 au 2 mars 1571.
5. Garde des sceaux et chancelier, de 1570 au 25 septembre 1578.
6. Garde des sceaux depuis le 6 septembre 1588 jusqu'au 1er août 1589.
7. Garde des sceaux, depuis le 1er août 1589 jusqu'en décembre 1589.
8. Chancelier, du 2 août 1599 à 1605.
9. Garde des sceaux de 1605 à septembre 1607, chancelier de 1607 à 1616

Le cardinal de Vendôme, ayant reçu les sceaux aussitôt après l'assassinat de Henri III, car Charles de Bourbon n'avait point voulu continuer à remplir sa charge sous un prince hérétique, les conserva comme « chef du conseil » jusqu'au 10 décembre 1589, époque où Henri IV prit le sceau en main et le fit tenir par son conseil, sous la présidence du maréchal de Biron.

Alors, quand le roi faisait sceller en sa présence, il apposait lui-même le visa sur les lettres, ou bien Loménie, secrétaire des commandements et de la maison du roi, qui avait la garde du sceau [1] était chargé de mettre ce visa officiel.

La Ligue, gouvernement à côté, se créa un garde des sceaux, — Louis de Brège, évêque de Meaux [2], dont le nom ne laissa point de souvenirs.

Qu'on juge, par la grande position même du chancelier ou du garde des sceaux, des connivences qui pouvaient exister entre le roi et cet intermédiaire. C'était par celui-ci que celui-là agitait sa « main de justice. » L'intermédiaire s'appelait quelquefois L'Hospital ou Montholon ; plus souvent il s'apelait Duprat ou René de Birague. Des médailles honoraient L'Hospital et Morvilliers, mais ni l'un ni l'autre, — le premier, honnête, ne pouvant survivre à la Saint-Barthélemi (V. t. V, p. 362), le second, incapable d'initiative, suggérant à la cour l'idée d'un procès posthume contre les victimes de la journée du 24 août 1562, — n'avaient l'influence réelle d'un Birague, attribuant à la justice un rôle machiavélique, se défaisant des ennemis de Catherine de Médecis et des siens par le poison. « Je suis averti, disait hautement le maréchal de Montmorenci, arrêté ; et il ne faut pas tant de façons ; qu'elle m'envoie seulement l'apothicaire de M. le chancelier, je prendrai ce qu'il me baillera. » Birague jugea lui-même dans l'Hôtel-de-Ville de Paris, et

1. *Isambert,* Anc. lois franç., t. XV, p. 1. *En note.*
2. *Registres du parlement de Paris,* Arrêt du 18 août 1589.

fit pendre et écarteler un capitaine nommé la Vergerie, coupable d'avoir dit qu'il fallait exterminer tous les Italiens, ruine de la France.

Après Birague, Chiverny, dont la devise était l'étoile de Vesper dans un ciel lumineux avec ces mots : *Certat majoribus astris,* se signala, assure-t-on, par sa prudence et sa dextérité. Si personne ne « sortait triste de son audience [1], » il n'en passe pas moins pour avoir été accessible à la corruption. Quand une chambre royale poursuivit les traitants, « Molan, le plus grand larron de la bande, eut son abolition du chancelier pour de l'argent [2]. » Un des juges de la chambre dit alors à Chiverny : « que ce n'étoit pas rendre justice de sauver pour de l'argent les plus gros et les plus coupables, et punir les petits. »

Sous couleur de fidélité au monarque, plus d'un chef de la magistrature a commis des actes semblables à ceux que l'histoire reproche à Birague et à Chiverny. Tous ne méritèrent pas, comme Montholon, le surnom d' « Aristide français, » ni même le titre de « bonhomme, » donné à Pompone de Bellièvre par l'auteur de la *Confession de Sancy*. Pompone disait « qu'un chancelier sans sceaux était un corps sans âme. » Impossible de mieux dépeindre la situation d'un magistrat suprême, alliant la politique à la justice, trop souvent immolant l'une à l'autre, comme l'ont fait depuis, à diverses époques, plusieurs gardes des sceaux.

La « grande » chancellerie, celle qui accompagnait toujours le roi, expédiait les lettres scellées du grand sceau. Plus tard, le souverain eut pour son usage un petit cachet particulier, — petit signet du roi. Le chancelier ou le garde des sceaux présidait une commission. Deux maîtres des requêtes y lisaient le rapport sur les lettres qu'on présentait, devant un des quatre « grands audienciers, » le « contrôleur, » le « chauffe-cire, » officier chargeant la cire pour la sceller. De la grande chancel-

1. Selon De Thou, Scévole de Sainte-Marthe et Nicolas Rapin.
2. *L'Estoile.*

lerie partaient édits, déclarations, lettres d'anoblissement, de légitimation, de naturalisation, de réhabilitation, d'abolition, d'affranchissement, d'amortissement, de privilége, d'évocation, d'exemption, de donation, etc. Cire verte pour les arrêts, — jaune pour les expéditions ordinaires, — rouge pour le Dauphiné et la Provence, — blanche pour les chevaliers de l'ordre.

La « petite » chancellerie, au parlement de Paris, ayant pour président un maître des requêtes, en l'absence du chancelier, scellait les lettres de moindre importance, émancipations, *committimus*, etc. A chaque parlement une chancellerie était jointe, pour expédier ces sortes d'affaires. Un garde des sceaux présidait, assisté des greffiers conservateurs des minutes. Enfin tout tribunal, bailliage et présidial, tous grands jours, toute chambre de justice et toute cour des aides, etc., possédaient leur chancellerie.

Un sceau particulier fut en usage pour le Dauphiné, le royaume de Navarre et plusieurs provinces, avant leur réunion à la couronne. Tous ces sceaux, pourvus chacun d'un contre-scel, eurent pour responsable le garde des sceaux, qui les menait toujours avec lui en voyage [1].

Il n'exista d'abord qu'un seul audiencier pour toutes les chancelleries. Mais Henri II, supprimant cette charge, créa six audienciers, — de la chancellerie du roi, de celles de Paris, Dijon, Bordeaux et Rouen. Les audienciers eurent le titre de notaires et secrétaires du roi, signèrent toutes les lettres de chancellerie, et furent chargés des recettes, etc. [2].

A mesure que la royauté absolue se constituait sous des formes plus légales, la magistrature devenait plus agitée par les passions politiques. Tels magistrats obéis-

1. *Ordonnances de juin* 1568 *et du* 8 *février* 1575.

2. *Abr. Tessereau*, Histoire chronologique de la grande chancellerie de France, in-f°, *Paris*, 1706-10.

saient aveuglément au pouvoir; tels autres lui résistaient. L'inamovibilité des charges semblait un vain mot devant la vénalité des offices. Au parlement siégèrent des hommes qui, tantôt marchant d'accord avec le roi, tantôt se mettant au-dessus du prince, prétendaient gouverner presque, et formaient une sorte de pouvoir bourgeois. Toujours aussi jaloux de leurs prérogatives que par le passé, ils avaient manifesté cruellement leur haine contre les hérétiques, puis repoussé les réformes de L'Hospital. Cependant la minorité, dans les parlements, se changeait vite en majorité, et des réactions se produisaient avec une facilité extrême. Aujourd'hui enclins aux idées de tolérance, demain ligueurs obstinés, les membres du parlement de Paris se déjugeaient parfois, selon les besoins de leur cause.

Ils rencontrèrent des obstacles violents, de la part de l'autorité royale qui cherchait à peser sur la justice. Henri II fit, en 1553, un parlement « semestre, » ainsi nommé, parce que la moitié de la compagnie siégeait six mois seulement, et la seconde moitié pendant les six autres mois. Ce prince doublait ainsi, d'un seul coup, le nombre des juges. Il vendit cent soixante-dix charges nouvelles. L'Hospital ne manqua pas de supprimer le semestre, sans réussir à rétablir les anciennes élections; mais, par son acte, il contribua à rendre la vénalité des offices moins déplorable, parce qu'elle fut sévèrement réglementée. Les cent soixante-dix membres inutiles restèrent, comme des abus vivants [1].

L'autorité du parlement de Paris était considérable. Placée au premier rang, cette compagnie avait la préséance sur tous les établissements, assemblées et cours de justice. Après un traité de paix, elle proclamait cette nouvelle en séance publique, puis dans la ville par le greffier audiencier, au son des trompettes [2]. « Toutes

1. *J.-A. De Thou.*
2. *Ch. Desmaze,* Le parlement de Paris, p. 147 et 148.

choses s'y consultaient et s'y passaient. Les Églises demandaient congé au roi, en son parlement, d'élire les évêques après la mort de leurs prélats [1]. » La plupart des anciennes ordonnances y avaient été faites, « le roi y séant ou d'autres de par lui. » A l'assemblée de Sainte-Foi, Pierre de Chouppes, protestant, gentilhomme poitevin, avait proposé (1594) de récuser tous les parlements de France. L'opinion des novateurs était de n'attendre rien ou presque rien d'une compagnie où, jusqu'en 1597, chaque nouveau membre faisait le serment, — véritable parjure, — de n'avoir pas acheté son office. Elle n'avait été « établie par les rois que pour rendre la justice suivant les ordonnances du souverain [1], » et elle outrepassait quelquefois ses priviléges.

Cette compagnie, dont tous les pairs de France étaient membres en vertu de leur dignité, et de droit, recevait formellement, même les princes du sang, après information préalable sur leur conduite. Le nouveau pair jurait d'agir comme un sage et magnanime duc et pair, d'être fidèle au roi et de le servir dans ses très-hautes et très-puissantes affaires; de « s'acquitter en sa conscience ès jugement des procès où il se trouverait. »

Selon l'ancien usage, le pair quittait son épée pendant les séances; mais depuis 1551, malgré les protestations des conseillers, il siégeait l'épée au côté. En avril, mai et juin, s'il avait un procès en parlement, il offrait des roses à la compagnie qui, représentant le roi, recevait cet hommage de la « baillée des roses » comme marque de souveraineté. Dans une audience, à la grand'chambre, le pair faisait semer de roses les chambres du parlement; devant lui on portait, sur un petit plat d'argent, des roses dont il gratifiait les magistrats. Il donnait aux présidents de la grand'chambre six bouquets et six chapeaux; aux

1. Paroles du chancelier Olivier.
2. Paroles de Charles IX, à sa majorité.

conseillers, deux bouquets et deux chapeaux ; à l'avocat plaidant, un bouquet et un chapeau. Aux enquêtes, il offrait aux présidents deux bouquets et deux chapeaux ; aux conseillers, un bouquet et deux chapeaux. Un fournisseur, appelé « Rosier de la cour, » avait été adopté spécialement pour la baillée des roses, usage qui dura jusqu'à la fin du XVI^e^ siècle. Le duc d'Alençon, fils de Henri II, se soumit encore à cet hommage ; Henri de Navarre aussi, avant de porter la couronne.

Le parlement de Paris perdit quelque chose de sa dignité par la vénalité des offices. Il devint une sorte d'aristocratie mêlée d'argent et de noblesse. Les conseillers étaient affranchis de tous péages pour leurs vivres [1]. » Le parlement se laissa parfois entraîner à des actes contraires au progrès des idées et des libertés publiques. Il maintint le pouvoir ecclésiastique dans des limites plus étroites qu'en aucun pays de l'Europe ; mais il se conduisit cruellement envers les réformés, et il s'opposa à l'introduction de l'imprimerie en France.

Son opposition se manifestait par le refus d'enregistrer les ordonnances royales que, depuis le commencement du XIV^e^ siècle, le parlement faisait écrire sur des registres, pour qu'elles servissent de règle à ses jugements. De simple formalité, l'enregistrement avait acquis, aux yeux des conseillers, la force d'un droit. Et ils prétendaient l'exercer en refusant telle ou telle ordonnance.

Pour éviter ce refus, le roi tenait un « lit de justice. » Il allait au parlement s'asseoir sur un trône, sur un lit, ou siége garni de coussins et couvert d'un baldaquin. Il disait quelques mots. Le chancelier recueillait les voix, pour la forme, et déclarait ensuite : « Le roi séant en son lit de justice a ordonné et ordonne que les présents édits seront enregistrés. » A la fin de chaque arrêté, on ajoutait ces mots : « Fait en parlement, le roi y séant en

1. Depuis le 16 novembre 1533.

son lit de justice. » Les lits de justice ressemblaient presque à des coups d'État, violant les droits du parlement. Aussi, quelquefois, le lendemain de la séance, les conseillers protestaient contre l'enregistrement forcé.

Pour vaincre le refus d'enregistrer, le plus souvent il arrivait que le roi rendait une ordonnance spéciale, par suite de laquelle le parlement s'exécutait, en se retranchant derrière cette formule : « Du très-exprès commandement du roi, » après avoir exposé les considérations qui les portaient à s'opposer à l'ordonnance. C'étaient des « remontrances, » usage dont les parlements usèrent parfois contre le despotisme et la prodigalité du souverain, et abusèrent aussi contre les meilleures innovations, notamment contre des actes de l'autorité royale réformant la justice.

De nombreux revirements d'opinions s'opérèrent dans la politique de cette compagnie. Après avoir tenu longtemps rigueur à Henri III, le parlement de Paris rendit un arrêt par lequel « le nom d'un roy qu'ils appelaient Charles X, supposé par la malice du temps au préjudice de la loi salique, fondamentale du royaume [1], » devait être rayé de tous les actes publics où il avait été mis. Les conseillers se tournèrent vers le Béarnais, et, en 1598, Henri IV put dire : « J'aime mon parlement de Paris par-dessus tous les autres. Il faut que je recognoisse la vérité que c'est le seul lieu où la justice se rend aujourd'hui dans mon royaume. Il n'est pas corrompu par argent; en la plupart des autres, la justice s'y vend ; et qui donne deux mille escus l'emporte sur celluy qui donne moins. Je le sçais parce que j ay aidé autrefois à boursiller [2]. » Henri IV se rappelait que le parlement de Toulouse n'avait pas voulu le reconnaître, en

1. Arrêt du 3 septembre 1594.
2. *A. Poirson*, Hist. de Henri IV, t. III.

août 1589 ; que celui de Rouen avait menacé de mort ses partisans, en janvier 1592.

Depuis l'édit de Nantes, les parlements furent en partie composés de huguenots. De là une incessante animosité contre la cour. Chiverny avait été chargé, après la Ligue, de rétablir le parlement de Paris et les autres cours souveraines du royaume. Les parlements de Rennes et de Bretagne avaient été créés [1]. Le parlement de Rennes comprit quatre présidiaux et vingt-cinq justices royales.

Considérés sous l'aspect politique, les parlements de France marchaient à la tête de la bourgeoisie, ou du moins étaient un pont entre la bourgeoisie et la noblesse, d'une part, et, d'autre part, entre la bourgeoisie et les classes inférieures. Dans l'assemblée de notables, nommés tous par le roi, et qui s'assemblèrent pour la première et la dernière fois en 1558, comme on l'a remarqué, la magistrature parut, formant un quatrième ordre, — celui de la haute bourgeoisie. Ce quatrième ordre, où la robe domina, ne put rien modifier, restreindre ou changer, dans les édits du roi ; mais il affirma fréquemment son influence et sa force, par ses remontrances, avant l'enregistrement et la publication. En séparant entièrement « la robe de l'épée, » les ordonnances d'Orléans (1561), de Moulins (1566) et de Blois (1579), contribuèrent à constituer en fait le quatrième ordre. Le bailli, qui était d' « épée, » assista aux jugements du tribunal de son ressort ; il le présida quelquefois ; mais il n'eut pas voix délibérative.

Considérés sous l'aspect judiciaire, les parlements méritaient plus d'un reproche. Ils oubliaient trop souvent la gravité des causes qu'on leur soumettait, pour s'occuper principalement de questions politiques. Tous les articles de leur règlement disciplinaire n'étaient pas strictement observés.

Les présidents portaient tantôt la robe d'hermine et le

1. Le premier en 1553, le second en 1554.

mortier, tantôt une robe écarlate sans manteau, tantôt une robe de drap noir, ou une robe de satin noir, ou un haut de-chausses de satin noir, « un capuchon et une bonnette de velours noir, » un chapeau de feutre, parfois garni de taffetas [1].

Rien ne devait troubler le calme des audiences. L'ordre et le recueillement étaient maintenus dans l'enceinte. Au dehors, la police veillait : — aucune profession à marteau ne pouvait s'établir dans le voisinage du palais de justice, non plus qu'aux environs des écoles. Malgré les précautions prises pour obtenir silence dans l'intérieur de la salle, parfois on n'y parvenait pas. Les conseillers siégeant pour la forme, s'attiraient des réprimandes. Le premier président de Harlay dit un jour : « Si ces Messieurs qui causent ne faisaient pas plus de bruit que ces Messieurs qui dorment, cela accommoderait fort ceux de Messieurs qui écoutent. » Harlay prenait au sérieux ses fonctions. Un jour il répondit à Henri IV qui lui demandait où se trouvait écrit le droit de remontrances : « Sire, il est au dos de la loi salique en vertu de laquelle vous régnez. »

Outre la suprématie qu'il revendiquait dans les questions politiques, le parlement de Paris, imité par les autres cours souveraines, maintenait sa suprématie judiciaire. Quand il tenait audience au Châtelet, tout s'effaçait devant lui. La cour des aides, elle aussi, réclama contre une permission donnée aux officiers de porter robes rouges, à l'entrée du roi [2].

Les conseillers, pourtant, n'achevaient pas facilement leur besogne. La Tournelle jugeait, à l'exclusion de la grand'chambre, toutes les affaires criminelles, excepté les procès criminels contre des personnes nobles, ou ecclésiastiques, ou considérables. Ceux-là regardaient la grand'-

1. *Inventaire des biens de la veuve du président Nicolaï*, 1592
2. *Registres du parlement*, t. XXXIX, f° 36-72.

chambre seule [1]. Mais la Tournelle décidait les appels relatifs à l'instruction, quand les condamnés ne demandaient pas formellement le contraire. Cela a duré jusqu'en 1789.

Avec des conseillers pris dans les trois chambres du parlement de Paris, la Tournelle ne suffisait pas pour activer la marche des affaires litigieuses. Dans les provinces, on se plaignait aussi des lenteurs de la justice.

Cédant aux plaintes, Henri II créa les présidiaux [2], tribunaux qui débarrassaient les cours souveraines.

Sept juges au moins composaient le présidial, et ne pouvaient juger que quand tous étaient réunis. En matière civile, leurs sentences étaient sans appel pour les procès où il ne s'agissait pas de plus de deux cent cinquante livres de capital, ou de dix livres de rente. Jusqu'à cinq cents livres de capital, ou vingt livres de rente, la sentence du présidial s'exécutait provisoirement. Mais le parlement jugeait en appel. Au criminel, le présidial décidait en dernier ressort, « présidialement, » disait-on, les brigandages sur la voie publique; les vols à main armée, avec violence et effraction; les révoltes et rassemblements en armes; les faux monnayeurs; les levées de troupes sans autorisation; les attentats commis par des vagabonds ou des soldats en marche. Sa compétence allait jusqu'à la peine capitale.

De trente-deux présidiaux primitivement établis, le nombre monta par la suite à cent.

D'autres juridictions, inférieures, étaient spéciales aussi. Pour les eaux et forêts, il y avait des gruyers et des verdiers, dont on appelait aux « tables de marbre. » Pour les finances, on s'adressait aux tribunaux des élus, aux bureaux des finances, aux cours des aides; pour la

1. *Ordonnance, de* 1515, confirmée et expliquée par l'Ordonnance de 1566.
2. Janvier 1551.

marine, aux amirautés; pour le commerce et l'industrie, aux juges-consuls.

Tout, pendant la première moitié du XVI^e^ siècle, avait prouvé que la justice se rendait assez mal. Aussi les États généraux de 1561, transportés de Pontoise à Saint-Germain, où était la cour, posèrent en principe le droit absolu de l'État sur les possessions du clergé. Ils demandèrent la vente des immeubles de l'Église pour éteindre la dette publique; l'exclusion du clergé des conseils du roi et de toutes les négociations publiques et privées, comme une chose incompatible avec les charges spirituelles; la réforme radicale de la magistrature, de tous les offices de justice, police et finances; l'élection triennale partout à la place de la nomination royale à vie; la suppression de la vénalité des charges et des commissions arbitraires. Ils réclamèrent la périodicité des États, sans le consentement desquels aucun impôt ne put être établi ni augmenté [1].

L'Hospital, selon qui « la foi devait être tolérante, la loi protectrice et le roi impartial pour tous, » fit rendre, le jour même de la clôture des États généraux (31 janvier), un édit qui ôtait l'administration de la justice aux baillis et sénéchaux, d'ordinaire hommes de guerre et ignorants des lois, pour la donner à leurs lieutenants. Ceux-ci devaient être de robe longue. L'édit créa la distinction des affaires sommaires et des affaires ordinaires, s'occupa de la rédaction des actes notariés, en obligeant les notaires, dont il limita le nombre, dont il fixa l'âge — vingt-cinq ans, — à mentionner la signature des parties et des témoins, ou la déclaration que ceux-ci ne savent signer. Le cumul des offices fut interdit. Les villes possédant bailliage ou sénéchaussée n'eurent plus de tribu-

1. *Cahier général du tiers état du royaume de France*, Bibl. imp., 8,927; *De Thou*, Livr. XXVIII; *Ranke*, Hist. de France, t. I, Liv. III; *A. Thierry*, Essai sur l'hist. du tiers état, ch. V.

naux inférieurs, de prévôtés, de vigueries, etc. La contrainte par corps, pour cédules ou billets reconnus entre marchands et non autres, usitée dans les foires de Lyon, fut admise [1].

Ne nous étonnons pas que des oppositions aux réformes judiciaires aient pris naissance dans le parlement même. La magistrature vivait au milieu des abus. Elle en profitait. Elle était juge et partie dans sa propre cause. Mais L'Hospital ne pouvait mentir à son génie organisateur. Il brava les oppositions intéressées. Il renouvela le droit civil par des dispositions qui ont passé dans les codes actuels. Il établit à Paris la juridiction consulaire [2]. Par l'ordonnance de Moulins [3] (en 86 articles), qui, selon Pasquier, « dépassa d'un long entreject ce qu'on avait vu jusque-là en France », L'Hospital opéra une réformation générale de la justice.

Toutes les réformes judiciaires antérieures furent résumées. L'illustre chancelier, visant à l'unité de juridiction et de procédure civile, diminua le nombre des juges ordinaires et restreignit les justices privilégiées, municipales, ou ecclésiastiques. Non-seulement les grands jours furent tenus périodiquement dans les provinces, mais des maîtres des requêtes firent des tournées, durant les intervalles, pour procéder à des enquêtes et dresser des rapports sur l'administration de la justice. Un examen de capacité fut imposé aux juges élus, ayant vingt-cinq ans au moins. Un seul présidial par bailliage ; six juges dans chaque présidial. La preuve testimoniale ne suffit plus, en matière civile, pour une valeur excédant cent livres. Création de quatre arpenteurs et priseurs-jurés en chaque juridiction du royaume : les sergents priseurs estimaient les biens des mineurs dans les inventaires [4].

1. Art. 144 de l'Édit ; *V.*, en outre, notre tome V, p. 317.
2. *Édit de novembre* 1563.
3. *Ordonnance de février* 1566.
4. *Édit de juin* 1575 ; *Mém. de Cl. Haton*, année 1575.

Quelque troublée que fût la France, et quelle que fût la mauvaise volonté de certains hommes, la marche irrésistible du progrès survécut à L'Hospital. Trois ans après que les États généraux de Blois eurent articulé leurs plaintes, Henri III s'occupa aussi de la justice.

Il enleva au conseil privé ou conseil d'État sa juridiction, qui usurpait sur le grand conseil et les autres tribunaux. Il réduisit, par extinction, les officiers de justice au nombre où ils étaient à la mort de Henri II ; et les cours souveraines durent présenter des candidats au roi pour les offices vacants. Il défendit le prêt à intérêt. Il voulut que les gouverneurs, baillis et sénéchaux, assistassent aux grands jours tenus pendant trois mois, chaque année, dans les provinces les plus éloignées du siége des parlements [1]. Plus tard, en 1605, les grands jours du Limousin laissèrent de longs souvenirs.

La nomination aux fonctions ecclésiastiques et aux siéges de la magistrature appartint désormais au roi, qui choisit en liberté.

Pour empêcher les procès de s'éterniser, Henri III décida que les sentences seraient prononcées immédiatement, si les parties l'exigeaient [2]; il établit partout, même dans les pays de droit écrit, le retrait lignager [3], tendant à conserver autant que possible un héritage dans la famille du vendeur ; il appliqua au royaume entier les principes des provinces de nantissement, c'est-à-dire la sûreté et le gage que donne le débiteur à son créancier, et imposa aux créanciers hypothécaires l'obligation de prendre inscription sur un registre public, afin de conserver leurs droits [4].

Nous retrouvons là l'origine de l'enregistrement.

Mais cet édit « de création d'un bureau de contrôle des

1. *Ordonnance de Blois*, 1579; *Voir* t. V, p. 77.
2. *Ordonnance de juillet* 1581.
3. *Ordonnance de novembre* 1581.
4. *Ordonnance de* 1581.

actes extra-judiciaires en chaque siége royal » n'eut pas de durée [1].

Les ordonnances de Montils-lez-Tours (1453), de Blois (1499), de Villers-Cotterets (1533), d'Orléans (1561), de Moulins (1566) et de Blois (1579), hâtèrent la lenteur des jugements ; appelèrent les procès par ordre d'inscription ; interdirent aux parents de siéger à un même tribunal ; protégèrent l'accusé, en lui permettant de faire entendre lui-même sa défense ; restreignirent l'abus des commissions judiciaires ; défendirent d'enlever un accusé à ses juges naturels sans une ordonnance royale contre-signée d'un « secrétaire d'État ; » limitèrent les évocations et le droit de « committimus, » qui appelaient les parties devant la juridiction spéciale des « maîtres des requêtes » ou du « grand conseil ».

L'édit des « secondes noces » protégea les intérêts des enfants d'un premier lit contre l'influence d'un nouveau conjoint. La conduite scandaleuse d'Anne d'Aligre, veuve de Duprat, fils du chancelier, motiva cet édit. Remariée avec Georges d'Aumont, marquis de Gassirande, Anne d'Aligre avait donné toute sa fortune à son second mari, et réduit à la misère ses enfants du premier lit [2].

L'édit « des mères » détermina les droits des mères sur la succession de leurs enfants. Il fut l'objet de nombreuses explications, à cause des difficultés qu'il souleva dans la pratique [3].

L'autorité annula les ventes et donations faites par des banqueroutiers.

En mêlant les principes du droit romain avec les usages établis par le droit coutumier, la loi cherchait à satisfaire les besoins nouveaux de la société française.

1. Il fut rapporté en 1588.
2. Édit « des secondes noces », juillet 1561.
3. Édit « des mères », mai 1567.
4. Édit de mai 1609.

Au criminel, la justice restait à peu près la même. Aucune ordonnance, à l'exception de celle du 22 mars 1557 sur la discipline militaire, ne punissait spécialement le crime de viol. Les tribunaux appliquaient les peines pour rapt de violence, remontant à Childebert. On prohibait les mariages clandestins ; on condamnait à mort le recélé de la grossesse et de l'accouchement [1] : loi atroce, abrogée en 1791 [2]. L'autorité sévit contre le duel. Il y eut un mandement pour la poursuite des usuriers (20 janvier 1567) ; plusieurs commissaires reçurent du roi la charge de faire dans les provinces la recherche de ces gens. Les hommes de justice emprisonnèrent force usuriers, ou les rançonnèrent, mais sans rendre, en général, aux victimes l'argent saisi.

Des arrêts barbares, indignes de gens éclairés, avaient été, étaient encore rendus par le parlement. Ajoutons que, sur des cas de bestialité, les magistrats n'avaient pas cessé de juger les deux coupables. En 1546, une vache et un homme furent condamnés à être pendus, pour monstruosité. En 1565, on brûla une mule à Montpellier, pour monstruosité des œuvres d'un homme.

La question de magie occupait toujours aussi les tribunaux. Des anecdotes singulières sont rapportées sérieusement par les chroniqueurs. « Maître Gonin », magicien, petit-fils du faiseur de tours fameux sous François Ier, ayant été condamné en 1570 au supplice de la corde, par arrêt du parlement, usa si bien de son art magique, prétendit-on, que le bourreau qui croyait le pendre, pendit à sa place la mule du premier président. Un loup-garou qui, près de Dôle, « mangeait les gens », fut pris, comparut devant le parlement de Dôle et périt sur le bûcher [3]. En 1577, on « rasa la tête et le corps »

1. *Édit de février* 1556.
2. Par l'art. 1er, titre 2, du Code Pénal. Voir Carnot.
3. *Arrêt du* 18 *janvier* 1573. Arch. cur. de l'hist. de France, t. VIII.

d'un individu condamné à être pendu à Provins, comme adultère, voleur, « vaudois, » sorcier — afin de lui « ôter le moyen de tout enchantement, charme et vaudoisie ». Au mois d'août, plusieurs personnes de Provins avaient, dit un contemporain, rencontré une bête qui prenait diverses formes et qui parlait[1]. La même année, encore, on brûla un prétendu loup-garou.

Jamais l'unité judiciaire n'avait été plus désirée. Henri III, adoptant l'idée de Louis XI, conçut le projet d'un Code général.

Un seul volume devait comprendre toutes les ordonnances royales. Barnabé Brisson, celui que le président appelait *Barrabas* au lieu de *Barnabas*, fut chargé (1587) de composer ce recueil. Trois mois suffirent pour l'achèvement du « Code Henri III » ou « Basilique », divisé en vingt livres. Le travail, envoyé à tous les parlements, était soumis à leur examen. Le roi voulait recevoir les observations des magistrats, avant d'imprimer au recueil la force législative.

Les événements politiques firent avorter le projet tendant à constituer l'unité judiciaire.

Mais un autre travail, fort utile pour la réforme de la justice, s'opéra à partir de 1555.

Des commissaires, parmi lesquels figura pendant vingt-cinq années le président Christophe de Thou, revisèrent toutes les coutumes. Celles de Sens, du Maine, de l'Anjou et de la Touraine, du Poitou, de Metz, de la Bourgogne, de Paris, de la Bretagne, d'Orléans et de la Normandie, et plusieurs autres, furent successivement réformées. « L'histoire, dit un jurisconsulte moderne, nous peint ces commissaires chevauchant rapidement d'une ville à une autre, faisant, le lendemain de leur ar-

1. *Mémoires de Cl. Haton*, année 1577.

rivée, assembler les notables au palais épiscopal, et écoutant, pour ainsi dire, en poste et le pied dans l'étrier, la lecture des coutumes auxquelles ils étaient étrangers. »

Les États prêtaient serment, et les débats s'engageaient. Puis les commissaires faisaient rédiger par des praticiens les modifications consenties. D'où le manque de style, de méthode et de clarté, qu'on retrouve dans les coutumes revisées, bien que les de Thou, les Violle, les Faye et les Harlay en aient généralement surveillé la rédaction.

La période de révision dura jusqu'à la mort de Henri IV.

Cependant un impôt prélevé (1604) sur les charges de judicature, « droit annuel » sans lequel l'office n'était pas transmissible, jette sur le règne du Béarnais une ombre fâcheuse.

Sulli voulut que les magistrats, pour devenir propriétaires de leurs offices, payassent chaque année un soixantième du prix de la charge. La « paulette », — ainsi nommée parce que le premier fermier de cet impôt était le financier Charles Paulet, auteur de l'idée, — arracha partout un cri d'indignation. Sulli ne l'établissait que pour neuf ans, moyennant deux millions deux cent soixante-trois mille livres. D'après les lois antérieures, la transmission d'un office était valable seulement quand celui qui le résignait survivait quarante jours à la transaction. Sous Henri IV, les titulaires d'office payèrent la paulette. Leur décès, alors, n'entraîna point déchéance, et leurs héritiers nommèrent celui qu'ils voulaient pour être pourvu de l'office.

La paulette, trafic de places, dissimula des emprunts. Elle fut un abus financier; elle nuisit à la bonne administration de la justice, en fermant la route aux hommes de mérite, en multipliant les employés ignorants. Le « droit annuel » ne devait disparaître qu'en 1789, après

avoir été fréquemment critiqué dans son exercice et dans ses résultats.

Malgré tout, le souverain à qui l'on reprocha avec raison la paulette, obtenait des éloges pour ses excellentes intentions. Celui qui disait: « Ces robins, avec leurs bonnets carrés, m'ont été plus utiles que mes soldats, » comprit la sainte prépondérance du droit sur la force brutale. Mû d'une affection charitable et paternelle envers son peuple, et voulant procurer les moyens d'obtenir justice aux veuves, orphelins, pauvres gentilshommes, marchands, laboureurs, et généralement à tous ceux qui seraient dépourvus de conseil et d'argent, ou de l'un et l'autre, Henri IV ordonna[1] que dans toutes les cours, tant souveraines que subalternes, « il serait commis des avocats et procureurs pour les pauvres, en tel nombre qu'il serait avisé en son conseil, selon la grandeur ou nécessité de chaque cour ou siége, lesquels seraient tenus d'assister de leur conseil, industrie, labeur et vacation. » Sa mort empêcha l'exécution de cet arrêt bienveillant.

Il eût été fort heureux, d'ailleurs, que les avocats se corrigeassent de leurs façons d'agir. Ceux des XVI^e^ et XVII^e^ siècles, comme aux siècles précédents, mêlaient dans leurs plaidoyers les choses les plus disparates. Ils y parlaient d'Homère, de Plutarque, de Charlemagne, de Jean Chrysostome, etc. Ils y plaçaient des mots hébreux, des vers grecs, latins, français, le tout à propos du plus mince procès. L'idéal, en ce point, était le fameux Claude Gaultier, qu'on surnommait « Gaultier-la-Gueule.»

L'autorité voulut astreindre les avocats à mettre au bas de leurs écritures le reçu de leur honoraire[2]. Mais ils s'assemblèrent, et résolurent de quitter leur profession et d'abandonner le palais. L'émotion s'apaisa bientôt, et

1. *Arrêt du conseil d'État*, du 6 mars 1610.
2. *Ordonnance de Blois*: *Arrêt du parlement de Paris*, en 1602.

l'ordre des avocats continua à être « le séminaire des magistrats. »

Ainsi, les troubles sociaux avaient motivé tous les genres de réformes. « Je reconnus, dès mon arrivée en France (1563), observe un étranger, que l'administration était sans règle, la justice violée et souillée ; j'aperçus les inimitiés mortelles, les passions, les caprices des gens puissants, les intérêts contraires des princes qui variaient selon les occasions, les troubles religieux, la désobéissance et la turbulence dans les peuples, la révolte et l'impiété parmi les grands ; je vis tout bouleversé [1]... »

Au retour, les exilés apercevaient bien des changements heureux dans la politique, dans l'administration, dans la justice, et surtout dans la liberté laissée aux consciences.

Mais ils voyaient encore de pénibles réalités.

1. *Marc-Antoine Barbaro*, Relat. des amb. vénit., t. II.

CHAPITRE IV

I. Toujours des bohémiens. Sorcellerie : miroirs magiques, talismans, thèmes de nativité, prédictions. Premier almanach figuré pour 1610. Fléaux dont souffrent les populations : maladies, intempéries, disettes. La terreur ecclésiastique et les tolérances des protestants. Crimes multipliés et impunis. Les filous et coupeurs de bourse. Enfants de la matte devant Charles IX. Chancelier de la Basoche. Bandouliers des Pyrénées. Exploits des Carcistes, des Rasats et des Gautiers. Croquants.

II. Nouvelle promenade dans Paris embelli. Comment la capitale est éclairée. Feux artificiels. Les postes. Brusquet « maître des postes. » Les cochers, les voitures publiques. Coches de Paris à Amiens, à Rouen et à Orléans. Règlement sur la voirie. Rues percées nouvellement. Habitations. Comment elles sont conditionnées. Comment se font les locations. Le pont de l'Hôtel-Dieu. Accroissements dans les faubourgs Saint-Honoré et Saint-Germain.

III. Vie intellectuelle. La bibliothèque d'un gentilhomme. Beaux livres et belles reliures. Ouvrages de philosophie, de littérature. La *Gazette française*. Rayons des érudits. Rayons des jurisconsultes. La bibliothèque d'un médecin. Illustrations médicales et chirurgicales. Alchimistes. Ouvrages d'histoire naturelle. La bibliothèque d'un poëte, vers 1610. France « dégasconnée. » Académie fondée par Baïf. Psaumes de Clément Marot.

IV. Traduction et imitation du théâtre de l'antiquité. Théâtres universitaires. Œuvres dramatiques françaises. Acteurs de la ville et de la cour. Hôtel de Bourgogne. Le Petit-Bourbon. Le Marais. Musiciens et musique. Œuvres de musique théorique. Compositions. Beaux-Arts. Architecture. Peintures : estampes historiques et autres.

V. Splendeurs de l'industrie et du commerce. Exploitation des mines. Flottage des bois et charbons. Agriculture. Desséchement des marais. Manufactures de soie, de drap et de tapisserie. Industries diverses. Voies de communication. Un « Sulli » et un « Biron. » Canaux. Bourses et tribunaux consulaires. Corporations ouvrières. Les marchands à l'intérieur. Expéditions commerciales à l'extérieur.

I

Les maux causés par de persistantes discordes avaient laissé des traces profondes, sans modifier beaucoup le caractère des populations, « car le naturel du vrai Français, dit Brantôme, porte qu'il soit prompt, gaillard, actif, et toujours en cervelle. » L'état physique et moral de la France n'avait point autant changé que les exilés rentrants pouvaient se le figurer.

Allaient-ils par les rues de Paris ou d'une grande ville de province, ils rencontraient, comme avant leur départ, nombre de bohémiens, vainement bannis du royaume par plusieurs ordonnances royales. On avait cependant enjoint « à tous baillis, senechaux ou leurs lieutenants, et autres officiers du roi, chacun en son destroict (district), faire commandement à tous tels imposteurs qui empruntoient le nom de bohémiens ou Égyptiens, leurs femmes, enfants, et autres de leur suite, de vuider dans deux mois de ce royaume, à peine des galères et de punition corporelle[1]. »

Un arrêt du sénat de Strasbourg avait expulsé (1522) les bohémiens du territoire de la république. Des ordonnances ducales de Lorraine[2] portaient la même disposition, et les États généraux du royaume de Navarre ne s'étaient pas montrés moins rigoureux[3].

Mais les officiers de justice s'étaient fort occupés de veiller à l'exécution des lois qui punissaient les coupables

1. *Édit d'Orléans*, art. 103, publié le 3 sept. 1561. Disposition renouvelée en 1612.
2. De 1534, 1541, etc.
3. En 1538, 1575, 1591 et 1592.

pour fait de politique ou de religion. Ils fermaient un peu les yeux sur les désobéissances des irréguliers de la société, parmi lesquels Henri IV trouva un jour des auxiliaires.

Jean Charles, capitaine de braves bohémiens, ne lui mena-t-il pas quatre cents hommes, dont le roi reçut de bons services?

Il y avait des bohémiens soldats, des bohémiens ambulants, des bohémiens devins. Certains bohémiens provençaux faisaient sonner l'heure dans un verre, jouaient à la corde, exécutaient le saut périlleux. Les bohémiennes provençales tambourinaient et dansaient. La foule courait aux bohémiens et bohémiennes normands ou gascons.

Les bohémiens étaient, pour ainsi dire, les commis-voyageurs de la sorcellerie, si florissante au XV^e^ siècle (V. t. IV, chap. VIII, § 5). Misérables, ils promettaient la fortune aux badauds qui les interrogeaient.

La Renaissance fut, au reste, prodigieusement féconde en inventions bizarres. Les « miroirs magiques » parurent. Un écrivain prétendit en avoir dérobé la mystérieuse construction aux écrits de Pythagore. Il existait des talismans vulgaires, à l'aide desquels on pouvait acquérir honneurs, grandeurs et dignités.

Les thèmes de nativité, indiquant la position où se trouvaient les astres, par rapport au moment de la naissance de quelqu'un, et au lieu où il était né, étaient en grand usage sous Henri III[1]. Le thème de nativité de Henri II se composait d'une sorte de livret en cuivre doré, couvert des emblèmes du roi et de la reine Catherine de Médicis, et de combinaisons astrologiques dont le croissant de Diane était le pivot.

Le goût des prédictions n'avait point diminué. Catherine de Médicis ne fit-elle pas construire, auprès de son

1. Musée de Cluni.

hôtel, pour son astrologue, un grand observatoire, lequel existe encore [1]?

Catherine de Médicis et Charles IX firent le succès des prophéties de Nostradamus. Ils y recherchèrent tout ce qui pouvait se rapporter à eux. Ils allèrent visiter l'astrologue à Salon (Provence, Bouches-du-Rhône), sa patrie. Les courtisans, suivant leur exemple, ajoutèrent foi aux horoscopes.

Nostradamus lisait les choses futures dans les étoiles et les planètes, dans les révolutions de la lune et du soleil. Ses quatrains mesurés et rimés, parus en 1555, à Lyon, avaient été de beaucoup augmentés jusqu'en 1566, époque de sa mort.

On les consultait encore sous Henri IV, on les consulta longtemps après ce règne. Les prophéties comprenaient dix centuries sur les rois, les princes et les états.

D'autres astrologues dressèrent des horoscopes à l'usage des particuliers.

L'Église n'admettait pas les actes d'astrologie, mais la loi ne les punissait pas comme elle faisait pour la sorcellerie; et les devins, même, obtinrent la vogue, de Henri III à Louis XIII.

Henri II est blessé mortellement dans un tournoi! Cela ne semble pas étonnant, car Catherine de Médicis a rêvé qu'elle voyait son royal époux privé d'un œil; car, la même nuit, le maréchal de Montluc, en Gascogne, a vu en songe Henri II « assis sur une chaire, ayant le visage tout couvert de gouttes de sang. »

En janvier 1584, dans un songe, Henri III a été déchiré, mis en pièces par les bêtes féroces de la ménagerie du Louvre. Il les fait tuer incontinent. Trois jours avant d'être frappé par Jacques Clément, le même prince a vu, pendant son sommeil, les ornements royaux « tout

1. Il tient à la Halle aux blés, qui a remplacé l'hôtel de Soissons.

ensanglantés et foulés aux pieds par des moines et du menu peuple. » Alors, il mande le sacristain de l'abbaye de Saint-Denis, et lui ordonne de bien veiller sur les ornements du sacre.

Peu de jours avant l'assassinat de Henri IV, Marie de Médicis, dormant aux côtés du roi, rêve que les diamants et pierreries de la couronne se changent en larmes.

Visions, horoscopes, pressentiments, phénomènes, pronostics, songes, oracles de toutes sortes, une foule de superstitions ont survécu à la réforme. Un sorcier prédit à Antoine de Leyva qu'il sera vice-roi de France et enterré à Saint-Denis, au milieu des rois. Les gens crédules remarquent, pour donner raison quand même à la prophétie, que ce capitaine espagnol est mort dans un lieu nommé Saint-Denis, en Provence, et que son corps a été porté dans l'église de Saint-Denis de Milan[1]. Jean Godard, Parisien, annonce, dans l'*Oracle du chant de Protée*, « les glorieuses victoires de Henri III . »

Le Béarnais est obsédé, plus tard, par les horoscopes, les pronostics annonçant sa mort[3]. Grande est l'émotion produite par la nouvelle qu'un prêtre agonisant, à Douai, s'écrie en rendant le dernier soupir : « On tue le plus grand monarque de la terre. » Dans l'abbaye de Saint-Paul, en Picardie, à l'heure même de l'assassinat de Henri IV, une religieuse malade prononce ces paroles : « Madame, faites prier Dieu pour le roi, car on le tue[4].»

Depuis la découverte de l'imprimerie, l'almanach populaire remplaçait les anciennes « tables pascales, » ainsi nommées parce que, à Pâques, l'Église rédigeait une nomenclature des jours fériés placée sur le cierge

1. *Petitot*, Note sur les *Mém. de Guillaume du Bellay*.
2. In-4°, *Lyon*, 1594.
3. Voir t. V, p. 505 et 506.
4. *Paul Lacroix*, Superstitions, *le Moyen âge et la Renaissance*, t. Ier.

pascal. L'almanach (de *al*, le, *manah*, compte, en arabe,) contenait des anecdotes, des historiettes, des conseils aux laboureurs, des prédictions relatives à l'agriculture, aux destinées des princes, aux affaires des nations, etc.

L'Almanach pour mil six cent dix, composé par M. Baltazart de Montfort, grand astrologue[1], pièce très-rare, commença la nombreuse et importante série d'almanachs figurés, dont on s'est servi jusque vers la fin du règne de Louis XV. Une seule feuille, grand in-folio, avec portraits du roi, de la reine, de plusieurs princes et princesses. Au milieu, l'almanach, en lettres imprimées.

La loi[2] exigeait que les almanachs fussent préalablement soumis à l'examen des archevêques, des évêques, ou de commissaires députés par le roi et par les juges ordinaires. L'individu qui y contrevenait subissait des peines corporelles.

Nostradamus qui, de 1550 à 1567, mit au jour un *Almanach* rempli de prédictions et contrefait souvent, inspira une foule de travaux du même genre. Nostradamus était né d'une famille juive nouvellement convertie. Ceci nous conduit à parler de la situation des Juifs au XVI^e^ siècle; des Juifs symbolisés par la légende du Juif-Errant, et qui, aux yeux de beaucoup de gens, ressemblaient aux bohémiens.

Le parlement d'Aix, pour mettre les Juifs à l'abri des insultes, rendit, en 1542, un arrêt qui condamnait à l'amputation de la langue, et, dans le cas de récidive, au fouet, et même à la potence et à la confiscation des biens, quiconque donnerait à un Juif converti le nom injurieux de « retaillon » ou circoncis.

Dans ses besoins financiers, Louis XII avait exigé

1. *Hennin*, Monum. de l'Hist. de France, t. X, p. 367.
2. *Ordonn. d'Orléans*, de 1561, art. 26; *Ordonn. de Blois*, de 1579, art. 36.

(1512) des convertis de Provence, « descendus de tige et vraie racine hébraïque et judaïque, » une somme de cinq mille florins. Bientôt des Juifs espagnols et portugais s'établirent dans le midi de la France. Non-seulement les rois tolérèrent les Juifs, presque tous à la fois médecins et usuriers, mais Henri II les protégea[1] « comme gens en bonne dévotion de s'employer pour le service du royaume, qu'ils voulaient aider de leurs biens, manufacture et industrie. » Henri III usa aussi de modération, même de bienveillance, envers eux[2].

Cette dérogation aux anciennes lois déplut à beaucoup de gens, à des hommes distingués de l'époque. « Quant à la demeure des Juifs en France, écrivait Etienne Pasquier, elle ne peut être tolérée, en ayant été chassés comme ennemis capitaux de notre christianisme, rudes usuriers et en outre soupçonnés d'avoir empoisonné tous les puits. Au moins, si l'on veut souffrir leur demeure en ce royaume, il est à propos que, pendant leur séjour, ils portent une rouelle en platine d'étain sur l'épaule, de la largeur du sceau du roi, afin qu'ils soient reconnus d'avec les chrétiens, ainsi qu'il a été autrefois ordonné. Mais il sera toujours meilleur de bannir ce peuple maudit. »

Ainsi parlait un des esprits les plus éclairés de la France. Le préjugé inhumain restait enraciné chez les partisans comme chez les ennemis de la liberté de conscience.

Des émeutes grondèrent contre les Juifs espagnols et portugais. Ces gens avaient des « haineux et enviateurs. » On les calomniait; on leur imputait de « faux crimes. »

Ce n'est pas trop faire que de placer les bohémiens, les sorciers et les Juifs, au nombre des fléaux auxquels

1. *Édit d'août* 1550, enregistré le 22 décembre suivant.
2. Confirmation de l'édit de 1550, le 11 novembre 1574.

se joignaient d'autres calamités provenant des catastrophes physiques ou des événements de l'histoire.

La lèpre commença de disparaître vers 1550; mais une autre maladie permanente et contagieuse la remplaça. La lèpre devait cesser aux approches de l'année 1624. A mesure qu'elle devenait plus rare, les léproseries ou maladreries s'enrichissaient, en supportant moins de charges.

Alors les biens de ces établissements excitèrent la convoitise de puissants seigneurs, qui les usurpèrent pendant les règnes des Valois. François Ier s'opposa vainement à ces infamies. Henri IV ordonna « qu'il serait procédé par son grand-aumônier, ses vicaires et commissaires, à la réformation générale de ces abus, à l'audition et révision des comptes des administrateurs ou fermiers des maladreries[1]. »

Il y eut, en 1556, une grande sécheresse par toute la France. Des processions furent organisées pour demander de la pluie. « Les villages de six et sept lieues de Paris alloient en procession audit Paris en l'église de madame Sainte Geneviève. Ceux de ladite ville souvent faisoient procession généralle d'une église à l'aultre. Ceux de la ville et villages de Melun alloient en procession en la ville de Corbeil, au corps sainct de mons Saint Spire. Ceux du Gastinois et pays de Beauce alloient à Estampes de cinq à six lieues alentour, en l'honneur des corps sainctz messieurs Saints Cancien et Cancianille; ceux de Champagne, les ungs alloient à Troyes, aux vierges Sainte Mathie et Sainte Hélène, aultres alloient à madame Sainte Syre; aultres à Nogent-sur-Seine, à la Belle-Dame. » Les habitants de Provins alloient aux églises de Nogent; ceux de Nogent à l'église de Saint-Loup-de-Naud, et ceux de Donnemarie-en-Montois à Nogent[2].

1. *Édit de juin* 1606.
2. *Mémoires de Claude Haton.*

Cependant « toute l'année (1558), le vivre fut en France à si petit et bas prix que ung homme en ung jour n'eust sceu despenser en pain et vin que 18 den. t. pour le plus; la chair, le drap, le cuyr et les ouvriers estoient à bon marché[1]... » « L'an 1559, le peuple de France, par toutes les villes et villages, se réjouissoit grandement pour la paix que le Dieu éternel leur avoit baillée, laquelle par tant d'années avoit été fort désirée[2]. »

Mais pour une heureuse année dont les Français pouvaient se réjouir, dix années malheureuses creusaient des abîmes. La famine, la peste, les bêtes farouches, les inondations, les misères, en un mot, augmentaient les malheurs de la guerre civile, ou troublaient les temps de pacification[3].

En 1564-65 « l'hyver fut si terrible et violent, qu'il gela toutes les rivières en France, plusieurs bleds et tous les oliviers, noyers, figuiers, lauriers, orangers et autres arbres onctueux, et grande partie du bois des vignes, et par mesme moyen refroidit les esprits et les cœurs des plus querelleurs[4]. »

Le « courant, » maladie contagieuse, survint en 1578, après une sécheresse de plus d'un an et demi. Elle se répandit beaucoup; mais « de ceux qui en furent frappez, n'en morut pas la centiesme partie. » Vers le même temps, aux environs de Nogent-sur-Seine et dans le Laonnais, les loups ou autres bêtes féroces « se jettoient sur les gens et les dévoroient. »

L'incurie des gouvernants ou des constructeurs avait éclaté depuis longues années. Par toute la France, de 1530 à 1579, les débordements des fleuves et des rivières avaient occasionné des dégâts considérables. Quelquefois,

1. *Mém. de Cl. Haton*, chap. LXI.
2. *Id.*, chap. LXII.
3. Voir t. V, p. 407 et 408.
4. *Mém. de Michel de Castelnau*, Liv. VI, ch. I.

simultanément, l'inondation submergea les pays les plus éloignés les uns des autres, l'Alsace et le Languedoc, l'Anjou et la Champagne. Les crues de débâcle causaient d'irréparables malheurs, tantôt à Soissons, tantôt à Lyon et à Paris.

Reparlons du « Déluge de Saint-Marcel » (V. t. V, p. 458).

Pendant une nuit « la rivière de Saint-Marceau (Bièvre), au moyen des pluies des jours précédents, crût à la hauteur de 14 à 15 pieds, abattit plusieurs moulins, murailles et maisons, noya plusieurs personnes surprises en leurs maisons et en leurs lits, ravagea grande quantité de bétail, et fit un mal infini. Le lendemain et jours suivants, le peuple de Paris courut voir ce désastre, avec grande frayeur; l'eau fut si haute qu'elle se répandit dans l'église et jusqu'au grand autel des Cordeliers-Saint-Marceau, ravageant par forme de torrent, en grande furie, laquelle néanmoins ne dura que trente heures, ou un peu plus. »

« Le Parlement, en corps, vint le samedi suivant à la grande église Notre-Dame, où fut dite une messe solennelle, « avec prière à Dieu qu'il lui plût appaiser son ire, » et à même fin fut le lundi suivant faite une procession générale à Paris[1]. »

En feuilletant les livres spéciaux[2], personne ne manquera de remarquer que, dans l'espace d'un demi-siècle, de 1560 à 1610, six années seulement se sont écoulées sans inondations partielles ou générales. Sous ce rapport, le mal ne cessait jamais; et à peine les dommages causés par un fléau commençaient à être réparés, que de nouvelles dévastations portaient le désespoir dans l'âme des paysans.

La Loire, le Loiret et le Rhône rompaient les levées,

1. *Bibl. impér.* Texte d'une estampe.
2. *M. Champion*, les Inondations en France, *passim*.

abattaient les maisons, noyaient bêtes et gens, si bien qu'on disait :

> Quand Loyre et Loyret s'entretiennent
> Il n'y a pays qu'ils ne tiennent [1].

Le Cher, plus dangereux encore que la Loire, en ses débordements, changeait souvent de cours. La Garonne faisait plus de mal que la Gironde ; la Saône et la Marne se montraient assez clémentes ; mais la Seine et l'infime Bièvre, on l'a vu, laissaient peu tranquilles Paris et ses environs. Il n'existait si petit cours d'eau qui ne causât des ravages, et les riverains, mécontents, se plaignaient à un tel point, que l'autorité dut songer à prendre des mesures contre les inondations.

Une affreuse disette désola la France en 1566. A l'exemple de Domitien, Charles IX ordonna d'arracher presque toutes les vignes. L'arrêt ne fut exécuté qu'en partie. Peu après, Henri III recommanda aux gouverneurs des provinces « d'avoir attention qu'en leurs territoires les labours ne fussent délaissés pour faire plants excessifs de vignes [2]. »

Famines générales, par suite d'intempéries des saisons, famines locales et factices, par suite de siéges, comme à Sancerre (V. t. V, p. 368), se succédaient, au grand dommage des peuples.

Ainsi que cela arrivait d'ordinaire, les charges publiques et les impôts ajoutèrent aux malheurs des temps.

Jacques Quintil, Saintongeois, composa une comédie, *Le pauvre Villageois*, jouée à la cour de Henri II, à l'occasion des noces de la duchesse de Lorraine. Le pauvre villageois et sa femme y exposaient, dans la première

1. *Coulon*, les Rivières de France, t. I, p. 288, cité par M. Champion.
2. *Ordonnance de* 1579.

scène, l'état misérable où les avaient réduits la surcharge des taxes et les impôts.

Charles IX arrêta, par ordonnances, que chaque paroisse entretiendrait ses pauvres.

La cherté des choses, en 1573, vint du développement excessif du luxe, de l'abondance de l'or et de l'argent, et des monopoles des marchands et artisans qui se coalisaient pour hausser les prix. L'auteur du *Discours de l'extrême cherté qui est aujourd'hui en France*, etc., proposa des greniers publics de réserve, qu'on ouvrirait lorsque le blé serait trop cher. Le prix fixé dans le grenier serait obligatoire pour tous les autres vendeurs.

Un des plus tristes fléaux, la fureur religieuse, enchérit sur le tout.

Précédemment[1], nous avons enregistré les événements relatifs à la Réforme, à ses prétentions, à ses luttes et à la reconnaissance de ses droits.

Rappelons ici les guerres de religion, au point de vue des misères publiques. Ajoutons au tableau politique un tableau moral non moins effrayant. On ne saurait trop prouver à la génération présente et aux générations futures, ce que la liberté de conscience coûta de larmes et de sacrifices à nos pères, et combien les excès commis de part et d'autre troublèrent profondément leur vie privée.

Aussitôt que les assemblées secrètes de protestants eurent commencé, les délations contre les novateurs se multiplièrent. Et que d'accusations infâmes! Un contemporain écrit : «... Les assemblées se faisoient la nuict, de tous aages, sexes et conditions de personnes, et qu'après avoir mangé un cochon au lieu d'Agneau paschal, il se faisoit une détestable et incestueuse copulation des hommes avec les filles et femmes, sans avoir grande discrétion de l'aage ny du sang, etc.[2]. »

1. Voir t. V, Liv. VII, chap. IV, et Liv. VIII, chap. I et II.
2. *Mémoires de Michel de Castelnau*, Liv. I^er^, chap. IV.

Avec de pareilles idées, était-il possible qu'un fanatisme aveugle ne dirigeât pas les catholiques? Au lieu de persuasion, la force numérique devait l'emporter, en employant les formes brutales.

Quand plus d'un Français avait fui, sous François II, le pays était ruiné. Mais la noblesse et le clergé prospéraient; le peuple, qui s'était fort aguerri, pouvait résister aux agressions de la majorité catholique. Cette majorité s'imposa absolument.

« Comment, dit Michelet, allait s'organiser la machine des persécutions?

» On l'a vue déjà sous deux formes, la police des curés, les sermons sanguinaires des moines. L'énorme clientèle du clergé dans Paris, les confréries marchandes qui lui étaient affiliées, les bandes d'écoliers tonsurés, les frères de toute robe, surtout les mendiants, enfin, et plus que tout, l'infini des misères publiques, le grand troupeau des pauvres assidus aux églises, assiégeant les couvents, suivant les prêtres distributeurs d'aumônes, tout cela, dis-je, rendait possible la terreur ecclésiastique[1]. »

Aucune tranquillité dans les provinces, aucun calme à Paris.

Intolérants aussi, les protestants semblaient prendre à tâche de troubler tout. En juillet 1560, Jean de la Chaume, ministre de Genève, vint à Montpellier, prêcha, entraîna une partie de la population. Les sectaires, contenus par le ministère de Guise, se relevèrent dès Charles IX. Les jeunes gens, surtout, furent enthousiastes de la réforme, et se promenèrent, chaque soir, dans les rues, armés de gros bâtons appelés « Espoussettes de Montpellier, » dont ils frappaient les prêtres et les religieux qui passaient. Espoussettes, c'est-à-dire vergettes ou petites baguettes pour épousseter les habits.

1. *J. Michelet*, Hist. de France, t. IX.

D'où vient le proverbe : «l'Espoussette de Montpellier[1].»

Bientôt les protestants battirent ouvertement les catholiques, massacrèrent quarante chanoines dans le fort Saint-Pierre, et abolirent le catholicisme (19 octobre 1561). « Le peuple de Montpellier et de Nîmes, selon un contemporain, porta sa haine jusqu'aux bonnets carrés, et les gens de justice furent obligés de prendre des chapeaux ou des toques rondes. »

Durant la nuit du 6 mars 1561, à Annonay, les protestants abattirent toutes les croix de la ville, du faubourg et des lieux environnants. « Le 15 suivant, les autels furent renversés, les images brisées et brûlées dans les églises, et la nouvelle religion prêchée dans les églises... »

Lyon, Tournon, Romans, Valence et Annonay tombèrent au pouvoir des religionnaires (1562), qui y suspendirent le sacrifice de la messe. Le 27 juillet 1562, à Annonay, les protestants enlevèrent pendant la nuit les ornements, les vases sacrés, l'argenterie et les saintes reliques.

Mais le chef catholique, Saint-Chamond, vint en 1563 devant Annonay, et y entra. Le fer et le feu furent employés, le soldat exerça toutes les fureurs de la guerre. Quelques catholiques, même, partagèrent le malheureux sort des rebelles[2].

Au commencement de décembre 1561, à Carcassonne, il éclata une émeute de neuf à dix heures contre les protestants. Quelques gens armés étant allés à Avignon, y maltraitèrent des religionnaires qui s'y trouvaient.

Dans son impartialité, l'histoire ne néglige aucun fait rouvant les animosités coupables. Malheur aux hommes d'une croyance, quand les partisans d'une croyance contraire dominaient dans une province, une ville ou un hameau. Des surveillants protestants avaient des nerfs

1. *Mémoires de Jean Philippi.*
2. *Mémoires de Gamon.*

de bœuf qu'ils appelaient « johanots, » et dont ils battaient, disait-on, les paysans qui n'allaient pas au prêche[1]. « S'il faut en croire une chronique du temps, dit Cathala-Coture, dans son *Histoire de Quercy*, les émissaires des ministres forçaient les gens du peuple à aller au prêche à coups de bâton et de nerf de bœuf, sans que personne osât empêcher ces violences. » A Marmande, en 1561, les Huguenots s'insurgèrent, tuèrent les religieux de Saint-François, et brûlèrent le monastère[2].

La même année, à Cahors, « le peuple ayant appris que l'on faisait le prêche dans la maison de Doriolle, s'attroupa et y mit le feu; les flammes forcèrent les Calvinistes d'en sortir : ils trouvèrent la mort qu'ils fuyaient[3].» Quelque part, dans le Midi, le baron de Fumel, en revenant de la chasse, rencontra une troupe de protestants qui sortaient du prêche. Il maltraita et frappa l'un d'eux, qui était diacre : les paysans le poursuivirent, l'assiégèrent dans son château, dont ils se rendirent maîtres, et le massacrèrent (1561).

Ces scènes sanglantes, fréquemment renouvelées, rapprochées des horribles tragédies qui précédèrent, accompagnèrent ou suivirent la Saint-Barthélemi, donnent au XVI^e^ siècle une sombre couleur. Cette époque, dont les apparences présentent tant d'éclat, tant de nouveautés charmantes, fut, à vrai dire, incessamment tourmentée.

Au milieu des haines et des troubles, les crimes se multipliaient, demeuraient impunis, ou très-souvent secrets. Vers le temps du procès d'Anne du Bourg et de l'assassinat de Minard (V. t. V, p. 306 et 308), un courrier nommé Julien Firmin ou Fresme[4], qui portait les

1. *Comment. de Blaise de Montluc*, ann. 1561.
2. *Id.*, ann. 1561.
3. *Cathala-Coture*, Histoire politique, ecclésiastique et littéraire du Quercy, in-8°, Montauban, 1783; *Comment. de Montluc*, Liv. V.
4. *Mémoires de Castelnau*, Liv. I, chap. I.

lettres du parlement et de l'inquisition de la foi au duc de Guise et au cardinal de Lorraine, fut assassiné sur le chemin de Chambord. Il ne paraît pas qu'on ait découvert les auteurs de ce meurtre, ni de plusieurs autres dont parlent les contemporains.

Quand Paris ou une province se soulevait, parmi les gens armés se faufilaient toutes sortes d'individus qui espéraient profiter des troubles. Cette écume apparaissait tout à coup à la surface du flot populaire, déshonorait vite une cause, et donnait aux gouvernants d'excellents prétextes pour sévir.

Les filous et coupeurs de bourse déployaient une grande adresse dans leurs tours. Les cours des Miracles, le Port au foin, la Pierre au lait, à côté de Saint-Jacques-la-Boucherie, étaient habités, hantés par eux. Gaillards habiles à tricher au jeu, « échevins de la Pierre au lait, » comme dit Noël du Fail.

« Charles IX voulut un jour sçavoir les dextérités et finesses des coupeurs de bourses et enfants de la matte en leurs larcins, et pour ce il commanda au capitaine La Chambre, qu'il aymoit (car il aymoit toutes sortes de gens habiles), de luy amener, un jour de festin et bal solemnel, dix ou douze enfants de la matte, des plus fins et meilleurs coupeurs de bourse et tireurs de laine, et que hardyment ils vinssent, sur sa foy et en toute seureté, et qu'ils jouassent hardyment et dextrement leur jeu, car il leur permettoit tout; et après, qu'ils luy rapportassent tout au butin, comme ils en font le serment, car il le vouloit tout veoir, et puis leur redonneroit. Le capitaine La Chambre n'y faillit pas, car il vous en amena dix, triés sur le volet, desliés et fins à dorer, qui les présenta au roy; auxquels il trouva très-bonne façon, et bien habillés, et braves comme le bastard de Lupé; et, se voulant mettre à table et puis au bal, il leur recommanda de jouer bien leur jeu, et qu'ils luy fissent signe quand ils muguetteroient leur homme ou leur dame; car il avoit recommandé et hommes et dames, sans espargner aucunes

personnes. Le roy, à son disner, ne parla guières ceste fois aux uns et aux autres, sinon par boutades, s'amusant à veoir le jeu des autres, qui ryoit quand il voyoit les autres faire signe qu'ils avoient joué leur farce, ou qu'il les voyoit desniaiser leur homme ou femme. Ils en firent de mesmes à la presse du bal; et enfin, après le disner et le bal, il voulut tout veoyr au bureau du butin, et trouva qu'ils avoient bien gaigné trois mille escus, ou en bourses et argent, ou en pierreries, perles et joyaux, jusqu'à aucuns qui perdirent leurs cappes, dont le roy cuyda crever de rire, outre tous les larcins, voyant les gallans desvalisés de leurs cappes, et s'en aller en pourpoint comme laquais. Le roy leur rendit à tous le butin, avecques commandement et défense qu'il leur fit exprès de ne faire plus ceste vie, autrement qu'il les feroit pendre s'ils s'en mesloient jamais plus, et qu'il s'en prendroit au capitaine La Chambre, et qu'ils l'allassent servir à la guerre[1]. »

A l'écume se mêlaient, quand sonnait le tocsin, les écoliers qui battaient le pavé de Paris, qui rossaient le guet, qui jetaient les sergents en Seine[2]. Ils ne résistaient point au plaisir de figurer dans les troubles. Depuis Henri III, qui détrôna l'Empereur de Galilée, il n'y avait plus de roi, mais un « Chancelier de la Basoche, » dont le peuple jeune, bruyant et vigoureux, se riait des estafilades.

En certaines occasions, les écoliers se comportaient en bandits, et les bandits traitaient les provinces en pays conquis.

Partout, en France, on rencontrait des hommes prêts à se battre et à piller. « Les Pyrénées étoient habités par un million de Bandouliers, qui fleurdelisé, qui sans

1. *Brantôme.*

2. D'après les *Nouvelles* de la reine de Navarre et les *Joyeux devis* de Bonav. Despériers.

oreilles, qui fouetté et stigmatisé de tous costés; un monde de bannis pour leur vertu, qui ne vivoient que du travail des passans, dévalizant sans mercy ceux qui pensoient traverser ces détroits pour gagner l'Espagne ou la France..., à tous lesquels néanmoins ils faisoient grâce de la vie s'ils ne se mettoient en deffense. C'étoit en somme un vray refuge de débauchés, qu'Espagnols, que Gascons, en telle quantité, que je les ai vus marcher par bandes et factions diverses, qu'ils appelloient *Bandouil*... Les vrais Bandouliers étaient vers Foix, Béarn et Arragon, ores qu'il y en avait quasi par toute l'Espagne[1]. » Ils allaient à pied et à cheval, par bandes (*bandolero*, *banda*, en espagnol).

Tous les gens de guerre renvoyés dans leurs foyers n'entraient pas dans des asiles hospitaliers (V. plus haut, p. 44). Un grand nombre se tenaient sur les routes, aux portes des villes, et dans les villages.

A Paris, même, « capitaines déchirés, maîtres de camp morfondus, chevau-légers estropiés, canonniers en jambes de bois, tout cela entrait en troupes par les degrés dans la salle des Suisses, en déclamant contre madame l'Ingratitude. L'officier portant la hotte et le soldat le hoyau, exaltaient leur fidélité, montraient leurs plaies, racontaient leurs combats et leurs campagnes perdues, menaçaient de se faire « croquants, » et sur la monnaie de leur réputation mendiaient quelque pauvre repas[2]. »

Lorsque, durant quinze années environ, une grande partie de la population s'était opposée à Henri IV, proclamé roi exceptionnellement, après la mort de Henri III, par le mayeur de la ville de Langres, avec acte régulièrement notarié[3]; lorsque, de tous les côtés, des com-

1. *Le Frère*, Histoire des troubles de France, in-8°, *Bâle*, 1572.
2. Écrit par J. Michelet.
3. *L. Migneret*, Précis de l'histoire de Langres, in-8°, *Langres*, 1835; *Correspondance de Henri le Grand avec Jean Roussat*, in-8°, *Paris*, 1816.

pagnies de soldats protestants, de soldats ligueurs, de soldats dévoués à l'Espagne et payés par elle, s'étaient formées; lorsque des mécontents pour cause d'impôts avaient pris les armes et quitté travaux, logis et famille, pour lutter contre les troupes disciplinées, il était impossible que l'ordre pût renaître aussitôt après les collisions.

Les guerres civiles engendrent et laissent après elles une foule d'aventuriers à qui le repos semble un malheur, et qui recherchent toutes les occasions nouvelles d'exercer leur brutale industrie.

Une levée d'armes de mutins, avec meurtres, incendies, rançonnements et pillages, troubla la Provence (1586). Le comte de Carces, fait grand sénéchal de Provence et lieutenant du roi au même pays, imposa durement les habitants et laissa une liberté illimitée aux gens de guerre pour recouvrer les impôts. Les troupes commettaient d'immenses concussions partout où elles passaient; elles s'emparaient des biens des habitants.

A ces déprédateurs s'opposèrent des protestants et des catholiques, unis pour purger la contrée. Ils étaient appelés Rasats « comme si le rasoir eût passé sur leur chef, et comme s'ils eussent esté rasés et tondus en leurs commoditez[1]. »

Ils portaient la barbe rase, tandis que les soldats du comte de Carces, — appelés « Carcistes, » ou *Marabeez*, *Maraboux*, noms que les Provençaux donnent à des hommes sauvages, — portaient la barbe longue.

Une lutte sérieuse s'éleva entre les Carcistes et les Rasats. La Provence en souffrit horriblement, et ses plaies se fermèrent à grand' peine, quand la défaite des paysans fut achevée.

Peu d'années après, comme les soldats pillards de tous les partis infestaient la Normandie, des bandes de

1. *H. Bouche*, Hist. de Provence, t. II, p. 666, in-fol., *Aix*, 1664.

Bas-Normands, dits « Gautiers, » s'armèrent contre eux. Ces paysans tiraient leur surnom de la Chapelle-Gauthier, village du Perche, d'où leurs premières bandes s'élancèrent; ou bien, ce qui est assez vraisemblable, l'expression de *gautiers* (gens des bois, brigands cachés dans les forêts), venait du mot *gault,* bois (en celtique, *coilt, coët, coëd*).

Les Bas-Normands, comme les Provençaux, se soulevaient contre les exactions des trésoriers royaux. Le duc de Montpensier, gouverneur royal de la Normandie, employa le canon contre les Gautiers, et ruina aisément leur parti[1] (1589). Mais cette insurrection laissa des haines toujours vivaces.

Outre la sédition des « Catillonnais »[1], qui s'étaient montrés pendant la campagne d'Arques; outre les « Francs-Museaux, » les « Château-Verts, » les « Lipans, » qui avaient paru de 1589 à 1593; outre les révoltes du Midi (1595-1602), à propos de la pancarte[2], des soulèvements de paysans (1597) éclatèrent à cause des vexations commises par les collecteurs, « inventeurs de subsides, voleurs, etc. » Les insurgés s'intitulèrent « Tiers-État des pays de Querci, Agenais, Périgord, Saintonge, Limousin, Haute et Basse-Marche. » Ils reconnurent Henri IV pour roi « de droit divin, naturel et humain, » au service duquel ils s'armaient, pour conserver le royaume. Ils déclarèrent qu'ils voulaient maintenir l'Église, « la noblesse sans reproche et la justice[3]. »

En effet, l'insurrection s'était étendue du Limousin au Périgord, au Querci, à l'Agenais et à l'Angoumois.

Les croquants étaient ainsi appelés[4], parce que les révoltes commencèrent dans le village de Croc, vers

1. D'après de Thou, Davila et d'Aubigné.
2. Voir plus haut, p. 14.
3. *Bulletin de la Société de l'Histoire de France,* n. 1, 2, IIe partie.
4. Selon d'Aubigné, t. III, Liv. IV.

Saint-Yrieix-la-Perche (Limousin); ou parce qu'ils « croquaient, » mangeaient et buvaient ce qui leur tombait sous la main[1]; ou parce que, ne sachant pas écrire, ils signaient les actes au moyen d'un crochet ou d'une croix[2]; ou enfin, parce qu'ils n'avaient qu'un croc pour arme[3].

Leur association s'éleva en peu de temps à plus de quinze mille hommes armés, non-seulement de crocs, mais d'arquebuses, de piques et d'épées. Les croquants, qui se déclaraient « réformateurs de l'État, » envoyèrent des députés au roi, pour réclamer sa protection contre les violences de la soldatesque, des nobles, des Ligueurs surtout, pour solliciter un allégement aux impôts[4], pour avoir la permission d'élire un « syndic du plat-pays. »

Henri IV, en fin politique, donna des promesses.

Mais bientôt la vue de leurs forces les amena aux excès. Ils arrachèrent les vignes, coupèrent les bois, brûlèrent les maisons et granges de ceux qui ne venaient pas à eux[5], et pillèrent çà et là les châteaux. Une convention des nobles du Périgord, formée pour combattre les croquants, se promit de terrasser des gens « qui s'étaient voulu ôter de la sujétion en laquelle Dieu les a ordonnés[6]. »

Les insurgés comptaient dans leurs rangs des protestants et des catholiques, promptement divisés, quand le butin se fit rare. Ceux-ci déposèrent volontairement les armes; ceux-là se dispersèrent, vaincus en rase campagne. D'ailleurs Matignon, gouverneur de Guienne, avait paralysé les efforts de l'insurrection, en enrôlant tous les anciens soldats qui la servaient.

Le mot *croquant*, resté dans la langue française,

1. *Le P. Daniel.*
2. *Ménage,* Dictionnaire étymologique.
3. *Dictionnaire de Trévoux.*
4. *Palma Cayet,* Liv. VI.
5. *D'Aubigné,* t. III, Liv. IV.
6. *Bull. de la Société de l'Hist. de France,* n. 1 et 2, IIe partie; *H. Martin.*

signifie un homme de néant, un misérable, un pauvre diable, un gueux.

Aux croquants les relations contemporaines avaient donné aussi le nom de « tard-venus, tard-avisés, » pour indiquer qu'ils avaient pris les armes au moment où le reste du pays, las des dissensions civiles, demandait la paix avec instance[1].

Notons que s'ils gâtèrent leur cause par des excès, ils s'étaient tout d'abord justement opposés aux brigandages des nobles de la Ligue, qui enlevaient leurs blés et leurs troupeaux, les prenaient et les rançonnaient, et parfois leur perçaient les pieds avec des fers rouges.

Au commencement de l'insurrection des croquants, Henri IV dit : « qu'il vouloit en être, comme d'un parti fort juste, » et encore : « que s'il n'eust pas été ce qu'il estoit, et qu'il eust eu un peu plus de loisir, il se fust fait volontiers Crocan[2]. »

Henri IV parlait là avec franchise. Fouillez nos annales, et vous demeurerez convaincus de ceci, — que la plupart des mouvements populaires, aux diverses époques, ont éclaté pour de justes causes; mais que, parmi les insurgés, l'imprévoyance des uns et la cupidité des autres ont toujours contribué à assurer le triomphe des adversaires du bon droit, plus habiles, mieux servis, et ne reculant devant aucun moyen pour écraser une rébellion.

II

Lorsque, parcourant « la France à vol d'oiseau pendant le moyen âge » (V. t. IV, p. 184), nos lecteurs

1. *Ch. Poirson*, Hist. de Henri IV, t. Ier, p. 593.
2. *P. de l'Estoile.*

ont connu l'aspect de Paris et de ses environs, les transformations de cette capitale ont pu les intéresser. Ils ont pressenti la Renaissance ; et le beau mouvement des sciences, des lettres et des arts, contrarié par les guerres de religion, ne s'est pas plus arrêté dans l'ordre physique que dans l'ordre moral.

En traçant des tableaux d'intérieur (V. t. IV, p. 307), nous avons indiqué les progrès opérés, au xv^e^ siècle, dans les aménagements des palais, des hôtels, des maisons, des appartements, des logis, des jardins de la capitale, et conséquemment, pour une certaine mesure, des principales villes de France.

Ces progrès contribuaient à rendre Paris de plus en plus agréable pour ses habitants, à attirer les gens de province vers un centre où les talents se produisaient, où les appétits trouvaient de quoi se satisfaire.

« Paris a en abondance tout ce qui peut être désiré. Les marchandises de tous pays y affluent : les vivres y sont apportés par la Seine, de Normandie, d'Auvergne, de Bourgogne, de Champagne et de Picardie. Aussi, quoique la population soit innombrable, rien n'y manque : tout semble tomber du ciel... Les bouchers, les marchands de viande, les rôtisseurs, les revendeurs, les pâtissiers, les cabaretiers, les taverniers s'y trouvent en telle quantité que c'est une vraie confusion : il n'est rue tant soit peu remarquable qui n'en ait sa part. Voulez-vous acheter les animaux au marché, ou bien la viande ; vous le pouvez à toute heure, en tout lieu. Voulez-vous votre provision toute prête, cuite ou crue ; les rôtisseurs et les pâtissiers en moins d'une heure vous arrangent un dîner, un souper pour dix, pour vingt, pour cent personnes; le rôtisseur vous donne la viande, le pâtissier les pâtés, les tourtes, les entrées, les desserts ; le cuisinier vous donne les gelées, les sauces et les ragoûts[1]. »

1. *Jérôme Lippomano.*

Entre le Paris du XVI^e^ siècle et le Paris du XIX^e^, peu de différence, si ce n'est pour la grandeur. Cette fourmilière d'hommes étonne déjà par ses approvisionnements en tous genres. Le cœur de la France est singulièrement vivace.

S'ils se promenaient dans la capitale, les exilés de retour couraient contempler la porte Saint-Antoine, bâtie sous Henri II pour servir d'arc de triomphe à la mémoire de ce prince. Les monarques absolus aimeront ces honneurs excessifs et recevront, pour eux seuls, ce qui ne devrait s'adresser qu'à une armée héroïque et victorieuse.

Les exilés allaient visiter, dans l'église des Célestins, la colonne de marbre élevée pour le cœur de François II. Aucun arc de triomphe n'avait été dressé, il faut le reconnaître, en l'honneur du scrofuleux époux de Marie-Stuart : c'était bien assez d'avoir frappé des médailles (V. t. V, p. 307).

Paris, incessamment agrandi, pouvait passer pour le type des villes embellies par l'art du XVI^e^ siècle. Le quartier du *Marais* fut le premier régulièrement bâti, sous Henri IV. Il y avait là l'Hôtel de Beauvais, œuvre de Lepaute, où se plaçait ordinairement la famille royale pour les entrées solennelles (rue Saint-Antoine).

A côté de la Bastille, à l'extrémité de la rue Saint-Antoine, où se trouvait naguère une porte de la ville, célèbre par la mort d'Étienne Marcel, s'élevait l'arc de triomphe sculpté par Jean Goujon, sous Henri II [1]. La Place royale était formée. Rue Saint-Antoine, Du Cerceau avait construit l'hôtel de Sulli, très-remarquable habitation.

Le Marché neuf contenait beaucoup de vendeurs [2]. Les halles avaient été « entièrement rebasties de neuf, et avaient été dressés, bastis et continués excellents édifices [3]. »

1. Restauré par Blondel, en 1670; démoli en 1778.
2. *De La Mare*, Traité de la police.
3. En 1551; *Gilles Corrozet*.

Des rues nouvelles avaient été percées, et affectées à certains métiers ou commerces : rue de la *Cordonnerie*, de la *Petite* et de la *Grande-Friperie*, de la *Poterie*, de la *Lingerie*, etc. On avait reconstruit les piliers des halles et restauré le *Pilori*, situé au marché au poisson. Au coin de la rue de la Poterie était l'hôtel d'Argent, où des comédiens s'établirent en 1600.

On blâmait ou approuvait encore la destruction, en 1569, de la maison d'un bourgeois nommé Philippe Gastine, pendu avec ses deux frères pour avoir ouvert un prêche malgré les édits du royaume. La maison avait été rasée. A la place de cette maison, le gouvernement avait fait élever une pyramide sur cinq piédestaux superposés et différents de style et d'ornement, surmontée d'une croix ornée de statues, chargée de détails et d'inscriptions. Mais après la paix de Saint-Germain, Charles IX avait ordonné de détruire ce monument situé rue de l'Aiguillerie.

Les exilés allaient voir l'hôtel de Soissons (quartier Montmartre) où, le 9 mai 1588, Catherine de Médicis avait reçu le duc de Guise, qui venait de traverser Paris en souverain ; où, le lendemain, Guise et Henri III avaient eu une entrevue. Vendu à la sœur de Henri IV, puis au comte de Soissons, cet hôtel passait dans la maison de Bourbon-Savoie.

A l'angle méridional de la rue aux Fers, une jolie fontaine du XIII^e^ siècle avait été reconstruite par Pierre Lescot, décorée par Jean Goujon.

C'était la fontaine des Innocents.

Dans le faubourg du Temple, Henri IV avait créé (1607) un hôpital, le plus beau qui fût à Paris, pour les maladies contagieuses.

Catherine de Médicis avait jeté (1563) les fondements des Tuileries.

Elle avait voulu aussi attacher son nom à un vaste hospice où l'on devait recevoir et soigner, pendant le reste de leur vie, les soldats estropiés, infirmes ou accablés de vieillesse. Les masses applaudirent géné-

ralement au dernier projet. Mais l'hospice avait été promptement oublié, tandis que le palais [1] embellissait les bords de la Seine. Delorme et Jean Bullant en avaient dressé les plans.

Non loin des Tuileries, le Pont-Neuf, commencé par Du Cerceau, était presque achevé. Il le fut complétement en 1604, par Marchand. Le faubourg Saint-Germain, ne tenant pas à la ville, n'était point pavé. De nombreux hôtels le couvraient. Sur la rive droite, la cour avait accru de beaucoup le faubourg Saint-Honoré, en se déplaçant pour aller du Marais au Louvre. Les princes et les seigneurs y demeuraient, aux environs des maisons royales [2].

La démolition de l'hôtel Saint-Pol et du palais des Tournelles avait profité à la voie publique. Leur emplacement avait été livré à des spéculateurs qui y formèrent plusieurs rues.

Un monument demeuré célèbre, l'Hôtel de Ville, où siégea le Conseil des Seize (V. t. V, p. 441), allait être terminé en 1605; et, depuis le 16 novembre 1570, la juridiction des juges consuls avait acheté, rue du Cloître-Saint-Merri, la maison du président Baillet. L'Arsenal, qu'une explosion terrible avait détruit, était en reconstruction. Sulli, en sa qualité de grand maître de l'artillerie, fit de l'Arsenal sa demeure ordinaire, pendant tout le temps de son ministère. Il y ramassa « cent canons, de quoi armer quinze mille hommes de pied et trois mille chevaux, deux millions de poudre, cent mille boulets et cent millions d'or comptant, tous ingrédients et drogues, disait-il, propres à médiciner les plus fascheuses maladies de l'État. »

En 1564, le palais des Tournelles avait été démoli; en 1566, le pont au Change avait été réparé; en 1572, on

1. D'après Montluc, La Noue, Tavannes et Castelnau.
2. *De La Mare*, Traité de la police, t. I, p. 96 à 99.

s'occupait de construire le quai des Bons-Hommes.

Charles Marchand rétablit en bois, de 1599 à 1609, le pont aux Meuniers, qui dès lors porta ce nom, et aussi le nom de « pont aux Oiseaux, » parce que chacune des maisons qui s'y trouvaient uniformes, peintes à l'huile, se distinguait par une enseigne représentant un oiseau. Les Parisiens se félicitaient de leur nouveau pont de l'Hôtel-Dieu, bâti en 1598, à la place de l'ancien. Le 22 décembre 1596, entre six et sept heures du soir, l'ancien pont de l'Hôtel-Dieu était tombé de lui-même avec ses maisons et ses moulins. Quelques jours auparavant, les maîtres des ponts avaient averti les meuniers de déloger. Ces gens soupaient, quand le pont s'écroula, et il ne s'en sauva pas un.

La « fontaine et pompe de la Samaritaine, » située à deux toises au-dessous de la seconde arche du Pont-Neuf, donnait de l'eau au quartier du Louvre.

La place Dauphine était construite, et la rue Dauphine entreprise, en l'honneur du Dauphin (depuis, Louis XIII).

Sur la rive gauche de la Seine s'étendait un quai, du pont Saint-Michel à la Tour de Nesle, en face de celui qui s'appelait « quai des Orfévres. » Les autres parties des bords du fleuve et l'île entière de la Cité, agrandie, n'eurent pas de quais avant 1603.

On fit des abreuvoirs, des égouts; on pava quelques rues, élargies, appropriées surtout à l'usage des coches.

Beaucoup d'édifices reconstruits, sous François Ier et ses successeurs, recommandaient Paris aux étrangers. Mais, lors du siége de cette ville (1593), la destruction de Notre-Dame des Bonnes-Nouvelles avait été effectuée.

La bibliothèque royale, dont Henri IV fut le véritable fondateur, s'augmentait de la bibliothèque de Catherine de Médicis. Placée d'abord au collége de Clermont, elle exista ensuite dans le couvent des Cordeliers.

Quand don Pedre de Tolède fut envoyé comme ambassadeur par Philippe III d'Espagne, il ne reconnut plus la ville de Paris, qu'il avait vue autrefois si malheureuse

et si languissante. « C'est qu'alors le père de famille n'y était pas, lui dit Henri IV, et aujourd'hui qu'il a soin de ses enfants, ils prospèrent. »

Une description complète de Paris physique outre-passerait ici les bornes de notre plan. A plus forte raison, tout en constatant que les villes des provinces imitèrent la capitale, devons-nous relater simplement quelques curiosités de la France monumentale, à la fin du XVI^e siècle.

Hors des murs de Paris, l'hôpital Saint-Louis, récemment établi, devait traverser deux siècles et demi sans subir de transformation.

Guillaume Leroux avait fondé, à Rouen, l'hôtel de Bourgtheroulde, que son fils termina. La galerie attenante à la façade de l'hôtel [1] représentait l'entrevue de François I^er et de Henri VIII au camp du drap d'or. On y voyait les arabesques et les ornements de tous genres, avec les portraits des deux rois. A l'intérieur, sur la porte d'entrée, étaient placés des médaillons, avec les mêmes portraits sculptés sur les pilastres.

Outre les monuments célèbres que le Français de la Renaissance avait pu admirer (V. t. V, p. 174 à 178), certaines productions de l'architecture attiraient de nombreux visiteurs.

Ceux-ci vantaient la magnificence du château d'Anet, œuvre de Philibert Delorme, construction dont la façade a été conservée [2]. Le luxe des détails répondait au gracieux ensemble des bâtiments. Il nous reste une serrure, dont l'entrée est en fer ciselé et repoussé. Le tableau porte les armes de France surmontées de la couronne fermée. Au-dessous s'entrelacent les H avec les D, et de chaque côté apparaissent les croissants. La frise reproduit la devise de Henri II. Des figures et des pilastres

1. Cette galerie existe encore.
2. A l'École des Beaux-Arts, Paris.

ornés décorent la plaque. Le fronton présente un mascaron ailé[1].

Au château de Nantouillet, dans la Brie, habitation construite vers 1516 pour le chancelier Antoine Duprat, les riches ornements n'abondaient pas comme à Anet. On y remarquait une curieuse devise consécrative du foyer domestique, ainsi conçue :

Jovi, genitori et protectori (François Ier, sans doute).
Minervæ, protectrici (Louise de Savoie).
Eloquentiæ, et fidelitati (Duprat, en Mercure[2]).

Le bourg de Charleval, à dix-sept kilomètres des Andelys, s'appelait d'abord Noyon-sur-Andelle. Mais il avait changé son nom quand Charles IX y jeta les fondements d'une maison de plaisance.

Fontainebleau, fort agrandi et amélioré, plaisait surtout à cause de sa forêt et de ses environs. Henri IV avait élevé le château neuf de Saint-Germain : là étaient nés Henri II et Charles IX; là devait naître Louis XIV. Henri IV posa, en 1601, la première pierre de l'église Sainte-Croix d'Orléans[3]. Sous son règne et sous les règnes de ses prédécesseurs, une foule de monuments civils et religieux avaient été commencés, continués ou achevés.

Qu'on s'arrêtât devant la fontaine dite Delille, à Clermont, œuvre datant de 1512, ou devant celle de Saint-Ladre, à Autun, datant de 1543; qu'on se mît à examiner nombre de constructions intéressantes, il était impossible de ne pas voir que les villes de France, participant au mouvement, se régénéraient comme la capitale.

L'illumination des rues de Paris était due à la dévotion

1. *Musée de Cluni.*
2. *Du Sommerard*, les Arts au moyen âge, t. V.
3. *Pierre Matthieu.*

de Louise de Lorraine, femme de Henri III. Cette princesse établissait dans tous les coins des madones, des anges, des crucifix, devant lesquels on allumait des lampes et des chandelles, — ce qui donna l'idée d'éclairer les rues mal gardées, obscures et périlleuses.

Chacun savait que, dans la capitale, aux fêtes de Henri III, il était toujours tiré quelques « feux artificiels. » Ces sortes de *feux*, introduits chez nous par les Italiens, donnèrent une splendeur nouvelle aux réjouissances publiques. Sulli en fit tirer un (1606) dans la plaine de Fontainebleau.

Depuis 1576, les postes (V. t. V, p. 58 et 59) servaient au public, par la création de messagers royaux qui se chargeaient des paquets des particuliers. Peu auparavant, il avait été réglé que le « grand maître des postes » porterait les paquets ou dépêches aux quatre secrétaires d'État qui les remettraient à Catherine de Médicis, sans les ouvrir.

Maître Brusquet, successeur de Triboulet dans l'emploi de fou du roi, avait obtenu, grâce à ses bouffonneries, la charge de « maître des postes de Paris. » « Il n'y avoit pour lors point de coches, de voitures ni chevaux de relais, observe Brantôme[1], comme il y en a pour le jourd'hui. Aussi, pour un coup, je lui ai compté cent chevaux de *poste*, et ce d'ordinaire : ce qui estoit la cause qu'en titre et qualités il s'intituloit *capitaine de cent chevaulégers*. Je vous assure qu'ils estoient bien légers en toutes façons, tant de la graisse dont ils n'étoient guère chargés que de la légèreté à bien courir, auxquels chevaux et postillons il imposoit très-plaisamment les noms des bénéfices, offices, dignités, charges et estats que l'on court ordinairement en toute diligence par les *postes*. »

Brusquet percevait pour chaque cheval vingt sous, si

1. *Brantôme*, Capitaines étrangers.

l'homme était Français; vingt-cinq sous, si l'homme était Espagnol ou autre étranger.

Les messageries de l'Université, auxquelles s'ajoutaient les messageries royales et les postes, transportaient les dépêches du gouvernement, les sacs des procès civils et criminels, les voyageurs, les lettres, l'or, l'argent et les marchandises d'un petit volume[1]. A cause de leur cherté, elles ne servaient qu'aux gens riches et aux commerçants notables. Encore n'aidaient-elles que d'une manière très-restreinte aux transports, parce qu'elles se chargeaient seulement d'une sorte de denrée.

Sous Charles IX, à Paris, les coches ou voitures publiques avaient commencé de circuler, incomparablement plus nombreux que pendant les trois règnes précédents. Cependant Henri IV n'avait qu'un carrosse pour lui et la reine. « Je ne saurais vous aller voir aujourd'hui, écrivait-il à Sulli, dit-on, pour ce que ma femme se sert de *ma coche*. »

Les loueurs de coches prenaient des permissions du roi, afin de n'être point inquiétés par les messagers de l'Université ou par les maîtres de poste. Les coches roulaient vite dans les rues foraines, c'est-à-dire dans les rues qui aboutissaient aux barrières de la ville. Ils avaient toujours, comme à l'origine, des tabliers de cuir pour portières, plus des rideaux semblables aux fenêtres.

Des voitures publiques par terre, qu'établirent des particuliers, sous Charles IX et Henri III, transportaient les voyageurs et les marchandises de Paris à Amiens, à Rouen, à Orléans, et de ces villes à Paris. Henri IV consolida l'établissement des trois coches publics, soumit l'entreprise à une police, voulut un tarif équitable des places, veilla sur l'exactitude et la promptitude des transports, déclara que les coches devaient faire désor-

1. *Ch. Poirson*, Hist. de Henri IV, t. III, p. 461.

mais treize à quatorze lieues par jour, s'occupa enfin de la solidité des voitures et de la sécurité des voyageurs [1].

En se promenant dans Paris, les Français qui avaient été longtemps absents, remarquaient bien vite l'accroissement de la population.

Elle effraya Henri II, qui défendit de bâtir des maisons nouvelles dans les faubourgs [2]. Mais la volonté de ce prince ne l'emporta pas sur les besoins de l'époque. Ses successeurs immédiats ne partagèrent pas ses craintes, et en 1672, seulement, son édit fut renouvelé par Louis XIV.

A son de trompe fut publiée, le 14 octobre 1600, la première ordonnance établissant la nécessité de prendre alignement, avant de construire ou de réparer des bâtiments quelconques. Le principe a toujours prévalu depuis. La règle, généralisée, a été étendue à tout le royaume [3].

Quelques rues assez larges avaient été percées. Plus de lugubres tours, à Paris ou dans les grandes villes ; mais des pavillons larges et spacieux. Plus de vilains escaliers à vis ; mais des escaliers doux, à repos, à montées droites. Plus de voûtes, si ce n'est aux caves et aux premiers étages. Portes assez élevées. De longues et larges ouvertures, dans les appartements, avec de l'air et de la lumière [4].

« Venons aux bastimens de ce temps, dit un contemporain, puis aux meubles d'iceux. Il n'y a que trente ou quarante ans que ceste excessive et superbe façon de bastir est venue en France... Jadis on n'observait point tant par dehors la proportion de la géométrie et de l'architecture qui en beaucoup d'édifices a gasté la commodité

1. *Édit du mois d'avril* 1594, Coll. Isambert, t. XV.
2. *Édit de* 1549.
3. *Ordonnance du prévôt de Paris,* du 22 septembre 1600; *Collection Walker.*
4. *A. A. Monteil,* Hist. des Français des divers États, t. III.

du dedans. On ne sçavoit que c'estoit de faire tant de frizes, de cornices, de frontispices, de bazes, de piédestals, de chapiteaux, d'architraves, de soubassemens, de caneleures, de moulures et de colonnes : brief, on ne cognoissoit toutes ces façons antiques d'architecture qui font despendre (dépenser) beaucoup d'argent, et qui, le plus souvent, pour trop vouloir embellir le dehors, enloidissent le dedans. Ils ne sçavoient que c'estoit de mettre du marbre ny du porphyre aux cheminées, ny sur les portes des maisons, ny de dorer les faîtes, les poutres, les solives. On ne faisoit point de belles galleries enrichies de peintures et riches tableaux: on ne despensoit point, comme on fait aujourd'huy, en l'achat d'un tableau; on n'achetoit point tant de riches et précieux meubles pour accompagner la maison; on ne voyoit point tant de licts de drap d'or, de velours, de satin et de damas, ny tant de bordures exquises, ny tant de vaisselle d'or et d'argent. On ne faisoit point faire aux jardins tant de beaux parterres, compartimens, cabinets, allées, canals et fontaines. Les braveries apportent une excessive dépense, une cruelle cherté ; car des bastimens il faut venir aux meubles, afin qu'ils soient sortables à la maison, et la manière de vivre convenable aux vestemens, tellement qu'il faut avoir force vallets, force chevaux, et tenir maison splendide et la table garnie de plusieurs mets... Ceste abondance de vaisselle d'or et d'argent et des chaînes, bagues et joyaux, draps de soye et brodures avec des passemens d'or et d'argent, a faict le haussement du prix de l'or et de l'argent que l'on employe en autres choses vaines, comme à dorer le bois ou le cuivre ou l'argent, et celui qui se devoit employer aux monnoies a esté mis en dégast[1]. »

Les maisons de Paris se louaient presque toujours

1. *Anonyme,* Discours sur les causes de l'extresme chereté qui est aujourd'hui en France, 1587.

garnies, par jour ou par mois ; car les concierges, qu'on pourrait appeler les fermiers des maisons et des palais, ne pouvaient pas en disposer autrement, craignant toujours que leurs maîtres ne revinssent à la cour. « Alors il fallait dénicher tout de suite, principalement si c'était une maison de grand seigneur [1]. »

III

La vie intellectuelle avait plus gagné que perdu aux terribles émotions de la vie publique. A l'intérieur des maisons, tout prouvait que la littérature, les arts, les sciences, le commerce et l'industrie, étaient loin d'avoir succombé pendant les longues crises des règnes précédents.

En entrant dans le cabinet de tel ou tel magistrat, ou d'un gentilhomme ami des lettres, ou d'un praticien habile, on apercevait des rayons de bibliothèque bien garnis, sur lesquels veillait parfois un employé spécial, un bibliothécaire. Isaac de Casaubon remplissait l'office de bibliothécaire de Henri IV.

Les libraires remettaient à la bibliothèque royale un exemplaire en vélin et relié de tous les livres imprimés par privilége [2]. Ainsi s'enrichissait le dépôt qui possède aujourd'hui tant de merveilles.

Beaucoup de belles reliures se remarquaient chez les rois et les princes, surtout les reliures de certains livres qu'ils donnaient en présent. Henri III, grand amateur, en imagina une, fort étrange, après l'institution de l'ordre

1. *J. Lippomano*, 1577, Relat. des Ambass. vénitiens.
2. Ordonnance de 1556.

des Pénitents (V. t. V, p. 452) : c'étaient des têtes et des os de mort, des larmes, des croix, des instruments de la Passion, dorés ou estampés sur maroquin noir, avec cette devise : « Spes mea Deus ; » avec ou sans les armes de France.

On citait une magnifique reliure d'un livre d'heures ayant appartenu à Diane de Poitiers[1] ; on citait les beaux livres de Jean Grolier, avec ses armoiries et sa devise[2] ; on citait les splendides reliures de la bibliothèque du château de Blois, décorées des armes de France, des chiffres et des devises de la maison royale. Les Valois aimaient les reliures reproduisant les formes et les arabesques de la Renaissance.

Pour Catherine de Médicis avaient été reliés les *Mémoires de Martin du Bellay* (in-fol., *Paris*, 1569), présentant tous les emblèmes, chiffres et anagrammes de cette reine, dorés sur maroquin rouge, avec sa devise de veuve, peinte sur les plats (une montagne de chaux vive sur laquelle tombent des larmes), et ce vers latin à l'entour :

Ardorem extinctâ testantur vivere flammâ[3].

Parmi les amateurs et protecteurs de relieurs, on remarquait, outre Jean Grolier, Rasse des Neux, chirurgien de Charles IX ; Jacques Amyot qui, pourvu de riches bénéfices, n'oubliait pas sa pauvreté d'autrefois ; Honoré d'Urfé, descendant d'une maison alliée aux maisons de Lascaris et de Savoie ; le président de Thou, qui était en relation avec toutes les célébrités de son temps.

Parmi les relieurs les plus connus, on remarquait Jean

1. *Collection du comte de l'Escalopier.*

2. *Le Roux de Lincy*, Recherches sur Jean Grolier, sur sa vie et sa bibliothèque, gr. in-8, *Paris*, 1866.

3. *Collection Motteley.*

Canivet (1566), relieur de l'Université « religator Universitatis, » et Nicolas Eve (1578), libraire de l'Université de Paris, relieur du roi. Nicolas Eve, et son fils Clovis, étaient relieurs de Charles IX, de Henri III et de Henri IV.

Les guerres des Français en Italie avaient fait venir à Lyon et à Paris des relieurs italiens. Ceux-ci avaient donné le goût des travaux de leur pays.

Nos relieurs, toujours sous la dépendance, pour ne pas dire sous l'oppression des libraires, ne formaient point une communauté de métiers. Ils ne jouissaient pas du droit, si équitable, de signer leurs ouvrages. Le nom de Le Gascon, relieur, parut pour la première fois sur un livre de 1641.

Nous ne nous lassons pas d'admirer les artistiques reliures du XVI^e^ siècle, qui ajoutaient tant de prix aux bibliothèques des amateurs. D'autres, offrant moins de luxe, étaient plus répandues. Quelques libraires de Paris et de Lyon faisaient fabriquer des modèles en veau fauve à compartiments, et en vélin blanc à filets et arabesques d'or, pour les livres qu'il vendaient. Toute la librairie française suivit cet exemple, et les reliures, même les plus simples, présentèrent beaucoup d'élégance.

Des ouvrages de divers genres étaient achetés par les lettrés de toutes les classes. Ceux-ci allaient écouter les leçons des professeurs, suspendues pendant les guerres civiles, mais reprises aussitôt que le calme avait reparu; ceux-là se plaisaient à entendre les plaidoyers ou les harangues prononcés en justice.

Quoique la Renaissance eût moins influé sur l'éloquence judiciaire que sur les autres branches de la littérature, déjà avait commencé ce qu'on appelle la « harangue parlementaire, » morceau friand dont se régalaient principalement la noblesse et la haute bourgeoisie. Les harangues, prononcées deux fois l'an, d'ordinaire par les avocats du roi, satisfaisaient les gens épris de théorie

parlementaire. La première harangue date de 1550. Puis vinrent celles de Baptiste Dumesnil, en 1557, et de Gui du Faur de Pibrac, en 1558. C'est le Pibrac des quatrains et des « préceptes et enseignements utiles pour la vie de l'homme ; » c'est le moraliste aux opinions saines et aux mœurs douces dont parle Montaigne.

Barnabé Brisson, Jacques Faye, sieur d'Espeisses, de Thou, Jacques Mangot, se signalèrent par leur éloquence parlementaire.

De beaux talents, révélés par les circonstances, après avoir été préparés par les fortes études, savaient mériter des éloges unanimes. Dumoulin, Séguier, les premiers des Lamoignon, Lemaître, Poyet, Cujas, Chopin, Bodin, Ayrault, Loyseau, Pithou, Loisel, Anne du Bourg, Olivier, ne le cédaient que peu ou point à leurs devanciers La Vacquerie, Philippe Pot et Jean Cardies.

Par une foule de harangues, où l'esprit gascon se mêlait à la finesse gauloise, Henri IV avait développé l'éloquence militaire.

Mais du plus heureux des dons, — celui de la parole, — rien ou presque rien ne survécut pour l'avenir, tandis que les écrits, ayant une forme durable, s'amoncelèrent dans ces greniers d'abondance, dans ces bibliothèques précieuses dont nous avons conservé les richesses.

Quels ouvrages devaient avoir place dans la bibliothèque d'un personnage notable et lettré?

Aux rayons des philosophes et des moralistes, outre la belle philippique de la Boétie, la *République* de Bodin, datant de 1577, et les travaux de Ramus ; outre les philosophes et les moralistes grecs et romains, dont l'imprimerie multipliait les traités, vous eussiez trouvé la traduction des œuvres historiques et morales de Plutarque, par Jacques Amyot, qui avait versé dans les idées françaises toute la science ancienne que le philosophe de Chéronée avait rassemblée ; les *Essais* de Michel de Montaigne ; la *Sagesse* de Charron, publiée à Bordeaux, en 1601 ; les *Libertés gallicanes*, de Pierre Pithou ; la *Vie de*

Gargantua et de Pantagruel, par Rabelais, dont les médailles et les portraits circulaient partout.

Aux rayons des historiens se pressaient les vieux chroniqueurs, récemment imprimés, plus les pamphlets catholiques, les pamphlets calvinistes, les pamphlets politiques, à la tête desquels brillaient la *Satire Ménippée*, et une *satire* contre les *républicains*, écrite en 1586 par Jean Bonnin. Venaient ensuite les *Mémoires* de Blaise de Montluc, « le boucher royaliste, » achevés en 1574, publiés pour la première fois en 1592, à Bordeaux; les *Discours politiques et militaires* de François de La Noue, parus pour la première fois à Bâle, en 1587; l'*Histoire de l'État de France, tant de la république que de la religion, sous le règne de François II*, par Louis Regnier de la Planche, ouvrage datant de 1576.

En manuscrits seulement existaient les *Mémoires* du maréchal de Vieilleville, des deux Tavannes, de Marguerite de Navarre, de Philippe Hurault, comte de Chiverny; le *Journal de Henri III* et celui de *Henri IV*, par Pierre de l'Estoile; les *Négociations* du président Jeannin. Mais de Pierre-Victor Palma Cayet étaient imprimées — la *Chronologie septenaire*, en 1605, et la *Chronologie novennaire*, en 1608. Au même auteur on devait l'*Apologie pour le roi Henri IV*, faite en l'année 1596. Les *Antiquités gauloises et françoises*, datées de 1579, occupaient la première place dans les œuvres de Claude Fauchet, réunies en 1610. Tous les écrits de Pierre de Bourdeilles, seigneur de Brantôme, étaient composés, mais non publiés; ils ne le furent que longtemps après sa mort. Les travaux historiques de Théodore-Agrippa d'Aubigné n'avaient pas vu le jour, publiquement; mais, connus de nombreux amis, la plupart exerçaient une influence occulte. Les *Recherches sur la France*, par Etienne Pasquier, et la première partie (1604) de l'*Histoire universelle* de Jacques-Auguste de Thou, avec une préface adressée à Henri IV, comptaient déjà des lecteurs enthousiastes.

Étienne Pasquier mourut en 1615, et Jacques-Auguste de Thou en 1617.

Leurs travaux étaient rangés à côté du *Pays et Duché de Bourbonnais,* ouvrage de Nicolas Nicolaï, seigneur d'Arpheuille, géographe de Charles IX.

Non loin, on avait placé les premiers volumes du *Mercure de France,* créé en 1605, et la *Gazette française*, par Marcellin Allard, Forésien, avec portrait, avec ces deux vers :

> Ce n'est icy d'Allard que la partie muette,
> La Vive et l'anime respire en la gazzette[1].

Aux rayons des érudits, Adrien Turnèbe, des Andelys; Pierre Danès, de Paris; Marc-Antoine Muret, né au bourg de ce nom, près de Limoges; Henri Estienne, auteur du *Thesaurus linguæ græcæ*[2], et plusieurs autres commentateurs ou traducteurs, formaient un groupe respectable, dans lequel figurait aussi Denis Lambin, de Montreuil-sur-Mer, l'un des plus savants hommes qui aient honoré la France, mais dont le style plein de lourdeur et de lenteur faisait reculer maint érudit. Les ennemis de Lambin l'avaient caractérisé par le mot « lambiner, » agir lentement, qui est resté dans notre langue.

Aux rayons des jurisconsultes, Charles Dumoulin, de Paris, et Jacques Cujas, de Toulouse, lequel professait le droit à Bourges, en 1577, paraissaient à côté d'André Tiraqueau (V. t. V, p. 153); d'André Alciat, professeur à Avignon; de Guillaume Duvair, traducteur de divers discours de Cicéron et de Démosthènes; de François Hotman, l'auteur de *Franco-Gallia.* Bien des formulaires de droit, bien des livres de pratique judiciaire se mêlaient avec les œuvres de haute jurisprudence, avec les coutumiers généraux et provinciaux, pour former un arsenal

1. Petit in-8, *Paris,* 1605.
2. Publié en 1572, à *Paris,* in-fol.; réimpr. par Didot, 1840 et années suivantes.

où les hommes de loi puisaient à pleines mains. Droit romain, droit français, philosophie antique, rien n'arrêtait les lettrés des parlements, qui passaient leur vie à étudier.

Dans la bibliothèque d'un médecin, chez Pierre Duval, par exemple, médecin tellement en vogue (1582) qu'il était souvent fatigué de recevoir de l'argent, ou chez Jean d'Alibour, d'Autun, premier médecin de Henri IV, ou chez la Framboisière, médecin de Henri IV, puis de Louis XIII, les livres spéciaux abondaient.

Il s'y trouvait aussi le *Théâtre d'agriculture*, d'Olivier de Serres, publié en 1600; les œuvres de Nostradamus ou celles de Paracelse et d'Agrippa, à la fois thaumaturges et médecins; celles de Bernard Palissy qui, vers 1575, fit à Paris un cours de minéralogie, dans lequel il soutenait que les empreintes d'animaux exhumés dans les roches prouvaient l'existence de ces animaux aux lieux mêmes où l'on retrouvait leur image.

Bernard Palissy, à qui nous devons les fondements de la science géologique, avait donné des preuves de ses connaissances en physique et en histoire naturelle. Son premier ouvrage : *Recepte véritable par laquelle tous les hommes de France pourront apprendre à multiplier et à augmenter leurs thrésors,* etc., datait de 1563, et se recommandait par une extrême variété. Dans une centaine de pages in-12, l'agriculture, la chimie, et quelques faits historiques, fournissaient à Palissy l'occasion de se révéler. Son génie, longtemps nourri par l'étude et mûri par l'expérience, s'était glorieusement manifesté dans les « Discours admirables de la nature des eaux et fontaines, tant naturelles qu'artificielles, des métaux, des sels et salines, des pierres, des terres, du feu et des émaux, avec plusieurs autres excellents secrets des choses naturelles, plus un *Traité de la marne,* fort utile et nécessaire à ceux qui se mellent d'agriculture [1], etc. »

1. Un vol. in-8, *Paris,* 1580.

Palissy était le précurseur des idées de Buffon, de Fontenelle, de Jussieu, et de l'ensemble des premiers naturalistes.

Beaucoup d'ouvrages, anciens et modernes, traitaient de l'histoire naturelle et des sciences qui s'y rattachent plus ou moins directement. Ceux de Pierre Belon étaient répandus. A la théorie s'ajoutait la pratique. La fondation (1600) du jardin de Montpellier avec une école de jardinage, et les pépinières de mûriers établies (1610) à Fontainebleau et aux Tuileries, permirent aux savants d'augmenter leurs connaissances en botanique.

Les travaux de chirurgie avaient singulièrement progressé depuis l'arrivée de Vidus-Vidius dans notre pays (V. t. V, p. 137), où François Ier l'appela. Jean Canape pratiquait à Lyon et fut médecin de ce prince. A Paris, Ambroise Paré, le « père de la chirurgie moderne, » nommé, en 1552, chirurgien ordinaire du roi, laissait loin derrière lui les Nicolas Habicot et les Jacques Guillemeau. Dès 1561, avait été publiée une édition in-folio des œuvres d'Ambroise Paré ; et plusieurs autres éditions suivirent.

Non-seulement les autorités ne se refusaient plus aux expériences anatomiques tentées sur des personnes mortes, mais elles enjoignaient aux magistrats et aux directeurs des hôpitaux de faire fournir des cadavres aux professeurs, pour les démonstrations anatomiques, et pour enseigner les opérations de chirurgie[1].

Puis, les traités, les mémoires, les observations sur l'art de guérir.

Enfin, certaines notices sur les eaux minérales et leur efficacité se voyaient déjà, imprimées ou manuscrites, dans les bibliothèques des médecins. Ce mode de guérison était assez fréquemment suivi, surtout par les

1. *Extrait d'un édit de mars* 1607 ; *Collection Walker*, Archives judiciaires.

têtes couronnées. Jeanne d'Albret prit des eaux à Baréges, et donna son nom à la « source de la Reine. » Henri III et Henri IV firent usage des eaux de Pougues, situées à onze kilomètres de Nevers, sur la Loire.

Dans la bibliothèque d'un poëte, la nouvelle école, dont Pierre de Ronsard était le chef, et dont Joachim du Bellay avait écrit le manifeste, en 1549, comptait de nombreux représentants. Pierre de Ronsard pensait avoir ajouté à la langue légère et gracieuse de Marot la noblesse et la magnificence des langues de l'antiquité. Les autres membres de la « Pléïade[1], » Remy Belleau, Jodelle, Dorat, A. de Baïf et Pontus de Thiard, ne manquaient pas au rendez-vous. Cette constellation poétique, imaginée par Ronsard, « le prince des poëtes, » à l'imitation des poëtes grecs qui vivaient sous les Ptolémées, faisait à son créateur une sorte d'apothéose, hors de France et dans toute l'Europe civilisée. Ronsard reçut d'Élisabeth un diamant de grand prix, et fut visité (1571) par le Tasse.

Le poëte Fontaine, sous Henri II, avait inventé le « quintil, » et Thomas Sibilet avait donné les règles de toutes les poésies en usage à cette époque.

Antoine de Baïf, poëte, condisciple de Ronsard, fonda une académie à laquelle Charles IX accorda des lettres-patentes, déclarant qu'il acceptait le surnom de « protecteur et premier auditeur d'icelle. »

Qui n'eût possédé les œuvres de Baïf ? Elles comprennent neuf livres de poëmes, sept d'amours, cinq de jeux, cinq de passe-temps, — plus des *Étrennes* de poésies françaises en vers mesurés?

Ne disons qu'un mot de Maurice Scève, auteur du *Microcosme;* d'Antoine Héroet, qui renonça de bonne heure à la poésie; de Jean et de Jacques de la Taille, frères, émules en l'art de versifier; d'Olivier de Magny,

1. Voir t. V, p. 151.

dont les *Amours,* les *Gayètez* et les *Soupirs,* charmaient quelques esprits ; de Jacques Tahureau, connu surtout pour ses odes, ses « sonnets et autres poésies gentilles, » et ses « mignardises amoureuses de l'Admirée ; » d'Amadis Jamyn, qui nous a laissé des œuvres poétiques encore goûtées par quelques critiques ; de Gilles Corrozet, enfin, que ses divers ouvrages, généralement ornés de gravures sur bois, recommandaient aux bibliophiles du temps.

Mais Guillaume Salluste, seigneur du Bartas, avait conquis la faveur du public de toutes les classes avec sa *Semaine,* ou *Création du monde.* Une traduction latine de cet ouvrage existait, et l'on avait publié les œuvres de du Bartas [1], dont la *Semaine,* deux siècles plus tard, sembla digne encore à l'illustre Goëthe de figurer dans les bibliothèques.

Par ici, les compositions dramatiques d'Etienne Jodelle et de Robert Garnier; par là, les poésies françaises ou latines de Jean Passerat, un des collaborateurs de la Satire Ménippée (V. t. V, p. 485). Le parfum des vers latins était toujours agréable aux habiles lettrés, ne pouvons-nous dire aux souverains, puisque Jean Dorat présenta des odes en grec et en latin à Henri II, quand ce prince, revenant du Piémont, fit son entrée dans Paris [2] ?

On composait beaucoup de vers en échos à la cour de François Ier. Les idées poétiques se conservèrent pendant les règnes suivants, grâce à la galanterie, grâce aussi à la réforme religieuse.

Les gens du monde s'étaient empressés de graver dans leur mémoire les morceaux des psaumes traduits par Clément Marot, qui se rapportaient le plus à leurs sentiments ou à leur situation. Selon les protestants, on ne devait prier qu'en langue vulgaire. La Sorbonne, effrayée, condamna la traduction de Marot, à cause de ses inexactitudes. Mais la vogue du livre augmenta. Les dames de

1. In-8, *La Rochelle,* 1581.
2. Le 16 juin 1549.

la cour se mirent à chanter les psaumes sur des airs de romances. Chacune d'elles adopta le passage qui la touchait. Catherine de Médicis, jeune alors, et mécontente de Diane de Henri II, répétait celui qui commencait par ces mots :

Vers l'Eternel, des opprimés l'asile,
Je m'en irai.....

Clément Marot avait composé cinquante psaumes seulement. Théodore de Bèze traduisit les cent autres. Ces psaumes, popularisés par Calvin, furent chantés jusqu'à la fin du XVII^e^ siècle, époque où Conrad et la Bastide en donnèrent une nouvelle version, substituée depuis à l'ancienne.

Les psaumes habituaient les populations riches ou pauvres à la poésie. En outre, les concettis italiens qui avaient bien réussi, même au plus fort des troubles, furent longtemps en honneur. Mais avec Henri IV, trônant au Louvre, le génie et la langue du peuple français avaient repris le dessus. Le caractère même de ce prince, remarque un historien, ramena la vieille langue française et l'esprit gaulois.

L'avénement de la maison de Bourbon et le protestantisme mirent fin au brillant méridional de la Renaissance. François Malherbe ne tarda pas à « dégasconner » la cour.

Philippe Desportes et Mathurin Régnier, l'un mort en 1606, l'autre mort en 1613, furent les précurseurs des grands poëtes du XVII^e^ siècle. Ils modifièrent la langue française, à laquelle leurs successeurs achevèrent de donner cette netteté qui la distingue aujourd'hui.

Toute bibliothèque renfermait quelques romans, en tête desquels un véritable amateur savait placer ceux du moyen âge, déjà connus du lecteur. Puis on y voyait, entre autres productions, l'*Histoire et chronique de Gerard d'Euphrate,* édition de Paris, 1549; la *Plaisante et délec-*

table histoire de Gérileon d'Angleterre, par Etienne de Maisonfleur, édition de 1586; les romans des *Amadis;* la *Guerra d'Attila, flagello di Dio*[1]*; les Faits et gestes de Geoffroy à la grant dent;* le *Roman des chevaliers de la Thrace;* et bien d'autres que nos érudits se plaisent à rééditer.

Dans ces ouvrages, les contemporains retrouvaient nombre d'aventures chevaleresques, où leur imagination se vivifiait, tandis que celle de leurs fils allait s'énerver dans les bergeries, les fadeurs mythologiques, les « tendresses » à perte de vue.

L'*Astrée,* d'Honoré d'Urfé, parut en 1610. Ce roman, qui peignait le bonheur des bergers du Lignon, fut suivi d'une foule de compositions du même genre. Honoré d'Urfé commença la série des romanciers bucoliques, dont la haute société du XVII^e^ siècle devait tant surfaire le mérite.

Les almanachs, les livres populaires, les dialogues, les catéchismes, les discours et éloges funèbres, les vies de personnages illustres, les cantiques spirituels, remplissaient, avec les pièces de théâtre, le catalogue d'une bibliothèque de poëte, sous le règne de Henri IV.

IV

Par la lecture ou la représentation, les Français revenus d'exil s'apercevaient bien des progrès de la littérature dramatique pendant leur absence. Dès les premières années du XVI^e^ siècle, des hommes de goût avaient translaté et imité les pièces antiques. Ces sortes de travaux reproducteurs avaient généralement plu aux lettrés.

1. In-4°, *Ferrara,* 1563.

La France s'initiait peu à peu aux chefs-d'œuvre de la Grèce et de Rome, rendus en langage national, popularisés par des traducteurs assez « traîtres, » comme on dit proverbialement, mais néanmoins interprétés avec talent dans leur ensemble.

Thomas Sibilet, appelé aussi *Sybilote*, Guillaume Bouchet et Lazare de Baïf, traduisirent Sophocle et Euripide; Octavien de Saint-Gelais, Charles Estienne, Bonaventure Despériers, reproduisirent Térence, soit en prose, soit en vers; Pierre de Ronsard mit en vers le *Plutus* d'Aristophane. Il joua cette comédie avec ses disciples dans son ancien collége.

Avec les traducteurs naquirent les imitateurs du théâtre antique. Ils s'appelaient Etienne Jodelle, dont la *Cléopâtre captive* (1552) fut la première tragédie française; — Jean et Jacques de la Taille, composant, l'un, *Saül le furieux* et la *Famine* ou les *Gabéonites*[1], l'autre, *Alexandre* (1573); — Jean de la Péruse, célèbre par sa *Médée*; — Charles Toustain, empruntant à Sénèque la tragédie d'*Agamemnon*[2]; — Jacques Grevin, dans les œuvres duquel se trouvait la *Mort de César*, tragédie imprimée en 1560; — Pierre Bardou, dont on applaudissait le *Saint Jacques;* — Robert Garnier, qui écrivit successivement *Hippolyte* (1573), *Cornélie* (1574), *Marc-Antoine* (1578), et *Antigone* ou la *Piété* (1579), etc.; — Jean de Beaubreuil, avocat au siége de Limoges, en 1582, qui nous a laissé un *Regulus*, tragédie en cinq actes, avec des chœurs et sans femmes, « dressée sur un faict des plus notables qu'on puisse trouver en toute l'histoire romaine; » — Antoine de Montchrestien, auteur des *Lacènes*, d'*Hector*, de la *Carthaginoise ou la liberté*[3], etc.; Pierre Matthieu, représentant, dans *Esther*, « la condition des rois et princes sur le théâtre de for-

1. Tragédies, *Paris*, 1572 et 1573.
2. In-4°, *Paris*, 1556.
3. In-12, *Rouen*, 1604. Bibl. de Soleinne.

tune, la prudence de leur conseil, les désastres qui surviennent par l'orgueil, l'ambition, l'envie et la trahison ;» dans *Vasthi*, « la louange d'une monarchie bien ordonnée, l'office d'un bon prince pour heureusement commander ;» dans *Aman*, « les pernicieux effets de l'ambition et envie[1]... »

Ces sujets, traités mille et mille fois jusqu'à nos jours, ont formé notre théâtre classique. La monarchie absolue ne pouvait manquer de développer le goût de la tragédie. Il plut aux rois de se voir comparer aux héros de l'antiquité, dussent les auteurs mettre aussi en scène Brutus ou Aristogiton.

Quelques sujets étaient tirés de l'histoire nationale. Henri de Barran avait publié la tragi-comédie de « l'Homme justifié par la foi (1554), » et la « tragédie du Roi franc-arbitre (1558) » rivalisait avec le « Marchand converti, » de Crespin, la tragédie du « Sacrifice d'Abraham, » et la comédie du « Pape malade, » par Théodore de Bèze. Dans « Phaéton, » Jean Baptiste Bellaud avait écrit (1574) une « bergerie tragique » sur les guerres civiles. L'héroïque Jeanne d'Arc était devenue aussi un personnage de la scène. Un gentilhomme bordelais, François de Chanteloupe, avait publié la « tragédie de feu Gaspard de Colligny[2], » longue malédiction dialoguée, qu'approuva la Faculté de théologie, œuvre d'homme haineux, amalgame de forme antique et de passion contemporaine. La « double tragédie du duc et du cardinal de Guise, jouée à Blois, » contenait une série d'imprécations contre Henri III. Dans la « Guisiade, » par Pierre Matthieu (V. t. V, p. 435), la muse tragique lança quelques éclairs au milieu d'obscurités sans nombre. C'étaient des pièces entremêlées de « chœurs de garçons et de damoiselles. »

Avec *Eugène* ou la *Rencontre*, Etienne Jodelle eut

1. In-12, *Lyon*, 1585, 1589.
2. In-8, *Lyon*, 1575.

l'honneur de composer la première comédie régulière qui fut donnée sur le théâtre français[1]. Des jeux de mots, des concettis, des indécences, foisonnaient dans cette œuvre. Suivit la *Trésorière* (1558), de Jacques Grevin, comédie « faicte par le commandement du roy Henri II, pour servir aux nopces de madame Claude, duchesse de Lorraine, » mais « mise en jeu » seulement au collége de Beauvais. Cette comédie était remarquable, parce qu'elle tendait à réformer les mœurs de la noblesse et du clergé. De la même année datent les *Femmes salées*, excellente comédie. Plus tard, en 1580, les *Contents* amusèrent le public, très-porté aux choses du théâtre, quel que fût le genre des pièces, de quelque pays que vinssent les acteurs, en quelque lieu qu'on organisât les représentations. Dans les *Contents*[2] parut le capitaine Rodomont, type caractéristique de notre ancien théâtre, personnage accablant de vexations le bourgeois, qui tremble devant lui.

Le temps des pièces naïves et rudimentaires, des sermons dialogués dont s'affolait la multitude, sans que la question d'art s'y mêlât, avait disparu depuis longtemps. Il fallait du nouveau, de l'entrain, de la gaieté, de la critique bourgeoise, du gros sel. Rire du prochain, bafouer le mari trompé, applaudir à la femme libertine, quelle jouissance des gens de l'époque!

Les amateurs ne manquaient pas de spectacles. Il y avait des théâtres universitaires. Certains élèves, sous la direction de leurs maîtres, improvisaient des théâtres dans les divers colléges de Paris. Ils furent un jour admis à l'honneur de jouer devant Henri II et sa cour, à l'hôtel de Reims.

L'année 1548 compte pour beaucoup dans l'histoire du théâtre en France. D'abord la « Calandra, » par

1. 1552. En cinq actes.
2. Par Odet de Tournebu, in-8, *Paris*, 1584.

Bernardo Divisio da Bibiena, fut jouée en italien, à Lyon, par des comédiens italiens qu'on avait fait venir exprès pour concourir à une fête offerte à Catherine de Médicis. Puis les acteurs obtinrent, en s'établissant dans l'hôtel de Bourgogne, l'autorisation de représenter, à l'exclusion de tous autres, des pièces sur leur théâtre, avec cette condition que les sujets des pièces seraient « profanes, licites et honnêtes, » et que les mystères tirés des Écritures seraient sévèrement bannis du répertoire[1].

Cet arrêt montre l'état religieux de la France et les progrès de la Réforme. Les confrères de la Passion refusèrent d'entrer dans la voie nouvelle que le Parlement leur ouvrait. D'autres artistes, en possession de l'hôtel de Bourgogne, par eux loué aux confrères, en 1588, se mirent à jouer des *pastorales, tragi-comédies, bergeries, comédies, fables bocagères, plaisants devis,* et autres du même goût.

Qui n'eût battu des mains à la « *Nephelococugie*, ou la Nuée des cocus, non moins docte que facétieuse[2], » par Pierre le Loyer? Qui n'eût vu et revu « la Fidélité nuptiale, » de Gérard de Vire; la « Reconnue, » de Remy Belleau; la « Chaste bergère, » de Jacques de Fonteny, et les « Comédies facécieuses, » de Pierre de Larivey?

« Sylvanire, ou la morte-vive, » fable bocagère d'Honoré d'Urfé, pièce en cinq actes, en vers sans rimes[3], faisait presque autant d'honneur à cet auteur que son roman de l'*Astrée*. « Orbec-Oronte, » par Jean Edouard du Monin, était une tragédie en quatre actes et en vers, dont la postérité ne devait guère s'émouvoir, mais qui plaisait aux contemporains. « L'Arimène, ou bergère désespérée, » « Joseph le chaste, » « Athlette, » pastou-

1. *Arrêt du Parlement de Paris*, 1548; V. t. V, p. 167.
2. Petit in-12, *Paris*, 1579.
3. Petit in-8, *Paris*, 1627.

relle ou fable bocagère, trois pièces composées par Nicolas de Montreux, sous le pseudonyme d'Olenix du Mont-Sacré[1], ajoutaient à la réputation de celui qui a écrit le seizième livre d'*Amadis de Gaules*.

La cour passa l'hiver 1563-1564 à Fontainebleau, où l'on donna des fêtes brillantes, où l'on joua une tragi-comédie dont, suivant l'usage, un des personnages expliqua ainsi la moralité : « Tel représente aujourd'hui le personnage d'un grand prince, demain joue celui d'un bouffon, aussi bien sur le grand théâtre que sur le petit[2]. »

Mais le gouvernement personnel ne laissait pas volontiers dire sur la scène quelques-unes de ces vérités dont l'effet est immense sur les masses. Les souverains poussaient le théâtre aux pièces monarchiques, aux splendides exhibitions où la cour figurait, et aux scènes de bateleurs italiens ou français, qui amusaient les populations sans les moraliser, sans leur donner le moindre esprit politique, contraire au pouvoir absolu.

Le premier opéra avait été représenté au Louvre, en 1581, sous le titre « Balet comique de la royne, faict aux nopces de monsieur le duc de Joyeuse et madamoiselle de Vaudemont sa sœur. » L'auteur s'appelait Baltazarini, connu sous le nom de Baltasar de Beauioyeulx, « valet de chambre du roy et de la royne sa mère. » Le ballet était « rempli de diverses devises, mascarades, chansons de musique et autres gentillesses[3]. » Le spectacle dramatique s'y mêlait avec la musique et la danse.

Longtemps l'Hôtel de Bourgogne fut une retraite de bateleurs grossiers et sans art, qui couraient « appeler le monde au son du tambour jusqu'au carrefour Saint-Eus-

1. La première publiée en 1597, la deuxième en 1601, la troisième en 1587.

2. *Petitot*, Introduction aux Mémoires, depuis 1547 jusqu'en 1594.

3. In-4°, *Paris*, 1582.

tache. » Plus tard on y joua les tragédies de Jodelle, de Baïf et de Garnier. Les comédiens devaient prendre, sous Louis XIII, le titre de « troupe royale » et s'élever au point de représenter non-seulement les pièces de Hardy et de Mairet, mais les chefs-d'œuvre de Corneille et de Racine.

Leurs représentations avaient lieu de deux heures à quatre heures et demie en hiver [1]. C'était prudent, car Paris, sans lanternes, manquait de carrosses, offrait beaucoup de boue, et renfermait une grande quantité de voleurs [2]. Les spectateurs, selon le tarif, payaient cinq sous au parterre et dix sous aux loges. On ne jouait pas pendant les fêtes et les dimanches, ni pendant le carême [3]. Le théâtre était éclairé par des chandelles garnies de lanternes, ou par des chandelles nues placées dans les escaliers et dans la salle [4].

Dans les spectacles, notamment à l'Hôtel de Bourgogne, nombre de personnes se donnaient rendez-vous. Elles y mangeaient, elles y buvaient par groupes, comme au pré Saint-Gervais. Les pièces qu'on devait représenter étaient affichées. Il fallait distraire de la recette une certaine somme pour les pauvres [5], — impôt sur le plaisir, et qui subsiste encore.

En 1596, des comédiens de province élevèrent un théâtre à Paris, malgré les réclamations des confrères de la Passion. Les acteurs de l'Hôtel de Bourgogne restèrent la seule troupe privilégiée jusqu'en 1600.

Cependant Henri III avait appelé de Venise des artistes qui parurent à Blois pendant la tenue des États, et ensuite à Paris, rue des Poulies, hôtel du Petit-Bourbon.

1. Ordonnance de 1609.
2. *Hénault*, Abrégé chronol. de l'Hist. de France.
3. *Mémoires de Nevers.*
4. *De La Mare*, Traité de la police, liv. III, tit. III, ch. IV.
5. *F. et C. Parfait*, Histoire du théâtre français, Hôtel de Bourgogne.

Cette compagnie faisait payer quatre sous par chaque spectateur. Les *Gelosi* furent la première troupe italienne qui donna des représentations théâtrales. A partir de 1586 jusqu'en 1680, les acteurs italiens se succédèrent sans interruption. Leurs pantomimes formaient un spectacle tout nouveau, jusqu'alors inconnu en France, et dont les Parisiens goûtèrent beaucoup le genre désopilant,

Le théâtre du Petit-Bourbon, construit sous Henri III, desservi par les *Gelosi* et d'autres italiens, éveilla la jalousie des comédiens de l'Hôtel de Bourgogne. Parmi ceux-ci, d'ailleurs, une séparation se fit en 1600, et une partie de la troupe alla fonder le théâtre du Marais.

Ainsi les spectacles de musique commençaient à rivaliser avec les spectacles où les artistes parlaient seulement, en vers et en prose ; avec les spectacles de mimes, les faiseurs de tours, les montreurs de curiosités.

Des musiciens, instrumentistes habiles, figuraient dans les fêtes et les réunions. Baltazarini passait pour le premier violon de son temps. Le XVI^e^ siècle avait classé les instruments par familles distinctes. Le luth et la guitare, principalement, faisaient les délices des cours et des ruelles. Imitant les rois et les princesses, tout grand seigneur voulait avoir son « joueur de luth ou de guiterne, » ce qui déjà s'était vu pendant le moyen âge. Bonaventure Despériers composa pour Marguerite de Navarre la « manière de bien et justement entoucher les lucs et guiternes. [1] »

Les fameux flûteurs d'Orléans (V. t. V, p. 187) jouaient de la flûte à neuf trous, sous François I^er^ et Henri II. On trouve souvent le mot « larigot » employé pour désigner un fifre, une flûte, chez nos vieux auteurs, notamment chez Ronsard :

. . . . . Margot
Qui fait danser ses bœufs au son du larigot.

1. Traité publié après la mort du poëte.

Le Poitou vantait ses musettes ; la Provence, ses timbales ; la Guienne, ses tambours de basque. L'Auvergne avait ses vielles à manivelles, d'invention assez récente, et la Champagne se distinguait par ses petits hautbois [1].

Ce fut seulement à la fin du XVI^e^ siècle (1589) que l'on organisa en corps de métiers les facteurs d'instruments de musique. Henri II leur donna des priviléges et des statuts particuliers. Jusqu'alors, la fabrication était faite par des organistes, luthiers ou chaudronniers, sous l'inspection et la garantie de la communauté des ménétriers.

La postérité ne retint pas les noms des plus célèbres instrumentistes. Tel a toujours été et tel sera toujours, sans doute, le sort des virtuoses. A peine le talent de quelques-uns échappe à l'oubli. L'histoire nous apprend qu'Anne Triolier et Félix de Warmond furent « maîtres de la chapelle du plain-chant », sous Henri II ; que, sous Charles IX, Jean Baucyveny et Nicolas Fumée, abbé de la Couture, occupèrent ce poste [2], au temps où parurent des lettres relatives à l'institution de « l'académie française des musiciens » donnant, chaque dimanche, un concert vocal et instrumental. Six des académiciens étaient considérés comme domestiques du roi [3].

Loin de partager le sort des virtuoses, les musiciens qui ont composé ou professé obtinrent des succès moins brillants, mais dont nous nous préoccupons encore. Quoique la musique ne fût pas très-florissante dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle, beaucoup d'ouvrages didactiques, beaucoup de compositions musicales avaient vu le jour.

Jean Le Gendre écrivit (1554) la « Briefue introduc-

1. D'après Marguerite de Valois et Belleforêt.
2. *Du Peyrat*, Antiq. de la chapelle du roy.
3. Lettres du roi, septembre 1570.

tion en la musique, tant en plain-chant que choses faictes ; » Michel Menehou traita des concordances, des accords, « tant à deux, à trois, à quatre et à cinq parties, » et des fondemens de la musique ; François Eustache du Caurroy s'occupa de « la théorie de la musique ; » Claude Martin publia, à Paris, une « Institution musicale ; » Corneille de Blockland imagina (1573), à Lyon, une « Instruction pour apprendre la musique sans aucune gamme ou la main, et ce en seize chapitres ; » Guillaume Costeley, organiste de Charles IX, rédigea (1579) un « Traité de musique. » A Le Roy est due une « Instruction de partir toute musique des huict divers tons. » Clément Jennequin a laissé des « Inventions musicales. »

Parmi les compositions intéressantes, sinon au point de vue de l'art, du moins sous le rapport historique, il convient de placer une «messe de *Requiem* » par Claudin de Sermisy [1], — les « Noëls et chansons » de Martin, — « la Réplique aux chansons de ceux de Nuz au bas pays du Maine, » par Bedouin [2], — « les Psalmes de Marot et de Bèze, » mis en musique par Philibert Jambe de fer [3], — « les Psalmes de David, » mis en musique par Goudimel [4] ou par Santerre [5], — les « Psalmes françois, par Marot, » mis en musique par Ferrier [6]. Un grand souffle animait ces compositions, inspirées par la foi protestante.

Pour adapter leur musique à des paroles convenables, les compositeurs choisirent de bons poètes. Ils prirent Pierre de Ronsard, après Clément Marot. Les

1. *Paris*, 1556.
2. *Le Mans*, vers 1560.
3. *Lyon*, 1561.
4. *Paris*, 1565.
5. *Poitiers*, 1567.
6. *Paris*, 1568.

Amours du « poète français par excellence » fournirent à Jean de Maletti [1] l'occasion d'accomplir un curieux travail à quatre parties. Les *Odes*, du même Ronsard, furent aussi mises en musique. Beaucoup de poésies eurent l'insigne honneur de plaire à des musiciens. On connaît des vers mesurés de Baïf [2], lequel récita des *vers en musique* « devant le roy, au festin de messieurs de la ville de Paris [3]. » Boni trouva matière à composer dans les *Quatrains* de Pibrac [4]. Jean Maillard nous a laissé de nombreuses œuvres de musique [5], et Jacques Mauduit une remarquable messe de *requiem*, écrite vers 1583, pour les obsèques de Ronsard, messe chantée à l'anniversaire de la mort de Henri IV et à celui de Mauduit, dans l'église des Minimes de la Place-Royale.

Un très-petit nombre d'airs, vraisemblablement, arrivaient à la popularité. Quelques ballades, quelques chansons, quelques mélodies nationales circulaient parmi les masses qui, à la fin du XVI^e^ siècle, redisaient déjà la complainte de l'Enfant prodigue. Les chansons du *roi Dagobert*, de *la Palisse*, de *Gabrielle d'Estrées*, de *Biron*, ne couraient-elles pas les rues ?

Nous avons observé que la Réforme s'introduisit en France dans un temps où les goûts de la nation s'opposaient à sa réussite. L'art italien, soit en ses imitations, soit en ses créations ou ses conséquences, développait un luxe général contre lequel réagissaient vainement les austères prédications du protestantisme courant sus aux images, et les prétentions évangéliques des réformés.

Les guerres de religion, aussi, gênèrent le mouvement des arts ; mais elles ne l'arrêtèrent point. Quand les

1. In-4°, *Paris*, 1578.
2. Dans le III^e^ livre des *Airs et ballets du* XVI^e^ *siècle*.
3. *Paris*, 1578.
4. *Paris*, 1581.
5. *Lyon*, 1581 et suiv.

exilés français parcouraient leur pays, si longtemps quitté, ils s'apercevaient bien que rien n'avait changé dans la passion de leurs compatriotes pour les produits de l'intelligence.

Pendant l'absence de ces victimes de l'intolérance, Jean Goujon, de Paris, et Germain Pilon, né près du Mans, tous deux sculpteurs, Philibert Delorme, de Lyon, architecte, Jean Cousin, né près de Sens, peintre, avaient exécuté des travaux admirables. D'autres hommes, habiles dans toutes les branches de l'art, avaient dignement continué les premiers représentants de la Renaissance [1]. La multiplicité des œuvres attestait un progrès remarquable et général.

Plus d'un prince, plus d'un riche seigneur élevait à côté de sa bibliothèque une galerie de tableaux, de dessins, d'estampes, de statues, de bustes, d'antiquités, etc. Là brillaient quelquefois des toiles de Jehan Clouet, peintre officiel de la cour, aux appointements de deux cent quarante livres tournois, somme habituelle. François Clouet, fils de Jehan, à qui l'on doit une image du dauphin François II [2], et qui était, selon Vieilleville, « le plus excellent ouvrier de ce temps-là, » avait fait des peintures et des dessins. Il reçut... « vingt sous en plâtre, huile et pinceaulx, pour mouler le visaige et effigie d'icelui deffunct roy (François Ier),..... douze livres dix sols, pour vingt-cinq livres de cire blanche employée pour la dicte effigie,..... quarante-huit sols, pour six livres de céruse pour mettre avec la cire blanche [3]. » Il modela l'effigie en cire et en osier qui devait figurer aux funérailles de Henri II.

Des dessins originaux de François Clouet représentaient de royales personnes : l'un, Louise de Lorraine,

1. V. t. V, chap. III.
2. Au musée d'Anvers.
3. *Roux-Ferrand*, Histoire de la civilisation.

femme de Henri III, et l'autre, la reine Margot, première femme de Henri IV [1].

Léonard le Limousin, l'habile émailleur à qui Henri II commanda des tableaux votifs pour la Sainte-Chapelle de Paris, produisait assez de belles choses pour qu'un amateur distingué pût en posséder plusieurs. Il y avait aussi des œuvres de Jehan Court, peintre en titre officiel, d'Antoine Caron de Beauvais, qui travailla pour Henri II et Catherine de Médicis. Quelques tableaux d'artistes primitifs, italiens, français ou flamands, ornaient les parois d'une galerie, d'une église ou d'un oratoire. Il en est qui s'y trouvent encore.

Au fond de bahuts en bois sculpté, et peut-être aux portes des libraires, une foule d'estampes et de médailles, historiques ou autres, mettaient les exilés au courant des événements passés pendant leur séjour sur la terre étrangère. Ils regardaient une gravure divisée en quatre compartiments : 1° Jacques Clément communiant et confessant ; 2° l'assassinat de Henri III ; 3° sa mort ; 4° l'exécution de Jacques Clément. Inscription dans le champ. En bas, douze vers allemands et sept vers français [2].

Avec quel orgueil un Français de cœur admirait une estampe allégorique sur les désavantages de Charles-Quint ! Son titre était : « Le triumphe des Gaulois. » Elle représentait un coq sur un char, traîné par deux lions, et tenant une palme dans une de ses pattes.

Une gravure, à la louange de Henri II, « roi grand dans la guerre, à nul autre second par la piété, » figurait le *monstre de l'Italie*. Il circulait une estampe italienne sur la prise de Thionville par le duc de Guise. Les graveurs avaient reproduit plusieurs vues du tournoi où Henri II fut frappé à mort, — du supplice d'Anne

1. *Bibliothèque impériale.* Autrefois, à Sainte-Geneviève.
2. *Cartons de la Bibliothèque impériale.*

du Bourg, — de l' «Entreprinse d'Amboise », — des États d'Orléans, — du colloque de Poissi, ou des massacres de Vassi, de Sens, de Tours, de Valence et de Montbrison. Les « quatre charges » et la retraite de la bataille de Dreux étaient retracées par le burin, comme le siége d'Orléans, comme l'assassinat de François de Guise par Poltrot, comme l'exécution du gentilhomme assassin, comme les batailles de Saint-Denis, de Cognac, de Montcontour, ces dates principales des guerres religieuses.

La « Mercuriale tenue aux Augustins à Paris, le 10 de juin 1559, où le roy Henry II y fust en personne, » — « Nostradamus à la cour », recevant cinq cents écus d'or, — la « carte et image représentant au vif la triomphante victoire du précieux corps de Dieu sur l'esprit maling Beelzebub, par grand miracle obtenue à Laon, en 1566, au salut de tous », — arrivaient au succès populaire [1], car tout ce qui rappelait un événement grave, tout ce qui s'accordait avec les croyances et les préjugés, tout ce qui flattait les passions de la foule se répandait bientôt par milliers.

Dans le nombre des médailles, on recherchait surtout celle qui avait été frappée à l'occasion du siége de Metz, accompagnée du portrait de Henri II, avec ces mots au revers : « Persée délivrant Andromède, » et cette devise : « Je combats par tous les moyens. » Une médaille faisait allusion à l'alliance de Henri II avec les princes protestants d'Allemagne et les petits souverains de l'Italie contre l'Empereur. La plupart des actes un peu marquants des princes fournissaient l'occasion de frapper une médaille, et il n'y avait pas de fadeur ou de flatterie que l'on ne plaçât sous l'effigie d'un personnage en renom. Les rois, aisément couronnés de lauriers, étaient recommandés à l'admiration de la postérité. « C'est ainsi

1. *Cartons de la Bibliothèque impériale.*

qu'Alexandre franchissait le Tigre », prétendait un artiste, en gravant Henri III, tête nue, revêtu de son armure et à cheval[1]. Catherine de Médicis, « toujours auguste » méritait une « renommée éternelle ». L'image de Henri IV se rencontrait sur plus de trente médailles, avec accompagnement de louanges sans fin.

V

L'industrie s'était développée comme il suit, assez lentement jusqu'à l'avénement de Henri IV, et très-activement après.

Le sieur de Roberval obtint, en 1548, un privilége pour l'exploitation des mines de charbon du royaume. Mais vainement se forma une compagnie unique pour exploiter toutes les mines; malgré son privilége, elle ne tarda pas à se dissoudre. Peu après, Charles IX créa Claude Grippon de Saint-Julien « intendant des mines et minières » de France , en se réservant le dixième du produit des mines découvertes ou à découvrir, comme cela avait été stipulé sous Charles VI.

D'après l'avis général, la France ne possédait que des mines de fer. Pour l'or, elle en tirait d'Espagne et de Portugal, et elle donnait ses draps en échange. L'argent, le cuivre, une grande partie de l'étain venaient de l'Allemagne ; une autre partie de l'étain et tout le plomb venaient de l'Angleterre[3]. »

Sulli, arrivé au pouvoir, prescrivit la recherche des mines de France. Et, comme par enchantement, il se

1. *Trésor de numismatique et de glyptique.*
2. *Hist. de de Thou,* liv. XXXV ; *édit du* 26 *mai* 1563.
3. *Marino Cavalli,* Rel. des amb. vén., t. Ier.

trouva que le fertile territoire de notre pays renfermait, par manière de compensation, dans les pays de terres ingrates et fertiles, des mines de différents métaux.

En une année, on découvrit quelques mines d'or et d'argent dans les Pyrénées, aux environs du Béarn; des mines de jais et de pierres précieuses, avec quelques rares escarboucles, dans la partie des Pyrénées qui avoisine le comté de Foix; une quantité notable d'or et d'argent, dans les eaux de l'Ariége; des mines d'argent, près de Carcassonne; une abondante mine d'or et d'argent, dans le Lyonnais; une mine d'or, dans la Bresse; des mines d'or et d'argent, dans la Brie et la Picardie; des mines de plomb, de plomb argentifère et d'étain, dans les Cévennes, le Gévaudan et à Annonay; des mines d'excellent étain et quelques mines d'argent, en Normandie; de riches mines d'or, dans les montagnes d'Auvergne; enfin, des mines de talc et de cuivre, dans les Pyrénées [1].

Il suffisait de chercher pour trouver, et l'administration comprit son devoir, selon les intérêts généraux. Mais, à l'annonce de mines d'or, les courtisans ne déguisèrent pas leur avidité. Bellegarde se fit nommer surveillant, Rusé lieutenant général, et Beringen intendant général des mines.

Les produits de l'exploitation furent considérables. Cependant, la fécondité des mines d'or du Nouveau-Monde, le prix trop élevé de la main-d'œuvre en France, et, peut-être, la cupidité de Bellegarde, de Rusé et de Beringen, arrêtèrent les succès des travaux.

Au grand avantage des habitants du Nivernais, l'invention (1549) du flottage des bois et des trains était faite par Jean Rouvet, marchand bourgeois de Paris. « Retenant par écluses, ès saisons plus commodes, les eaux des petits ruisseaux et rivières qui sont au-dessus de Cravant, de leur donner la force en les laissant peu

1. D'après Palma Cayet, de Thou et Ch. Poirson.

après aller, d'emmener les buches, que l'on y jette *à bois perdu*, jusqu'au dit port de Cravant, où on le recueille et accommode par *trains*, sur la rivière d'Yonne, en la sorte qu'on les voit arriver en ladite ville de Paris[1]. »

L'agriculture avait été encouragée. Puis, d'après quelques édits, on ne pouvait saisir les laboureurs endettés pour tout ce qui tenait en général au labourage. Mais la loi était impuissante contre les faits. Combien de terres abandonnées, combien de « fermes censes », de villages inhabités et déserts[2] !

Avec Henri IV, qui déclarait la ruine de la France imminente et la patrie en danger, avec Sulli, qui estimait « que le labourage et le pasturage estoient les deux mamelles dont la France estoit alimentée, et les vrais mines et trésors du Pérou[3] », les laboureurs furent un peu mieux protégés contre les sévices des gens de guerre. Ils reçurent du gouvernement une remise de vingt millions de tailles arriérées en 1598. Leur quote part et leur charge diminuèrent considérablement[4]. L'abaissement de l'intérêt de 8 et 10 pour 100 à 6 pour 100, fit refluer l'argent dans les campagnes. On fournit au paysan les conseils et les moyens nécessaires pour la conservation et l'augmentation du bétail. Des prairies artificielles furent formées. Olivier de Serres perfectionna les anciennes cultures, et en recommanda de nouvelles. Le mûrier, les vers à soie, le maïs, le houblon, la betterave, la garance, le sainfoin, cultivés, opérèrent une révolution dans l'agriculture.

Pendant plus de cinq ans, de 1589 à 1595, Henri IV permit l'exportation et le libre commerce des grains. Par prudence, à cause des guerres civiles, il dut suspendre la liberté, qu'il rétablit ensuite partiellement, pour l'étendre

1. *Sainct-Yon*, Les Édits et ordonnances des rois, in-fol., *Paris*, 1610.
2. *Fontanon*, Préambule de la déclaration du 16 mars 1595.
3. *Sulli*, Œcon. royales, t. Ier.
4. *Édit de* 1600.

bientôt à toutes les provinces, malgré les pouvoirs locaux, le Parlement de Toulouse et le juge de Saumur [1].

Dessécher les marais et prévenir les inondations, était chose très-nécessaire. Il y avait, dans le royaume, une « grande quantité de palus et marais inondez et entrepris d'eau, presque inutiles et de peu de profit, qui tenaient beaucoup de pays désert et inhabité, et incommodaient les habitants voisins, tant à cause de leurs mauvaises vapeurs et exhalaisons, que de ce qu'ils rendaient les passages fort difficiles et dangereux [2]. »

Charles IX avait naguère ordonné le desséchement des marais, à Fontainebleau [3]. Sulli, multipliant ses efforts, voulut faire dessécher les « palus et marais, » pour qu'ils pussent servir, « partie en labour, et partie en prairies et pâturages. » Une convention fut passée avec une Compagnie de Hollandais, gens habiles dans les desséchements. Bradley, gentilhomme du pays de Berg-op-Zoom, reçut de Henri IV le titre de « grand-maître des digues, » et les habitants des Pays-Bas, qui vinrent avec lui pour l'aider, obtinrent des lettres de naturalisation.

L'œuvre était louable et grande. Mais l'industrie privée ne parvint pas, plus que l'État, à réunir des capitaux suffisants. Il fallut que Henri IV se mît de moitié avec la Compagnie ; qu'il la fortifiât en lui adjoignant de nouveaux sociétaires, hollandais ou français, apportant de l'argent [4] ; qu'il rendît facile et prompte l'expropriation des marais. Henri IV déclara nobles les terres de son domaine qui, enlevées aux eaux, deviendraient la propriété des associés. Il promit des titres de noblesse aux membres les plus actifs de la Compagnie. On devait

1. *Ch. Poirson*, Hist. du règne de Henri IV, t. III.
2. *Préambule de l'édit du 8 avril 1599.*
3. *Édit du 8 octobre 1571, à Blois.*
4. *Édit de janvier 1607.*

bâtir des villages dans les terres desséchées, y établir des foires. Les habitants de ces villages devaient jouir d'une exemption de taille pendant vingt ans, et n'acquitter, pendant leur vie entière, aucune charge personnelle. Plus, vingt années de privilége exclusif pour les tourbes et houilles trouvées au fond des marais, après le dessèchement[1].

Dès le règne de Charles IX, le gouvernement avait favorisé les manufactures[2]. Des probibitions étaient mises à la sortie des matières premières et à l'entrée des matières ouvrées. L'industrie des soies fleurit, ainsi que semblent l'attester les « lettres et exemples de la feu royne (Catherine de Médicis) mère, comme elle faisoit travailler aux manufactures et fournissoit aux ouvriers de ses propres deniers, etc.[3]. » Une pépinière de mûriers avait été établie aux portes de Nîmes, sous Charles IX ; Catherine de Médicis avait tenté d'introduire dans la ville d'Orléans la fabrication des draps de soie et des tapisseries.

Dans l'enclos de l'hôpital de la Trinité se trouvaient des maisons, des ruelles, où quelques ouvriers vinrent, dès le règne de Henri III, travailler en franchise. L'hôpital de la Trinité ressembla à une sorte d'école des arts et métiers. Il fut décidé que, « à l'égard des compagnons qui auraient montré pendant six ans leurs métiers aux enfants-bleus, ou bien à l'égard des enfants qui, après leur apprentissage, auraient consacré six années à l'instruction des autres apprentis, que, tous les ans, il serait reçu un compagnon et un enfant maîtres-jurés en franchise et sans frais. »

Cette école pratique dressa, par la suite, une foule d'artisans habiles, dont la plupart ont acquis de la renommée.

1. *Édit de janvier* 1607, dans Fontanon et Isambert.
2. *Édit du chancelier Birague*, année 1572.
3. *Paris*, Pierre Paulonnier, *Arch. cur. de l'hist. de France*, t. IX.

L'administration, sous Henri IV, déploya la force industrielle de la France. Quant aux soieries, remarquons bien que, sous les règnes précédents, l'achat des soies écrues et des soieries manufacturées, fit sortir annuellement du royaume environ quatre millions, somme alors considérable. Le roi ayant entendu parler du livre de de Serres, *Cueillette de la soie,* demanda à l'auteur un traité particulier sur cette matière, d'après lequel il ordonna aussitôt de planter des mûriers blancs dans tous les jardins de ses maisons royales. L'écorce des mûriers blancs servit à fabriquer des toiles et des cordages.

L'année suivante, il envoya de Serres lui-même dans nos provinces méridionales, avec le sieur de Colonces, surintendant général des jardins de France, pour acheter des plants. Ils en achetèrent en effet quinze à vingt mille, qui furent acclimatés dans le jardin des Tuileries : le monarque tira d'Espagne des œufs de vers « qui vomissaient la soie toute filée. » Il consacra l'orangerie de ce même jardin tant à élever des vers qu'à préparer et manufacturer la soie qu'ils produisaient. Il favorisa de toutes ses forces les entreprises nouvelles qui pouvaient avoir lieu en ce genre par tout son royaume, et nomma des commissaires chargés spécialement d'y étendre la culture du mûrier, et d'encourager les manufactures de soie.

Plus Spartiate que son royal maître, Sulli voyait cela de mauvais œil. Il préférait de « vaillants et laborieux soldats à tous ces petits marjolets de la Cour et de la ville, revêtus d'or et de pourpre. » Henri IV eut naturellement le dessus, et le mouvement de l'industrie des soies se prononça de plus en plus nettement.

Une manufacture de crêpes fins, établie au château de Mantes, avec l'autorisation de Sulli, rivalisa avec celles de Bologne. On exporta bientôt des bas de soie et d'estame. Sous la direction d'un Milanais, une autre manufacture, pour filer l'or, fut fondée à Paris. Henri IV avait appelé d'Italie des ouvriers en or et en soie, qu'il logea

rue de la Tisseranderie, dans un hôtel nommé La Maque, où ils fabriquèrent surtout des tentures d'or et d'argent frisé.

Après François 1er, Henri II conserva l'établissement de Fontainebleau.

La fabrique de l'hôpital de la Trinité, à Paris, qui prospérait déjà sous Henri III, devint excessivement remarquable sous Henri IV [1] qui, en 1597, établit Laurent, célèbre tapissier, dans la maison professe des Jésuites, où personne ne demeurait, depuis le procès de Jean Châtel. Il lui donna un écu par jour, et cent francs de gage par an, tandis que ses quatre « apprentifs » ne touchaient que dix sous de pension quotidienne, et ses « compagnons » vingt-cinq, trente, et même quarante sous, selon leur savoir-faire.

Dubourg, de la fabrique de la Trinité, auteur (1594) des belles tapisseries de Saint-Merri, fut plus tard associé à Laurent. Aux faubourgs Saint-Jacques et Saint-Honoré, on fit des tapisseries de cuir doré.

Parmi les tapisseries exécutées au XVIe siècle, il faut citer le *Plan de Paris*, sous Henri II, plan dont la dernière exposition remonte à 1788 ; plusieurs appartenant à l'église Saint-Maurice de Chinon, portant la date de 1527 ; une tapisserie représentant le siége de Salins, à Dôle ; d'autres données à la cathédrale de Clermont ; une enfin, offerte à la cathédrale de Châlons [2], etc.

Nos musées, nos palais, nos églises, nos galeries particulières conservent des tapis de cette époque, œuvres d'art industriel que les manufactures d'Aubusson, de Felletin, de Beauvais, et des Gobelins surtout, ont si notablement perfectionnées.

Les anciennes verreries, que ruinèrent les manufactures de cristal importées par les Italiens sous les derniers

1. *Sauval*, Antiquités de Paris, liv. IX.
2. *A. Jubinal*, Tapisseries, *Le Moyen Age et la Renaissance*, t. II.

Valois, furent rétablies et ne restèrent pas au-dessous du progrès. Là, « les gentilshommes nécessiteux » eurent la faculté de s'adonner à la fabrication du verre. Ils purent en trafiquer sans déroger à la noblesse. La France compta des « gentilshommes verriers, » deux ou trois mille environ [1], presque tous élèves des Italiens, du Vénitien Mutio Thesco, notamment, qui possédait le secret des verreries de son pays, et qui, attiré en France par Henri II, avait fondé à Saint-Germain-en-Laye une manufacture à l'imitation de celle de Murano, près de Venise.

Les nobles restaient gentilshommes en devenant verriers; mais, contrairement à l'assertion de quelques écrivains, la profession de verrier ne conférait pas la noblesse.

A propos des gentilshommes verriers, même, beaucoup de personnes plaisantaient. Le poëte Maynard se moquait de la noblesse du poëte Saint-Amand, qui était fils d'un gentilhomme verrier. Il lui disait :

Gentilhomme de verre,
Si vous tombez à terre,
Adieu vos qualitez.

Ce fut le duc de Nevers, italien d'origine, et connaissant les arts de son pays, qui fit recommencer, à Nevers, la fabrique des glaces, à laquelle il joignit celle des verres imitant la topaze, l'émeraude et les autres pierres précieuses. Lyon se livra bientôt à cette industrie. Le duc de Nevers donna à Henri IV l'idée de l'étendre et de la perfectionner. On établit une manufacture de cristal et de glaces à Melun [2], ville située commodément pour cette

1. *Bibliothèque de Bouchel*, au mot *Verre*.
2. *Lettres patentes*, d'août 1597.

industrie. Les ouvrages qui en sortaient, pouvaient arriver à Paris par la Seine.

Pour la confection et la vente de cette sorte de verrerie, dans la capitale et aux environs, il fut accordé à Sarrode et à Horace Ponte, gentilshommes italiens, un privilége que deux fabricants seuls, du nom de Feugère et Pierre, probablement français, partagèrent avec eux.

Quelques années après, la chambre supérieure du commerce décida : « Il est ordonné par la diligence desdits commissaires, que désormais lesdits seront tenuz apprendre l'industrie et l'invention de leurs verres de cristal aux Français qu'ils prendront pour apprentiz ; ce qu'ils avoient ci-devant refusé, pour les défenses qu'ils prétendoient leur estre faictes par leurs princes et le serment qu'ils en devoient à leur patrie. A quoi est remédié par lettres de naturalité[1]. »

Verrerie, glaces, poterie, faïence, allaient de pair. Ce que nous voyons encore des travaux de Bernard Palissy, atteste l'essor donné à l'art de la poterie. Les faïences fines de la Renaissance ont toutes une petite dimension. Elles sont, pour la plupart, d'un usage purement ornemental, — coupes, aiguières, biberons, sucriers ovales, flambeaux et salières[2].

La poterie dite de Henri II, terre de pipe fine et très-blanche, se distingue par des ornements gravés en creux sur la pâte, quelquefois avec des dessins rouges d'œillet, et même de figures en ronde bosse.

Les produits de Bernard Palissy, « inventeur des rustiques figulines du roi et de la reine mère, » ont pour ornementation des coquillages, des plantes, des poissons et des reptiles. Il a confectionné non-seulement des bassins

1. *B. Laffemas*, Recueil présenté au roy de ce qui se passe en l'assemblée de commerce, à Paris, p. 225, *Paris*, 1604.

2. *Riocreux et Jacquemart*, Céramique, *Le Moyen Age et la Renaissance*, t. IV.

ou des plats, mais des écritoires, des chandeliers, des salières et des statuettes. Il a retrouvé l'art d'émailler les poteries. Il en a fabriqué de gigantesques, émaillées en couleurs naturelles, pour décorer jardins, grottes, fontaines, vestibulaires d'appartements, — aux châteaux de Chaulnes et de Nesle (Picardie), de Reux (Normandie) et d'Écouen. Catherine de Médicis en a placé dans le jardin des Tuileries. Quelques poissons, fabriqués par Bernard Palissy, semblaient des poissons véritables, nageant dans des grottes, des fontaines et des ruisseaux artificiels.

Les poteries de Beauvais sont renommées. En cette ville se faisaient, dès 1540, nombre d'ustensiles en terre, dignes de figurer sur les tables, avec l'argent et l'étain[1]. Rabelais parle d'une « breusse » (ou saulcière), d'une « salière de terre », et d'un « gobelet, » de Beauvais[2].

D'après un usage ancien, quand un roi de France passait à Beauvais, des poteries remarquables de Savignies lui étaient offertes. On en présenta à Louis XII et à François Ier.

L'usine des faïences blanches et pleines de Nevers était fondée depuis 1560 environ. Les produits, selon de Thou, étaient aussi beaux que ceux d'Italie. Bientôt les amateurs parlèrent avec avantage des poteries de la petite ville de Fayence (Var), « plus renommée par les vaisselles de terre qui s'y faisaient que par sa grandeur ni son importance[3]. » Des usines furent créées à Saintes[4] et à Paris. Celle de Rouen, en vigueur au XVIIe siècle, fleurit surtout à l'époque où Louis XIV et ses courtisans vendirent leur argenterie pour « se mettre en faïence. »

S'entr'aidant parfois, afin d'obtenir des résultats excellents, l'art et l'industrie avaient progressé à un tel point

1. *Du Sommerard,* Les Arts au Moyen Age.
2. *F. Rabelais,* Pantagruel, édit. de 1542.
3. *Mézerai,* Histoire de France.
4. *Œuvres de Bernard Palissy.*

que Benvenuto Cellini vantait fort, par exemple, l'orfévrerie parisienne. A Paris, disait-il, on travaillait plus que partout ailleurs en grosserie, ce qui comprenait l'orfévrerie d'église, la vaisselle de table et les figurines d'argent. Selon lui, les travaux qu'on y exécutait au marteau avaient atteint un degré de supériorité et de perfection incroyable [1].

Les orfévres vendaient pendants, anneaux, bracelets, médaillons placés dans les cheveux et au chapeau, sur lesquels étaient exécutées au repoussé de jolies figurines en or. Ces médaillons s'appelaient « enseignes. » Il y en avait où l'ouvrier taillait en pierres précieuses les figures qui les enrichissaient. Parfois les vêtements et accessoires étaient ciselés en or, et émaillés; parfois une partie des figures était exécutée en matières dures, et une autre partie en or ciselé [2].

« Au XVIe siècle, les orfévres s'adonnaient encore davantage à la ciselure, à l'imagerie et au niellage : ce n'étaient que bijoux merveilleux, colliers, bagues, boucles, pendeloques, *enseignes,* chaînes, etc. Le poids de la matière n'était plus compté pour quelque chose que dans les grandes pièces de décoration : candélabres, vases, plats, aiguières, statues, etc. La matière était surtout appréciée, et l'orfévre réalisa en or, en argent et en pierreries, les belles inventions des peintres et des graveurs. »

Beaucoup d'alliages d'argent et d'or à bas titre. « La vieille probité des orfévres français était suspectée et bientôt méconnue. A la fin du XVIe siècle, on fabriqua peu de vaisselle plate historiée, on revint à la vaisselle massive, dont le poids et le titre peuvent être aisément véri-

1. *B. Cellini,* Tratt. dell' Oref., p. 130.

2. *Inventaire de la vaisselle et des bijoux de Henri II,* fait à Fontainebleau, en 1560. Manuscrit de la Bibl. impériale, fonds Lancelot, nº 9501.

fiés. » Courtois façonna la vaisselle de Henri IV[1]. Ce Courtois était particulièrement estimé du Béarnais[2].

Par leur élégance et leur diversité, les produits de l'industrie de luxe étonnaient les étrangers. Nos collectionneurs devaient en recueillir un grand nombre; nos musées publics devaient en conserver précieusement.

Quoi de plus remarquable que le miroir en cuivre repoussé et doré, « représentant les figures de la Vérité, de Victoires et de l'Amour vainqueur, » du temps de Henri II[3]! Un mortier en marbre, décoré des chiffres de ce prince, de l'arc, du carquois et du croissant de Diane[4]; un cabinet en bois de noyer, orné de sculptures, avec le même chiffre[5]; trois pièces en faïence émaillée, deux buires et un chandelier, d'un service exécuté pour Henri II, dont on voit les chiffres, attributs et emblèmes[6], ne perdent rien de leur valeur, à côté du buste de ce roi, en albâtre de Lagny, par Germain Pilon[7], et d'un plat qui représente la Cour, transformée en assemblée des dieux, — émail de Léonard Limousin, exécuté pour le connétable de Montmorenci[8].

Comme spécimens de l'art industriel au XVIe siècle, nous pouvons indiquer un soufflet vraiment curieux[9]; un reliquaire en forme de croix de Lorraine ; une monture de miroir, une boîte de montre, et une montre, par Étienne de l'Aulne[10], qui gardent leur valeur près d'un miroir et carnet en acier, avec incrustations en or et

1. *Ferdinand Séré*, à la fin de l'orfévrerie, dans *Le Moyen Age et la Renaissance*, t. III.
2. *Sauval*, Antiquités de Paris.
3. *Musée de Cluni.*
4. *Musée du Louvre.*
5. *Musée du Louvre.*
6. *Cabinets* du comte Pourtalès et de M. Préaux.
7. *Musée du Louvre.*
8. *Revue archéologique*, années 1855, 1856.
9. *Collection Sauvageot.*
10. *Bibliothèque impériale.* Œuvre de de l'Aulne.

argent : travail vénitien [1]. Une gravure de cet Étienne de l'Aulne, dit *Stephanus,* orfévre du XVI^e^ siècle, le montre dans son atelier, rempli d'accessoires, avec quatre travailleurs et un apprenti [2].

Voici une salière de forme architecturale [3]; voici une saucière [4]; voici une aiguière en poterie émaillée [5]; voici un couteau à manche et gaîne d'ivoire [6] ; voici un lit en bois de noyer sculpté [7]. Ces objets paraissent très-beaux encore, devant ce magnifique ciboire d'agate, en deux parties, monté en vermeil, ayant sur son couvercle un roi assis sur un trône porté par trois dauphins [8].

Peut-être ne fabriquerait-on pas, aujourd'hui, quelque chose de plus somptueux que la pièce d'orfévrerie offerte par la ville au roi Charles IX, entrant dans Paris (1571). « C'estoit un grand pied-d'estail soustenu par quatre daulphins, sur lequel estoit un chariot triomphant, embelly de plusieurs ornemens et enrichissemens, traisné par deux lions ayans les armoiries de la ville au col. Dans ce chariot estoit assize Cibelle, mère des dieux, représentant la royne mère du roy, accompagnée des dieux Neptune et Pluton, et déesse Junon, représentans Messeigneurs frères et Madame sœur du roy. Ceste Cibelle regardoit ung Jupiter représentant nostre roy, eslevé sur deux colonnes, l'une d'or et l'autre d'argent, avec l'inscription de sa devise : *Pietate et Justicia*, sur lequel estoit une grande couronne impériale soustenue d'un costé par le bec d'un aigle posé sur la crouppe

1. *Collection Sauvageot.*
2. 1576. *Bibliothèque impériale,* Cabinet des estampes.
3. *Cabinet de M. Pourtalès.*
4. *Cabinet de M. Préaux.*
5. *Cabinet de M. de Monville.*
6. *Cabinet de M. Mansard.*
7. *Collection du vicomte de Courval.*
8. *Chabouillet,* Catalogue des camées et pierres gravées de la bibliothèque impériale.

d'ung cheval sur lequel il estoit monté, et de l'aultre costé du sceptre qu'il tenoit, et ce comme estant déifié. Aux quatre coins du soubassement de ce pied-d'estail estoient les figures de quatre roys ses prédécesseurs, tous portans le nom de Charles, à savoir Charles-le-Grand, Charles-le-Quint, Charles septième et Charles huitième... Dedans la frise de ce pied-d'estail estoient les batailles et victoires grandes et petites par lui obtenues; le tout faict de fin or, doré d'or de ducat, cizelé, buriné et conduict d'une telle manufacture, que la façon surpassoit l'estoffe [1]. »

Nos regards se portent avec intérêt, aussi, sur le miroir de toilette et le bougeoir donnés à Marie de Médicis par la république de Venise, lors du mariage de cette princesse avec Henri IV (1600). Le miroir est en cuivre : il a des parties en or, et est orné d'émaux, de pierres précieuses, de pierres gravées de travail moderne, cristaux de roche, ornements divers ciselés. Le bougeoir joint au miroir possède des ornements et pierres de même nature.

Ces deux objets furent estimés en 1791 : le miroir à cent cinquante mille livres, le bougeoir à cent mille livres [2].

Les orfévres, protégés successivement par Charles IX, qui confirma les priviléges et franchises que ses prédécesseurs donnèrent à ces artisans, et par Henri IV, qui encouragea leur art, comptaient parmi eux des « orfévres du roi, » jouissant de certains priviléges, et installés au rez-de-chaussée de la galerie du Louvre. Le nombre des orfévres s'était multiplié à un tel point que, dans Rouen seulement, en 1563, il y avait deux cent soixante cinq maîtres, possédant droit de *merq* (marque). Les plus célèbres du xvi^e^ siècle furent : Bénédict Ramel, auteur d'un portrait de François I^er^, en or; Claude Marcel, qui

1. Registres de l'Hôtel-de-Ville.
2. *Musée des Souverains*, Paris.

méritait la confiance de Catherine de Médicis; François Briot, renommé pour ses vases d'étain; Étienne de l'Aulne, dont nous avons cité des travaux; Pierre Wœriot, qui se comparait à Lysippe et à Apelles, exécutant, « comme un autre Tubal, des ouvrages en bronze, en fer, en argent et en or [1] »; Claude de la Haye et François Desjardins, orfévres de Charles IX; Jean de la Haye, fils de Claude, orfévre de Henri IV, artiste à qui l'on doit la plus grande partie de la remarquable vaisselle appartenant à Gabrielle d'Estrées.

Depuis l'horloge d'Oronce Finé (V. t. V, page 153), l'art de l'horlogerie avait créé des chefs-d'œuvre. On voyait, sous Louis XI, des horloges qui n'étaient pas plus grosses que nos pendules de voyage; et, sous les Valois, les montres se propagèrent. Beaucoup, très-petites, apparaissaient sous forme de gland, d'amande, de coquille, de croix latine ou de Malte [2]. Il en existait de carrées, d'oblongues, d'octogones; de gravées, de damasquinées, d'émaillées. Quelques-unes, à un haut degré perfectionnées, faisaient mouvoir des figures symboliques ou religieuses.

Dans l'horloge que Henri II acquit pour le château d'Anet, chaque fois que l'aiguille allait marquer l'heure, un cerf aux abois sortait, s'élançait, poursuivi par des chiens. Bientôt cerf et chiens s'arrêtaient. Le cerf sonnait l'heure avec un de ses pieds.

En Poitou, la ville de Niort possédait (1570) une horloge, œuvre de Bouhain, décorée de nombreuses figures allégoriques. A Strasbourg avait été construite (1573), par Conrad Dasypodius, une horloge faussement attribuée à Nicolas Copernic. Moins compliquée, celle de Lyon (1598) avait été mieux exécutée par Nicolas Lyp-

1. Dédicace au duc Charles de Lorraine, dans le *Pinax iconicus ac variorum in sepulturis rituum*, etc., petit in-8, obl., *Lyon*, 1556.

2. *Collection Sauvageot; collections de Bruge Duménil et Labarte.*

pyus de Bâle, mis à mort, prétendait-on, aussitôt après la confection de cette merveille [1]. Il y a dans une collection particulière une horloge en fer damasquiné [2], dont les détails sont tout à fait artistiques.

D'après les ouvrages d'horlogerie qui existent encore aujourd'hui, il est évident que le XVI^e^ siècle fournit des horlogers hors ligne, notamment sous Charles IX et Henri III. Les plus célèbres furent : — à Paris, Myrmécides fils, Duboule, Pierre Portier, Gervais, Delorme, Étienne Maillard, Le Noir, Jolly, Binet, François, Mallart, Roger et Sennebier; — à Blois, Jacques Duduict; — à Rouen, Legrand; — à Dijon, Rouhier.

Ils jouirent d'une immense réputation, pensons-nous, puisque leurs noms et beaucoup de leurs travaux ont traversé une longue suite d'années.

Les industries diverses suivaient la même progression que celles de la verrerie, de la poterie, de l'orfévrerie et de l'horlogerie. La rivière d'Étampes alimentait des moulins sciant et martelant le fer. Ces moulins faisaient plus et à meilleur marché, en un jour, qu'un très-habile chaudronnier en un mois. Ils aidaient à fabriquer des cuirasses et des armes de toute espèce. Au faubourg Saint-Victor et à l'embouchure de la rivière des Gobelins, on travaillait l'acier fin.

Dès le temps de Sulli, les mérites de l'industrie française, en général, résultent des rapports du conseil de commerce réuni en 1604. Laffemas, contrôleur général du commerce, en rédigea les procès-verbaux [3].

Dans les galeries du Louvre travaillaient, outre des tapissiers, « les meilleurs sculpteurs, horlogers, parfumeurs, couteliers, graveurs en pierres précieuses, for-

1. *Pierre Dubois,* Horlogerie, dans *Le Moyen Age et la Renaissance.*

2. *Cabinet de M. de Bruge Duménil.*

3. *Archives curieuses de l'histoire de France,* I^re^ série, t. XIV, p. 221 et suiv.; Mélanges, t. IV. *Doc. inédits de l'hist. de France.*

geurs d'épées d'acier: les plus adroits doreurs, damasquineurs, faiseurs d'instruments de mathématiques... [1].»

On signale l'importation en France de plusieurs produits chimiques, principalement du blanc de plomb (carbonate de plomb).

Dans le bâtiment, l'art du maçon, du charpentier, du couvreur, du menuisier, du serrurier, du plombier, etc., avait atteint une délicatesse jusqu'alors inconnue, et dont nous pouvons apprécier les productions, à la vue d'une foule d'objets encore existants.

L'ébénisterie, déjà si belle au moyen âge, se recommandait par les charmants détails; la tabletterie ne lui demeurait pas inférieure. Garde-manger, buffets, armoires, bahuts, coffres de toutes grandeurs, dressoirs, pupitres, tables à écrire, ouvrages de buis, ouvrages d'ivoire tournés, bancs, fauteuils et chaises avec placage, ébène, bois de rose et bois étrangers, revêtant une forme élégante, étaient dessinés avec soin, et comprenaient un mélange d'imitation de l'antiquité et des temps mérovingiens.

En quincaillerie, les ouvriers ne fabriquaient pas seulement ce qui dépendait du bâtiment, objets que les progrès de l'architecture avaient multipliés; ils confectionnaient des ustensiles de cuisine en fer, en cuivre et en étain : machines pour tourner la broche, poêles, lèchefrites, marmites à pieds, poêlons, chaponnières, tourtières, poissonnières, soupières, bassins, etc.

Pour leur éclairage, les Français du Nord mettaient dans les lampes de l'huile de navette; ceux du Midi brûlaient de l'huile de noix. La chandelle s'était perfectionnée : au lieu de la faire uniquement avec du suif, l'artisan savait y ajouter de la cire. On la fabriquait aussi avec du marc d'huile de noix. Le public achetait des chandelles de cire blanches, bleues, rouges, vertes,

1. *Sauval*, Antiquités de Paris, t. II.

jaunes, jaspées, de toutes couleurs, de toutes nuances et de toutes formes [1].

Bien que l'on brûlât toujours de la cire jaune dans les églises, et qu'il s'en fît peu de blanche, Rouen raffinait depuis longtemps (1577) la cire avec la même pureté qu'en Italie.

Troyes, Avignon, La Rochelle, Thiers, Clermont surtout, fournissaient le papier aux imprimeurs, aux écrivains, aux marchands.

Deux habitants des Pays-Bas avaient apporté (1596) à Senlis et aux environs l'art de travailler la dentelle, « l'ouvrage de Flandre. » Henri IV protégea aussi cette industrie, bientôt adoptée par nos nationaux [2].

De riches marchands s'occupaient de blanchir, de façonner et de polir les lins, dans les faubourgs de Rouen. Le roi avait subventionné un des entrepreneurs, et affranchi l'Etat de la coûteuse importation des toiles fines de Hollande [3]. La toilerie de France ne craignait plus de rivale, même dans les Pays-Bas. Mais la Picardie passait pour vendre à l'étranger ses lins, au lieu de les ouvrer [4].

Il se fabriquait, sous Henri II et ses fils, autant de cartes à jouer italiennes que de françaises. Les cartiers italiens Gio-Panichi et Borghigiani furent à la mode, et, sous Henri III, Vincent Gayrand obtint la vogue. On plaçait l'écusson du cartier au bas du valet de pique. Sous Henri IV brilla T. Passerel. Les cartes présentèrent les grands costumes, probablement les portraits de la cour [5].

Afin de compléter ici un tableau de l'industrie à cette époque, il resterait à parler de la chapellerie, de la

1. *A. A. Monteil*, Hist. des Franç. des divers états, t. III.
2. *B. Laffemas*, Règlement général pour dresser les manuf. en France.
3. *Lettre de Henri IV à Sulli*, du 22 août 1607.
4. *Cosmographie de Belleforêt*, Beauvais, cité par A. A. Monteil.
5. *Paul Lacroix*, Cartes à jouer, *Le Moyen Age et la Renaissance*, t. II.

frisure, de la lingerie, de la mercerie, de la teinturerie, des ceintures, de la façon des habits des hommes et des femmes, et enfin de l'art culinaire. Mais nous renvoyons le lecteur au livre du « Français sous Richelieu, » aux chapitres des modes et de la nourriture. Ces détails trouveront naturellement leur place dans les pages où l'effacement des populations se montrera, où la légèreté des caractères servira les plans du ministre qui fut le fondateur le plus énergique de la monarchie absolue.

Eu égard aux besoins du commerce, il fallait s'occuper des voies de communication, à peine frayées pendant le XVI^e^ siècle.

Selon le *Guide des chemins de France* [1], que Charles Estienne composa et imprima, à la requête de ses amis, et d'après des renseignements données par des « messagers, marchands, et pèlerins, » on ne comptait que cinquante-huit grands chemins en France, en 1553. Ces routes faisaient des circuits incroyables, pour passer par telles ou telles villes, et elles laissaient de côté une foule de localités assez peuplées.

Lorsque l'Ile-de-France, la Champagne et la Picardie, avaient des excédants de blé, de vin, de bois, de sel, de fer, d'ardoises, sans pouvoir, faute de routes, transporter ces produits, le Berri, le Poitou, ou d'autres provinces voisines, souffraient de la disette. La plupart des grands chemins avaient disparu sons les ronces; la plupart des ponts étaient démolis ou croulants. Impossible aux communes en détresse de réparer les routes provinciales et vicinales; impossible à Henri IV, dont tout l'argent passait dans l'entretien des armées, de réparer les routes royales.

Pour comble, les gentilshommes et ecclésiastiques, concessionnaires de péages, oubliaient volontiers qu'ils

1. La 2^e^ édit. publiée en 1552, la 3^e^ en 1553. Bibl. imp. La 1^re^ édit. parut probablement en 1551.

devaient, en échange de leurs priviléges, tenir les chemins et les ponts en bon état.

Ces vices d'administration déterminèrent Henri IV non-seulement à créer (1594,) pour les voitures publiques, l'office de « commissaire général et surintendant des coches publics du royaume, » mais encore à s'occuper des routes et des ponts. Sulli, grand voyer de France, ordonna que les individus ayant le profit des péages en auraient aussi la charge. Les deniers imposés sur les paroisses servirent à l'entretien et à la réparation des ponts et pavés, chemins, chaussées et autres travaux publics [1]. « Commandement fut fait à tous les péagers de mettre les chaussées et pavés en bon et suffisant estat, à faute de quoy on devra saisir lesdits péages. Enjoint aux trésoriers de France de procéder à cette saisie pour en réparer les ponts et chaussées [2]. » Henri IV, passant (1609) sur le grand chemin de Picardie, avait entendu bien des doléances sur le défaut d'entretien des chemins par les péagers [3].

Le gouvernement affecta une très-forte partie des dépenses aux routes et aux ponts. Les « chemins publics furent rétablis au profit du trafic, » les uns déblayés, les autres percés de nouveau, d'autres redressés afin de diminuer les distances, et tous plantés d'ormes. Les arbres, croissant le long des routes, diminuaient la fatigue du voyageur à pied, augmentaient nos richesses forestières. On les appela « rosnis, » dans plusieurs localités, en mémoire du ministre qui les avait fait planter [4]. Ailleurs, des ennemis de Sulli arrachèrent les arbres ou les mutilèrent. « C'est un Sulli, faisons-en un Biron, » disaient-ils, en abattant quelques ormes.

1. *Arrêt du 2 avril* 1605.

2. *Arrêt du conseil d'État,* du 11 avril 1609.

3. *E. J. M. Vignon,* Études historiques sur l'administration des voies publiques en France, t. 1er, p. 53, gr. in 8°, *Paris,* 1862.

4. *Isaac de Laffemas,* Histoire du commerce, in 12, *Paris,* 1606.

Par la navigation intérieure, naturelle, comme celle des fleuves et des rivières, artificielle, comme celle des canaux, les affaires de négoce pouvaient s'opérer avec moins de frais. Or, dès les premiers troubles religieux, les fleuves ou rivières portant bateaux n'étaient pas entretenus de manière à rester navigables. Ensablements et débordements ne cessaient d'entraver le commerce.

Avant 1597, la France ne possédait pas encore un seul canal bon pour la navigation. Léonard de Vinci, sous François Ier, avait bien essayé d'établir dans notre pays des écluses à sas sur la rivière de l'Ourcq, afin de la rendre navigable depuis la Ferté-Milon jusqu'à Lisy; il avait bien projeté de creuser un canal passant par Romorantin pour dessécher, assainir et fertiliser la Sologne (Voy. t. V, p. 192). Mais la mort du célèbre peintre et la rivalité de François Ier et de Charles-Quint avaient tout arrêté. Vainement, à la fin de son règne, François Ier adopta le projet d'un canal en Languedoc. Les ingénieurs avaient mal pris les mesures, et l'entreprise fut indéfiniment ajournée.

Grâce à Adam de Crappone, sous Henri II et Charles IX, nous possédions les plans de deux canaux de grande navigation, l'un dans le Languedoc, l'autre dans le Charollais. Mais ces plans avaient cessé d'exister pour la France, pendant une quarantaine d'années. A peine quelques élèves du maître les avaient recueillis et médités.

L'administration, sous Henri IV, reprit la question des canaux. Les idées de Léonard de Vinci et d'Adam de Crappone portèrent leurs fruits, tardivement, mais utilement encore. La navigation des rivières s'améliora. Sulli fit commencer (1604) le canal de Briare, achevé par Richelieu, et le canal de jonction de la Seine à la Saône par les rivières d'Ourche et d'Armançon. Il réalisa la pensée qu'avait eue Charles V (Voy. t. IV, p. 177), celle de réunir la Seine à la Loire. Il projeta un canal des deux mers, par l'Aude et la Garonne.

En résumé, Henri IV institua un « capitaine des canaux » [1], fonction sérieuse qui prouvait les bonnes intentions de ce prince pour la navigation intérieure.

Aider le commerce par les voies de communication, c'était lui imprimer des forces nouvelles. Ces forces, il fallait savoir les pondérer en les multipliant. Les bourses et tribunaux consulaires tendirent à ce but.

Une justice consulaire avait été établie à Toulouse (1549), en même temps qu'une bourse de commerce. Lyon depuis longtemps possédait quelque chose d'analogue. Il y eut des bourses à Nîmes (1549), à Rouen (1556), à Reims, à Bordeaux, à Paris [2]. Enfin les principales villes de commerce en furent dotées : Orléans, Troyes, Angers, Auxerre, Beauvais, Bourges, Châlons-sur-Marne, Sens, en 1563 ; Calais, Châtellerault, Châlon-sur-Saône, Clermont, Compiègne, La Rochelle, Niort, Thiers, Tours, en 1565 ; Amiens, Abbeville, Chartres, Saumur, en 1566.

L'Hospital avait donné l'essor au mouvement. Sa pensée fructifia dans la suite, à un tel point que, en 1589, quatre-vingt-sept villes jouissaient des avantages d'une justice consulaire. A Paris, le tribunal de commerce de la rue du Cloître-Saint-Merri a fonctionné jusque sous le règne de Charles X.

Les nouvelles cours des bourses se composaient d'un président et de quatre consuls ou juges élus par les marchands. Elles connaissaient des procès relatifs aux billets, aux lettres de change, aux cédules, etc., sans procureurs, sans avocats, sans frais, ni délais, ni renvois, ni retards [3]. Elles jugeaient en premier et dernier ressort. C'était une justice rapide, gratuite, jamais suspectée.

On appelait, en général, bourses les lieux de réunions des marchands, parce que ceux-ci les bâtissaient et en-

1. *Sulli*, OEconomies royales.
2. Voir plus haut, p. 74 et 107.
3. *Ordonnances de mai et décembre* 1566.

tretenaient avec de l'argent mis dans une bourse commune. Dans ces réunions, dites « changes, estrades ou bourses, » les marchands, « facteurs ou trafiqueurs, pouvaient convenir, pour respondre et rendre raison les uns aux autres de leurs trafics et faire leurs entreprises [1]. »

Nécessaires, dans leur origine, et favorables à la moralité du commerce, les bourses ont dégénéré, par la suite, en assemblées de jeux déplorables et scandaleux.

Avant le règne de Charles IX, chacun se mêlait à sa volonté du courtage, soit d'argent, soit de marchandises; et l'on ne faisait alors aucune différence entre les courtiers de marchandises et les agents de change, nom nouveau, que ces derniers n'ont commencé à porter qu'en 1639. Pour empêcher les abus et les malversations infinies qui se commettaient dans l'exercice du courtage, où chacun s'ingérait à son gré, le premier, Charles IX érigea et établit en titres d'offices tous les courtiers qui l'exerçaient alors, tant de change et deniers, que de draps de soie, laines, toiles, cuirs, et autres sortes de marchandises, même des vins, blés et autres grains; chevaux, bœufs et tout autre bétail, à la charge par eux de prendre des provisions desdits offices, et de s'y faire recevoir par les baillis, sénéchaux et autres juges royaux des lieux de leur résidence et exercice, pour en jouir et user comme les autres pourvus de semblables offices [2]. L'expression de courtier (de *curare*, avoir soin, d'où le vieux mot *couratier*) était bien le nom d'une personne qui prenait soin de quelque affaire.

Les corporations ouvrières n'éprouvèrent aucun changement dans leurs principaux statuts. Leur histoire est presque monotone.

Quelques communautés, par exemple celles des merciers et tapissiers, comptant plus de trois mille adhérents

1. *Ordonnance de juillet* 1549.
2. *J. Savary*, Dictionnaire de commerce.

en 1557, jouissaient de priviléges honorifiques. Les « rois des merciers » subsistèrent jusqu'en 1597. Quand le roi était à Vincennes, les merciers occupaient, au bout du faubourg Saint-Antoine, un bâtiment qu'on nommait encore, au XVIII[e] siècle, la « Grange aux Merciers ».

Les taverniers avaient lettres du roi [1]. On lisait sur leurs maisons : *Hostellerie, cabaret, taverne par la permission du roi.* Il existait des auberges pour dîner ou souper, généralement appelées « repues; » et des auberges où l'on couchait, lesquelles recevaient le nom de « gîtes. » La police exerçait toujours une active surveillance sur les hôteliers, qui devaient désarmer leurs hôtes [2]. Charles IX défendit aux cabaretiers de laisser jouer chez eux aux dés ou aux cartes. Les anciennes prohibitions furent aussi reproduites par les synodes de Lyon (1577), de Bordeaux (1583), de Bourges (1584), d'Aix (1585), d'Orléans (1587) et d'Avignon (1594).

Réunis en communauté depuis 1475, les « chaircutiers » de Paris vendirent exclusivement la viande de porc cuit. Mais leurs statuts leur défendaient d'en faire commerce en carême. Ils débitaient, pendant ce temps, du hareng salé et du poisson de mer. Ils achetaient leur porc aux boucheries lorsque, en 1513, ils obtinrent le droit de l'acheter directement aux marchés, et de le détailler cuit ou cru. Bouchers et chaircutiers vendirent alors du porc concurremment.

Henri IV donna des statuts à la corporation des faïenciers. De décembre 1581 data le premier règlement fixant les statuts des maîtres « cartiers, papetiers, feseurs de cartes, tarots, feuillets et cartons ». Ces statuts, confirmés par lettres patentes de Henri III (octobre 1584), puis en février 1613, demeurèrent en vigueur jusqu'à

1. *Ordonnance de mars* 1577.
2. *Reg. du parlement de Paris; Ordonn. du* 15 *juillet* 1563.

la révolution de 1789. L'article IV portait : « Nul ne pourra faire fait de métier cartier, feseurs de cartes, tarots, feuillets et cartons, s'il ne tient ouvroir ouvert sur rues. » D'après l'article XII, « nul maître dudit métier ne pouvait vendre ni exposer cartes en vente, pour cartes fines, si elles n'estoient faites de papier cartier fin, devant et derrière, et des principales couleurs inde et vermillon, en peine de confiscation de la marchandise applicable aux pauvres. »

En 1613, on ordonna aux maîtres cartiers « de mettre leurs noms et surnoms, enseignes et devises, au valet de trèfle de chaque jeu de cartes, tant larges qu'étroites, sous peine de confiscation et de 60 livres d'amende. »

Bien que soumises, en droit, à la royauté [1], au fur et à mesure de leur réglementation, les corporations ouvrières eurent parfois des façons provocantes. Des luttes, latentes ou ostensibles, éclatèrent, soit entre les ouvriers et les maîtres, soit entre les maîtres et l'autorité. En 1579, les boulangers refusèrent le travail, pour faire monter les salaires. Vers le même temps, les compagnons imprimeurs s'enrégimentèrent, marchèrent sous une enseigne, eurent un capitaine, et travaillèrent dans les imprimeries l'épée au côté.

L'ancienne égalité des maîtres des métiers s'effaçait, et une aristocratie se formait, favorisée par les rois. Charles IX recommanda de renouveler, tous les deux ou trois ans au plus, les gardes des métiers, de les prendre à tour de rôle, sans les élire, et d'après l'ordre d'ancienneté. Il renouvela les défenses, prescrivit la suppression des banquets et des confréries, la régularité dans les visites, le choix d'objets d'un usage ordinaire pour chef-d'œuvre, et la diminution des droits de maîtrise [2].

1. Voir t. V, p. 197 et 198.

2. *Ordonnance de* 1567 ; *E. Levasseur*, Hist. des classes ouvrières, t. II, Liv. V ch. 5.

Si Charles IX se contenta d'attaquer les abus des corps de métiers, sans toucher à leur monopole, Henri III alla plus loin et brisa leur indépendance. Il ordonna à tous les gens de métier de la ville et des faubourgs de se faire recevoir maîtres [1]. Le faubourg Saint-Antoine échappa à cette obligation. Henri III voulut organiser en corps de métiers tous les artisans du royaume, rendre l'admission plus facile, placer les corps des métiers sous la surveillance directe de la royauté, au profit de laquelle il préleva un impôt sur le travail [2].

Henri IV alla plus loin encore que son prédécesseur. Il étendit aux marchands ce que Henri III avait réglé pour les artisans. Tous les artisans, tous les marchands du royaume formèrent des communautés régulières, et prêtèrent serment entre les mains du juge. Un droit royal fut prélevé sur toutes les maîtrises [3]. Beaucoup de métiers échappèrent à la règle, d'ailleurs mieux suivie que les précédentes ; mais la classe ouvrière et la classe marchande devinrent tributaires de la royauté.

Pour le commerce intérieur, durant la Ligue, les marchands se faisaient escorter en route par des pistoliers, car les chemins étaient solitaires. Du temps de Henri IV, les marchands, voyageant avec sécurité, traversèrent la France avec leurs carrioles, leurs bouges et leurs mallettes [4]. Du midi au nord remontèrent les vins, les huiles, les olives, les fruits, les pastels, les safrans, les liqueurs, les parfumeries. Du nord au midi descendirent les blés, les bestiaux, les draps et les quincailleries. De l'orient vinrent les soieries et les velours [5] ; de l'occident, les chanvres, les fils et les toiles [6].

1. De La Marre, t. II, p. 736.
2. *Ordonnance de décembre* 1581.
3. Ordonnance d'avril 1577.
4. *Mémoires militaires de Mergey*, à la suite des Meslanges histor. de Camusat.
5. *Pierre Davity*, Estats ou empires du monde, in-f°, *Paris*, 1626.
6. *Louis Coulon*, Le Fidèle conducteur, in-12, *Paris*, 1654.

L'augmentation de la marine de guerre, déjà respectable, puisque du Bellay porte la flotte française, en 1540 et 1546, à cent cinquante gros vaisseaux, vingt-cinq galères et soixante autres navires, s'accordait avec les progrès de la marine marchande, si nécessaire au commerce extérieur.

Des expéditions d'outre-mer avaient établi des relations entre nos trafiquants et les peuples les plus éloignés. On célébra (1550) en effet, à Rouen, une « fête brésilienne » dont il est très-curieux de connaître les détails. Près de cinquante Indiens, appartenant à la race des Tupinambas, vinrent simuler leurs combats sur les bords de la Seine, devant Catherine de Médicis. Ils mêlèrent à ces jeux guerriers leurs danses solennelles. De concert avec les matelots rouennais, ils divertirent « leurs parfaicts alliés » et les plus honorables dames de la cour, qui montrèrent « face joyeuse et riante, » à la vue des danseurs plus que légèrement vêtus [1].

Vers ce même temps, où la pensée des Français se portait vers une « France antarctique, » comme on ne tarda pas à dire, Nicolas Durand de Villegagnon, chevalier de Malte, ayant fait ses premières campagnes sur les galères de l'ordre, avait accompagné Charles-Quint dans son expédition d'Afrique. Nommé par Henri II amiral de Bretagne, puis brouillé ouvertement avec le gouverneur de Brest, Villegagnon sollicita la permission d'aller fonder une colonie en Amérique, et reçut de Coligni une subvention dont devaient profiter les réformés quittant leur patrie, et auxquels le voyageur assurerait un asile contre les persécutions.

Le voyage qu'allait entreprendre Villegagnon (1555) fut « publié en la ville de Paris, à la trompette, par les carrefours, affin que s'il y avoit gens desbauchez ou esclaves fugitifz de leurs pays, ou aultres qui eussent

1. *Bulletin du Bibliophile,* année 1849, Art. de M. F. Denis.

volonté d'aller veoir la mer et le pays, qu'ils allassent enroller au logis dudit seigneur dedans Paris. Aulcuns curieux de veoir y allèrent; mais non en si grand nombre que ledit seigneur eust bien voulu. »

Villegagnon obtint du roi la permission de prendre des gens dans les prisons de Paris, prêtres, moines, maçons, charpentiers, menuisiers, barbiers, laboureurs, vignerons, tanneurs, cordonniers, cardeurs, drapiers, bonnetiers, chapeliers, etc. Il emporta des outils pour chaque état, « des ornements d'église pour dire la messe, avec des livres de toutes sciences. » Il se munit de graines pour ensemencer [1].

En l'honneur de son protecteur, Villegagnon construisit dans une île américaïne le fort Coligni. Mais il éprouva quelques désagréments avec les colons, pour cause de croyance religieuse, et se décida à revenir en France.

Cependant, le 15 février 1560, l'amiral de Coligni fit partir de Dieppe cinq navires, montés par cinq ou six cents protestants qui, sous la conduite des capitaines Ribaut et de Laudonière, formèrent un établissement dans la Floride. La même année, un autre établissement fut créé au Bastion de France, en Algérie.

Quelques années après, Pierre Bertrand de Montluc, dit le capitaine Peyrot, second fils du maréchal, conçut le projet (1568) de bâtir une place forte dans le royaume de Mélinde, de Mozambique, ou de Manicongo, pour servir de retraite aux Français qui feraient le commerce de l'Afrique et des Indes Orientales. Il arma trois gros vaisseaux et quelques barques, avec douze cents hommes de guerre [2].

Le capitaine Peyrot mourut à Madère, où la tempête le jeta; il mourut après avoir aidé à l'extension de nos relations avec les contrées les plus lointaines.

1. *Mém. de Claude Haton.*
2. *Petitot,* Note sur les Commentaires de Montluc.

L'intrépidité de quelques navigateurs, et l'ardente soif de richesses qui tourmentait certains trafiquants, servaient, presque d'une façon égale, la grande cause des communications avec les pays récemment découverts.

Mais les guerres de religion entravèrent le commerce extérieur, qui ne se releva que sous Henri IV.

Par un traité en quarante-deux articles [1], conclu entre la France et la Porte-Ottomane, nos nationaux eurent la liberté entière de commercer dans les ports levantins, pour acheter ou pour vendre.

Sous aucun prétexte, les officiers turcs ne purent saisir leurs marchandises ni leurs personnes; mais des consuls français, résidant dans les villes, acquirent le droit de les juger au civil et au criminel [2]. Pleine sauvegarde fut donnée aux Français et à leurs marchands. Nos monnaies gardèrent leur valeur. La piraterie fut punie de mort. Les Français pêchèrent le poisson et le corail sur les côtes africaines de la Méditerranée [3].

Nos villes maritimes, Marseille surtout, firent des transactions plus actives, réalisèrent de plus beaux bénéfices. La France marcha à la tête du commerce de l'Orient. Elle protégea, pour ainsi dire, ses voisins d'Europe.

Les relations avec l'Occident rencontrèrent quelques obstacles, tantôt en face de l'Espagne et du Portugal, tantôt en face des Pays-Bas et de l'Angleterre. Le 3 août 1601, le commerce des Français en Espagne et en Portugal fut interdit par Henri IV, « à peine de punition corporelle et confiscation des marchandises [4]. Mais des traités, des accommodements, et une extension salutaire donnée au droit des gens, assurèrent enfin les garanties sans lesquelles il n'existe point de bonnes transactions commerciales.

1. *Du 20 mai 1604.*
2. Articles II et XVIII, cités par Ch. Poirson.
3. Articles VIII, IX et XV.
4. *Pierre Matthieu,* Histoire de France.

Déjà des compagnies européennes trafiquaient avec les Indes Orientales, dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle. Des premières années du XVII^e^, seulement, date la part que le commerce français dut prendre à ce mouvement.

Une association se fonda (1601) en Bretagne. Elle expédia deux navires dans l'Inde, pour y établir des comptoirs. Mais, à cause de capitaux insuffisants, l'entreprise échoua.

Peu après, plusieurs négociants créèrent (1604) une compagnie des Indes, à laquelle Henri IV accorda des exemptions, des priviléges ordinaires et deux pièces d'artillerie [1]. Pendant quinze années, à compter du jour du « premier partement pour le premier voyage, » personne ne put aller aux Indes, sans le consentement des fondateurs et associés. Toutefois, la compagnie des Indes Orientales n'essaya aucune opération commerciale pendant tout le règne de Henri IV.

La fondation de colonies françaises en Amérique occupa aussi Henri IV et Sulli. Ils donnèrent un grand développement à la colonie de Terre-Neuve (1604), en vue de la pêche de la morue, et ils envoyèrent Samuel Champlain dans l'Acadie, au Canada. Champlain fonda Québec, le 3 juillet 1608, et se rendit célèbre par d'importantes découvertes.

Certainement, après tant d'efforts, la colonisation et le commerce français auraient dû accomplir des miracles à l'extérieur. Machiavel nous apprend que le commerce entre les Pays-Bas et la France était, dès le commencement du XVI^e^ siècle, fort animé; qu'il tenait les provinces flamandes dans une sorte de dépendance, même politique. Selon Brantôme, Bordeaux, Angoulême et La Rochelle étaient les villes « les plus pécunieuses » du royaume.

1. Lettres patentes du 1^er^ juin 1604.

Mais, à cause d'un point très-grave, la réussite de notre commerce extérieur devenait problématique. Soit qu'il s'agît des transactions en Europe, ou qu'il y eût lieu d'établir des relations avec les peuplades de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique, les hommes de notre pays commettaient déjà la faute notoire que, depuis, on a toujours commise. Ils ne tenaient pas scrupuleusement leur parole dans les affaires et les actes de négoce. Il en résulta un manque de crédit pour les Français en pays étranger.

« Marchandises de pacotille, » dit-on, c'est-à-dire marchandises de qualité inférieure, qu'on ne pourrait débiter dans les marchés de l'Europe, et qu'on envoie ordinairement dans les colonies. Nul peuple n'a abusé, plus que les Français, d'une façon d'agir contraire à la durée des relations commerciales.

LIVRE IX

—

LE FRANÇAIS SOUS RICHELIEU

CHAPITRE PREMIER

I. Minorité de Louis XIII. Régence de Marie de Médicis. Procès et exécution de Ravaillac. Adieux de Sulli à la cour. Fortune de Concino Concini et de sa femme. Révolte des grands seigneurs. Les Condés. Arrangements. « Paix malotrue. » Déclaration de la majorité du roi. Nouvelle levée de boucliers. Manifeste de Condé. Protestants de Guienne et de Languedoc. Mariages espagnols. Paix de Loudun. Arrestation de Condé, mis à la Bastille. Mouvement populaire contre le maréchal d'Ancre, réfugié dans ses places fortes.

II. Richelieu secrétaire d'État. Ses premiers actes. Louis XIII et son favori Luynes. Assassinat du maréchal d'Ancre. La maréchale est décapitée. Marie de Médicis à Blois, avec Richelieu. Rohan commande les protestants. Faveur de Luynes ; sa mort. Guerre dans le midi. Marie de Médicis et le cardinal de Richelieu entrent au conseil. Plan de Richelieu. Affaire de la Valteline. Expédition contre Gênes. Guerre aux protestants. Gaston d'Orléans. Exécution de Chalais. Le siége de La Rochelle. Prise de cette ville, où entre Louis XIII. Guerre en Italie. Ligue pour l'indépendance de ce pays. Paix avec l'Angleterre et avec les protestants.

III. Richelieu, premier ministre, généralissime de l'armée d'Italie. Défection du duc de Savoie. La Savoie conquise. Sac de Mantoue. Les Français dans la marquisat de Saluces. Les premiers exploits de l'abbé Julio Mazarini. Traité de Ratisbonne. La « Journée des Dupes. » Marie de Médicis à Bruxelles. La France et la Suède contre l'Autriche. Monsieur (Gaston d'Orléans) se marie. Traité de Chérasque. Cour de justice à l'Arsenal. Guerre au duc de Lorraine. Traité de Vic. Monsieur à Bruxelles. Traité avec le duc de Savoie. Monsieur rentre avec des Espagnols. Investissement de Nanci. Traité de Liverdun. Réunion du duché de Bar à la France. Abdication de Charles de Lorraine.

IV. Les Suédois à Nordlingue. Traité entre la France et la Hollande. Bataille d'Avein. Tirlemont forcé. Ligue de Rivoli. Valteline. Sardaigne : reprise des îles de Lérins. Christine de Suède et Louis XIII. Condé assiége Dôle; les Espagnols prennent Corbie. Situation critique. Corbie est reprise. Siége de Saint-Jean-de-Losne. Surprise de Saint-Jean-de Luz. Les Espagnols près de Côme et sur le Tessin. Défection des Grisons. Succès du cardinal de La Valette à Landrecies, Câteau-Cambrésis, Maubeuge et La Capelle. Prise de Bréda.

V. Le duc de Weimar s'empare de Rhinsfeld. Prise de Brisach. Condé en Espagne, à Irun, à Figuère, etc. Sourdis et Pontcourlai. Naissance du dauphin Louis. Mort du père Joseph. Négociation avec les puritains d'Écosse. Condamnation du duc de La Valette. Six armées sur pied. Guerre partout. Charles IV de Lorraine fait hommage pour le duché de Bar. Traité avec le prince de Monaco. Mazarin cardinal. Traité du duc d'Orléans avec l'Espagne. Cession de Sédan à la France. Honnecourt; Perpignan; Lérida. Mort de Marie de Médicis. Mort de Richelieu. Mazarin au conseil. Mort de Louis XIII.

I

« S'il meurt, la France va tomber en d'étranges mains. » Ces mots de Sulli, en apprenant, dans l'Arsenal, que Henri IV venait d'être « extrêmement blessé, » expliquent les premières années du règne de Louis XIII. Ils s'accordaient avec les soupçons de complot tramé par de hauts personnages, pour frapper le défunt roi, ou tout au moins pour se réjouir et profiter de sa mort. Marie de Médicis, reine mère, s'entendait avec le duc d'Épernon, commandant les gardes françaises et suisses, avec le chancelier Brulart de Silleri, avec les ministres Villeroy et Jeannin, avec le duc de Guise, en l'absence du prince de Conti et du comte de Soissons, oncle de Condé, premier prince du sang, alors sorti du royaume.

Le jeune roi n'avait que neuf ans. Selon l'usage, mais non légalement, la reine mère était régente. D'Épernon entra au parlement, en menaçant de tirer l'épée si cette compagnie ne donnait pas la régence à Marie de Médicis.

Tout le monde y prêta les mains, par crainte de désordres.

Deux heures et demie après l'assassinat du roi, les troupes étaient campées sur les places. Un arrêt du parlement[1] combla les vœux de Marie de Médicis. Puis le petit roi, séant en son lit de justice, « par l'avis des princes de son sang, autres princes, prélats, ducs, pairs et officiers de sa couronne, ouï et ce requérant son procureur général, » déclara, conformément à l'arrêt de la veille, que sa mère était régente en France, « pour avoir soin de l'éducation et nourriture de sa personne et administration de son royaume pendant son bas âge. »

Aucune opposition ne se leva. Les amis de la reine arrivèrent à la curée. Honneurs et argent se mirent à pleuvoir sur Soissons, sur Épernon, Guise et Bellegarde. Sulli fut renvoyé dans ses terres. Concino Concini, aventurier florentin, devint tout-puissant.

Une régente italienne et un favori italien ne pouvaient continuer Henri IV. Ils se contentèrent de vivre, en échappant à la guerre étrangère, afin de tenir les opposants dans le devoir.

Marie de Médicis, dont une déclaration confirma (22 mai 1610) l'édit de Nantes, écrivit à du Plessis-Mornai, appela Bouillon à la cour, et distribua ses faveurs aux protestants et aux catholiques, indistinctement. C'était habile et prudent, devant les masses exaspérées contre les jésuites qui, disaient-elles, avaient poussé Ravaillac au crime, et hypocritement demandaient qu'on leur délivrât le cœur de Henri IV, à eux légué par ce malheureux prince.

Toute l'attention publique se concentra, pour un temps, sur le procès du parricide. Ravaillac déclara que personne n'était complice de son crime auquel, selon ses aveux, quelques sermons enflammés l'avaient prédis-

1. *Revue rétrospective*, 1re série, t. II; *L'Estoile*.

posé. Il fut condamné (27 mai 1610) à être tenaillé aux mamelles et aux membres, à avoir le poing droit coupé, à recevoir du plomb fondu et de l'huile bouillante dans les plaies que lui feraient les tenailles. L'arrêt ordonna de tirer et démembrer le corps à quatre chevaux, de brûler les restes et de jeter les cendres au vent.

Pour le père et la mère du coupable, la peine du bannissement fut prononcée.

Aussitôt, le même jour, eut lieu l'horrible exécution. Une variante fut introduite, pourtant, dans le supplice. La foule s'empara des lambeaux sanglants du parricide. Elle les traîna par les rues de la capitale. On vit des paysans se saisir de quelques morceaux de chair, les emporter, les brûler dans leurs villages, voisins de Paris.

Quoique Ravaillac fût mort sans dénoncer aucun complice, le Parlement et la Sorbonne ne manquèrent pas de flétrir les doctrines du tyrannicide. Le livre du jésuite Mariana, saisi, fut condamné au feu. Mais, sur les réclamations du pape, de l'évêque de Paris et du père Cotton, le nom de la compagnie ne parut pas dans l'arrêt du Parlement.

Des difficultés survenues par suite d'un rapprochement entre Condé, le comte de Soissons et les grands qui estimaient que « leur temps était venu, » engagèrent Marie de Médicis à rappeler Sulli.

L'ex-conseiller de Henri IV ne demeura pas longtemps dans une cour pour lui peuplée d'ennemis. Vainement la régente lui avait offert trois cent mille francs, en récompense de ses services. Sulli n'accepta ni ne refusa. Ses efforts ne servirent à rien. Ses conseils n'avaient plus de force. Il dut se retirer, et sa chute coïncida avec la victoire des grands, avec l'élévation de Concini. Sulli versifia ses adieux à la cour et à ses emplois :

Adieu maisons, châteaux, armes, canons du roi;
Adieu conseils, trésors déposés à ma foi;

Adieu munitions, adieu grands équipages;
Adieu tant de rachats, adieu tant de ménages;
Adieu faveurs, grandeurs, adieu le temps qui court;
Adieu les amitiés et les amis de cour...

Ces vers, plus que médiocres, dénotent chez le ministre disgracié les regrets de sa longue disgrâce. Sulli, que son austérité avait fait surnommer « le négatif, » mettait trop d'ordre dans son luxe, montrait trop de hauteur, d'opiniâtreté, et parfois de rudesse, pour s'accommoder avec les hommes du nouveau règne, par lui considérés comme des « bouffons » [1]. Il garda la direction de l'artillerie et des fortifications, la grande voirie et le gouvernement du Poitou. Mais il rentra dans la vie privée, pour ne donner ses avis que de loin en loin, à Marie de Médicis ou à Louis XIII.

Malherbe raconte que, le lendemain du départ de Sulli, un plaisant écrivit sur la porte de l'Arsenal : « Maison à louer pour le terme de Pâques. S'adresser au marquis d'Ancre, dans le faubourg Saint-Germain. »

La cour était en proie aux cabales de favoris étrangers, que patronnait une régente étrangère. A tout instant, des querelles personnelles entre courtisans menaçaient d'allumer la guerre civile. L'aristocratie tenait en échec la royauté, en cherchant dans l'anarchie les moyens de satisfaire ses ambitions effrénées, comparables à celles des seigneurs du moyen âge.

Le type du favori étranger fut Concino Concini, fils d'un notaire florentin, et mari de Leonora Galigaï, fille de la nourrice de Marie de Médicis. D'abord simple gentilhomme de la reine, Concini avait acheté bientôt le marquisat d'Ancre. Puis il avait été créé successivement premier gentilhomme et gouverneur de Normandie ; enfin premier ministre, sans connaître les lois du royaume,

1. Mot de Sulli à Louis XIII.

et maréchal de France (20 novembre 1613), « sans avoir jamais commandé un seul bataillon [1] ». Comme il n'avait point porté les armes, on ne put décemment présenter Concini au parlement, suivant l'usage, en exposant ses titres et ses exploits [2].

Léonora Dori, dite Galigaï, femme du maréchal d'Ancre, dominait absolument la reine régente, dont elle réglait à son gré les désirs, les affections et les haines [3]. D'ancienne femme de chambre, ayant suivi Marie de Médicis en France, elle était devenue la plus ambitieuse et la plus cupide des favorites. Elle travailla sans relâche à l'élévation de son mari, et en arriva elle-même au point de disposer de tout dans le royaume. Créature extrêmement laide, mais fort spirituelle, Léonora Galigaï fit rétablir, à son profit, nombre d'édits bursaux supprimés en 1610. Elle vendait l'impunité aux financiers coupables [4]. En quelques années, la fortune des époux florentins s'éleva à huit millions.

Plutôt par jalousie que par sentiment de dignité offensée, les grands, politiques non sérieux, s'irritaient contre Concini, maître des actions de la reine mère, politique plus sérieux qu'on ne pensait, et précurseur de Richelieu.

Des troubles s'élevèrent, sous différents prétextes.

Dans une assemblée tenue à Saumur, en mai 1611, les chefs des protestants s'étaient contentés de prendre des mesures de défense. « Nous avons, disaient-ils, pour notre conscience toute la liberté que nous devons désirer, et nous ne voulons pas, à l'appétit de quelques factieux, abandonner nos femmes et nos maisons. » Ils ne daignèrent pas suivre Condé, les deux Vendôme, Henri Longueville, Mayenne et Bouillon, hommes d'agitation, qui son-

1. *Voltaire*, Histoire du Parlement, Liv. XLVI.
2. *Mémoires de Fontenai-Mareuil.*
3. *Mézerai*, Histoire de France.
4. *F. V. de Forbonnais*, Recherches sur les finances, t. I, p. 72.

geaient à imposer leurs volontés à Marie de Médicis et à prendre les armes contre la cour, en publiant des manifestes qui réclamaient le soulagement des misères du peuple.

Depuis les guerres de religion, où Louis Ier de Bourbon, prince de Condé, avait joué un rôle important, où son esprit, son éloquence naturelle, son affabilité envers les soldats, et sa générosité reconnue, s'étaient effacés sous les actes d'une ambition personnelle trop accentuée, le nom de Condé paraissait dans toutes les occasions graves. Quand la noblesse prit les armes, soit pour défendre la réforme, soit pour soutenir ses priviléges contre l'unité monarchique, un Condé se trouva là. Henri Ier de Bourbon, fils de Louis Ier, avait été généralissime des protestants, sous Henri III; Henri II de Bourbon, fils de Henri Ier, se mit à la tête des mécontents, pendant la régence de Marie de Médicis.

Ce Condé, dont la plus grande gloire devait être, selon Voltaire, d'avoir pour fils le « Grand Condé, » si célèbre pendant la Fronde, se brouilla avec la cour dès que la régente ne lui donna plus d'argent, dès qu'il vit la Bastille « presque vidée » . Il entra bientôt en pleine révolte « pour ne communiquer, disait-il, aux abus qui se commettaient par ceux qui maniaient les affaires. » Avec ses adhérents, réunis en Champagne, il s'empara de Mézières, pendant que le duc de Vendôme se fortifiait à Ancenis et à Blavet.

Les grands agissaient sous couleur du bien public, — l'éternel prétexte! Mais les populations se tinrent à l'écart vis-à-vis d'eux. « Nous n'avons que faire des querelles des grands, remarquaient-elles; qu'ils s'accordent s'ils veulent ou s'ils peuvent, mais qu'ils ne nous y mêlent point : nous savons trop comment ces gens-là traitent leurs amis[2] ! »

1. *Mémoires de Fontenai-Mareuil*, t. Ier.
2. *P. de l'Estoile.*

Combien les masses avaient raison de ne pas entrer dans un mouvement dont le but n'était ni élevé ni dicté par l'intérêt général! Les promoteurs de la révolte, profondément égoïstes, voulaient mettre à profit la faiblesse du gouvernement.

La paix de Sainte-Menehould, « une espèce de paix assez malôtrue » [1], signée le 15 mai 1614, prouva bien l'inanité des principes dont se targuaient les mécontents. Chacun reçut de l'argent ou des dignités. Le maréchal d'Ancre, que l'on combattait pour des causes excessivement graves, au dire des manifestes, dispersa ses ennemis en donnant 450,000 francs à Condé, avec Amboise pour place de sûreté, — 300,000 fr. au duc de Mayenne, « pour se marier, » plus la survivance du gouvernement de Paris, rejoint à celui de l'Ile-de-France. Le maréchal promit la Champagne au fils du duc de Nevers, auquel on laissa Mézières. Il garantit 100,000 livres de pension au duc de Longueville, et accorda des avantages au duc de Bouillon [2].

Quel trésor servit à apaiser la révolte? Celui de la Bastille. Un million fut tiré de l'épargne laissée par Henri IV [3]. Qui paya les troupes de la régente? Le rentier : il ne toucha, en 1614, que la moitié de ses rentes. De trois millions, le chiffre des pensions s'éleva à près de six.

Le 23 août eut lieu l'érection de cheval du bronze que Jean de Bologne avait exécuté à Florence, et qui devait porter la statue de Henri IV, sur le Pont-Neuf. Deux mois auparavant, le fils du roi défunt, si estimé et si regretté, avait voyagé en France pour essayer de pacifier les populations. De nouveaux troubles, fomentés par Vendôme, qui avait refusé de reconnaître le traité de Sainte-Me-

1. *Sulli*, Œconomies royales.
2. Selon les Mém. de Richelieu, de Fontenai-Mareuil et de Pontchartrain.
3. Voir t. V, p. 499.

nehould, furent comprimés facilement en Poitou et en Bretagne. Le duc de Vendôme se soumit.

Marie de Médicis et Louis XIII rentrèrent à Paris.

Le jeune roi, majeur le 27 septembre 1614, vit déclarer sa majorité le 2 octobre suivant, et commença par confirmer de nouveau l'édit de Nantes. Mais Marie de Médicis ne perdait que le titre de régente. Louis XIII la pria de commander et gouverner, comme « par ci-devant, » et l'établit « chef de son conseil » après lui [1]. De fait, Marie de Médicis devint plus obéie, plus puissante. L'état de majorité dans lequel son faible fils se trouvait désormais, assolidait un pouvoir jusqu'alors aussi contestable que peu affermi. Sous Louis XIII mineur, elle avait semblé agir en maîtresse; sous Louis XIII adolescent, elle parut n'agir que selon les volontés de son fils.

Une des principales réclamations des grands, amis de Condé, avait été la convocation des États généraux. L'assemblée s'ouvrit à Paris (octobre 1614) dans le couvent des Augustins : avec cent quarante membres du clergé, soit cinq cardinaux, sept archevêques, quarante-sept évêques, dont le jeune évêque de Luçon, Armand-Jean du Plessis de Richelieu, et deux chefs d'ordre; avec cent trente-deux députés de la noblesse, ayant pour président le baron de Sénecé; avec quatre-vingt-douze députés du tiers état, présidés par Robert Miron, prévôt des marchands [2].

Les États généraux de 1614, les derniers tenus avant 1789, n'amenèrent aucun résultat. Nous en examinerons l'esprit, dans un des chapitres suivants.

Ils donnèrent à Condé un nouveau prétexte de révolte. Dans un manifeste, ce prince se déclara contre les ultramontains, en se mettant du côté des gallicans, et même

1. *Isambert*, Anc. lois franç., t. XIV; *Mercure français*, t. III.

2. *Mayer*, Des États généraux et autres assemblées nationales, in-8°, *La Haye et Paris*, 1789.

des réformés. Il supplia tous les Français de se joindre à lui pour arracher le roi à la funeste influence de ses conseillers. Il accusa la reine de trahir les intérêts de la France pour ceux de l'Espagne, en voulant marier son fils et sa fille avec des princes espagnols.

Condé levait des troupes. Marie de Médicis, loin de reculer, pressa les mariages d'Espagne, contre lesquels s'élevait le rebelle. Elle fit déclarer ce prince et ses partisans criminels de lèse-majesté, dans le cas où, sous un mois, ils ne feraient pas leur soumission.

Condé ne se soumit pas, fut privé de tous ses biens et honneurs. Les protestants de Guienne, ayant le duc de Rohan à leur tête, se soulevèrent comme ceux du Languedoc. Henri, duc de Rohan, que la reine d'Angleterre Élisabeth appelait « son chevalier, » que le roi d'Écosse Jacques VI avait voulu pour parrain de son fils (depuis, Charles I^er^), devait à sa haute naissance, à ses avantages extérieurs, à la politesse de ses manières, à son éloquence et à sa bravoure, le titre de chef du parti protestant. Il fut entraîné légèrement, après de longues hésitations, dans le parti de Condé, « par le désir de se venger du mépris qu'on venait de lui témoigner à la cour, par sa complaisance pour son frère et par l'envie de servir ceux de la religion. » Rohan conçut le projet de fermer au roi le chemin de l'Espagne.

Mais, grâce à la division qui régnait parmi les mécontents, Louis XIII put entrer à Bordeaux (7 octobre 1615). Le 18 octobre, à Burgos, furent célébrés, par procuration, ces mariages espagnols dont on parlait tant. Philippe, infant d'Espagne, épousa Élisabeth, sœur du roi de France, lequel épousa, à son tour, Anne d'Autriche, infante d'Espagne. Le mariage de Louis XIII fut béni par l'archevêque de Saintes, dans la cathédrale de Bordeaux (25 novembre). Anne d'Autriche et le roi de France n'avaient pas trente ans à eux deux. Le soir, ils couchèrent dans le même lit, « pour la forme seulement, » avec leurs nourrices dans la chambre. Une estampe re-

traça la double union; un tableau fut placé sur la porte Saint-Jacques, à Paris, pour la réception de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, que le Temps conduisait[1]; une estampe rappela le bal donné à la reine, dans le Louvre, à l'occasion de ses noces.

L'accomplissement des mariages espagnols changeait la situation des révoltés. Une trêve fut signée, le 20 janvier 1616, entre les troupes royales et celles de Condé. On devait traiter de la paix à Loudun, paix dans laquelle les protestants avaient dessein d'intervenir. Après plus de deux mois et demi de pourparlers, Condé, qui relevait de maladie, signa (3 mai) le traité de Loudun, dont un article supplémentaire lui attribuait 1,500,000 liv. pour payer les frais de la guerre. Ses amis furent amplement pourvus. La reine-mère fit à Condé toutes sortes d'avances, afin de le revoir à la cour, où il reparut (20 juillet). Sa rentrée eut lieu quelques jours après celle du maréchal d'Ancre, à qui Condé avait promis son appui. Rohan, tout en refusant de signer les conditions du traité de Loudun, défavorables aux réformés, servit la reine-mère[2].

Désormais, Condé semblait être l'arbitre de la France. Chacun s'adressait à ce prince, qui avait une suite plus nombreuse que celle du roi, dont l'hôtel était le vrai Louvre, et que Bouillon entraîna facilement, au bout de quelques semaines, dans un complot contre le « faquin de Florentin, » contre Marie de Médicis.

Au milieu des cabales renaissantes, lorsque Condé, suivant l'expression de Bouillon, « donnait aux autres trente en trois cartes et gardait trente et un pour lui, » un misérable jeu de mots, échappé pendant une orgie, sembla indiquer que ce prince aspirait à mettre la couronne

1. Collection Hennin.

2. *Michel Le Vassor*, Histoire de Louis XIII, t. Ier, liv. II, in-12, *Amsterdam*, 1772.

de France sur sa tête. Plusieurs fois, à table, on avait crié « barre à bas. » Cela signifiait, d'après nombre de gens, que Condé se flattait de supprimer la barre oblique portée par sa maison entre les trois fleurs de lis [1].

D'abord Concini eut peur, pensa à fuir en Italie. Marie de Médicis, apprenant qu'on voulait la reléguer dans un monastère, trembla, elle aussi. Mais, après réflexion, la régente et son favori prirent bientôt une résolution extrême, conseillée par Richelieu, alors évêque de Luçon et aumônier de Marie de Médicis. Ils firent arrêter Condé en plein Louvre. Le prince fut bientôt mis à la Bastille, malgré ses supplications et ses offres de révéler « toutes les cabales de ceux de son parti. » Vendôme, Bouillon, Mayenne et Guise échappèrent aux recherches des gens de la reine.

Cependant une grande agitation régna dans Paris, où la mère de Condé alla de rue en rue, criant que le maréchal d'Ancre venait de tuer son fils. A la voix d'un cordonnier, nommé Picard, des groupes se formèrent. La foule s'abattit sur l'hôtel du maréchal d'Ancre, qu'elle pilla et dévasta. Dans les provinces éclatèrent des troubles, que calmèrent certaines conditions peu importantes; et Concini, qui était en sûreté dans ses places fortes, revint à Paris, recommencer sa vie de faste et d'orgueilleuses façons.

II

Quelques mois de tranquillité suivirent la soumission de plusieurs grands. Mais le duc de Nevers levait des soldats, et tout faisait présager de nouvelles révoltes.

1. *Mémoires de Richelieu, de Bassompierre* et *de Fontenai-Mareuil.*

Le maréchal d'Ancre donna à Armand Jean du Plessis Richelieu la direction des affaires étrangères et de la guerre. L'évêque de Luçon, qui un peu auparavant avait été nommé ambassadeur extraordinaire en Espagne, et qui n'était pas parti, fut secrétaire d'État (25 novembre 1816.) Comme il portait la mître, Richelieu eut la préséance sur ses collègues. De fait on vit bien, à ses premiers actes, qu'il était un homme supérieur, qu'il continuerait, sous beaucoup de rapports, la politique de Henri IV, abandonnée par Marie de Médicis, qu'il en savait plus que « tous les barbons » du vieux ministère.

Loin de céder aux grands, Richelieu lança une déclaration royale (17 janvier 1617) contre le duc de Nevers ; une autre frappa également Vendôme, Mayenne et Bouillon. Un manifeste annonça qu'il fallait « empêcher l'établissement d'une tyrannie particulière dans chaque province. »

La pensée de Richelieu éclatait ainsi aux yeux des grands qui traitaient Concini de « maire du palais », et qui se servaient d'un sceau où on lisait : *Periclitante regno, regis vitâ et regiâ familiâ*, Le royaume est en péril, comme la vie du roi et de la famille royale.

Il ne restait que quatre ducs révoltés. Une main de fer s'opposa à leurs projets. On pendit des soldats qui allaient les rejoindre ; on décapita des gentilshommes ; on séquestra des châteaux, on ordonna de démolir plusieurs petites places ; on confisqua les biens des rebelles. En outre, trois corps d'armée se mirent en campagne, et partout les généraux de la cour obtinrent d'importants succès : Rethelois repris, la ville de Nevers capitulant, Soissons et Mézières assiégées.

Pour les princes, tout allait fort mal, « et même on ne se souciait de les recevoir à grâce, quand un changement leur arriva à grand heur pour échapper et estre délivrés de leur ruine [1]. »

1. *Mémoires de Pontchartrain.*

Concini, qui voulait « expérimenter jusqu'où pouvait aller la fortune d'un homme, » aspirait à l'épée de connétable, convoitait la possession du duché d'Alençon, et ne mettait aucunes limites à ses forfanteries. Tout à coup une amère douleur le frappa, lui et Léonora Galigaï. Leur fille, agée de treize ans, leur fille pour laquelle ils rêvaient les plus illustres alliances, mourut le 2 janvier 1617. « Dieu sait si les avertissements nous ont manqné, s'écria alors le maréchal d'Ancre, depuis la déclaration des princes qui m'ont mis au nombre des cinq tyrans, jusqu'au pillage de notre maison. La mort de ma fille est le dernier; et, si nous l'écoutons, notre mort est prochaine [1]. »

Ces pressentiments accablaient Concini, toujours prêt à chercher un refuge en Italie, où déjà son frère s'était retiré. Mais la maréchale d'Ancre, alléguant l'ingratitude et la lâcheté qu'il y aurait à quitter Marie de Médicis, repoussait toutes les instances de Concini.

Celui-ci voyait plus juste que sa femme. Il avait excité la haine du jeune Louis XIII. Un jour, jouant au billard avec le roi, le maréchal d'Ancre mit son bonnet sur sa tête, en disant : « Sire, Votre Majesté me permettra bien de me couvrir. » Louis XIII, fantôme de roi, ne pouvait se distraire que par la chasse et la promenade. Or, au favori comblé de Marie de Médicis il allait susbtituer son propre favori, Charles d'Albert de Luynes, fils d'un simple officier de fortune.

Quoique un peu camus, Charles d'Albert de Luynes avait une figure très-aimable. On disait de lui, paraît-il, que pour le haïr il fallait ne pas le voir. Son talent pour le dressage des pies-grièches avait fort diverti Louis XIII, amateur de fauconnerie. Successivement grand fauconnier de France et gentilhomme de la chambre, Luynes était devenu un compagnon nécessaire pour le jeune

1. *Mémoires de Bassompierre.*

monarque, dont il savait caresser aussi le goût des exercices religieux.

Bientôt le maréchal d'Ancre s'aperçut que Luynes, ayant logis en cour parce qu'il avait acheté la capitainerie du Louvre, était un rival dangereux. En effet Louis XIII, se plaçant tout à coup du côté des mécontents, conspira avec Luynes contre le maréchal d'Ancre.

La charge de « maître de la volerie du cabinet » avait été créée pour Luynes, regardé d'abord comme un homme sans conséquence, mais qui peu à peu était entré dans l'esprit du roi. Luynes représenta au roi qu'il avait atteint l'âge pour régner; il lui déclara que c'était chose honteuse, à quinze ans, de se laisser absolument diriger.

Pour cesser d'agir en enfant, Louis XIII « commanda » au baron de Vitri, un des capitaines des gardes, d'arrêter Concini à son entrée dans le Louvre. Si le maréchal d'Ancre résistait, Vitri devait le tuer. Concini, requis de par le roi, tira son épée pour la rendre. Il tomba, frappé de plusieurs balles.

Louis XIII commanda encore qu'on allât annoncer cette mort au parlement et dans la ville. Quelle joie pour lui d'être roi! Il se croyait bien le « curé de la paroisse [1]. »

Des présidents et des conseillers au parlement le complimentaient sur son « heureuse délivrance. » Louis XIII ne daigna pas accorder à sa mère un entretien qu'elle demandait; Marie de Médicis, de son côté, refusa de voir Léonora Galigaï, la veuve du maréchal.

Et le corps de Concini servit de jouet à la multitude, qui appela Louis « le Juste. » Elle déterra le cadavre, le traîna dans les ruisseaux, et en brûla les restes. Un homme fit griller le cœur, pour le dévorer. Quant à la maréchale d'Ancre, on instruisit son procès; on condamna

1. Mot de Bassompierre.

à mort, comme sorcière, la femme qui avait eu, sur Marie de Médicis, « l'ascendant qu'un esprit supérieur a sur une âme faible [1]. » Pour la reine-mère, elle prit le chemin de l'exil. Richelieu, enfin, se décida habilement à la retraite, afin de s'assurer l'avenir. Des estampes « célébrèrent » l'assassinat de Concini et le supplice de sa femme. La constance et la douceur de Léonora Galigaï, dans ses derniers moments, désarmèrent pourtant un bon nombre de ses ennemis les plus acharnés.

Condé ne sortit pas de la Bastille, bien que Louis XIII eût reçu, à Vincennes, les Mayenne, les Vendôme et les Nevers. Celui qui exilait « sa dame et mère, » pour prendre désormais en main le gouvernail de l'État, pour relever le pays « de l'extrémité où les mauvais conseils dont elle s'était servie l'avaient précipité, » craignit les prétentions de Condé. Il se contenta de remplacer un favori par un autre, « le tyran italien » par Albert de Luynes.

En réalité, « on n'avait pas changé de taverne, mais seulement de bouchon [2]. » Luynes gouverna sous le nom de son maître. Esprit souple et fin, il débuta par une administration assez ferme, par l'intervention en Italie et par l'assemblée des notables de Rouen (4 décembre 1617), qui s'éleva contre l'immixtion dangereuse des ambassadeurs d'Espagne et d'Angleterre dans notre politique intérieure. Il sépara la cause des princes du sang de celle des huguenots.

Mais l'arrogance, les violences et les iniquités ne tardèrent pas à rendre le nouveau favori aussi haïssable que son prédécesseur. Rien ne se fit que par ses ordres et par l'entremise de deux de ses confidents, Déageant et Modène. L'opinion « trouva fort à redire, » et ses actes aboutirent à jeter de l'intérêt sur Marie de Médicis

1. Mot de Léonora Galigaï. Interrogatoire.
2. Expression du duc de Bouillon.

et ses amis. Le soulèvement du Béarn, où un arrêt du conseil avait rétabli partout (25 juin 1617) le culte catholique, acheva de montrer aux populations « travaillées à outrance et mangées jusqu'aux os, » qu'il n'y avait pas à compter sur les promesses d'un ambitieux.

Au moment où la faveur de Luynes était sans égale, où le favori se promettait d'exterminer les huguenots [1], Marie de Médicis, nullement résignée à son sort, n'eut qu'à accepter le dévouement de d'Épernon, des Guises, de Mayenne, de Bouillon et de Bellegarde. Pendant la nuit du 22 février 1619, la reine mère s'évada de Blois, se rendit successivement à Loches et à Angoulême. Elle écrivit à son fils qu'elle avait « résolu de se mettre en lieu sûr, afin de lui faire entendre la vérité... et les remèdes qu'il était urgent d'appliquer au mauvais état des affaires. »

Luynes s'effraya. Mais le mouvement ne se propagea point. Vainement Marie de Médicis, avec l'aide des seigneurs, essaya de renverser le favori de son fils. Richelieu, rappelé de son exil d'Avignon, devint médiateur officieux entre le roi et sa mère. Ceux-ci traitèrent de la paix, quoique les concessions coûtassent beaucoup à Luynes, qui prenait ses précautions contre Marie de Médicis, trop heureuse encore de renoncer au gouvernement de Normandie et de recevoir en échange celui de l'Anjou, avec 600,000 livres pour les frais qu'elle avait faits. Elle revit son fils à Tours (5 septembre), et lui donna rendez-vous à Paris.

Cependant Luynes, duc et pair, avec siége au parlement, Luynes lieutenant de Normandie, Luynes allié aux plus grandes familles de la monarchie, par son mariage avec la fille du duc de Montbazon, avait fait mettre en liberté Condé (20 octobre), dont Louis XIII proclama l'innocence. C'était offenser hautement Marie de Médicis.

1. *Mém. de Fontenai-Mareuil.*

Par une déclaration, le roi s'élevait « contre ceux qui auraient porté toutes choses à une grande et déplorable confusion, si Dieu ne lui avait donné la force et le courage de les châtier [1]. » Luynes se servit de Richelieu même pour apaiser l'irritation de Marie de Médicis.

L'hiver de 1619-1620 s'écoula au milieu des mécontentements. Les Parisiens et les provinciaux répétèrent ces vers :

Le roi, trop simple, donne tout;
Monsieur de Luynes ruine tout,
Et ses deux frères raflent tout.
Tous leurs parents emportent tout,
Et leurs agents dégastent tout.
Le chancelier excuse tout;
Les intendants retranchent tout;
Le garde des sceaux scelle tout,
Car il ne veut gaster le tout.
Rochefoucauld justifie tout;
Le père Arnous (confesseur du roi) déguise tout,
Et la reine se plaint de tout;
Monsieur le Prince..... partout;
Le parlement vérifie tout;
Les pauvres Français souffrent tout;
Mais à la fin ils perdront tout;
Et si Dieu ne pourvoit à tout,
Le grand diable emportera tout.

Luynes continuait Concini, sans le valoir au point de vue gouvernemental.

Nul ne pardonna à Luynes le conseil qu'il donna au roi d'aller assiéger en personne la reine-mère au château d'Angoulême. Beaucoup de gens, adoptant les idées de Richelieu, blâmèrent la politique extérieure de Luynes, qui protégeait les Espagnols et les Impériaux, qui se faisait médiateur pour incliner du côté de l'Autriche. Sa politique intérieure ne satisfit pas davantage les princes

1. *Anc. lois franç.*, t. XVI; Le Vassor, Bazin et Fontenai-Mareuil.

ni les réformés. Aussi Luynes dut-il s'inquiéter de l'attitude prise par les grands, soutenant la cause de Marie de Médicis. Une gravure allégorique avait ce titre : « Le Temps terrasse l'Envie et produit au jour la Vérité, pour la défense de la reine et le repos de l'État » [1].

Les agitations recommencèrent, avec prise d'armes. Une courte guerre eut lieu entre Louis XIII et la reine-mère, dont Épernon était le champion principal, au vif déplaisir de nombreux seigneurs peu disposés « à se ranger sous l'humeur altière du duc [2]. On pensait qu'une réconciliation ne se ferait point attendre. En effet, après quelques affaires, où les rebelles furent repoussés, le roi et Marie de Médicis signèrent la paix. Et le grand Pierre Paul Rubens, qui peignit la « Fuite de Blois de Marie de Médicis » et le « Voyage de la reine au Pont-de-Cé », s'inspira des sujets suivants : « La reine prend le parti de la paix », « La conclusion de la paix », « La paix continuée dans le ciel », « Le Temps découvre la Vérité [3]. »

Louis XIII, pendant cette courte campagne, avait pris des goûts très-belliqueux. Il se plaisait à passer ses soldats en revue ; il tenait des conseils de guerre ; il étudiait les terrains sur des cartes, il visitait les retranchements et s'approchait des remparts en défense [4]. Combien ces désirs de remporter des victoires valurent de misères aux populations, sous ce prince, sous Louis XIV et Louis XV !

Jusqu'alors, grâce à la prudence de Sulli et aux bons conseils de Duplessis-Mornai, les protestants ne s'étaient point mêlés aux cabales. Mais Rohan exerça sur eux une influence décisive. Il enflamma le parti huguenot. Une assemblée, tenue (10 mai 1621) à La Rochelle, rédigea un règlement qui organisait la guerre, et auquel les catho-

1. *Cartons de la Bibliothèque impériale.*
2. *Mémoires de Rohan.*
3. *Galeries du Louvre.*
4. *Sismondi,* Hist. des Français, t. XX, p. 464.

liques donnèrent le nom de « lois fondamentales de la république des prétendus réformés. »

Il semblait que les protestants, adoptant la constitution des Provinces-Unies, songeassent à fonder, dans les marais de l'Aunis, une Hollande française, avec La Rochelle pour capitale. Bouillon, fait généralissime, déclina ce périlleux honneur. Sur le refus de ce vieillard malade, le jeune Rohan obtint le commandement suprême.

Louis XIII marcha aux huguenots. Saint-Jean-d'Angeli, le « boulevard de La Rochelle, » capitula à la fin de juin 1621. Quelques estampes donnèrent l'aspect de ce siége mémorable [1].

Luynes, qui s'était créé connétable, avec le vieux Lesdiguières pour lieutenant, sous le titre nouveau de « maréchal général des camps et armées du roi, » entraîna son souverain vers Montauban, « boulevard des Huguenots du midi, » ville défendue par le marquis de la Force. Le 18 août commença le siége, qui dura trois mois. Après avoir perdu huit mille hommes, Louis XIII dut décamper honteusement, le 12 novembre.

Déjà un cri d'indignation était poussé partout contre le favori ; déjà le roi commençait à se lasser de cet homme, dont la lâcheté et l'ineptie avaient éclaté devant Montauban, lorsqu'une fièvre maligne, une fièvre rouge, enleva Luynes (14 décembre), pendant le siége de la petite place de Monheur, sur la Garonne. Luynes avait mené là Louis XIII, pour que la campagne ne se terminât pas par un revers. Deux cent soixante soldats seulement défendaient Monheur, que l'armée royale prit, pilla et brûla, en ne laissant la vie sauve qu'aux soldats et aux gentilshommes [2].

Luynes expira, « de déplaisir ou de poison [3], » sans

1. *Cartons de la Bibliothèque impériale.*

2. *Le Vassor*, Hist. de Louis XIII, liv. XVIII ; *Bazin*, Hist. de Louis XIII, t. II.

3. *Hénault*, Abrégé chronol. de l'Hist. de France.

que Louis XIII le plaignît, sans que personne le regrettât. « Ceux qui furent chargés de conduire ses restes à la sépulture jouèrent aux dés sur son cercueil [1]. » L'épitaphe suivante, fort satirique, dit la vérité sur ce « politique léger » :

Cy-gist un Provençal, qui, leurrant ses oiseaux,
Se rendit si savant en la fauconnerie,
Qu'il prit en tout pays le gibier à monceaux,
Et de toute la France il fit la vollerie.
Regarde ici, passant, le subject est nouveau,
Et cette nouveauté digne de ta science;
La France en peu de temps a servi de tombeau
A qui fut en vivant le tombeau de la France.
Du sang du pauvre peuple il enfla son trésor,
Et son ambition fit la paix et la guerre;
Et lorsque dans le monde il n'a plus trouvé d'or,
Il l'est allé chercher au centre de la terre.
Nonobstant les discours de lui faits paravant,
De son ambition et de son arrogance,
L'on cognoît le dessein qu'il eut en son vivant,
Puisqu'enfin il est mort pour le bien de la France.

L'année 1622 vit les succès du roi, qui chassa Soubise de l'île de Ré, et qui s'empara de Sainte-Foi. La Force s'était soumis, et était devenu maréchal de France. Les protestants, vigoureusement attaqués partout, ayant perdu l'espérance de triompher, épuisés par les cruautés, les massacres et les pillages, demandèrent la paix, qui fut signée (19 octobre) à Montpellier, dont Louis XIII, selon une estampe, « avait fait la conqueste [2]. »

Cette paix confirma l'édit de Nantes; elle accorda aux protestants La Rochelle et Montauban pour villes de sûreté. Mais elle ordonna la démolition de toutes leurs fortifications nouvelles, en leur interdisant de tenir des assemblées politiques, autrement que par permission

1. *Beauvais-Nangis*, Des favoris, t. II, p. 108.
2. *Cartons de la Bibliothèque impériale*.

expresse du roi. Elle détruisit en quelque sorte l'indépendance des protestants.

Pour se délasser des fatigues de la guerre, le roi visita quelques-unes de ses villes, celles qu'il croyait les plus affectionnées à son service. Il y fut magnifiquement reçu. Dans Arles, par laquelle il commença, son entrée publique (29 octobre 1622) motiva six arcs de triomphe. Dans Aix (3 novembre), les habitants en élevèrent sept. Sur le premier, on lisait ces vers de Malherbe :

Quels seront les derniers combats
Que mon Roy prépare aux histoires,
Luy, dont les premières victoires
Font pencher les palmes si bas?

L'entrée du roi à Avignon (16 novembre) fut célébrée par des monuments improvisés. A la première rencontre se vit le « Portail de Félicité ; » à la seconde, la Statue équestre de Louis XIII; à la troisième, le « Trophée de la Sagesse; » à la quatrième, la « Fontaine de justice; » à la cinquième, le « Théâtre de la Force et de la Piété; » à la sixième, le « Palais de la Gloire. »

A Lyon, l'entrée (11 décembre) de Louis XIII et d'Anne d'Autriche donna lieu à l'érection d'arcs de triomphe, d'une pyramide, d'une colonne, d'un temple d'Apollon, etc. Le prévôt des marchands et les échevins présentèrent un Lyon d'or au roi, et un autre à la reine. Le 18, on tira sur l'eau un feu d'artifice. Un bateau royal avait été préparé pour que Leurs Majestés pussent prendre le frais sur la rivière [1].

Si les dessinateurs et les écrivains ne tarissaient pas sur le triomphe de Louis XIII par la prise de Montauban, si les flatteurs lui présentaient « l'Estat des places

1. D'après diverses estampes de l'époque.

qu'il avait conquises depuis les trois dernières années[1] » ; si d'autres peignaient le roi touchant les écrouelles, après la mort de Luynes, les ambitions particulières recherchaient Marie de Médicis.

Au mois de mars 1624, le roi, la reine, le conseil et toute la cour allèrent à Compiègne, où ils restèrent jusqu'en août suivant, toujours en fêtes, en promenades et en galas. Pendant ce temps, Marie de Médicis suivait les conseils de Richelieu, sa créature, pour se maintenir en bonne intelligence avec son fils.

Les ministres ne parvenaient pas à s'entendre. « De part et d'autre, dit un contemporain, on jouait au boute-hors. » Il y avait une bonne place à prendre pour une forte tête. Richelieu faisait le guet, sans doute, et attendait l'heure propice.

L'évêque de Luçon, de l'évêché le plus pauvre et « le plus *crotté* de France, » comme il l'appelait lui-même[2], avait été pourvu du chapeau de cardinal en 1622, par l'influence de Marie de Médicis, rentrée au conseil du roi. La même influence ouvrit les portes de ce conseil (26 avril 1624) à Richelieu, qui triompha de l'antipathie du roi.

Aussitôt chacun s'aperçut que le confident de la reine-mère effaçait tous ses collègues. Il changea la politique, et hâta la chute de La Vieuville, arrêté, puis emprisonné à Amboise (12 août), pour cause de malversations, selon les uns, ou, selon les autres, parce qu'il pouvait commettre des indiscrétions. Richelieu devint le chef réel du conseil, que présida de nom le cardinal de La Rochefoucauld. Ses plans, soutenus par une volonté inébranlable, étaient d'abaisser la maison d'Autriche, de dompter la haute noblesse en France, et de réduire les protestant à n'avoir plus de forces politiques, mais à compter seulement parmi les communions dissidentes.

1. Gravure de l'année 1623.

2. *Avenel*, Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu, *Introduction*. Doc. inéd. sur l'histoire de France.

Ce que Louis XIII put faire de mieux, avec un pareil homme, ce fut de subir son ascendant, et de le laisser agir. Dans son avidité pour le pouvoir, Richelieu visait à imposer sa politique au jeune prince, dont il ménagea habilement l'esprit ombrageux. Aussi, dix-huit années durant, Louis XIII, tout en commettant quelques défaillances, ne cessa de soutenir le cardinal exposé à la haine des courtisans. Le souverain disparut presque sous le ministre, et l'on peut dire que Richelieu régna en France. Comme les maîtres absolus, il confondit ses intérêts personnels avec ceux de l'État. Implacable et prompt aux vengeances, il ne dédaigna, dans l'autorité suprême, que le droit royal le plus enviable, celui de faire grâce. Il travailla avec Louis XIII, et le dirigea par des insinuations, ayant l'air de se mettre à son service. Il lui soumit des mémoires contenant une série de propositions rédigées en quelques lignes, en marge desquelles le roi écrivait, de sa propre main, les résolutions qu'il avait prises, ou les observations qu'il jugeait convenables de faire. Parfois Louis XIII réservait une décision; parfois il jugeait en sens contraire à l'opinion du cardinal. Rarement ses laconiques réponses laissaient percer la vivacité et l'humeur. Richelieu sut si bien persuader au prince qu'il ne lui ôtait pas la liberté d'action, mais qu'il lui épargnait seulement les fatigues de la politique !

Et Louis XIII s'imagina être un puissant monarque, dont la pensée gouvernait l'Europe. Il regarda son ministre comme un instrument docile, mais nécessaire de sa grandeur [1]; et son ministre voulut faire de la royauté « la personnification vivante du salut public et de l'intérêt national. »

A peine installé au ministère, Richelieu s'occupa de l'affaire de la Valteline, petite vallée qui établissait une communication entre le Milanais, appartenant à la branche espagnole, et le Tyrol, possédé par la branche alle-

1. *Avenel,* Lettres, inst. de Richelieu, *Introduction.*

mande de la maison d'Autriche. L'Espagne convoitait ce territoire pour joindre le duché de Milan au Tyrol. Elle cherchait à s'en emparer, et, depuis le règne de Henri IV, la question de la Valteline restait pendante.

Les habitants de ce pays étaient sujets de la république des Grisons. Mais ils demeuraient attachés au catholicisme. La cour de Madrid les poussa à se révolter, en construisant dans la Valteline plusieurs forts. Elle prétendit les protéger contre les Grisons hérétiques. Ceux-ci réclamèrent. Le pape, chargé du rôle de médiateur, allait sans doute donner raison aux Espagnols, quand le marquis de Cœuvres, à la tête d'une armée de onze mille hommes, dont trois mille Français, apaisa, au profit des Grisons, la révolte de la Valteline. Cœuvres s'était déclaré « général de l'union formée entre le roi de France, la république de Venise et le duc de Savoie. »

Richelieu avait écrit à l'ambassadeur français, à Rome : « Le roi a changé de ministre, et le ministère de maxime ; on enverra une armée dans la Valteline, qui rendra le pape moins incertain et les Espagnols plus traitables (1624). » Au surplus, selon le cardinal, tout avait été fait pour le bien de la chrétienté et celui du saint-père lui-même. »

Voilà comment, au dehors, Richelieu, « qui eut les intentions de toutes les choses qu'il fit[1], » se montrait ferme devant les prétentions de la maison d'Autriche. En mariant Henriette de France avec le prince de Galles, fils de Jacques Ier d'Angleterre, il espérait aussi enlever aux réformés la protection de l'Angleterre. L'oratorien Bérulle et le capucin Joseph allèrent successivement à Rome solliciter une dispense pour l'union de la sœur du roi, catholique, avec le prince de Galles, anglican. Pendant la négociation, Jacques Ier était mort ; le prince de Galles était devenu le roi Charles Ier. Le pape, soulevant d'abord des objections, finit par accorder purement

1. *A. Mignet,* Hist. des négociations relatives à la succession d'Espagne, *Introduction.*

et simplement la dispense, quand Richelieu eût déclaré « que cette difficulté n'empêcherait pas le mariage. »

Charles Ier et Henriette de France reçurent la bénédiction nuptiale à Paris (11 mai), sur un théâtre construit devant le portail de Notre-Dame. La cérémonie fut réglée sur ce qui s'était pratiqué aux noces de Henri de Navarre avec Marguerite de Valois. Un feu d'artifice, tiré sur la place de Grève, à Paris (23 novembre 1624), célébra « l'alliance de la France avec l'Angleterre, » et des graveurs burinèrent « la représentation du mariage du prince de Galles avec Henriette de France. »

Pierre de Bérulle, parlant au nom de Richelieu, n'avait pas craint de dire à Urbain VIII : « L'inclémence du siècle passé a jeté l'Angleterre dans le malheur du schisme; il faut que la clémence de celui-ci la retire. »

Cette doctrine semblait bonne pour les questions de politique extérieure. Mais, au dedans, Richelieu voulut attaquer vigoureusement les protestants, qui portaient ombrage à son autorité. Une flotte rocheloise, commandée par Jean Guiton, fut détruite par le duc de Montmorenci, amiral de France (16 septembre 1625). Le seigneur de Soubise, chef du mouvement des réformés, s'enfuit en Angleterre. Charles Ier s'interposa alors entre Louis XIII et les religionnaires. Ceux-ci demandèrent et obtinrent la paix (5 février 1626), que proclama deux mois après un édit de pacification, au grand déplaisir des catholiques. Les zélés appelèrent Richelieu « le pape des huguenots, le patriarche des athées, le cardinal de La Rochelle. »

Pendant l'année 1626, après la signature de la paix avec les protestants, après le traité de Monçon (5 mars), qui laissait les Grisons maîtres de la Valteline, la puissance de Richelieu augmenta de jour en jour, au point qu'il put humilier le frère du roi, sa femme et ses favoris.

L'arrestation du maréchal d'Ornano, ainsi que l'exécution du comte de Chalais, pour complot dont il sera

parlé plus tard, prouvèrent bien la force du cardinal qui, en janvier 1627, supprima les charges de connétable et de grand amiral, et qui, deux mois après, se fit nommer surintendant général du commerce et de la navigation.

Ces fonctions importaient aux vues de Richelieu, dont une assez belle estampe emblématique célébra le titre nouveau [1]. Selon le texte d'une autre gravure, « Neptune, content de partager son empire avec le cardinal de Richelieu, ramassait ce qu'il pouvait des richesses de la mer pour lui en faire part [2]. »

Richelieu organisa la marine au moment de l'union avec l'Angleterre. Il renouvela l'alliance avec les Hollandais, mécontents des Rochelois, qui « avaient établi un impôt à l'entrée des rivières de Bordeaux et de Loyre, » qui « avaient brisé des navires de Hollande à Lesguillon [3]. » Si bien que le jour où Charles Ier appela les huguenots aux armes, des navires Hollandais combattirent les Rochelois.

Une flotte anglaise, commandée par Buckingham, parut devant l'île de Ré (20 juillet 1627). Elle comprenait quatre-vingt-dix vaisseaux, montés par seize mille hommes, dont trois mille réfugiés français. La Rochelle hésitait à se déclarer, ne voulant pas se révolter sans le corps entier des réformés, auxquels elle était unie par serment [4].

Buckingham agit avec lenteur. Richelieu, au contraire, devinant la nouvelle prise d'armes des réformés, déploya une immense activité. Il partit pour La Rochelle avec le roi. Par une déclaration, les Rochelois qui résisteraient aux offres de l'Angleterre devaient jouir de la liberté de conscience.

La Rochelle fit des conditions, que Richelieu rejeta. La ville conclut alors une alliance offensive et défensive

1. *Cartons de la Bibliothèque impériale.*
2. Estampe imprimée en 1627.
3. *Mémoire sur la marine,* présenté à Richelieu.
4. Selon Fontenai-Mareuil, Rohan, Le Vassor.

avec les Anglais. Les religionnaires se soulevèrent pour la troisième fois, et bientôt le duc de Rohan guerroya dans le Languedoc.

Cependant Richelieu ne négligea rien pour triompher de cette révolte. Cet homme, élevé pour la carrière des armes, et soudainement dirigé vers l'Église, à l'âge de vingt ans, se montra tout à la fois général, ingénieur et administrateur consommé. Comme un roi chef d'armée, il centralisa en lui le commandement suprême. Au camp devant La Rochelle, un Quinte-Curce à la main, Richelieu figura au milieu de prélats capables de faire la guerre. Il avait pour lieutenant Sourdis, évêque de Maillezais, général des galères de France [1]; l'évêque de Mende et l'abbé de Marsillac étaient spécialement chargés des approvisionnements. Richelieu poussa le siége de La Rochelle avec une vigueur d'autant plus grande que les Anglais ne voulaient pas la laisser succomber sans tenter quelque chose pour elle. Buckingham débarqua dans l'île de Ré avec des troupes anglaises, que Toiras et Schomberg surent repousser.

De là une épigramme contre le beau Buckingham qui, tout récemment, s'était déclaré amoureux d'Anne d'Autriche, — à qui Louis XIII, jaloux, avait interdit l'entrée de son royaume, — et qui avait juré de revoir la reine, « en dépit de toutes les forces de la France. »

Comme Buckingham s'était vanté de prendre le fort de Saint-Martin avant la Toussaint de 1627, et comme il avait été forcé de lever le siége avant la Saint-Denis de la même année, un poëte écrivit :

Boukinghams vous aviez juré
De prendre Saint-Martin de Ré,
Si Saint-Denis seul, et sans teste,
A sceu rompre tous vos desseins,
Qu'auroient donc fait les autres saints
S'ils vous avoient eu à leur feste [2] ?

1. *Mémoires de Richelieu*, t. IV.
2. Texte d'une gravure du temps.

Non content d'investir La Rochelle par terre, Richelieu accueillit une proposition de Métezeau, architecte du roi, et de Viriot, maître maçon de Paris, lequel construisit, en travers du canal, une digue de sept cent quarante toises pour amortir les flots.

Les habitants de La Rochelle, enflammés par l'énergie du maire Guiton, s'étaient résolus à une résistance désespérée. Le siége de leur ville avança, malgré la mauvaise volonté des généraux et des grands, qui regardaient La Rochelle comme une citadelle « où ils pourraient témoigner et faire valoir impunément leur mécontentement. » On cite ce mot de Bassompierre : « Nous serons assez fous pour prendre La Rochelle. » Aussi les huguenots s'entendaient avec quelques chefs des assiégeants pour faire entrer des vivres dans la ville [1].

Le cardinal eut connaissance de ce manége, et le fit cesser. En vain les protestants se signalèrent par une défense héroïque ; en vain la flotte anglaise essaya deux fois de percer l'immense digue. La misère des Rochelois amena des pourparlers entre les assiégeants et les assiégés. On comptait cinq mille habitants seulement sur trente mille. « Pourvu qu'il reste un homme pour fermer les portes, disait Guiton, cela suffit. »

A bout de ressources, néanmoins, la ville capitula. Richelieu y entra le 30 octobre 1628, y célébra la messe le 1er novembre, et alla porter les clefs de la ville au roi qui, lui aussi, fit son entrée avec le cardinal « marchant tout seul devant lui [2]. » Il n'y avait plus que « des ombres d'hommes vivants. »

Une pièce historique avait représenté « Le Gallion du Roy, flottant sur l'Océan, avec ses Argonautes, » avec des « stances aux bons Français » sur l'embarquement de Louis XIII et de Richelieu pour La Rochelle. Jacques Callot grava le plan du siége de La Rochelle

1. *Mémoires de Fontenai-Mareuil.*
2. *Mémoires de Fontenai-Mareuil.*

pour Louis XIII, « qui l'avait appelé exprès pour lui [1]. » Il le dédia « à tout l'univers et à la postérité pour la gloire perpétuelle du roy très-chrétien Louis-le-Juste. »

D'autres retracèrent la « Triomphante entrée du très-chrétien, clément, magnanime, victorieux Louis XIII, etc, dans cette ville, » et « Le roy couronné de gloire et immortalisé par la conqueste de La Rochelle. » Une autre, satirique, retraça la « Sortie du Diable de la Rochelle, » avec dialogue « entre le Diable et la Diablesse. » Force éloges furent présentés au roi sur la prise du « boulevard des protestants, » et des médailles sur le même sujet circulèrent à la cour [2].

Le cardinal eut sa bonne part des louanges. Il parut un « Emblème sur l'extirpation de l'hérésie et de la rébellion par les soins du cardinal de Richelieu [3]. » Malherbe le louait d'avoir donné « le dernier coup à la dernière tête de la rébellion. »

Et quand Louis XIII rentra dans Paris, après la prise de La Rochelle, quelles magnificences officielles ! Arc de triomphe, « pour la Clémence du roi, » placé au commencement du faubourg Saint-Jacques; — autre, « à la Piété du roi, » à la barrière de la porte Saint-Jacques; — autre, « à la Renommée, » au pont-levis de la porte Saint-Jacques; — autre, « à l'Amour du peuple, » sur la dernière porte de la ville; — autre, « à la Justice du roi, » sur la face de la porte Saint-Jacques, en dedans de la ville; — autre, « sur la Félicité et sur les batailles navales du roi, » à la fontaine de Saint-Benoist; — autre, « à la Prudence du roi, » à la fontaine de Saint-Séverin; — autre, « à la Majesté du roi, » pour le Châtelet, faisant face au faubourg Saint-Jacques; — autre, « à la Valeur du roi, » sous les voûtes du Châtelet; — autre,

1. Selon Mariette. Ce plan est à la Bibl. Sainte-Geneviève.
2. *Trésor de numismatique et de glyptique.*
3. Gravure assez belle. Bibliothèque impériale.

« Pour les récompenses militaires, » sur la face du Châtelet regardant le pont Notre-Dame; — autre, « sur la Magnificence du roi, » en la construction de la digue, au détour du Marché-Neuf; — autre, « à l'Éternité de la gloire du roi, » sur le pont Notre-Dame.

Enfin, un feu d'artifice, tiré sur l'eau, figura « la Conqueste de la Toison d'or par les Argonautes [1]. »

La prise de La Rochelle portait un coup mortel au protestantisme. Dans le Languedoc, le duc de Rohan soutenait une lutte impossible. Partout se commettaient d'effroyables ravages. La ville de Privas fut incendiée et détruite (27 mai 1629) : ses habitants furent envoyés aux galères. Nombre de cités huguenotes se rendirent, et le duc de Rohan déposa les armes.

Alors intervint la paix d'Alais ou « édit de grâce (27 juin 1629), » en vertu duquel les protestants gardèrent de nombreuses garanties civiles, avec une quasi liberté religieuse. Mais ils virent démanteler leurs places de sûreté, et ils ne formèrent plus un État dans l'État. Richelieu voulait que cette paix fût la dernière.

Après la chute de La Rochelle, le cardinal songea à secourir les alliés de la France au delà des Alpes. Il lui semblait nécessaire, d'ailleurs, de donner à Louis XIII les joies de la guerre. Le roi marcha vers l'Italie pour dénouer le nœud de la succession de Mantoue et de Montferrat, pour prêter son aide à Charles de Gonzague, duc de Nevers, prince français, qui disputait le duché de Mantoue aux ducs de Savoie et de Guastalla. Les Français avaient fait une brillante défense dans Casal. Ce n'était pas sans raison que nos pères raillaient « Le Tantale espagnol, » et « l'Espagnol étrillé devant Casal [2]. » Louis XIII força les trois barricades du pas de Suse (6 mars 1629), où les Savoisiens se croyaient inexpugnables, signa un traité avec le duc de Savoie, et

1. Estampes et imprimés du temps.
2. Pièces satiriques sur la levée du siége de Casal.

se ligua avec ce prince, avec le pape et le duc de Mantoue, pour assurer l'indépendance de l'Italie.

III

Le 21 novembre 1629, Richelieu fut déclaré principal ministre et généralissime de l'armée d'Italie. Le cardinal-roi était vengé du mauvais accueil que lui avait fait Marie de Médicis, lorsque, en septembre, il reparut à la cour. Son ancienne protectrice reçut de lui des lettres de soumission. Louis XIII se chargea de réconcilier sa mère avec son ministre. Richelieu et Marie de Médicis semblèrent vivre en bonne intelligence, d'autant plus que la mort de Bérulle (20 octobre) retirait beaucoup de courage à la reine mère, dont ce prélat dirigeait la conscience.

En apprenant une nouvelle invasion du Mantouan et du Montferrat par les Impériaux et les Espagnols, le cardinal généralissime partit pour secourir Casal. Prêtre-guerrier, presque comme un évêque du moyen âge, il partit en grand costume : cuirasse de couleur d'eau et habit de couleur de feuille morte, sur lequel se voyait une broderie. Une plume entourait son chapeau. Deux pages marchaient devant lui à cheval, l'un emportant ses gantelets et l'autre son habillement de tête. Deux pages, à ses côtés, tenaient chacun par la bride un coureur de prix. Derrière se trouvait le capitaine de ses gardes. « Il passa en cet équipage la rivière de Doire, à cheval, ayant l'épée au côté et deux pistolets à l'arçon de sa selle. Lorsqu'il fut passé à l'autre bord, il fit cent fois voltiger son cheval devant l'armée, se vantant tout haut de savoir quelque chose dans cet exercice [1]. »

1. *Mémoires de Pontis.*

Richelieu allait en guerre avec le titre de « lieutenant général représentant la personne du roi. » Sous ses ordres marchaient le cardinal de la Valette, les maréchaux de Montmorenci, de Schomberg et de Bassompierre. Sourdis, devenu archevêque de Bordeaux, était encore son lieutenant, et dirigeait toute l'administration.

Le duc de Savoie fit défection aux Français. Aussitôt Richelieu sut prendre, avec le maréchal de Créqui, la ville de Pignerol (20-22 mars 1630), et ne manqua pas de dire, dans ses dépêches, qu'il avait accompli ainsi une conquête de la plus haute importance. Il engagea Louis XIII à s'emparer de la Savoie, pour flatter la vanité du roi qui, prenant le commandement, ajouta à nos succès en Piémont des succès non moins considérables au delà des Alpes. Avant la mi-juin 1630, toutes les places fortes du duché de Savoie nous appartinrent, à l'exception de Montmeillan.

Au milieu de cette expédition, Louis XIII tomba malade. Le commandement de l'armée fut laissé au duc de Montmorenci, qui battit les Espagnols à Avigliana (Veillane), en juillet, et conquit très-rapidement le marquisat de Saluces. A la tête du pont de Carignan, (6 août), les Français se couvrirent de gloire. Des railleries et pièces satiriques parurent sur la défaite des ennemis. Deux Espagnols avaient chacun une jambe de moins. L'auteur remarquait :

Restes de la guerre.
Les deux n'en valent pas un bon[1].

Un artiste avait placé « l'Espagnol sur l'ours, pour guérir de la peur. »

D'autre part, Mantoue avait été prise et horriblement saccagée par les Autrichiens.

Les brillants faits d'armes de Montmorenci ouvraient aux Français une province nouvelle. Mais bien des soldats mouraient de la peste. L'affreux mal était par-

1. Dessin. A la Bibliothèque impériale.

tout; il épouvantait notre armée. Aussi Louis XIII, puis Richelieu, revinrent à Lyon, en août [1].

Casal tenait toujours. La peste avait tant diminué le nombre des habitants, que les provisions ne manquaient pas aux survivants. Notre armée attendait des renforts en hommes et en argent. Mais le maréchal de Marillac et le chancelier, son frère, suivant les idées de la reine mère, n'envoyaient rien aux assiégeants.

Heureusement pour Richelieu, contrarié par les intrigues de ses ennemis, un agent du pape, l'abbé Julio Mazarini (Mazarin) ménagea une trêve entre le marquis Ambroise Spinola, commandant les Espagnols, et le général Toiras, qui fit plus de soixante sorties, presque toujours heureuses, pendant la durée du siége de Casal.

Les négociations entamées par Mazarin n'aboutissaient pas encore; la contagion éteignait l'enthousiasme des armées rivales, lorsque Spinola mourut de maladie (25 septembre). On allait se battre, bien que les Français eussent reçu l'avis d'une paix conclue (13 octobre) à Ratisbonne [2]. « La paix ! la paix ! » cria alors Mazarin, élevant son mouchoir blanc au bout d'un bâton, et bravant le feu.

Cette habile et courageuse action commença la fortune de l'abbé italien.

En effet, le traité de Ratisbonne, conclu entre la France et l'Empire, laissa Mantoue au duc de Nevers. Les armées françaises firent retraite.

Quand Richelieu eut effacé toutes traces de guerres religieuses, quand il eut établi l'unité politique de la France, son œuvre, loin d'imposer silence aux grands qui le haïssaient, leur inspira un désir ardent de tout remettre en question.

Une circonstance fortuite releva leurs espérances et

1. *Mémoires de Richelieu*, liv. VI.
2. *Traités de paix*, t. III.

celles de Marie de Médicis, furieuse de n'avoir pas trouvé dans le cardinal-ministre l'instrument servile qu'elle rêvait. Louis XIII tomba malade à Lyon. Fièvre sérieuse et dyssenterie (septembre 1630). Le roi se prépara à la mort, après avoir fait ses adieux à sa mère, à sa femme et à Richelieu.

En ce moment critique, bien des intrigues se renouèrent. Un « grand orage de cour » se leva. Marie de Médicis pensa voir approcher l'heure où elle se vengerait de l'ingrat cardinal. Elle dénonça au roi valétudinaire l'audacieux amour du ministre pour l'épouse de son maître. Anne d'Autriche, dit-on, songea à ceci, — que la mort du roi rendrait possible un mariage avec Gaston. Celui-ci accourut de Paris, afin d'être prêt à ceindre la couronne, aussitôt que Louis aurait rendu le dernier soupir.

Le maréchal de Marillac, le duc de Guise et Bassompierre, ne manquèrent pas de comploter la perte de Richelieu [1]. Nous verrons plus tard comment ils procédèrent.

Le cardinal semblait perdu. Louis XIII avait promis de le congédier prochainement. Montmorenci offrait au disgracié un asile dans son gouvernement de Languedoc.

Mais une crise salutaire sauva Louis XIII, qui entra bientôt en convalescence. Anne et Marie de Médicis n'en unirent pas moins leurs efforts. Richelieu, de son côté, redoubla d'habileté pour garder son poste.

Pendant le voyage de Lyon à Paris, Richelieu avait vu Marie de Médicis lui faire assez bonne mine. Mais à Paris, la reine mère lui prodigua, dans un entretien, les épithètes de fourbe, d'ingrat, de perfide. Elle chassa le cardinal, et le bannit à tout jamais de sa présence.

Richelieu ne souffla mot. Il s'éloigna comme un coupable. Le roi, sollicité de se décider entre sa mère et le cardinal, finit par donner raison à la première.

1. Selon La Rochefoucauld, madame de Motteville et Montglat.

Mais Richelieu ne succombait pas encore. Déjà le ministre voyait s'agiter ses ennemis triomphants, quand La Valette et Saint-Simon, le père de l'auteur des *Mémoires*, lui conseillaient de tenir tête à l'orage.

Suivant leur avis, il se rendit chez le roi. Une courte conversation — d'un quart d'heure — avec l'hésitant monarque, suffit pour changer l'aspect des choses. Richelieu était entré chez Louis XIII avec des doutes sur son succès ; il en sortit plus fort que jamais. Le ministre avait repris tout son ascendant et se retrouva roi. Il avait fait ses paquets le matin, comme on l'a dit spirituellement ; ses ennemis en firent autant le soir.

Marie de Médecis était entourée d'une foule de courtisans, dans son palais du Luxembourg, où la reine Anne, Gaston, l'ambassadeur d'Espagne et les partisans de la maison d'Autriche se rejouissaient. Des courriers se dirigeaient vers Madrid, Vienne, Bruxelles et Turin, pour y porter la nouvelle de la chute de Richelieu, quand tout à coup il se fit un désert autour de la reine régente.

On savait le résultat de l'entrevue décisive. Par un message verbal envoyé à Versailles, Richelieu avait été averti de son nouveau triomphe.

Cette journée du 11 novembre porte le nom de « Journées des dupes. » Le cardinal, inquiet de sa victoire, répandit des grâces pour se faire des créatures, en frappant fort sur ses ennemis.

Michel de Marillac rendit les sceaux et fut exilé à Châteaudun. Le maréchal Louis de Marillac fut arrêté au milieu de l'armée d'Italie. Marie de Médicis eut pour prison le château de Compiègne (23 février 1631), d'où elle s'échappa cinq mois plus tard, époque de sa retraite à Bruxelles. Les fidèles au cardinal reçurent des récompenses. Montmorenci et Toiras devinrent maréchaux de France.

Richelieu, dont la puissance s'était augmentée par la retraite de Marie de Médicis et de Gaston, envoya le baron de Charnacé en Suède, pour offrir à Gustave-

Adolphe l'alliance de la France. Gustave-Adolphe accepta la mission de rétablir les choses en Allemagne sur le pied où elles étaient avant la guerre. Il semblait destiné à devenir le libérateur de l'Allemagne qui, selon Richelieu, le désirait « comme un Messie. »

Mais le cardinal, malgré sa politique, ne put empêcher Monsieur de se marier avec la sœur du duc de Lorraine. Les traités de Cherasco (Quérasque) terminèrent les affaires d'Italie d'une manière tout à fait favorable à la France. On se félicita de « la paix générale faicte en Italie pour le bien et repos de la chrestienté, » d'après une gravure qui donnait, à ce propos, les allégories du Printemps, de l'Été, de l'Automne et de l'Hiver [1].

Par malheur, si le gouvernement français obtenait Pignerol, chassait les Impériaux de la Valteline, et maintenait le duc de Nevers à Mantoue (mars, avril et mai 1631), il lui fallait, dans l'intérieur, établir une cour de justice à l'Arsenal pour faire le procès aux partisans de la reine mère et du frère du roi; il lui fallait aussi déclarer la guerre au duc de Lorraine. Par le traité de Vic (Meurthe), Louis XIII et Charles IV avaient paru s'entendre. Cependant, dès que Gaston fut retiré à Bruxelles, le duc de Lorraine renoua ses intrigues avec ce prince et l'Espagne.

Peu après l'exécution du maréchal Louis de Marillac, condamné comme concussionnaire (10 mai 1632), Gaston d'Orléans rentra en France par la Bourgogne (13 juin). Deux mille Espagnols le suivaient.

Louis XIII attaqua la Lorraine sans déclaration de guerre, investit Nanci (23 juin), et força le duc Charles IV à se soumettre, à signer le traité de Liverdun; à céder à la France Verdun, Jamets et Stenai; à abandonner Clermont (en Argonne) ; à faire hommage pour le duché de Bar. Puis il courut en Languedoc, dont les États se déclarèrent pour Monsieur, qui avait gagné à sa cause

1. Cartons de la Bibliothèque impériale.

Henri de Montmorenci, gouverneur de cette province.

Monmorenci, mécontent de n'avoir pas reçu l'épée de connétable, se décida peut-être à servir Gaston avec autant de légèreté que s'il eût dû être second dans un duel, sans se préoccuper de la justice des droits allégués par ce prince rebelle, de l'intérêt public, de celui de la province qu'il commandait et du sien propre [1]. Peut-être trouvait-il la cause juste, comme il l'écrivait à M. de Montbrun [2].

« Si nous battons l'armée du roi, disait Montmorenci à Gaston, nous ne manquerons pas de villes; sinon, il nous faudra aller faire notre cour à Bruxelles. » De toutes parts, on s'apprêtaà leur déclarer une guerre à outrance, quand leur armée était dénuée de ressources [3]. Louis XIII publia une ordonnance contre son frère et les adhérents de son frère. Il déclara « en particulier le duc de Montmorenci criminel de lèse-majesté, déchu de tous ses grades, honneurs et dignités, pour son procès lui être fait au parlement de Toulouse, nonobstant le privilége de la pairie, duquel il s'était rendu indigne. »

A l'âge de trente-sept ans, Montmorenci pouvait commettre une étourderie. Sa punition fut terrible. Dans une rencontre, il reçut dix-sept blessures, l'armée royale le fit prisonnier. Gaston, jetant ses armes à terre, avait dit qu'il « n'y jouait plus », et avait ordonné la retraite.

La noblesse ne soutint pas ce lâche prince ; à Castelnaudary, Montmorenci n'était plus là pour diriger et stimuler les rebelles. Louis XIII offrit une amnistie au duc d'Orléans, à sa maison, au duc d'Elbeuf, sans parler de Montmorenci. Alors Gaston, reconnaissant humblement ses fautes, promit d'aimer tous les ministres, « particulièrement le cardinal de Richelieu; » de vivre dans le lieu et avec les gens que lui désignerait le roi. Il se

1. *Sismondi; Le Vassor,* Hist. de Louis XIII; *Mém. de Richelieu* et *de Gaston d'Orléans.*

2. Bibliothèque imp., Mss. V, 106, *Meslanges,* f. 69.

3. *Mercure français,* t. XVIII, p. 514.

rendit à Tours, en laissant condamner à mort ses amis, en s'engageant à ne pas se plaindre « quand le roy leur feroit subir ce qu'ils avoient mérité. »

En effet, le parlement de Toulouse instruisit le procès du duc de Montmorenci, qui déclara « être tombé plutôt par imprudence que par malice, » mais qui, d'ailleurs, « ne voulut point chicaner sa vie. » La peine capitale fut prononcée. L'arrêt, rendu le 30 octobre 1632, reçut son exécution le même jour. Personne ne put obtenir la grâce du coupable. Le dernier descendant direct des Montmorenci, de la branche contemporaine des Capétiens, porta sa tête sur l'échafaud, dans l'hôtel de ville de Toulouse, sur un billot « au-dessus duquel était suspendue une sorte de doloire tenue entre deux ais de bois, et attachée par une corde qui, lâchant, la faisait tomber. »

Montmorenci avait distribué divers présents à ses amis. Il avait fait don à Richelieu d'un tableau de sa galerie : *le Martyre de saint Sébastien;* il lui avait légué deux statues : *les Captifs*, de Michel-Ange [1].

La foule recueillit le sang du « premier baron chrétien » comme celui d'une victime innocente. Parmi les vers composés à propos de sa mort, rapportons cette fin de sonnet :

Quand le ciel d'un héros veut un siècle honorer,
Il n'en fait que la montre et soudain le retire
De peur que sa valeur ne le fasse adorer.

Plusieurs gravures représentèrent le tombeau de Montmorenci. Sous le portrait gravé de la veuve, on lit :

Ses yeux ne sçavent que pleurer,
Son cœur ne fait que soupirer,
Sans pouvoir soulager l'ennui qui la dévore.

1. Elles se trouvent aujourd'hui au *Musée du Louvre.*

Fut-il jamais un pareil sort,
Elle ne vit que de sa mort,
Puisqu'Elle meurt toujours, puisqu'Elle vit encore[1].

L'exécution de Henri de Montmorenci redoubla la peur de Gaston d'Orléans, qui gagna aussitôt la Flandre.

Le renouvellement de l'alliance entre la France et la Suède, à Heilbronn (mars 1633), précéda de quelques mois l'édit annonçant la déchéance de Charles de Lorraine du duché de Bar (30 juillet).

Louis XIII et Richelieu partirent, le 16 août, de Monceaux en Brie pour la Lorraine. La pensée du ministre éclata : il s'agissait de « rétablir la monarchie en sa première grandeur, » de réunir à la couronne les pays qui avaient appartenu autrefois au royaume d'Austrasie.

Charles IV paya les frais de la guerre, promit de remettre Nanci à Louis XIII, en ordonnant secrètement au gouverneur de cette ville de n'en point ouvrir les portes. Mais, le 24 septembre, la garnison du duc sortit de Nanci, où le roi entra solennellement le lendemain. Le duché resta aux Français jusqu'à la fin du XVII[e] siècle.

Charles de Lorraine devait recouvrer Nanci, aussitôt que le mariage de Gaston avec sa sœur aurait été annulé. Comment obtenir un pareil résultat? Le duc, après avoir vainement espéré encore dans les troupes espagnoles pour résister aux armes de Louis XIII, se décida à abdiquer en faveur de son frère (19 janvier 1634), évêque de Toul et décoré de la pourpre romaine, sans être engagé dans les ordres.

Il se rendit à l'armée impériale, où sa haine contre Richelieu et Louis XIII doubla son ardeur guerrière.

1. *Gravure avec texte,* très-rare. Donnée au Cabinet des estampes par le marquis de Quincy Saint-Maurice.

IV

Richelieu donna des subsides aux Suédois qui, battus à Nordlingen (6 septembre 1634) par les Impériaux, au milieu desquels se trouvait le duc de Lorraine, furent forcés de céder à la France plusieurs places de l'Alsace. Les princes allemands voulaient nous engager à déclarer la guerre. Richelieu profita de la défaite de Nordlingen presque autant que d'une victoire. Il conclut un traité avec la Hollande, pour le partage des Pays-Bas; mais il ne voulut commencer la guerre qu'après avoir rappelé en France le duc d'Orléans.

Des négociations eurent lieu avec ce prince qui, le 8 octobre 1634, s'échappa de Bruxelles avec plusieurs amis, entra par la Capelle, et, treize jours après, vit son frère en présence de toute la cour, à Saint-Germain.

Gaston demanda pardon, et Louis XIII promit l'oubli du passé. Ils se jurèrent affection mutuelle. Gaston, même, embrassa Richelieu, passa deux jours dans les fêtes, et alla se fixer à Blois.

On célébra « Le retour désiré de monseigneur, frère unique du roy, dans la France, etc. [1]; un poëte commit ces vers :

Gaston par son heureux retour
Fortifiant notre espérance,
Comble d'allégresse la cour,
Et de bonheur toute la France.

Aussitôt Richelieu pensa à employer contre la maison d'Autriche « la dernière raison des rois, » *ultima ratio*

1. *Grande gravure sur bois,* avec texte.

regum, inscription qu'il avait fait placer sur les canons français.

Il attaqua l'Autriche dans les Pays-Bas, en Allemagne, en Italie et en Espagne. Il rechercha l'alliance des Suisses, de la Savoie, de Mantoue, de Parme et des Suédois, dont le chancelier Oxenstiern vint à Compiègne conférer avec lui (26 avril 1635). Quatre armées furent organisées.

Les Français défirent les Espagnols près du village d'Avein (20 mai), en Luxembourg, au milieu des Ardennes. Cette victoire, que les contemporains ont célébrée avec la plume et le crayon, parut d'un bon augure pour l'ouverture de la campagne. La foule applaudit avec enthousiasme, lors de la translation, à Notre-Dame, des étendards arrachés aux ennemis[1].

Nos armes échouèrent, pourtant, dans l'invasion de la Belgique. Avec les Hollandais, elles forcèrent Tirlemont, qui fut pillée, saccagée et brûlée.

Le sac de Tirlemont, dans le Brabant méridional, sembla, pour les peuples des Pays-Bas, un sérieux avertissement. Il leur prouvait la nécessité de se défendre à outrance. Les Espagnols profitèrent des atrocités commises par l'armée franco-hollandaise : les populations belges devinrent très-sympathiques aux Impériaux. La Force remporta une victoire à Montbéliard (24 mai); mais La Valette, qui s'était avancé, en septembre, jusqu'à Mayence et à Francfort, dut opérer une retraite ruineuse, et rentrer à Metz avec une armée réduite de moitié [2].

Malgré la prise de Saint-Mihiel par le roi, qui faillit être tué en assiégeant cette ville, qui fit pendre plusieurs bourgeois et soldats, et qui envoya quatorze cents hommes de garnison aux galères, notre frontière du nord et de l'est fut menacée. De plus, le duc de Rohan, envoyé chez les Grisons, s'était emparé de la Valteline, et l'avait défendue en remportant quatre victoires.

1. Des gravures ont reproduit les trophées.
2. Selon Le Vassor, Richelieu, Bassompierre et Bazin.

Une ligue offensive et défensive avait été conclue (11 juillet) à Rivoli, entre la France, la Savoie et le duc de Parme. Mais ces nouveaux alliés manquèrent de vigueur, et, sur les frontières du sud-est, nos troupes éprouvèrent des échecs considérables.

La campagne de 1636 ne réussit pas mieux. La flotte française ravagea la Sardaigne et reprit les îles de Lérins ; Condé assiégea vainement Dôle (mai 1636) et ne tarda pas à battre en retraite. Notre invasion dans le Milanais et en Franche-Comté échoua, à peu près comme nos entreprises sur la Belgique.

A peine le cardinal infant, prince de la maison d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas, eut envahi la Picardie avec les Impériaux, que ceux-ci s'emparèrent de Corbie (août 1636,) à trente lieues de la capitale. Ils entrèrent dans plusieurs autres places mal approvisionnées et mal fortifiées.

Les Espagnols envoyèrent des partis presque aux portes de Paris, ville alors très-imparfaitement close. Le nom de Jean de Werth, qui s'aventurait le plus à la tête d'une cavalerie composée d'Allemands, de Hongrois, de Polonais et de Croates, suffit à faire trembler les populations de l'Ile-de-France. On crut voir se renouveler les anciennes invasions des Barbares. Beaucoup de Parisiens émigrèrent en masse vers Orléans.

Ceux qui restaient s'attroupèrent, et accusèrent le cardinal des maux qui accablaient la population. Leur terreur était mêlée de colère. Ils s'écriaient : « C'est pour bâtir son palais-cardinal et sa rue de Richelieu qu'il a mis Paris hors de défense !.. Pourquoi prévoyait-il la guerre sans avoir les moyens de la soutenir ? Nous portons la peine de son ingratitude envers sa bienfaitrice et de son alliance avec les hérétiques ! »

Cette année désastreuse ne devait pas tomber dans l'oubli. Les Français gardèrent très-longtemps le souvenir de « l'année de Corbie. »

Soit que le père Joseph, « l'Éminence grise, » eût

conseillé l'énergie à Richelieu qui doutait et s'effrayait, comme le prétendent quelques historiens; soit que le cardinal-roi eût compris de lui-même qu'il fallait déployer une grande fermeté, bientôt les courages se relevèrent. Richelieu monta (4 août) en voiture, sans autre escorte que trois ou quatre hommes à cheval, se fit conduire à l'hôtel de ville, au pas, à travers la foule ameutée.

Il portait au bureau de la ville l'ordre d'assembler les corps de métiers, pour leur demander assistance au nom du roi. Le peuple vit Richelieu s'approcher, sans pousser un murmure [1].

A la panique succéda une explosion de patriotisme, dans Paris et dans les provinces du Nord.

Les députations de tous les corps et les syndics, gardes des métiers et maîtres jurés en masse, répondirent à l'appel. La capitale s'empressa de fournir au roi les moyens de lever et entretenir durant trois mois douze mille fantassins et trois mille chevaux. Cinq mille livres furent données par les savetiers; un peu plus que cette somme fut l'offre des notaires. Le corps de ville accorda la solde de douze mille fantassins; le Parlement en accorda autant pour deux mois. « M. de la Force était sur les degrés de l'hôtel de ville, et les crocheteurs lui touchaient dans la main en disant : « Oui, monsieur le maréchal, je veux aller à la guerre avec vous [2]. »

Devant le péril, les classes diverses se rapprochaient, sauf à se haïr davantage après le mouvement national qui se produisait.

On ferma les ateliers dans toute la France. Chaque maître artisan ne garda qu'un apprenti, et ses ouvriers s'enrôlèrent. Chaque maison équipa un soldat. L'autorité invita les propriétaires de carrosse et les maîtres de postes à donner chacun un cheval. Le monopole de la poudre fut temporairement aboli. Nombre de gens,

1. *Mém. de Fontenai-Mareuil*; *Le Vassor*, Hist. de Louis XIII.
2. *Tallemant des Réaux*, Historiettes.

venus des campagnes, travaillèrent aux fortifications de Paris et de Saint-Denis.

Une seule espérance raviva toutes les âmes, — chasser les Espagnols loin de nos frontières, et prendre une revanche décisive sur l'envahissante maison d'Autriche.

Grâce à cet élan irrésistible, grâce au rappel de l'armée de Condé, grâce à la présence du roi qui, avec Richelieu et Gaston, se mit à la tête de quarante mille hommes, les Français ne tardèrent pas à reprendre Corbie (14 novembre). Une foule de pièces gravées félicitèrent alors nos troupes d'avoir accompli cet exploit indispensable pour la sécurité du pays.

Le duc de Lorraine organisa des irruptions en Bourgogne, province que Mathias Gallas, général des armées impériales, envahit en même temps. Gallas eut l'air de vouloir assiéger Dijon. Il vint investir la petite ville de Saint-Jean-de-Losne, située sur la Saône (Côte-d'Or), et mal fortifiée. Là, quatre mille citoyens et cinquante soldats tinrent tête à l'armée de Gallas grossie par celles du duc de Lorraine et du roi d'Espagne, c'est-à-dire à quatre-vingt mille combattants.

L'admirable résistance de Saint-Jean-de-Losne sauva Paris.

Sur Gallas parut une caricature, qui le représentait traînant son énorme ventre dans une brouette. Au bas, ces vers:

> Je suis ce grand Galas, autrefois dans l'armée
> La gloire de l'Espagne, et de mes compagnons.
> Maintenant, je ne suis qu'un corps plein de fumée,
> Pour avoir trop mangé de raves et d'ognons [1].

La défaite des Espagnols près du lac de Côme (18 avril 1636), et celle du marquis de Léganez sur le Tessin (23 juin), contrebalancèrent, s'ils n'effacèrent pas la surprise de Saint-Jean-de-Luz, ville laissée sans défense, par l'amiral d'Aragon (octobre).

1. *Cartons de la Bibliothèque impériale.*

Assurément, le duc de Rohan s'était conduit chez les Grisons d'une façon très-remarquable. Mais, après ses victoires, le gouvernement l'avait abandonné sans argent et sans ordres dans la Valteline. Au mois d'août 1636, la maladie l'avait arraché à la direction des affaires. Convalescent, il était revenu à Coïre, pour essayer de s'opposer à la défection des Grisons, qui se déclaraient contre la France, et auxquels l'Autriche avait promis la souveraineté sur la Valteline. L'absence de ressources pécuniaires, la peste et la disette, le forcèrent à quitter ce pays (15 mai 1637).

En France, en Languedoc, et en Provence surtout, les populations, voyant les Espagnols envahir le Midi, redoublèrent de patriotique ardeur. Le duc d'Harcourt s'empara à nouveau des îles de Lérins; le gouverneur de Saint-Honorat, que l'Espagne possédait depuis 1635, se laissa gagner et capitula (12-14 mai).

Les Espagnols brûlaient du désir de venger leurs récentes défaites. Ils mirent le siége devant la petite place de Leucate (Aude), en mars 1637, touchèrent au moment de s'en emparer, furent aussitôt chassés de leurs positions par le duc d'Halluin-Schomberg, gouverneur de Languedoc. Ils évacuèrent volontairement Saint-Jean-de-Luz (23 octobre), pour rentrer en Biscaye [1], à la nouvelle de la journée de Leucate, qui valut le maréchalat au duc d'Halluin.

D'autre part La Valette, général favori de Richelieu [2], soumit successivement, dans le nord, Landrecies, Cateau-Cambrésis et la Capelle, pour être forcé, ensuite, d'évacuer Maubeuge, ville située sur la Sambre, longtemps capitale du Hainaut.

Une raillerie allégorique contre les Espagnols, sur la prise de Landrecies et sur la levée du siége de Leucate, indique l'état des esprits en France, après l'année de

1. *Mém. de Richelieu; Le Vassor*, Hist. de Louis XIII; *Bazin.*
2. *Sismondi*, Hist. des Français, t. XXIII.

Corbie. Nous reprenions cette offensive qui est le propre de notre nation, lorsqu'elle fait la guerre. Déjà nous prévoyions, « la chasse royalle de l'Austruche (Autriche), » ainsi que le disait une estampe, dans laquelle on remarque un coq mordant la tête d'une autruche [1].

Plaisanter les Espagnols était chose d'autant plus permise que le prince d'Orange venait de leur enlever Breda, place forte du Brabant septentrional. Breda avait naguère résisté trois ans au fameux Spinola; elle ne soutint, contre Frédéric-Henri, que deux mois et demi de siége.

V

Les campagnes de 1635 à 1637 ne donnaient pas de résultats bien décisifs, quoique le cardinal eût annoncé avec grande pompe la guerre entreprise contre la maison d'Autriche. Mais Richelieu, d'ailleurs mécontent des talents médiocres de son favori La Valette, ne laissa pas de persévérer. Il renforça les armées et continua la lutte, sans accorder à ses ennemis le temps de redevenir victorieux.

Sans doute à cause de la longueur de la guerre et des difficultés que l'on éprouvait à payer les troupes, l'année 1638 ne différa point des précédentes. A tout instant les Français eurent à solenniser une victoire ou à se consoler d'un insuccès.

Sur le Rhin se succédèrent les plus sérieuses opérations. Le rôle hors ligne fut réservé au duc Bernard de Saxe-Weimar, qui s'empara de Seckingen, de Lauffenbourg et de Waldshutt, trois villes dites « forestières », et qui remporta, près de Rhinfeld, en Suisse (Argovie), le 3 mars 1638, une brillante victoire sur les Impériaux, commandés par le fameux Jean de Werth. Dans une

1. *Estampe du temps.* Bibl. impériale.

action précédente (28 février), défavorable à Weimar, le duc de Rohan, qui combattait avec ce général, avait été mortellement blessé ; dans la bataille de Rhinfeld proprement dite, quatre généraux, dont Jean de Werth, tombèrent aux mains des vainqueurs. Les villes de Rhinfeld et de Fribourg se rendirent. Weimar envoya Jean de Werth à Paris ; et Louis XIII montra aux Parisiens le captif dont ils avaient eu tant de peur, deux années auparavant. Jean de Werth fut enfermé dans Vincennes. Le peuple cessa « de se soucier de lui, » selon le proverbe [1].

Bernard de Weimar profita de sa supériorité sur les Impériaux pour assiéger Brisach (Vieux-Brisach , sur la rive droite du Rhin), la ville la plus importante que le Autrichiens possédassent dans cette contrée, — la clef de la Souabe et de l'Alsace. Les Impériaux tentèrent l'impossible pour délivrer Brisach, qui fit une résistance désespérée. Les Weimariens battirent tour à tour trois armées. Brisach leur ouvrit ses portes ; la prise de cette ville entraîna l'occupation d'une partie de la Souabe et termina la campagne en Alsace.

Les victoires du duc de Weimar correspondaient avec nos succès très-peu significatifs dans les Pays-Bas, et avec les heureuses opérations de Condé et de La Valette aux Pyrénées. L'armée française, entrée en Espagne le 30 juin, par Béhobie, s'empara d'Irun, qu'elle pilla, de Figuières et du port du Passage, et arriva devant Fontarabie. Sourdis, archevêque de Bordeaux, gagna la bataille navale de Gattari, contre les Espagnols (22 août 1638). La flotte ennemie fut brûlée, — dix-sept vaisseaux consumés, avec tous les matelots qui les montaient, avec trois mille hommes de débarquement.

Quinze jours après, les Français furent forcés dans leurs lignes, devant Fontarabie, par l'armée de terre espagnole, qui les mit en pleine déroute. Les uns accusèrent l'inhabileté de Condé, les autres prétendirent que le duc

1. D'après Richelieu, Bassompierre, Le Vassor et Bazin.

de La Valette entretenait des intelligences avec les Espagnols. Richelieu rendit La Valette responsable du désastre de Fontarabie, « de la plus grande tache imprimée depuis longtemps à la gloire française [1]. » Une commission, présidée par Louis XIII en personne, condamna à mort celui que haïssait Richelieu, et dont la fuite en Angleterre sauva la tête. Seulement, l'exécution eut lieu en effigie, à Paris, à Bordeaux et à Bayonne. Dans la capitale, le bourreau porta de la Bastille à la place de Grève un tableau représentant le duc de La Valette sur l'échafaud.

Le cardinal imposait la victoire à ses généraux. Il avait fait condamner à mort par contumace les trois commandants de la Capelle, du Catelet et de Corbie. Il éprouva une consolation du sanglant revers de Fontarabie, en apprenant que son neveu, le marquis de Pont-Courlai, avait battu devant Gênes une flotte espagnole portant des troupes de débarquement (2 septembre 1638). Mais nos invasions en Artois et en Biscaye avaient échoué. Les Espagnols envahissaient le Piémont, défendu par nos troupes.

Six armées furent mises sur pied par Richelieu.

La campagne de 1639 n'aboutit qu'à la prise de quelques places en Comté et en Piémont, légers succès, trop largement compensés par notre défaite près de Thionville (7 juin 1639), où le marquis de Feuquière fut complétement battu. Le général des Impériaux, Octave Piccolomini, qui assiégeait Mouzon, ville forte sur la Meuse, fut repoussé (21 juin) par le maréchal de Châtillon, entre les mains de qui tomba la ville d'Yvoy, sur la Meuse, peu de jours après la capitulation du nouvel Hesdin (29 juin).

Devant Hesdin s'était distingué le marquis de La Meilleraie, grand maître de l'artillerie, et cousin germain du cardinal. Louis XIII avait paru au siége de

1. Mot de Grotius.

cette place, dans laquelle il voulut entrer par la brèche, en conquérant, et donner à La Meilleraie le bâton de maréchal de France.

Les courtisans de toutes sortes ne ménagèrent pas à Louis XIII les éloges hyperboliques. Diverses pièces se rapportèrent au siége d'Hesdin. Des railleries, écrites ou gravées, fondirent sur les Espagnols; et, le 27 septembre fut posée, au milieu de la place royale, à Paris, une statue équestre en bronze, faite aux dépens de Richelieu. C'était la statue de Louis XIII [1].

Beaucoup de personnages considérables étaient morts, presque coup sur coup, — Ferdinand II, le duc de Poméranie, le landgrave de Hesse, le duc de Savoie, le duc de Rohan, le maréchal de Créqui, et enfin Bernard de Weimar. La guerre n'en continuait pas moins, de part et d'autre, avec un acharnement qu'activaient les souffrances des belligérants, démoralisés par la faim et la peste.

Cependant, aussitôt que le typhus eut emporté Weimar (18 juillet 1639), les officiers de ce duc conclurent avec Louis XIII le traité de Brisach (9 octobre). L'armée « weimarienne » se donna à la France, avec l'Alsace et le Brisgau, où notre drapeau flotta. Le duc de Longueville, reconnu pour chef de cette armée, eut Guébriant pour lieutenant.

La surprise de Turin par les Espagnols (27 août 1639); la prise de Quérasque par les Français qui ravitaillèrent Casal (24 octobre); une campagne infructueuse de Condé dans le Roussillon; la défaite des Espagnols devant Casal (29 avril 1640); le siége et la prise d'Arras (13 juin, 10 août); le siége et la prise de Turin par d'Harcourt (16 mai 24 septembre); la victoire navale de Cadix, remportée par Brézé sur les Espagnols (22 juillet,) et le soulèvement des Catalans et des Portugais contre l'Espagne, achevèrent de grandir le cardinal-roi aux yeux de l'Europe entière.

1. *Gravures du temps.*

Richelieu ne voulait pas que la campagne de 1640 ressemblât à celle de l'année précédente. Arras surtout, regardé comme le boulevard des Pays-Bas, excitait sa convoitise. Il écrivit aux maréchaux de La Meilleraie, de Chaulnes et de Châtillon : « Vous répondrez de vos têtes si vous ne prenez pas la ville [1]. » Aussi, la capitulation d'Arras causa-t-elle une joie extrême au cardinal, joie que toute la France partagea. On représenta « la graude deffaicte des Espaignols à l'attaque des lignes du siége d'Arras, l'arrivée du convoy, et la reddition de la ville d'Arras à l'obéissance du Roy [2]. » Dans cette estampe, nous lisons ce texte, sous un groupe d'Espagnols tués : « Espaignols garis des écrouelles. » Une autre gravure célébra la « Deffaicte des chats »; une autre figura « La prise et deffaicte générales des Chats d'Espaigne par les Rats François devant la ville et cité d'Arras; » une autre enfin, intitulée « La mort aux rats et souris, » exposa aux regards des malins un Espagnol couché pas terre et mangé par les rats [3].

De même, l'attaque et la reddition de Turin inspirèrent aux dessinateurs de l'époque plus d'une estampe apologétique.

Lorsque la Catalogne et le Roussillon, révoltés, voulurent se livrer à la France, en reconnaissant Louis XIII pour « comte de Barcelone et de Roussillon; » lorsque nos progrès en Artois devinrent continuels; lorsque Coni fut tombée en notre pouvoir, et que Guébriant eut triomphé à Wolfenbuttel (29 juin 1641), Richelieu supporta facilement la rébellion du comte de Soissons, vainqueur à la Marfée (6 juillet 1641), mais tué dans le combat.

Quelques estampes retracèrent les incidents de cette victoire inutile aux révoltés. Sur la mort du comte de Soissons, ce quatrain fut imprimé :

1. *Mémoires de Puységur.*
2. *Grande gravure.* Bibliothèque impériale.
3. *Cartons de la Bibliothèque impériale.*

Soissons armé contre les loix
Cueille un laurier, trouve un supplice.
Le sort couronne ses exploits,
Le ciel punit son injustice.

La prise d'Aire, en Artois, par La Meilleraie (26 juillet), motiva une grande pièce satirique sur les Espagnols, intitulée : « l'Espagnol sans R [1]. » Mais ce succès dura peu; les Espagnols reprirent cette ville (7 septembre), ce qui n'empêcha pas nos artistes moqueurs de plaisanter de nouveau l'ennemi, auquel La Meilleraie, général aimé du cardinal, enleva successivement la Bassée, Lens et Bapaume, tandis que Condé s'emparait d'Elne, sur le Tech (Pyrénées-Orientales).

Nos victoires furent chaque jour glorifiées par des estampes, notamment par « Le Branle-bas des Pays-Bas, » pièce satirique. Des dessins reproduisirent la bataille de Kempen (17 janvier 1642), où huit à neuf mille Impériaux moururent ou furent faits prisonniers par Guébriant, qui reçut le bâton de maréchal de France.

Maître de tout, Richelieu se montrait toujours décidé au triomphe, dans les batailles comme dans les conseils politiques. La Mothe-Houdancourt avait bloqué Tarragone (20 août 1641); puis il avait été forcé de lever le siége, parce que Sourdis laissa passer un secours destiné à renforcer les assiégés. Richelieu punit Sourdis de cette faute, en lui ordonnant de se retirer dans son diocèse. Sourdis, menacé bientôt d'un procès criminel, s'enfuit à Carpentras, où il se mit sous la protection du pape. Quelle sévérité de la part de Richelieu ! Sourdis, pourtant, avait enlevé cinq vaisseaux aux Espagnols le 27 mars 1641.

Un traité fut conclu, en 1641, avec le prince de Monaco. Celui-ci, abandonnant l'Espagne pour la France, obtint en compensation le Valentinois, avec titre de

1. *Cartons de la Bibliothèque impériale.*

duché-pairie. En 1642, le duc de Bouillon livra la forteresse de Sedan au roi. Guiche fut battu à Honnecourt (26 mai); mais, quelques mois après, la capitulation de Perpignan (29 août), et bientôt la victoire de La Mothe à Lérida, entourèrent la royauté, si rudement servie par Richelieu, d'une brillante auréole.

L'Espagne, au contraire, perdait son prestige. Les pièces malignes accablaient les Espagnols, à propos de la prise de Perpignan. Elles se moquaient du « Grand effort du Castillan. » Au bas d'une estampe on lisait ces vers :

Quelque faux bruit qu'il fasse courre
Au lieu d'un exploit valeureux
De ce Castillan la bravoure
Dégénère en un pet foireux.

Les Français riaient en voyant « Le Castillan désolé », et « La Corrante espagnole. » Ils représentaient un Espagnol disant : « J'ai perdu le comté de Roussillon en 1642, » avec ces deux rimes :

Les exploits prétendus de ce pauvre sergent,
Font qu'en vain il se plaint de se voir sans argent [1].

Un imprimé, accompagné d'une gravure sur bois, apprenait au populaire les articles de la capitulation de Perpignan.

Pendant que nos armées restaient victorieuses, et que Cinq-Mars était arrêté pour cause de complot, Marie de Médicis expirait à Cologne (3 juillet 1642). La mort de la reine-mère débarrassait Richelieu d'une implacable ennemie.

Cet événement fut relaté par un sonnet qui passa de mains en mains :

1. Estampes parues en 1642.

Le palais florentin me donna le berceau,
Le Louvre de Paris à vu briller ma gloire;
Le nom de mon époux d'immortelle mémoire
Est placé dans le ciel comme un astre nouveau.

Pour gendres j'eus deux rois, pour fils ce clair flambeau
Qui de mille rayons éclate dans l'histoire.
Entre tant de grands rois, se pourroit-il bien croire?
Je suis morte en exil, Cologne est mon tombeau.

Cologne, œil des citez de la terre allemande,
Si jamais un passant curieux te demande
Le funeste récit des maux que j'ai soufferts,

Dis, ce triste tombeau chrétiennement enserre
La reine, dont le sang règne en tout l'univers,
Qui n'eut pas en mourant un seul pouce de terre.

Le cardinal-roi gouvernait absolument, sans entraves. Mais s'il avait vaincu ses antagonistes, la maladie l'allait vaincre à son tour. Son corps était épuisé quand sa pensée triomphait. Cet homme qui avait « fait jouer à son monarque le second rôle dans la monarchie et le premier dans l'Europe, qui avait avili le roi mais illustré le règne [1], » rendit l'âme le 4 décembre 1642, à l'âge de cinquante-huit ans et trois mois, en déclarant qu'il n'avait eu d'ennemis que ceux de l'État, et qu'il était consolé « parce qu'il laissait le royaume au plus haut degré de gloire. »

Il recommanda Mazarin à son royal survivant.

Chacun, en France, considéra la chose à sa manière. « Voilà un grand politique mort, » dit Louis XIII avec plus de mélancolie que de froideur, car il admirait le ministre sans aimer l'homme, et d'ailleurs il pressentait lui-même sa propre fin. Le peuple de Paris se rua pour voir le défunt cardinal sur son lit de parade en son palais, après avoir néanmoins allumé des feux de joie;

1. Opinion de Montesquieu.

puis il l'accompagna jusqu'à l'église de la Sorbonne (13 décembre) où Richelieu avait demandé à être enterré, où plus tard le grand artiste François Girardon a sculpté son mausolée, chef-d'œuvre que nous y voyons encore.

Tout en s'émerveillant devant la magnificence du char funèbre traîné par six chevaux, couvert d'un poêle de velours noir croisé de satin blanc, aux armes du défunt, escorté par une foule de pages qui portaient en main des cierges de cire blanche, les Parisiens manifestèrent peu de tristesse. Ils ne comprenaient pas la perte de Richelieu. Le sang de ses victimes criait vengeance devant tous. On se rappelait les quarante-sept condamnations capitales prononcées sous son « règne, » dont deux furent commuées, dix-neuf exécutées en effigie, et vingt-six suivies d'exécution [1].

Toutefois, il parut une estampe représentant « L'Extase de Richelieu, dans laquelle on place saint Louis lui apparaissant pour l'avertir qu'il va recevoir au ciel la récompense de sa piété envers Dieu et de ses fidèles services envers le roi. » Dans une allégorie, le cardinal tient enchaînés un lion et un aigle. Au bas, ces vers :

Admire ce grand Richelieu,
Révéré comme un demi-dieu
Dessus la terre et dessus l'onde.
Que ses desseins sont inouïs !
De tous les royaumes du monde
Il n'en faict qu'un seul pour Louis [2].

Enfin on répandit l'anagramme d'*Armand Jean Duplessis*, produisant : *Le dieu Mars dans Paris*. Plusieurs *canards* montrèrent l'illustre mort sur un lit de parade [3]. Isaac de Benserade, qui touchait pension, composa ce quatrain :

1. *De Carné*, Les Fondateurs de l'unité française.
2. *Cartons de la Bibliothèque impériale.*
3. *Gravures sur bois* avec texte.

Ci-gît, oui, gît, par la morbleu!
Le cardinal de Richelieu :
Et ce qui cause mon ennui,
Ma pension avec que lui.

En apprenant la funèbre nouvelle qui allait remuer l'Europe, les hommes de cour demeurèrent incertains, stupéfiés. Qu'arriverait-il après le trépas du politique profond qui avait si vigoureusement frappé la noblesse féodale et démantelé ses châteaux? Sur beaucoup de points de la France, il y eut des feux de joie. Le maître impitoyable n'était plus! Le roi allait-il régner en personne?

L'incertitude fut courte, la stupéfaction doublée, car, le soir même du jour mémorable, Louis XIII appela dans ses conseils Julio Mazarini, de Casal, cardinal depuis le 16 décembre 1641.

Le lendemain, par une lettre datée de Paris, le monarque affaibli déclara aux parlements et aux gouverneurs des provinces « qu'il estoit résolu de conserver et d'entretenir tous les establissements ordonnés durant le ministère de Richelieu... en sorte qu'il n'y aurait aucun changement..., ; » qu'il n'était pas moins assuré de Mazarin que si ce successeur du défunt « fût né parmi ses subjects. »

Le surlendemain, Louis XIII écrivit aux ambassadeurs près les puissances étrangères « que sa principale pensée serait... d'user de la même vigueur et fermeté dans ses affaires qu'il y avait gardées... »

Cinq jours après, il fit enregistrer par le parlement de Paris un pardon flétrissant, accordé à son frère Gaston d'Orléans.

Les choses étant ainsi arrangées, le roi, qui composait en musique, et qui ne s'y connaissait pas mal, prononça à sa façon l'oraison funèbre de Richelieu. Il mit un air au rondeau de Miron :

Il a passé, il a plié bagage, etc.

Puis il s'en retourna vite à son château de Saint-Germain, après avoir recueilli l'héritage du ministre, — Palais-Cardinal, hôtel, argenterie, diamants, quinze cent mille livres comptant.

Tous ceux qui avaient été emprisonnés ou exilés sous Richelieu demandèrent un pardon que Louis ajourna d'abord, pour l'accorder peu après aux conspirateurs dont nous aurons à exposer les actes dans le chapitre suivant.

Les seigneurs qui reparurent à la cour virent languir le roi. Lui devinait leur impatience. Louis XIII, « que la Providence avait fait naître dans un moment qui lui était propre, qui plus tôt eût été trop faible, plus tard trop circonspect, » dépérissait de jour en jour.

Alors un très-affligeant spectacle frappa les regards des hommes admis dans les appartements de Saint-Germain. Mille intrigues se nouèrent parmi les amis de Mazarin d'une part, et, d'autre part, dans la foule des gentilshommes amnistiés ou rentrés, même sans autorisation royale. Un vaste champ s'ouvrit aux ambitions de tous.

Anne d'Autriche, livrée à l'ennui, allait passer presque tout son temps au monastère du Val-de-Grâce. Elle était haïe de son mari, dont le seigneur Jean-Louis Guez de Balzac avait très-malignement dit « qu'il ne pouvait faire des coups d'État qu'avec la reine. » La naissance tardive, inattendue de ses deux fils, de Louis XIV, appelé *Dieudonné*, né le 16 septembre 1638, de Philippe, duc d'Anjou, né le 21 septembre 1640, qui devint duc d'Orléans après la mort de Gaston, et qui fut la tige de la branche cadette des Bourbons, n'avait pas rendu à la reine les sympathies de son époux.

Louis XIII se montra même implacable à l'égard de la fille de Philippe III d'Espagne. Il n'agit guère en chrétien, de son propre mouvement, pour se réconcilier avec elle. Son confesseur lui avait prescrit l'oubli des injures. Le pénitent moribond obéit ; mais son animosité ne céda pas complétement. Sur son lit funèbre il dit, en parlant

d'Anne d'Autriche, qui niait d'avoir conspiré : « En l'état où je suis, je dois lui pardonner, mais je ne dois pas la croire. » Quelques jours après, en voyant les amis nombreux de la reine se presser autour de lui, il dit encore : « Ces gens-là viennent voir si je mourrai bientôt; oh! si j'en puis revenir, je leur ferai payer cher le désir qu'ils ont que je meure! »

Ces paroles trahissaient bien l'impuissance prétentieuse de Louis XIII. Son état languissant encourageait les intrigues. On le crut expiré deux fois, dans la dernière quinzaine de sa vie, et « l'on priait continuellement Dieu, par toutes les églises de Paris, le saint-sacrement exposé sur les autels, pour le recouvrement de sa santé [1]. »

L'événement suprême, depuis longtemps prévu, ne devait pas tarder à contenter les impatients. Louis XIII trépassa (14 mai 1643), trente-trois ans, jour pour jour, après l'assassinat de son père Henri IV.

Le 15 mai, Anne d'Autriche ramena de Saint-Germain au Louvre le nouveau roi; et, à la cour, l'affliction fut très-médiocre [2]. A peine resta-t-il près du défunt, — d'un roi de France! — les trois personnages qui, selon le cérémonial d'usage, devaient autoriser l'ouverture du corps. On remit aux Jésuites le cœur de Louis XIII; on porta ses entrailles à Notre-Dame de Paris; son cadavre alla directement de Saint-Germain, le château, à Saint-Denis, la tombe (19 mai).

Une gravure, rare aujourd'hui, fut intitulée : « Apothéose de Louis XIII, ou sa réception dans le ciel, où il monte glorieux après avoir triomphé de l'hérésie et de la rébellion [3]. » Il parut aussi un Éloge du roi, comme « soleil » de la France. Partout, déjà, l'on avait donné au souverain l'épithète de soleil.

1. *Registres de l'hôtel de ville.*
2. Lettre de Turenne à mademoiselle de Bouillon, sa sœur.
3. *Estampe de l'époque.*

Ces hommages, se trompant d'adresse, rendaient à Louis XIII ce qui appartenait à Richelieu.

Mais une épitaphe bien tournée traça le portrait le plus exact du roi, « glorieux esclave » du cardinal :

Il eut cent vertus de valet,
Et pas une vertu de maître.

En effet, gracieusement danser, monter convenablement à cheval, faire des canons de cuir, des lacets, des filets, des arquebuses ; être bon préparateur de confitures, adroit jardinier, passionné chasseur; larder des viandes comme un cuisinier; raser habilement comme un barbier ; confectionner enfin des châssis, — telles étaient les qualités réelles du mari d'Anne d'Autriche, qualités qu'ennoblissaient un peu de peinture (il était élève de Vouet), quelques travaux de musique, çà et là des raisonnements passables dans un conseil, et auxquelles s'ajoutaient une certaine cruauté native, beaucoup de dissimulation, de la pudeur sournoise, une vaillance douteuse, une fainéantise achevée, des ennuis passés à l'état chronique, une horrible manie qu'il garda longtemps, « celle de se divertir à contrefaire les mourants [1]. »

1. *Historiettes de Tallemant des Réaux.*

CHAPITRE II

Types de la vie publique, sous Richelieu. Le « principal ministre. » Maximes, expédients de Richelieu, pour dominer Louis XIII. Ressorts de sa politique. Son œuvre, à l'extérieur et à l'intérieur. La *Gazette* devient officielle. Richelieu et le peuple. Carrière d'ambitieux. Les mousquetaires du cardinal; son carrosse. Manières de vivre de Richelieu : les secrétaires. Une journée du cardinal. Ses bonnes fortunes. Sa maison. Palais-Cardinal; Ruel et ses vignobles; le château et la ville de Richelieu. Caractère et portrait du premier ministre.

II. La cour, sous Richelieu. Cardinalistes et royalistes. Le roi Louis XIII. Ses premières affections. Chanson de la barbe. La « volonté royale. » Caractère de Louis. Il croit gouverner. Estampe dédiée au « bon roi. » Le roi-général. Goût pour les exercices guerriers. Les amours de Louis XIII. Epouse et maîtresses. Vœu pour devenir père. Louis et les pensionnés. Louis journaliste.

III. Intrigues et tribulations de la reine mère. Courte biographie de Marie de Médicis. Son caractère. Ses affections. Ses haines. Goût éclairé pour les arts. Intrigues et tribulations d'Anne d'Autriche, du vivant de Louis XIII. Histoires galantes. « Deux maris à la fois. » Buckingham, berger de Douvres. Pont-breton. Le frère du roi, Gaston-Jean-Baptiste de France, duc d'Orléans. Son éducation de tayerne. Ses intrigues galantes. Ses qualités, ses défauts. Le « gloriat. » Les deux femmes de Gaston. Les Gazettes de Sauvage.

IV. Les hommes de cour. Théorie de la force et de la soumission. Types de favoris et de favorites : Bassompierre, Concino Concini, Léonora Galigaï, l'évêque de Luçon, Luynes, madame de Hautefort, Montmorenci, le duc de Nevers, mademoiselle de Lafayette, Cinq-Mars, et autres. Les protégés du cardinal de Richelieu : l'abbé Mazarin et le père Joseph. Agents secrets; la police. Laffemas, Laubardemont. « Féodaux. » chefs de partis et conspirateurs; conspiration des dames. Gaston d'Orléans, Condé, Vendôme, Mayenne, Longueville, Guise, Nevers, Bouillon, « ami du roi, » Marie de Médicis, Épernon, Soubise, Rohan, Ornano, Chalais, Louis de Marillac, Montmorenci, Gondi, duc de Retz, le comte de Soissons, Cinq-Mars, de Thou, et autres. Cour de justice de l'Arsenal.

V. Les hommes d'épée. Spécialités militaires. Lesdiguières le converti, Créqui, Châtillon, La Force, Schomberg, Toiras, La Meilleraie, Guébriant,

et autres. Officiers et soldats. Derniers boucliers, en 1621. La « Commanderie de Saint-Louis. » Édit sur la marine, en 1628. Raffinés et duellistes. Renouvellement des édits contre les duels. Édit de 1626. Boutteville-Montmorenci, le marquis de Beuvron, et autres.

VI. Les hommes d'église. Prélats politiques. Prélats guerriers : Richelieu, La Valette, Sourdis. État de la question religieuse. Les Gallicans. Les Ultramontains : Jésuites; église de la rue Saint-Antoine; droit d'enseignement. Les Oratoriens et les Doctrinaires : Bérulle. Les Protestants. Édit de 1610; acte d'union. Soulèvements en 1615; hostilités; huguenots à Loudun. Édit de 1620. Confirmation de l'édit de Nantes. Prise d'armes. Pacification. Les Catholiques. Concile de Paris; insurrection; archevêché de Paris. Petites assemblées ordinaires; assemblées de comptes. Urbain Grandier.

I

Autour de Richelieu, qui prit et garda la première place dans le monde politique de son temps, autour du cardinal-roi, qui ne voulut pas de gens bien forts parmi ses créatures, quels types de la vie publique occupèrent la scène?

Quelles furent les physionomies curieuses d'une époque où tant d'éléments divers concoururent ou s'opposèrent à l'avénement de la royauté absolue?

Comment la société moderne, telle qu'elle existe encore aujourd'hui, a-t-elle débuté, pendant la première moitié du XVII^e^ siècle, avec les représentants du roi et sa famille, avec les courtisans, les favoris, les agents secrets du pouvoir, les conspirateurs, les hommes de guerre spéciaux, les prélats politiques, les prélats en cuirasse, les gallicans, les ultramontains, les Jésuites, les protestants, les catholiques, les parlementaires, les financiers, et une foule d'autres personnages de rangs divers, destinés à être, jusqu'à nos jours, les soutiens ou les ennemis de l'autorité?

Tout cela importe bien plus à la philosophie de l'histoire que les victoires et les défaites dont nos guerres à

l'étranger ont grossi la liste, depuis le jour où l'esprit de conquêtes s'empara des gouvernants, pour agrandir leur royaume et pour dominer sur les autres souverains de l'Europe.

Que l'on applaudisse aux efforts heureux qui constituèrent l'unité française, nul n'y contredira ; mais, une fois cette unité établie, s'enthousiasmer pour les expéditions militaires entreprises dans le but stérile de subjuguer temporairement des peuples voisins et d'acquérir de la gloire, c'est le fait des hommes superficiels.

Mieux valent pour un pays la prospérité commune, la participation de tous ses habitants à une somme équitable de bien-être, que le vain orgueil de reculer indéfiniment des frontières. La grandeur morale l'emporte sur la grandeur territoriale.

Conquérir, gagner des batailles, passer sous des arcs de triomphe, telle fut la pensée constante des monarques absolus, partout et toujours. Chez nous, ce goût de maître prit ses développements à dater du règne de Charles VIII, ainsi que nous l'avons dit, malgré les sévères leçons que la fortune des batailles donna fréquemment aux Valois.

Voilà pourquoi, contrairement à cette politique de gouvernement personnel, les populations ont sans cesse murmuré, et quelquefois, on le verra, ont donné dans le piége des ambitieux, en demandant que la royauté, la noblesse, le clergé et la bourgeoisie s'entendissent pour diminuer les impôts, améliorer le sort des masses, propager l'instruction, protéger l'intelligence sous toutes ses faces, défricher les campagnes, et encourager les entreprises de l'industrie et du commerce.

Cette « grande politique » tant vantée, qui lançait au dehors des milliers de Français, obligés de verser leur sang pour le caprice des princes, pour opposer des ambitions aux ambitions rivales, devait disparaître en 1789 seulement, après avoir donné à la dynastie des Bourbons beaucoup plus d'éclat que de solidité.

Avec Louis XIII commence la série des « premiers ministres », c'est-à-dire des ministres en la personne desquels le monarque se repose, afin d'épuiser les jouissances du pouvoir suprême, sans en subir les dures inquiétudes.

Le premier ou principal ministre, sorte de grand prêtre du Dieu qui règne, gouverne en son lieu et place. Il tient les fils des pantins politiques, assume sur lui les responsabilités, fait contresigner pour la forme les actes de sa volonté toute-puissante. Ses secrétaires d'État administrent sous ses yeux, et lui devient l'intermédiaire autorisé de leurs relations avec le royal maître. Tout passe par ses mains, et son ambition peut être d'autant plus satisfaite que le souverain a plus de prétentions à l'absolutisme. Le premier ministre est un *alter ego*.

Peu à peu, les conseils de ce personnage ressemblent à des ordres. En lui réside une situation politique tout entière, et, s'il tombe, son roi ressent le contre-coup de sa chute. Souvent, il sait se rendre nécessaire, indispensable, se servir au besoin contre son protecteur de l'influence que celui-ci lui a laissé prendre. En un mot, le premier ministre connaît les secrets les plus intimes, les désirs et les faiblesses, les boutades et les entêtements du prince qu'il seconde; et il manque rarement d'abuser de sa propre force, de son habileté consommée, des armes placées en ses mains.

Parmi les types de la vie publique, de 1624 à 1642, la logique place d'abord le premier ministre, clé de voûte du gouvernement sous Louis XIII.

Le plus beau titre de gloire de Richelieu, c'est d'avoir mis un terme à l'anarchie du pouvoir absolu. Sa hardiesse le porte à se montrer, sur ce point, plus royaliste que le roi. Il ose ce que Louis XIII n'oserait. Excessivement ambitieux, il se substitue de fait au souverain; et le souverain lui obéit, par crainte ou par intérêt, de manière à être flatté comme un héros.

Son implacable sévérité, Richelieu la motive sur ce

que « le salut des États est présent ou nul [1]. » Selon lui, si les hommes, chrétiennement, doivent pardonner, les gouvernements ont des devoirs bien différents.

Dans l'action, Louis XIII refuse-t-il de le soutenir? Richelieu lui déclare aussitôt qu'il lui rend le souci de gouverner. Le ministre force la confiance du monarque, qu'il gourmande, au besoin, sur sa promptitude, ses soupçons et sa jalousie. A quelque prix que ce soit, il veut se maintenir au pouvoir.

Louis XIII se croit-il laissé à l'écart? Richelieu lui persuade que la volonté royale l'emporte sur toute autre (V. plus haut, p. 194).

La cour, la famille de Louis XIII, font surgir obstacles sur obstacles contre le cardinal. Six pieds de terre, c'est-à-dire le cabinet du roi, lui donnent plus de peine que tout le reste de l'Europe [2]. Il est « le roi du roi », comme disent beaucoup de gens, et il traite despotiquement, avec les apparences du respect, l'héritier de la couronne, la reine mère, la reine régnante, les sœurs de Louis XIII et les princes du sang. Il se défie des hommes qu'il a comblés; s'ils cabalent, il les châtie sans miséricorde. Il donne ordre de raser les places et les petites forteresses où s'abritent les révoltes des princes; il fait mettre des garnisons dans leurs châteaux [3]. La grandeur de ceux qui lui résistent décuple son audace. Il se rit des ambitieux légers, « ayant toujours l'esprit un peu page, » comme Gaston d'Orléans. Et sa froide inflexibilité ne se dément jamais.

D'après un Mémoire « sur les moyens d'empêcher les cabales de la cour » composé par Richelieu, et un écrit « sur l'unité du ministre et les qualités qu'il doit avoir, » nous comprenons le rôle que le cardinal joua au Louvre.

1. *Mémoires de Richelieu.*
2. Paroles de Richelieu.
3. *Lettre de Richelieu, du 2 février 1617. Avenel.*

Le roi apprit par cœur les maximes suivantes, auxquelles il obéit comme aux commandements de Dieu :

I. Un prince doit avoir un premier ministre, et ce premier ministre doit avoir trois qualités : 1° qu'il n'ait pas d'autre passion que son prince; 2° qu'il soit habile et fidèle; 3° qu'il soit ecclésiastique.

II. Un prince doit parfaitement aimer son premier ministre.

III. Ne doit jamais changer son premier ministre.

IV. Doit lui dire toutes choses.

V. Lui donner libre accès près de sa personne.

VI. Lui donner une souveraine autorité sur le peuple.

VII. De grands honneurs et de grands biens.

VIII. Un prince n'a pas de plus riche trésor que son premier ministre.

IX. Un prince ne doit pas ajouter foi à ce qu'on dit contre son premier ministre, ni se plaire à en entendre médire.

X. Un prince doit révéler à son premier ministre tout ce qu'on a dit contre lui, quand même on aurait exigé du prince qu'il garderait le secret.

XI. Un prince doit non-seulement préférer le bien de son État, mais son premier ministre à tous ses parents.

D'ailleurs, le moyen le plus puissant de Richelieu pour subjuguer Louis XIII, c'était de le promener dans le détail des vastes négociations qu'il avait entamées, comme dans un labyrinthe. Le pauvre prince s'y perdait, et reconnaissait que son ministre était seul capable de l'en tirer.

Le cardinal, exaltant le principe de la monarchie absolue, glorifiait le roi, avant de l'absorber. Il mettait en pratique des théories déjà émises dans le public :

La royauté est une suprême puissance déférée à un seul, qui lui donne le droit de commander « absolument, » et qui n'a pour but que le repos et l'utilité publique. La première marque de la souveraineté, c'est de ne dépendre que de Dieu seul. Il n'est pas permis aux princes du sang, ni aux grands seigneurs du royaume de se marier sans le consentement du roi. Il n'appartient qu'au roi de faire des lois, de les changer et de les interpréter.

Ces principes, développés dans l'ouvrage d'un légiste [1], et publiés l'année même où la tête de Montmorenci tomba, où ce supplice donna une terrible leçon à la noblesse, entraient fort avant dans l'esprit de Richelieu, qui regardait l'autorité royale comme sacrée.

Richelieu eut pour un des principaux ressorts de sa politique une distinction entre les grands et la petite noblesse. Il ne confondit pas les réformés séditieux avec ceux qui vivaient paisiblement, et près desquels il « aimait à vivre paisiblement » lui aussi [2].

Son idéal était la théocratie. Il estimait qu'on doit rendre aux ecclésiastiques la part qu'ils ont eue au gouvernement, du temps des druides [3]; que les gens d'Église sont des hommes d'État dégagés des intérêts de famille [4]. Il professait l'obéissance la plus complète pour la royauté. Il croyait que l'honneur de servir Dieu ne rend pas les ecclésiastiques incapables de servir leur roi, sa plus vive image [5]. On aurait dit, quand il prononça cette phrase, « qu'il écrivait la préface de son histoire » [6].

Suivant lui, « l'imprudent et le malheureux n'étaient qu'un; »

» En matière d'État, on ne pouvait jamais se précautionner trop ni chercher trop de sûretés; »

» Il fallait, s'il se pouvait, avoir toujours deux cordes à son arc; »

Pour bien réussir, il importait de ne pas prendre ses mesures trop justes; mais pour faire beaucoup on devait s'efforcer et s'apprêter à faire encore plus;

« Dans les grandes affaires, si l'on ne prenait pas ses

1. *De la souveraineté du roy, par Messire Ch. le Bret*, etc., in 4°, *Paris*, 1632.
2. *Lettres du card. de Richelieu*, Introduction.
3. *Mém. du card. de Richelieu*, coll. Michaud, t. VII, p. 85.
4. *Testament politique de Richelieu.*
5. Harangue, à la clôture des États de 1614.
6. *Ch. de Rémusat*, Critiques et études historiques, t. Ier, p. 496.

mesures trop longues en apparence, elles se trouvaient toujours trop courtes en effet. »

« Ce que j'ai fait ou décidé dans un moment de colère ne m'a jamais réussi, disait Richelieu; et il avait expérimenté que, dans les affaires importantes, les moins sages indiquaient souvent les meilleurs expédients. »

Il écrivait : « Un bon importun ne se tient pas pour esconduit du premier ou du second coup[1]. » Il est toujours resté solliciteur, même quand il a eu atteint le plus haut degré de la puissance. Protégé ou protecteur, il ne négligea point d'obtenir ou d'accorder des faveurs, d'être la créature d'un autre, ou de se former des créatures, à son tour.

Il composait un conseil par grimace, et n'agissait que selon ses plans. Les liens de la reconnaissance ne l'embarrassaient guère. Il oubliait ses anciennes obligations envers le surintendant La Vieuville, qui lui portait ombrage ; il le forçait à se démettre, l'emprisonnait. Il combattait dûrement sa protectrice Marie de Médicis.

Son œuvre capitale fut la gestion des affaires extérieures, où il agit en patriote, aussi bien contre les envahissements de Rome et la politique hispano-romaine, que pour la fondation du droit des gens sur l'équilibre des forces. Il travailla au mariage d'Angleterre, renouvela les alliances avec la Hollande et la Suisse, rendit plus intime l'union avec les princes protestants d'Allemagne, et se proposa de donner des frontières à la France, de toutes parts vulnérable. S'il désirait établir la prépondérance de notre nation sur l'Europe entière, il ne poursuivait pas le but de la monarchie universelle rêvée par la maison d'Autriche. Sans adopter précisément le système des conquêtes, caressé plus tard par Louis XIV, il se servit volontiers de la guerre comme expédient politique.

Dans les affaires de l'intérieur, il s'occupa de la concentration du pouvoir, de l'amélioration des finances,

1. *Lettre* de la deuxième moitié de 1618.

de la fondation d'établissements scientifiques, de la création d'une marine militaire marchande, de l'organisation de l'armée, de la protection réclamée par le commerce. Mais ses plans d'administration ont surtout figuré sur le papier[1]. Les affaires extérieures, les conspirations, les luttes avec le protestantisme l'empêchèrent d'en assurer l'exécution.

Il continua la destruction de la féodalité, il brisa les partis de la réforme, il renversa les obstacles, mais ce fut pour se mettre seul à la place de ce qu'il avait anéanti. Il était l'âme du gouvernement par lui inauguré; lorsqu'il s'éteignit, l'impuissance de ce gouvernement éclata par la Fronde.

Le despotisme de Richelieu prépara celui de Louis XIV. Des gouverneurs de province, qui « se conduisirent comme s'ils eussent été souverains en leurs charges », quatre seulement ne furent pas frappés par lui. Il détruisit les pouvoirs locaux; mais, caché derrière l'inviolabilité de la personne royale, il exerça une véritable dictature.

En rendant la *Gazette de France* officielle, il créa la presse politique française, au profit exclusif de la royauté. Le temps devait donner à cette nouveauté un rôle plus utile à tous, un caractère plus noble, une mission d'humanité. Aux mains du cardinal, la presse ne fut qu'un instrument aveugle de gouvernement; elle se transforma bientôt en force militante.

La monarchie a parfois imaginé de ces armes à deux tranchants qui ont d'abord frappé ses adversaires, et avec lesquelles ses adversaires l'ont ensuite frappée.

Dans la harangue célèbre qu'il prononça devant Louis XIII[2], Richelieu accolait la prospérité de la France avec le bonheur du peuple. Pure théorie de l'ambitieux. Il a toujours sacrifié le bien-être des populations à la grandeur de la royauté. Selon Richelieu, « tous les poli-

1. Voir la correspondance de Richelieu. *Avenel.*
2. Dans l'assemblée des notables de 1626.

tiques sont d'accord que si les peuples étaient trop à leur aise il serait impossible de les contenir dans les règles de leur devoir... Il les faut comparer aux mulets qui, étant accoutumés à la charge, se gâtent par un long repos plus que par le travail [1]. »

Point d'amour pour les masses. Rien dans le cœur pour le peuple, auquel Henri IV avait du moins pensé. Seulement, dans le but d'affermir la monarchie absolue, quand il frappait sans pitié, le cardinal disait : « C'est chose injuste que de vouloir donner exemple par la soumission des petits, qui sont arbres qui ne portent point d'ombre. »

Il n'est pas étonnant qu'on lui ait attribué ces terribles paroles : « Je n'ose rien entreprendre sans y avoir bien pensé ; mais quand une fois j'ai pris une résolution, je vais droit à mon but, je renverse tout, je fauche tout, et ensuite je couvre tout de ma soutane rouge.» Les rigueurs extrêmes, les exécutions sanglantes ne le faisaient point reculer. Il ne devança point son temps, sous ce rapport. Ce fier et hautain niveleur travailla pour le pouvoir royal, en dédaignant les populations. Ce fut au profit du trône qu'il attaqua la hiérarchie. Il lui fallait une tête levée, tête unique, entourée de fronts timides, inclinés, obéissants.

Quand les impôts, trop lourds, écrasaient le peuple, quand les provinces ravagées s'insurgeaient pour cause de misère, il réduisait tout au silence par la force des armes et les odieux supplices. Alors « la soumission des petits » lui importait autant que celle des grands. Toutes les voix qui troublaient la parole de cet homme-système devaient rentrer dans les gosiers. Ce fanatique de la royauté absolue préférait frapper dix innocents plutôt que d'épargner un coupable, ou que de pardonner, en cas de peine trop sévère.

1. *Testament politique de Richelieu.*

Le cardinal prétendit n'avoir pas cru que l'affaire du maréchal de Marillac irait jusqu'à une sentence de mort [1]. Il ne la laissa pas moins suivre son cours, sans empêcher le dénoûment fatal.

Quelle carrière ! Depuis deux cents ans Richelieu est l'idéal, sous ce rapport, des ambitieux politiques, des plus habiles ou des médiocres. Évêque de Luçon à 22 ans, pétitionnaire actif à solliciter, ingénieux à obtenir; orateur de son ordre aux États-Généraux de 1614; conseiller d'État, aumônier de Marie de Médicis (1616), qu'il avait déclarée être non-seulement mère du roi, mais « mère du royaume ; » ministre des affaires étrangères et de la guerre, à 31 ans. Il sort du ministère après la mort de Concini, qui appréciait ses talents, devient négociateur entre le roi et la reine mère, est fait cardinal et redevient ministre.

« Ce jeune homme sera un grand fourbe, » avait dit un pape. Or, sur le terrain politique, les fourbes vont loin. Richelieu ne s'arrêtera pas.

Surintendant de la marine, lieutenant général, gouverneur en titre de Brouage et des îles d'Oléron et de Ré, il est enfin « principal ministre d'État » (21 novembre 1629), c'est-à-dire au-dessus des autres ministres, en droit comme de fait [2]. « Représentant la personne du roi en son armée, tant dedans que dehors le royaume, » il peut décider de la guerre ou de la paix [3].

Après la « Journée des Dupes, » il est préféré à la reine mère, désormais exilée. La terre de Richelieu une fois érigée en duché-pairie, le ministre se fait appeler cardinal-duc, — nous avons dit cardinal-roi. Il a entre ses mains le gouvernement de Bretagne, outre Brouage, le Havre, Honfleur, Pontoise, Pont-de-l'Arche,

1. *Mémoires de Pontis.*
2. *Recueil* d'Auberi, t. I, p. 308.
3. *Mercure,* t. XVI, ann. 1629.

Brest et Nantes, où il met des affidés. Venise l'a inscrit sur le livre d'or de la noblesse vénitienne [1].

A lui les titres d'abbé général de Cluni et de Marmoutiers, d'abbé général de Cîteaux et de Prémontré, malgré le saint-siége. On a parlé de le créer patriarche, dans le cas où le conclave élirait un pape ennemi de la France [2]. Richelieu ose lutter contre le pape et le clergé ; en reprochant aux protestants de ne pas admettre la liberté de conscience, il semble disposé à l'admettre lui-même [3].

Il s'est tellement identifié avec la personne du souverain, que nul ne l'attaque sans devenir criminel de lèse-majesté. Les princes cèdent la droite à Richelieu, qui garde son fauteuil devant la reine, et qui, par prudence, joue parfois à la modestie devant Louis XIII.

Bien des anathèmes sont proférés contre ce « cardinal d'État. » Richelieu n'ignore pas qu'on en veut à sa vie. Il a des peurs toutes royales, et souvent il croit voir luire dans l'ombre le poignard d'un Jacques Clément ou d'un Ravaillac.

Dans le courant de 1626, deux complots d'assassinat, outre celui de Chalais [4], sont tramés contre Richelieu. Louis XIII, l'autorisant alors à s'entourer de gardes, lui donne cent arquebusiers. Six années après, deux cents mousquetaires à pied augmentent l'escorte à laquelle sont adjointes, plus tard, une compagnie de gendarmes et une autre de chevau-légers. Le cardinal entretient tout cela à ses frais, nomme et révoque les officiers. La garde journalière se compose de soixante chevaux, et de fantassins en proportion. Elle sert par quartier, comme la maison du roi.

Richelieu se promène-t-il à Paris, sans escorte, comme

1. *Mémoires de Richelieu.*

2. *Lettre de Grotius,* du 5 juin 1638.

3. *Les principaux points de la foy de l'Église catholique deffendus contre l'escrit adressé au roy par les quatre ministres de Charenton,* in-12, *Paris,* 1618.

4. *Lettres du card. de Richelieu,* t. II. V. plus bas, § IV.

dans l'année de Corbie (V. plus haut, page 213), il y a du fer à l'épreuve dans les mantelets, dans les cuirs du devant et du derrière de son carrosse [1]. Puis, des agents secrets le précèdent, l'accompagnent, le suivent. Il a une police déjà très-exercée [2].

Ses craintes ne sont pas tout à fait chimériques. Il sait que des courtisans, au premier mot du roi, l'immoleraient ; il prend ses précautions contre Henri-Joseph de Peyre, comte de Troisville (on prononçait *Tréville*), parce que Louis XIII a dit un jour à Cinq-Mars, en lui montrant ce commandant des mousquetaires à cheval : « Voilà un homme qui me défera du cardinal quand je voudrai [3]. »

Une activité dévorante soutenait Richelieu, au milieu des périls et des fatigues de la vie publique. Des médailles célébraient avec raison son ardeur. On lisait sur une banderole : EX OTERE (OPERE) GLORIAM, Sa gloire est le fruit de ses travaux. Deux mains, sortant d'un nuage, tressent une couronne de laurier [4].

Ordinairement couché à onze heures du soir, il dormait trois ou quatre heures. Alors il répondait aux dépêches, soit de sa propre main, soit en dictant à ses secrétaires, à Charpentier, « secrétaire de la main, » conseiller-secrétaire du roi, maison et couronne de France [5] ; à Michel Le Masle, son surintendant, qui reçut de lui le prieuré des Roches ; à Cherré, qu'il laissa « assez accommodé » pour ne lui rien léguer par testament, et qui devint maître des comptes ; à Rossignol, habile à lire les lettres en chiffres ; à Ceberet, probablement secrétaire pour les affaires théologiques ; à Martin, spécialement employé aux choses de la navigation et du

1. *Tallemant des Réaux*, Historiettes, t. II.
2. Voir plus bas, § IV.
3. *Tallemant des Réaux*, Historiettes, t. II.
4. *Trésor de numismatique et de glyptique*, partie française.
5. *Estat général des gages, appointements*, etc. Cité par M. Avenel.

commerce ; à Citois, enfin, son médecin ordinaire, dont la main a écrit plusieurs minutes.

Les lettres de la nuit n'étaient pas dictées à des secrétaires ordinaires, et l'on pourrait penser que Richelieu avait un « secrétaire de nuit [1]. » Un autre garçon, resté aussi inconnu, servit le cardinal, qui le congédia, pour cause de curiosité [2]. Bois-Robert, enfin, qui fut pendant un temps favori de Richelieu, n'agit guère, sans doute, comme secrétaire, quand on traitait de choses sérieuses.

Vers six heures, le cardinal se rendormait ; il se levait à huit, faisait ses prières, donnait les dépêches, s'habillait, recevait les ministres jusque vers onze heures, et entendait la messe. Par un beau temps, il se promenait dans ses jardins, où les personnes admises à l'honneur de l'entretenir l'attendaient respectueusement [3].

A midi, les domestiques dressaient quatre tables dans le palais : une de quatorze couverts, à laquelle Richelieu s'asseyait ; une de trente couverts, pour les gentilshommes par lui invités ; une pour les pages et officiers de sa maison ; une quatrième pour les valets de pied, les officiers de cuisine et le reste de la domesticité.

Après le dîner, Richelieu causait avec ses invités, ses familiers ou des gens de lettres. La journée se passait au travail et en audiences d'ambassadeurs. Puis une seconde promenade, avec conversation, se faisait le soir. Et l'Éminence ne s'occupait plus de politique, sinon dans les circonstances extraordinaires.

La soirée se terminait au salon, avec des personnes choisies. On causait, on lisait, ou on faisait de la musique. Lui, il raillait souvent assez fort et sans grand fondement [4]. Il semblait qu'il voulût régler les choses de

1. *Avenel*, Lettres, etc., de Richelieu, *Introduction*.
2. *Tallemant des Réaux*, Historiettes.
3. *Petitot*, Notice sur Richelieu, en tête des *Mémoires*.
4. *Tallemant des Réaux*, Historiettes, t. II.

l'intelligence comme celles de la politique, et que son orgueil lui conseillât de briller dans toutes les branches de l'esprit humain.

Rarement le cardinal-ministre disait la messe, de moins en moins en vieillissant. Chaque semaine il se confessait; chaque dimanche, il recevait la communion de son aumônier. Un bref papal le dispensait de dire l'office, aux différentes heures de la journée. Si quelque prédicateur était en vogue, Richelieu le faisait venir dans sa chambre, parler spécialement pour lui; si le prédicateur lui paraissait remarquable, un bénéfice ou un évêché récompensait son mérite.

Aucune résistance possible de la part du clergé, dont Richelieu connaissait le fort et le faible. Le cardinal était proviseur de la Sorbonne, enchaînait les jésuites par ses bienfaits, avait les chefs de communautés et les évêques pour créatures. Peut-être songeait-il à être patriarche de France [1]; tout au moins aurait-il voulu le titre de légat, que le pape lui refusa.

Cet homme observait exactement les pratiques religieuses extérieures, sans pourtant cacher absolument ses galanteries. Aussi, médisances et calomnies pleuvaient sur Richelieu qui, vieux déjà, sortait en habit de cavalier pour aller en bonne fortune. Car il était galant, en n'aimant que lui-même. Le cœur lui manquait, et il ne réussissait pas à se faire aimer.

Tantôt une épigramme lui reprochait un attachement trop vif pour madame de Combalet, sa nièce; tantôt on parlait de ses amours avec Marie de Médicis; tantôt, non sans vraisemblance, les malins rappelaient les tentatives du cardinal pour plaire à Anne d'Autriche Parmi ses maîtresses, sur le choix desquelles il se montrait peu délicat, les écrivains de l'époque citent madame de Fruges et Marion Delorme. Il s'éprit quelque temps de Marie

1. *Lettres de Marie de Médicis au pape,* en 1635

Cossé de Brissac, femme de La Meilleraie, qui était jolie et chantait bien. Il l'appelait « ma bonne cousine. » Il n'y eut pas là d'intrigue sérieuse.

Par crainte du scandale, il se déguisait. « On l'a vu plusieurs fois avec des mouches, mais il n'en mettait pas pour une [1]. » Représentons-nous le terrible cardinal payant, comme un autre, son tribut aux petites folies humaines.

Évêque de Luçon, Richelieu écrivait à madame de Bourges qu'il était un peu glorieux. La fortune ne le changea pas. Comme elle lui permettait de « faire figure, » suivant son expression, il mena un train de roi quand il fut premier ministre. Le cardinal, qui affectait de se faire appeler « Monseigneur, » déployait beaucoup de luxe, où intervenait un ordre admirable. Celui dont le faste éclipsait l'appareil du trône, dont les dépenses domestiques ne s'élevaient pas à moins de quatre millions par an, comptait toutes les semaines, comme un bourgeois ordonné, avec son maître d'hôtel.

Sa maison comprenait d'ordinaire vingt-quatre pages, quelquefois trente-six, sortant des plus nobles familles. Ses musiciens, chanteurs ou instrumentistes, bien payés, étaient des plus habiles. En voyage, pages, musiciens, chanteurs, gardes et domestiques l'escortaient. Une litière et un carrosse servaient à son usage personnel ; ses secrétaires, ses médecins, son confesseur, emplissaient deux carrosses. Ensuite venaient huit voitures à quatre chevaux, et vingt-quatre mulets pour les bagages.

Pendant sa dernière maladie, ses gardes, tête découverte, par la pluie ou la neige, le portaient couché tout de son long dans une litière munie d'une table et d'une chaise, pour son secrétaire. Si les portes des villes, des châteaux et des maisons où s'arrêtait Richelieu étaient trop étroites, on abattait un pan de murailles pour lais-

1. *Tallemant des Réaux*, Historiettes, t. II.

ser passer la litière de l'Éminence, qui « entrait par la brèche. » Des chemins, même, étaient élargis. Il y avait aussi un pont sur des chariots, appliqué si bien aux lieux où il logeait, qu'on le montait dans sa chambre sans passer par aucun degré [1].

Au Palais-Cardinal, une magnificence inouïe éclatait : ornement complet de chapelle en or enrichi de diamants ; meubles précieux, tapisseries artistiques, objets d'une rareté extrême ; bustes, statues, tableaux de grands maîtres ; riche et superbe bibliothèque.

C'était dans ce palais que le cardinal offrait au roi et à la cour les fêtes les plus brillantes, avec concerts, ballets et représentations théâtrales.

Dans sa maison de campagne de Ruel, où il séjourna longtemps, Richelieu avait aussi prodigué les choses somptueuses. Le château, bâti par un bourgeois de Paris, était devenu magnifique dans les mains du nouvel acquéreur. Simon Vouet enrichit de ses ouvrages cette habitation princière. Sur le théâtre de Ruel, le cardinal fit représenter des pièces à machines et des ballets mythologiques.

Les terres, considérables, comprenaient des vignobles, dont Richelieu vendait les produits, en disant avec ravissement : « J'ai vendu mon vin cent livres le muid [2]. »

A l'église il avait donné un portail, construit (1635) par son architecte Jacques Lemercier, à qui nous devons la Sorbonne. L'église de Ruel est ornée des ordres dorique et ionique en pilastres.

Une autre résidence, celle de Richelieu, village érigé en ville et en duché, favorisé par le cardinal de priviléges utiles, d'un collége royal et d'une académie pour l'éducation de la noblesse, coûta plus de dix millions en frais d'embellissements pour le château et les jardins.

1. *Mémoires de Montglat.*
2. *Tallemant des Réaux,* Historiettes.

Ce fut la plus splendide résidence de France, avant le merveilleux Versailles. Le roi et la reine y avaient leur appartement. Comme à Ruel, l'architecte Lemercier y avait prodigué les peintures, les statues, les marbres et les bronzes. Jean Marot reproduisit plus tard les plans, profils et élévations du château[1]. Mais le cardinal ne vécut pas assez pour terminer cette ville de Richelieu, qu'il ne semblait pas désirer d'aller visiter, dont les rues étaient larges, propres, régulières, tirées au cordeau.

Nous devinons les immenses richesses d'un homme à qui de tels domaines appartenaient, car son faste ne causait aucun désastre dans sa fortune. Il avait assez d'argent comptant pour pouvoir laisser en legs 2,500,000 livres : au roi 1,500,000 livres, qu'il tenait toujours en réserve pour les besoins de l'État.

L'homme privé et l'homme public, chez le cardinal-duc, se confondaient sous beaucoup de rapports. Absolu, prompt, irascible, il donna, dit-on, un soufflet à son capitaine des gardes, et un coup de pied au surintendant Claude de Bullion. Indulgent, d'ailleurs, à ses familiers, comme il était implacable pour ses ennemis, qui, selon lui, en voulaient à l'État (V. plus haut, p. 224), il vouait une sorte de culte à la Sévérité. Quand il était persuadé qu'un homme l'aimait, il faisait sa fortune [2].

Son naturel défiant se manifestait à l'égard des gens qui l'entouraient, officiers de sa maison, pages en titre, poëtes stipendiés, et autres courtisans par destination. Chaque individu attaché à son service était accompagné d'un contre-tenant : ces deux individus exerçaient l'un sur l'autre une surveillance réciproque [3]. Mais du moment qu'on appartenait à Son Éminence, on pouvait im-

1. *Marot*, le Magnifique Château de Richelieu, gr. in f° obl.
2. *Mémoires de Montglat.*
3. *Vittorio Siri, Memorie recondite*, de 1601 à 1640, in 4°, *Paris, Lyon*, 1676 à 1779.

punément tout se permettre, en dehors des choses qui lui étaient hostiles.

Le lecteur verra plus tard la mise en pratique de cette singulière précaution; il verra l'espionnage s'exercer sur une plus haute échelle.

Les pièces qu'on imprimait contre Richelieu le chagrinaient outre mesure. *La Milliade*, ou plutôt *le Gouvernement présent*, ou *Éloge de Son Éminence*, satire en mille vers [1], valut la prison à bien des gens, sans que les espions du cardinal parvinssent à en découvrir l'auteur. *Les Mystères politiques sur le cardinal de La Rochelle* excitèrent sa fureur [2]. Urbain Grandier périt peut-être parce qu'on lui attribuait un libelle intitulé : *la Cordonnière de Loudun*.

Vindicatif, ce maître de l'État se vengea honteusement, quand il fit bâtir le Palais-Cardinal, d'un bourgeois qui refusa de lui vendre sa maison gênant la construction, et qui disait sottement : « C'est l'héritage de mes pères. » Richelieu le fit mettre à la taxe des *aisés*, et eut ensuite la maison comme il voulut [3]. Le nom de « satrape » était, on le voit, assez justement donné au cardinal.

Pressentiments, présages, pronostics, ces faiblesses se rencontrent chez Richelieu, aimant à s'entourer de jeunes chats. Que veulent dire ces prédictions? Que signifient ces songes? Les planètes exercent une influence ; il y a des jours heureux ou malheureux; la puissance de la magie et l'effet des sortiléges ne se peuvent nier [4]. Peut-être le cardinal croit-il sincèrement que le prêtre Grandier est un magicien, et trouve-t-il dans ses instincts superstitieux une excuse relative pour sa participation au jugement.

Cet habile entre les plus habiles, dont quelques peti-

1. Petit in 8°, imprimé à *Envers*.
2. D'après les lettres et les mémoires de Richelieu.
3. *Tallemant des Réaux*, Historiettes, t. II.
4. *Aubery*, Hist. du cardinal de Richelieu.

tesses étaient communes aux hommes de son temps, avait pour la littérature une passion presque malheureuse. Il cultivait la société des beaux-esprits [1], auxquels il accordait souvent gratifications et pensions. Son médecin Citois lui disait : « Nous ferons tout ce que nous pourrons ; mais toutes nos drogues seront inutiles si vous n'y mêlez une drachme de Bois-Robert. » Richelieu ayant éloigné celui-ci, Citois fit rentrer en grâce le poëte, au moyen de cette ordonnance : *Recipe Bois-Robert* [2]. Le cardinal, qui avait trouvé plaisant Jean-Pierre de Camus, évêque de Belley, l'envoyait quelquefois chercher, même de Ruel, quand il était las de Bois-Robert et de tous les autres divertissements [3].

Bautru, Desmarets, Colletet, savaient le distraire de la fatigue des affaires par leurs bons mots et leurs contes agréables. Il luttait parfois avec eux, s'amusait à corriger leurs ouvrages, et versifiait tant bien que mal, avec des prétentions au génie.

Son despotisme apparaissait encore à l'égard de la littérature et des littérateurs. Il aima Gombauld, qui fit son panégyrique; il aima Chapelain, auteur d'une *Ode au cardinal de Richelieu*, en trente strophes de dix vers; mais il ne trouva pas bon que Balzac ne lui eût pas dédié le *Prince* ni ses *Lettres*. « Se croit-il assez grand seigneur, disait Richelieu, pour ne pas dédier ses livres ? » Il était choqué de ce que Balzac louait trop de gens. Il l'appelait « l'égoïste général, » et il ne fit rien pour lui.

Richelieu jalousa Pierre Corneille, approuvant, célébrant le duel. Il « méconnut » *le Cid*, dont l'auteur vante l'Espagne. Un jour Bois-Robert, pour divertir le cardinal et contenter en même temps l'envie qu'il avait contre

1. Voir plus bas, chapitre III.

2. *J. Caillet*, De l'Administration en France, sous le ministère du cardinal de Richelieu, in 8°, *Paris*, 1857.

3. *Tallemant des Réaux*, Historiettes.

ce chef-d'œuvre, eut ordre de jouer devant lui *le Cid* en ridicule, par des laquais et des marmitons. Entre autres choses, lorsque don Diègue dit à son fils :

Rodrigue, as-tu du cœur ?

Rodrigue répondait :

Je n'ai que du carreau.

Richelieu inventait des sujets de pièce, et faisait versifier chaque acte par un écrivain différent. Elles s'appellent « pièces des cinq auteurs », de Bois-Robert, de Colletet, de Rotrou, de L'Estoile et de Corneille. Colletet reçut jusqu'à six cents livres pour six vers. Dans la *Grande pastorale*, pièce qui ne fut point imprimée ainsi que les autres, il y avait au moins cinq cents vers de Richelieu, peu remarquables et vivement critiqués par Chapelain[1].

Mais, comme écrivain, comme prosateur, comme sermonnaire, le cardinal ne manquait ni de verve ni de logique. On comprend aisément la valeur d'un tel homme traitant de matières théologiques ou politiques.

Après la mort de Henri IV, il s'empressa de témoigner ses regrets et de présenter des consolations à la reine mère. Puis il prêcha deux carêmes avec succès, et acquit une certaine réputation d'orateur. Plus tard, il dédia au roi sa « *Défense des principaux points de la foi catholique*[2], » où il reprochait aux calvinistes de ne point admettre la liberté de conscience. Son « *Instruction du chrétien*[3] » obtint un immense succès : elle développait certaines idées politiques dont l'auteur, au plus haut degré de sa puissance, ne se départit point.

Dans le « *Traitté* qui contient la méthode la plus facile

1. *Nouvelles Muses des sieurs Godeau, Chapelain, Habert*, etc., in-8°, *Paris*, 1633.

2. In-8°, *Poitiers*, 1617; in-12, *Paris*, 1618.

3. In-8°, 1621.

et la plus asseurée pour convertir ceux qui se sont séparez de l'Église [1] », il n'eut que le rôle de directeur. Mais la *Perfection du chrétien*, qui obtint plusieurs éditions, reflète bien la pensée de Richelieu.

En écrivant l'*Histoire de la mère et du fils*, et le *Testament politique*, le cardinal a montré des qualités de style que l'on retrouve dans la relation de la campagne de 1629 [2]. Mais on y chercherait en vain la vivacité que lui ou ses partisans déployèrent en attaquant, par des pamphlets virulents, dès l'année 1616, la turbulence et l'avidité des princes.

Il mit la main à des écrits de polémique; il paya largement des pamphlétaires, pour répondre aux attaques dont il était l'objet. Quelques articles de Richelieu furent insérés dans la *Gazette de France*.

Du reste, opposé à la diffusion des lumières, il ne lui convenait pas d'émanciper la bourgeoisie, encore moins les classes pauvres. Ce grand ministre, tout à lui et à la royauté, craignait que l'instruction, trop étendue, ne nuisît à la sûreté de l'État. Il voulut diminuer le nombre des colléges qui lui portaient ombrage, et il tint la balance entre l'Université et les Jésuites.

Dans le portrait de Richelieu, peint par Philippe de Champaigne [3], le caractère du cardinal-roi apparaît de toutes les manières. Cet homme a le visage pâle, effilé, amaigri par le travail. La volonté se manifeste sur son front large, haut et dominateur. Cheveux grisonnants, çà et là très-blancs; yeux profonds, aux paupières un peu lymphatiques, grands et doux, surmontés de sourcils bien arqués. Le nez aquilin, pointu, se détache du visage, ovale et s'amincissant au menton, où se trouve une petite barbe blanche et pointue. La bouche est sévère; les lèvres, si

1. In-f°, *Paris*, 1651.

2. Publiée par le P. Griffet, à la fin de son *Hist. de France* sous Louis XIII.

3. Au musée du Louvre.

lèvres il y a, sont minces, encadrées de deux moustaches grises; mains maigres, osseuses, aristocratiques. Gravité, plus encore que majesté; air qui commande le respect, la crainte. Démarche fière, hardie; mouvements parfois brefs et heurtés, trahissant l'impatience devant une contradiction.

La parole était glaciale, mais claire, lucide, vigoureuse, excepté quand elle caressait pour convaincre. Le plus souvent elle frappait comme une épée, et, au lieu d'émouvoir, elle subjuguait par la force et la logique.

Quiconque pénétrait dans le cabinet de Richelieu, le voyait assis dans un fauteuil, avec une calotte rouge sur la tête, enfoncé dans une vaste robe de chambre, au-dessous de laquelle apparaissaient des bas de soie pourprée. Ainsi était vêtu, pour le travail politique, ce maître de la France, qui sut aussi porter la cuirasse (V. plus haut, p. 202). Comme il aimait fort les bouquets, sa nièce Combalet ne manquait guère, en l'allant voir, de lui porter des fleurs.

Chétif au physique. En 1611, la fièvre le travailla pendant toute une année. Des maux de tête, des migraines obstinées lui succédèrent. Il « se mourait de sa tête [1] », et faisait ce vœu : « S'il plaist à la divine bonté, par l'intercession du bienheureux apostre et bien-aimé S. Jehan, me renvoier ma santé et me délivrer dans huict jours d'un mal de tête extraordinaire qui me tourmente (je promets) [2] de fonder en ma maison de Richelieu une messe qui se célébrera tous les dimanches de l'année, et, pour cet effet, donneray à un chapelain de revenu annuel trente-six livres pour les messes qui seront célébrées en actions de grâces [3] ».

La santé de Richelieu resta chancelante. Après une vie de souffrances, d'infirmités, il succomba à une maladie

1. *Lettre à M. Charpentier*, probablement de 1621.
2. Un mot a été oublié.
3. *Avenel*, Lettres, etc., de Richelieu. *Introduction.*

de langueur, qui dura près d'un an. Ministre et souverain, tous deux valétudinaires, ne se survécurent pas.

En conséquence de sa mauvaise santé, contre laquelle son médecin Citois ne pouvait rien, il prenait quelquefois au cardinal des mélancolies si fortes qu'il envoyait chercher Bois-Robert (V. plus haut, p. 249), ou d'autres gais personnages. « Réjouissez-moi, si vous en avez le secret, » leur demandait-il. Et l'on « bouffonnait; » et, quand il était soulagé, il se remettait au travail [1]. Car l'ambitieux ministre travailla jusqu'au dernier soupir, et régna par delà la mort même. Il avait eu soin de se choisir un continuateur dans Mazarin, avant de lâcher prise.

II

Autour de Richelieu, vrai maître, se groupaient les hommes qui obéissaient à ses moindres volontés, en reconnaissant, en exaltant son mérite. Les partisans du cardinal étaient les « cardinalistes, » nom que reçurent aussi, plus tard, les partisans de Mazarin.

On se disait hautement cardinaliste, au Louvre, dans la ville, même dans l'armée, sous Louis XIII; et l'on avait pour adversaires les « royalistes, c'est-à-dire les courtisans en dehors des grands projets de Richelieu, les gentilshommes qui faisaient obstacle à sa politique, en protestant d'ailleurs d'un dévouement pur à la personne du monarque.

En pleine cour, aux camps, cardinalistes et royalistes se mesuraient du regard. Les uns et les autres s'inclinaient devant la toute-puissance; mais ceux-ci espé-

1. *Tallemant des Réaux*, Historiettes, t. II.

raient toujours que Louis XIII sortirait de sa perpétuelle indécision et aurait le dessus; ceux-là estimaient que le cardinal l'emporterait toujours sur ce personnage sans idées, assis sur le trône par droit de naissance, et, comme un enfant en tutelle, subissant tour à tour les lois de sa mère, de ses favoris, ou de son ministre.

Après Richelieu, dans l'ordre social et politique de l'époque, se place Louis XIII, curieux type de roi, pâle successeur de Henri IV.

Louis XIII vivait dans l'ignorance. Il semblait avoir pris les livres en aversion, parce que, dit-on, il s'était rebuté en sa jeunesse lorsqu'il lisait l'histoire de Claude Fauchet, publiée deux ans avant sa naissance. Généralement, aux temps de loisir, il faisait des lectures dévotes.

En relatant la mort du roi, nous avons esquissé son portrait [1]. Il nous reste à le compléter, pour déterminer le rôle de Louis XIII, au milieu de sa cour.

Enfant, il était colère, opiniâtre observateur léger. Fréquemment indisposé, quoique Rubens, dans son tableau allégorique : *Naissance de Louis XIII à Fontainebleau* [2], ait peint « la Justice confiant le prince nouveau-né au Génie de la santé, » le fils de Henri IV craignait la pluie. Son caractère difficile lui valait souvent le fouet, que son père lui donnait de sa propre main [3].

Apprenant la mort de Henri IV, l'enfant crut qu'on voulait le tuer aussi, et il ne se calma que lorsqu'on l'eût couché dans le lit de la reine mère. Cette funèbre date le livra à certaines terreurs. Peu d'années après, lors d'une visite de l'ambassadeur d'Espagne, qu'accompagnait une nombreuse suite, il se crut encore en danger, et tira son épée avec une intention marquée.

1. Voir au chap. Ier du livre IX.

2. *Musée du Louvre.*

3 *Jean Hérouard*, Histoire particulière du roy Louis XIII, manuscrit in-fo de la Bibl. imp.

Pendant sa minorité, il répétait, en lit de justice, au parlement, dans les circonstances solennelles, ce que Marie de Médicis lui avait appris. La reine mère, du reste, prenait peu de soin de la personne du roi, « auquel elle faisait cacher toutes affaires [1]. »

Toujours influencé, sa première affection avait été pour son cocher Saint-Amour; la seconde pour Haran, valet de chiens. Ensuite, il avait affectionné le grand prieur de Vendôme, puis le commandeur de Souvré et Montpouillan-la-Force, successivement éloignés par sa mère [2]. Enfin, il aima très-fort Bassompierre, et surtout Luynes, en qui commença la série des favoris.

De Marie de Médicis Louis XIII passe aux mains des ambitieux, des gens qui le savent circonvenir, soit en l'amusant, soit en le dominant par l'intelligence. Ils lui deviennent nécessaires. La fainéantise l'a perdu, ce prince, au dire de Tallemant des Réaux. Aussi Richelieu, par droit de génie, se rend encore plus indispensable que les purs favoris.

Avec un tel ministre, Louis XIII peut se livrer tranquillement aux amusements puérils qui le charment, à l'exercice de tous les métiers qu'il connaît (V. plus haut, page 229). Richelieu lui souffle le langage de Henri IV, que nous retrouvons dans certaines lettres conservées [3]. La « volonté » de Louis XIII, on ne saurait trop le répéter, paraît toujours intervenir sous celle de son ministre. Ces apparences d'individualité respectée sauvent son amour-propre. Le cardinal lui crée une volonté factice, sans heurter ses instincts, sans oublier que ce roi a fait assassiner Concini.

En réalité, Louis XIII a un caractère faible; mais il est indocile dans sa faiblesse, et commet nombre d'indiscrétions qu'il faut réparer. Il n'abandonne pas *motu pro-*

1. *Mémoires de Pontchartrain.*
2. *Tallemant des Réaux*, Historiettes, t. III.
3. L'une du 25 janvier 1617; l'autre du 12 février 1617.

prio son autorité ; l'insuffisance de ses facultés le porte à se présenter au joug, contre lequel il se révolte sans cesse. Timide, parce qu'il s'exprime difficilement, parce qu'il est bègue, il a besoin, avoue-t-il, « d'un autre pour parler pour lui [1]. » Il en résulte qu'il « agit encore moins par lui-même [2]. » On peut croire que Richelieu lui ménage parfois la satisfaction de paraître surpasser son ministre dans un conseil ; Louis XIII, pourtant, d'un esprit juste mais peu étendu, finit toujours par s'effacer. « Si le roi eût été en faveur, disait spirituellement un archevêque, j'étais cardinal! »

Les malaises du roi, on les attribue « à mélancolie et fâcherie. » N'est-ce pas plutôt son état maladif qui le rend un peu sauvage, mélancolique. Il a quinze ans à peine quand déjà des maux de vieillard le visitent. « Environ la fin du mois d'octobre 1616, le roy eust une espèce d'apoplexie qui luy fist perdre toute connaissance, serrant sy fort les dents qu'il fallust des ferrements pour les ouvrir, et luy faire prendre des remèdes [3]. »

Ce prince va traînant de Saint-Germain au Louvre, du Louvre à Fontainebleau, à Compiègne, à Monceaux, ou par les grands chemins de la France, l'ennui dont il est souvent obsédé.

Un jour, s'adressant à un gentilhomme : « Mettons-nous à cette fenêtre, s'écrie-t-il, puis ennuyons-nous, ennuyons-nous [4]. » Un autre jour, par désœuvrement, il coupe la barbe à tous ses officiers et courtisans, et ne leur laisse qu'un petit toupet au menton. De là peut-être vient l'usage d'appeler « la royale » le bouquet de barbe placé sous la lèvre inférieure ?

1. Conversation de Louis XIII avec Caumartin.
2. *Tallemant des Réaux*, Historiettes.
3. *Mémoires de Fontenai-Mareuil.*
4. *Mémoires de Fontenai-Mareuil.*
5. *Ménagiana.*

Hélas ! remarque une chanson,

Hélas ! ma pauvre barbe,
Qu'est-ce qui t'a faite ainsi ?
C'est le grand roi Louis,
Treizième de ce nom,
Qui toute a ébarbé sa maison.

Ça, monsieur de la Force,
Que je vous la fasse aussi :
Hélas, sire, merci!
Ne me la faites pas.
Plus ne me connaîtraient vos soldats.

Laissons la barbe en pointe
Au cousin de Richelieu,
Car, par la vertu de Dieu!
Ce serait trop oser
Que de la lui prétendre raser [1].

Il s'ennuie ! Triste mal, qui annulle les âmes. Et Louis XIII s'occupe de la bouche, en son château de Saint-Germain, pour retrancher un potage par-ci, des biscuits par-là. Besogne indigne d'un chef d'État.

Après la chasse, qu'il trouve fort belle à Malesherbes, près de Fontainebleau, son divertissement est le jeu d'échecs, qu'il aime passionnément, dont il se distrait même en carrosse. Les pièces, garnies à leurs pieds d'aiguilles, se fichent dans un échiquier rembourré, de manière que le mouvement ne peut les faire tomber.

Il organise des réunions musicales. Louis XIII donna une fois chez lui un concert, « où tous ceux de la musique de la chambre chantoient ; il en avoit mis M. de Mortemart et M. le maréchal de Schomberg : lui-même aussi en étoit. M. de Nemour, par grande grâce, y fit entrer Le Pailleur (chanteur), et il avoit dit au roi qu'il s'entendoit fort bien en musique. On y chanta sur la fin des airs du Roi... Le roi battoit la mesure. Il avoit proposé

1. Citée par Tallemant.

de faire une symphonie depuis les plus bas instruments jusques aux trompettes, et il vouloit qu'il n'y entrât personne qui ne sût la musique, et pas une femme[1]. »

Au caractère triste et morose de Louis XIII, à ce valétudinaire de vingt-huit ans, fiévreux et plein d'abcès, nul ne sait remédier, ni le médecin Bouvart ou les autres, qui le ruinent, l'exterminent par la médecine du temps, implacablement purgative[2]; ni Marais, véritable fou en titre d'office; ni le bouffon l'Angely, qui raille les seigneurs les plus considérables, et qui amasse une grosse fortune au service du roi; ni le jésuite Jean Suffren, son confesseur; ni Pierre Beringhen, son valet de chambre aimé, le bon Allemand. Louis XIII n'ose même pas parler franchement devant son secrétaire Lucas, qu'environne une foule d'espions de haut parage, apostés par le cardinal.

L'ennui réagit sans trêve sur son état physique. Ses « bouffements de ventre, » comme il disait, lui retirent l'activité de l'esprit. Peu avant sa mort, Louis XIII devient si maigre qu'il découvre quelquefois ses bras tout décharnés, et les montre aux courtisans qui l'entourent. « Tiens, fait-il un jour à Pontis, vois cette main, regarde ce bras; voilà quels sont les bras du roi de France. » C'est un squelette, la peau collée sur les os, tout couvert de grandes taches blanches [3].

Dans sa jeunesse et dans son âge mûr, Louis XIII se réjouit des cérémonies officielles — paraître au parlement ou parmi les notables, assister aux grandes messes, toucher les écrouelles, entrer dans une place par la brèche, faire procession. Seules elles parviennent à le distraire quelque peu. La cour et son personnel lui plaisent: ils deviendront indispensables à son majestueux fils. Le roi aime les gens de qualité, cherche à les con-

1. *Tallemant des Réaux*, Historiettes, t. V.
2. *J. Michelet*, Histoire de France, *Richelieu et la Fronde*.
3. *Mémoires du sieur de Pontis*.

naître et à les distinguer. De là plus tard le proverbe des trois statues et des trois places de Paris : Henri IV sur le pont Neuf, avec le peuple ; Louis XIII à la place Royale, avec les gens de qualité, et Louis XIV avec les maltôtiers, dans la place des Victoires [1].

C'est pour son entourage que des pièces de plaisir, en or, à son effigie, ont été frappées. Elles pèsent huit livres. Ces pièces qui n'ont pas cours, servent à son jeu ou à ses libéralités [2].

Philippe de Champaigne a peint Louis XIII « couronné par la Victoire [3] », avec de longs cheveux noirs retombant sur les épaules. Il porte cuirasse, cuissards et brassards. Une écharpe blanche resplendit par-dessus le cordon du Saint-Esprit. C'est vêtu de la sorte qu'il fait ses entrées solennelles dans les villes.

Ici l'on reconnaît le fils du Béarnais. Le roi a un goût prononcé pour la guerre, et il s'y entend assez. Dès son enfance, il a fait des exercices guerriers. Les leçons d'Antoine de Pluvinel l'ont rendu bon écuyer [4]. Quand il est allé au-devant d'Anne d'Autriche, sa fiancée, une armée l'a accompagné. L'artillerie l'a précédé dans les villes. Étrange cortége nuptial !

L'âge développe ces instincts guerriers. Mais le roi n'est qu'un général, dirigé par Richelieu. Louis XIII combat, quand le cardinal a prescrit les mouvements de troupes, signé les ordonnances et les règlements des armées. Brave, qui en douterait ? Il paie de sa personne, et s'expose au feu le plus meurtrier. Au pas de Suse (V. plus haut, p. 201), il mène lui-même ses troupes aux retranchements. Il franchit les obstacles à leur tête, l'épée à la main, « et poussé par les épaules pour escalader sur

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. Ier, p. 32; in 12, *Paris*, 1856.
2. *Trésor de numismatique et de glyptique.*
3. Au musée du Louvre.
4. *A. de Pluvinel*, Manége royal, etc. fait et pratiqué en l'instruction du roi.

des roches, et sur les tonneaux et sur les parapets [1] ». A la Rochelle, il s'expose constamment, se tient toujours à une batterie principale, où plus de trois cents boulets passent par-dessus lui. Sa résolution, sa fermeté, après le siège de Corbie, étonnent ses conseillers et son premier ministre.

Pour les sentiments du cœur, Louis XIII reste un peu problématique. Il n'a jamais eu d'attachement bien tendre pour sa mère, même aux jours de la jeunesse. Une fois, il feint de s'aller promener à Saint-Germain-en-Laye, de se retirer en quelque ville pour s'éloigner de Paris et de Marie de Médicis. Les bouderies de la mère et du fils servent la fortune du cardinal. Leurs réconciliations ne sont jamais durables, et Richelieu en profite aussi.

Comme fils, Louis XIII se montre très-souvent d'une indifférence singulière ; comme époux, il n'est guère plus enflammé. Pourtant, au moment où Anne d'Autriche, venant d'Espagne, passe par le bourg de Castres, le timide Louis XIII, « mêlé dans un groupe de cavaliers, vient la regarder sans être connu d'elle. » On dirait que la beauté de sa fiancée l'émerveille et le charme en secret. Alors on célèbre emphatiquement le mariage de Louis XIII, — Jupiter amoureux de Junon.

Son mariage, simple arrangement, étant conclu, le roi vit, la plupart du temps, dans des rapports extrêmement froids avec sa femme. Bientôt il ne s'en soucie plus, mais sans penser à lui être infidèle. Il n'a d'héritier qu'au bout de vingt-deux ans d'union.

Les passions de Louis XIII sont d'espèce platonique. La vue d'une femme le ravit. Il aime à se trouver avec elle, à la regarder, à l'entendre. « Ses amours, selon un écrivain contemporain, sont purement spirituels, d'âme à âme, et les jouissances en sont vierges. » Il se crée

1. *Mémoires du duc de Saint-Simon.*

des amies, non des maîtresse. D'après Mademoiselle, il n'a jamais soupiré que pour des femmes vertueuses.

Veuillons le croire. La réserve de Louis XIII est presque proverbiale. En parlant de madame de Hautefort, il dit un jour au père du courtisan Saint-Simon : « Il est vrai que je suis amoureux d'elle, que je le sais, que je la cherche, que je parle d'elle volontiers et que j'y pense encore davantage; il est vrai encore que tout cela se fait malgré moi, parce que je suis homme et que j'ai cette faiblesse ; mais plus ma qualité de roi me peut donner plus de facilité à me satisfaire qu'à un autre, plus je dois être en garde contre le péché et le scandale [1]. »

Comment se déclare-t-il? Un jour, au sermon, il envoie à madame de Hautefort son carreau de velours, pour qu'elle puisse commodément s'asseoir [2]. Il la convie au divertissement de la chasse ou de la musique ; il lui adresse des vers galants, qui ne sont pas venus jusqu'à nous. Il lui parle de chiens, d'oiseaux et de chasse, en osant à peine s'approcher d'elle. Il n'ose prendre un billet dans son sein, autrement qu'avec des pincettes d'argent [3]. Et pourtant,

Hautefort la merveille
Réveille
Tous les sens de Louis,
Quand sa bouche vermeille
Lui fait voir un souris [4].

A part les dons qu'il distribuait en quelques occasions, lui que l'on accusa d'avarice, Louis XIII était plutôt un jaloux qu'un amoureux. S'il faut en croire Tallemant, le roi de France s'éprit d'une fille nommée

1. *Saint-Simon*, Mémoires, t. I^er^, p. 36.
2. *V. Cousin*, Madame de Hautefort, Ch. I^er^, in 8°, *Paris*, 1858.
3. *Journal du cardinal duc de Richelieu*, édit. de 1649.
4. Couplet de chanson. Auteur inconnu. Cité par V. Cousin.

Catin Gau, habitante d'une petite ville, parce qu'il lui avait trouvé bonne grâce en montant sur un siége. Il lui « donna dix mills écus pour sa vertu. »

Avec Louise Angélique Motier de Lafayette, parente du père Joseph, Louis XIII n'est pas moins platonique qu'avec madame de Hautefort. Mademoiselle de Lafayette, dame d'honneur de la reine, devient religieuse, et le roi se contente de voir au parloir sa respectable amie « sœur Angélique. »

Au retour d'une visite faite à cette belle, modeste et discrète personne, dans le couvent de la Visitation [1]. Louis XIII, surpris par l'orage, ne peut aller ni à Saint-Germain, ni à Vincennes. Il faut bien, malgré tout, qu'il couche au Louvre. Une réconciliation a lieu entre le roi et la reine, grâce aux bons offices de sœur Angélique. De ce rapprochement fortuit naît un héritier.

Or, ce fut pour avoir un héritier que Louis XIII réalisa son « vœu [2], » en février 1638. Il fit « l'adoration et offrande de la France au *Dauphin des cieux* [3]. » Les courtisans se partagèrent des médailles « pour demander qu'Anne d'Autriche donne trois princes à la France, comme a fait Marie de Médicis. » Une estampe leur montra « L'œil de Dieu qui regarde la France ; » une autre déclara que « Le roy, pour recompense de sa piété, reçoit du ciel un second fils. » Quand ce second fils fut né, une gravure représenta « le duc d'Anjou dans son berceau. »

La déclaration du vœu de Louis XIII contenait ces mots : « Afin que tous nos bons sujets aillent en paradis, car tel est notre bon plaisir [4] » Le roi, en effet, avait crainte du diable et peur de l'enfer. On vantait sa piété. Il faisait ses pâques, communiait même assez souvent, ha-

1. Rue Saint-Antoine. Aujourd'hui, temple protestant.
2. En partie, du moins.
3. Estampe de la bibliothèque impériale.
4. Déclaration du 10 février 1638.

bitué qu'il était, depuis l'enfance, à prendre sa part de nombreuses cérémonies catholiques. En 1613, une gravure reproduisit « Le Baptême de trois sauvages ou tovopinambou (*sic*), qui furent baptisez en l'église des Capucins, par monseigneur l'évêque de Paris, et nommez par le roy Louis treizième, le jour de saint Jean-Baptiste [1]. » Le 17 octobre 1620, quand Louis fit dire la messe en sa présence, à Navarreins, une estampe retraça la chose, avec ce quatrain :

Bon roi ! si parmi ce bas lieu,
Règne quelque céleste Dieu :
Ta piété fait bien paroître (*sic*)
Qu'autre que toi ne le peut estre.

Quand on baptisa le dauphin, le cardinal Mazarin tint l'enfant pour le pape. Louis XIII croyait au bon effet de l'alliance du trône et de l'autel.

Ce monarque pieux, chaste, d'une chasteté facile, à cause de la froideur de son tempérament, ce monarque timide avait le cœur sec. Il était froid et jaloux. Peu avant la mort de Richelieu, il alla voir ce grand ministre, le trouva fort mal, et devint très-gai. Il ne voulait pas de gentilshommes pour premiers valets de chambre, parce qu'il n'eût pu les battre sans se faire tort. « Il était un peu cruel, comme sont la plupart des sournois et des gens qui n'ont guère de cœur ; car le bon sire n'étoit pas vaillant, quoiqu'il voulût passer pour tel. Au siége de Montauban, il vit sans pitié plusieurs huguenots, de ceux que Beaufort avoit voulu jeter dans la ville, la plupart avec de grandes blessures, dans les fossés du château où il étoit logé. Ces fossés étoient secs ; on les mit là comme en lieu sûr, et il ne daigna jamais leur faire donner de l'eau. Les mouches mangeoient ces pauvres gens. Il se divertit longtemps à contrefaire les grimaces

1. *Cartons de la Bibliothèque impériale.*

des mourants. Le comte de La Rocheguyon étant à l'extrémité, le roi lui envoya un gentilhomme pour savoir comment il se portait : « Dites au roi, dit le comte, que dans peu il en aura le divertissement. Vous n'avez guère à attendre, je commencerai bientôt mes grimaces. Je lui ai aidé bien des fois à contrefaire les autres ; j'aurai mon tour à cette heure [1]. »

Une autre fois, en faisant des confitures, Louis III dit : « L'âme de Cinq-Mars était aussi noire que le cul de ce poêlon. »

Le roi ne comprenait pas que les lettres et les sciences pussent augmenter l'éclat de sa couronne. Nulle protection pour les savants, ni pour les beaux-esprits. Mézerai lui présenta un volume de son *Histoire de France*. Le roi, sans rien dire, reproduisit avec le crayon le visage de l'abbé Suger, mais ne donna rien à l'auteur. Richelieu étant trépassé, Louis XIII raya toutes les pensions des gens de lettres. « Nous n'avons plus affaire de cela, » dit-il [2] ; et, craignant d'être obligé d'imiter Montauron, qui avait gratifié Corneille de deux cents pistoles pour *Cinna*, il refusa la dédicace de *Polyeucte*, dediée plus tard à Anne d'Autriche régente.

S'imagine-t-on Louis XIII journaliste? Eh bien, il publia des articles non officiels dans la *Gazette de France*, pour justifier la politique de son ministre. Beaucoup de ces articles, écrits et corrigés de sa main, se rapportent à des faits militaires et à des nouvelles de la cour; quelques-uns entrent dans la polémique [3].

Au total, en ne tenant compte des flatteries, la figure de Louis XIII est assez peu brillante, et nul ne s'étonne qu'il ait joué seulement le « second rôle » à sa cour.

1. *Tallemant des Réaux*, Historiettes.
2. *Tallemant des Réaux*, t. III.
3. *Manuscrits de Béthune*, n° 9, 834.

III

Au-dessous du roi, par ordre d'importance, plaçons les reines, la mère et l'épouse, personnages intéressants dans l'histoire du XVII^e^ siècle.

La mère disparaît avant le fils. Marie de Médicis est encore une preuve du peu de fond que les peuples doivent faire sur les régentes.

Marie de Médicis arriva en France avec un cortége de sigisbés ou de galants, parmi lesquels les deux Orsini et Concini étaient les plus favorisés. Sa faiblesse pour Concini et Léonora Galigaï, pour toute la cabale italienne, ne se démentit point. Marie de Médicis resta étrangère en France. Elle ne parvint jamais à prononcer le français, et disait *fa cho,* pour dire *il fait chaud.*

Henri IV et elle ne purent s'entendre. Huit jours ne se passaient pas sans querelles. Le Béarnais, dit-on, fut quelquefois obligé de se lever la nuit pour échapper aux reproches et à la mauvaise humeur de sa femme. Quand elle boudait, son humeur était intraitable pendant des mois entiers. Elle lui sauta un jour au visage et l'égratigna, comme plus tard elle pleura de rage en apprenant le meurtre du baron de Luz et de son fils.

Persuadée, en 1609, que Henri IV voulait l'empoisonner, elle ne voulut plus dîner avec lui. Elle mangea dans son appartement ce que Léonora Galigaï apprêtait; elle refusa les mets préférés que Henri IV lui envoyait de sa table.

On l'avait effrayée, il est vrai, à l'occasion de l'amour du Béarnais pour la princesse de Condé.

Après la mort de Concini, Marie de Médicis, dont Vitri

avait désarmé aussitôt les gardes, fut prisonnière au Louvre. Elle s'éloigna de la cour, se retira à Blois, où elle vécut comme une captive assiégée d'espions, provoquée par les outrages. On lui enleva ses amis; on intercepta ses lettres. « En ce même temps on fit mourir un nommé Durand, qui faisoit tous les ballets du roy, et deux Italiens qui avoient esté domestiques du maréchal d'Ancre, pour quelques escrits faits à la louange de la reine-mère, et contre le gouvernement présent[1]. »

En proie aux craintes perpétuelles, la reine-mère croyait que ces grosses mouches qui bourdonnent « entendent ce qu'on dit et le vont redire ; quand elle en voyait quelques-unes, elle ne disait plus rien de secret. »

Elle descendit du château de Blois par une fenêtre, à l'aide d'une échelle, et elle alla habiter Angoulême. Le roi la fit rechercher ; mais, en Anjou, elle parut à la tête d'une petite armée, éprouva une défaite, et se réconcilia avec Louis XIII. Elle rentra au conseil, se brouilla avec son protégé Richelieu, voulut le perdre, échoua dans son entreprise, fut arrêtée par l'ordre du roi, et détenue dans le château de Compiègne, d'où elle se sauva à Bruxelles.

Le reste de sa vie, après la Journée des Dupes, se passa en exil, long et douloureux. Marie de Médicis supplia, demanda justice au parlement. Ce qu'elle voulait, ce n'était pas son rang à la cour ni sa place au gouvernement, mais un château dans une province, avec une somme pour payer ses dettes, avec un revenu modeste pour vivre.

Rien ne lui fut accordé ; le cardinal tint Marie éloignée à Bruxelles ; il l'eût sue volontiers habitant Florence. Obligée de quitter les Pays-Bas, quand les Espagnols combattaient les Français, elle erra en Europe, resta un peu de temps chez son gendre Charles Ier, espéra vainement que Louis XIII la rappellerait, revint en Angle-

1. *Mémoires de Fontenai-Mareuil.*

terre, d'où elle partit au moment où les affaires du monarque anglais se gâtèrent, pour se réfugier enfin à Cologne.

Là elle mourut sans appareil royal, et même sans domestiques, sans argent. Avant d'expirer, elle pardonna à Richelieu. Le nonce du pape l'exhorta et la pressa d'envoyer au cardinal son portrait dans un bracelet qui ne la quittait jamais. « Ah ! c'est trop ! » dit-elle, en se retournant.

Et cette femme avait commandé ! Elle avait sollicité Henri IV pour qu'il la fît sacrer ! Esprit délicat, mais moins étendu qu'elle ne croyait, elle s'était montrée naguère hautaine, violente, défiante ou confiante par ignorance, paresseuse, vindicative, amie du faste et de la dépense. Elle n'oublia jamais que le président Jeannin lui avait renvoyé une assez grosse somme, parce que, durant la minorité de son fils, elle ne pouvait disposer de rien.

Chez Marie de Médicis, nulle forme caressante ; nulle gaîté dans l'esprit ; et, dès l'abord, chacun remarqua son humeur acariâtre et obstinée. Lorsque le couteau de Ravaillac l'eut rendue veuve, elle ne se montra ni assez surprise ni assez affligée de la mort du roi [1]. Avide et jalouse du pouvoir, elle prodigua les faveurs aux grands, s'accommoda avec les rebelles protestants ou catholiques, se servit des uns contre les autres, devint un drapeau de guerre civile, et spécula sur la mort de son fils, le tout avec une aisance vraiment cynique.

Comme elle abusa de la position que lui créa un jour Richelieu, en proclamant devant elle la nullité du roi ! Elle cabala contre Louis XIII, contre le cardinal, qu'elle maltraita fort, se ligua avec Anne d'Autriche, s'entendit et se brouilla tour à tour avec Gaston d'Orléans.

La vie privée de Marie de Médicis n'a point échappé aux recherches des historiens. On connaît sa jalousie ; on

1. *Hénault*, Abrégé chronologique de l'histoire de France.

a pénétré ses secrètes amours. Avec l'âge, la dévotion remplaça, dans cette femme, les idées de galanterie.

Marie de Médicis, « qui aimoit ses aises et eût perdu un empire plutôt qu'une heure de repos, » a montré un goût éclairé pour les arts. Elle pensionna le cavalier Marin et Malherbe; elle honora d'une distinction particulière Rubens et Philippe de Champaigne, son premier peintre, à qui elle donna un portrait gravé sur bois par elle-même [1]. Elle passait, selon la coutume, le printemps à Fontainebleau et l'hiver à Paris, dans le beau château du Luxembourg, que de Brosse lui avait construit, sur le modèle du palais Pitti de Florence.

Paris doit la belle promenade du « Cours-la-Reine» et l'utile aqueduc d'Arcueil à Marie de Médicis, qui posa la première pierre (1613) du monastère des Carmélites, et qui fonda l'institution des religieuses du Calvaire (1621), aux temps de sa prospérité.

Elle connut les flatteurs, elle adopta des favoris et des favorites. Mais la plupart de ces gens-là se distinguèrent par une ingratitude avouée. Combien s'en trouva-t-il au chevet de Marie de Médicis, mourante à Cologne?

Deux reines, deux astres brillèrent d'abord simultanément, pendant quelques années, à la cour de Louis XIII. Puis, vers l'époque où le pouvoir de Marie de Médécis tendait à s'évanouir, celui d'Anne d'Autriche semblait près de commencer.

Celle-ci eut un meilleur sort que celle-là.

Jeune encore quand mourut son royal époux, Anne d'Autriche préluda seulement sous Richelieu aux intrigues qui l'ont rendue célèbre, et que nous divulguerons au livre du « Français frondeur. »

Lors de son entrée dans le royaume, Anne d'Autriche avait produit le plus charmant effet. Sous son costume espagnol [2], elle était déjà grande, majestueuse, d'un

1. Épreuves qui existent dans quelques cabinets.
2. *Mémoires de madame de Motteville.*

aimable et doux regard. Elle devint une des beautés du siècle. Sa vie, longtemps difficile et très-accidentée, devait se terminer sans chagrin réel.

Contrairement à Marie de Médicis, Anne d'Autriche se mit promptement à prononcer le français comme une véritable Parisienne. Elle dit un jour : « Et pense-t-on que par ce que je suis née en Espagne, je suis Espagnole ? On se trompe; je suis Française, et ne veux estre autre [1]. »

Quelques années de séjour au Louvre en firent une Française accomplie, dans les façons, sinon par le cœur. Elle se coiffa, selon la mode, d'une coiffure ronde, frisée clair, en mettant beaucoup de poudre. « Ses cheveux étaient devenus, en 1639, d'une couleur un peu brune, et elle en avait une grande quantité. Elle n'avait pas le teint délicat, ayant même le défaut d'avoir le nez gros, et de mettre, à la mode d'Espagne, trop de rouge; mais elle était blanche, et jamais il n'y eut une aussi belle peau que la sienne. Ses yeux étaient parfaitement beaux ; la douceur et la majesté s'y rencontraient ensemble ; la couleur, mêlée de vert, rendait leurs regards plus vifs, et remplis de tous les agréments que la nature leur avait pu donner. Sa bouche était petite, vermeille; les sourires en étaient admirables. Elle avait le tour du visage beau et le front bien fait. Ses mains et ses bras avaient une beauté surprenante, et toute l'Europe en a ouï publier les louanges; leur blancheur, sans exagération, avait celle de la neige. Elle avait la gorge belle, sans être parfaite. Elle était grande et avait la mine pâle, sans être fière. Elle avait dans l'air du visage de grands charmes, et la beauté imprimait, dans le cœur de tous ceux qui la voyaient, une tendresse toujours accompagnée de vénération et de respect [2]. »

1. *Relation de la mort du maréchal d'Ancre.*
2. *Mémoires de madame de Motteville.*

Lorsqu'elle passait, ses sujets ne se lassaient de l'admirer. Anne d'Autriche exaltée, coquette, entourée de jeunes femmes légères, ennuyée de son mari peu empressé, peu aimable, « ne s'offensait pas d'être aimée [1]. » Aussi, bien des seigneurs firent paraître de la passion pour elle. Encouragés ou non, ils la suivaient de l'œil, la compromettaient.

La beauté, la jeunesse, la coquetterie d'une reine, cela, malheureusement, compte dans l'histoire. Ces charmes dangereux, nous le verrons, ont encore plus d'importance chez une régente.

Pendant le mariage, la grande intrigue d'amour reprochée à Anne d'Atriche, celle qui fit le plus de bruit, eut pour héros l'Anglais Buckingham. Il se montra fort galant, [2] et poursuivit de ses assiduités la reine de France qui, aussitôt, cabala contre Richelieu. Louis XIII accusa sa femme d'avoir calculé sur sa mort et « voulu deux maris à la fois. » Il lui défendit de recevoir des hommes chez elle. Anne d'Autriche déclara qu'elle se vengerait du cardinal; Louis menaça de la répudier. Après avoir fait des vœux pour la réussite de Buckingham à La Rochelle, la reine eut la douleur de voir promener sous ses fenêtres, au Louvre, les trophées conquis sur ce gentilhomme beau, spirituel, élégant, mais ambitieux de la pire espèce.

Comme on prétendait que Roger de Saint-Lary, duc de Bellegarde, avait eu, avant Buckingham, Anne d'Autriche pour « dernière amour, » Voiture fit ce pont-breton :

L'astre de Roger
Ne luit plus au Louvre ;
Chacun le découvre,
Et dit qu'un berger,
Arrivé de Douvre,
L'a fait déloger.

1. *Mémoires de La Rochefoucauld.*
2. Voir plus haut, p. 128.

Malgré quelques médisances ou quelques calomnies accréditées sur elle, Anne d'Autriche, à qui Louis XIII préférait ses favoris ou ses amies, fût restée inaperçue, oubliée même à la cour, selon les vues de Richelieu, si sa fierté espagnole n'eût éclaté en paroles trop franches, si sa dignité blessée n'eût exhalé des plaintes amères.

Une double accusation pesa sur la reine. Les cardinalistes l'accusèrent de trahir la France au profit de l'Espagne, et de conspirer au dedans contre le premier ministre.

Conspirer, c'était beaucoup dire. Mais il demeure avéré qu'Anne d'Autriche entretint un commerce secret de lettres avec la reine d'Angleterre, avec le duc de Lorraine, et surtout avec le roi d'Espagne, son frère. Sa correspondance avec celui-ci fut plus imprudente que criminelle. La reine de France dut néanmoins demander pardon à son époux.

Le jour de la Toussaint, Anne d'Autriche communia et jura par l'Eucharistie qu'elle n'avait pas correspondu avec l'Espagne. Puis elle avoua qu'elle avait menti et s'était parjurée, qu'elle avait averti son frère de l'envoi d'un espion français en Espagne, et des traités que l'Angleterre et le duc de Lorraine allaient faire avec la France, pour que l'Espagne pût les empêcher [1].

Le cardinal de Richelieu tint sous sa dépendance, presque entièrement, la femme de Louis XIII. A plus tard les relations politiques et privées d'Anne d'Autriche, veuve et régente, avec le cardinal Mazarin.

Un membre de la famille royale reste encore à classer parmi les causes vivantes d'intrigues sérieuses sous le règne de Richelieu. Un mot de Gaston d'Orléans, et nous arriverons aux courtisans proprement dits.

Gaston-Jean-Baptiste de France, duc d'Orléans, frère puîné, ensuite unique de Louis XIII, était fort joli dans

1. *V. Cousin*, Madame de Chevreuse, p. 52.

son enfance. Il eut et conserva toujours le teint vermeil. Nature d'enfant gâté, que la jalousie et la défiance du roi contribuèrent à jeter dans les fausses routes.

A sept ans, le prince passa des mains de madame de Montglat sous la direction de François Savary, seigneur de Brèves, sage gouverneur qui voulait, par un plan d'éducation fort raisonnable, développer les facultés intellectuelles de son élève, en corrigeant ses défauts naissants, — la fâcheuse instabilité des goûts et la légèreté du caractère. Gaston, tout jeune, abusait des fantaisies princières; un jour il fit jeter dans le canal de Fontainebleau un gentilhomme qui, à son avis, lui avait manqué de respect [1].

Puy-Laurens, cousin de Brèves, était le sous-gouverneur de ce frère du roi.

Dès que le maréchal d'Ancre eut disparu, les gens qui approchaient Louis XIII lui donnèrent « jalousie de ce que *Monsieur* avait été beaucoup mieux institué, estoit en estime d'avoir plus d'esprit [2]. » Gaston, en effet, ne manquait pas de vive intelligence. Il posséda assez de mémoire pour savoir les simples par cœur. Luynes remplaça le digne Brèves par le comte de Lude, vieux courtisan, lequel défit l'œuvre de son prédécesseur, et donna pour sous-gouverneur à Gaston, à la place de Puy-Laurens, un nommé Contade, « homme un peu rustique et grossier en toutes ses façons de faire. » Contade « communiqua à Gaston ce qu'il avait de vicieux, qui étoit le jurement [3].

Après de Lude, mort en 1619, le colonel Ornano fut choisi pour gouverneur du prince. Ornano voulut parvenir aux honneurs, en faisant de Gaston un précoce ambitieux. Celui-ci demanda, à seize ans, l'entrée au conseil.

1. *Tallemant des Réaux*, Historiettes, t. III.
2. *Mém. de Gaston, duc d'Orléans*, attribués à Algay de Martignac.
3. *Mémoires de Gaston d'Orléans.*

Louis XIII refusa ; et Ornano, arrêté, emprisonné à Caen, eut pour remplaçant, auprès de Gaston, un homme sans consistance. Puis Richelieu remit Ornano, créé maréchal de France, au poste dont il avait été arraché. Richelieu espérait obtenir d'Ornano quelques signalés services. On sait ce qui arriva.

Dans sa jeunesse, Gaston d'Orléans commit des folies, et, la nuit, brûla plus d'un auvent de savetier. Une chanson disait :

> Gaston, qui savez mieux que nous
> Tous les secrets de la taverne... [1]

Nullement brave, le frère du roi faisait maintes expiègleries de goût douteux. La cour était à Saint-Germain, quand Gaston organisa un charivari par les officiers de sa cuisine contre La Vieuville, trois jours avant la disgrâce du marquis [2]. En 1629, par divertissement, il s'avisa de forcer le corps de garde du Louvre. Pontis était de service. On se battit à coups de pique ; mais personne ne fut tué. « Va, va, dit Gaston à Pontis, désespéré de ce qui venait d'arriver, ce n'était que pour rire ; pourvu que tu n'en dises mot, ce ne sera pas nous qui voudrons nous en vanter [3]. »

La fureur du jeu et la dissipation firent cortége aux « mauvais esprits qui possédaient celui de Monsieur[4]. » Le roi commanda parfois qu'on donnât à son frère de l'argent pour jouer [5]. Gaston passa dans de scandaleuses débauches ses vingt et unième et vingt-deuxième années. A pied, la nuit, presque seul, parcourant les rues,

1. Par Bezançon, rimeur satirique du temps.
2. *Mémoires de Gaston d'Orléans.*
3. *Mémoires du sieur de Pontis,* Livre VIII.
4. *Succincte narration des grandes actions du roi.* Dans Michaud et Poujoulat.
5. *Mémoires de Gaston.*

entrant dans les maisons, il attaquait toutes les femmes. « Je ne suis guère propre, avouait-il, à la galanterie qui règne, de faire le malade, d'être pâle et de s'évanouir. » Il eut des amours en Flandre ; il noua, à Paris, une intrigue avec madame de Ribaudu, belle personne du quartier Saint-Paul. Cette intrigue donna lieu à des vaudevilles. A Tours, Monsieur aima Louise Roger de la Marbelière, pour laquelle il fit semblant de se vouloir tuer, avant de l'avoir pour maîtresse.

Toutes ces frasques d'un membre de la famille royale furent connues du public, commentées avec plus ou moins d'exagération.

Cependant, en gage de réconciliation, Louis XIII avait confié à son frère, très-jeune de caractère et d'âge, la mission de présider l'assemblée des notables (1626). Gaston commanda ensuite l'armée envoyée contre La Rochelle, et fut enfin nommé lieutenant général à Paris, en Champagne et en Picardie.

La personne de Gaston occupa toujours beaucoup les ministres. Après les luttes de ceux-ci, lorsqu'il s'était agi de donner des gouverneurs au prince, de nouvelles divisions s'élevèrent pour le marier. Puylaurens alors, Puylaurens qui, de sous-gouverneur de Gaston était devenu son favori, son confident, manœuvra sans relâche.

Le duc d'Orléans épousa en premières noces mademoiselle de Montpensier, qui lui apporta 350,000 livres de rentes, des terres superbes et la principauté souveraine de Dombes. Il consentit à conclure ce mariage, vu de bon œil par Richelieu, malgré Anne d'Autriche qui suppliait Gaston de désobéir [1]. Devenu veuf, — l'héritière des Montpensier mourut en couches (1627), — le frère du roi s'unit bientôt secrètement à Marguerite de Lorraine. Cette fois, il résista aux injonctions du cardinal,

1. *Lettres du cardinal de Richelieu*, t. II.

rendit son mariage public, et feignit d'en consentir l'annulation, en gardant toujours sa foi à Marguerite.

La question du mariage de Gaston avec Marguerite de Lorraine occasionna des malheurs publics. Elle activa la guerre extérieure.

Du reste, le rôle de Monsieur, à la cour, était celui des princes qui, dans les monarchies, se trouvent placés sur le premier degré du trône. Ils passent leur temps à espérer que le jour du règne arrivera pour eux. Ils ont les partisans de la veille, prenant l'avance sur les ralliés du lendemain. Impossible à ces prétendants d'obéir au maître, parce que le sort leur réserve à eux-mêmes l'autorité. Tantôt ils se rendent populaires, et font mine de désapprouver le système en vigueur ; tantôt ils cherchent à devancer les événements et daignent conspirer. Ce sont des doublures de roi, dont les prétentions coûtent cher aux populations ; car ils mènent train royal, et le chef de l'État manque rarement de les gorger de biens, pour leur faire oublier qu'ils marchent après lui et doivent se courber.

En temps de disgrâce, Gaston se retirait à Blois, sa résidence favorite. Quatre fois il sortit du royaume ; quatre fois il y rentra les armes à la main. Somme toute, il savait mieux parler qu'agir. « C'était l'homme du monde qui aimoit le plus le commencement des affaires et qui en craignoit le plus la fin. Il entra dans toutes, parce qu'il n'avoit pas la force de résister à ceux qui l'y entrainoient, et il en sortoit toujours avec honte, parce qu'il n'avoit pas le courage de les soutenir [1]. »

Après la découverte de la conspiration Cinq-Mars, Richelieu permit à Monsieur de sortir du royaume et d'aller à Venise. Il stipula la pension qu'il aurait, de façon à le rendre sage. La Rivière, agent de Gaston, s'entendait fort bien avec le premier ministre. Cet agent

1. *Mémoires du cardinal de Retz.*

vénal trahit plus d'une fois le duc d'Orléans, en exploitant ses honteuses faiblesses, ses mécontentements perpétuels, et ses jalousies fiévreuses.

Les duchés d'Orléans et de Chartres, avec le comté de Blois et la seigneurie de Montargis, avaient été constitués en apanage à Gaston qui, outre cela, prenait par brevet, sur l'épargne, 560,000 livres de pension, et 100,000 livres sur la recette générale des finances d'Orléans. La nomination aux offices de son apanage lui rapportait annuellement de 120 à 140,000 livres. Enfin, on lui avait donné un « acquit patent de 50,000 écus pour les passes de sa maison, » qui « approcha » celle du roi par la qualité et par le nombre d'officiers. L'entretien de Gaston coûtait un million de livres par an [1].

Après la disgrâce d'Ornano, la maison de ce monarque à côté se composa du duc de Bellegarde, donné par Louis XIII à son frère pour surintendant et premier gentilhomme de sa chambre. La différence entre les officiers de Gaston et ceux du roi consista en ce que les principales charges du prince ne portèrent pas le titre de « grands, » comme au Louvre, mais simplement le titre de « premiers. »

Le total des dépenses fut fixé : État particulier des officiers domestiques et commensaux, et des officiers de l'écurie; état pour l'entretènement des quatre-vingt gardes français de Gaston, portant « casaques et bandoulières de velours de ses livrées, leurs casaques chargées devant et derrière de ses chiffres de broderie, rehaussée d'or. » État pour ses vingt-quatre gardes suisses, marchant devant lui les dimanches et autres jours de fêtes, tambour battant. État pour la dépense des tables, cuisine, paneterie, échansonnerie, gobelet et fourrière, le tout appelé « chambre aux deniers. » État pour la dépense des écuries; autre pour la vénerie; autre pour la fauconne-

1. *Mémoires de Gaston, duc d'Orléans.*

rie; autre pour la musique de la chapelle; autre pour les bâtiments.

Madame, dont la duchesse de Bellegarde fut dame d'honneur, eut aussi sa maison, dont les dépenses ordinaires devaient monter à quatre cent mille livres au moins [1].

Orgueilleux, d'une manière peu commune, avide d'honneurs, dévoré du désir de briller, Gaston, jouant au présomptif, ne voulait pas qu'on se couvrît jamais dans son carrosse, même en voyage. Il avait toujours son chapeau comme un « gloriat, » et, en sifflant sans cesse, il mettait les mains dans ses chausses [2]. Son inquiétude était sans pareille. Il ne pouvait rester calme un instant. Il fallait le boutonner en courant.

Les contemporains lui prêtent assez de bonté. Mais ses instincts d'homme de plaisir, par dessus tout, ne disparaissaient jamais. Gaston jouait aux cartes quand on lui apprit le supplice de Chalais. Il ne quitta point son jeu. Digne frère de Louis XIII, qui apprit si froidement la mort de Cinq-Mars (V. plus haut p. 264). Certaines gens évitaient de se laisser entraîner par ce dangereux mécontent. Monsieur disait un jour à Fontrailles, en parlant du cardinal de Richelieu : « Ne le tuera-t-on? » — « Oui, répondit-on, sur votre ordre, mais non autrement. »

Des gens de qualité entouraient ce prétendant. Parmi ses familiers, Puylaurens et le Coigneux resplendissaient. Puylaurens, qui se vendit à Richelieu pour devenir duc et être cousin du cardinal par alliance; qui poussa constamment son maître aux folies; qui, décrété de lèse-majesté, fut condamné à mort par contumace, et qui, de trahison en trahison, expira (1635) dans le château de Vincennes, par « bonne fortune [3] », car le supplice

1. *Mémoires de Gaston, duc d'Orléans.*
2. *Tallemant des Réaux,* Historiettes.
3. *Mot de Richelieu.*

l'attendait. Le Coigneux, chancelier de Gaston et président, aimait les fêtes comme un écolier. Il était assez las de son métier de magistrat[1]. De Bruxelles, « Sauvage (qui étoit à M. d'Orléans) envoyoit des Gazettes pleines de chimères pour contrecarrer celles de Renaudot, qui commençaient à avoir cours. On aimoit bien mieux la gazette de Sauvage que l'autre[2].

Gaston avait ses écrivains gagés, ses poëtes à encensoirs, ses rieurs de profession. Louis de Neufgermain prenait la qualité de « poëte hétéroclite de Monseigneur, frère unique de Sa Majesté. »

Le prince, qui abhorrait Richelieu au point de désirer ardemment sa mort, s'avisa une fois de railler indirectement le protecteur des académiciens, en créant une espèce d'académie où il plaça, pour rire, plus de quatre personnes qui savaient à peine lire. Mais le cardinal-roi ne s'occupa guère de cette moquerie. Il tenait Gaston pour un de ces obstacles avec lesquels il faut compter, sans songer à les faire complétement disparaître.

IV

Donc, à la suite de cinq puissances d'inégale valeur, — Richelieu, Louis XIII, Marie de Médicis, Anne d'Autriche et Gaston d'Orléans, — s'agitaient les courtisans, les hommes attachés à la fortune de chacun de ces personnages.

Les courtisans de cette époque formaient déjà un

1. *Tallemant des Réaux.*
2. *Tallemant des Réaux,* Historiettes.

groupe à part, si curieux à étudier jusqu'à 1789. Un contemporain écrivait : « Vous rirez sans doute de bon cœur, lorsque vous vous représenterez cette foule de monde qui va à la cour comme à une foire pour y faire ses affaires, et pour tâcher de tirer du roi quelque argent...[1] »

Leur théorie était le culte de la force, c'est-à-dire du puissant qui dominait tout et distribuait à son gré les faveurs. Quand le jeu de la politique renversait un maître, ils se gardaient bien de tomber avec le disgracié. Ils se taisaient. Ensuite, ils se soumettaient, s'inclinaient devant l'astre nouveau. Mais leur soumission vacillait souvent, à cause des oscillations de la politique. Tel cardinaliste devenait tout à coup royaliste, et réciproquement.

Par instinct, les courtisans étaient assez turbulents, sous ce règne. Richelieu luttait toujours contre une partie d'entre eux, qualifiés alors de « féodaux », et dont on ne tardera pas à connaître les griefs et les prétentions.

Le grand « faucheur », acharné contre les derniers descendants des feudataires, se maintenait difficilement au pouvoir. Il n'était pas encore parvenu à les dompter; mais il essayait de les assujettir, de les river à la chaîne. Quelques-uns résistaient. D'Épernon, par exemple, appelait le cardinal de La Valette « le bas valet », parce qu'il faisait la cour au cardinal de Richelieu. Au fond, les résistances ne tenaient guère. Nous savons que l'argent et les honneurs calmaient bien vite les Condé, les Mayenne, les Nevers, les Longueville et les Bouillon[2].

Parmi les types de la cour de Louis XIII, les favoris et les favorites jouissaient d'une importance qu'ils n'avaient pas eue jusqu'alors. Ce titre de favori était comme

1. *Bongarsii epist.*, Lettre XXXV, p. 99. Cité par Joannis Guigard, dans son *Armorial du Bibliophile.*

2. Voir plus haut, p. 178.

une « charge de l'État. » Quiconque l'obtenait, fût-il de basse extraction, était bientôt bouffi d'orgueil, à un tel point qu'il ne tardait pas, le plus souvent, à périr de pléthore.

Les favoris se succédèrent, jaloux les uns des autres : « Je vous aime, disait Luynes à Bassompierre, mais le penchant du roi pour vous me cause de l'ombrage; je suis enfin comme un mari qui craint d'être trompé, et qui ne souffre pas avec plaisir un homme aimable auprès de sa femme[1]. »

Il y avait les favoris du cardinal, ceux du roi, ceux de la reine-mère, ceux de la reine, et même ceux de Gaston d'Orléans.

On pourrait dire que, à tour de rôle, la plupart des courtisans devenaient favoris. Mais, pour nous restreindre, n'appelons de ce nom que les hommes dont l'histoire a nettement indiqué l'influence heureuse ou funeste, généralement éphémère, sur les affaires publiques.

Qu'il est aisé de se les représenter par la pensée, ces favoris et ces favorites, que leurs maîtres avaient transformés en puissances égales, parfois supérieures à eux-mêmes ! Comme ils devaient se haïr les uns et les autres ! Comme ils flairaient et craignaient les successeurs !

Longtemps le duc de Bassompierre occupa le poste envié de favori, lui déjà si bon courtisan sous Henri IV, lui qui, ayant brillé à la cour de Louis XIII, reparut sous la Fronde, pour s'agiter encore pendant quelques années.

François de Bassompierre (*Betstein*, en allemand), était d'une bonne maison, entre la France et le Luxembourg. Beau, « assez bien fait et gai », il n'avait que trois défauts appréciables par les gens de cour. Il dansait mal, n'était pas trop bien à cheval, et gardait, en

1. *Mémoires de Bassompierre*.

ses manières, quelque chose de grossier. Quoique peu dénoué, il prodiguait les pointes d'esprit, et, selon Tallemant, il ne craignait pas de perdre un ami pour lancer un bon mot. Habile, insinuant, il possédait toutes les séductions de l'esprit, et du meilleur, selon d'autres contemporains. Il était civil, obligeant, libéral[1], prodigue même. Il s'endettait, chose très-admise chez les courtisans d'autrefois et d'aujourd'hui. « A sa mort, ceux qui ont aidé à le ruiner l'ont regretté, quoiqu'il soit bien mort à propos pour lui, parce qu'il n'avait plus de quoi fournir à l'excessive dépense qu'il avait accoutumé de faire, ni même de quoi vivre [2]. » Ses parents renoncèrent à sa succession, laquelle ne pouvait payer un vingtième de ses dettes.

Personne, à la cour, n'eut autant de train que lui; nul ne fit plus que lui pour ses gens. Son petit carrosse, garni de glaces, semblait une merveille, sous Louis XIII. En un mot, Bassompierre était au Louvre « ce que *Bel-Accueil* est dans le *Roman de la Rose*. » Aussi qualifiait-on partout de « Bassompierres » les individus qui excellaient en bonne mine et en propreté. Une courtisane se fit appeler à cause de cela « la Bassompierre » ; une autre fut nommée ainsi parce qu'elle était de belle humeur,

Frivole, impertinent, enflé de sa position près du roi, Bassompierre demanda un jour si l'on « montrait » le cardinal de Richelieu. En parlant de la sorte, il savait ne rien risquer, dans le moment. Car il ne passa jamais pour brave. Quelqu'un composa ce « guéridon » sur une entrée de ballet, où il sortait d'un tambour :

Sortir d'un tambour
Galant Bassompierre,
Aimer tant l'amour
Et fuir tant la guerre
O guéridon, etc. 3.

1. *Mémoires de madame de Motteville.*
2. *Préface* des premiers éditeurs des Mém. de Bassompierre.
3. *Tallemant des Réaux*, Historiettes.

« Aimer tant l'amour ! » Bassompierre eut plus de bonnes fortunes qu'aucun homme de son temps. Une de des plus illustres « amourettes, » ce fut celle de madame d'Entragues, sœur de madame de Verneuil (V. t. V p. 515). A lui alors l'inestimable honneur de trouve dans Henri IV un rival. Mademoiselle d'Entragues donna à Bassompierre un fils qui mourut évêque. Notre conquérant entretint ensuite une courte liaison avec madame de Gravelle.

Chez ce gentilhomme, amours et intrigues allaient de compagnie, quelquefois les unes aidant les autres. Sur la fin du règne de Henri IV, et pendant la vie de Louis XIII, il n'y eut point de courtisan plus mêlé que Bassompierre aux luttes de la cour, jusqu'à son emprisonnement [1]. Son arrestation, par ordre de Richelieu, causa la mort de la princesse de Conti, dont le fils ressemblait trop à Bassompierre. Claude de Malleville, secrétaire du captif adoré, composa sur cet événement une élégie qui commençait ainsi :

> Lorsque le beau Daphnis, la gloire des fidèles,
> Perdit la liberté qu'il ôtait aux plus belles.....

Avec une prudence qui l'honore, Bassompierre avait brûlé plus de six mille lettres d'amour, au moment où l'on allait le conduire à la Bastille. Ces lettres eussent compromis nombre de dames de la cour.

En entrant dans la prison, il jura de ne point se raser qu'il n'en fût dehors. Mais pourtant il se « fit faire le poil » au bout d'un an. Pouvait-il sur ce point tenir sa parole, lui qui l'avait tant donnée en vain aux belles dames !

La réputation de Bassompierre était si bien établie qu'on gratifia de son nom un garçon « qui portait en chaise

1. *Préface* des premiers éditeurs des Mém. de Bassompierre.

sur les montagnes de la Savoie, » et qui avait séduit deux filles à Genève.

Homme de grande santé, ce Bassompierre; viveur sur lequel les médecins pratiquaient de larges et fréquentes saignees. Gros et gras, ne se conservant point, il mourut la nuit en dormant, si doucement qu'on le trouva « dans la même posture où il avait accoutumé de dormir, » une main sous le chevet à l'endroit de la tête, et les genoux un peu haussés. Il n'avait pas seulement étendu les jambes.

Favori du genre léger, Bassompierre s'émut fort médiocrement des succès de Concino Concini et de Léonora Galigaï, tant aimés par Marie de Médicis, portés au pinacle par la cabale italienne qu'ils servirent et protégèrent.

Nous avons à peu près tout dit sur le maréchal d'Ancre et sa femme [1]. L'un et l'autre, favoris du genre sérieux, agréaient incomparablement moins aux masses que Bassompierre.

Dans le monde des gentilshommes, Concini déplaisait à cause de son extraction. Au point de vue des façons de vivre, il pouvait s'entendre avec les courtisans, car il « étoit agréable de sa personne, adroit à cheval et à tous les autres exercices ; il aimoit les plaisirs, et particulièrement le jeu. Sa conversation étoit douce et aisée, ses pensées étoient hautes et ambitieuses, mais il les cachoit avec soin... [2] » La maréchale, bien que fort laide, s'attirait la jalousie des femmes, forcées à s'incliner devant une fille de nourrice.

Le favori et la favorite de la reine-mère succombèrent sous les trames de Luynes, compagnon que Louis XIII s'était choisi. Concini et sa femme périrent soudainement. Les flatteurs firent place, pour ces Italiens, aux détracteurs les plus violents.

1. Voir plus haut, livre IX, chap. Ier, § 1er.
2. *Mémoires du maréchal d'Estrées.*

A propos du pillage de l'hôtel Concini, il parut une gravure intitulée « La Chasse aux voleurs et renards, » avec texte [1]. Sur l'assassinat du maréchal, on publia une pièce emblématique, « la Victoire de Phœbus sur le serpent Pithon, » avec un sonnet commençant par ce vers :

Enfin ce monstre est mort, ce dragon ravissant, etc.....,

et finissant par ceux-ci :

Notre jeune Loys, au premier de son âge
Montre quel il sera sur l'avril de ses jours.

En même temps, une gravure satirique plaisanta sur la mort du « Coyon ; des estampes retracèrent l'exécution de la maréchale d'Ancre. Une d'elles déclara le roi plus « glorieux et plus puissant par la défaite du dragon. » Une autre figura « La puissance du marquis d'Ancre détruite par celle du roi, représenté en un soleil levant qui, par l'éclat de ses rayons, fait éclipser et disparaître la lumière de la lune [2]. »

Les Français, heureux d'être délivrés du favori de la reine mère, gorgé de richesses à leurs dépens, n'échappèrent point à un favori du roi, non moins rapace, — à Charles d'Albert, duc de Luynes, de naissance fort médiocre.

D'abord « ordinaire » chez Louis XIII, c'est-à-dire gentilhomme ordinaire de la chambre, Luynes disait, étant connétable, et allant faire la guerre aux huguenots, qu'au retour « il apprendroit l'art militaire de la guerre [3]. »

1. *Cartons de la Bibliothèque impériale.*
2. *Cartons de la Bibliothèque impériale.*
3. *Tallemant des Réaux*, Historiettes, t. II.

Le « roi Luynes », selon l'expression de Louis XIII, logeait au Louvre avec sa femme, mademoiselle de Montbazon, plus tard madame de Chevreuse, qui eut, assure-t-on, toutes les pierreries de la maréchale d'Ancre, et fut une « sorte d'Annibal en jupon. »

Successivement premier gentilhomme de la chambre, capitaine des ordonnances du roi et capitaine de la Bastille, lieutenant général de Normandie, gouverneur de l'Ile-de-France puis de la Picardie, et chevalier du Saint-Esprit, Luynes devint enfin connétable. Il reçut de Louis XIII une épée garnie de diamants et valant, dit-on, trente mille écus. Luynes obtint pour ses frères le bâton de maréchal. Il se montra plus dur que son prédécesseur aux gens qu'il redoutait. Le prêtre Travail, son confident et son complice dans l'assassinat de Concini, fut traduit par lui devant le parlement, et condamné à la roue. Il livra au supplice trois pamphétaires qui l'offensaient. Par ses ordres, une foule de gentilshommes furent exilés ou emprisonnés.

Sur l'hôtel qu'il habitait avec ses frères, on vit un jour cet écriteau : « Aux trois rois. » Les chansons, les pamphlets, les épigrammes, et parfois les jalousies passagères de Louis XIII, l'inquiétaient un peu, sans le désarçonner. Mais, avec une dédaigneuse fierté, le favori disait : « J'ai su gagner les bonnes grâces du roi, je saurai bien les conserver. Il est bon de temps en temps que je lui donne de petits chagrins; cela réveille l'amitié [1]. » Bientôt, néanmoins, l'affection de Louis XIII pour le connétable s'éteignit absolument. En l'avertissant que « sa femme était courtisée de près par le duc de Chevreuse, » le roi voulut se venger de lui. Louis XIII, même, espérait lui faire « rendre gorge, avant six mois, de toutes choses qu'il avait prises [2]. »

1. Cité par P. Louisy, art. *Luynes*, dans la Biogr. générale.
2. *Mémoires de Bassompierre.*

La mort frappa Luynes avant la vengeance royale (V. plus haut, p. 190 et 191.) L'agonie du connétable dura deux jours. Elle put servir de leçon aux futurs favoris. A peine un de ses gens consentit à demeurer dans sa chambre, pendant qu'il râlait. Les portes étaient ouvertes. Entrait qui voulait. On eût dit le moindre des hommes[1]. Outre l'épitaphe déjà citée par nous, rappelons le quatrain de Malherbe, qui avait été un des flatteurs de Luynes :

Cet absynthe[2], au nez de barbet,
En son tombeau fait sa demeure.
Chacun en rit, et moi j'en pleure :
Je le voudrais voir au gibet.

Juste revirement dans les fortunes impies! Voilà les adieux d'un poëte au favori, quelques jours après « le règne du connétable de Luynes. »

Ces choses-là ne sauraient guérir de leur mal les ambitieux qui, absolument comme les criminels, espèrent toujours échapper au châtiment.

A l'heure où Luynes, créature du roi, quitte la scène du monde, Richelieu se lève, commençant par être la créature de Marie de Médicis.

Sous ce rapport, il convient de ne le citer que pour mémoire. Le petit évêque de Luçon ne s'accommode pas longtemps du rôle de protégé, et nous l'avons vu protecteur tout-puissant, celui dont Bois-Robert disait : « Je me contenterais d'être aussi bien avec Notre-Seigneur, que j'ai été avec le cardinal de Richelieu. »

Puis, la cour de Louis XIII ne peut se passer de ces coups de théâtre inattendus, de ces surprenantes intrigues conduites par un homme ou par une femme, par un compagnon ou une maîtresse.

1. *Selon les auteurs contemporains.*
2. Allusion au mot *aluyne*, ancienne dénomination de l'absinthe.

Comme favorite, madame de Hautefort (V. plus haut, p. 261) fait exception dans la galerie des héroïnes de cour. Elle montre un assez noble caractère. Aimée du roi, elle n'en garde pas moins un aveugle attachement à Anne d'Autriche. Elle se refuse à servir les plans de Richelieu, et subit deux disgrâces honorables.

Cette « amie du roi » remplit la charge de dame d'atours, une des principales dans la maison de la reine. Elle donne des ordres pour tout ce qui concerne les vêtements et les pierreries d'Anne d'Autriche; elle préside à sa toilette et dirige les femmes de chambre chargées de l'habiller et de la coiffer. Aux audiences que la reine accorde, la dame d'atours se place à sa gauche. Elle sert la reine à son petit couvert, en l'absence de la dame d'honneur [1].

Mademoiselle de Hautefort est devenue dame d'atours sous le nom de madame de Hautefort. C'est depuis elle que les dames d'atours filles ont été appelées « Madame [2]. »

Un homme que sa naissance distinguait entre tous, Henri II de Montmorenci, fut à la fois le favori du roi et des dames de la cour, l'idole du peuple et des soldats : Henri IV, son parrain, ne l'appela jamais que « mon fils ».

Des fêtes splendides avaient été données en 1597, pour le baptême du duc de Montmorenci. Maître de son bien à dix-neuf ans, le jeune duc, fait gouverneur du Languedoc après son père, s'était rangé tout d'abord parmi les « royalistes. » Amiral de France, à trente ans, il avait battu la flotte rochelloise en 1625. Il vendit sa démission de l'amirauté, lutta sans succès contre le huguenot Rohan, mais se releva brillamment dans une campagne contre le duc de Savoie.

Créé maréchal quand il touchait à sa trente-sixième

1. *Guyot*, Traité des offices.
2. *Saint-Simon*, Mémoires, t. Ier, p. 36.

année , Montmorenci, reconnu pour « le premier des grands, » aspirait à l'épée de connétable, portée par plusieurs de ses ancêtres, et naguère si légèrement confiée à Luynes. Cette convoitise lui coûta la tête.

Il était de fort bonne mine, dansant gracieusement, charmant cavalier. Il avait le geste agréable. Par malheur, il commençait souvent des compliments sans les pouvoir achever. De plus, ses yeux regardaient de travers : on appelait cela, à la cour, « avoir l'œil à la Montmorenci » [2]. Son illustre origine rachetait ces défauts physiques. D'ailleurs, il était riche, galant, libéral, secourable aux pauvres, et surtout brave. Montmorenci eut querelle, un jour, avec Bassompierre, ce pauvre danseur que l'on sait. Il s'en moqua à un bal. « Il est vrai, lui dit Bassompierre, que vous avez plus d'esprit que moi aux pieds, mais j'en ai aussi ailleurs plus que vous. — Si je n'ai pas aussi bon bec, j'ai aussi bonne épée, répondit Montmorenci. — Oui-dà, répliqua Bassompierre, vous avez celle du grand Anne de Montmoreuci (il jouait sur *âne*) [3]. »

On les mit d'accord. Montmorenci était peut-être moins pauvre d'esprit que le prétendait Bassompierre. En tout cas, il savait payer les écrivains, et se les attacher. Théophile, Mairet, et quelques autres rimeurs, alignaient des vers pour lui.

Ses amours firent du bruit. Après avoir pris pour maîtresse la Choisy, « fille de bon lieu, mais très-galante, » Montmorenci compta parmi les soupirants de la jeune reine Anne d'Autriche. Buckingham lui coupa l'herbe sous le pied; mais quand le bel Anglais eut disparu, le « premier des grands » recommença les œillades langoureuses [4].

1. Voir plus haut, p. 206

2. *Vigneul-Marville*, Mélanges d'histoire et de littérature, in-12, *Rouen*, 1699-1701.

3. *Tallemant des Réaux*, Historiettes.

4. *Tallemant des Réaux*, Historiettes.

Sous un règne où il suffisait de simples questions d'amour-propre pour transformer les favoris en coupables de lèse-majesté, Montmorenci n'évita pas l'écueil [1].

Charles de Gonzague, d'abord duc de Rethelois et duc de Nevers, courtisan sans mérite, médiocre entre les plus médiocres, devint duc de Mantoue. Pour lui conquérir cette position contestée, Louis XIII guerroya sérieusement au delà des Alpes (V. plus haut, p. 201). Nevers avait figuré parmi les princes mécontents, avant la dictature du cardinal. C'était un de ces nobles seigneurs qui se permettaient tout. Il avait insulté grièvement Le Jau, trésorier de la généralité de Châlons, en le faisant enlever par des aventuriers, qui promenèrent cet officier public sur un âne, habillé en fou, dans le Rethelois et à Charleville. Puis Nevers avait impunément accablé Le Jau d'indignités [2].

Si le duc de Nevers occupait une grande place à la cour de France, c'est parce qu'il s'y conduisait en prince magnifique ; duc régnant de Mantoue, il eut un trésor vide et des peuples ruinés.

Succèdant à madame de Hautefort, mademoiselle de Lafayette avait accentué, plus encore que sa devancière, son attachement à Marie de Médicis, à Anne d'Autriche et à Gaston. Richelieu sut très-bien se délivrer de mademoiselle de Lafayette, qui posséda pendant deux ans la faveur du roi. Elle chantait, dansait, jouait aux petits jeux avec toute la complaisance imaginable, riait de tout son cœur dans l'occasion, mais était sérieuse quand il le fallait [3]. Elle appartenait au « camp de la reine, » tout en étant l'idole de Louis XIII. Mademoiselle de Lafayette faisait la guerre au cardinal et aux cardinalistes.

1. Voir plus haut, p. 208 et 209.
2. *Mémoires de Pontchartrain.*
3. *Mémoires de P. de La Porte.* V. plus haut, p. 262.

Les deux favorites inquiétèrent beaucoup Richelieu C'était à cause des obstinations de madame de Hautefort, indocile et moqueuse, qu'il avait donné Cinq-Mars pour favori à Louis XIII. Richelieu avait gagné mademoiselle de Chémerault, amie, confidente de la dame d'atours, et, grâce à cette perfidie, il avait pu ruiner madame de Hautefort dans l'esprit du roi [1].

Une certaine auréole entoure le personnage de Henri Coiffier de Ruzé, marquis de Cinq-Mars, chez qui le conspirateur, cruellement puni, à fait un peu oublier le favori, accoutumé aux aventures de ruelles. Cinq-Mars, orphelin à douze ans, à treize ans eut une compagnie dans les gardes du roi, et fut lieutenant de Sa Majesté en Bourbonnais [2]. A dix-huit, il reçut sa nomination de maître de la garde-robe. A dix-neuf ans, il obtint celle de grand écuyer de France. « Ce n'était pas, remarque Chavigni, un trop vilain début » pour un garçon de son âge. En langage de cour, on disait : « Monsieur le Grand. »

Par le physique et le moral, Cinq-Mars promettait un favori tout à fait réussi. Il était très-bel homme, brillait par l'esprit précoce et les saillies, se plaisait aux conversations galantes. Mais ses dehors séduisants cachaient un cœur égoïste, une légéreté incurable, de l'indocilité, une rare présomption. Il se « gâtait » à la Place-Royale, et disait en parlant du roi : « Je suis bien malheureux de vivre avec un homme qui m'ennuie depuis le matin jusqu'au soir. » Cinq-Mars se brouillait souvent avec Louis XIII, « que ses froideurs, ses rebuffades, un simple oubli d'écrire dans les absences, faisaient pleurer... » Les goûts et les caractères du roi et de son favori différaient sur tous les points.

Cinq-Mars, regardé comme un instrument par Riche-

1. *Avenel*, Le dernier épisode de la vie du cardinal de Richelieu, etc., p. 11, gr. in-8°, *Paris*, 1868.

2. *Gazette de France*, année 1633, p. 24.

lieu, était trop jeune et trop incapable d'affaires pour porter ombrage au cardinal-roi. « Nous avons, écrivait Chavigni, un nouveau favori à la cour, qui est M. de Cinq-Mars, fils de feu M. le maréchal d'Effiat, dépendant tout à fait de monseigneur le cardinal. Jamais le roi n'a eu de passion plus violente pour personne que pour lui... [1] »

Chaque jour, malgré son étourderie, Cinq-Mars entra plus avant dans l'esprit de Louis XIII, qui voulut avoir le portrait de son favori, et qui le peignit lui-même [2]. Aux jours de brouilleries, Richelieu s'interposait. Des raccommodements suivaient, trop fréquemment. Mais le cardinal était sans cesse présenté à Cinq-Mars comme un mentor fâcheux, comme un censeur assidu de sa conduite [3].

Les plus surprenantes faveurs comblaient l'orgueilleux favori, dont la vanité ne se put contenir. Cinq-Mars oublia qu'il « dépendait » de Richelieu; Cinq-Mars, plein d'illusions, fut ébloui par sa fortune soudaine et prodigieuse. Les plaisirs, les jouissances du luxe et de la volupté achevèrent de l'aveugler. Nul ne posséda de plus beaux équipages, de plus riches vêtements. Ses ameublements dépassèrent ce qu'on avait jamais vu; sa table, où il recevait le roi, était la mieux servie de toute la cour [4].

Tout cela devait tragiquement finir. « La conduite de Cinq-Mars excitait le mécontentement partout où il aurait dû chercher à plaire. Lorque le roi s'était plaint à Richelieu de l'humeur légère, des dissipations et autres défauts de son protégé, le protégé trouvait ensuite à Ruel les réprimandes sévères et les dures admonitions d'un protecteur mécontent de le voir si mal répondre

1. Lettre chiffrée. Arch. du ministère des affaires étrangères. Citée par Avenel.

2. Ce pastel s'est vendu de notre temps, et fort cher.

3. *Avenel*, Le dernier épisode de la vie de Richelieu, p. 25 et 26.

4. *Lettres de M. H. Arnauld.*

aux espérances fondées sur une faveur créée par lui et pour lui [1]. » Et le grand écuyer supportait malaisément ces réprimandes continuelles. Bientôt son indocilité se changea en insolence, sa légèreté en folie.

Le moment vint où Cinq-Mars ne montra plus pour Richelieu qu'une hypocrite déférence, en aspirant aux plus hautes dignités militaires, à la pairie, à l'entrée au conseil de la couronne. Il prétendit à la main d'une princesse destinée au trône. Le cardinal s'opposa aux nouvelles ambitions de celui qu'il gourmandait comme un valet, et qu'il traitait de « petit insolent » [2].

Le favori s'aperçut alors de sa situation véritable; il comprit que Richelieu le tenait dans sa main et s'apprêtait à le perdre [3]. Et il conspira contre son puissant protecteur.

Ainsi que nous l'avons dit, Richelieu protégea, le plus souvent par calculs politiques, des gens qu'il faisait agir à son gré.

Il eut, lui aussi, ses favoris : en première ligne, Jules Mazarin, gentilhomme romain qu'il s'attacha, et dont il sut diriger les talents remarquables. Le cardinal Mazarin parut assez rarement à la cour, du vivant de Richelieu. Le rôle d'ambassadeur, ou tout au moins d'agent diplomatique, lui convenait mieux que celui de courtisan, sous Louis XIII. Il appuya pourtant Richelieu auprès du roi contre Cinq-Mars, et ne quitta plus la cour dès le moment où son illustre patron tomba très-sérieusement malade.

Pour Mazarin, et pour quelques autres gentilshommes résolûment cardinalistes, Richelieu avait des faveurs toujours prêtes. Les Chavigni, père et fils, éprouvèrent les effets de sa générosité. Il n'eut jamais à se plaindre

1. *Avenel*, Le dernier épisode, etc., p. 27.
2. *Mémoires de Montglat.*
3. Selon une lettre de Mazarin.

d'eux, et il leur montra combien il était sensible aux dévouements sans réserves.

Son confident le plus intime, son agent secret, le personnage qui le servait dans l'exécution de ses desseins, principalement dans les occasions ténébreuses, c'était le Père Joseph, dont le nom a déjà passé plusieurs fois sous les yeux du lecteur.

François Leclerc du Tremblay, capucin dit « le Père Joseph, » était né à Paris. Il connut Richelieu en Poitou, où ses supérieurs l'avaient envoyé comme abbé des Roches, abbaye voisine de celle de Fontevrault.

Cet auteur du poëme latin intitulé la *Turciade*, pour animer les chrétiens contre les Turcs, avait d'abord endossé l'habit militaire. Sous le nom de « baron de Maflée », il fit une campagne. Enfin il prit l'habit de capucin à l'âge de vingt-deux ans.

Richelieu lui dut presque la cessation de son exil en 1619. Après avoir participé à la campagne de 1621 contre les huguenots, le Père Joseph avait été nommé par le pape directeur des missions du Levant, des États Barbaresques et du Canada. Il avait tenté de soulever les Grecs contre les Turcs. Puis il se vanta d'être né pour abattre la maison d'Autriche.

Missionnaire au siége de La Rochelle, négociateur à Ratisbonne, disgracié en apparence et renvoyé à son couvent en 1630, il s'était fait pamphlétaire pour défendre la cause du cardinal. Ensuite il avait aspiré au cardinalat, sans plus obtenir du pape cette dignité, que Richelieu ne put obtenir le généralat de Cîteaux et de Prémontré (V. plus haut, p. 241).

Selon le pape Paul V, il n'existait pas d'homme plus propre aux grandes affaires que le Père Joseph. Richelieu partagea cette opinion, et transforma le capucin en agent politique. Ce fut Joseph qui perdit le maréchal Ornano [1].

1. V. plus haut, p. 196.

Ardent par excellence, d'un caractère despotique et tout à fait militaire, le capucin soulageait fort le cardinal-roi, qui ne risquait pas une démarche sans lui, et qui l'admit dans un conseil secret où pour la première fois fut prononcé le mot de « raison d'État. » S'il y avait quelque chose de bon à la table de Richelieu, le Père Joseph en recevait sa part. Les mœurs de cette « Éminence grise » étaient certainement plus régulières que celles de « l'Éminence rouge. » Joseph vivait au palais de Richelieu, et dans son appartement même. Il refusa l'évêché du Mans, dignité qui l'eût éloigné de la cour. Au commencement, il voyageait à cheval. Bientôt il eut un carrosse, puis « litière et toute chose [1] ».

Attaché à l'État, attaché à l'Église, le Père Joseph n'était ni intrigant subalterne, ni homme de génie. Son âme intrépide et son imagination passionnée se plaisaient aux jeux de la politique. En 1631, il fut réellement sous-ministre, avec quatre capucins pour chefs des quatre divisions de son département.

Comme un grand inquisiteur d'État, il interrogeait les prétendus criminels, faisait emprisonner les gens sans information, et savait empêcher que leur justification ne fût écoutée. Au moyen de terreurs paniques il tirait des déclarations propres à couvrir les nombreuses injustices de Richelieu. Son zèle accommodait la religion aux ruses d'État [2]. S'il ne fut pas l'instigateur des cruautés du cardinal, il ne manqua pas de s'en faire l'apologiste. On cite l'affaire du docteur Richer, auquel le Père Joseph arracha une rétractation, en partie par intrigue, en partie par violence.

Il fut l'auxiliaire de Richelieu et « son bras droit [3]; » infatigable, homme fécond en expédients et en ressources.

1. *Tallemant des Réaux*, Historiettes, t. II.
2. *La vérité défendue*, ouvrage paru en 1635.
3. Mot de Richelieu.

Le cardinal-roi voyait dans le Père Joseph un second lui-même, auquel il permettait des accès de franchise. « Eh bien, dit le Père Joseph à Richelieu, fort ébranlé lors de la prise de Corbie [1], ne vous avais-je pas bien dit que vous n'êtes qu'une poule mouillée, et qu'avec un peu de fermeté vous rétabliriez vos affaires? » Le capucin, plus solide de tempérament que le cardinal, allait, venait, du nord au midi, en France et à l'étranger, sans paraître fatigué de ses courses. « Je ne connais, dit Richelieu en plaisantant, aucun ministre en Europe capable de faire la barbe à ce capucin, quoiqu'il y ait belle prise. »

A soixante et un ans, pourtant, une maladie enleva le Père Joseph, dans le château de Ruel. Au moment où Brisach capitulait, le capucin était à l'agonie. « Père Joseph! s'écria, dit-on, Richelieu, Brisach est à nous! » L'œil du capucin guerrier brilla un instant, et se referma pour toujours. « J'ai perdu ma consolation et mon appui, » déclara le cardinal-roi.

Richelieu perdait-il un ami très-sincère? Peu de contemporains l'ont cru. L'amitié de ces deux hommes cachait une haine réciproque; et quelquefois le maître parut jaloux de son disciple, plus robuste que lui. On a prétendu, avec quelque apparence de raison, que le Père Joseph nourrissait l'espoir de succéder à Richelieu, que celui-ci se refroidit à son égard, et qu'il y eut parfois de l'aigreur dans leurs entretiens.

Brulart de Léon, ambassadeur à Ratisbonne avec le Père Joseph, assure que ce capucin, ayant seulement le nom de chrétien, cherchait à tromper tout le monde. Le Père Joseph trahit Ornano, puis il décida Gaston à trahir Chalais. En 1632, il conseilla la mort de Montmorenci, puis de ne pas tenir parole à Gaston. Il trahit deux fois Richelieu, en signant le traité de Ratisbonne (1630) —

1. Voir plus haut, p. 213 et 214.

en tirant parole du roi de faire revenir sa mère malgré le cardinal (1628) [1]. Cette même année, il travailla hardiment contre Richelieu, qui poussait Mazarin au chapeau, ce rêve constant de l'habile capucin.

Qu'on ne lui attribue pas un visage refrogné ni les formes acerbes. Le Père Joseph, aimable, obligeant, bien avec chacun, parla pour et contre Marie de Médicis, pour et contre Gaston d'Orléans, et, quand il mourut, Monsieur dit naïvement : « C'était l'ami des princes. » Chavigni le désignait dans ses lettres sous le nom de « Patelin », pour marquer sa douceur apparente, et sous celui de « Nero, » pour caractériser sa rigueur inflexible [2]. Le Père Joseph cherchait à allier les austérités d'un moine avec les roueries d'un politique. Il réforma l'ordre de Fontevrault, il créa celui des religieuses bénédictines du Calvaire.

Avec les actes du Père Joseph coïncide la fondation de la police secrète. On lui doit les premiers espions soudoyés (1629). Ses capucins, agents diplomatiques, étaient les instruments de Richelieu pour battre les ultramontains, en employant leurs formes d'obéissance passive et d'inquisition. Le père Carré, dominicain, dirigea la police secrète du cardinal, composée principalement de moines et de prêtres. Il y eut des espions à l'extérieur et à l'intérieur. S'ils étaient en défaut, Richelieu faisait arrêter et dévaliser les courriers.

Le jour où s'implanta la police secrète, elle commit des abus. Ses investigations ne respectèrent aucun foyer; son zèle tourna souvent en monomanie. Les agents suivaient l'impulsion donnée par le cardinal, qui mettait par écrit, journellement, les avis, mots et bruits, recueillis par lui, ses amis ou ses espions. Ces notes forment

1. *J. Michelet,* Richelieu et la Fronde, aux *Notes.*
2. Lettres de Chavigni au cardinal de La Valette.

le *Journal fait durant le grand orage de la cour*, odieux modèle des archives de police, dont les gouvernements suivants ont tant augmenté l'importance.

Sous le prétexte de « raison d'État, » on osait les violations de domicile, les atteintes les plus graves à la liberté individuelle. La manière dont les agents procédaient ajouta au terrible principe de l'institution en elle-même. Par exemple, ayant surpris des lettres qu'Anne d'Autriche écrivait à son frère le roi d'Espagne, Richelieu désira lire les réponses, restées entre les mains d'Anne d'Autriche. Le chancelier fit une perquisition dans l'appartement de la reine, au Val-de-Grâce. Personne ne respecta l'oratoire ou les cassettes. On interrogea les religieuses, et l'on exila l'abbesse.

Plusieurs années auparavant, on avait intercepté des lettres écrites à Marie de Médicis par madame du Fargis sa favorite. Une cour de justice fut instituée. Un arrêt condamna madame du Fargis à la décapitation, pour avoir envoyé de Flandre des lettres préjudiciables à la personne du roi et au repos de l'État. Mais l'exécution n'eut lieu qu'en effigie, sur la place de Grève.

Deux hommes, Laffemas et Laubardemont, acquirent une affreuse célébrité, en servant les plans de Richelieu. La justice, avec eux, ressembla trop à Némésis. Elle usa de piéges effrayants pour trouver des coupables, et elle punit avec une violence inouïe.

Le premier, maître des requêtes de l'hôtel, intendant de Champagne, s'attira le surnom de « bourreau du cardinal. » Laffemas passait pour probe, avait de l'esprit, sans grand jugement ni savoir. Despeisses le définissait de la sorte : « Vir bonus, strangulandi peritus. » Bois-Robert disait que quand Laffemas voyait une belle journée, il s'écriait : « Ah! qu'il ferait beau pendre aujourd'hui! » Le bourreau du cardinal se vantait « d'avoir une manière d'interroger toute particulière pour tirer les vers du nez d'un crimi-

nel[1]. » Ce fut lui qui informa contre le maréchal de Marillac. Les contemporains exagérèrent ses torts, sans doute; mais la postérité n'en a pas moins ratifié en partie leur opinion sur Laffemas.

Le second, conseiller d'État, instruisit le procès d'Urbain Grandier, dont il présida les juges. Laubardemont jugea Cinq-Mars et de Thou. Cet homme inique fut voué à l'exécration générale. Les uns l'accusaient d'avoir employé les procédures irrégulières; les autres assuraient que, dans l'affaire Grandier, il avait déchiré les exploits que les parties lui faisaient signifier, comme attentatoires à son pouvoir de juge souverain. Ce fut Laubardemont qui, plus tard, arracha de Cinq-Mars l'aveu de la complicité de Thou[2].

Outre ses favoris, ses protégés, ses agents secrets, Richelieu pouvait compter un peu aussi sur le dévouement, disons sur la servilité de ses nombreux pensionnés. Les gens qui touchaient des sommes, plus ou moins rondes, sur la cassette du cardinal, bavardaient probablement de façon à instruire parfois leur protecteur de ce qu'on disait sur son compte et sur celui de ses partisans avoués.

Ces affidés rendaient plus d'un service à Richelieu, et leur apparente indifférence, en matière de politique, faisait que les conspirateurs ne se défiaient pas d'eux. Et cependant, à la cour d'abord, il eût fallu se tenir constamment sur ses gardes. Richelieu ne négligeait rien. Tous ces amis, tous ces soutiens de valeur différente lui étaient nécessaires en face des « féodaux, » ses ennemis implacables.

Les féodaux dataient de plusieurs siècles. Ils avaient, de pères en fils, résisté à Louis XI, à Henri IV ; ils

1. *Tallemant des Réaux*, Historiettes.
2. *Le P. Griffet*, Histoire de Louis XIII.

devaient encore résister à Richelieu, et même à Louis XIV. Quoi que le cardinal fît pour eux, ils ne pouvaient lui pardonner ses principes destructifs de leurs antiques prérogatives.

Il les vit à la tête des partis en révolte; il les surprit trempant dans les conspirations les plus diverses.

L'orgueil des grandes familles aristocratiques n'avait pas disparu. Pour le siége de La Rochelle, La Rochefoucauld, gouverneur du Poitou, eut ordre d'assembler la noblesse de son gouvernement. En quatre jours, il réunit 1,500 gentilshommes, et dit au roi : « Sire, il n'y en a pas un qui ne soit mon parent. »

Depuis le duc de Candale, fils de d'Épernon, et l'un des hommes les plus recherchés de son temps, jusqu'au comte de Soissons, à qui ses complots coûtèrent la vie, les grands seigneurs voulaient toujours vivre comme par le passé, sans se soumettre au roi ni à la loi. Leur ignorance et leur impertinence se trahissaient; elles ne les faisaient pas rougir. Bois-Robert disait qu'ayant demandé les *Pères* à Candale, celui-ci répondit : « Je vous donne le mien de bon cœur. » D'Épernon ordonnait de bâtonner le bel-esprit Bautru, à cause de sa médisance ; d'Épernon avait ses « Simons, » donneurs d'étrivières.

Depuis le duc de Roquelaure, maître de la garde-robe du roi, que l'on nous a dépeint comme un véritable bouffon de société [1], jusqu'à de Thou, homme de science, ami et confident d'un favori, les courtisans exécraient tous, presque également, le cardinal-roi, qui se défendait en exilant, en emprisonnant, en décapitant.

Parmi les adversaires de Richelieu, les uns se contentaient de railler et de cabaler, les autres conspiraient, quelques-uns voulaient sa vie. Le maréchal de Marillac, avant la Journées des Dupes, offrait son bras pour assas-

1. *Saint-Simon*, Mémoires, à l'année 1695.

siner Richelieu ; le duc de Guise voulait l'exiler ; le maréchal de Bassompierre proposait de l'enfermer dans une prison perpétuelle,

La galerie des cabaleurs, des « brouillons » ou nobles qui prennent les armes, et des purs conspirateurs est nombreuse. La plupart des favoris nommés plus haut, avec une bonne partie des courtisans, participèrent à plusieurs complots.

En tête, Gaston d'Orléans, pour lequel nombre de gens se compromettent, et qui, lâchement, ne cesse d'abandonner, au moment du péril, ses complices de la veille. Il sait bien, ce frère du roi, que Richelieu ne pourra le faire décapiter. Il abuse étrangement de sa situation exceptionnelle, quand autour de lui ses amis subissent des châtiments terribles.

Lorsque les femmes de la cour ourdissent « la conspiration des Dames », Gaston s'entend avec Anne d'Autriche, la duchesse de Chevreuse et la princesse de Condé, qui poursuivent la disgrâce du cardinal, dès l'année 1626. Elles parlent de recourir à la violence, d'armer, de demander secours aux étrangers ou aux protestants. Elles ne reculeront pas devant le meurtre de Richelieu, devant l'enlèvement du roi, devant un mariage entre Gaston et Anne d'Autriche, dans le cas où Louis XIII mourrait prématurément.

Les gens qui conseillent à Gaston de ne pas épouser mademoiselle de Montpensier forment le « parti de l'aversion. » Ce sont Ornano, la princesse de Condé, la duchesse de Chevreuse, et Anne d'Autriche elle-même.

La conspiration échoue ; Monsieur est épargné.

Il est épargné encore, lorsque Montmorenci succombe, lorsque Cinq-Mars et de Thou succombent. De cabales en cabales, de soumissions en soumissions, Gaston d'Orléans arrive jusqu'à la régence d'Anne d'Autriche et la Fronde, où il s'évanouit.

Condé conspire pour obtenir plus que l'on ne voudrait lui donner [1]. Ce prince du sang, revenu en France après la mort de Henri IV, qui avait eu trop d'attentions pour la princesse de Condé (V. t. V, p. 515 et 516), était toujours mécontent, outré de se voir sans emploi. Enfermé trois ans à la Bastille et au château de Vincennes, il sortit de prison, et obtint un commandement en Languedoc contre les protestants, qu'il haïssait.

Fils aîné — naturel — de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, le duc de Vendôme, retenu en son appartement, au Louvre (1614), s'évade et tente de soulever son gouvernement de Bretagne contre la régente Marie de Médicis. Il entretient sans cesse des intelligences avec le prince de Condé, et déclare qu'il s'arme pour venger la mort de son père.

Le fils naturel de Henri IV a conspiré parce que la régente ne le prise pas à sa juste valeur; le duc de Mayenne, Henri de Lorraine, fils unique — légitime — du ligueur que nous avons vu à l'œuvre, conspire par pur esprit d'agitation, ou, comme Condé, pour ses avantages particuliers. Il traite de la paix en recevant une grosse somme d'argent. Ce chambellan de France et gouverneur de Guienne, tué au siège de Montauban (1621), ne vit pas assez longtemps, d'ailleurs, pour avoir maille à partir sérieusement avec l'éminentissime cardinal. En apprenant la mort de Mayenne, les farouches catholiques parisiens tuent quelques huguenots et brûlent le temple de Charenton [2].

Longueville (Henri, II[e] du nom), mari de Louise, fille de Charles de Bourbon-Soissons, avait pour beau-frère Louis de Bourbon, comte de Soissons. Il suivit, âgé de

1. Voir plus haut, livre IX, chap. I[er], § I[er].
2. *Sismondi*, Histoire des Français, t. XXII.

moins de trente ans, le système de la haute noblesse qui voyait dans Richelieu l'ennemi le plus redoutable de ses droits séculaires. Vif, agréable, libéral, courageux, il devenait le jouet de sa faiblesse de caractère, de sa médiocrité d'esprit. Il figura parmi les mécontents, sous le cardinal de Richelieu, comme nous le verrons figurer parmi les Frondeurs, après son second mariage avec Anne-Geneviève de Bourbon-Condé, l'héroïne frondeuse. C'était un assez bon homme de guerre, auquel le « grand Condé » ne fut pas fâché d'avoir donné sa sœur pour femme.

Esprit turbulent, assez fier de son nom et de ses exploits pour inspirer de l'ombrage à Richelieu, le duc de Guise dut se retirer prudemment en Italie, où il mourut. Guise, assure-t-on, mettait dans ses enseignes une chaise renversée et un chapeau rouge dessus, avec ces mots : *Deposuit potestatem de sede* [1].

Nul ne savait pourquoi Nevers était aimé de Louis XIII; nul ne savait pourquoi ce seigneur cabalait contre le cardinal.

Quant au duc de Bouillon, sur les enseignes de qui on lisait : *Ami du roi, ennemi du cardinal*, quant à ce frère aîné de Turenne, son rôle de conspirateur fut très-accentué et très-considérable. Il n'eut pas accepté le titre de cardinaliste; mais il ne pouvait non plus se ranger parmi les royalistes. Il s'unit à Soissons, il s'unit au roi d'Espagne, entre les mains duquel il voulait mettre Louis XIII. Bouillon, « homme d'un sens profond et d'une valeur éprouvée, » suivant un contemporain [2], brillait parmi les féodaux les plus intraitables. Accusé d'avoir favorisé la conspiration de Cinq-Mars, il fut arrêté à Casal, et emprisonné à Lyon. Peut-être eut-il

1. *Tallemant des Réaux*, Historiettes, t. II.
2. *Mémoires du cardinal de Retz.*

péri sur l'échafaud, sans la présence d'esprit de sa femme, qui se jeta courageusement dans Sedan, et menaça de livrer cette place aux Espagnols. On le mit aussitôt en liberté. Sous la Fronde, Bouillon, mécontent, adoptant le parti des princes, se montrera encore l'ami des Espagnols, plutôt que Frondeur ou « mazarin. »

Est-ce une fièvre, un délire? La manie des complots a-t-elle envahi les hautes classes de la société? Marie de Médicis conspire incessamment pendant le règne de son fils, pour reprendre l'autorité. Le duc de Soubise conspire pour le triomphe des protestants. Henri de Rohan conspire au profit de la même cause, pendant que madame de Rohan se fait battre, dit-on, par les galants.

Vingt années durant, Henri de Rohan, qui appartenait à une famille dont les terres avaient le nom de « royaume » aux premiers temps de la monarchie, parcourut l'Allemagne, l'Angleterre et l'Italie. « En quelque lieu de l'Europe qu'il allast, il se trouvoit parent de ceux qui y régnoient[1]. » Il fut l'objet des attentions particulières d'Élisabeth. Rohan possédait l'histoire, la géographie et les mathématiques, « sciences des princes, » selon lui. Il étudia la politique des Italiens, et connut les intérêts des souverains allemands.

A son retour, le jeune Rohan, âgé de vingt-quatre ans, fut créé duc et pair. Puis il épousa la fille de Sulli, Marguerite de Béthune, et obtint en même temps la charge de colonel des Suisses et des Grisons.

Aussitôt que Henri IV eut fermé les yeux, Henri de Rohan fréquenta les assemblées de huguenots, dont il ne tarda pas à devenir le plus brillant général, car « il se sentait des talents fort propres pour gouverner des

1. *Antoine Fauvelet du Toc*, Histoire de Henry, duc de Rohan, in-12, *Amsterdam*, Elzevier, 1667.

peuples [1]. Il lui arriva de prêter son appui à Condé. Mais il ne « défendit les intérêts de ce prince qu'en exceptant » ceux de sa religion ; » et lorsque Condé se réconcilia avec la cour, Rohan continua de tenir la campagne pour les réformés, en réchauffant le zèle attiédi de ceux-ci par des prières, des prédications et des processions.

Tant qu'il lutta sans impossibilité absolue de triompher, sa fermeté ne se démentit pas. Il écrivait fièrement, alors, au prince de Condé : « ... J'avoue d'avoir une seule fois pris les armes mal à propos, pour ce que ce n'étoit point pour les affaires de notre religion, mais pour celles de votre personne, qui nous promettoit de bien réparer les infractions de nos édits, et n'en fîtes rien, ayant songé à la paix qu'avant qu'avoir nouvelles de l'assemblée générale [2]. »

Quand il fallut songer à poser les armes, Rohan refusa un accommodement particulier. Il était « décidé à mourir gaiement avec la plupart de tout le parti. » Par son fait, une paix générale fut signée. Sur l'indemnité de 300,000 livres que Richelieu lui donna, et qui « n'étoit pas la moitié des ruines de ses bâtiments et du rasement de ses forêts [3], » Rohan distribua noblement 80,000 livres d'assignations aux gens qui avaient servi la cause. Ensuite, il se retira à Venise, dont le sénat le combla d'honneurs.

Dans Venise, Rohan travailla à ses intéressants *Mémoires*, et rassembla ses *Discours politiques*. Puis il devint général des Vénitiens. Mais le traité de Quiérasque lui laissa du loisir, qu'il employa à écrire le *Parfait capitaine* [4], et un *Traité de la corruption de la milice ancienne*, « et des moyens de la remettre en son ancienne splendeur. »

1. *Mémoires de Fontenai-Mareuil.*
2. *Lettre de Rohan,* du 6 nov. 1628. Dans ses *Mémoires*. Coll. Michaud.
3. Selon le cardinal de Richelieu.
4. In-4°, *Paris,* 1636.

L'occasion se représenta pour Rohan de marcher sous les drapeaux de la France, et le conspirateur huguenot s'illustra dans la Valteline. Sans lui, disait-on assez publiquement, « la *Gazette de Paris* n'aurait pas eu grand'chose à raconter de la prospérité des armes françaises. » En effet, le protestant qui voulait « diviser la France en une grande fédération républicaine, » ne se confondait point parmi les vulgaires conspirateurs. Il combattait pour une idée, et non pour ses intérêts personnels. Toutes les propositions de trahir le laissèrent inébranlable. Le jour où le protestantisme n'eut plus besoin de son épée, il servit en spécialiste militaire, même en simple soldat de l'armée weimarienne.

Dans le temps que Rohan dirigeait le parti des réformés, sa maison avait été immense. Mais on n'y voyait point de « désordre pour le jeu, la débauche du boire, » et les autres vices. Frugalité et sobriété, insensibilité, apparente du moins, « pour la passion des femmes, » — voilà ce qui distinguait le héros protestant des autres grands seigneurs de son époque. Il était « affable, familier et accessible, faisant exercice, aux beaux jours, au jeu du mail, à courir la bague, à monter à cheval, ayant toujours quelque jeune poulain qu'il dressait lui-même avec succès; assidu aux exercices de piété, discret et civil en toutes ses manières; d'une moyenne taille, fort droit, bien proportionné en tous ses membres, plus brun que blanc [1]. »

Rohan était chauve : il avait les yeux vifs et perçants, un nez aquilin. Il réussissait dans tous les exercices, même à danser. Peu de gentilshommes pouvaient lutter avec lui, sous le rapport du mérite réel; aucun n'agissait aussi sérieusement.

Un mécontent d'espèce différente, ce fut Talleyrand, comte de Chalais, lequel figura en même temps que

1. *Bouffard-Madiane*, Mémoires inédits, cités dans *la France protestante*.

Schomberg et Baradas, parmi les familiers de Louis XIII. Élevé dès l'enfance avec le roi, il fut, à vingt ans, maître de la garde-robe. Ses agréments extérieurs, sa vivacité d'esprit, son empressement à rendre service aux jeunes courtisans, lui créèrent beaucoup d'amis, de ces amis légers qui abondent dans les cours. Des actions d'éclat devant Montauban et Montpellier, de nombreuses aventures galantes, quelques duels heureux, notamment celui où il tua en pleine rue le baron de Pongibaud, établirent sa réputation de brillant gentilhomme. Ses liaisons d'amour avec madame de Chevreuse, amie d'Anne d'Autriche, le firent entrer, ainsi qu'Ornano (V. plus haut, page 300,) dans la conspiration des dames.

Pour cette première équipée, Chalais ne reçut aucune punition. Mais le duc d'Elbeuf et les Guises, amis de Pongibaud, avaient poursuivi Chalais, que la protection de Gaston d'Orléans et du comte de Soissons put soustraire aux peines des édits. La reconnaissance influa sur sa conduite ultérieure, d'autant plus que, à la suite de la conspiration des dames, le grand prieur de Vendôme, ami de Chalais, avait été enfermé au château d'Amboise.

L'irritation du gentilhomme fut extrême, et, sous l'influence de madame de Chevreuse, il recommença de conspirer.

Un ami, le comte de Louvigni, avec lequel Chalais s'était brouillé, déclara tout ce qui s'était passé au cardinal de Richelieu. Il affirma, — « sur ouï-dire, » que Chalais avait conçu le dessein de poignarder Louis XIII [1]. Arrêté le 8 juillet 1626 à Nantes, Chalais fut condamné à mort, le 18 août suivant, par une commission composée de membres du parlement de Bretagne. On l'exécuta le lendemain. Un malfaiteur remplaça le bourreau, que l'argent et les menaces des amis du condamné avaient forcé de se cacher.

1. *Procès de H. de Talleyrand, comte de Chalais*, in-12, *Londres*, 1781.

L'exécuteur improvisé donna à Chalais plus de trente coups de hache !

Après Rohan, conspirateur huguenot, après Chalais, conspirateur par amour, nous nous trouvons devant les deux Marillac.

Michel et Louis de Marillac n'échappent point aux graves accusations, lors de la Journée des Dupes. Le premier, garde des sceaux, « n'ayant rien fait pour les obtenir, ne voulant rien faire pour les conserver, » est disgracié et emprisonné pour avoir pris le parti de la reine-mère; le second, maréchal, coupable de la même faute, est traité bien plus sévèrement que son frère. Accusé de concussions, il est jugé à mort par une commission, par des ennemis personnels, dans une maison particulière, dans le château de Ruel. On l'a privé de ses juges légitimes, — les membres du parlement. L'arrêt des commissaires a été lu par Châteauneuf, garde des sceaux, ecclésiastique.

On croit faire une grande grâce à Louis de Marillac en plaçant son échafaud auprès du dernier degré du perron de l'hôtel de ville, ce qui lui épargne la honte d'être conduit au supplice dans une charrette. L'empressement, pour assister à son exécution, est si considérable que « telle fenêtre est louée 8 pistoles [1]. »

Les deux Marillac, d'abord créatures de Richelieu, s'étaient ensuite tournés contre lui. Malgré ses mérites, son désintéressement, sa probité, qui lui faisaient appliquer par Condé ces paroles de l'Écriture : *Innocens manibus in mano corde*, Michel déplaisait au cardinal, qui voyait en lui un successeur, si la reine-mère finissait par triompher. A l'instigation de Richelieu, le parlement avait flétri ses réformes judiciaires [2] du sobriquet de « code Michau. » Michel Marillac laissa, en mourant, à peine de quoi fournir aux frais de ses funérailles. Cela

1. *Gazette de France*, 17 mai 1632.
2. *Ordonnance de* 1629, dont nous parlerons.

vaut la peine d'être remarqué, dans les temps de parvenus enrichis.

Louis de Marillac avait vécu à la cour sur sa bonne mine. Les dames l'appelaient « le beau Marillac. » Il avait volontiers fait paraître en public son adresse et sa belle taille. Après la mort de Henri IV, il avait cru « que, sous le gouvernement des femmes, les choses extérieures et les apparences des vertus conjointes aux petits soins, cajoleries, assiduités et complaisances, lui donneraient tout ce qu'il n'avait pu obtenir auparavant [1]. » Ambassadeur, puis commissaire général des armées, puis maréchal de camp, puis lieutenant général des Trois-Évêchés, — sa fortune marcha vite, grâce à l'entrée de son frère Michel au conseil.

Moins « soldat sur le terrain que sur le papier, » Louis était déjà accusé de « voleries, » déja suspect à Richelieu, quand il reçut le bâton de maréchal. Tout son crime fut envers le cardinal, sous le ressentiment duquel il tomba [2], d'une façon si cruelle, si contraire aux principes de la justice, que le parlement ne tarda pas, dit-on, à protester contre la procédure inique de son jugement.

L'illustre Montmorenci entra dans un complot militaire, et mourut (V. plus haut, page 209) pour Gaston d'Orléans; l'abbé de Gondi, « dangereux esprit, » selon Richelieu, préluda aux intrigues politiques de la Fronde, par ses relations avec Louis de Bourbon, comte de Soissons, prince du sang.

Ennemi déclaré du premier ministre, ce prince-là. Il avait mis dans ses enseignes : « Pour le Roi, contre le cardinal. »

Monsieur le Comte, — ainsi l'on appelait Soissons, — conspira une première fois, avec Chalais, contre Richelieu, bien que celui-ci eût voulu le gagner, en lui obte-

1. *Du Chastelet*, Observations sur la vie et la condamnation du maréchal de Marillac, in-8°, *Paris*, 1633.

2. *Bazin*, Histoire de Louis XIII.

nant le titre de chef du conseil. Soissons s'était retiré en Piémont, avait demandé grâce à Louis XIII. Le roi lui pardonna, et l'investit de très-grands commandements. Une seconde fois, monsieur le Comte médita avec Monsieur l'assassinat de Richelieu. C'était peu après que le cardinal voulut l'avoir pour beau-neveu, en le mariant à mademoiselle de Combalet. Soissons était poussé par son confident Saint-Ibal, Gaston avait pour confident Montrésor. On devait poignarder le cardinal au sortir du conseil, à Amiens.

Heure et jour étaient fixés. Richelieu se trouvait au bas d'un escalier, entre monsieur le Comte et Gaston, qu'accompagnaient quatre complices. Le duc d'Orléans n'osa pas donner le signal, et personne ne frappa [1].

Soissons dut s'enfuir à Sedan. Puis il traita successivement avec l'Espagne et le gouvernement français, cabala, participa au complot de Cinq-Mars, prit les armes, et mourut à la Marfée (Voir plus haut, page 221), frappé d'un coup de pistolet presque à bout portant, pensa-t-on, par un gendarme français.

Une pension et un gouvernement de place furent offerts en récompense au gendarme. Mais il ne se présenta pas. Il avait sans doute péri lui-même dans le combat.

Le lecteur connaît Cinq-Mars favori [2]; il va connaître Cinq-Mars conspirateur. L'ami de Louis XIII s'est attiré des haines ; la victime de Richelieu excite en général une immense pitié. La jeunesse, chez un criminel, fait pardonner beaucoup de fautes.

Afin de terminer ses incessantes querelles avec le roi, et de se venger des mépris que le cardinal lui témoignait, en le regardant comme une mauvaise tête, dont les prétentions étaient devenues insupportables et ridicules,

1. *Mémoires de Montrésor*; *Mémoires de Montglat*.
2. Voir plus haut, p. 290 et 291.

M. Le Grand trompa tout le monde. Il attira à lui les mécontents, persuadés que Louis XIII lui abandonnait Richelieu. « On ne put se tourner à la suite de Cinq-Mars, tant la foule y était grande [1]. » Ses amis le crurent « au-dessus de tout [2]. » L'ambitieux favori se garda bien de les dissuader, quoique le roi se laissât plus que jamais aller à des boutades humiliantes envers lui.

Le grand écuyer essaya d'une conjuration ; conjuration autrement grave que les précédentes, parce qu'elle s'adjoignit les ennemis de l'État et fit appel aux étrangers. Le duc d'Orléans, le duc de Bouillon, peut-être Louis XIII en personne, — du moins Cinq-Mars le donnait à penser, — et nombre de courtisans à la suite, tous les « royalistes » depuis longtemps avoués, trempèrent dans la conspiration de M. Le Grand.

L'instant semblait propice. Richelieu, à Narbonne, demandait au soleil du midi un remède héroïque pour sa santé ruinée. Nul ne le voyait. Il ne se manifestait plus que par les rudes coups d'autorité. Mais son œil suivait, de loin, tous les actes de la politique. Ses agents l'avertissaient des trames qui menaçaient de l'envelopper. Le cardinal laissait grossir l'orage, et dévorait ses inquiétudes.

Cinq-Mars, d'après les conseils de Fontrailles, son confident, projeta d'abord l'assassinat de Richelieu. Le bruit courut qu'il avait envoyé « quérir en Auvergne cinquante gentilshommes, » sans doute pour faire le coup [3].

Louis d'Astarac, marquis de Marestang, vicomte de Fontrailles, haïssait Richelieu, qui l'avait un jour plaisanté sur sa laideur et ses difformités corporelles. Ce gentilhomme gascon, fort en intrigues, attaché au duc d'Orléans, s'était dévoué à la fortune de Cinq-Mars.

Dans le plan d'assassinat, rien de bien arrêté. Il ne

1. *Mémoires de Montglat.*
2. *Lettre de H. Arnauld,* du 11 juin. Bibl. imp.
3. *Avenel,* Le dernier épisode de la vie de Richelieu, p. 44.

paraissait pas que l'on dût le mettre à exécution. Des forfanteries banales, des menaces proférées devant plus d'un faux frère, donnaient pourtant l'éveil aux cardinalistes. La chose fut assez ébruitée pour que Richelieu en eût quelque connaissance et conçût des craintes fondées. L'indiscrétion du présomptueux Cinq-Mars en arrivait au point que son projet était su, à Paris même, comme « on y savait que la Seine passe sous le Pont-Neuf [1]. »

La vraie conjuration se trama en Espagne, où Fontrailles négocia avec Olivares, au nom de Cinq-Mars, de Gaston, de Bouillon, et, peut-être, de la reine. Car si les amis du grand écuyer avaient prétendu que Louis XIII approuvait le projet d'assassiner Richelieu, quelques partisans du cardinal assurèrent qu'Anne d'Autriche approuvait les négociations secrètes avec l'Espagne.

Un pacte, constituant la haute trahison pour les signataires français, fut conclu à Madrid. L'Espagne promit de fournir au duc d'Orléans 400,000 écus comptants, 12,000 écus par mois, 12,000 fantassins et 5,000 chevaux. Gaston, ayant pour lieutenants Cinq-Mars et Bouillon, acceptait de commander les troupes alliées dans Sedan. Le roi d'Espagne leur assurait des pensions et des subsides. Les conspirateurs tenaient pour ennemis les Suédois, plus tous les ennemis de l'Empire et de l'Espagne, qui réduisaient la France à son ancien territoire, en réservant les droits d'Anne d'Autriche.

Personne ne connaissait le traité de Madrid, signé le plus secrètement possible. La chose transpira pourtant. Tout à coup, au moment où il s'y attendait le moins, Richelieu reçut une dépêche qui lui révélait un crime d'État, qui lui livrait son ennemi Cinq-Mars.

Chavigni alla apprendre à Louis XIII ces « découvertes merveilleuses. »

Dans quelle situation d'esprit était le roi? Il s'effrayait,

1. *Lettre de Marie de Gonzague*, citée par Avenel.

après de nombreuses hésitations, à l'idée de perdre l'indispensable ministre. Bien plus, il avait promis de sacrifier à celui-ci le grand écuyer, car « j'aime Richelieu plus que jamais, » disait Louis XIII au cardinal...

Parmi les conjurés, les plus retors eurent vent de périls prochains. Lorsque les chances de la conspiration diminuèrent, Fontrailles pressa Gaston et Cinq-Mars de se mettre en sûreté dans Sedan, en songeant lui-même à fuir au plus tôt. Il dit au grand écuyer : « Pour vous, monsieur, vous serez encore d'assez belle taille quand on vous aura ôté la tête de dessus les épaules ; mais moi, je suis en vérité trop petit pour cela. »

Louis XIII avait d'abord interdit sa présence à son « cher ami » Cinq-Mars qui, pendant quinze jours, avait su adroitement masquer sa disgrâce, en se présentant chez le roi à l'heure ordinaire des entrevues, et en passant son temps dans un couloir. M. Le Grand se rappela que Louis XIII lui avait déclaré : « Il y a six mois que je vous vomis [1]. » Tout était découvert. Le roi préférait le cardinal moribond au jeune favori.

Depuis quelques jours, Richelieu avait quitté Narbonne, en se dirigeant sur Tarascon, lorsque le roi fit arrêter Cinq-Mars et de Thou à Narbonne. On manœuvra si bien à l'égard de Gaston, que le complice se transforma en témoin à charge contre Cinq-Mars, et transmit au chancelier une copie du traité avec l'Espagne. Par cinq lettres, que remit La Rivière au roi, à Richelieu, à Mazarin, à de Noyers et à Chavigni, — Monsieur se jeta aux pieds de tous [2]. Bouillon, lui aussi, dit et donna tout ce qu'on voulut pour racheter sa tête [3]. Il eût sacrifié trois Sedans pour éviter la mort [4]. Fontrailles,

1. *Le P. Barre*, Vie de Fabert, t. Ier.
2. *Avenel*, Le dernier épisode de la vie de Richelieu, p. 62.
3. *Lettre de De Noyers à Richelieu*, du 30 juin 1642.
4. *Le P. Griffet*, Histoire de Louis XIII.

meneur de l'affaire, attendait, en Angleterre, la fin du règne de Richelieu.

Presque partout des voix indignées acccablèrent Cinq-Mars, que le premier président appelait le « perfide public, » et sur le compte duquel un haut personnage écrivait au cardinal : « Le Roy m'a dit qu'il croit que M. Le Grand ait été capable de se faire huguenot. J'y ai ajouté qu'il se fût fait Turc pour régner et oster à Sa Majesté ce que Dieu luy a si légitimement donné [1]. » Plusieurs personnes, inspirées du cardinal, assiégeaient Louis XIII d'accusations contre Cinq-Mars. Cardinalistes ou royalistes faisaient chorus.

Une commission, composée du premier président et de six conseillers au parlement de Grenoble, et de cinq conseillers d'État, parmi lesquels se trouvait Laubardemont, condamna à mort Cinq-Mars. Elle appliqua la même peine à de Thou, non révélateur de la conjuration, d'après une ordonnance de Louis XI [2], exhumée par Laubardemont. Cette ordonnance n'avait jamais été exécutée.

En cette circonstance, comme en plusieurs autres, ce fut Richelieu qui jugea. Les commissaires étaient ses instruments. Toutes les lettres du cardinal, relatives au procès, respirent l'ardeur de la vengeance. La dureté, l'amertume, l'ironie s'y substituent au saint amour de la justice [3]. Exemple trop suivi par nos hommes d'État qui, en violant les formes de la justice, se font soupçonner de violer la justice elle-même.

La bravoure de Cinq-Mars allant à la mort se montra froide, noble, élégante, hautaine, selon le caractère du condamné. Il était gai, assuré, inébranlable, ferme d'esprit, quasiment moqueur, comme un bon joueur qui

1. *Lettre de Richelieu à Chavigni*, du 15 septembre. Bibl. imp.
2. Du 22 décembre 1477.
3. Voir les lettres citées par M. Avenel.

a perdu la partie. Il écrivit à sa mère, d'une main sûre et ferme [1].

Au contraire, le gagnant; c'est-à-dire Richelieu, s'acharna sur son adversaire. Après le supplice de Cinq-Mars, il exila la marquise d'Effiat, il dépouilla le frère du conspirateur. « Tels esprits ne faisaient rien de bon, disait-il, proche de Paris. »

Nous reconnaissons volontiers que François-Auguste de Thou mourut pour une idée sainte : l'impossibilité de la dénonciation sur les lèvres de l'homme de bien [2]. Ce n'était point un innocent; mais sa culpabilité ne méritait pas le dernier supplice, puisque, selon Mazarin lui-même, la non-participation de l'ami de Cinq-Mars à la conspiration semble évidente [3]. Dans cette conspiration, il y avait une intrigue et un crime. De Thou participa à l'intrigue, non au crime.

Plusieurs pièces imprimées ou gravées retracèrent la double exécution. Il parut un dessin satirique où le cardinal de Richelieu est représenté « rendant le jugement contre Cinq-Mars et de Thou [4]. » A force d'être passionné contre les coupables, Richelieu les avait rendus intéressants.

François-Auguste de Thou monta sur l'échafaud avec une noble résignation. Marillac, Montmorenci, Cinq-Mars et quelques autres acceptèrent vaillamment leur sort.

En ce temps, si l'on décapitait beaucoup, on mourait bien. François de Jussac, seigneur de Saint-Preuil, avait reçu le nom de « Tête de fer » pour sa valeur. Il porta sa tête « sans honte ni peur » sur l'échafaud, comme il le dit en y montant. Gouverneur d'Arras, et coupable de quelques légères exactions, que des lettres du roi avaient

1. *Manuscrit original de la lettre*, Bibl. imp., n° 9,327.
2. *A. de Vigny*, Cinq-Mars, aux *Notes*.
3. Lettres qui se trouvent aux archives des Affaires étrangères.
4. *Bibliothèque impériale*, dessin du temps.

cependant autorisées, Saint-Preuil fut décapité à Amiens, en 1641. La haine de Richelieu le poursuivit jusqu'à l'échafaud.

Fermons la liste des conspirateurs, en citant Bellegarde, gouverneur de Bourgogne, qui eut recours à la magie pour nuire à Concini, correspondit avec Marie de Médicis, prisonnière à Blois, cabala contre Richelieu, conspira avec Gaston d'Orléans, fut décrété de lèse-majesté et frappé de confiscation. Richelieu fit exiler Bellegarde à Saint-Fargeau. Le coupable s'estima heureux d'en avoir été quitte à si bon marché. Aussi, quand il revint à la cour, après la mort du cardinal, il porta son deuil [1], comme un pur cardinaliste.

Maintes fois, sous Richelieu, les conspirateurs agirent à la légère. Des cabales sans motifs réels mettaient les armes aux mains d'ambitieux sans valeur. Mais le cardinal, le grand ambitieux, ne plaisantait pas. Dès le 14 juin 1631, une cour de justice avait été établie à l'Arsenal, pour faire le procès aux partisans de la reine-mère et du duc d'Orléans. Elle prononça de nombreuses sentences, où le bannissement, la confiscation, la destitution, furent les peines ordinaires.

V

Les hommes d'épée, ne formant pas un type tout particulier à cette époque, continuèrent leurs ancêtres, cette noblesse d'armes dont il a été parlé souvent, et dont certaines familles revendiquent encore, de nos jours, le

1. *Tallemant des Réaux*, Historiettes.

quasi-privilége. Mais le goût pour la vie des camps, pour les commandements de troupes, pour les siéges et les batailles, se manifesta, sous Louis XIII, de manière à faire éclore des spécialités militaires.

De plusieurs enfants, l'un fut membre du clergé, un autre revêtit la robe du magistrat, un autre porta l'épée. Il y eut une grande différence entre l'éducation d'un jeune homme que l'on destinait à la robe et celle du fils de famille que l'on voulait préparer à suivre la profession des armes.

Le futur abbé ou magistrat ne devait jamais discontinuer ses études. Le futur officier étudiait jusqu'à quinze ou seize ans, afin d'apprendre la philosophie, l'histoire ancienne et moderne, et les principales maximes de la politique, pour régler sa conduite dans le grand monde.

« Après cela, dit un contemporain très-compétent, on le doit mettre à l'Académie pour apprendre à se bien servir d'un cheval, à tirer des armes, à voltiger et à danser : ces exercices le fortifieront, le rendront adroit et dispos, le feront tenir son corps droit, marcher de bonne grâce avec un air noble et élevé, la tête haute, la vue ferme, un visage toujours gai, civil et sans aucune contrainte qui paraisse. Là, il apprendra aussi assez de mathématiques pour savoir bien fortifier les places, les attaquer et les défendre, en reconnaître les défauts et les moyens d'y remédier; ce qui se peut fort bien apprendre en deux ou trois ans [1]... »

Peu de gentilshommes, assurément, s'abstenaient de porter l'épée et de paraître à la guerre. Les courtisans les moins belliqueux y allaient, ne fût-ce que pour flatter les goûts du roi, ne fût-ce que pour ne pas le céder au prélat-guerrier Richelieu.

Mais quelques gentilshommes se vouaient complète-

1. *Mémoires du sieur de Pontis*, liv. XVI.

ment aux armes, et devenaient des « spécialités militaires, » si l'on peut dire ainsi.

Quiconque était une spécialité militaire se préoccupait peu des principes de politique. Plus d'un, présenté à la cour, passait son temps en solliciteur, dans les salons du Louvre, des châteaux de Ruel ou de Saint-Germain, en courbant l'échine incessamment, avec le but bien arrêté d'obtenir un grade important, d'aller en Espagne, en Flandre et en Piémont, ou de marcher contre les rebelles de l'intérieur.

Une spécialité militaire sacrifiait tout à l'avancement. Tel huguenot se faisait catholique ; tel royaliste se déclarait partisan exclusif du cardinal ; tel féodal s'amendait jusqu'à renier les prétentions les plus invétérées. Un bâton de maréchal récompensait celui qui chantait la palinodie.

Notre récit des guerres sous Louis XIII a montré plusieurs exemples de la course aux dignités dans l'armée. Ajoutons-y quelques personnalités bien tranchées, parmi les hommes qui ont créé ou continué ces familles de militaires dont on trouve encore certains représentants.

Type très-caractéristique, — François de Bonne, duc de Lesdiguières, qui commença par l'étude du droit, puis embrassa la carrière des armes. Belle taille, beaucoup de force et d'agilité. Archer à vingt et un ans, il ne tarda pas à devenir un des chefs du parti des réformés, ses coreligionnaires. A trente-quatre ans, sa réputation militaire, carrément établie, lui valait la succession de Montbrun (V. t. V, p. 385 et 473). Serviteur du Béarnais, il amassa de grandes richesses, jouit d'une prodigieuse influence sur l'armée, obtint le maréchalat (1608), et, déjà gouverneur du Dauphiné, vit ériger sa terre de Lesdiguières en duché-pairie. Il conquit la Savoie sous Henri IV. Après la mort de ce roi, il sut garder sa conquête. Tacticien habile, on le doit compter parmi les plus grands capitaines. Il n'a jamais été vaincu ; il a tou-

jours été vainqueur. « S'il y avait en France deux Lesdiguières, disait l'Anglaise Élisabeth, j'en demanderais un au roi. »

Lesdiguières abjura le protestantisme (1622) et reçut, après la cérémonie de l'abjuration, l'épée de connétable, qui, depuis, n'a été donnée à aucun autre.

Sa fille avait épousé le maréchal de France Charles de Créqui, auquel passa le duché-pairie.

Charles Ier de Créqui, de Blanchefort et de Canaples, nommé maréchal, conduit l'attaque au pas de Suse, occupe la ville après le départ du roi [1], commande une division de l'armée française en Savoie, et fait deux campagnes dans le Milanais. Dans la troisième campagne, il est tué d'un coup de canon (dix-sept livres de balles), lors d'une reconnaissance sur le camp espagnol. Créqui, portant un habit rouge, a été le point de mire d'un canonnier ennemi. Sa mort jette le désordre parmi les troupes. Il n'est plus là pour haranguer habilement ses soldats, ni pour les diriger avec intrépidité.

Après Créqui vient Châtillon, Gaspard III, comte de Coligni, petit-fils du célèbre amiral. Châtillon vendit à Montmorenci, « pour peu de chose, » l'amirauté de Guienne. Personne n'était plus considérable que lui, dans le parti huguenot. En un rien, Châtillon pouvait mettre quatre mille gentilshommes à cheval. Il rendit Aigues-Mortes, qu'il tenait, pour être maréchal de France. Brutal et joueur, incapable de direction et de discipline, intrépide au combat, il reçut de l'emploi de Richelieu, « à faute d'autre, » car il ne donnait que le nom de Monsieur au cardinal, et celui-ci n'était pas persuadé qu'il fût vrai cardinaliste [2]. Au siége de Montmélian, à la bataille d'Avein, à Corbie, en Piémont, en Flandre, à la prise d'Arras, Châtillon se distingua. Battu à la Marfée, il se retira du « service. »

1. Voir plus haut, page 203.
2. *Tallemant des Réaux*, Historiettes, t. V.

Naguère, pendant le massacre de la Saint-Barthélemi, le jeune Jacques Nompar de Caumont, laissé pour mort, près de son père et son frère assassinés (V. tome V, page 359 et 360), avait été sauvé miraculeusement. La Force prit du service dans l'armée du Béarnais, et déploya une grande bravoure en plusieurs rencontres. Au commencement du règne de Louis XIII, il s'était battu pour les rebelles. Mais le roi lui pardonna, en le faisant maréchal de France, en l'envoyant dans le Piémont, avec le titre de lieutenant général. Saluces, Carignan, Lunéville, Lamotte, Philisbourg, Heidelberg et Spire, virent les exploits de La Force, pair de France.

Dès l'âge de dix-sept ans, Henri de Schomberg, fils de Gaspard de Schomberg, surintendant des finances, guerroya avec Mercœur en Hongrie, sous le nom de comte de Nanteuil. Il marchait en « volontaire. » Lors de son retour en France, il avait acquis la réputation d'un homme de guerre très-résolu. Il prit le titre de comte de Schomberg, et laissa longtemps son épée au fourreau. A la rupture avec les princes, Schomberg leva en Allemagne 4,000 reîtres et 4,000 lansquenets, qu'il conduisit à Paris. Il « demanda » la guerre contre les huguenots, délivra la citadelle de Saint-Martin, repoussa Buckingham de l'île de Ré, et dirigea une partie des travaux du siége de La Rochelle. Il se signala, peu après, au Pas de Suse, commanda d'abord une division de l'armée française en Italie, puis l'armée entière, enfin une partie seulement, et marcha sur Casal. Une campagne en Lorraine et dans le Palatinat, une autre campagne contre le duc d'Orléans insurgé, de Lorraine en Languedoc, et ses manœuvres à la bataille de Castelnaudary, le firent regarder comme un habile homme de guerre, ayant un grand cœur, de la générosité et de la bonne foi [1].

Par son adresse insigne à prendre des oiseaux, Jean

1. *Mémoires du cardinal de Richelieu.*

du Cayla de Saint-Bonnet, depuis maréchal de Toiras, avait gagné, comme Luynes, les faveurs de Louis XIII. Il fut capitaine de la volière du roi. Mais, à trente-cinq ans, l'amour des combats et de la gloire s'empara tout à coup de Toiras. Capitaine aux gardes, il se distingua devant Saint-Jean-d'Angeli, Montauban et Montpellier. Maréchal de camp, il défendit l'île de Ré contre les Anglais, prit possession du Montferrat, défendit Casal, et mérita le maréchalat. En butte aux défiances de Richelieu, qui lui enleva ses gouvernements, ses traitements et ses pensions, l'héroïque Toiras entra au service du duc de Savoie, dont il fut le lieutenant général, avec autorisation de Louis XIII. Ce spécialiste périt d'un coup de feu à l'attaque de Fontaneto, pendant qu'il visitait la brèche [1]. « Qu'on me donne, disait Spinola, cinquante mille hommes aussi vaillants et aussi bien disciplinés, et je ferai la conquête de l'Europe entière. »

Charles de La Porte, duc de La Meilleraie, petit-fils d'un riche apothicaire de Parthenay, était cousin germain de Richelieu. Huguenot, il changea de religion, fut écuyer de l'évêque de Luçon, enseigne, puis capitaine des gardes de la reine-mère. Les courtisans l'appelèrent, en ce temps, le « petit Meilleraie. » Chevalier de l'Ordre, lieutenant du roi en Bretagne et à Port-Louis, gouverneur de Nantes, grand-maître de l'artillerie de France, maréchal, il fut brave mais fanfaron. Grand assiégeur de villes, il n'entendait rien à la guerre de campagne. Suse, Lamotte, Hesdin, Aire, La Bassée, Bapaume, villes devant lesquelles il parut, lui valurent la réputation d'excellent général pour les siéges. Sur la brèche d'Hesdin, Louis XIII prit une canne, et dit, en la présentant à La Meilleraie : « Je vous fais maréchal de France. Voilà le bâton que je vous en donne; les services que vous m'avez rendus, m'obligent à cela;

1. *Michel Baudier*, Hist. du maréchal de Toiras, in-folio et in-12., *Paris*, 1644.

vous continuerez à me bien servir. » La Meilleraie, qui maintenait parmi les soldats une sévère discipline, leur donnait en même temps l'exemple de la patience et de la sobriété.

Un des plus grands hommes de guerre de ce temps, Jean-Baptiste Bude, comte de Guébriant, maréchal de France, était un Breton né de famille pauvre, entré fort jeune au service. Maréchal de camp envoyé dans la Valteline, il mena ensuite un secours de deux mille hommes au duc de Weimar qui, en mourant, lui laissa son cheval et ses armes. Guébriant ne voulut jamais monter sur le cheval, qu'il faisait même mener en main à l'abreuvoir. Cela lui gagna le cœur des weimariens. Ils ôtaient leur chapeau quand ils voyaient passer le cheval du feu duc [1].

La feinte ivrognerie de Guébriant avec les weimariens lui servit beaucoup. Il ne buvait que de l'eau, et faisait avec eux la débauche, en ayant l'air de s'enivrer.

Lorsque Richelieu parlait de Gassion, il l'appelait presque toujours « La Guerre. » Jean de Gassion avait quitté la maison paternelle à l'âge de quinze ans, pour devenir soldat. Fuyant la robe et l'étude, il était sorti avec vingt ou trente sous sur lui. Il mit ses souliers au bout d'un bâton sur l'épaule, et « vécut sur le public jusqu'à ce qu'ayant trouvé des troupes, il s'enrôla dans le service [2] ». Gassion débuta comme simple cavalier, en Piémont et dans la Valteline. Colonel, il fut envoyé avec quatre mille hommes et la fleur de la noblesse de Normandie pour châtier les « Pieds-Nus, » à Avranches (1640). Les rebelles appelaient leur chef « Jean-va-Nu-Pieds, » indiquant par là que la taille les réduisait à la plus grande misère.

En cette circonstance, Gassion déploya une extrême

1. *Tallemant des Réaux*, Historiettes, t. V.
2. *Mémoires de madame de Motteville.*

sévérité. « Peu de gens l'arrêtèrent quatre heures et demie à l'entrée d'un faubourg, où ils n'avoient pour toute défense qu'une méchante barricade, et ils étoient battus de la ville. Il y courut grand danger ; car un des rebelles, vaillant autant qu'on le peut être, et tellement dispos qu'il sautoit partout où il pouvoit mettre la main, tua le marquis de Courtaumer, croyant que c'étoit le colonel Gassion. » Celui-ci voulut mettre ce brave dans ses troupes ; mais le rebelle n'osa s'y fier. Plus tard, étant ivre dans un cabaret de Bretagne, il se vanta d'avoir tué Courtaumer.

Le chancelier Seguier, envoyé en Normandie avec Gassion, fit rouer vif à Caen le révolté. « Tous les autres s'étaient fait tuer, à dix près, qui furent pris. On donna la vie à un, à condition qu'il pendrait les autres ; il eut de la peine à s'y résoudre : enfin, il le fit [1]. »

Le rôle douloureux qu'un chef militaire remplit dans les guerres civiles, quand il frappe à outrance sur des Français insurgés, nuisit à la gloire de Gassion, chez qui la passion des armes avait étouffé toute autre passion. Mais il n'entra pas dans les intrigues de la politique, et refusa au cardinal de Richelieu d'agir contre ses « ennemis. » Il se reconnaissait instrument passif. « Nous faisons un fâcheux métier, déclarait-il. Nous ne saurions faire le bien qu'en faisant le mal. Il est nécessaire que Dieu nous supporte. »

Homme de guerre, au moral et au physique, Gassion était brun, de taille médiocre. Contenance fière et front assuré. Intrépide, sobre, actif, aucune fatigue ne l'arrêtait. Sa vaillance passait en proverbe. Les soldats disaient d'un brave : « C'est un Gassion. »

Entre les gentilshommes qui exerçaient la profession des armes, les compétitions aux grades étaient perpétuelles, et souvent leur noblesse pesait plus dans la ba-

1. *Tallemant des Réaux*, Historiettes, t. V.

lance que leur habileté. Aux courtisans aimés les commandements suprêmes. La médiocrité de Jean-François de La Guiche, comte de La Palice, seigneur de Saint-Géran, éclata quelquefois ; ce gros homme n'en fut pas moins créé maréchal, pour l'empêcher de « criailler, » lorsque Luynes reçut l'épée de connétable.

Quant au duc Armand de Maillé-Brézé, amiral de France, tué à Orbitello, en 1646, c'était une illustration militaire, dont la mort arriva trop prématurément pour le bien des armées françaises. Mais, en dehors du commandement, « ç'a été un grand tyran, selon Tallemant des Réaux. Il fit faire un balustre dans le chœur de l'Église du Brouage, où il entendait seul la messe. Pas une femme n'y eût osé entrer. On fermait les portes de la ville quand il dînait. Il avait cent gardes, montés comme des Saint-Georges, et rançonnait fermiers et marchands. Grande maison, grand équipage, tout cela bien réglé, et point de désordre, pourvu qu'on fît tout ce qu'il voulait [1]. »

Ces façons d'Armand de Maillé-Brézé rappelaient les temps de féodalité. Son père, le maréchal Urbain de Maillé-Brézé, maréchal de France, agissait d'une manière encore plus excentrique. Un jour il ôta à sa femme les pendants qu'elle portait, pour les mettre, en sa présence, aux oreilles de sa maîtresse, madame Dervois, femme d'un laquais.

De tels actes, blessant toutes les convenances, se sont plus d'une fois produits, à une époque où les sommités de l'armée étaient moins des généraux que des chefs de parti, où les descendants d'illustres maisons se permettaient tout encore, sous l'égide de leur blason séculaire.

Aux côtés de ces nobles hommes d'épée, qui faisaient profession de guerroyer, remarquons un parvenu des-

1. *Tallemant des Réaux*, Historiettes, t. III.

tiné à devenir très-célèbre, sous le règne suivant.

Abraham Fabert, fils d'un échevin de Metz, capitaine des gardes de Louis XIII, a commencé par être simple soldat, dans un des régiments du duc d'Epernon. Il conquiert chacun de ses grades par une action d'éclat ou un service important [1]. Les masses attribuent à des causes surnaturelles les exploits inouïs de Fabert. Modèle de l'officier, il est le seul plébéien, sous l'ancienne monarchie, qui, sans naissance, monte au plus haut degré de la hiérarchie militaire, au maréchalat.

Capitaine des gardes, Abraham Fabert est interrogé par Louis XIII. « — Je sais, lui dit le roi, que mon armée est partagée en deux factions, les royalistes et les cardinalistes. Pour qui tenez-vous? — Pour les cardinalistes, répond fièrement Fabert. Car le parti du cardinal est le vôtre [2]. » L'esprit militaire domine dans ce brave, qui ne s'est jamais appliqué à d'autre science que celle de la guerre.

Fabert aussi obéit passivement au devoir, se tient prêt à mourir sur un signe de son maître, sans jamais critiquer les ordres qu'on lui donne. Mais quel courage! quel sang-froid! quel mépris de la mort pour lui-même, et, en même temps, quels soins pour la vie des autres!

Il y a plaisir à terminer par ce type nouveau la série des spécialités militaires sous Richelieu.

Du jour où les armées permanentes furent constituées, la profession des armes, nous l'avons dit, exista en France. Tout officier put espérer un brillant avenir. Le règne de Louis XIII, pourtant, ne fut à cet égard qu'une époque transitoire. La grande organisation des armées s'effectua plus tard, quand la monarchie atteignit son apogée.

Louis XIII, né caporal, ne parlait que de soldats,

1. *Alph. Feillet*, Notes inédites sur Abraham Fabert, broch. in-8°, *Paris et Mezières.*

2. Cité par H. Martin, t. XI, p. 563 et 564.

observe Michelet. Il songeait sans cesse aux adroits braconniers, et il s'occupait beaucoup de chasse. Ce prince avait, en oiseaux, tous les vols possibles, qui le suivaient dans ses voyages. Comme il donnait des appointements très-considérables, tous les bons fauconniers de l'Europe se rendaient auprès de lui. Aussi ses équipages étaient tellement servis qu'il ne s'était rien vu de pareil dans ce siècle. Pendant son règne, on employa pour la première fois des oiseaux à la pêche du poisson. C'étaient des cormorans. Le roi en voulut avoir parmi ses différents vols [1].

Chasser, cela équivalait presque à faire la petite guerre. Nous savons combien Louis XIII aima les exercices militaires.

S'il soignait ses équipages de chasse, il lui plaisait plus encore de voir passer devant lui de beaux régiments.

Dans les champs de manœuvres, déjà les dignitaires de l'armée, faisant escorte au roi, dirigent les évolutions de l'artillerie, de la cavalerie et de l'infanterie, au grand ébahissement des foules. Une revue ressemble à une fête, où le public admire la martiale tenue des soldats.

Nobles, bourgeois et artisans voient défiler avec plaisir le régiment de « Balagny, » fondé en 1595, ainsi appelé du nom de son premier colonel; le régiment des « gardes suisses, » qui a paru pour la première fois devant le logis du roi, à Tours, le 2 mars 1616 [2]; le régiment de « Normandie, » levé la même année par le maréchal d'Ancre. Celui de « Limosin » a été créé en 1622. Un autre, formé en 1625, par Duplessis-Joigny, s'appela plus tard « régiment de Touraine. »

Tous les regards s'attachent ensuite au régiment de la « marine, » formé en 1627 par Richelieu, avec des

1. *Legrand d'Aussy*, Vie privée des Français, t. II, p. 11 et 12.
2. *Liste historique de toutes les troupes au service de France.*

restes des compagnies franches de la marine. Le cardinal Mazarin a été depuis mestre de camp de ce régiment.

Avec une curiosité exceptionnelle, la foule suit un régiment suédois, que Gassion a amené en France (1624), et dont il reste colonel jusqu'au siége de Lens (1647), époque de sa mort. Dans le pays de Liége ont été levées six compagnies de ce régiment, qui porta à la fin le nom de « Rohan. » Un autre régiment s'est fondé au nom de la province d'Alsace, en 1625 [1]. Celui de « Foix, » datant de 1635, mérite qu'on le distingue: Louis XIV en sera colonel, et lui donnera le nom de « Royal des vaisseaux. »

Aux neuf régiments formés sous Henri IV, — *Balagny*, *Graville*, *Nesmond*, *Lémont*, *Nérestan*, *Dubourg*, *Rozan*, *Baudeville* et *Castel-Bayard* [2], — Louis XIII en a ajouté onze, — *Normandie*, *Marine*, *Arpajon*, *Nettancourt*, *Liégeois*, *Ribempré*, *Montpezat*, *Candale*, *Baltazart*, *Beaumont*, *Alsace*.

Pour la première fois en 1637, les Français aperçoivent des compagnies de « hussards » étrangers, à l'état de troupes auxiliaires. Il y a les régiments d'origine étrangère, cavalerie au service de France, tels que les régiments de Batilly, d'Egenfeld, de Heucourt, de Rantzau, etc. [3]. De ce temps date, en réalité, la cavalerie légère. Successivement sont institués, — un régiment de mousquetaires à cheval (1635), un régiment de « fusiliers à cheval du cardinal de Richelieu (1640), et un régiment de « fusiliers du roi (1643). » Les carabins (V. plus haut, p. 35) forment aussi des régiments, et non plus des corps séparés, comme sous Henri IV. Les plus fameux sont ceux du mestre de camp d'Arnaut [4]. La milice des « dragons », supprimée peu après le siége de La Rochelle, reparaît (1635) : on cite le régiment des « dra-

1. *Liste historique de toutes les troupes au service de France, passim.*
2. Ainsi appelés des noms de leurs colonels.
3. *J. Caillet*, de l'Administ. en France sous Richelieu, p. 376.
4. *Le P. Daniel*, Hist. de la milice française, t. II.

gons du cardinal de Richelieu, » de 1,200 hommes, et celui de M. d'Allègre.

Parmi les régiments de cavalerie organisés sous Louis XIII, on remarque *Colonel général*, *Mestre de camp général*, *Richelieu*, *Régiment du roi*, *Royal-étranger* et *Régiment de la reine*.

Maintenant, l'homme de guerre comprend bien que la force corporelle et les lourdes armures n'assurent plus la supériorité sur un champ de bataille. Les armures complètes tombent en désuétude, et les gens d'armes de la maison du roi s'en tiennent au casque, à la cuirasse et aux tassettes. Il faut même que Louis XIII défende aux gentilshommes, sous peine de dégradation, « d'aller tous les jours combattre en pourpoint des ennemis armés depuis les pieds jusqu'à la tête [1]. »

Le mousquet à mèche existe encore dans les armées. Louis XIII a institué (1622) la première compagnie des « mousquetaires » dans sa maison; il a perfectionné lui-même les armes à feu en usage; il a fait présent à Richelieu de mousquets à mèche et à rouet, de son invention, pour armer les gardes qu'il lui a donnés [2]. La première compagnie de « pistoliers, » portant des pistolets aux arçons de la selle, a paru vers cette époque. Au siége de Saint-Jean-d'Angeli, nos soldats se sont servis, pour la dernière fois, de boucliers. C'est au siége de Lamotte (1634) qu'ils usent enfin de la bombe, inventée depuis 1588 [3]. Depuis 1615 a eu lieu l'introduction de la poudre dans les travaux des mines.

Les armées permanentes augmentaient leurs cadres, et comptaient environ 30,000 hommes [4]. Elles se recrutaient très-aisément. Un bel uniforme séduisait les jeunes gens, qui priaient les capitaines de les recevoir dans

1. *Aubery*, Mém. pour l'hist. du cardinal de Richelieu, t. II.
2. *Gazette* de Renaudot, n° du 6 août 1632.
3. *Mercure français*, t. XX.
4. *Le Vassor*, Hist. de Louis XIII, ann. 1624, 1627, 1642, etc.

leurs compagnies. L'officier recruteur ne voulait point d'homme marié, ni d'étranger, ni d'individu domicilié où le régiment tenait garnison. En 1629, les capitaines avaient reçu l'ordre de faire les levées en personne, au lieu d'employer les « racoleurs », hommes qui provoquaient les enrôlements volontaires dans les tavernes.

Tout enrôlé promettait de servir six mois, au moins, sous les drapeaux. Il ne put quitter le corps sans congé, sous peine de mort [1]. Quelquefois, on employait l'enrôlement forcé, en faisant partir les vagabonds, auxquels on donnait 12 livres par tête, dont 6 au départ et 6 à l'arrivée, avec 8 sols de solde par chaque jour de route [2]. Ces recrues-là commettaient bien des infractions à la discipline.

Déjà le soldat adoptait un nom de guerre, — usage qui a duré jusqu'aux trente dernières années du XVIII[e] siècle [3].

Plusieurs espèces de capitaines existaient. Outre les chefs de compagnie, il y avait les capitaines des guides, indiquant le pays par où les troupes devaient passer, accompagnant les partis, les convois, les détachements, l'artillerie et les bagages [4]; il y avait les capitaines de mineurs, ceux d'ouvriers et ceux des charois

La charge de lieutenant était la seconde de la compagnie; la charge du sous-lieutenant venait ensuite : elle datait du règne de Henri IV. Puis le cornette, et l'enseigne qui devait mourir plutôt que d'abandonner son drapeau [6]. Le maréchal des logis se trouvait dans certains corps. Presque dans tous étaient le sergent et le caporal. L'anspessade (de l'italien *lanza spezzada*, lance

1. *Ordonnance* de 1629.
2. *J. Caillet*, de l'Adm. en France sous Richelieu.
3. *A. A. Monteil*, Hist. des Français des divers États, t. IV, ch. 27, *aux Notes*.
4. *A. de Biron*, Maximes de guerre.
5. *Le P. Daniel*, Hist. de la milice française, t. II.
6. *Montgeon*, Alphabet militaire, p. 21, cité par Daniel.

rompue), ainsi nommé parce que, après avoir perdu cheval et armes en quelque honorable action, il se jetait de la cavalerie dans l'infanterie, maniait une pique. On l'appelait aussi « appointé », ayant une paye supérieure à celle du soldat.

Au temps de Louis XIII remonte, paraît-il, le titre de « maréchal de bataille, » officier supérieur, dont les fonctions consistaient à mettre l'armée en bataille sur le plan donné par le général [1]. Le « maréchal de camp » présidait à la disposition des troupes dans les campements. Le « sergent de bataille » commandait en l'absence du maréchal de camp; de plus, il remplissait à peu près le rôle de l'inspecteur d'aujourd'hui [2].

Un « commissaire général des armées » fut créé par Louis XIII, et bientôt supprimé, « parce qu'il avait trop d'autorité. » Il passait les troupes en revue [3].

Dans l'effectif, nous trouvons encore des compagnies de gendarmes écossais. Le régiment des « gardes françaises » a été augmenté de deux compagnies. Le maréchal de Gramont en est le premier colonel. Les gardes françaises sont auprès du prince; ces militaires tiennent à la maison de Louis XIII. Un colonel général commande « les Suisses et Grisons »; un capitaine commande les « Cent-Suisses »; un colonel commande les « gardes suisses ».

Les « gens d'armes de la garde du roi », dont les compagnies avaient le roi pour capitaine, se composaient de soldats d'élite. Ils se firent une grande réputation de valeur dans les batailles. La « compagnie des chevau-légers de la garde » prenait rang après les gens d'armes; les deux compagnies des « mousquetaires de la garde du roi » étaient fort estimées [4].

1. *Mem. de Bussi-Rabutin*, t. Ier.
2. *L. P. Daniel*, Hist. de la milice française, t. II.
3. *Relation du siège de Landrecies*, en 1637.
4. *Mémoires de Puységur*, ann. 1622, coll. Petitot.

Soit en campagne, soit en garnison, l'officier portait fièrement son uniforme. Honneur au capitaine dont la compagnie brillait à l'exercice! Honneur au « cornette », officier de cavalerie qui déployait crânement l'étendard! Les soldats, espèces de machines à mouvement, obéissaient en esclaves, au moindre geste, au moindre mot de leurs chefs. Il fallait que le nombre des militaires, réglé par les ordonnances, ne se modifiât pas. Parfois, aux revues, un capitaine faisait manœuvrer des « passe-volants, » faux soldats non enrôlés, afin de donner à croire qu'il avait sa compagnie complète. Mais il était plus difficile, à présent, de tromper les ministres et les généraux sur l'effectif des corps.

Grâce à Richelieu, les soldats eurent un peu de bien-être. Lors du siége de La Rochelle, le cardinal leur fit fournir des vêtements d'hiver par les bonnes villes. Chaque militaire reçut directement sa paie, toutes les semaines, non par les mains des capitaines, mais par des commissaires du trésor.

L'administration militaire fut mieux ordonnée. Six intendants généraux surveillèrent les différents services. Ils eurent entrée et voix au conseil du roi (1627). Richelieu créa des trésoriers généraux des armées, et il établit dans chaque élection un conseiller commissaire des vivres (1631). La charge de sur-intendant des fortifications fut séparée de celle de grand-maître de l'artillerie.

On essaya d'organiser dans les armées un service médical. Tout régiment dut avoir un hôpital, des chirurgiens et des aumôniers [1]. Des hôpitaux étaient placés dans les villes les plus voisines des armées, où il devait y avoir « des jésuites et des cuisiniers qui donneroient des potages à tous les malades qui ne voudroient pas aller aux hôpitaux, et de plus des chirurgiens et des apothi-

1. *Ordonnance* de 1629.

caires pour soigner et secourir des médicaments ceux qui en auroient besoin [1]. »

Assurer la solde, cela diminuait les désordres des gens de guerre qui, non payés par l'État, se payaient par eux-mêmes en ravageant les compagnes et en pillant les villes. Par des intendants de justice, police et finances, attachés aux armées, on sépara l'administration mitaire et le commandement des troupes.

La solde d'un fantassin, sous Louis XIII, était d'environ 120 livres (à peu près 300 francs) par an; celle du cavalier était de 480 livres (à peu près 1,000 francs) [2]. La totalité des dépenses du département de la guerre crût sensiblement: en 1620, elle s'élevait à 12 millions de livres (26,672,500 francs); en 1636, elle atteignit 44 millions de livres, c'est-à-dire plus de 90 millions d'aujourd'hui.

L'autorité s'occupa de la discipline, en défendant aux soldats, sous peine de mort, de prendre les bœufs des laboureurs et de troubler les travaux de culture. Des commissaires spéciaux reçurent les plaintes des paysans contre les gens de guerre [3]. Mais, par les prises d'armes de protestants, par les rébellions de princes, par les insurrections diverses, des soldats indisciplinables trouvaient bon d'imiter les aventuriers du moyen âge. L'Allemagne nous envoyait toujours des mercenaires. Pendant les guerres de religion, les lansquenets avaient introduit beaucoup de mots dans la langue française.

Les armées de la France, comme celles de l'Europe, au reste, avaient encore une organisation confuse, influant sur le sort des batailles. La subdivision du régiment d'infanterie en bataillons, celle du régiment de cavalerie en escadrons et divisions, avaient été opérées. Mais, au

1. *Collection des ordonnances du ministère de la guerre*, 1638.

2. *P. H. de Grimoard*, Recherches sur la force de l'armée française, depuis Henri IV jusqu'en 1805, in-8°, *Paris*, 1806.

3. *Manuscrits Letellier-Louvois*, n° 9,334, cités par H. Martin.

combat, les fusiliers, les mousquetaires, les piquiers étaient rangés dans les mêmes bataillons, en file de huit de profondeur. Les dernier rangs ne pouvaient presque pas se servir de leurs armes. La cavalerie marchait sur quatre de hauteur. Dans les charges au galop, la moitié des files s'arrêtait forcément. L'artillerie manquait parfois son effet. Lourdes, peu nombreuses, les pièces de campagne ne suivaient pas les manœuvres des troupes, restaient une journée dans la position qu'elle avaient prises.

Au siége de Saint-Jean-d'Angeli, personne ne savait comment on faisait des tranchées. Grande était l'ignorance en l'art de la guerre, dans les premières années du XVII[e] siècle. Louis XIII autorisa une « Académie royale des exercices de guerre » pour son infanterie. Tous mestres de camp et capitaines de gens de pied y purent envoyer leurs soldats nouvellement levés [1]. Avec le temps, l'instruction militaire progressa.

Afin d'activer l'émulation des soldats, au milieu des batailles, une augmentation de solde fut accordée à ceux d'entre eux qui se distinguaient, et dont les services étaient certifiés par le général, le maréchal de camp, le mestre de camp et le capitaine [2]. L'avancement, aussi, les récompensa. « Le soldat, par ses services, pouvait monter aux charges et offices des compagnies, de degré en degré jusques à celle de capitaine, et plus avant s'il s'en rendait digne, et les officiers par conséquent [3]. »

Ce principe d'égalité, sans doute mieux établi en droit que suivi en fait, nous valut Fabert, et d'autres illustrations plébéiennes.

Chaque régiment pensait à ses annales plus ou moins brillantes. Chefs et soldats cherchaient à ne pas démériter, à continuer leurs braves prédécesseurs. Un régiment

1. *Gazette* de Renaudot, nº du 31 décembre 1639.
2. *Ordonnance* de 1629, art. 228.
3. *Ordonnance* de 1629, art. 229.

était une personne morale, qui se perpétuait par les recrues. Il brûlait d'honorer le drapeau sous lequel il marchait.

Autant de régiments, autant de drapeaux distincts. Celui de Picardie avait le fond rouge et la croix blanche au milieu; celui de Champagne plaçait la croix blanche au milieu, avec le fond vert. Navarre combinait la croix blanche, le fond feuille-morte, avec les armes de Navarre, et vingt fleurs de lis d'or partagées par cinq sur les travers de la croix. Le drapeau du régiment de Normandie avait le fond jaune et la croix blanche au milieu. Le drapeau de la Marine avait le premier et le quatrième quartiers verts, le second et le troisième bleus : la croix blanche les séparait [1].

L'arrière-ban, c'est-à-dire la milice noble, commençait à tomber en décadence. Elle ne pouvait plus rendre de grands services. Son équipement peu uniforme et la facilité avec laquelle ses membres, presque tous étrangers au métier de la guerre, s'absentaient pour affaires personnelles, lui ôtaient le prestige militaire. Sa discipline était mauvaise. Les cas d'exemption, pour les nobles, devenaient si nombreux et soulevaient tant de contestations, que l'on pensa à remplacer leur service par une contribution proportionnelle à la fortune de chacun.

En attendant, ils furent simplement chargés de recruter des gens de pied, et dispensés du service à cheval. L'arrière-ban, même, put servir à pied [2].

Dès que l'état militaire se développait par le recrutement et la solde, la milice noble, avec ses prérogatives et ses formes surannées, prêtait à rire aux hommes du métier.

« Grand sénéchal, ou grand bailly d'épée, termes synonymes, écrit un comtemporain, quoique la chose eût vieilli, les droits en étaient très-beaux, entre autres de

1. *Le P. Daniel*, Hist. de la milice française, t. II, *passim*.
2. Ordonn. de 1639; *le P. Daniel*, Hist. de la milice française, t. II.

convoquer dans les cas graves du royaume l'arrière-ban de la noblesse de la province, et le conduire à la guerre ; et, dans les temps ordinaires, de se promener par la ville, tant qu'on le voulait, sous un dais enrichi de crépines d'or et orné de plumes, avec beaucoup de gens en livrée, et voire même beaucoup de *messieurs* qui étaient obligés de vous suivre ; il est vrai qu'il avait assez l'air d'un masque de caractère avec un panache, une chaîne d'or, une épée de longueur, un manteau, etc. On m'aurait donné bien de l'argent pour être l'acteur principal d'une pareille farce [1]. »

Les Français ne goûtent déjà plus les pompes merveilleuses de la chevalerie. La poudre a changé la manière de combattre, comme elle a modifié les armes des soldats. Les gros bataillons vont agir en plaine. Il faut de la chair à canon.

Peu à peu, la guerre de siéges devient moins fréquente, surtout à l'intérieur, à cause de la diminution des villes fortes. Louis XIII et Richelieu ont rasé bien des fortifications, — celles de Castelculier, de Clairac, de Castel-Jaloux (Lot-et-Garonne), de Bioule, à vingt kilomètres de Montauban. Ils ont démoli les forts de Montgaillard (arrondissement de Foix) et de Bethizy-Saint-Pierre. Ils ont détruit le château de Nonette (arrondissement d'Issoire).

Dans toutes les provinces, la royauté abat les repaires féodaux. Pierrefonds est démoli (1617). Les fortifications de Pons, près de Saintes, disparaissent, la même année que celles de Cajarc, dans le Lot (1622). Plus de Château-Regnard, plus de citadelles à Mollans, à Moras, à Nyons et à Privas (1627). Le château fort du Mas-Saintes-Puelles est démantelé (1628), en même temps que le château de Blain (Loire-Inférieure.) Richelieu rase, en 1632, les fortifications de Lunel, pendant que s'écroulent, sous la hache des démolisseurs, le château

1. *Mémoires de Tilly*, t. Ier, p. 328, en *note*.

de Grèzes (Lozère), et les fortifications de Castres (Tarn) et de Bergerac (1632). Puis c'est le tour du château de Murat (Cantal), et de la forteresse de Prény, dans la Meurthe (1633). 1634 est la date de la démolition du château d'Ardes (arrondissement d'Issoire), et du château fort situé près de Foug (Meurthe). En 1635, le château de Vaudémont est détruit, ainsi que celui de Saint-Mihiel ; ainsi que celui d'Usson, en 1636 ; ainsi que celui d'Aigueperse, en 1637.

Ces ruines amoncelées achèvent la perte des féodaux. La vieille France des seigneurs fait place à la France royale. Peu s'en faut que les amis des Bourbons ne débaptisent quelques cités anciennes, aux trop dangereux souvenirs. Sulli fait bâtir la petite ville d'Enrichemont (arrondissement de Sancerre), en mémoire de Henri IV. Louis XIII, ayant pris Saint-Jean-d'Angeli, veut donner à cette ville le nom de Bourg-Louis ; mais il n'y réussit pas. Il a élevé, à Pont-Saint-Esprit, une citadelle « contre les protestants. » Deux rues Sainte-Anne sont percées à Paris, en l'honneur d'Anne d'Autriche.

En augmentant l'armée de terre, Richelieu répondait aux besoins de sa politique ; il assurait à la royauté une force contre laquelle ne pouvaient prévaloir les insurrections au dedans, et à laquelle il suffisait d'ajouter des recrues extraordinaires, pour soutenir dignement la guerre à l'extérieur.

Richelieu ne devait pas oublier la marine militaire, très faiblement constituée, presque entièrement détruite pendant les luttes de religion. Le souvenir d'une mésaventure arrivée en 1603 à Sulli, inspira au cardinal la pensée patriotique de donner une marine puissante au pays.

Chargé d'une ambassade extraordinaire en Angleterre, Sulli s'était embarqué sur un bâtiment français, portant pavillon français au grand mât. Du Vic, gouverneur de Calais, l'escortait avec quelques bâtiments médiocres. A peine Sulli fut-il arrivé dans le canal, qu'il rencontra une

« ramberge » prête à le recevoir, — c'est-à-dire un grand bâtiment anglais à un seul mât, à rames, armé de canons à l'arrière et à l'avant. Le commandant de la ramberge exigea que le navire français mît pavillon bas. Du Vic, qui « avait une dent de lait contre les Anglais, » refusa. Trois coups de canon à boulets percèrent le bâtiment français. Le gouverneur de Calais voulait riposter. Il était décidé à tenter une lutte, que Sulli trouva trop inégale [1], car les Français eussent été les plus faibles. On baissa pavillon.

Cet affront, dévoré avec douleur par le ministre de Henri IV, fit concevoir des projets relatifs à la marine, projets non réalisés par Sulli, mais auxquels Richelieu s'attacha, comme s'il eût été de moitié dans la mésaventure arrivée à un de ses prédécesseurs.

Un « règlement pour la mer » exposa les nécessités de la France. Il fallait créer au plus tôt une marine, et entretenir dans les ports quarante galères, « prestes à servir en hiver et esté, pour nettoyer les côtes [2]. » Ensuite, Richelieu rétablit le droit d'« ancrage », auquel Henri IV avait soumis les vaisseaux étrangers. Ce droit consistait à payer pour avoir la faculté de mouiller dans un port, dans une rade, et d'y jeter l'ancre.

Le cardinal s'occupa des ports, qui se trouvaient dans le plus grand délabrement, et dont les localités, sans règles fixes, payaient misérablement l'entretien. Il entreprit les nouvelles fortifications des îles Sainte-Marguerite, Saint-Honorat, de La Croisette, de Graillon, de Thioule, d'Agues, de Calavaire, de Guapeau, de Porquerolles, de Portecroz, etc., et de plusieurs points militaires de nos côtes. Il rédigea des règlements relatifs aux autorités maritimes et à la comptabilité, forma un personnel maritime, répara les anciens ports, en fonda de nouveaux, et créa tout un matériel naval.

1. *Testament politique de Richelieu; le P. Daniel.* t. II.
2. *Lettres du card. de Richelieu*, t. II.

Au lieu de recruter des marins seulement avec la « presse, » comme en Angleterre, Richelieu essaya une sorte d'inscription maritime. Les juges dressèrent, en décembre de chaque année, un état contenant les noms, surnoms et demeures des capitaines, maîtres conducteurs, pilotes, charpentiers, « calfateurs, » canonniers, matelots, mariniers et manouvriers, en un mot de tous les hommes exerçant le métier de la mer. Ils surent le nombre des navires, barques, chaloupes, pataches et autres vaisseaux, avec leurs canons de fonte et de fer, avec leurs armes et leurs munitions. Le nom des bourgeois qui possédaient ces navires fut aussi connu [1].

Des pilotes hydrographes dirigèrent gratuitement, dans tous les ports, des écoles de pilotage. On instruisit comme canonniers des matelots ayant déjà servi cinq ou six ans sur mer, et auxquels on permit de servir de temps en temps dans la marine marchande. Les échevins des villes maritimes furent autorisés à instituer des prix, les dimanches et jours de fête, et à enrôler des matelots pour l'exercice du canon.

Cinquante maîtres eurent pour mission de construire des vaisseaux, et de visiter les fonds des navires prenant la mer [2]. Chaque navire dut avoir un état exact de son équipage et de son matériel [3].

Ces règlements n'existèrent pas qu'en projet; ils reçurent leur exécution, ils passèrent dans la pratique.

Lorsque depuis longtemps les forçats ramaient sur les galères et travaillaient aux ports, Richelieu s'aperçut qu'il manquait d'hommes. Au service de la chiourme furent astreints les mendiants et les gens sans aveu. Privés d'une liberté dont ils avaient « usé avec trop d'excès, » ces malheureux firent un travail utile à l'État [4].

1. *Ordonnance de janvier* 1629.
2. *Ordonnance de janvier* 1629, *passim*.
3. *Correspondance de Henri d'Escoubleau de Sourdis*, t. III, dans les *Docum. inéd. de l'Histoire de France*.
4. *De Forbonnais*, t. Ier. Cité par Caillet.

Prisonniers de guerre, Turcs et renégats entrèrent dans la chiourme, qui prit alors des proportions considérables.

Par l'agrandissement des anciens ports, ou par la création de ports nouveaux, le cardinal-roi — véritable créateur de Brest — améliora beaucoup notre marine. Il mit les côtes en état de défense. De nombreux vaisseaux et frégates sortirent des chantiers. Personne ne put armer un navire sans permission royale.

Les escadres de Bretagne et de Guienne comprenaient, en 1636, 38 vaisseaux, 6 brûlots et 12 flûtes [1]. Le 10 septembre 1642, la marine militaire de France se composa de 63 vaisseaux et de 22 galères [2]. Il n'existait pas encore de gros bâtiments comparables à ceux que l'on à vus sous le règne suivant; mais les étrangers venaient admirer le plus fameux vaisseau de l'époque, « la Couronne, » armé de soixante pièces de canon, très-fort de bois, ayant 200 pieds de long et 46 de large. « La Couronne », excellent voilier, passait pour un chef-d'œuvre [3].

On était loin du temps de Henri IV, où la France ne pouvait construire dans ses ports le plus petit vaisseau sans en demander la permission à la reine Elisabeth, où le pavillon français était obligé de saluer le pavillon anglais [4].

La carrière du marin était désormais établie, comme celle du soldat. Les spécialités de la marine ne devaient pas se faire attendre. Abraham Duquesne avait acquis déjà une réputation hors ligne.

Lorsque tout noble ou anobli portait l'épée, sur terre ou sur mer, comment s'étonner qu'il en fit très-fréquem-

1. *Correspondance de Sourdis*, t. Ier.
2. *Le P. Fournier*, Hydrographie, etc., in-fo, *Paris*, 1643.
3. *Le P. Daniel*, Hist. de la Milice française, t. II.
4. *A.-A. Monteil*, Hist. des Français des divers États, t. IV.

ment usage? La mode du duel était ancienne. Elle ne passait point. Certains gentilshommes se piquaient d'être pointilleux, à la fin du XVI^e^ siècle et au commencement du XVII^e^. On les appelait « raffinés d'honneur, » proches parents des braves à trois poils (V. plus haut, p. 46). Pour un clin d'œil, ces gens-là se battaient en duel. Ces « gladiateurs » mettaient l'épée à la main si quelqu'un ne les saluait que « par acquit, » ou pour une froideur à leur égard, ou quand le manteau d'un passant touchait le leur, ou enfin lorsqu'on « crachait à quatre pieds d'eux »[1]. Princes du sang ou simples hobereaux, tous les nobles se mesuraient sur le pré, dans la rue, en promenade, la nuit, le jour, et le plus facilement du monde.

Plusieurs avaient le renom d'intrépides duellistes, comme Fontenay, appelé « Coup-d'Épée » à cause de sa bravoure. « On dit qu'une fois un autre gladiateur et lui s'étant rencontrés tête pour tête au tournant du pont Notre-Dame, chacun voulut avoir le haut du pavé. Notre homme dit à l'autre d'un ton de rodomont, pensant l'intimider : « Je m'appelle Fontenay-*Coup-d'Épée*. — Et moi, répondit l'autre, La Chapelle-*Coup-de-Canon*. » Ils mirent l'épée à la main, mais on les sépara[2].

Pas de semaine sans duel, parfois à dénoûment fort tragique. « En 1611, à la Marche, il y eut une rencontre où cinq gentilshommes furent tués. Autre, en Bourbonnais, entre le comte de Charlus et le chevalier de Beauregard, accompagnés de plusieurs gentilshommes, où ledit comte de Charlus, son fils et quelques autres, demeurèrent sur la place »[3].

Paris et les provinces fournissaient nombre de duellistes, de spadassins. Aussi, des gravures reproduisirent les désordres des duels et des rencontres[4]. Le prince de

1. *A. D'Aubigné*, Aventures du baron de Fœneste.
2. *Tallemant des Réaux*, Historiettes, t. V.
3. *Mémoires de Pontchartrain*.
4. 1611. Gravures de l'époque. *Bibl. imp.*

Conti, en carrosse, ayant passé avant son frère, le comte de Soissons, pour aller au Louvre (1611), dit à Conti furieux : « A demain, pourpoint bas. » Marie de Médicis arrangea l'affaire à grand'peine. Le vieux baron de Luz envoya un cartel au chevalier de Guise, à propos de mademoiselle Paulet. La rencontre eut lieu en 1613 [1]. Cela fit grand bruit, car mademoiselle Paulet ajoutait aux agréments de l'hôtel de Rambouillet. Un dessin retraça le duel « fameux, » de Luz et de Guise [2]. Le vieux baron périt. Son fils voulut le venger; mais Guise tua le fils, comme il avait tué le père.

Quelques « riottes » existaient depuis longtemps entre Montmorenci et le duc de Retz, pour cause d'amourettes. Un combat était fixé au premier août 1615. Mais la reine, avertie qu'ils allaient en venir aux mains, les fit embrasser [3]. Partie remise. Un peu plus tard, Montmorenci et Retz se battirent, sans se blesser.

Chalais provoqua un gentilhomme, auquel il fit mettre l'épée à la main sur le Pont-Neuf. Il le tua. Roger de Gramont, comte de Louvigni, frère de père et de mère du maréchal de Gramont, fut tué en duel, en Flandre, le 18 mars 1629, trois ans après la mort de Chalais, qu'il avait trahi.

Evidemment la fureur des duels passait toute mesure. Les familles puissantes avaient des spadassins « qu'elles nourrissaient au sang » suivant l'expression du cardinal [4]. Les « gladiateurs » se riaient des observations de la justice, des déclarations et édits [5]. Cependant Richelieu frappait fort les duellistes, sans doute par souvenir de son frère aîné tué en combat singulier, quand il était encore aux débuts de sa carrière. L'édit de 1626

1. *Mémoires de Fontenai-Mareuil.*
2. *Cartons de la Bibliothèque impériale.*
3. *Mémoires de Pontchartrain.*
4. *Mémoires du cardinal de Richelieu.*
5. Édit de juin 1609 ; déclaration de 1614 ; édit de 1626.

considérant que, par les duels, « il se perdait grand nombre de la noblesse, » voulut atteindre les coupables, et les condamner aux peines les plus sévères.

Menacer de mort quiconque affronte la mort en riant, était-ce un moyen d'empêcher les duels? Tout au moins un effet salutaire fut produit sur l'esprit de quelque gentilshommes. D'autres, notamment le comte de Montmorenci et Boutteville, s'inquiétèrent peu des édits.

Boutteville avait tué Pongibaud, cadet de la maison de Lude, le jour de Pâques 1624. Un arrêt du parlement condamna le survivant; mais l'affaire s'apaisa. Bientôt Boutteville, roi des raffinés d'honneur, tua le marquis Desportes et le comte de Thorigny. Son combat avec Lafrette, en janvier 1627, l'obligea de quitter la France, de chercher refuge en Belgique. Le marquis de Beuvron, parent de Thorigny, vint réclamer Boutteville à Bruxelles. La gouvernante des Pays-Bas s'occupa de réconcilier ces deux ennemis, qui s'embrassèrent. Elle demanda à Louis XIII une abolition pour Boutteville. Le roi refusa. « Puisqu'on m'a refusé une abolition, s'écria le raffiné, je me battrai dans Paris, sur la Place-Royale, et en plein jour. »

Il tint parole, d'autant plus que Beuvron brûlait d'aller sur le terrain. Le lundi, 10 mai 1627, Boutteville, avec des Chapelles et La Berthe, se trouva à la Place-Royale, entre deux et trois heures de l'après-midi. Le marquis de Beuvron se présenta au rendez-vous, avec ses deux seconds, Bussi d'Amboise et Buquet. Bussi tomba sous l'épée de des Chapelles, qui s'enfuit aussitôt de Paris avec Boutteville.

Nos duellistes gagnaient la Lorraine, lorsque le grand prévôt les atteignit près de Vitri (Champagne) et, sur un ordre dn roi, les fit ramener à la Bastille. La justice informa. Le parlement condamna Boutteville et des Chapelles à la peine capitale. Beuvron, La Berthe et Buquet, contumaces, durent être exécutés en effigie.

Personne n'obtint la grâce des coupables, décapités

en Grève, le 22 juin 1627. Ce terrible exemple de sévérité calma la fureur des duels. Louis XIII avait déclaré que « sa conscience lui défendait de pardonner à Boutteville et à des Chapelles. »

Il faut dire que ces deux raffinés, Boutteville surtout, faisaient profession du duel. Boutteville avait été proscrit pour vingt-deux rencontres. Dans l'hôtel des abbés de Royaumont [1], qu'il habitait, les plus « illustres gladiateurs » s'assemblaient tous les matins, au fond d'une salle basse, « où l'on trouvait toujours du pain et du vin sur une table avec des fleurets [2]. » Là s'étaient formés les Bussi, les des Chapelles, et le commandeur de Valençay, qui tua le marquis de Cavoye et n'en devint pas moins cardinal.

D'autres édits, en mai 1634 et en juin 1643, continuèrent l'essai de répression des duels.

VI

Par le type du « prélat guerrier, » nous passons naturellement des hommes d'épée aux hommes d'Église.

Le prélat guerrier se remarquait à la cour de Louis XIII. Il conserva son originalité sous la Fronde, puis s'amoindrit et s'effaça pendant le XVIII[e] siècle, lorsque les spécialités militaires combattirent pour la gloire de Louis XIV et de Louis XV.

Le portrait de Richelieu, sous le costume de guerre, a été tracé (V. plus haut, p. 202 et 203). Il serait superflu d'y revenir. Mais le prélat qui, en campagne, re-

1. Hôtel situé rue du Jour, à Paris.
2. *Piganiol de La Force*, Description de Paris.

présenta la personne du roi, ne manqua pas d'associer des prélats-guerriers à sa destinée militaire. Ces porte-cuirasses furent pour lui les « dignes lieutenants d'Église militante. » Église militante, dans la réelle acception du mot, puisque des prêtres figurèrent dans les batailles.

Le père Joseph discuta des plans de campagne avec Bernard de Weimar. L'archevêque de Bordeaux, Sourdis, eut la dignité d'amiral; le cardinal de La Valette fit beaucoup parler de lui, en bien et en mal, comme chef d'armée; l'évêque de Mende et l'abbé de Marsillac remplirent à peu près les fonctions d'intendants militaires, et quelques autres prélats, tels que l'évêque de Nantes, placés sous les ordres de ces princes de l'Église, portèrent le mousquet.

Ainsi se traduisait en fait le système théocratique de Richelieu. Puisqu'il fallait au roi un premier ministre « ecclésiastique » le cardinal estimait que les hommes d'Église, devenus hommes d'État, devaient dans l'occasion paraître à la tête des troupes.

Ces prêtres militants ne tuaient pas. On le croira sans peine. Ils commandaient, ou, le plus souvent, ils avaient l'air de commander. Leurs devanciers avaient parfois versé le sang, *propria manu*, malgré les lois ecclésiastiques; eux, ils se contentaient d'assister au choc, soutenus par les hommes d'épée laïques.

C'était d'ailleurs une époque où peu de gens de bonne naissance ignoraient l'escrime et refusaient de paraître sur le terrain. Les allures militaires de prélats qui, pour la plupart, avaient suivi la carrière des armes avant d'endosser la soutane, n'étonneront personne. Le père Joseph et Richelieu étaient dans ce cas. Il y avait des chevrons dans les armes de leurs familles [1].

Monseigneur de Bordeaux, Henri de Sourdis, sut ar-

1. *Borel d'Hauterive*, Annuaire de la noblesse, ann. 1843 et 1866.

mer les côtes de l'Ouest et préparer des secours pour l'île de Ré contre les Anglais. Après avoir participé à la prise de La Rochelle, il servit la messe à Richelieu, dans la principale église de cette ville. Commandant en second la flotte du « Ponant » il fit une expédition sur les côtes de Provence. Peu après il se signala dans l'Océan, sur les côtes d'Espagne, soutint une lutte remarquable, mais dont le résultat amena sa disgrâce.

Le cardinal de La Valette, archevêque de Toulouse, successivement gouverneur de l'Anjou et de la place de Metz, soutint une assez heureuse campagne contre le duc de Lorraine et les Impériaux. Il marcha de concert avec Weimar, pour secourir Condé en Bourgogne. « On remarquait ses manières civiles, sa libéralité. Il était sûr et généreux ami, bonhomme de cœur et de tête. » Certains flatteurs lui trouvaient beaucoup de talents pour la guerre. Cependant, il réussit mal dans quelques occasions, notamment dans sa médiocre campagne de Belgique. Sur la nouvelle qui en fut apportée à son vieux père, le duc d'Épernon, celui-ci s'écria ironiquement : « Je l'avais pourtant bien fait étudier à La Flèche [1] ! »

Les revers militaires de La Valette lui causèrent un chagrin très-réel, aggravé par les disgrâces de sa famille. Le cardinal mourut en Piémont, où il commanda après Créqui. Richelieu regretta ce prélat guerrier, mais il eut soin de le remplacer par un spécialiste très-habile, par le comte d'Harcourt.

Assurément, les prêtres qui occupaient de hautes fonctions politiques ou militaires ne formaient qu'une exception. Leur importance réagissait sur tous les membres du clergé français, en faveur duquel il y eut exemption du logement des gens de guerre [2].

1. *Le P. Anselme,* Hist. généal. et chron. de la Maison de France, t. III.
2. *Arrêt du conseil d'État,* du 13 novembre 1633. *Arch. de l'Empire.*

En examinant l'état de la question religieuse, pendant la toute-puissance de Richelieu, on voit se produire de jour en jour davantage les diverses nuances de fidèles à la foi catholique, exaltés par la procession du grand jubilé de 1625.

Entre Rome et la France, longtemps des dissidences avaient existé. Le « Gallican » voulait garder son indépendance vis-à-vis du Saint-Siége, et n'admettait pas les prétentions de Grégoire VII : « de droit divin, les souverains pontifes sont monarques de tous les monarques de la terre. » L'alliance du trône et de l'autel ne lui déplaisait pas; il s'arrangeait assez bien des idées théocratiques de Richelieu; mais il lui répugnait d'être absolument gouverné par le pape, par le pape infaillible.

Suivant les principes d'un arrêt[1] qui condamnait au feu un livre portant trop haut l'autorité du Saint Père, le gallican prenait des forces nouvelles, après les luttes soutenues contre les ligueurs. Il n'entrait dans aucune dispute non-approuvée par la faculté de théologie [2], gardienne du gallicanisme. Pour échapper au protestant, il ne se fiait pas au jésuite. Avec le livre de Pierre Pithou, le recueil de Pierre Dupuy, et le *De Concordia sacerdotii et imperii,* de Pierre de Marca, il combattait l'*Optatus gallus* de Charles Hersent. Ce dernier alarmait le public sur le projet attribué à Richelieu de se faire déclarer patriarche, et il attaquait le traité *Des Libertés de l'Église gallicane.*

L'admiration du gallican pour Saint-Cyran, futur fondateur de Port-Royal, le portait à blâmer l'arrestation de cet abbé, ami de Jansénius.

Le gallican sympathisait avec le « Solitaire. » Le solitaire, adoptant les idées théologiques de Saint-Cyran, suivait le sort de l'abbé qu'on avait dépeint comme un

1. *Arrêt du parlement*, 1626.
2. *Arrêt du parlement*, 1624.

homme dangereux. Il quittait le petit logis de Paris pour aller à Port-Royal-des-Champs, et de cette retraite, bientôt, à La Ferté-Milon. Le gallican s'apitoyait sur les malheurs de Saint-Cyran, détenu au donjon de Vincennes jusqu'à la mort du cardinal.

En opposition au gallican, l' « Ultramontain » ne pensait qu'à Rome et à l'infaillibilité papale. Richelieu lui semblait parfois se mettre en rébellion contre le Saint-Père. Il partageait les opinions des Jésuites, si bien installés dans la rue Saint-Antoine, à Paris ; des Jésuites qui avaient pu rouvrir les cours de leur collége de Clermont[1], et dont la société comptait environ treize mille membres ; des Jésuites qui obtenaient le droit de libre enseignement (1631), et qui savaient supérieurement l'exercer.

L'ultramontain était de ceux qui, soupçonnant les huguenots d'avoir incendié en octobre 1621 le Pont-Marchand et le Pont-au-Change, voulaient massacrer ces hérétiques. Aucune puissance civile ne pouvait le distraire de son dévouement au pape. L'autorité temporelle, selon lui, devait céder à l'autorité spirituelle. Du sang de ligueur coulait dans ses veines, et il n'avait de commun avec le gallican que son horreur du protestantisme, en y ajoutant le regret de n'avoir pas consommé la ruine de la croyance protestante, comme il avait détruit le parti politique des huguenots.

Sous ce rapport, il différait peu du membre de la société de Jésus. Mais le « Jésuite, » appartenant à un ordre régulier, obéissait, plus directement encore que l'ultramontain, aux maximes romaines.

Très-heureux d'avoir vu Louis XIII poser la permière pierre de son église dans la rue Saint-Antoine, à Paris, le Jésuite se nourrissait de la lecture d'ouvrages nom-

1. *Lettres patentes*, de l'année 1610.
2. Le 7 mars 1627.

breux, lancés par des membres de sa compagnie. Eudœmon Joannes avait publié, disait-on, une « Admonition par laquelle, brièvement et fortement, on démontre que la France a vilainement et honteusement fait une ligue impie, et non une guerre juste en ce temps contre les catholiques, qu'elle ne saurait poursuivre sans préjudicier à la religion [1]. »

Ce libelle, et les « Mystères politiques » attribués au jésuite Jean Keller, avaient été brûlés par le lieutenant civil [2].

Nul plus que le Jésuite n'était enclin à une polémique où les questions politiques se glissaient dans les matières religieuses. Il attaquait Richelieu, suivant un libelle intitulé « Questions politiques, » où le cardinal était fort malmené. On l'attribuait au père François Garasse, homme dépourvu de toute modération, et dont la fougue poursuivait à outrance, avec force personnalités blessantes, bouffonneries étranges et injures grossières, les ennemis des mœurs et de la religion. La *Somme théologique* de Garasse fut condamnée par la Sorbonne.

Mais tout livre condamné par la Sorbonne était aussitôt lu et relu par le Jésuite, qui approuvait Santarelli, déclarant que le pape pouvait déposer les rois, « même pour insuffisance de la personne [3], » quand le parlement et la Sorbonne s'unissaient pour repousser ces doctrines « attentatoires à l'autorité du roi et aux libertés de l'Église gallicane [4].

Certes, beaucoup d'ennemis de la compagnie de Jésus devenaient les points de mire des attaques du Jésuite, ou de ses partisans. Les noms de Pierre Pithou et de Dupuy excitaient chez eux une haine sans seconde. Celui de Louis Servin, avocat général au parlement, ardent

1. Paru en 1625, in-4°.
2. *G. Peignot*, Dict. des livres condamnés au feu, t. Ier, p. 202.
3. In-4°, *Rome*, 1625.
4. *Arrêt du 13 mars* 1626.

défenseur du gallicanisme, était particulièrement odieux au Jésuite. Louis Servin, dans un plaidoyer fait en 1611, prétendait que les pères confesseurs « devaient révéler aux magistrats les conspirations contre le roi et contre l'État. »

L' « Oratorien, » datant de 1610, époque où Pierre de Bérulle fonda l'Oratoire de France, logeait d'abord au faubourg Saint-Jacques, à l'hôtel du Petit-Bourbon [1]. Ensuite il eut un domicile plus vaste et plus commode. Bérulle acheta (20 janvier 1616) l'hôtel du Bouchage [2].

L'Oratorien, faisant partie d'un corps où personne ne commandait, et où tout le monde obéissait, selon la remarque de Bossuet, se soumettait volontairement à la vie commune, sans s'astreindre à aucun vœu. Lui et ses associés élevaient des jeunes gens dans la science et la piété, formaient des prêtres, des professeurs pour les colléges et les séminaires.

Le premier collége de l'Oratoire fut établi à Dieppe. L'Oratorien essayait de marcher sur les traces de Bérulle, à propos de qui le cardinal Duperron disait : « S'agit-il de convaincre les hérétiques? amenez-les moi ; si c'est pour les convertir, présentez-les à M. de Genève (François de Sales); mais si vous voulez les convaincre et les convertir tout ensemble, adressez-vous à M. de Bérulle. »

Des rivalités éclatèrent bientôt entre l'Oratorien et le Jésuite, parce que l'un et l'autre se livraient à l'enseignement.

Le « Bénédictin, » de la réforme de Saint-Maur, dont la congrégation s'étendit beaucoup sous la protection du cardinal-roi, cherchait à relever les murailles des monastères, rétablissait les églises et les lieux réguliers abandonnés, et surtout s'occupait d'études théologiques. Il inculquait aux jeunes religieux le goût de l'Écriture

1. A l'endroit où se trouve aujourd'hui le Val-de-Grâce.
2. Situé dans l'ancienne rue du Coq.

sainte et des Pères de l'Église; il fondait des écoles où l'on apprenait la philosophie, la positive, le droit canon, les cas de conscience, les langues hébraïque et grecque [1]. Il s'adonnait aux travaux historiques, et s'apprêtait à doter la France de collections impérissables. Devant son nom était le titre de *Dom* (*Dominus*), en signe de la noblesse de l'ordre, qui eut pour chef-lieu l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés à Paris, et qui possédait une belle résidence au faubourg de Saint-Maur [2].

Le « Doctrinaire, » ou prêtre de la doctrine chrétienne, devait son institut à César de Bus, écuyer, de Cavaillon. Il se répandait dans les campagnes, et enseignait les dogmes du catholicisme, en même temps que certaines connaissances indispensables à l'instruction élémentaire. Les doctrinaires se fixèrent à Paris et dans le diocèse, par permission de François de Gondi [3].

Lorsque César de Bus introduisit dans son institut des vœux simples de stabilité et d'obéissance, cette innovation produisit un schisme parmi les doctrinaires. Les « antivotistes » se retirèrent à Aix, sous la conduite du P. Romillon, premier et principal coopérateur de de Bus; puis ils s'allièrent (1619) aux oratoriens. Les « votistes » se réunirent aux « somasques », et firent des vœux solennels jusqu'en 1647, époque où l'union étant rompue, les doctrinaires revinrent à leurs vœux simples.

Le « Séminariste » étudiait au séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, fondé par Adrien Bourdoise [4], prêtre adonné aux catéchismes, aux missions, aux conférences. D'autres appartenaient au séminaire de Saint-Sulpice, fondé en 1641 par Jean-Jacques Olier. Il prenait

1. *D. Tassin*, Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur, in-4°, *Bruxelles*, 1770.

2. Près de Vincennes, banlieue de Paris.

3. *P. Dumas*, Vie du vénérable César de Bus, fondateur de la Congrégation de la Doctrine chrétienne, in-4°, *Paris*, 1703.

4. *Philib. Descourveaux*, Vie de M. Bourdoise, in-4°, *Paris*, 1714.

des degrés d'instruction remarquable, et, par suite, il contribuait à la régénération intellectuelle du clergé. La congrégation de Saint-Nicolas tenait trois établissements, — le séminaire et la communauté de Saint-Nicolas, à Paris, et le séminaire de Laon.

La « compagnie des Sulpiciens » avait des ramifications jusqu'au Canada. Sa réputation était universelle. Elle devait donner à notre Église les sujets les plus distingués.

L'« Ordinant, » jeune ecclésiastique se préparant à recevoir la prêtrise, suivait des exercices institués par les évêques, et assistait aux conférences ouvertes par Vincent de Paul à Saint-Lazare (Paris). Il allait à la Sorbonne, suivre les cours de la faculté de théologie. Le collége de Navarre, réuni à celui de Boncour, avait aussi des études théologiques [1], appréciées par les ordinants.

L'« Augustin déchaussé » se tenait cloîtré dans un couvent fondé en 1619 [2]. Vulgairement, ce religieux était appelé « Petit-Père », parce que deux principaux Augustins de cette maison, hommes d'une taille au-dessous de la médiocre, étant allés à la cour pour parler à Louis XIII, ce prince les aperçut dans l'antichambre, et dit : « Qui donc sont ces petits pères? » Le nom en resta aux Augustins déchaussés. L'église, qui faisait partie du couvent [3], fut dédiée par le roi à la Vierge, pour les victoires sur les protestants.

Le « Franciscain » de Notre-Dame-de-Nazareth se trouvait rue du Temple, à Paris, où s'élevait une fort belle église. Son couvent était une fondation du chancelier Séguier (1630) [4]. Le « Carme déchaussé, » ou religieux de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, possédait un monastère à

1. *Taranne*, Hist. du collége de Navarre, *Journal de l'instruction publique*, 1845, n° 45.
2. Rue Notre-Dame-des-Victoires.
3. Reconstruite en 1656, terminée en 1740.
4. Il n'en reste aucune trace.

Lyon et un autre à Paris [1]. Le « Récollet » fixait sa résidence à Gisors [2]. Le « Frère prêcheur » avait un couvent dans le faubourg Saint-Germain [3].

Lorsqu'une congrégation nouvelle se fondait sur le Mont-Valérien, celle de la « Mission s'établissait. Le cardinal de La Rochefoucauld réformait l'abbaye de Sainte-Geneviève, dont il était abbé.

Anciens ou nouveaux, faisant des vœux ou en étant dispensés, les ordres religieux, principalement les Jésuites, soit à Paris, soit dans les provinces, disputaient à l'Université l'honneur d'instruire les jeunes garçons.

D'autre part, dans les couvents de femmes, on soignait l'éducation des jeunes filles, on s'occupait des malades.

Jamais les relations entre les ordres religieux et les personnes du monde, surtout avec les membres de la noblesse, n'avaient été aussi fréquentes.

Le couvent, tel qu'il existera sous Louis XIV et Louis XV, tenait déjà une large place dans la société.

L' « Ursuline, » vivant sous la règle réformée de Saint-Augustin, recevait une instruction assez développée, dans une maison du faubourg Saint-Jacques, fondée en 1608 par la veuve de M. Leroux de Sainte-Beuve. La communauté de Sainte-Ursule compta, un demi-siècle plus tard, au moins trois cents établissements en France [4]. Ses membres s'appelaient aussi « Filles de la Doctrine chrétienne », nom que leur avait donné de Bus, en instituant leur congrégation destinée à l'éducation des femmes.

La « Carmélite, » de l'ordre des Carmes déchaux,

1. *Lettres patentes*, de juillet 1610.
2. *Lettres patentes*, de juin 1616.
3. *Lettres patentes*, de juillet 1632.
4. *M. de Pommereuse*, Chronique de l'ordre des Ursulines, in-4°, *Paris*, 1673-1676.

était retirée dans un couvent fondé en 1617, rue Chapon [1], à Paris.

La « Fille-Bleue, » ou « Annonciade céleste, » vivait dans un couvent établi en 1621 par la marquise de Verneuil. La « Fille de la charité de Notre-Dame, » religieuse hospitalière, existait à Paris depuis janvier 1625.

La « Madelonnette », dont la maison, fondée en 1618, était sous l'invocation de Sainte-Madeleine, s'occupait des femmes repenties.

La « Fille Sainte-Elisabeth, » appartenant au tiers ordre de Saint-François, se vouait à l'éducation des jeunes filles. Son couvent, fondé par Marie de Médicis, en 1614, possédait une belle église, construite en 1630 [2].

La « Fille de la Visitation-Sainte-Marie », ou « Visitandine, » instituée par François de Sales, avait été établie par madame de Chantal dans l'hôtel de Cossé [3]. François Mansard avait construit l'église, remarquable par son dôme et ses peintures. Les Visitandines devaient consoler, soulager les malades et les pauvres. Elles prenaient aussi des demoiselles en pension.

La « Fille de Sainte-Geneviève, » dont madame de Miramion a été regardée comme la seconde fondatrice, et dont Adrien Bourdoise avait fait le règlement, devait instruire les pauvres habitants des campagnes, les soigner dans leurs maladies, et leur procurer des secours de toute espèce. Plus tard, la fille de Sainte-Geneviève s'appela « Miramione [4]. » Elle ne prononçait pas de vœux.

Comme établissement de bienfaisance, ou comme maison d'éducation, le couvent acquérait une influence nouvelle, par ses rapports quotidiens avec les familles laïques. Les grands seigneurs et les grandes dames,

1. Espace compris entre les rues Chapon, Montmorenci et Transnonain.
2. Rue du Temple. Aujourd'hui église Sainte-Élisabeth.
3. Rue Saint-Antoine, aujourd'hui temple protestant.
4. Son couvent était situé sur le *Mail*, à Paris.

quand un chagrin les dégoûtait de la vie mondaine, se plaisaient à fonder quelques communautés, par eux convenablement dotées.

Afin d'empêcher la trop grande multiplicité des couvents, l'autorité civile crut devoir intervenir, et défendre l'établissement de monastères, maisons et communautés religieuses de l'un ou l'autre sexe, sans permission expresse du roi [1]. Elle s'effrayait de voir une foule de biens territoriaux accumulés entre les mains des gens d'Église. Le tiers des biens de la France, presque, appartenait à l'ordre ecclésiastique [2].

Cet ordre se composait, en 1639, de 15 archevêchés, sans comprendre Avignon; de 112 évêchés; de 120,000 cures, ès villes, bourgs et villages; d'environ 1,456 abbayes, et 12 ou 13,000 prieurés. Joignons à ce total 256 commanderies de Malte, 152,000 chapelles ayant chapelains, 6 ou 700 abbayes de religieuses, environ 700 couvents de cordeliers et de capucins. Plus, des jacobins, des carmes, des augustins et des chartreux, répartis dans 7 ou 8,000 monastères [3].

Le revenu brut de tous ces établissements se montait à 103,500,000 écus; le revenu net, à 92,000,000 écus.

Il y avait donc dans l'ordre ecclésiastique, séculier et régulier, une force réelle, influant sur la vie publique des Français. Doué d'une activité incessante, le clergé catholique ne perdait pas de terrain. Loin de là, il agrandissait ses domaines, sauf à payer au roi certaines redevances.

Propager les principes de l'orthodoxie, et les faire adopter par les incrédules, à l'aide de bonnes œuvres, tel était le but avoué des papistes. Ils secouraient pour convertir.

1. *Déclaration* du 21 novembre 1629.

2. *Lebret*, Traité de la souveraineté du roi, Liv. I^er^, ch. 14.

3. *Bibl. impér.*, Cinq-Cents de Colbert, n° 435; *Dareste*, Hist. de l'adm. en France, t. I^er^; Caillet, p. 102.

Le but des anti-papistes était peu différent. Mais leurs institutions religieuses, où ne pouvait se trouver qu'un nombre très-restreint de membres, paraissaient moins au grand jour. Leurs croyances, d'ailleurs, n'étaient pas celles de la majorité des Français.

Toutes les dénominations naguère employées pour désigner les sectateurs de Luther, de Calvin et d'autres réformateurs, se confondaient presque en une seule.

Le Français qui suivait une religion réformée quelconque, était « protestant. » Les mots de huguenots, de luthériens, de calvinistes, n'avaient plus déjà qu'une couleur historique; ou bien, beaucoup de gens les employaient comme injures.

Si Richelieu s'attaquait aux protestants, seulement parce qu'ils formaient un parti politique, et s'il se conduisait à leur égard avec une tolérance relative, le jour où ils déposaient les armes, les ultramontains ne suivaient pas ces façons intelligentes.

Dans les réunions publiques, civiles ou privées, on luttait encore entre protestants et catholiques.

Le cardinal Duperron parlait des premiers comme de condamnés qui avaient obtenu un sursis [1]. Au contraire, les protestants, que l'édit de Nantes avait sauvegardés, songeaient toujours à venger leurs défaites. Ils ne cessaient de se réunir, parfois avec tumulte, malgré une déclaration de Marie de Médicis [2], qui leur interdisait de s'assembler sans permission préalable.

Quel était l'enthousiasme du protestant, soit en apprenant le soulèvement de ses coreligionnaires de Guienne et de Languedoc, soit au moment où La Rochelle résistait aux armées royales! La révolte du Béarn, l'assemblée de Loudun, et celle de La Rochelle, l'exaltaient au dernier degré.

1. Aux États généraux, 27 octobre 1614.
2. Déclaration du 15 décembre 1612.

Au point de vue politique, son plus terrible ennemi, c'était Richelieu, qui le traquait de tous côtés, démantelait ses places, lui enlevait toute possibilité de constituer un État. Au point de vue civil, le protestant rendait justice aux bonnes intentions de Louis XIII, qui lui accordait le rétablissement du temple de Charenton (1624), bientôt rebâti à neuf ; il rendait justice, même, au cardinal-roi, respectant sa liberté religieuse, laissant ouverte pour lui la carrière des honneurs et des fonctions publiques.

La dernière expression du « parti » avait été la constitution de 1611, qui établissait[1] une république démocratique et représentative au sein de la monarchie absolue.

Des « conseils provinciaux », composés des notables de chaque province, veillaient au maintien des droits et priviléges da la république protestante. Des « assemblées de cercle » étaient formées des délégués des conseils provinciaux. Des « assemblées générales » se réunissaient, mais seulement avec l'autorisation royale[2] ; elles élisaient des députés généraux, et s'occupaient de toutes les affaires. Depuis la mort de Henri IV, les assemblées générales s'étaient constituées en assemblées souveraines, imitant, nous l'avons dit, les États généraux de Hollande.

Par « l'édit de grâce », l'organisation politique des protestants disparut ; et alors il n'y eut plus de guerre de religion.

Leur constitution religieuse subsista, après leur pardon, après leur prestation de serment au roi. Suivant l'organisation de l'église protestante, chaque « consistoire » était composé, démocratiquement, de ministres,

1. A l'Assemblée de Saumur.

2. *Édit de Nantes* : *Ch. Weiss*, Histoire des réfugiés protestants de France, depuis la révocation de l'édit de Nantes jusqu'à nos jours, t. Ier, liv. Ier, gr. in-18, *Paris*, 1853.

de diacres et d'anciens. Tous les trois mois, un « colloque, » où se trouvaient deux députés de chaque consistoire d'un certain district, décidait les affaires que le premier conseil n'avait pu terminer, cassait les membres prévaricateurs d'un consistoire. Tous les ans s'assemblait un « synode provincial, » où chaque colloque était représenté par deux députés, et qui traitait de toutes les affaires de la province.

Une tolérance parfaite eut mis les protestants absolument sur le même pied que les catholiques. Quelques hommes visèrent ce but. Richelieu employa dans les armées une foule de gentilshommes huguenots, et en conséquence beaucoup de conversions s'effectuèrent.

« Plusieurs protestants pensèrent sans doute, comme autrefois le Béarnais, que les honneurs et les dignités valaient bien une messe [1]. » Ceux qui s'étaient fait du calvinisme un instrument d'ambition, ne résistèrent pas à la réaction catholique. D'ailleurs, le pouvoir ne négligea pas de gagner, à prix d'argent, nombre de prédicateurs réformés. Il espérait obtenir ainsi des conversions en masse, et son attente ne fut pas complétement trompée.

Pour peser sur les consciences, on renouvela la défense faite aux ministres étrangers de prêcher en France [2]. L'intolérance reprit peu à peu le dessus. Une assemblée décida qu'elle ne recevrait plus les réformés aux maîtrises jurées [3]. Le parlement de Rennes dispensa les protestants de tendre devant leurs maisons les jours de procession solennelle; mais il leur enjoignit de souffrir qu'on le fît pour eux [4]. Le parlement de Paris condamna deux jeunes protestants à faire amende honorable et à

1. *Ch. Weiss,* Hist. des réfugiés protestants de France, etc., t. Ier.
2. Ordonnance de 1629.
3. *Assemblée de Poitiers,* 23 avril 1629.
4. *Arrêt du parlement de Rennes,* 22 juin 1629.

payer une amende de douze cents livres, pour avoir communié à Noël [1].

En défendant çà et là aux ministres de prêcher autre part que dans le lieu de leur résidence et de desservir des annexes, ce qui diminuait leurs salaires, des arrêts du conseil avaient pour but de forcer certaines populations, ainsi privées de secours spirituels, à rentrer dans le giron de l'Église catholique [2].

Enfin, les colléges des villes protestantes, créés et entretenus par les réformés, appartinrent désormais par moitié aux catholiques, et les maîtres furent choisis dans les deux cultes [3].

Quand il était question de religion anti-papiste, nul ne pouvait se servir du mot église, sans y ajouter l'expression « prétendue réformée, » sous peine de 500 livres d'amende [4]. Au passage du saint-sacrement dans les rues, les hommes et les femmes non papistes devaient se retirer [5]. Les pères protestants n'avaient pas le droit de forcer leurs enfants à les suivre aux prêches des ministres [6].

Sous les yeux de Richelieu, à Paris, les gens de la religion réformée semblaient jouir de plus de liberté qu'en province; presque partout, ils n'étaient supportés qu'avec peine. L'oubli des luttes passées ne prévalait pas sur les exaltations du jour, et l'édit de Nantes ne faisait aux réformés qu'une situation fort précaire.

Généralement parlant, chez le « catholique, » les idées de fraternisation avec l'anti-papiste étaient loin de l'emporter sur un zèle exagéré, sur de vieilles rancunes. Non-seulement, à Tours, le catholique prenait part à une

1. *Arrêt du 17 février* 1630.
2. *Arrêts du Conseil*, des 3 et 11 octobre 1630, et du 6 juin 1631.
3. *Déclaration du 23 juillet* 1633.
4. *Arrêt des Grands Jours de Poitiers*, 16 septembre 1634.
5. *Arrêt des Grands Jours de Poitiers*, 20 septembre 1634.
6. *Arrêt du parlement de Bordeaux*, du 18 mars 1636.

insurrection (1621), mais le concile de Paris lui avait depuis plusieurs années (1612) appris à respecter les droits du roi et les libertés gallicanes sans rien céder aux hérétiques. Il applaudissait à une déclaration de Louis XIII, expulsant les juifs du royaume, comme au moyen âge [1].

L'évêché de Paris fut érigé en archevêché (20 octobre 1622), et l'action du gouvernement sur l'archevêque de Paris ne manqua pas de se faire sentir. La chapelle de Saint-Roch devint paroisse (1633).

L'obligation de la résidence, pour les possesseurs de bénéfices, coïncida avec des règlements relatifs à la réforme des monastères [2]. A partir de 1625, de « petites assemblées ordinaires » ou « assemblées de comptes, » furent tenues tous les cinq ans par le clergé. Elles votaient des contributions, mais en même temps elles traitaient parfois de matières ecclésiastiques et servaient à l'Église pour faire parvenir jusqu'au roi ses propositions et ses remontrances [3]. Des députés du premier et du second ordre de l'Église, dont l'élection se faisait à deux degrés, formaient ces assemblées.

L'autorité civile restreignit la juridication ecclésiastique aux matières spirituelles et aux actions personnelles dirigées contre les clercs, — en confiant l'exécution des sentences aux tribunaux laïques [4]. Bénéfices, appels comme d'abus, visites des églises par les évêques, règlements de couvents, bail à ferme des dîmes, discipline ecclésiastique [5], répression du crime de simonie, tenue des conciles, priviléges des clercs [6], rien ne lui échappa.

1. *Déclaration du* 23 avril 1615.
2. *Ordonnance de* 1629.
3. *J. Caillet,* Hist. de l'adm. en France sous Richelieu.
4. *Ordonnance de Crémieu,* de 1636.
5. *Édit de décembre* 1606.
6. *Édit de septembre* 1610.

En revanche, les principaux du clergé eurent entrée, séance et voix au conseil du roi [1]. Les prélats firent grande figure à la cour. L'entente du catholicisme avec Louis XIII n'était limitée que par les vues politiques de Richelieu, voulant une alliance de la religion et du pouvoir

Quelques conflits s'élevaient; mais, en définitive, les catholiques obéissaient au souverain, et, dans plusieurs occasions, par exemple dans certains procès de sorcellerie, l'autorité ecclésiastique agit à peu près à sa guise.

Le procès d'Urbain Grandier, curé de Loudun, accusé de sorcellerie, appliqué à la torture, condamné, et supplicié le 18 août 1634, montra bien que l'intolérance ne reculait devant aucun acte odieux. Les Ursulines de Loudun, atteintes d'une espèce de folie contagieuse, se croyaient possédées du diable. Urbain Grandier, prétendait-on, leur avait jeté un maléfice. Il avait commis l'adultère et le sacrilége.

Les parlements punissaient la sorcellerie; ils ne ménageaient pas l'impiété déclarée. On condamna un philosophe italien, Ucilio Vanini, à avoir la langue coupée et à être brûlé vif pour profession d'athéisme [2]. Un historien a remarqué que, en France, les grands procès de sorcellerie, ceux où figurent Gaufridi, Urbain Grandier, La Voisin, Charles et Urbain Pelé, Franchillon, et tant d'autres, datent du XVII[e] siècle.

Louis XIII s'éleva même contre les blasphémateurs. Mais la peine de ceux-ci consista en amende. Il n'eurent plus, comme autrefois, la langue percée.

1. *Ordonnance de janvier* 1629.
2. *Arrêt du parlement de Toulouse,* de novembre 1619.

CHAPITRE III

I. Les hommes de robe. « Parlementaires. » Sénat de Paris. Prétentions politiques du parlement, à la tête du tiers état. Les États généraux de 1614. Noblesse, clergé, tiers. Phrase du baron de Pont-Saint-Pierre. Morgue de la noblesse, alliée au clergé. Attitude des députés du tiers; leur susceptibilité; leurs vœux. Paroles de Robert Miron, prévôt des marchands; du lieutenant civil de Mesmes. Les « aînés » et les « cadets. » Apostrophe de Jean Savaron. La cour profite des divisions. Le « secret des finances. » Rivalités sociales. Notables à Rouen, à Fontainebleau, à Paris. Les oppositions des parlementaires de Paris et des provinces. Les magistrats et le *Code Michau*. Abus, dans la justice. Nicolas de Bellièvre à Louis XIII. Grands jours de Poitiers. Condamnations.

II. Les hommes de finance. Trésor grevé. Type du financier, du traitant. Aristocratie d'argent. Rapacité. Faux-monnayeurs et flibustiers. Punitions. La « chasse aux larrons. » « La maltote en travail. » Compromis. Création des intendants, à la place de trois mille trésoriers. Nouvelle administration des finances. Bourse de commerce, à Paris. Le public se préoccupe des finances.

III. Les hommes de plume. Émancipation par l'intelligence. « Beaux-esprits » et « précieuses. » Salons littéraires. « Beaux-esprits du samedi. » L'hôtel de Rambouillet. Arthenice. Vers de Malherbe. L'hôtel de Montmorenci. Réunions chez Conrart. L'Académie Port-Royal. Savants et professeurs célèbres. Fondation du Jardin des plantes. Historiens, poëtes, romanciers, écrivains divers. Théâtres. Salle du Palais-Cardinal. Auteurs dramatiques. Ballets. Comédiens.

IV. Les hommes d'art. Progrès de l'école française. « Intendants des bâtiments royaux. » Architectes : quelques-unes de leurs œuvres. Sculpteurs. Peintres. Les célébrités. Dessinateurs et graveurs. Chez Melchior Tavernier; chez Jean de Lanoüe. L'histoire par les estampes. Représentants de la musique. Les hommes de commerce et d'industrie. Navigateurs; établissements dans l'Inde. Négociants, boutiquiers, artisans. Les employés. Agriculteurs et paysans.

V. Réalités de l'état social. Malheurs généraux et locaux. Misères publiques : *Lanturlu*, en Bourgogne; *Croquants*, en Auvergne et en Limousin; *Cascaveous*, en Provence; *Pieds-nus*, en Normandie, etc. Vers sur la comète de 1618. Maladies, épidémies, typhus et peste. Remèdes à la

misère par la charité privée et publique. Établissements charitables. Le « denier Saint-Lazare. » Madelonnettes. Hôpital de la Pitié. Hôpital de Miséricorde. Sœurs de la Charité. Hôpital des Incurables, et autres maisons de secours.

I

En s'inclinant devant la puissance absolue, les hommes de robe oubliaient rarement que d'en haut venaient les beaux emplois. Toute justice émanait du roi, toute faveur aussi. Ces considérations dictaient à beaucoup de gens la conduite qu'ils devaient tenir, et nombre de « parlementaires » se gardaient de faire opposition au pouvoir. D'autres, au contraire, enflés de la position qu'ils occupaient, représentants de la haute bourgeoisie, et partie instruite de la nation, voulaient s'associer à l'exercice de la souveraineté. Ils étaient jaloux de la place que Richelieu faisait au clergé dans les affaires de gouvernement; ils méprisaient presque l'ignorante noblesse.

On appelait le parlement « sénat. » Il existe des lettres adressées à « monseigneur » de Harlai, prince du sénat de Paris et premier juge du royaume.

Or, le conseiller au parlement, nourri de lectures historiques autant que pourvu d'axiomes de droit, était prédisposé à imiter les hommes publics de l'antiquité, à devenir célèbre, populaire, et surtout à conquérir une large place dans les conseils du roi.

L'homme d'épée et l'homme d'Église comptaient pour beaucoup en politique ; l'homme de robe, et surtout le parlementaire, exigeait la récompense des choses qu'il avait accomplies en faveur de Marie de Médicis d'abord, puis du jeune Louis XIII.

Certains grands actes, que la royauté lui avait demandés, semblaient donner raison à ses prétentions. Le

parlementaire, consulté sur la régence, et l'ayant organisée, avait ensuite déclaré la majorité du roi, événement célébré par une grande estampe [1]. Il se sentait de taille à former définitivement ce quatrième pouvoir dont nous avons signalé les germes, pendant les luttes communales du moyen âge [2].

Les prétentions du parlementaire ambitieux ou voué à la défense des droits de la bourgeoisie, arrivaient mal à propos. L'existence politique du tiers état allait finir dès le commencement du XVII[e] siècle. Toutes les libertés générales ou municipales allaient s'éclipser.

Voyons ce qu'espérait le parlementaire; apprenons ce que la monarchie absolue lui répondit.

Lorsque Marie de Médicis assembla les État généraux de 1614 (V. plus haut p 179), la pensée des parlementaires nettement royalistes était que l'autorité du roi faisait les lois; que les députés avaient seulement la voix de la remontrance et de la très-humble supplication; que le souverain déférait à leurs doléances et à leurs prières, suivant les règles de sa prudence et de sa justice.

Pour ces parlementaires, l'autorité du roi et celle du parlement, qui se confondaient, ne recevaient aucune diminution [3].

Pour d'autres hommes du tiers état, une lutte politique pouvait s'établir dans l'assemblée, en vue des intérêts de la nation.

Se posant en ordre judiciaire, d'autant plus aisément que la magistrature dominait parmi ses représentants, le tiers état fit preuve d'une haute intelligence, d'une connaissance complète des devoirs du pays.

Dès l'ouverture des États, l'orateur de la noblesse, le baron de Pont-Saint-Pierre s'écria dans sa harangue :

1. *Cartons de la Bibliothèque impériale.*
2. Voir tome III, chap. IV, § 1[er].
3. *Plaidoyer de Lamoignon de Blancménil,* du 14 janvier 1719.

« Elle reprendra sa première splendeur cette noblesse tant abaissée maintenant par quelques-uns de l'ordre inférieur, sous prétexte de quelques charges; ils verront tantôt la différence qu'il y a d'eux à nous [1]. »

Il était facile de prévoir que le noble affecterait toujours sa morgue, que le membre du clergé voterait avec lui, et que l'homme du tiers état, enclin à la susceptibilité, s'isolerait des deux ordres privilégiés. L'homme du tiers remarqua que le chancelier ne se découvrait pas en lui adressant la parole, comme il faisait pour le noble et le prêtre; que le roi laissait parler l'orateur du tiers à deux genoux, mais commandait à celui de la noblesse de se lever.

Après les débats de préséance, le tiers demanda hautement la condamnation des maximes ultramontaines qu'enseignaient encore quelques évêques, sur le droit du pape d'ôter aux rois leur couronne; l'abolition des pensions payées aux nobles par le trésor; la juste répartition des charges publiques entre les diverses classes de citoyens; l'extension de la taille aux ordres privilégiés; l'égalité de tous devant la loi; la liberté de l'industrie et du commerce; la convocation périodique des États généraux tous les dix ans, etc.

D'abord Robert Miron, prévôt des marchands, président du tiers, accepta sans conteste la légitimité de la monarchie absolue. L'assemblée n'était, dit-il, « autre chose qu'une conférence paternelle, paisible, douce et aimable du roi avec ses sujets... » Avant toutes choses, Miron se déclarait « porté à la gloire, au service et fidélité dus à Sa Majesté, » en tendant à la réformation des désordres qui s'étaient glissés dans les professions. « Nous sommes ici assemblés, Sire, ajoutait-il, pour recevoir le remède de Votre Majesté [2]. »

1. *Mercure français*, année 1614; *Recueil* de Florimond de Rapine.
2. *États généraux de France*, t. XVI.

Puis la voix de Robert Miron fut grave, quand il se préoccupa des réformes, quand il s'opposa en ces termes aux efforts du clergé pour la publication du concile de Trente : « La bigarrure du temps où nous vivons, répondit-il à l'évêque de Beauvais, apporte à vous et à nous la nécessité de rejeter la publication de ce concile plutôt que de l'embrasser. Néanmoins, messieurs du clergé se peuvent mettre d'eux-mèmes dans ce concile, en pratiquer les révolutions, en retranchant la pluralité des bénéfices et autres abus auxquels il a remédié. »

Parlant des misères publiques, Robert Miron dit : « Si Votre Majesté n'y pourvoit, il est à craindre que le désespoir ne fasse connaître au peuple que le soldat n'est autre chose qu'un paysan portant les armes, et que, quand le vigneron aura pris l'arquebuse, d'enclume il ne devienne marteau ».

Sages conseils, que la régente et son favori Concini n'écoutèrent pas.

Dans une circontance où le clergé et la noblesse, à propos d'un outrage fait au parlement, avaient voulu être médiateurs, le lieutenant civil de Mesmes avait comparé les trois ordres à trois frères, enfants d'une mère commune. Le clergé était l'aîné, la noblesse le puîné, le tiers état le « cadet, » selon lui. Il avait ajouté « qu'il se trouvait bien souvent que, dans les familles particulières, les aînés ravaloient les maisons, et les cadets les relevoient et portoient au point de la gloire [1]. »

Un rimeur composa ces vers, qui ne tardèrent pas à être dans des milliers de bouches :

O noblesse, ô clergé, les aînés de la France,
Puisque l'honneur du roi si mal vous maintenez,
Puisque le tiers état en ce point vous devance,
Il faut que vos cadets deviennent vos aînés.

1. *Florimond de Rapine; Recueil des États*, in-4°, *Paris*, 1651.

Jean Savaron, député du tiers état d'Auvergne, s'éleva, dans la chambre de la noblesse, contre la vénalité des emplois. Sa phrase : « Rentrez dans l'honneur de vos pères, que vous avez perdu par la vénalité des offices, » choqua tellement plusieurs gentilshommes qu'ils le menacèrent. Le roi lui donna des gardes pour la sûreté de sa personne.

Au lieu d'adopter les idées de fraternité, la noblesse exagéra ses prétentions hautaines devant le tiers, « ordre composé, disait un orateur, du peuple des villes et des champs : ces derniers quasy tous hommagers et justiciables des deux premiers ordres ; ceux des villes, bourgeois, marchands, artisans, et quelques officiers... [1] » « Nous ne voulons pas, ajoutèrent certains nobles, que des fils de cordonniers et de savetiers nous appellent frères ; il y a de nous à eux autant de différence comme entre le maître et le valet [2]. »

Des récriminations on arriva aux altercations. Les rivalités entre les députés donnèrent à la cour une remarquable audace.

Rien ne fut accordé. Le roi et le chancelier défendirent aux députés, fatigués par des lenteurs calculées, de tenir aucune assemblée. Le lieu ordinaire de leurs séances avait été démeublé, les portes étaient fermées (24 mars 1615.)

On avait eu besoin de la salle, prétendaient les courtisans, pour donner la représentation d'un ballet.

Parmi les députés du tiers, ces mots furent prononcés : « Sommes-nous autres que ceux qui entrèrent hier dans la salle de Bourbon ? » Mais il n'était pas venu le temps où une pareille question devait amener le serment du jeu de Paume.

1. *Procès-verbal et cahiers de la noblesse des Estats de l'an* 1515, Bibl. impériale.

2. *Florimond de Rapine*, Recueil des États, t. XVI.

Une médaille fut frappée à propos de l'assemblée de 1614. Elle portait cette devise : *Galliæ stabilitas.*

Non : c'était surtout l'affermissement de la royauté absolue qu'une telle devise célébrait.

La cour, en effet, refusa de communiquer par écrit ses propositions en matière d'impôt, dans l'assemblée de 1614. Le tiers état murmura. « Les finances, répondit le clergé, donnant raison à la cour, sont le nerf de l'État. Or, de même que les nerfs sont cachés sous la peau, de même il faut tenir secrète la force ou la faiblesse des finances. Lorsqu'anciennement il s'agissait de dévoiler le Très-Saint, il n'y avait que le grand-prêtre qui y entrât, les autres restaient dehors. Les finances sont la manne enfermée dans le coffre doré. »

La force du tiers état, qui comptait dans son sein les officiers de la justice et des finances, excitait la jalousie de la noblesse. Le bourgeois, par son droit héréditaire dans les charges, s'enrichissait et acquérait de la considération. Le noble, pauvre souvent, écarté des charges par leur prix élevé, se repentait, dit Loyseau, « d'avoir méprisé les lettres et embrassé l'oisiveté, » tandis que les hommes de robe, et ceux d'argent, comme on le verra bientôt, formaient une aristocratie entretenue par la vénalité des offices. Des familles de robe s'élevaient à côté des familles d'épée ; les unes et les autres avaient la plus haute opinion d'elles-mêmes.

Les offices de procureurs ou avocats, postulant dans les cours de parlement, chambre des comptes, cours des aides, bailliages, sénéchaussées, etc., étaient héréditaires [1]. Héréditaire aussi l'office de maîtres des courriers [2].

Le 15 août 1638, il y eut un combat à coups de poing entre les membres du parlement de Paris et ceux de la

1. *Déclaration du 2 janvier* 1630. Coll. Isambert.
2. *Édit de mai* 1630.

chambre des comptes, dans l'église de Notre-Dame. Les rivalités sociales, atténuées par la lutte religieuse du XVI^e^ siècle, se manifestèrent très-vivement, dès le commencement du XVII^e^.

En novembre 1617, une assemblée des notables réunie à Rouen, composée de onze prélats, de treize gentilshommes, de vingt-cinq officiers des cours souveraines et de justice, demeura sans résultats. Les nobles et les magistrats eurent quelques démêlés sur la préséance. Les premiers voulurent que les officiers représentassent le tiers seulement ; les seconds prétendirent être au dessus des gentilshommes, qu'ils jugeaient.

Une autre assemblée de notables, convoquée à Fontainebleau (1623), approuva la politique de Richelieu, et ne décida rien que la double guerre contre les huguenots et contre les Espagnols.

Une troisième assemblée de notables se tint à Paris, le 2 décembre 1626. Le surintendant des finances d'Effiat y présenta un sombre tableau de l'administration financière. Des trésoriers de l'Épargne, plus de cent receveurs généraux, plus de cent vingt fermiers et un nombre égal de traitants « n'avaient pas rendu de comptes depuis cinq ans. »

Les trois assemblées de notables furent inutiles. La royauté ne les réunissait que pour la forme.

Puisque les États généraux n'étaient plus convoqués, puisque les notables n'étaient pas pris au sérieux, aux membres des cours souveraines incombait la tâche de tempérer l'absolutisme monarchique.

Un parlement avait été créé à Pau (1620). Metz, dont les habitants, jusqu'alors, allaient plaider en dernier ressort devant la chambre impériale de Metz, eut aussi sa cour souveraine (janvier 1633).

Plusieurs fois le parlement de Paris se mit en opposition avec la royauté. De jeunes conseillers appuyèrent Marie de Médicis et Gaston d'Orléans. La compagnie refusa d'enregistrer une déclaration de lèse-majesté

contre les partisans et les instigateurs de l'évasion de Monsieur [1], déclaration que les parlements provinciaux reçurent sans résistance.

Mais, peu après, Louis XIII manda au Louvre les magistrats, qui traversèrent Paris à pied, tête découverte, s'allèrent mettre à genoux devant le roi, et entendirent le garde des sceaux déclarer « que le parlement n'était établi que pour rendre la justice aux particuliers, et des affaires d'État, il n'en devait connaître, sinon lorsque le roi lui en donnait et attribuait la connaissance [2]. » Le président Barillon, les conseillers Scarron, Laisné et Gayon, parlementaires anti-cardinalistes décidés, furent punis par l'exil.

Leurs confrères, rentrés au palais, rendirent un arrêt qui les invitait à venir « occuper leurs places accoutumées. » Mais des soldats avaient arraché à leurs domiciles Barillon et ses collègues.

Au procès de Louis de Marillac, nouvelle lutte entre les parlementaires et Richelieu. Le parlement évoqua l'affaire ; le conseil du roi cassa son arrêt, et le procès, enlevé à la compagnie souveraine, fut déféré à une commission extraordinaire. Louis XIII dit, peu après, au président Séguier et à quelques conseillers : « Vous n'êtes établis que pour juger entre maître Pierre et maître Jean, et, si vous continuez, je vous rognerai les ongles de si près qu'il vous en cuira [3]. En décembre 1636, le parlement s'étant opposé à de trop nombreux édits bursaux, le roi exila quelques parlementaires, les « meneurs. »

Cependant, la cour supprima de nouvelles charges. Elle vécut deux ans en paix avec le parlement [4].

1. *Mercure français*, t. XVII, 31 mars 1631.
2. *Mémoires d'Omer Talon.*
3. *Mémoires de Mathieu Molé*, t. II. Publ. de la Société de l'Histoire de France, in-8°, *Paris*, 1855.
4. *Mémoires d'Omer Talon.*

Une question d'impôts ralluma la guerre (1638). Le parlement prit en main la défense des rentiers de Paris, que l'on payait avec peine. Résultat : exil de quelques parlementaires; interdiction de la troisième chambre des enquêtes.

Richelieu voulut vaincre définitivement. Il enleva aux parlementaires tout rôle politique. Une déclaration du roi porta défense aux parlements de prendre connaissance des affaires d'État et d'administration, en ordonnant d'enregistrer les édits sans délibération, et d'enregistrer ceux de finances tels qu'ils seraient envoyés [1].

« Un État monarchique, selon la déclaration, ne peut souffrir qu'on mette la main au sceptre du souverain et qu'on partage son autorité [2]. »

A plus forte raison, d'après ces principes, Richelieu ne permit jamais l'opposition des États généraux et provinciaux. Ceux qui ne secondèrent pas les vues du cardinal, furent à peu près brisés. Les parlementaires d'Aix, de Bordeaux, de Toulouse et de Dijon, se montrèrent dévoués, comprimant au besoin les révoltes. En Bretagne, en Normandie et en Dauphiné, ils furent systématiquement hostiles au ministre, lorsqu'il voulut créer notre commerce colonial. A Pau et à Metz, l'incorporation définitive des deux provinces où ces cours souveraines étaient créées, ne se fit pas sans résistance.

En fin de compte, le pouvoir se riait complétement des remontrances que hasardaient, de temps à autre, les parlementaires provinciaux. A peine ceux de Paris l'inquiétaient-ils.

L'homme de robe, spécialement magistrat, rendant la justice, tenait beaucoup à ses prérogatives. La vénalité lui permettait d'entrer dans les charges « par la cheminée, au lieu d'y entrer par la porte. » Né riche, il s'enri-

1. *Coll. Isambert*, Déclaration de 1641.
2. *Déclaration de février* 1641.

chissait encore par le haut prix de la justice et par les frais exorbitants des procès, qui ruinaient les plaideurs. L'hérédité lui constituait un monopole.

Il jugeait d'après le « Code Michau [1], » ordonnance en 461 articles, qui embrassait toutes les parties de la législation : droit civil, droit criminel, police générale, affaires ecclésiastiques, instruction publique, justice, finances, commerce, armée, marine.

Le Code Michau répondait aux réformes demandées par les États de 1614 ; il empruntait la plupart de ses dispositions aux cahiers du tiers état ; il supprimait les banalités sans titre et les corvées abusives : il n'allait pas jusqu'à l'affranchissement des mainmortables.

Le parlement, que blessait certains articles de l'ordonnance, faisant disparaître des abus avantageux à ses membres, accepta le code Michau, mais sans les formules d'enregistrement nécessaires pour l'envoi aux baillis et sénéchaux.

D'après le Code Michau, les cours souveraines devaient procéder immédiatement à la publication des édits, et présenter leurs remontrances dans les deux mois de leur réception. Tout jugement contraire aux ordonnances était réputé nul [2]. Dans les causes importantes, après avis des procureurs généraux, avaient lieu les évocations des procès au grand conseil, pour cause de parenté [3]. Les juges faisaient élargir les prisonniers le jour même où leur élargissement était ordonné. Les prévôts des maréchaux interrogeaient les prisonniers dans les vingt-quatre heures de la capture. Aucune femme, mariée ou non, aucun homme de soixante-dix ans, ne pouvaient aller en prison pour le paiement de dettes civiles [4]. La procédure secrète était conservée [5].

1. *Ordonnance de janvier* 1629.
2. *Ordonnance de* 1629, articles 53 et 54.
3. *Id.*, article 65.
4. *Id.*, articles 111, 185, 156.
5. *Ordonnance de* 1629, article 112.

Plusieurs articles se rapportaient aux hospices, à la police des mendiants, à l'Université, à l'imprimerie, aux armes prohibées, aux associations illicites, aux délits de chasse, à la police militaire, etc. [1].

D'autres, traitant des questions de droit civil, nous serviront à dépeindre la famille du « Français sous Richelieu. »

Quelque amélioration que le Code Michau opérât dans l'administration de la justice, il n'en faut pas moins déplorer les abus dont la royauté, la noblesse et le clergé se rendirent coupables. Heureusement, l'opinion publique les dénonça, pour les flétrir. Certains parlementaires défendirent énergiquement le droit.

A Dijon, le roi en personne prononça, le 28 avril 1630, un jugement contre des séditieux [2].

Au lit de justice tenu le 16 janvier 1634, à Paris, il lut au parlement une déclaration très-étendue, par laquelle il pardonnait à Gaston et à ses compagnons, en demandant la nullité du mariage de ce prince. Le parlement agit selon les désirs royaux. Mais lorsque Louis XIII voulut être juge dans le procès du duc de La Valette, le président Nicolas de Bellièvre, appelé dans le cabinet du roi, dit en sa présence, et en présence de plusieurs magistrats et conseillers d'État, mandés comme lui auprès du roi, « qu'il voyait dans cette affaire une chose étrange, un prince opiner au procès d'un de ses sujets, etc. » Et lorsqu'on jugea le fond, le même président dit, dans son avis : « Cela est un jugement sans exemple, voire, contre tous les exemples du passé jusqu'à lui, qu'un roi de France ait condamné en qualité de juge, etc. [3]. »

Chaque fois que Richelieu s'ingéra dans les procès po-

1. *Coll. Isambert*, t. XVI, Ordonnance de 1629.
2. *Anciennes lois françaises*, Coll. Isambert; *Mercure francais.*
3. Cité en note par C.-B.-M. Toullier, dans son *Droit civil français.*

litiques ou autres, l'opinion publique, nous l'avons vu, blâma ses façons d'agir. Plus d'une voix s'éleva pour protester contre ses illégalités. Le parlement se plaignit même à Louis XIII d'une exécution faite sur une place de Paris, pendant la nuit, et par ordre de Richelieu, de deux hommes condamnés à mort par des commissaires [1]. Il manda Laffemas (V. plus haut p. 297,) et lui défendit d'exercer aucune poursuite en vertu de commission.

Habituée déjà à des manifestations de puissance absolue, ce que la royauté se permettait, elle le défendit à la noblesse et au clergé. L'autorité civile arrêta les ecclésiastiques sur la route qu'ils voulaient entreprendre comme au moyen âge. Quant aux nobles, la tenue des Grands jours à Poitiers (1634) réprima leurs exactions.

« Nous voulons, disait la déclaration royale convoquant les Grands jours, nous voulons, pour relever la majesté des lois, faire voir dans nos provinces la puissance de notre justice souveraine, qui ne saurait paraître en rien davantage qu'en réprimant de telle sorte l'insolence des méchants, que nos sujets soient à couvert de leurs violences [2]. »

Par égoïsme, par crainte de voir les Grands jours « diminuer leur pouvoir et autorité, » quelques parlementaires voulurent s'y opposer [3]. Ce fut en vain. L'ouverture des Grands jours de Poitiers, pour les provinces de Poitou, Touraine, Anjou, le Maine, Angoumois, Aunis, et plus tard Limousin, fut pareille à celle du parlement. Les commissaires du roi, en robe rouge, entendirent une messe « à la pontificale, » et les audiences commencèrent.

« La rigoureuse poursuite que faisait faire la cour des Grands jours contre les criminels, fit prendre l'air à bon

1. 28 novembre 1631.
2. Déclaration vérifiée au parlement, le 3 avril 1634.
3. *Mémoires d'Omer Talon.*

nombre de personnes, et des plus puissantes de ce pays-là, qui, pour éviter la sévérité des juges, prirent occasion de s'aller promener ailleurs, contre lesquelles, néanmoins, elle ne laissa pas d'agir, particulièrement contre deux cent trente-trois..., aux dépens de leurs biens et de leurs personnes mêmes, si on eût pu les attraper [1]. »

Mais on ne les « attrapa » guère. L'efficacité des Grands jours de Poitiers ne paraît pas prouvée. Les commissaires se firent maints compliments et civilités. Les prévôts des maréchaux, chargés des captures, étaient « gens corrompus et sans foi, » remarque Omer Talon. Les nobles qui échappèrent aux Grands jours, ou qui n'y furent pas punis, devinrent plus insolents, opprimèrent les faibles avec plus de liberté, en « s'imaginant avoir évité un péril dans lequel ils ne retomberaient plus [2]. »

Il eut fallu promettre la tenue de cette commission extraordinaire dans huit ou dix années. Peut-être alors l'appréhension de nouveaux Grands jours eût retenu la noblesse et les officiers en leur devoir [3].

II

Les masses sentaient bien ce qu'il y avait d'abusif dans les exceptions ecclésiastiques, dans les violences des nobles, dans la vénalité des offices. Elles ne voyaient pas, non plus, sans dégoût, les malversations et les infamies des « financiers, » des « traitants » qui ne manquaient pas de se présenter pour avancer de l'argent

1. *Archives curieuses de l'Histoire de France*, 2e série, t. VI.
2. *Mémoires d'Omer Talon.*
3. *Mémoires de Mathieu Molé*; *Mémoires d'Omer Talon.*

au Trésor, sauf à le grever outrageusement. Les pensions des grands, — total de cinq millions et demi, — arrivaient presque au chiffre des appointements donnés aux fonctionnaires publics. Le président Jeannin, qui dirigeait les finances, avait promis faussement qu'on supprimerait les pensions « les plus inutiles. »

Les dépenses de l'armée, qui, en 1610, ne dépassaient pas sept millions, furent évaluées, en 1643, à quarante millions ; celles de la marine, à peine comptées dans le budget de 1634, allaient au delà de quatre millions en 1643 [1]. Les impositions, presque doublées, se montaient à quatre-vingts millions de livres environ, et déjà l'on avait consommé les recettes de 1643 à 1646, inclusivement. Les rentes et les gages étaient arriérés.

Tout ce qui se passait, déterminait les gouvernements à garder le secret sur les finances. Aucun n'en voulait prendre la responsabilité. Le « secret des finances » avait été posé en principe, aux États généraux de 1614 (V. plus haut, p. 366). La cour n'aimait pas que le vulgaire entrât dans le détail de ses dépenses, dans l'examen des finances, que l'évêque de Belley déclarait être semblables « au mystérieux sanctuaire de l'Ancienne Loi. »

Elle avait ses raisons pour cela. Après la dissipation des trésors accumulés dans la Bastille par Sulli, elle adoptait de singulières, d'odieuses maximes, émises par les surintendants et les financiers de l'époque, et reconnues plus tard par Colbert, dans un Mémoire célèbre [2].

Pour la cour, « le royaume ne pouvait exister que dans la confusion et le désordre ; le secret des finances consistait seulement à faire et défaire, donner des gages et des honneurs nouveaux aux anciens officiers, en créer de nouveau de toutes sortes et de toutes qualités, aliéner des droits, des gages, des rentes, les retrancher et les

1. *Arch. curieuses de l'Histoire de France*, t. VI.
2. Bibl. imp., Supplément français, Ms n° 3,695.

rétablir, faire payer des taxes sur toute sorte de prétexte, augmenter les droits des fermes et des tailles, les aliéner, retrancher, retirer et aliéner de nouveau, consommer pour les dépenses d'une année les recettes ordinaires et extraordinaires des deux suivantes ; donner de prodigieuses remises, non-seulement pour les affaires extraordinaires, mais même pour le recouvrement des revenus ordinaires, dont les remises et les intérêts des avances consommaient toujours plus de la moitié ; donner moyen aux trésoriers de l'épargne, autres comptables, fermiers et traitants, de faire des gains prodigieux, soutenant que la grandeur de l'État consistait à avoir un petit nombre de personnes qui pussent fournir des sommes prodigieuses et qui donnassent de l'étonnement à tous les princes étrangers ; négliger les fermes et recettes générales dans lesquelles consistent les revenus ordinaires pour s'appliquer entièrement à des affaires extraordinaires (c'est-à-dire à des emprunts, aliénations, créations d'offices, etc.) [1]. »

L'homme qui dévoile ces mystères, nous apprend que les gens les plus éclairés et les plus habiles suivaient cette déplorable routine, « estimant qu'en une matière si délicate l'expérience d'une autre conduite était plus dangereuse que le mal même que l'on souffrait. »

Le surintendant d'Effiat comparait les trésoriers de l'Épargne à la sèche, troublant l'eau pour tromper les yeux des pêcheurs. Dans cette eau trouble pêchaient les surintendants eux-mêmes. D'une part, ils s'enrichissaient, et enrichissaient leurs parents, leurs amis, les courtisans qui facilitaient ces désordres ; d'autre part, ils pensaient que cette manière d'agir rendait leur ministère nécessaire, à cause des difficultés que le gouvernement aurait éprouvées en voulant les changer.

Au su de tous, les officiers de finances accumulaient

1. Manuscrit de Colbert.

d'immenses biens. Pour leurs profusions, leurs désordres, leurs excès, ils trouvaient dans les gens d'affaires des complices retors. La fourberie des financiers, des partisans, des maltôtiers et des fermiers, fournissait matière à satire. Ils recevaient jusqu'à 20 et 25 p. °/₀ de leurs avances ; ils gagnaient parfois le tiers sur leurs traités. D'Effiat put, pour la première fois, emprunter à 10 p. °/₀[1].

Sur une médaille [2], le type du financier est symbolisé par un vautour perché sur une branche, et vomissant le trop de nourriture qu'il a pris, sans en avoir fait part à un de ses petits, qui est proche de lui. Un faucon, perché sur une autre branche, blâme cette honteuse action, et dit : *Solo aliena vomit.* « Ce qui signifie la rapine des financiers qui ne veulent des biens que pour eux, et la nouvelle recherche faite contre eux qui les oblige d'apurer leurs comptes. »

L'aristocratie d'argent s'implante, à côté de celle des gens de robe. Dans la haute bourgeoisie, le désir d'éclipser la noblesse et le clergé pousse aux actes de rapacité coupable. Être riche devient le mot d'ordre. Qu'importe si l'Église accuse le financier d'usure, et si les gentilshommes manifestent du dédain à son égard ? La richesse efface tout. Certains financiers se servent de meubles et d'ustensiles domestiques en argent, quand des princes n'ont ces objets qu'en cuivre ou en fer.

« Tout est perdu lorsque la profession lucrative des traitants parvient encore par ses richesses à être une profession honorée [3]. » Peu de Tantales, parmi ceux qui lèvent les tributs. Pauvres en commençant leur métier, ils sont méprisés ; riches, ils obtiennent assez d'estime. Alors, ils ne s'arrêtent devant aucun scrupule. Les trésoriers de l'Épargne, d'accord avec leurs protecteurs, achè-

1. *De Forbonnais*, Recherches sur les finances de France, t. Ier.
2. Frappée en 1614.
3. *Montesquieu*, Esprit des lois, liv, XIII, ch. xx.

tent à bas prix les créances sur le Trésor, et en portent la dépense entière sur les registres.

Tel seigneur ruiné cherche à réparer ses pertes en fabricant de la fausse monnaie ; tel roturier s'imagine qu'avec de l'or il cachera les défauts de son origine. Les ateliers de faux-monnayage se multiplient. Le vol s'organise.

Il s'organise dans l'ombre : de 1610 à 1633, plus de cinq cents faux-monnayeurs, — nobles ou roturiers, — sont exécutés à mort, après avoir comparu devant une chambre de justice, commission établie pour la recherche et répression du crime de faux-monnayage [1]. Suivant un écrivain contemporain, ce n'était pas le quart de ceux qui avaient fabriqué de la fausse monnaie.

Le vol s'organise au grand jour. Les flibustiers, dont les compagnies, de vingt-cinq à trente hommes, s'appellent « matelotages, » se conduisent en « démons de la mer [2], » et font des expéditions brillantes. Ces « frères de la côte, » experts dans l'abordage, disciplinent les pillards, et deviennent célèbres. Louis XIII nomme (1637) gouverneur de la Martinique le capitaine Duparquet, chef de flibustiers ; et, trois ans plus tard, des flibustiers partis de Normandie fondent Saint-Domingue.

De son côté, l'autorité rétablit les édits bursaux supprimés en 1610, et elle invente d'autres exactions. Force lui est de sévir pourtant, afin de donner quelque satisfaction à l'opinion publique. Car, parmi les gens d'affaires, celui-ci vole les deniers de l'État, celui-là compromet la réputation des magistrats, en vendant la justice, et un autre ne recule pas devant les pilleries à main armée.

D'ailleurs le Trésor perd, à toutes ces malversations. D'après un Mémoire de 1626, par suite de fraudes « un

1. La peine de mort pour fausse monnaie a existé jusqu'à l'Assemblée constituante.

2. Les Espagnols les appelaient ainsi.

écu qui en vient au roi en coûte plus de dix au peuple. » Les masses sont indignées. « La France demande justice au roi contre les financiers et gens d'affaires [1] ; » et, en effet, une chambre de justice est établie contre les fermiers généraux (1625). Au revers de l'estampe intitulée : « Le Pressoir des esponges du roy, on place ce quatrain :

Ces voleurs icy pressoirez
Sont les pirates de la France,
Qui regorgent les flots dorez
De nos trésors en abondance.

Sur l'établissement de la chambre de justice, paraissent une gravure et une brochure ayant toutes deux pour titre : « La Chasse aux larrons [2]. « Un grand dessin raille les financiers et gens d'affaires, en représentant « La Maltôte en travail [3] ; » une estampe, « La Justice royale, » est accompagnée d'une longue explication sur l'acte énergique du gouvernement.

Beaucoup de bruit pour peu de résultats. Un trésorier de l'Épargne, Bouhier de Beaumarchais, beau-père de La Vieuville, est exécuté en effigie; un financier l'est en réalité [4] ; d'autres s'exilent ; les fermiers généraux composent pour une somme de 10,800,000 livres, dont les courtisans profitent plus que le roi.

Et la chambre de justice est révoquée. Mais que les financiers se tiennent pour avertis. Tous les dix ans, il y aura des juges qui puniront leurs malversations. Les agents des tailles et des gabelles, ceux qui sont chargés du paiement des troupes, ne resteront pas impunis. Ceux qui ont « appris l'art de voler sans ailes [5], »

1. *Gravure*, Bibl. impériale.
2. *Brochure*, par Jean Bourgoin, in-8°, sans date.
3. *Cartons de la Bibliothèque impériale.*
4. *Mercure français*, t. X.
5. *La France en convalescence*, pièce insérée au *Mercure français*, t. X.

ne trouveront plus des favoris pour complices de leurs infamies.

Entre le roi, qui pouvait augmenter la taille selon sa souveraine autorité, et le financier rapace, c'est-à-dire entre celui à qui revenait l'impôt et celui dans les mains de qui l'impôt passait, plus d'un compromis avait lieu. Les besoins de l'emprunteur lui firent fermer les yeux sur les exigences du prêteur. En 1629, Louis XIII séjourna à Troyes. Après son départ, on leva sur les habitants de la ville et des faubourgs la somme de 200,051 livres 17 sols; pour payer les frais d'entrée et de séjour du monarque. Combien en revint-il au Trésor?

Il paraît que la maison du roi manquait des choses nécessaires, quand sa dépense était augmentée de cinq cent mille livres.

Richelieu, si habile en toutes choses, tenta de remédier au mal.

Par la création des intendants [1], il améliora les finances. Chargés de faire observer en chaque bureau les édits, ordonnances et règlements sur l'administration des finances, » les intendants, révocables à volonté, remplacèrent trois mille trésoriers, ou plus, qui avaient acheté leurs charges, et que la mesure de Richelieu ruina.

Cette nouveauté sépara la justice de l'administration; elle porta un peu d'ordre, de célérité et d'économie là où il n'existait que confusion, lenteur et gaspillage [2].

Mais le financier éluda les innovations. L'influence des richesses ne s'évanouit pas sous Richelieu, ni, à plus forte raison, quand le cardinal eut terminé sa carrière.

Une bourse de commerce fut établie à Paris (1639). A partir de cette année, les « courretiers de change, deniers et marchandises, » prirent le nom d'« agents de change. » Il y eut une création de « banquiers ecclésias-

1. Édit de mai 1635.
2. *Saint-Aulaire,* Introd. à l'histoire de la Fronde.

tiques » en titre d'office dans plusieurs villes [1]. Ces banquiers sollicitaient en cour de Rome, par leurs correspondants, toutes les bulles, rescrits, provisions, signatures, dispenses, et autres actes pour lesquels on se pourvoyait à Rome.

L'autorité ordonna que les espèces d'or ne seraient exposées que pour leur juste poids [2]. Deux déclarations convertirent les monnaies légères en nouvelles espèces d'or appelées « Louis [3]. » Ce fut Claude Bullion, surintendant des finances, qui fit frapper cette nouvelle monnaie. Il invita des gens de haute qualité, auxquels on servit de grands plats remplis de louis. Chacun prit ce qu'il voulait. Les convives se jetèrent avec avidité sur les plats, remplirent leurs poches, et s'en allèrent précipitamment. Des carrosses, qui les attendaient à la porte, s'en retournèrent à vide.

Dans le public, les bourgeois se préoccupaient fort des questions de finances, d'autant plus que tout le règne de Louis XIII vit fréquemment des constitutions de rentes, et souvent des emprunts forcés. La dette exigible était augmentée de cinquante millions, depuis Sulli.

Bullion constitua 96,000 livres de rentes sur les droits des bois de Paris ; 250,000 sur les gabelles ; 500,000 sur les tailles. Dès leur création, les rentes sur les tailles furent décriées, à cause de la manière dont l'autorité s'exprimait sur leur remboursement. On les appelait « petites tailles. » Le gouvernement profita de leur défaveur pour se dispenser d'en payer bien exactement les arrérages. Insensiblement, on n'en toucha plus qu'un ou deux quartiers. Elles ne se vendirent plus qu'à vil prix. Quelques traitants bénéficièrent du double et du triple sur les rentes.

1. Déclaration du 25 avril 1633.
2. Déclaration du 17 novembre 1633; *Mercure français*, t. XXIII.
3. Du 31 mars 1640, et du 27 septembre de la même année.

Folle joie, chez les rentiers, quand ils touchaient leurs quartiers, après une longue attente. Une grande estampe représenta la « Loterie qui se doit tirer à Paris en l'hôtel de ville pour l'extinction des billets de l'État [1]. »

Déjà le rentier, confiant dans le gouvernement, lui prêtait par spéculation, et manifestait des colères toutes politiques, lorsque les arrérages se laissaient trop longtemps désirer.

III

Depuis la découverte de l'imprimerie jusqu'au XVII[e] siècle, assurément la pensée avait eu d'éloquents interprètes. Des écrivains de génie s'étaient révélés à la foule.

Mais les « hommes de plume, » dont la profession consistait seulement à écrire, et dont le groupe tenait place dans la société, ne parurent guère que sous Louis XIII, quand la liberté de conscience eut élargi l'horizon pour les littérateurs.

Ce règne, pendant lequel Richelieu travailla surtout à fortifier le despotisme monarchique, vit se produire, en conséquence des hardiesses de parole et de plume que l'on remarqua au temps de la Ligue, une sorte d'émancipation par l'intelligence. Les pouvoirs prétendaient imposer leur loi ; mais les goûts, les fantaisies d'imagination, le besoin de critiquer et de contrôler, ou tout au moins d'analyser les actes officiels, ne cédaient pas à la pression du maître.

Parmi les nombreux écrivains à qui Richelieu donnait

1. *Bibliothèque impériale.* Estampe de 1643.

400, 600, 900, 1,000 et jusqu'à 1,200 livres de pension, « payée exactement dès les premiers jours de l'année et sans déchet [1], » quelques-uns affichaient une certaine indépendance. Tels Corneille, Rotrou et Mézerai.

La vie intellectuelle débordait de toutes parts. L'esprit cherchait à contrebalancer les puissances de la politique, de l'armée, de l'Église, de la magistrature et de la finance.

On assistait à la naissance de la littérature classique, développant les hautes pensées, jetant aux foules des axiomes sociaux, agrandissant les âmes, créant des œuvres qu'il suffira de nommer, car la génération actuelle les étudie toujours avec fruit, car elles se trouvent dans toutes les mains.

Au début de la société moderne, l'homme de plume voulut prouver sa force, comme les notabilités de chaque sorte. A la cour, à la ville, on compta avec lui.

Il avait des amis et des ennemis; peu de gens le traitaient avec indifférence; beaucoup se passionnaient pour ses productions. Il formait un des principaux éléments de la société. Disons plus, il était à la mode.

Témoins les beaux-esprits et les précieuses, — types remarquables de l'époque.

Empressé à répéter le « mot qui court » ou vaudeville, le bel-esprit allait de salons en salons, pour y recueillir des applaudissements. On appelait bel-esprit un homme dont l'esprit était orné de connaissances agréables. Le premier qui se fit remarquer en France, ce fut Voiture [2].

Bel-esprit Marc de Maillet, poëte ridicule et indigent, qui envoyait au roi ce placet :

> Plaise au Roy me donner cent livres
> Pour des livres et pour des vivres.

1. *Aubery*, Hist. du card. de Richelieu, livre VII.
2. *Voltaire*, Siècle de Louis XIV.

De livres je me passerois,
Mais de vivres je ne saurois [1].

Bel-esprit Bautru, déjà connu de nous. Il alla voir madame de Verneuil, excessivement grosse, et voulut payer à la porte comme pour « voir la baleine. » Bel-esprit Pierre Patrix, « homme de prix, quoique normand, » a dit Scarron. Il fut maréchal des logis de Gaston d'Orléans.

Quand le bel-esprit poussait trop loin la manie d'amuser, sans s'arrêter devant les obcénités, on lui donnait le nom de « turlupin, » ou mauvais plaisant, faiseur de pointes et de quolibets [2].

Comme le samedi était le jour où l'on se réunit plus tard, chez mademoiselle de Scudéri, dite « Sapho, » les hommes de plume qui fréquentaient ce cercle étaient appelés « beaux-esprits du samedi. »

En même temps que le bel-esprit naquit la « précieuse, » c'est-à-dire la femme exclusivement préoccupée des choses littéraires, et comptée parmi les ancêtres de celle que nous nommons aujourd'hui « bas-bleu. ».

Beaux-esprits et précieuses se recherchaient. On en voyait dans nombre de salons, ouverts par des Mécènes en habit ou en jupon. Ils se mêlaient aux lettrés véritables, aux savants, aux écrivains sérieux, auxquels leur concours profitait plus qu'on ne pourrait croire. Les maîtres de la littérature, des sciences et des arts, trouvaient en eux des prôneurs, remplissant alors l'office de réclames vivantes.

Quelques hôtels étaient des rendez-vous pour les hommes de plume. L'histoire a surtout parlé de l'hôtel de Rambouillet, prototype des brillants salons littéraires qui ont existé jusqu'à nos jours.

1. Portefeuille de Tallemant des Réaux.
2. Voir, plus bas, les *Turlupinades* de l'Estrapade.

Entre le Louvre et les Tuileries, non loin de l'hôtel de Longueville, s'élevait l'hôtel de Pisani [1], avant-dernière construction de la rue Saint-Thomas-du-Louvre, du côté du Palais-Cardinal, vers l'endroit où est aujourd'hui le pavillon de la bibliothèque du Louvre. Il appartenait à Catherine de Vivonne, fille du marquis de Pisani, et femme de Charles d'Angennes, marquis de Rambouillet. La marquise modifia l'hôtel d'après le plan qu'elle en traça elle-même.

Autour de cette femme à la fois belle, spirituelle et de mœurs honnêtes, sachant l'italien et l'espagnol, dessinant assez bien, se groupaient, dès le règne de Henri IV, lès 1600 [2], les hommes lettrés qui se trouvaient déplacés dans une cour où la vie des camps avait trop de représentants.

Les déréglements du Louvre scandalisaient Catherine de Vivonne. Elle et son mari, hostiles à Sulli, se tenaient sur la réserve. L'ouverture des salons de l'hôtel de Pisani, qui devint l'hôtel de Rambouillet, eut donc lieu dans un but légèrement politique et tout à fait moral.

Jusqu'alors, les gens de lettres de profession avaient été admis près des rois et des grands personnages, mais à titre de domestiques, c'est-à-dire de personnes attachées à la maison.

Racan, qui avait commencé par être page de la chambre de Henri IV ; Maynard, d'abord secrétaire de Marguerite de Valois ; Claude de Malleville, secrétaire de Bassompierre ; Théophile de Viau, attaché au duc Henri de Montmorenci ; Bois-Robert, agent d'intrigues de Richelieu ; Voiture, poëte de Monsieur ; Sarrazin, secrétaire des commandements du prince de Conti, et Benserade, que Gaston d'Orléans logea au Palais-

1. Les hôtels de Longueville et de Rambouillet ont tous deux disparu.

2. *P.-L. Rœderer*, Œuvres, t. II, gr. in-8°, *Paris*, 1858.

Royal, avaient des places dépendantes, quoique regardées comme honorables.

S'ils bronchaient, les grands seigneurs, leurs maîtres, les cassaient aux gages. Entre les protecteurs et les protégés, nulle intimité complète n'existait, parce qu'il n'y avait pas d'égalité possible dans leurs relations. L'écrivain était l'homme ou l'esprit d'un autre homme. Monseigneur payait ses compliments, et profitait un peu de ses succès.

Madame de Rambouillet, et quelques-uns de ses imitateurs, agirent tout autrement à l'égard des gens de lettres. Près d'eux, tant valut l'esprit, tant valut l'homme. La charmante marquise, qui « lisait toute une journée sans la moindre incommodité, » s'ingénia pour donner aux lettrés le rang qu'ils méritaient dans le monde. Ils entrèrent en société, chez elle, de pair à pair avec tous [1].

Son salon fut un tournoi littéraire permanent, pendant la durée de trois règnes. L'indifférence de Louis XIII pour les gens de lettres se montrait si complète, que ceux-ci briguaient ardemment l'honneur d'être admis dans une société qui les patronait, et qui dirigeait l'opinion. Cette société s'éleva presque à la hauteur d'une institution.

La marquise recevait ses visiteurs dans une grande chambre, dite « chambre bleue, » située au rez-de-chaussée de son hôtel. La première, elle s'était avisée de faire peindre une chambre d'autre couleur que de rouge ou de tanné [2]. Ameublement de velours bleu, rehaussé d'or et d'argent. Des fenêtres sans appui régnaient de haut en bas, depuis le plafond jusqu'au parterre. Rien de plus gai. Les invités jouissaient sans obstacle de l'air, de la vue et du plaisir du jardin [3]. Par delà le jardin, il y avait un clos, où madame de Rambouillet fit planter une allée de sycomores, et semer du

1. *P.-L. Rœderer*, Œuvres, t. II.
2. *Tallemant des Réaux*, Historiettes, t. III.
3. *Sauval*, Antiquités de Paris, t. II.

foin dessous. Elle se vantait d'être la seule dans Paris qui, de la fenêtre de son cabinet, pût voir faucher un pré.

A la suite de ce cabinet, il y en avait quelques autres, s'ouvrant ou restant fermés, selon l'affluence des personnes de la société. Au surplus, de grands paravents pouvaient y être développés. La marquise introduisit l'usage des appartements à plusieurs pièces de plain-pied, de moyenne grandeur, favorables aux réunions de la vie privée. On entrait chez elle par une enfilade de salles, d'antichambres, de chambres et de cabinets.

Des artistes très-distingués avaient embelli cette demeure, et Malherbe composa, pour la fontaine de l'hôtel de Rambouillet, l'inscription suivante :

Vois-tu, passant, couler cette onde
Et s'écouler incontinent?
Ainsi fait la gloire du monde,
Et rien que Dieu n'est permanent.

Tout Parisien louait à l'envi les beautés du « palais Cléonime », nom donné par mademoiselle de Scudéri au gracieux logis de la marquise de Rambouillet.

Arthénice, — tel était l'anagramme du mot Catherine, anagramme trouvé par Malherbe et Racan, — Arthénice se plaisait au sein d'une société dont tous les personnages recevaient ses compliments. Un peu trop apprêtée et cérémonieuse, elle avait pour idéal l'*Astrée*, roman du marquis d'Urfé, qui ne tarda pas à paraître (V. plus haut p. 126). La « belle conversation, » les galantes délicatesses, le respect pour les femmes, l' « urbanité » [1], une décence extrême dans le langage, étaient le code de ses invités, qui faisaient « profession solennelle de sagesse, de science, de vers et de vertu, » qui continuaient le travail de Malherbe sur la langue française, en y ajoutant l'art de converser, éminemment français.

1. Mot que les Précieuses reçurent de Balzac.

Converser, immense besoin des classes aisées de l'époque, auxquelles il fallait des communications sociales, intimes et variées. Cinquante années de guerres civiles et religieuses pesaient sur les imaginations. On aspirait à se voir, à s'apprécier, à échanger des idées, à se parler enfin, au lieu de se tuer. Les manières polies entre les deux sexes, la causerie décente, tendaient à remplacer le cynisme laconique et la licence des paroles qui avaient éclaté pendant le XVI^e^ siècle.

Des princesses voyaient la marquise de Rambouillet, « quoique celle-ci ne fût pas duchesse, » remarque Segrais. Il leur était singulièrement agréable de participer aux conversations dont l'esprit faisait d'ordinaire les frais, et qui contrastaient avec celles de la cour, livrée aux intrigues politiques. Lors du complot de Chalais (V. plus haut, p. 305), Louis XIII « interdit aux hommes l'appartement de la reine. »

Autant la cour était agitée et corrompue, autant la société de l'hôtel de Rambouillet était recherchée et charmante. Le beau sexe n'y tolérait que les amours platoniques. Baiser la main d'une femme semblait la suprême hardiesse.

Quelle aimable enfant que cette Julie d'Angennes, l'une des filles de madame de Rambouillet! Quelle ravissante princesse que Charlotte de Montmorenci! Quelle touchante et pure personne que mademoiselle du Vigean! Les plus délicieux pastels vivants du XVII^e^ siècle figurèrent chez Arthénice. Mademoiselle de Bourbon (depuis, duchesse de Longueville); la duchesse d'Aiguillon, nièce de Richelieu; la marquise de Sablé, fort délicate en galanterie; madame de La Vergne, et sa fille (depuis, madame de La Fayette); les comtesses de Fiesque, de Saint-Martin, de Maure; la duchesse de Chevreuse et la jeune marquise de Sévigné; enfin, mademoiselle Paulet, surnommée la Lionne, — tel fut le personnel féminin de ce salon, où le marquis de Rambouillet, le duc d'En-

ghien, M. de Chaudebonne, protecteur de Voiture, Richelieu, alors évêque de Luçon, La Rochefoucauld, les Nogaret de La Valette, le marquis de Salle, et d'autres hommes distingués du temps, représentaient, avec les gens de lettres, ce qu'on pourrait appeler le monde des galants.

Politesse, discrétion, entretiens familiers sur les choses de l'intelligence, quoi de plus attrayant et de plus digne!

Mais le bien amène des excès. Ce cercle fit naître les petits genres littéraires, qui devaient engendrer à leur tour les mièvreries et les fadeurs niaises. L'hôtel de Rambouillet, où les souvenirs des cours d'amour se conservaient trop, peut-être, vit remplacer le sentiment brutal par la passion idéalisée jusqu'à la «préciosité, » définie par Huet « une galanterie honnête, » dans le sens qu'on donne au mot « galant homme. » Puis le langage, quintessencié, dégénéra en pédantisme. Les lettrés, et les savantes que Ninon appela les « Jansénistes de l'amour, » n'échappèrent point aux écueils du faux goût.

Le nom de précieuses devint même un titre d'honneur pour les femmes, « jeunes » ou « anciennes, » car on bannissait le mot « vieille » du répertoire général. Celles qui se vouaient aux pointilleries du sentiment, s'intitulaient « galantes; » celles qui préféraient les finesses de l'esprit, étaient les « spirituelles. » Les unes et les autres parlaient une langue exceptionnelle, inconnue du vulgaire, et qui était pour ainsi dire un argot de la littérature.

A l'imitation de l'*Astrée*, dont les personnages avaient des noms allégoriques, où la reine Marguerite, sœur de Henri III, s'appelait Galatée, mademoiselle de Chateaumorand Astrée, d'Urfé Céladon, et Henri IV Euric, etc., les invités de madame de Rambouillet poétisaient toute chose. Pour eux, Paris c'était Athènes; l'île Notre-Dame représentait Délos, et la Place Royale se transformait en place Dorique; Poitiers devenait Argos; Tours, Césarée;

Lyon, Milet; Aix, Corinthe. Ils métamorphosaient la France en Grèce.

Ils débaptisaient aussi les hommes. Richelieu était Sénèque, comme Mazarin devait être, plus tard, Caton, le grand Condé, Scipion, et Louis XIV, Alexandre. Tous les beaux-esprits recevaient un nom joli. Chapelain s'entendait appeler Chrysante; Voiture, Valère; Sarrazin, Sésostris; La Calprenède, Calpurnius; et Scudéri, Sarraidès.

La gracieuse Arthénice trônait au milieu de ce pays à part, dont les profanes n'approchaient point. L'hôtel de Rambouillet commençait à jouer le rôle qu'il a conservé pendant longtemps. Chacun le regardait comme un « rendez-vous de tout ce qui était le plus distingué en condition et en mérite, » comme « un tribunal avec qui il fallait compter, et dont la décision avait un grand poids dans le monde, sur la conduite et sur la réputation des personnes de la cour et du grand monde [1]. » Selon Bayle, « c'était un véritable palais d'honneur. »

Jean-Louis Guez, seigneur de Balzac, né en 1588, mort en 1654, et Vincent Voiture, né en 1598, mort en 1648, fréquentaient le salon bleu d'Arthénice. Le premier y passait pour un oracle; le second y tenait rang de héros. Balzac donna du nombre et de l'harmonie à la prose. Ses lettres, où le choix des mots charmait l'oreille, excitèrent l'admiration générale, malgré l'exagération des manières éloquentes. Voiture eut et fit de l'esprit, joua avec les idées, souvent avec les mots, et fut avec raison proclamé le père de la badinerie. Madame de Sablé disait « qu'il avait un amour-propre de femme, » et M. le Prince le trouvant trop familier, ajouta: « Si Voiture était de notre condition, on ne le pourrait souffrir. »

François Malherbe, et son élève Racan, firent surtout la gloire du cercle littéraire dont beaucoup reconnais-

1. *Mémoires de Saint-Simon.*

saient la suprématie. Malherbe, surnommé « le poëte des princes et le prince des poëtes, » affectait de mépriser l'art et le métier d'arrangeur de syllabes. Il prétendait « qu'un bon poëte n'est guère plus utile à l'État qu'un bon joueur de quilles. » Et pourtant, dit-on, il consultait sur l'harmonie de ses vers jusqu'à l'oreille de sa servante. Malherbe connut les effets de rhythme, créa des constructions poétiques, et adopta le « style noble » que ses successeurs ont parfois confondu avec la forme ennuyeuse.

Honorat de Bueil, marquis de Racan, plut surtout par ses *Bergeries* [1]. Un heureux choix d'images, quelques teintes de mélancolie, une rare perfection de style, ont empêché ses ouvrages de vieillir. La postérité commença pour lui de son vivant, et il mourut (1670) plein d'années, au milieu d'un concert de louanges.

Outre ces poëtes hors ligne, chez Arthénice parurent simultanément ou successivement: Claude de Malleville, académicien et secrétaire du roi, qui composait facilement le sonnet, le rondeau et l'élégie, sans mettre assez de soin dans ses ouvrages; François Maynard, académicien, conseiller d'État, qui brillait par la pureté et la diction, qui faisait principalement des sonnets et des épigrammes; Vaugelas, grammairien et puriste; Ogier de Gombauld, dont les sonnets et madrigaux n'étaient guère acclamés que dans l'hôtel de Rambouillet; Jean Chapelain, pensionné par Richelieu, sans doute à cause d'une ode faite à ce cardinal, et qui devint tout d'abord l'oracle des écrivains et des poëtes, pour aboutir plus tard au ridicule poëme de *la Pucelle;* Georges de Scudéri, dont nous parlerons bientôt; le Père Lemoyne, jésuite, prédicateur, et auteur d'un poëme épique en dix-huit chants, intitulé *Saint-Louis;* Pierre Coustard ou Costar, satirique, obstiné, fort entiché de son mérite, que la pos-

1. In-8°, *Paris*, 1628.

térité a nié absolument ; Jean-François Sarrazin, rival de Voiture pour l'ingénieux badinage, auteur de la « Défaite des bouts rimés, » poëme en quatre chants ; La Calprenède, mauvais romancier, et encore plus mauvais tragique ; Valentin Conrart, « au silence prudent, » qui fut le père de l'Académie Française [1] ; Jean Mairet, poëte tragique, très-célèbre jusqu'à l'apparition de Corneille ; Leroy de Gomberville, romancier un peu poëte, auteur d'un *Éloge de la Vieillesse*, en cent dix quatrains ; Olivier Patru, avocat, remarquable comme grammairien et comme critique ; enfin Antoine Godeau, évêque de Grasse, à qui ses médiocres petits vers surent attirer la protection de Richelieu, dont il reçut *Grasse* (Grâces), en échange d'une paraphrase du *Benedicite*.

Presque au moment où Malherbe s'éteignit, Pierre Corneille, âgé de dix-neuf ans, était reçu dans la société de l'hôtel de Rambouillet, où il lut ses chefs-d'œuvre, où le *Cid* fut soutenu contre l'Académie. Peu après, Jean de Rotrou, tragique, Isaac de Benserade, poëte, Saint-Evremond, écrivain philosophe, le seigneur Charleval ; qui « courtisa toute sa vie les femmes et les muses, » et Gilles Ménage, le savant bel-esprit, y prirent place, ainsi que le duc de La Rochefoucauld, âgé de dix-huit ans. Bossuet, ayant seize ans à peine, improvisa un sermon [2] devant un auditoire qui sut admirer, dès l'abord, la méthode de Descartes.

Quelques autres écrivains, moins goûtés, suivaient les doctrines du palais d'honneur.

Parmi les hôtes de madame de Rambouillet, le marquis de Salle, depuis duc de Montausier, « arbitre du bon goût et de la rigidité des bienséances [3], » fut un des plus connus, à cause de sa passion romanesque pour Julie de Rambouillet. Pendant l'hiver de 1641, Montausier

1. Voir plus bas, même §.
2. *Le card. de Bausset*, Hist. de Bossuet, t. Ier, p. 22.
3. *Massillon*, Oraison funèbre du Dauphin.

adressa à Julie, fille de la marquise de Rambouillet, un cadeau fort gracieux, — une guirlande peinte sur vélin in-folio par Robertet, au bas de laquelle se trouvent toutes les fleurs dont elle se compose, peintes séparément, chacune sur une feuille particulière. Au-dessous, Nicolas Jarry, célèbre calligraphe et noteur de la chapelle de Louis XIV, a écrit, avec une perfection de main que le burin n'atteindrait pas, un madrigal se rapportant à chaque fleur.

Dix-huit auteurs ont concouru à l'œuvre poétique, connue sous le nom de guirlande de Julie[1], ornée de peintures et de vers médiocres.

C'est au moment du mariage de Montausier avec Julie, que l'hôtel de Rambouillet commença à se dissoudre, que son « règne finit. » La Fronde, en divisant toutes les familles de France, rendit les réunions littéraires presque impossibles; et les traits de Molière[3] achevèrent la décomposition d'une société qui, au demeurant, avait servi la cause de la civilisation.

Les invités et invitées d'Arthénice,—beaux-esprits dont quelques-uns, comme Neufgermain (V. plus haut p. 278), étaient un peu fous, — précieuses souvent trop excentriques, ne formaient pas un groupe de personnages absolument distingués. Il se trouvait parmi eux des gens subalternes et obséquieux, de ceux qu'on a appelés des « espèces », et qui se faufilaient parmi les écrivains de mérite, comme cela arrive dans toutes les maisons ouvertes.

Quoi qu'il en soit, les beaux-esprits et les précieuses donnèrent cours à une foule d'expressions heureuses. Les précieuses ont dit, les premières: « cheveux d'un blond hardi », parce que *roux* leur paraissait trop brutal. Elles disaient aussi: « n'avoir que le masque de la

1. Volume vendu 14,510 francs, à la vente du duc de La Vallière.
2. 1641, in-f°, *Paris*, volume de 30 feuillets.
3. Dans les *Précieuses ridicules*.

vertu, » pour désigner l'hypocrisie. Elles ont « revêtu les pensées d'expressions nobles ; » elles voulaient qu'on fût « sobre dans ses discours. » Elles ont créé la locution : « tenir bureau d'esprit » [1]. Elles n'ont pas « laissé mourir la conversation ; » elles ont inventé cette façon de parler : « Le mot me manque. » Enfin, elles ont fondé les formes raffinées de l'entretien, qui se sont perpétuées jusque dans les salons actuels.

Nôtre langue doit à l'hôtel de Rambouillet une grande partie de sa noblesse, de sa pureté, de sa délicatesse et de sa grâce. On s'y débarrassa, dans les mots, des lettres dites parasites ; on y retrancha l's dans *teste*, *esclat*, *meschant*, etc.

Les lectures abondèrent dans ce cercle. Des invités y traitèrent, immédiatement ou après une préparation, beaucoup de sujets dans tous les genres, depuis le madrigal jusqu'au traité philosophique. L'usage des lectures ne se perdit pas, on le verra, car le salon d'Arthénice donna l'exemple à une foule de réunions pour les beaux-esprits, les gentilshommes et les grandes dames.

A la littérature de « bon goût, » parfois de convention et de mode, certains auteurs se dérobaient systématiquement. Continuateurs de Villon, amis du sans-gêne, ils s'éloignaient d'une société pour eux trop compassée. Ils voulaient vivre en fantaisistes, exempts de toute contrainte. Les Théophile de Viau, les Saint-Amand, les Cyrano de Bergerac, et autres, adoptèrent la théorie du caprice sans frein. Un monde de « distinction, » où les femmes régnaient en souveraines sur une infinité d'hommes célèbres par leur haute position sociale et par leur noble naissance, encore plus que par leur esprit et leur talent, déplaisait à ces aïeux de notre bohème littéraire.

1. *E. Geruzez*, Histoire de la littérature française, t. II, p. 55.

Leur muse, quelquefois grotesque, tantôt échevelée, tantôt philosophe, préférait la rue et le cabaret à la chambre bleue de l'hôtel de Rambouillet. La taverne de la *Pomme de Pin* et l'*Ile aux bois* faisaient les délices de ces buveurs libertins, de ces spirituels parasites. Avec de jeunes seigneurs déclassés, ils dînaient, soupaient, passaient la nuit à la belle étoile, battaient le guet. « J'allois, » dit le sieur Claude d'Esternod, gentilhomme et poëte,

> J'alloïs *pedetentim*, comme un vieillard caduque,
> J'allois de rue en rue, en grattant ma perruque,
> Feuilletant dans mon chef *de inventione*,
> Tirant et arrachant des poils de mon gros nez,
> Songeant qu'il y avoit, pendant cette nuit brune,
> Moyen de moyenner la moyenne fortune.
> Le diable me tentoit d'arracher des manteaux
> Et de tirer la laine à quelques cocardeaux. »

Des gens de lettres étaient l'âme de la « Confrérie des bouteilles, » dont le nom indique l'objet. Mais dans les *franches lippées*, ils défendaient encore leur dignité. Certain jour, un vagabond lettré, blessé par l'insolence d'un noble convive, l'arrêta court en s'écriant : « Monsieur, j'ai une plume. »

A en croire le Père Garasse, leur école c'était une taverne, leur chaire c'était la table, « leurs maîtres et docteurs étaient les bons cuisiniers, leurs actes publics étaient les banquets à deux pistoles par tête... [1] »

Ils chantaient sans contrôle, et souvent chantaient bien. Avec la pension qu'ils recevaient de la cour ou de quelque grand seigneur, les uns défiaient la mauvaise fortune et se lançaient, tête baissée, dans les singulières aventures; les autres se tenaient éloignés du monde, par

1. *Le P. Garasse*, Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps, in-4°, *Paris*, 1623.

instinct ou par modestie. Ils composaient des compliments, sans vouloir les déclamer devant « l'objet » de leurs rimes, et leurs façons, non pimpantes, s'accommodaient mal avec le ton des précieuses.

Ainsi Théophile de Viau, poëte d'une excessive facilité, débitait de charmants impromptus, mais peu ou point dans les salons. Il n'a pas cherché à contrefaire l'antiquité. C'est lui, disons-le, qui a commencé le mouvement romantique. Théophile, le premier, a écrit un ouvrage en prose et en vers [1].

Quant à Cyrano de Bergerac, attaché au duc d'Arpajon, tout Paris l'accusait d'impiété. Son *Voyage dans la Lune* et son *Histoire comique des États et Empires du Sud*, laissent briller une imagination féconde à travers des extravagances inouïes. Bergerac vivait dans la débauche.

Marc-Antoine Girard, sieur de Saint-Amand, était toujours dans la société des hauts personnages, excepté chez madame de Rambouillet. Il mêlait la poésie grave et belle aux pièces bouffonnes, galantes, et même licencieuses. Par bienséance, il ne pouvait lire ses vers dans un salon. L'Académie Française l'admit, néanmoins, à cause du *Moyse sauvé*.

Maître Adam (Adam Billaut), menuisier de Nevers, que l'on ne voyait ni à l'hôtel de Rambouillet ni à la cour, recevait pension de Richelieu et protection des princes de Gonzague, ducs de Nevers. On sait les mérites de ses *Chevilles*, de son *Villebrequin*, et de son *Rabot*.

Émules, ou plutôt jaloux de Maître Adam, Raqueteau, pâtissier, et Réault, serrurier, savaient tourner un sonnet. Ces artisans poëtes ne fréquentaient certainement pas les précieuses.

Dès ses débuts, l'hôtel d'Arthénice avait fait une opposition modérée aux actes du pouvoir. Plus d'une

1. *Théoph. Gautier*, Les Grotesques, in-8°, *Paris*, 1844.

fois, la politique essaya de s'y glisser. Le défiant Richelieu, le créateur de la police secrète (V. plus haut p. 297), voulut tirer parti de cette réunion très-fréquentée. Mais la marquise de Rambouillet refusa de servir les plans de l'évêque de Luçon devenu ministre. Assez peu ambitieuse par nature, il lui répugnait de jouer un de ces rôles honteux, que d'autres acceptèrent dans la suite. Elle sauvegarda l'indépendance de ses invités, en maintenant à son brillant cercle un caractère essentiellement neutre. Néanmoins, on ne se gêna pas pour y parler des abominations de la cour; pour gloser sur le compte de Louis XIII; pour attaquer malignement Richelieu, dont le patronage littéraire faisait concurrence, pour plaisanter non-seulement sur ses « aventures galantes avec Marion, » mais sur ses bévues d'érudit.

A l'imitation de l'hôtel de Rambouillet, d'autres cercles hospitaliers étaient ouverts aux hommes de plume.

De la rue de Braque à la rue des Blancs-Manteaux, à Paris, s'étendait l'hôtel neuf de Montmorenci, avec ses dépendances, ses jardins qui se prolongeaient jusqu'à la rue de l'Homme-Armé. Pierre Lescot avait construit cette splendide habitation, dans le goût de la Renaissance. Le Primatice avait contribué à l'embellir, en fournissant les dessins d'une galerie exécutée par Nicolo de Modène, galerie ruinée au XVII^e^ siècle, et remplacée par des appartements.

Là aussi les beaux-esprits se pavanaient. On faisait des lectures à l'hôtel de Montmorenci. Peut-être y jouait-on la comédie, car Mairet observe, en parlant de sa pièce, *la Sylvanire*, « qu'il l'avoit plutost faite pour » l'hostel de Montmorenci, que pour l'hostel de Bour» gogne [1]. »

Mais la demeure de Montmorenci était souvent privée

1. *Préface de la Sylvanire*, Bibl. de l'Arsenal, in-4°, n° 9, 743.

de ses maîtres. Personne ne voyageait plus que M. de Montmorenci, et quand *Alcide* ou *Corydon*, — c'étaient les noms poétiques du duc, — ne résidait pas à Paris, les muses ne s'assemblaient point dans son hôtel. *Sylvie*, — nom pastoral donné par les poëtes à la duchesse, — s'en allait à Chantilly ou près de Pézénas.

Théophile de Viau, très-attaché à M. de Montmorenci, chanta la « maison de Sylvie » à Chantilly. Le tragique Mairet, et Boissat, poëte, gentilhomme du Dauphiné, comptaient parmi ses pensionnés[2].

Aux cercles de Marie de Médicis et d'Anne d'Autriche, quelques beaux-esprits, et surtout beaucoup de précieuses, se rencontraient. Mais les séances étaient froides.

La province même avait ses précieuses. A Paris, pour converser, parler littérature, on se réunissait chez Balzac. Plus tard, on alla chez Ménage. Des lettrés s'assemblaient dans le « pays latin, » aux environs des colléges, critiquaient les ouvrages en vogue, ou se communiquaient leurs propres livres, avant d'affronter les rigueurs du public.

Dès la fin du règne de Henri IV, mademoiselle Marie Le Jars de Gournay [2], fille adoptive de Montaigne, était « en commerce de lettres, » comme on disait, avec un grand nombre de savants français et étrangers, qui l'ont comblée d'éloges. Dominique Baudier lui donnait le nom de « syrène française, » de « dixième muse. » La dixième muse occupait, rue de l'Arbre-Sec, en face de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, un tout petit appartement. Un escalier fort raide, ayant une corde pour rampe, conduisait au réduit de la savante demoiselle. Marie de Gournay s'était permis tout d'abord des fantaisies dispendieuses, — un carrosse par exemple —, ce qui avait écorné son patrimoine. Sa servante, quelque

1. *A. Renée*, Madame de Montmorency, in-8°, *Paris*, 1858.
2. Née vers la fin de 1566, morte le 13 juillet 1645.

peu lettrée, était fille naturelle du poëte Jamyn. Mademoiselle de Gournay, champion de la vieille école, attaquait les partisans de Malherbe, qui, selon le dicton, « était un tyran heureux, abattait l'esprit aux gens. » Elle évitait de nommer cet écrivain, mais elle accusait ses disciples d'avoir exagéré ses doctrines [1]. Elle défendait la langue d'Amyot et de Montaigne, que la plupart des contemporains s'efforçaient de démolir. Elle combattait avec succès pour certains mots, sans en pouvoir sauver certains autres, dont nous regrettons la perte.

La société de Marie de Gournay, peu nombreuse, mais importante par les relations, ne sortait pas de l'intimité. Celle de Marie Bruneau, dame des Loges, ressemblait davantage à l'hôtel de Rambouillet, excepté sous le rapport du luxe.

Pendant vingt-trois ans et plus, la dame des Loges « fut honorée, visitée et régalée, » selon Conrart, de toutes les personnes considérables, écrivains, savants, princes et princesses. Malherbe ne manqua pas de lui rendre visite de deux jours l'un. « Toutes les Muses sembloient résider sous sa protection ou lui rendre hommage, et sa maison étoit une académie ordinaire. Il n'y a aucun des meilleurs auteurs de ce temps, ni des plus polis du siècle, avec qui elle n'ait eu un particulier commerce et de qui elle n'ait reçu mille belles lettres, de même que de plusieurs princes et autres grands [2]. » Balzac lui écrivait : « Les princes sont vos courtisans et les docteurs sont vos écoliers. » On conserva dans la famille de madame des Loges un volume renfermant une foule de pièces à sa louange, et, en tête du recueil, Malherbe écrivit de sa propre main ces six vers :

Ce livre est comme un sacré temple
Où chacun doit, à mon exemple,

1. *Demogeot*, Tableau de la littér. franç., in-8°, *Paris*, 1859.
2. *Manuscrit de Conrart*, t. X, p. 113. Bibl. de l'Arsenal.

Offrir quelque chose de prix;
Cette offrande est due à la gloire
D'une dame que l'on doit croire
L'ornement des plus beaux-esprits.

Dans les salons, humbles ou splendides, presque rien ne rappelait les anciennes fêtes littéraires du moyen âge, où avaient lieu, chaque année, des concours de poésie et de musique, où des prix étaient décernés. L'académie des Jeux Floraux, les réunions poétiques de la Picardie et de Dieppe existaient encore. Elles devaient durer, les unes jusqu'à nos jours, les autres jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle.

Les assemblées de beaux-esprits se multiplièrent. Le succès de l'hôtel de Rambouillet donna bientôt naissance aux « réduits, » aux « ruelles, » aux « alcôves, » où se réunirent plus tard les coteries des bourgeoises singeant les femmes de distinction.

Arthénice-Rambouillet, étendue toute parée sur son lit comme sur un sopha, recevait, donnait ses ordres, dirigeait la conversation sans se déplacer. Ses intimes, passant la balustrade, s'asseyaient à ses côtés, dans *la ruelle;* les autres restaient en dehors. Des invités, les principaux se prélassaient dans un fauteuil, les moindres n'obtenaient qu'un « placet » ou tabouret carré. Les jeunes hommes, étendant à terre leurs manteaux de velours ou de soie, se mettaient aux pieds des dames pour causer avec elles. Voilà bien ce que Jean Le Pautre a dépeint comme une « ruelle au XVII[e] siècle [1]. »

Les salons bourgeois imitèrent les cercles renommés, où les hommes et les femmes, enrubanés, vêtus d'étoffes aux couleurs tendres, portant plumes et dentelles, dissertaient sur l'amour, l'amitié et la haine, prononçaient

1. Estampe de la Bibl. imp.; *H. Bordier et Éd. Charton*, Hist. de France t. II.

leurs avis sur des questions de grammaire et de style; où les cavaliers se disaient les « mourants » des dames. Seulement, la chasteté si caractéristique de la chambre bleue de la marquise de Rambouillet, la pureté de mœurs de chaque invité, contre laquelle s'émoussaient les traits de la calomnie, ne passèrent point dans les réduits, ruelles ou alcôves. Sous prétexte de littérature, que de précieuses sans esprit se mirent à nouer des intrigues galantes !

Qu'il plaise aux lecteurs, maintenant, de se transporter chez Valentin Conrart, cousin de l'évêque Godeau.

« La petite cour de Rambouillet, » comme disait Ménage, n'était point une réunion exclusivement littéraire. On y coudoyait de hauts personnages, qui jamais ne composèrent une ligne. Certains écrivains de profession n'y recevaient qu'un assez froid accueil. Arthénice et sa fille les trouvaient plus doctes que poëtes. Elles riaient de l'habit rapé de Chapelain, en satin colombin, de ses bottes ridicules, de son manteau usé.

Aussi, des hommes qui vivaient ou prétendaient vivre de leur plume, rêvèrent une assemblée où ils se trouveraient véritablement chez eux. Cette assemblée, ils la formèrent chez Valentin Conrart. Godeau, Chapelain, Gombauld, Serizay, Malleville, Giry, Habert, l'abbé de Cerisy, prirent l'habitude de se voir, une fois par semaine, dans l'appartement de Conrart, très-commodément logé, au cœur de Paris, rue des Cinq-Diamants. Là, ils causaient d'affaires, de nouvelles, de littérature, de tout ce qui les intéressait. « Si quelqu'un de la compagnie avoit fait un ouvrage, comme il arrivoit souvent, il le communiquoit volontiers à tous les autres, qui lui en disoient librement leur avis; et leurs conférences étoient suivies, tantôt d'une promenade, tantôt d'une collation qu'ils faisoient ensemble [1]. »

1. *Paul Pellisson*, Hist. de l'Académie française, t. Ier, in-12, *Paris*.

Cette réunion, plus sérieuse que les autres, ressemblait à une petite académie. Un procès-verbal des séances y était rédigé. Elle avait ses archives [1]. Son promoteur, Conrart, médiocrement lettré, mais très-dévoué aux gens de lettres, n'excitait point de jalousie.

Trois ou quatre années d'une existence quelque peu semblable à celle de la pléiade d'Antoine Baïf [2], s'étaient écoulées, pour la modeste assemblée, dans une sorte de mystérieuse demi-teinte. Elle se restreignait à d'étroites limites. Ses neuf premiers membres ne s'adjoignaient que rarement des affiliés nouveaux.

Mais, un jour, Malleville introduisit dans le cénacle Nicolas Faret qui, selon Boileau,

Charbonnait de ses vers les murs d'un cabaret,

dont la vie, au contraire, était celle d'un homme du monde. Faret, intendant du comte d'Harcourt, ami de Vaugelas, de Saint-Amand et de Coeffeteau, vint lire chez Conrart son *Honnête homme* ou l'*Art de plaire à la cour*.

Personne, aujourd'hui, ne saurait seulement le nom de cet auteur ultra-médiocre, sans l'indiscrétion qu'il commit à propos des conférences tenues secrètement dans la rue des Cinq-Diamants. Faret parla à Bois-Robert de cette société ; et aussitôt Bois-Robert, vivant presque dans l'intimité de Richelieu, sollicita d'être admis parmi les hôtes de Conrart.

Ceux-ci ne pouvaient refuser cette faveur à un familier du cardinal.

Encore plus indiscret que Faret, Bois-Robert peignit à Richelieu, sous de très-brillantes couleurs, la petite société de Valentin Conrart, l'union qui régnait entre tous ses membres, et leurs travaux utiles à la langue française.

Vite, le ministre offrit sa protection à cette compagnie « qu'il feroit établir par lettres patentes, » et qui forme-

1. *Manuscrits de Conrart*, t. V.
2. Voir t. V, p. 151, et, plus haut, p. 123.

rait un « corps. » Il promit à chacun des membres son affection particulière, « qu'il leur témoigneroit en toutes rencontres. » C'était proposer une attache officielle.

Il y eut d'abord un cri d'alarme. Plus de calme, ni d'intimité, ni d'indépendance! Les amis de Conrart n'acceptèrent point l'offre du cardinal, avant que Chapelain, pensionné par Richelieu, les eût intimidés. L'autorité trouvait dans leur société un germe qu'elle « vouloit » féconder. Il fallut se concerter. Bientôt les associés annoncèrent à Bois-Robert qu'ils « étoient tous résolus à suivre les volontés du ministre. »

Dans le cours de l'année 1634, d'ailleurs, Conrart se maria; les réunions eurent lieu chez Desmarets, et plusieurs membres furent admis. L'assemblée, s'organisant d'après les intentions de Richelieu, prit de nouvelles allures. Le sort lui donna Serizay pour directeur, et Desmarets pour chancelier. D'unanimes suffrages dévolurent à Conrart l'emploi de secrétaire.

C'est à peu près ainsi que se constitue, aujourd'hui encore, le bureau de l'Académie française.

Quel nom recevrait la compagnie? Serait-ce l' « Académie des beaux-esprits, » ou l' « Académie de l'éloquence, » ou l' « Académie éminente, » par allusion au cardinal, qui s'en déclarait le protecteur? Le nom d'Académie française, plus modeste et plus rationnel, prévalut.

Par lettres patentes [1], le nombre des membres fut fixé à quarante, et la compagnie eut un sceau, avec marque et inscription, pour authentiquer les actes émanant d'elle. Sceau en cire bleue, où se voyait gravée la figure de Richelieu, avec ces mots alentour : *Armand, cardinal duc de Richelieu, protecteur de l'Académie française, établie en* 1635. Le contre-sceau contenait une couronne de laurier avec cette devise : A L'IMMORTALITÉ. Immortels! Oui, par brevet.

Les académiciens reçurent exemption de toutes tutelles

1. Du 2 janvier 1635.

ou curatelles, de tous guets et gardes. Ils jouirent aussi du droit de *committimus*, droit consistant à pouvoir plaider en première instance, comme demandeurs ou défendeurs, par-devant certains juges, et à y faire évoquer les causes où ils auraient intérêt [1]. Très-gros privilége, que les académiciens partagèrent avec des princes du sang, des ducs et pairs et autres officiers de la couronne ; avec les chevaliers et officiers de l'ordre du Saint-Esprit ; avec les deux plus anciens chevaliers de l'ordre de Saint-Michel... »

Plusieurs hôtes de Conrart savaient flatter. Serizay venait d'avancer cette opinion : « Si monsieur le cardinal avait publié ses écrits, il ne manquerait rien à la perfection de la langue ; et il aurait fait sans doute ce que l'Académie se propose de faire [2]. » Une des estampes du temps représenta « Le cardinal de Richelieu en soleil, duquel sortent autant de rayons que d'académiciens [3]. »

Mais les parlementaires ne virent pas d'un bon œil la nouvelle création de Richelieu. Selon eux, l'Académie allait être un instrument de censure, un appui de domination. Pendant deux ans et demi, ils refusèrent d'enregistrer les lettres patentes. Quelques-uns d'entre eux prétendaient que, à l'avenir, tout procureur coupable d'une faute de langage contre les règles de la compagnie des gens de lettres officiels, encourrait une amende. Parmi les Parisiens, les uns lancèrent des quolibets contre les membres de l'Académie, recevant de Richelieu 2,000 livres de rente avec les 80,000 livres destinées à l'enlèvement des boues de Paris ; les autres louèrent beaucoup une institution ayant pour but de perfectionner la langue rançaise.

Enfin, le parlement enregistra, « à la charge que ceux de ladite assemblée et Académie ne connaîtront que

1. *Merlin*, Répertoire de jurisprudence, au mot *Committimus*.
2. Lettre du 22 mars 1634, citée par Demogeot.
3. 1635. Petite estampe de la Bibliothèque impériale.

de l'ornement, embellissement et augmentation de la langue françoise, et des livres qui seront par eux faits et par autres personnes qui le désireront et voudront. »

L'Académie tint sa première séance le 10 juillet 1637. Elle s'assembla chez le cardinal, jusqu'à ce que Louis XIV lui assignât le Louvre. Nicolas Faret en avait dressé les statuts.

A tour de rôle, d'abord, les académiciens qui s'intitulaient « des ouvriers en parole travaillant à l'exaltation de la France, » prononcèrent des discours. Godeau fit une harangue *contre l'Éloquence;* Racan, *contre les Sciences;* Gombauld, sur le *Je ne sais quoi;* Desmarets, sur l'*Amour des esprits;* Boisset, sur l'*Amour des corps* [1]. Tout cela ne semble pas plus sérieux que les lectures faites dans les autres réunions littéraires.

Richelieu déclara aux « quarante » qu'il attendait d'eux des travaux plus utiles au public, et, en 1638, l'Académie se proposa de rédiger une Grammaire, un Dictionnaire, et d'autres ouvrages sur la langue. Mais elle entreprit seulement la rédaction d'un Dictionnaire, pour lequel tous les académiciens se mirent à l'œuvre. La direction fut confiée à Vaugelas, dont les *Remarques sur la langue française* [2] allaient paraître.

Grand bruit à propos du Dictionnaire, terminé en 1694 [3]. On craignait que l'Académie ne portât des lois draconiennes contre les expressions en usage. Nous nous rappelons la croisade de mademoiselle de Gournay (Voir plus haut, p. 398). Ménage publia la « Requête des Dictionnaires, prenant la parole pour eux-mêmes, » et pour les mots qu'on croyait menacés. En réalité, l'Académie fit de son vocabulaire le « procès-verbal de l'usage, » une sorte de « trésor et de magasin des termes simples et des phrases reçues. »

1. *Demogeot,* Tableau de la littérat. franç. au XVIIe siècle, in-8e, *Paris* 1859.

2. Elles parurent en 1647. Vaugelas, né en 1595, mourut en 1649.

3. 2e édit. en 1718, 3e en 1740, 4e en 1762, 5e en 1813, 6e en 1835.

Par malheur, elle se rendit coupable d'un purisme outré : elle proscrivit des mots vieillis, mais colorés, de bon aloi, d'une utilité incontestable. Son travail fut d'autant plus attaqué que les premiers « quarante » ne jouissaient pas tous d'une grande renommée littéraire.

Peu importait. Selon les statuts, ils étaient « agréables à Monseigneur le protecteur [1]. »

Dès sa naissance, l'Académie rechercha les protecteurs. Elle admit dans son sein, à cet effet, de hauts personnages, et imita ainsi la société de l'hôtel de Rambouillet, en prétendant que l'alliance des grands seigneurs et des hommes de lettres était indispensable à la considération de ceux-ci, à leur fortune, à leur progrès dans la société.

On sait ce que fit plus tard l'avocat Olivier Patru. Un gentilhomme sans mérite voulait remplacer Valentin Conrart, qui venait de mourir. Patru enveloppa son avis sous la forme de cet apologue : « Un ancien Grec avait une lyre à laquelle se rompit une corde. Au lieu d'en ajouter une de boyau, il en mit une d'argent, et la lyre perdit son harmonie. » Le grand seigneur ne fut pas nommé. Mais l'apologue de l'académicien n'eut guère de succès dans la suite. La compagnie préféra trop souvent l'illustration de la naissance à celle du mérite littéraire.

C'est à Patru que remonte l'usage des discours de réception. Élu en 1640, il adressa un « Remerciement » à l'Académie qui, enthousiasmée, voulut faire aux récipiendaires futurs un devoir d'écrire un discours, comme avait fait le célèbre avocat. Il fallut même, et pour cause, dispenser plusieurs gentilhommes de cette règle nouvelle. La nécessité du discours empêcha La Rochefoucauld, l'auteur des *Maximes*, à la fois grand seigneur et écrivain distingué, de briguer un fauteuil académique.

Il appartient à l'histoire littéraire de déterminer spé-

1. *Statuts de l'Académie*, article 1er.

cialement l'influence de l'Académie sur l'esprit français. Sans entrer dans plus de détails à propos de ce corps constitué, n'oublions pas de consacrer quelques lignes à l'institution et aux travaux de Port-Royal, marqués du même caractère que ceux des quarante.

Un monastère de religieuses, fondé depuis le XIII^e^ siècle, était en grande vogue, au XVII^e^. La mère Angélique Arnauld venait de le réformer (1608-1609). On l'appelait Port-Royal. Dès 1626, il y eut *Port-Royal des Champs*, situé dans la vallée de Chevreuse, et *Port-Royal de Paris* (Hôtel de Clagny), situé près du Luxembourg [1].

Comme foyer de jansénisme et fondation de Saint-Cyran, Port-Royal se rattache à des luttes théologiques ultérieures. Occupons-nous ici de Port-Royal, en tant que compagnie littéraire, « substituant à l'individu une sorte de raison collective, et un goût général à toutes les diversités du goût particulier [2]. »

Port-Royal servit de retraite à de vrais savants, voués aux exercices pieux, aux travaux manuels, à l'étude des lettres, et à l'instruction de quelques jeunes gens d'élite, de même que les religieuses se livraient à l'éducation des jeunes filles. Antoine Lemaître, frère d'Angélique, abandonna les gloires du Parlement pour aller s'ensevelir, à vingt-neuf ans, dans Port-Royal, où bientôt le suivirent ses deux frères, Séricourt, officier distingué, de Sacy, traducteur de la *Bible*, avec plusieurs de leurs amis. Cette retraite était « le désert, » pour « Messieurs de Port-Royal, » qui y vivaient à la façon des anciens moines, et que le public nommait « Pères du désert, » ou « Solitaires de Port-Royal. »

Les persécutions firent augmenter le nombre de leurs adhérents. Parmi les « Solitaires » vinrent se ranger les personnes mécontentes de la cour et de Richelieu, qui

1. Aujourd'hui, hospice de la Maternité.
2. *D. Nisard*, Hist. de la littér. franç., t. II; V. plus haut, p. 345.

leur avait envoyé Laubardemont, pour les interroger et les disperser.

En général, les ouvrages sortis de Port-Royal n'avaient point de nom d'auteur. « Les Pères du désert » se personnifiaient dans Arnauld, neveu d'Angélique, et dans Pierre Nicole, comme l'Académie dans Vaugelas.

La théorie littéraire chrétienne de Saint-Cyran domina, inspira, affecta la littérature entière de Port-Royal [1]. Une rivalité incessante exista entre le « Port-royaliste » et l' « Académiste. » Ce que celui-ci empruntait à l'usage, en fait de langue et de grammaire, celui-là le demandait à la méthode philosophique. Par sa *Grammaire générale et raisonnée*, par sa *Logique*, l'école sévère de Port-Royal avança la double tâche de fixer la langue et de guider le public dans les voies littéraires. Ses écrivains se recommandèrent par les graves pensées, par leur inébranlable morale. Seulement, à part deux ou trois exceptions merveilleuses, ils adoptèrent une forme lourde, monotone, comparable à celle des scolastiques du moyen âge, et qui nuisit à la popularité de leurs ouvrages.

Les salons littéraires, l'Académie, Port-Royal, étaient autant d'officines où l'émancipation par l'intelligence s'élaborait. L'Université aussi, l'enseignement des jésuites aussi, préparaient les hommes de plume.

A partir du XVII^e^ siècle, l'Université n'exerça plus d'action en dehors d'elle. Son rôle politique se termina par les remontrances qu'elle adressa aux États généraux de 1614.

Elle perdit alors le monopole de l'enseignement. Les jésuites, d'une part, et, de l'autre, le collége de France, lui firent une concurrence redoutable. On lui enleva en partie la surveillance de la librairie et de l'imprimerie. L'Université ne fut plus qu'un corps fonctionnant sous l'empire de règlements intérieurs.

1. *Sainte-Beuve*, Port-Royal, t. II, p. 39, in-8°, *Paris*, 1840 à 1842.

L'affaire Edmond Richer, la lutte contre les jésuites, l'indépendance complète du collége de France, la construction de l'église et du collége de Sorbonne, les démêlés avec le fermier général des postes et le conseil du roi, — tels sont les faits qui concernèrent ce corps enseignant, sous l'administration de Richelieu.

Opposée aux jésuites, par esprit de doctrine et par esprit de corps, l'Université contentait les gens qui lançaient contre les disciples de Loyola les satires les plus sanglantes, dont une, relative au testament de Henri IV leur léguant son cœur, finissait par ces vers :

> Vous avez emporté son cœur dedans la Flèche,
> Mais las! vous avez mis la flèche dans son cœur[1].

Edmond Richer, syndic de la Faculté de théologie de Paris, publia un livre[2] contre l'infaillibilité du pape et sa supériorité sur le concile. C'était la doctrine de l'ancienne école de Paris; c'était un ouvrage favorable aux libertés gallicanes, qui valut à Richer des persécutions sans fin. Menacé d'être mis à la Bastille, il se retracta, et mourut peu après. Edmond Richer avait rétabli les études et la règle du collége du cardinal Lemoine; il avait réformé l'Université, résisté aux ultramontains, et montré une certaine tendance aux idées républicaines.

Dans la lutte acharnée soutenue par l'Université contre les corporations religieuses, et surtout contre les jésuites, Richelieu donna gain de cause à ceux-ci. Car si le cardinal combattait énergiquement les doctrines des jésuites italiens, il soutenait les jésuites français, qu'il avait eu l'art de ranger de son côté[3].

L'Université succomba. Cependant, elle put défendre à ses rivaux « de prendre le nom, titre et qualité

1. *Annales des soi-disants jésuites*, t. II, p. 243; V. plus haut, p. 173.
2. *De ecclesiastica et politica potestate*, in-4°, *Paris*, 1611.
3. *J. Caillet*, Hist. de l'admin. en France sous Richelieu, p. 405.

versité, et de donner degrés en aucune faculté, ni faire nomination aux bénéfices [1]. » Il suffisait à Richelieu d'avoir dans sa main la Sorbonne; il voulait que l'émulation s'établît entre les très-nombreux colléges des jésuites et ceux de l'Université.

Ce dernier corps prétendait soumettre à sa juridiction le collége de France. Mais les « professeurs royaux » obtinrent des arrêts favorables à leur indépendance [2], et ils demeurèrent séparés de l'Université.

Vers le milieu de 1622, Richelieu avait été élu proviseur de la maison de Sorbonne, dont les bâtiments menaçaient ruine. Son architecte Lemercier ne tarda pas à la reconstruire de fond en comble. Le cardinal posa (15 mai 1635) la première pierre de l'église, qu'il choisit pour lieu de sépulture. Ce monument, achevé en 1642, à l'exception des embellissements de l'intérieur de l'église, hérita de la bibliothèque du ministre, et d'une somme annuelle de 10,000 livres, destinée à l'achat des ouvrages nouveaux et anciens qni manquaient.

Depuis un temps fort reculé, l'Université avait établi des messageries (Voir t. V, p. 59, et plus haut, p. 112). Des bourgeois, par la suite, avaient entrepris de remplir l'office de messagers. Pour donner aux nouveaux venus des priviléges semblables aux siens, l'Université avait pris ces bourgeois sous sa protection. Il y eut les « petits messagers », spécialement pour le service des maîtres et des écoliers, — et les « grands messagers », conduisant toutes personnes, fournissant même les chevaux et la nourriture.

Jusqu'en 1630, l'Université accorda gratuitement les offices de messagers, sauf des droits modiques de réception. Mais elle innova sur ce point, en songeant à tirer parti, pour ses professeurs, de l'institution des messageries. Elle commençait à distribuer des honoraires

1. *Arrêt du conseil*, du 27 septembre 1624.
2. Notamment celui de 1633.

venant de cette source, quand un édit[1] institua des offices héréditaires d'intendants et contrôleurs généraux des messagers. L'Université réclama et conserva ses droits.

Les maîtres, étant toujours à la discrétion des écoliers, dont ils recevaient ce que chacun voulait bien leur donner, lorsqu'ils faisaient la quête à la fin du mois, ne pouvaient constituer une discipline hors des colléges. La jeunesse poursuivait les protestants, pillait, volait dans Paris et en province. Plus débauchés que jamais, les écoliers portaient des armes, et vivaient dans la débauche. Si l'on en voyait quelques-uns de « fort posés, modestes, pieux, obéissants à leurs maîtres, » il y en avait beaucoup qui se permettaient des friponneries, soit « pour égayer leurs esprits, [2] » soit par méchanceté.

Les anciennes ordonnances furent remises en vigueur. On défendit (1629) aux écoliers de s'attrouper et de porter des armes [3].

Avec les désordres continuels des élèves, avec la pédanterie sauvage des professeurs, l'éducation laissait beaucoup à désirer. Un respect absurde pour l'antiquité caractérisait les études universitaires. Aristote régnait toujours. Depuis Ramus, aucun professeur n'avait osé attaquer le « prince des philosophes. » Trois chimistes, Clave, Bitaut et Villon, qui ne partageaient pas l'opinion d'Aristote sur les catégories et les formes substantielles, virent leurs propositions condamnées et déchirées par la Sorbonne, qui pria le Parlement de sévir contre eux. Désormais, aucune thèse ne dut être soutenue sans la permission de la Faculté, « sous peine de la vie [4]. »

L'Université s'occupa pourtant de rétablir la discipline et d'améliorer les études. Les enfants ne purent aller

1. En date du mois d'août 1634.
2. *La Pourmenade du Pré-aux-Clercs, Paris*, 1622.
3. *Registres du parlement de Paris*, 23 juin 1629.
4. *Arrêt du Parlement*, du 4 septembre 1624.

suivre des cours hors du royaume, sans permission du roi [1].

Aux écoles, au collége de France, dont la construction se faisait sur la place Cambrai [2], aux facultés, dans les séminaires, dans les établissements des Jésuites et des Oratoriens, partout, les fils de la bourgeoisie pouvaient s'instruire sérieusement. Riches, ils avaient toute la facilité pour manifester leur savoir; pauvres, ils trouvaient parfois des hommes de bonne volonté, qui ouvraient pour eux à deux battants les portes de leurs bibliothèques ou de leurs collections scientifiques.

Nommons un de ces hommes, — Nicolas-Claude Fabri, seigneur de Peyresc, conseiller au parlement d'Aix. Ce lettré ne publia jamais rien lui-même; et pourtant il était, à trente ans, antiquaire, historien, géographe, naturaliste, médecin, astronome, jurisconsulte, voyageur, et, par-dessus tout, artiste. Ce « procureur général des arts et des lettres [3] », était un « Mecenas, sans l'amitié d'Auguste [4] », qui employait ses revenus à faire acheter ou copier les monuments les plus rares et les plus utiles, pour les communiquer aux savants, à Scaliger, à Saumaise, à Holstenius, à Kircher, à Mersenne, à Grotius, à Valois, etc. Il forma des collections de médailles, d'inscriptions et d'histoire naturelle. Quand il mourut (1637), une foule de poëtes le pleura; les *Humoristes* de Rome le louèrent en quarante langues.

Quiconque tenait une plume et possédait un protecteur, pouvait entrer dans les collections de manuscrits et de livres appartenant à l'État ou au clergé.

Mais le *Trésor des Chartes*, fort négligé, ne renfermait qu'un très-petit nombre de pièces en mauvais état. La confusion y était extrême. « La plupart des layettes étaient

1. *Ordonnance de janvier* 1629.
2. *L'Estoile*, Registres, journaux du règne de Louis XIII. Coll. Petitot.
3. Ainsi l'appela Bayle.
4. Mot de Guez de Balzac.

rompues, les titres épars par les places, et, ce qui était sans remède, des coffres entiers remplis de lettres furent trouvés pourris, faute d'avoir remédié aux couvertures du lieu [1] ». Mathieu Molé, revêtu des fonctions, alors unies, de procureur général au Parlement de Paris et de garde du *Trésor des Chartes* (9 novembre 1624), reconstitua le précieux dépôt, avec l'aide de Théodore Godefroid et de Pierre Dupuy. Bientôt il s'y trouva quelque volumes.

La Bibliothèque du roi reçut de notables accroissements. Deux exemplaires de tous les ouvrages imprimés y devaient être remis [2]. Elle fut établie par Louis XIII dans une grande maison appartenant aux Cordeliers, et située au-dessus de l'église Saint-Côme. Les « gardes » achetèrent les meilleurs livres imprimés en Europe [3], et cet établissement commença d'être célèbre. Ce fut l'aide naturel des auteurs français. Il s'enrichit des livres et manuscrits de Philippe Hurault, évêque de Chartres.

François-Auguste de Thou, « maître de la librairie », avait dirigé la Bibliothèque du roi. Après sa décapitation (V. plus haut, p. 314), Jérôme Bignon avait eu sa place, au traitement de 1,200 livres. Les gardes étaient des savants très-recommandables, — Casaubon, Saumaise, Rigault, Hautin, les deux frères P. et J. Dupuy.

A la mort de Louis XIII, on comptait environ 16,746 volumes, manuscrits ou imprimés, dans la Bibliothèque du roi.

Beaucoup d'églises, de couvents et de colléges, à Paris ou dans les provinces, possédaient des bibliothèques fort riches, où les écrivains pouvaient largement puiser. La cathédrale de Paris avait une « splendide bibliothèque, »

1. *P. Dupuy*, Mémoire au roi, Coll. Colbert, t. VII, *Bibl. imp.*
2. *Déclaration du mois d'août* 1617. Coll. Isambert.
3. *Le père L. Jacob*, Traité des plus belles bibliothèques, in-8°, *Paris*, 1644.

dit le père Jacob; elle faisait des prêts de livres aux pauvres écoliers. Le cardinal de la Rochefoucauld venait de renouveler la bibliothèque de Sainte-Geneviève avec cinq ou six cents de ses propres volumes [1]. A Saint-Martin des Champs, à Saint-Germain des Prés, aux Mathurins, au collége de la Sorbonne, etc., des collections précieuses de manuscrits et de livres étaient généralement cataloguées.

Un des meilleurs effets du progrès des lumières, c'est la correction des éditions imprimées et livrées au public. Les impressions orientales, laissées de côté pendant la Ligue, refleurirent sous Louis XIII.

Ce prince fonda (1640), au Louvre, au rez-de-chaussée de la galerie de Diane [2], une « Imprimerie royale », dont la haute administration appartint à Sublet de Noyers, et que dirigea Sébastien Cramoisy. Trichet du Fresne était chargé de la correction. L'installation coûta trois cent soixante mille livres.

Indépendamment de l'Imprimerie royale, le souverain plaça, pour son usage particulier, dans le pavillon de la Reine, au vieux Louvre, une petite imprimerie d'où sortirent deux éditions d'un livre d'heures, avec portraits de Louis XIII [3].

Les imprimeurs du roi firent partie des officiers et commensaux de sa maison [4]. Ils eurent un personnel et un matériel si considérables, « qu'en deux ans seulement il en est sorti soixante et dix grands volumes grecs, français, latins, italiens, entre autres, les Conciles, en trente-sept volumes in folio, et tous imprimés d'un caractère très-gros, très-net et très-beau, et sur le plus

1. *Alfred Franklin*, Les anciennes bibliothèques de Paris, t. Ier, in-4° *Paris*, 1867.

2. Là, et dans la galerie supérieure, s'établit, en 1798, l'imprimerie de P. Didot, qui fit les belles éditions dites *du Louvre*.

3. *F.-A. Duprat*, Histoire de l'imprimerie impériale de France, in-8° *Paris*, 1861.

4. Déclaration du 2 février 1620.

fin papier, le plus fort et le plus grand dont on se soit jamais servi... [1]. »

Grâce à ces établissements, le règne de Louis XIII détermina l'apparition d'un contrepoids aux principes de monarchie absolue, et un grand mouvement d'idées philosophiques et littéraires, c'est-à-dire une opposition éclairée et continue, faite par les hommes de plume.

Au nombre des savants et professeurs célèbres, nous remarquons Isaac Casaubon, né à Genève, mais qui enseigna le grec à Montpellier et à Paris ; Jacques Davy du Perron, grand admirateur de Rabelais et de Montaigne, et qui s'occupa de controverse ou de littérature ; — Denis Godefroy, jurisconsulte, dont le *Corpus juris civilis* est devenu classique ; — Nicolas Coeffeteau, professeur de philosophie, habile controversiste, renommé pour sa traduction de Florus, regardée comme le chef-d'œuvre de la langue française ; — Edmond Richer, persécuté, auteur d'écrits favorables aux libertés de l'Église gallicane.

Deux génies immortels obtinrent une renommée européenne, — René Descartes et Blaise Pascal.

René Descartes, issu d'une famille noble, à La Haie (Touraine), étudia au collége des Jésuites de La Flèche. A seize ans, il posséda une science générale. Il visita Paris, la province et l'étranger, la cour et les armées. A vingt-trois ans, Descartes trouva sa « Méthode », substituant la déduction géométrique au syllogisme. *La Méthode* parut en 1637.

Plus tard, les *Méditations* et les *Principes*, du même auteur, formèrent, avec la *Méthode*, les bases de toute la philosophie moderne. En physique, dans son *Système du monde*, Descartes tenta de ramener tous les phénomènes naturels à n'être qu'un simple développement de la mécanique [2]. Sa *Physiologie*, sa *Théologie* et sa *Mo-*

1. *H. Sauval*, Antiquités de Paris.
2. *J.-B. Biot*, Biographie universelle, art. *Descartes*.

rale ont proclamé des vérités immenses, et recréé l'idéalisme platonicien, dont il fit une science positive. « De tous les grands esprits que la France a produits, dit Victor Cousin, celui qui me paraît avoir été doué au plus haut degré de la puissance créatrice, est incomparablement Descartes. »

Grand métaphysicien, mathématicien et physicien de premier ordre, Descartes inventa l'application de l'algèbre à la géométrie, trouva la fameuse hypothèse des tourbillons, et fonda le « cartésianisme, » éternellement vrai par la méthode.

En opposition avec Descartes, Pierre Gassendi, Provençal, né le 22 janvier 1592 au village de Champtercier, près de Digne, ressuscita le sensualisme épicurien et s'éleva contre la philosophie de la raison pure. Néanmoins, il n'alla pas jusqu'au scepticisme absolu, reconnut l'existence de Dieu, et donna une âme à l'homme, au monde, à chaque chose. En morale, son principe fut l'égoïsme, l'intérêt bien entendu. Le grand ouvrage de Gassendi est le *Syntagma Philosophicum* [1]. L'ami de Galilée, le professeur de philosophie de Molière, a laissé de longs souvenirs parmi les habitants des Alpes, qui l'appellent encore « le saint prêtre, » et « notre bon prévôt. »

Blaise Pascal, fils d'un magistrat très-fort mathématicien, naquit à Clermont (Auvergne) le 19 juin 1623, et, dès l'âge de douze ans, il écrivit un petit traité des sons. Il découvrit tout seul les premiers éléments de la géométrie, composa (1639) un traité des sections coniques, inventa (1642) la « machine arithmétique, » réduisant tous les calculs à une opération mécanique, fit, sur le vide barométrique, des expériences qui permirent de mesurer la hauteur des montagnes, et compléta la découverte des lois de l'équilibre des fluides (1646-1648).

En philosophie, le *Discours sur les passions de l'amour ;*

1. Trois vol. in-f°, *Lyon*, 1658.

en polémique, les *Provinciales;* en méditations religieuses, les *Pensées*, — tel fut le sublime bagage littéraire de Blaise Pascal, l' « effrayant génie. »

Mais plus tard il nous faudra revenir sur l'œuvre de Pascal, à propos de la lutte des Jésuites et des Jansénistes. L'homme qui inventa un si grand nombre de choses dans les sciences exactes, devait se placer au premier rang comme polémiste, penseur et écrivain.

Pendant que Pascal commençait sa carrière, en étonnant les illustrations de l'époque, le Hollandais Grotius (Hugues de Groot) créait le droit des gens. Emprisonné dans son pays, pour ses opinions anti-gomaristes, Grotius s'enfuit en France, fut bien accueilli par Louis XIII, dont il reçut une pension. De 1625 à 1645, il fut ambassadeur de Suède près de ce souverain, et publia en latin, à Paris, son livre sur le droit de la paix et de la guerre [1], que Barbeyrac traduisit en français, et que Gustave-Adolphe portait toujours sur lui.

Si Grotius ne s'est pas soigneusement gardé de quelque faveur pour le despotisme, si des liens pesèrent sur son génie et arrêtèrent sa plume, accusons surtout les préjugés contemporains du politique illustre qui chercha sincèrement les solutions les plus équitables.

Tous les noms des savants de ce règne ne méritent pas de paraître ici. Mais comment oublier celui de Pierre de Fermat, qui entretenait correspondance avec Descartes, les deux Pascal, Roberval, Torricelli, Mersenne, et d'autres célébrités ?

Pierre de Fermat, conseiller au parlement de Toulouse, trouva la réduction des courbes en équations, découvrit les plus fécondes propriétés des nombres, ébaucha la méthode du calcul infinitésimal. Mais il ne publia point ses travaux. Quelques écrits détachés, seulement, parurent de son vivant.

1. In-4°, *Paris*, 1625.

Le collectionneur (V. plus haut p. 411) dont la maison était encombrée de livres, et qui avait à ses gages un graveur, un sculpteur, un relieur et un copiste, Nicolas Peyresc expliqua que les pluies de sang sont produites par les secrétions des papillons dans la chrysalide. Il affirma — deux cents ans avant Georges Cuvier — que les ossements fossiles, regardés comme des os de géants, sont des os d'animaux connus. La France lui dut l'importation du chat angora, des jasmins d'Inde et d'Amérique, du lilas de Perse, du laurier-rose, du myrte à fleurs pleines, de la nêfle, etc.

Savant sympathique aux savants, Peyresc collaborait, indirectement ou directement, à beaucoup de leurs travaux. Il aidait de ses avis Scaliger et Saumaise; il se mettait de moitié avec Gassendi dans ses observations astronomiques, et en mesurant avec lui la hauteur méridienne solsticiale du soleil, il justifiait Pythéas des reproches de Strabon [1].

Une excellente création, le *Jardin royal des plantes* ou *Muséum d'histoire naturelle* (mai 1635), contribua encore à faciliter les travaux des savants. Guy de la Brosse, médecin ordinaire de Louis XIII, en conçut le premier la pensée [2]; il en fut intendant.

Avant lui, l' « herboriste du roi » cultivait un petit jardin, où se trouvaient rassemblées quelques plantes médicinales. Le sieur Robin, puis son fils ou neveu Vespasien Robin, qu'il s'associa, ne recevaient que quatre cents livres par an, à peine de quoi payer la correspondance et les voitures de plantes nouvelles. Le nombre des plantes de Robin ne dépassait pas deux cents.

Un an après la fondation, à la fois scientifique et philanthropique, de Guy de la Brosse, le jardin royal

1. *E. Montucla*, Histoire des mathématiques, t. II.
2. *Lettre au roy pour l'établissement du Jardin des Plantes*, Bibl. imp.

compta 1,800 plantes. Guy se proposait de régénérer l'étude de la médecine par celle de la botanique, et aussi de fournir aux pauvres des simples à bon marché. C'était un novateur s'appuyant sur l'expérience, émettant des vues sur plusieurs points de la physiologie végétale, par exemple sur la respiration des plantes et sur leur sommeil [1].

Contre le jardin des plantes s'élevèrent très-fort les docteurs de Paris. J. Hérouard, médecin du roi et protecteur de Guy de la Brosse, n'appartenait-il pas à la faculté de Montpellier! La faculté de Paris voulut nommer les professeurs. Elle déclara que la chimie, dont Guy se servait pour extraire les sucs des plantes, était une science « défendue et censurée par le parlement, pour bonnes causes et considération. »

Mais Richelieu, Bullion, Séguier et les médecins du roi l'emportèrent. Le jardin royal des plantes fut ouvert dans un des faubourgs de Paris, « pour l'instruction des écoliers de l'université de médecine [2]. » Hérouard et ses successeurs, premiers médecins, nommèrent à la direction, culture et conservation du jardin, de même que les professeurs chargés de la démonstration des plantes. Jacques Cousinot, Urbain Baudineau et Cureau de La Chambre furent « démonstrateurs, » ainsi que Guy de la Brosse et Vespasien Robin. Il devait y avoir dans le jardin « un cabinet où serait gardé un échantillon de toutes les drogues, tant simples que composées, ensemble toutes les choses rares en la nature qui s'y rencontreront pour servir de règle et y avoir recours en cas de besoin [3]. » Dès 1634, le public entra dans le jardin, dont Guy de la Brosse fit, six années après, l'ouverture solennelle. Alors commencèrent les cours de bota-

1. *Guy de la Brosse*, Traité de la nature des plantes, dédié au card. de Richelieu, in-8°, *Paris*, 1628.

2. Édit de 1626.

3. *Édit de* 1635; *Cap*, Histoire du Muséum, p. 5.

nique et de chimie pharmaceutique, d'abord, puis d'anatomie (1643).

Les progrès de la médecine étaient réels; mais l'empirisme ne se tenait pas pour battu. Charles de Lorme inventa un « bouillon rouge, » dont il fit une panacée universelle.

Il convient qu'un siècle s'écoule, et que les auteurs comiques, Molière en tête, se moquent des docteurs dont la robe est toute la science, pour que les médecins s'attachent sérieusement à la science pure.

En histoire, le mouvement qui a commencé sous les règnes précédents ne s'arrête pas. Loin de là, il devient plus accéléré.

Des historiens méritèrent l'attention de leurs contemporains. Ils ont gardé une certaine valeur.

Pierre Mathieu était fort lu. Il avait relaté les troubles de France sous Henri III et Henri IV, le règne de Louis XI, et l'histoire de France, depuis François Ier jusqu'à Henri III. Bernard de Girard, seigneur du Haillan, historiographe de Charles IX et de Henri III, comme Pierre Mathieu le fut de Henri IV, composa une histoire générale de France, premier corps d'histoire de France qui ait paru dans notre langue [1]. Les Scévole de Sainte-Marthe se distinguèrent par leurs travaux généalogiques. Ils formèrent une dynastie de savants. Scévole II Gaucher, et Louis Sainte-Marthe, illustres jumeaux, ont fait les mêmes études, ont eu le même tombeau. L'histoire généalogique de la maison de France, leur première œuvre, nous sert encore à tout instant. André Duchesne publia, de 1609 à 1641 des recherches très-précieuses sur les rois, les villes, les châteaux; son *Histoire des papes*, son *Histoire d'Angleterre*, son *Histoire des ducs de Bourgogne*, et surtout le *Recueil des historiens de France* [2], lui ont acquis une longue célébrité. Le

1. In-folio, *Paris*, 1574-1584.
2. 5 volumes in-folio, *Paris*, 1636-1649.

jésuite Papire Masson, avocat, rédigea des *Annales de France*. Jacques du Breul, bénédictin, rendit des services aux historiens qui lui succédèrent, en imprimant son *Théâtre des antiquités de Paris* [1]. Nicolas Coëffeteau, dominicain, évêque de Dardanie, puis de Metz, obtint un succès immense, en publiant son *Histoire romaine* [2], que Vaugelas regardait comme un « vrai modèle de beau langage. » Dans son *Histoire des grands chemins de l'Empire*, et dans ses *Antiquités de Reims*, sa patrie, Nicolas Bergier montra une vaste érudition.

Une heureuse idée, celle d'écrire des mémoires, et de fournir ainsi à la postérité des documents précieux, était adoptée par les hommes considérables du temps. Aux *OEconomies royales* de Sulli, dont l'intérêt n'a pas diminué après trois siècles, se joignaient les *Mémoires* si exacts de Pontchartrain, concernant les affaires de France sous le règne de Marie de Médicis, avec un *Journal* des conférences de Loudun [3]; ceux de Fontenai-Mareuil [4], qui aima, admira et défendit Richelieu, qui rêva une monarchie universelle au profit du catholicisme; ceux du duc de Rohan (V. plus haut, p. 304), dont il parut sept éditions, de 1644 à 1756; ceux de Bassompierre, propres à jeter une vive lumière sur les événements de l'époque, et renfermant des anecdotes curieuses sur des familles puissantes [5]; ceux du maréchal d'Estrées, suivis d'une relation sur le siége de Mantoue (V. plus haut, p. 202 et 203); ceux du chevalier de Pontis, offrant tout le charme et le merveilleux du roman; ceux de Richelieu, enfin, que bien des gens ont regardés comme une école de politique.

Auguste Galland, procureur général du domaine

1. In-4°, *Paris*, 1612.
2. In-folio, *Paris*, 1621.
3. Publiés en 2 volumes petit in-8°, la Haye, 1720.
4. Publiés pour la première fois par M. de Montmerqué.
5. On y fit, à l'impression, de nombreux retranchements.

royal de Navarre, composait des mémoires très-curieux pour l'*Histoire de Navarre et de Flandre*. Cet ouvrage est recherché à cause des pièces fort curieuses qui en forment les preuves. Simon Goulart, de Senlis, ministre protestant, traducteur de Sénèque, publiait des compilations intéressantes. Ce laborieux écrivain, à qui nous devons une quarantaine d'ouvrages, sous deux noms différents, se distingua surtout par le *Trésor d'histoires admirables et mémorables de notre temps*. Jean Savaron, dont les discours produisirent un grand effet aux États de 1614 [1], donnait la *Chronologie des États généraux*, ouvrage dans lequel il voulait montrer que, depuis l'origine de la monarchie, le tiers état a toujours été consulté sur l'administration des affaires du royaume [2]. Son *Traité de la souveraineté du roi*, et son *Traité contre les duels*, prenaient place garmi les livres dignes d'être réimprimés.

Dans l'érudition, Denis Petau, d'Orléans, faisait progresser la science chronologique. Jean Sirmond, académicien, historiographe, écrivant la vie du cardinal d'Amboise et l'*Excellence des vertus de Louis XIII*, indiquait la route aux biographes futurs, quoique ses livres ressemblassent trop à de longs panégyriques. Paul Hay du Chastelet imprimait l'*Histoire de du Guesclin*, et Julien Brodeau, avocat, racontait la *Vie de Charles Dumoulin*, en acquérant lui-même le renom de savant jurisconsulte.

Au barreau se distinguaient Antoine Arnauld, Le Maître de Sacy, Étienne Pasquier, Omer Talon, Duvair et Louis Servin, conseiller d'État, avocat général. Servin, qui a laissé de beaux *plaidoyers*, mourut subitement (1626), aux pieds de Louis XIII, en lui adressant des remontrances au nom du parlement.

1. Voir plus haut, p. 365.
2. In-8°, Paris, 1605; réimprimé en 1788.

Dans la chaire brillaient Boucher, le Père Cotton, Cassagne, Claude de Lingendes et Jean de Lingendes, son cousin, évêque de Mâcon, frère du médiocre poëte du même nom. L'évêque de Sarlat ouvrit la liste des grands orateurs du XVII^e^ siècle. Il prononça des sermons remarquables. Il fit l'oraison funèbre de Louis XIII, avec cette exagération ampoulée qui porta les panégyristes suivants à célébrer toujours les souverains ou les grands personnages expirés comme des modèles sans tache.

Sur les pas de Desportes et de Régnier, sur ceux de Malherbe et de Racan, nombre de poëtes beaux-esprits, de poëtes grotesques, de poëtes « bohêmes, » demandèrent aux muses le brevet d'immortalité. Peu l'obtinrent, parmi ceux qui faisaient profession de versifier, ou parmi les lettrés pour qui la « démangeaison d'écrire » fut un simple délassement.

Quoi de plus gracieux à offrir au protecteur, au roi, au premier ministre, à telle ou telle sommité sociale, qu'un volume de vers, avec miniatures! Combien d'écrivains « mettaient leur souverain bien à voir leurs ouvrages dans la bibliothèque du roi[1]! » Ce désir leur donnait parfois la passion de rimer. Quelques-uns jugeaient le matin en parlement, et, le soir, débitaient de petits vers langoureux. C'étaient des poëtes-amateurs, dont l'espèce n'a pas cessé de croître jusqu'à nos jours. L'Académie ne les dédaignait point, lorsqu'ils y comptaient de nombreux amis. D'ailleurs, s'ils ne figuraient pas dans le personnel éclatant des hôtels de Rambouillet ou de Montmorenci, s'ils ne fréquentaient pas les cercles littéraires de mesdemoiselles de Gournay et de Scudéri, s'ils ne se commettaient pas avec les bohêmes, dans les tavernes hantées par les muses tapageuses, ils se donnaient la satisfaction de trôner dans leurs propres salons,

1. *La Piralière*, le Parnasse, ou Critique des poëtes, 1635.

aux applaudissements de leur famille, de leurs confrères, de leurs clients.

Elles sont enfouies pour la plupart dans les catacombes de la littérature française, les œuvres de ces auteurs-là. Nous ne lisons plus les poésies de Claude Expilly, conseiller d'État, président au parlement de Grenoble, qui avait dédié un recueil de vers à Gabrielle d'Estrées, et qui était à la fois « orateur, jurisconsulte, historien et poëte, si est-ce qu'il ne paraît qu'imparfaitement dans ses ouvrages [1]. » Nous ne connaissons guère les productions, pourtant assez estimées, de Marc Lescarbot, littérateur et voyageur qui écrivait, dans la langue des dieux, *Les Muses de la Nouvelle France*, le *Tableau de la Suisse*, et la *Chasse aux Anglais dans l'île de Ré.* Mais nous trouvons quelque plaisir encore à feuilleter les ouvrages de Henriette de Coligni, comtesse de La Suze, célèbre par sa beauté, son esprit et ses aventures, et dont les élégies ont du naturel et de la délicatesse. Fort agréablement aussi, mademoiselle de Colages, poëte toulousain, composait *Judith, ou la délivrance de Béthulie*, poëme en huit livres. Julien Colardeau, procureur du roi au présidial de Fontenai-le-Comte (Poitou), publiait deux poëmes, l'un sur les victoires de Louis XIII, l'autre sur le château de Richelieu et « Le sacrifice des Muses au cardinal de Richelieu. » Philippe Habert, un des premiers académiciens, auteur du *Temple de la Mort* [2], ne manquait ni de verve ni d'harmonie, dans ses compositions poétiques.

Pour parler le jargon précieux du temps, disons que ces lettrés entretenaient le feu sacré dans le temple des neuf Sœurs, et que leur passion plus ou moins malheureuse pour Apollon servait encore la cause du progrès littéraire. Ces comparses savaient admirer leurs maîtres.

En cultivant le roman, les écrivains acquéraient plus

1. *N. Chorier*, Histoire abrégée du Dauphiné, in-12, *Grenoble*, 1674.
2. Poëme en 300 vers, in-8°, *Paris*, 1637.

de popularité que s'ils s'en fussent tenus à la poésie. Le roman, en France, avait déjà produit un grand nombre de chefs-d'œuvre [1]. Efféminé depuis le XVI[e] siècle [2], il avait pour représentant principal, après la mort d'Honoré d'Urfé, François de Molière, sieur d'Essertines, gentilhomme d'Autun, qui fréquenta la cour et périt assassiné. On a de lui la *Semaine amoureuse* et *Polixène*, romans, le *Mépris de la Cour* (imité de Guevara), et des poésies diverses.

Le genre épistolaire fut mis à la mode par Voiture; par Balzac, que l'on appelait, qui s'appelait lui-même « le grand épistolier de France, » et par madame des Loges, « la première personne de son sexe qui ait écrit des lettres raisonnables [3]. » Ce genre n'avait pas encore dépassé le badinage futile, chez Voiture; chez Balzac, il s'était trop porté vers l' « éloquence, » ou plutôt vers le style ampoulé. Les courtisans, les étrangers illustres, les écrivains contemporains de toute valeur voulaient obtenir des lettres de Balzac. Peu à peu, le genre épistolaire devint plus familier, avec la dame des Loges, la marquise de Rambouillet, madame de Hautefort, et les autres femmes d'esprit qui précédèrent l'incomparable Sévigné.

Au moyen des lettres, les personnes de la société polie conversaient à distance, comme dans un salon. Elles visaient au beau langage, à l'esprit, à la causticité, plus qu'au naturel et aux choses instructives. L'influence des correspondances sur les mœurs n'en a pas moins été très-sérieuse, au XVII[e] siècle.

Avec les libelles, les pamphlets et les satires politiques, la littérature pénétrait dans les classes inférieures. Théodore-Agrippa d'Aubigné, dans sa *Confession de Sanci*, et dans ses *Aventures du baron de Fœneste*, montrait de la

1. Selon Paulin Pâris.
2. Voir plus haut, p. 125 et 126.
3. Selon Tallemant des Réaux ; V. plus haut, p. 398.

malice, de la moquerie, un peu de cet esprit qui foisonne dans Rabelais et dans la satire Ménippée. Les *Tragiques*, doléances caustiques sur les malheurs du temps, sur les débordements de la cour et les lâchetés du parlement, sur les persécutions des protestants et les vengeances célestes, ne manquaient ni d'admirateurs ni d'imitateurs.

Depuis la « France mourante, dialogue entre le chancelier de L'Hospital, le chevalier Bayard et la France malade, » pamphlet publié à l'adresse de Luynes [1], jusqu'aux diatribes lancées contre la mémoire de Richelieu expiré, nos lecteurs ont pu se rendre compte des productions éphémères inspirées par l'opinion publique. Que seront-elles donc pendant la Fronde, en temps de révolution !

La défense d'insérer dans les almanachs des prédictions illicites, telles que prophéties concernant les États et les personnes, les affaires publiques et particulières [2], ne gêna en rien les esprits critiques. Les actes quotidiens du pouvoir furent constamment chansonnés. La crainte des pénalités qui frappaient un polémiste trop emporté, n'empêchait personne de jeter son lardon aux hommes d'État. La plume, renforcée par l'imprimerie, émancipée par les groupes littéraires, loua ou blâma, quelquefois imprudente dans sa sincérité, quelquefois injuste dans ses appréciations, mais presque toujours intrépide.

Pamphlétaire, lui aussi, Richelieu ne dédaignait pas l'arme toute française de la satire. Il descendait jusqu'au calembourg. « Le Plessis-Mornay mourut en cette année, disait-il en 1623. Il eût été plus heureux, et plus encore le royaume, s'il fût *mort-né* d'effet, comme il en portait le nom. » Le cardinal-roi, à qui l'on a attribué « Le mot à l'oreille » et « La France mourante, » en appela un jour à l'opinion publique, d'une façon ingénieuse. Par son ordre, des colporteurs crièrent sur le Pont-Neuf un

1. Paru en 1622.
2. *Déclarations de janvier* 1628.

écrit imputant à Richelieu une foule de crimes, avec une réponse que le ministre y avait jointe [1].

Pendant son administration, les pamphlets circulèrent incessamment, actifs, clairvoyants, passionnés. Les gens qui ne voulaient garder aucune mesure, laissaient manuscrites leurs élucubrations, ou les faisaient imprimer en Lorraine et en Hollande. Pour piquer la curiosité du public, ils empruntaient les formes les plus diverses, les titres les plus bizarres. Leurs lettres, harangues, dialogues, s'appelaient *le Pacifique*, *la Pitarchie française*, *le Censeur*, *le Philothémis*, *la Ruse des flatteurs*, *le Confiteor de Henri IV*, *la Voix de l'Éléphant*, *le Miroir de la France*, *l'Écho royal des Tuileries*, *les Larmes de la France*, *le Pétard d'éloquence*, *le Catholicon français*, *ou Plainte des deux châteaux de Bicêtre et de Vincennes*. C'étaient surtout des caquets: *le Caquet*, *l'Anti-Caquet*, *le Caquet des familles*, *le Caquet des poissonnières*, *les Caquets de l'accouchée*, imprimés « au temps de ne se plus fascher. »

Par le journalisme, qu'inauguraient *le Mercure français* et *la Gazette de France* [2], un fiévreux désir de savoir les nouvelles s'emparait des populations. Le *Mercure* était publié en volumes; la *Gazette* se distribuait tous les huit jours, en une demi-feuille petit 4° de quatre pages, sur une seule colonne. Selon Renaudot, il fallait désormais soulager la mémoire des hommes « par des écrits qui volent, comme en un instant, du Nord au Midi, voire par tous les coins de la terre [3]. » C'était le « journal des rois et des puissances de la terre; » c'était une feuille écrite sous la dictée de Richelieu, qui compta diriger l'opinion publique par la *Gazette* de Renaudot. Mais ce médecin, habile faiseur, créé historiographe de France, n'en passait pas moins pour être l'apôtre de la vérité. Dans une estampe, on vit la *Gazette* « assise sur un tri-

1. *J. Demogeot*, Tableau de la littér. franç. au XVII^e siècle, p. 424.
2. Voir plus haut, p. 238.
3. Préface du *Recueil des Gazettes de l'année* 1631, dédié au roi.

bunal, enveloppée d'une robe parsemée de langues et d'oreilles; la Vérité se tient près d'elle et semble lui sourire, tandis que le Mensonge démasqué lui lance des regards irrités. Au pied du tribunal, Renaudot écrit sous la dictée de la Vérité. La foule des courtisans l'assiége, les mains pleines d'or; mais il détourne la tête et refuse de les écouter. Au fond, on aperçoit un crieur portant un panier rempli d'exemplaires du journal [1]. »

Sans doute la *Gazette* se criait par les rues.

Le « véridique » Renaudot ne contenta pas tout le monde. Il eut des opposants, qu'il qualifia de détracteurs abominables. De là une lutte, — germe fécond des polémiques ultérieures, à propos des affaires gouvernementales.

En même temps que se fondait la littérature politique, la littérature dramatique enfanta des œuvres impérissables.

Ici encore apparaît la personnalité de Richelieu. Son amour du théâtre porta des fruits excellents. Anne d'Autriche aussi se plaisait tant aux spectacles que, même pendant le deuil de son époux, elle y assistait cachée derrière une tapisserie.

Expressément pour voir jouer sa *Mirame*, le cardinal-roi fit construire dans son palais, à Paris, une vaste salle [2]. Sa pièce a pour titre : *l'Ouverture de la grand'salle du Palais-Cardinal: Mirame, tragi-comédie dédiée au Roi* [3]. Selon Tallemant des Réaux, Richelieu employait des prêtres, des évêques à placer dans la comédie.

Le cardinal avait petit et grand théâtre : le petit, pour les pièces que les comédiens du Marais représentaient ordinairement; le grand, pour les comédies de pompe et de parade, avec profondeur de perspectives, variété de décorations, et magnificence des machines.

1. *Théophr. Renaudot, créateur du journalisme en France*, par le docteur Félix Roubard, in-12, *Paris*, 1856.
2. Qui devint celle de l'Opéra. Incendiée en 1782.
3. *Paris*, 1641.

Le grand théâtre occupait une salle couverte, en parallélogramme, à l'un des bouts de laquelle s'élevait la scène. Vingt-sept degrés de pierre remplissaient le reste. Le tout ensemble était couronné d'un plafond, où le peintre avait feint une longue ordonnance de colonnes corinthiennes portant une voûte fort haute [1]. On n'avait encore rien construit de plus royal, comme salle de comédie : celle de Ruel n'en approchait pas. « La France ni possible les pays estrangers, dit un contemporain, n'ont jamais veu un si magnifique théâtre, et dont la perspective apportât plus de ravissement aux yeux des spectateurs. La beauté de la grand'salle où se passoit l'action s'accordoit merveilleusement bien avec les majestueux ornements de ce superbe théâtre, sur lequel, avec un transport difficile à exprimer, paroissoient de fort délicieux jardins ornés de grottes, de statues, de fontaines et de grands parterres en terrasse sur la mer, avec des agitations qui sembloient naturelles aux vagues de ce vaste élément, et deux grandes flottes, dont l'une paroissoit éloignée de deux lieues, qui passèrent toutes deux à la vue des spectateurs, etc... Après la comédie, trente-deux pages vinrent apporter une collation magnifique à la reine et à toutes les dames, et peu après sortit de dessous la toile un pont doré conduit par deux grands paons, qui fut roulé depuis le théâtre jusque sur le bord de l'eschaffaut de la reine, et aussitôt la toile se leva, et au lieu de tout ce qui avoit été vu sur le théâtre, y parut une grande salle dorée et enrichie des plus magnifiques ornements, éclairée de seize chandeliers de cristal, au fond de laquelle était un throsne pour la reine, des siéges pour les princesses, et aux deux côtés de la salle des formes pour les dames. La reine passa sur ce pont pour aller s'asseoir sur son throsne, laquelle d ansa un grand branle avec les princes, les princesses, les seigneurs et dames... »

1. *Sauval*, Antiquités de Paris, t. II, p. 161 à 163.

Grâce à Richelieu, les jeux de la scène devenaient le divertissement de la cour et de la ville. A présent, dit Corneille,

> A présent le théâtre
> Est en un point si haut que chacun l'idolâtre,
> Et ce que notre temps voyait avec mépris,
> Est aujourd'hui l'amour de tous les bons esprits,
> L'entretien de Paris, le souhait des provinces,
> Le divertissement le plus doux de nos princes,
> Les délices du peuple et le plaisir des grands [1]...

Aussi les théâtres de Paris ne cessèrent d'attirer la foule.

Les comédiens de l'hôtel de Bourgogne (V. plus haut pages 131 et 132), après leur succès populaire très-productif, pouvaient maintenant aborder un genre plus relevé que les simples bouffonneries italiennes. D'après les goûts adoptés par la société parisienne, ils représentèrent des pièces mythologiques, avec Jupiter, Mercure, Junon, Vénus et autres divinités, pour principaux personnages.

Mais, quoiqu'ils eussent ajouté les scènes héroïques à leur répertoire, les acteurs de l'hôtel de Bourgogne ne délaissèrent pas cette farce gauloise qui avait commencé leur réputation. Parmi eux brillèrent tour à tour les Belleville, les Gauthier-Garguille, les Guéru, les Robert Guérin, les Gros-Guillaume et les Bruscambille.

La salle était presque toujours comble : les spectateurs se divertissaient à bon marché. Une telle récréation valait bien mieux que les orgies de la taverne enfumée.

Il fallait entendre les spirituelles improvisations de Belleville, dit Turlupin, fort bel homme aux cheveux roux, dont la figure et les « turlupinades, » — car le mot est resté, — excitaient un rire général. Le cardinal de Richelieu, qui l'avait fait jouer dans son palais, en

1. Dans l'*Illusion comique*, représentée en 1635.

avait été très-content; il ordonna aux comédiens de l'hôtel de Bourgogne de recevoir parmi eux Belleville, las de prodiguer ses saillies sur les tréteaux.

Gauthier-Garguille et Gros-Guillaume avaient eu l'insigne honneur, comme Belleville, de désopiler la rate de son Éminence. Gauthier-Garguille et Gros-Guillaume vivaient en parfaits camarades. Plus on applaudissait le premier, excellant dans les rôles de vieillards et contrefaisant à merveille le débit des Gascons, plus le second, farceur enfariné de la plus abracadabrante espèce, se félicitait des succès de son camarade, plus le troisième, Turlupin, était transporté de joie.

Entre celui-ci et Gros-Guillaume, l'amitié n'avait pas de bornes. En 1634, Belleville apprit la mort de son camarade Gros-Guillaume, récemment décrété de prise de corps, à cause de libertés par lui poussées trop loin, selon l'opinion des censeurs de l'époque. Belleville ne put supporter sa douleur, et mourut dans la même semaine, comme s'il n'eût pas voulu survivre à l'« enfariné. »

Certes, Gros-Guillaume méritait d'être regretté, non pas uniquement comme farceur, mais aussi comme acteur plein d'originalité. Ancien boulanger, accoutumé par conséquent à la farine, il y avait plaisir à le voir étaler devant le public sa grosseur outre mesure. Les applaudissements l'accueillaient, dès son entrée, quand il paraissait avec sa blouse en toile blanche, avec son pantalon à larges raies de couleurs voyantes, avec deux ceintures, l'une au-dessus, l'autre au-dessous du ventre, avec son bonnet rouge. On le reconnaissait à son habit bariolé à la façon des Suisses de François Ier, et à son ventre fait en calebasse.

Le valet de farce agréait beaucoup au roi de France et au cardinal de Richelieu. Il parodiait les grands seigneurs, singeait leurs particularités, affichait leurs ridicules.

Tallemant des Réaux raconte l'anecdote suivante.

« Une fois le roi tenait le maréchal de Roquelaure entre ses jambes, tandis qu'il faisait jouer à Gros-Guillaume la farce du *gentilhomme gascon*. A tout bout de champ, pour divertir son maître, le maréchal faisait semblant de vouloir se lever pour aller battre Gros-Guillaume, et disait : *Cousis, ne bous fâchez*... Il arriva que, après la mort du roi, les comédiens n'osant jouer à Paris, tant tout le monde y était dans la consternation, s'en allèrent dans les provinces, et enfin à Bordeaux. Le maréchal y était lieutenant du roi ; il fallait demander permission : « Je vous la donne, leur dit-il, à condition que vous jouerez la farce du *gentilhomme gascon*. » Ils crurent qu'on les rouerait de coups de bâton au sortir de là ; ils voulurent faire des excuses. « Jouez, jouez seulement, » leur dit-il. Le maréchal y alla ; mais le souvenir d'un si bon maître lui causa une telle douleur, qu'il fut contraint de sortir tout en larmes dès le commencement de la farce. »

Le jour où disparurent Gauthier-Garguille et Gros-Guillaume, l'Oreste et le Pylade des comédiens de l'hôtel de Bourgogne, la farce française disparut aussi. Les plus brillantes étoiles avaient filé !

Avant de paraître sur la scène de l'hôtel de Bourgogne, Turlupin, Gauthier-Garguille et Gros-Guillaume s'étaient fait applaudir sur un théâtre ouvert, près de l'Estrapade, dans un jeu de paume, où ils jouaient tous les jours, de une heure à deux heures. Leurs petites farces amusaient fort les curieux. C'est là que les comédiens de l'hôtel de Bourgogne les virent et goûtèrent leur jeu.

Sur le théâtre du Marais (V. plus haut p. 139), à l'hôtel d'Argent, rue de la Poterie, près la place de Grève, brillaient Arlequin, Pantalon, Isabelle, Colombine, le docteur, etc., probablement dirigés par Mondori.

Ce théâtre fut transféré, en 1620, rue Vieille-du-Temple. A son service était Alexandre Hardy, improvisateur infatigable, « poëte du roi, » qui fit représenter cinq ou

six cents pièces, — il composait jusqu'à six tragédies par mois. — Quarante et une seulement ont été recueillies et publiées. La meilleure est *Mariamne*. Ses pièces préparèrent un auditoire, formèrent des acteurs. « Le talent de Hardy ne connut d'autres entraves que la pauvreté; rien ne lui fut imposé que la fécondité, et jamais devoir ne fut mieux rempli [1]. »

Les acteurs du Marais réussirent. Sur leur scène, Théophile porta *Thisbé*, Racan ses *Bergeries*, Gombauld son *Amaranthe*, et Mairet sa *Sylvie*.

Cependant, Louis XIII nomma les acteurs de l'hôtel de Bourgogne ses « comédiens ordinaires. » Cette haute protection les enhardit. Ils demandèrent la révocation des priviléges accordés aux confrères de la Passion, priviléges que Henri IV avait confirmés [2].

Une requête fut présentée à Louis XIII, en son conseil, par la société des « comédiens du roi, » contre le monopole exercé par les confrères de la Passion, faisant croire que l'hôtel de Bourgogne était le seul lieu destiné pour représenter toutes les histoires et comédies, empêchant souvent les autres comédiens, français ou étrangers, de donner des représentations en autre lieu, et s'attribuant de grands profits par la location de cet hôtel.

Intervint un arrêt du conseil d'État, qui enjoignait aux confrères de la Passion de remettre aux mains d'un député à ce commis les titres et pièces justificatives du droit de propriété de l'hôtel de Bourgogne. [3]

Sur les différentes scènes, publiques ou privées, un grand nombre de pièces furent représentées. L'oubli a fait justice de beaucoup d'entre elles; d'autres, œuvres typiques, figurent encore au répertoire du Théâtre français. Çà et là, dans les compositions qui précédèrent

1. *F. Guizot*, Corneille et son temps, in-8°, *Paris*, 1858.
2. Par une déclaration d'avril 1597.
3. *Arrêt du conseil d'État*, du 7 novembre 1629.

ces dernières, on rencontrait quelques beautés réelles. Mais point d'égalité dans l'inspiration, des plans follement ordonnés, et absence de caractères étudiés. L'intérêt ne pouvait saisir la masse des spectateurs. A peine les initiés des cercles littéraires comprenaient-ils bien ce qu'ils applaudissaient.

Un génie puissant, créateur de l'art dramatique en France, ne se montrait guère dans les salons, mais triomphait à l'hôtel de Bourgogne. C'était Pierre Corneille, qui fut d'abord entraîné par l'usage établi, puis éclipsa tout ce qui l'avait précédé, tout ce qui l'entoura. *Clitandre*, l'*Illusion comique*, la *Veuve*, la *Suivante*, productions de sa jeunesse, préludèrent assez faiblement à une œuvre admirable, au *Cid* (1636), dont la représentation émut jusqu'à l'enthousiasme, et qui parut peu de temps après la méthode de Descartes. Le succès de cette tragédie faisait dire, proverbialement, dans plusieurs provinces : « Cela est beau comme le *Cid* [1]. » Puis se succédèrent *Horace* et *Cinna*, en 1639, et *Polyeucte*, qui parut une année après. *Polyeucte*, que Corneille lut aux juges lettrés de l'hôtel de Rambouillet, fut applaudi par eux. Mais le sujet leur déplut, pour cause de christianisme. La *Mort de Pompée* suivit (1641). Vinrent le *Menteur* (1642), comédie dans le genre espagnol, dont la *Suite* (1643) amusa peu, *Rodogune* (1646), *Nicomède* (1650), et bien d'autres ouvrages moins réussis.

Richelieu avait imposé les *unités* aux comédiens du roi, peut-être pour empêcher les imitations espagnoles, peut-être aussi pour faire de la tragédie régulière, selon les préceptes d'Aristote, une œuvre plus claire et plus logique, où le héros, — presque toujours un roi, — aurait la première place, avec des personnages secondaires autour de lui. La tragédie fut monarchique; mais le vers cornélien la rendit souvent républicaine.

1. *Pellisson*, Histoire de l'Académie.

Mairet et sa *Sophonisbe*, Du Ryer et son *Scévole*, Théophile avec *Pyrame et Thisbé*, Tristan avec *Marianne*, Rotrou avec *Venceslas* et *Saint-Genest*, restaient loin derrière Corneille.

Plus loin encore Gombauld, dont l'*Amaranthe* n'était pas sans valeur; La Calprenède, qui eut un succès éphémère avec *Mithridate*, et Desmarest de Saint-Sorlin, l'un des premiers membres de l'Académie française, qui fit représenter quelques pièces, entre autres les *Visionnaires*. Cette œuvre obtint du succès, par la faveur du cardinal. On l'appelait l'« inimitable » comédie.

A une très-grande distance de Corneille se trouvait Antoine Montchrestien, de Falaise, laquais, spadassin, faux-monnayeur, etc., auteur de *Sophonisbe*, tragédie, de l'*Écossaise* (*Marie Stuart*), d'*Hector* et d'une *Bergerie*, en prose.

Des cinq auteurs dramatiques qui formaient la « brigade du cardinal, » ou « l'académie de campagne » (V. plus haut p. 244), Corneille et Rotrou seuls avaient donné à la littérature dramatique cette forme définie que l'école classique devait adopter. Corneille créa toutes les formes du poëme dramatique, — la tragédie, la comédie, la tragi-comédie.

Pour les tragi-comédies, on citait Jean de Schelandre, qui avait écrit, avant l'âge de vingt-trois ans, *Tyr et Sydon*, œuvre composée de deux journées ayant chacune cinq actes [1]. Cette pièce où l'auteur, homme d'épée, ne respectait pas les unités de temps, de lieu et d'action, renfermait cet éloge de la guerre :

> Les Estats sur la guerre on fondé leurs colonnes.
> La guerre, c'est la forge où se font les couronnes;
> C'est la guerre qui peut, seule eschelle des cieux,
> Faire les hommes rois et les rois demi-dieux.

1. Tragi-comédie imprimée en 1608, 1628 et 1858; V. l'article de Ch. Asselineau, *Athenæum français*, 13 mai 1854.

Amateur du jeu et de la table, l'abbé François le Metel de Bois-Robert, dont le nom a souvent passé sous les yeux du lecteur, composa dix-huit pièces, parmi lesquelles cinq ou six tragi-comédies, — vieux genre estimé par Richelieu, et qui devait plus tard donner naissance au drame. — Notre abbé, que sa passion du théâtre faisait surnommer « l'abbé Mondori, » par allusion à l'acteur de ce nom, se livra plus spécialement à la comédie. Il dédia *les Trois Orontes* à mademoiselle Martinozzi, nièce de Mazarin. Bois-Robert excellait dans la déclamation. « Vous voyez bien cet homme, disait un de ses amis, en le montrant dans une église, c'est l'abbé Mondori, qui doit prêcher ce soir à l'hôtel de Bourgogne. »

Dans *Cyniade* ou les *Deux Victimes*, que Guillaume Colletet écrivit seul, le mérite est fort mince. Ce poëte, auteur d'un Art poétique, « faisait beau » en théorie, mais dans la pratique il lui fallait de nombreux amis pour soutiens.

Maint succès ne dépassait pas le cercle des prôneurs, et devant le public arrivaient les désillusions. Aux regards des hommes sans doctrine flamboyait Georges de Scudéri, qui abandonna la carrière des armes, devint « capitan littéraire [1], » et fit représenter seize pièces de théâtre, de 1631 à 1644, tragi-comédies bien héroïques; bagage fort lourd, mais de très-médiore valeur. Quelques lueurs de talent dans la *Mort de César* et dans l'*Amour tyrannique*. Le premier, Scudéri introduisit en France la règle des vingt-quatre heures dans les pièces. Il critiqua *le Cid* [2], et mérita ainsi l'approbation de Richelieu, déjà satisfait de son poëme intitulé *le Temple*, écrit à la gloire du roi et du cardinal [3].

Sa sœur, Madeleine de Scudéri, n'avait encore mis

1. *Théoph. Gautier*, les Grotesques.
2. *Observations sur le Cid*, in-8°, *Paris*, 1637.
3. In-folio, *Paris*, 1633.

son nom qu'à *Ibrahim*, ou *l'Illustre Bassa*. Elle appartient à la Fronde et au règne de Louis XIV.

Aucune tentative de musique dramatique n'avait été renouvelée depuis le *Ballet comique de la Reyne*[1], mais le duc de Nemours inventa des exhibitions, où le roi eut un rôle. *Renault et Armide*, ballet, fut dansé (1617) à Paris; dans la grande salle du Louvre, par Louis XIII et plusieurs seigneurs de la cour. L'ouverture de ce ballet commença par un chœur de musique de Guédron, chanté par soixante-quatre voix, accompagnées de vingt-neuf violes et quatorze luths. Louis XIII figura aussi au *Ballet des ridicules*, à Saint-Germain-en-Laye, le 12 janvier 1628; et, un an après, il parut à Saint-Germain, dans le *Ballet des quatre parties du monde*. Celui du *Château de Bicêtre* fut dansé à Paris trois fois, la nuit du 4 au 5 février 1630, au Louvre, à l'Hôtel-de-Ville et à l'Arsenal, aux frais et par Louis de Bourbon, comte de Soissons. Dans le château de Chantilly, le 15 mars 1635, le *Ballet de la Merlaison*, à seize entrées [2], donna encore au roi les moyens de déployer ses grâces; et entre la naissance du Dauphin et la mort du Père Joseph, Richelieu régala la cour d'une grande fête, où l'on représenta le *Ballet de la félicité publique*.

Lorsque le goût de la haute société pour le théâtre se manifestait de toutes les manières, lorsque la moralité des pièces représentées laissait beaucoup moins à désirer qu'autrefois, l'acteur déclamant, chantant ou gesticulant, ne restait pas simple bateleur. Il concourait au perfectionnement de la littérature dramatique.

Avant Molière, des comédiens s'illustrèrent sur les théâtres de l'hôtel de Bourgogne et du Marais. Il y eut Laserre, dont Clément Marot fit l'épitaphe; Agnan, Henri Legrand (Turlupin), Robert Guérin (Lafleur ou Gros-Guillaume), Hugues Guérin (Gauthier Garguille),

1. Voir plus haut, p. 131, et plus bas, § IV.
2. In-4°, *Paris*, 1635.

Deslauriers (Bruscambille), Valéran et Mondori, pris en affection par le cardinal-roi.

Ils n'étaient plus vêtus « infâmement, » selon l'expression de Tallemant, et ne louaient plus des habits à la friperie. Les chefs de troupe ne recevaient plus l'argent eux-mêmes à la porte du théâtre. Les comédiennes, au lieu de vivre comme au siècle passé, dans la « plus grande licence du monde [1], » ne faisaient pas trop de scandale. Des acteurs allaient jouer la *Virginie* de Mairet chez madame de Rambouillet, et nombre de pièces au Palais-Cardinal.

En conséquence de la protection avouée que Richelieu accordait aux comédiens véritablement artistes, la situation de ces derniers changea. « En cas que lesdits comédiens règlent tellement les actions du théâtre qu'elles soient, du tout, exemptes d'impuretés, nous voulons, dit Louis XIII, que leur exercice, qui peut innocemment divertir nos peuples de diverses occupations mauvaises, ne puisse leur être imputé à blâme ni préjudicier à leur réputation dans le commerce public [2]. »

Malgré cette déclaration, la cour et la ville continuèrent à applaudir les acteurs sans leur accorder la considération qui doit être la récompense du mérite, et ceux-ci montèrent rarement sur les planches sans prendre un faux nom, un nom de théâtre.

IV

Les « hommes d'art » français commencèrent de succéder à ceux de l'Italie, dont la Renaissance avait tiré son plus grand lustre. Nos nationaux, ayant étudié en Italie, pour la plupart, et profitant de leurs longues études, fondèrent, en architecture, en sculpture, en pein-

1. *Tallemant des Réaux*, Historiettes, t. X.
2. Déclaration royale du 16 avril 1641.

ture, en gravure, en musique, etc., cette belle École française qui a pris ses développements dans les siècles suivants.

D'élèves ils passaient maîtres. Des artistes inspirés, saisis d'une noble émulation, opposaient leurs propres travaux aux chefs-d'œuvres étrangers. Protégés par Louis XIII et ses ministres, pensionnés, logés d'ordinaire au Louvre, ils jouissaient d'une indépendance relative. Ils échappaient aux persécutions incessantes de la corporation des peintres ou imagiers, dont les jurés ignorants et égoïstes voulaient subordonner les hommes d'art aux gens qui doraient ou illuminaient les statues des saints dans les églises [1].

La séparation des arts libéraux et de l'industrie s'achevait. Celle-ci, ayant ses mérites propres, ne pouvait plus absorber les hautes conceptions du génie. L'artiste, même l'artiste industriel, s'estimait au-dessus du simple artisan, dans la hiérarchie sociale. Quelques professions, touchant par certains côtés aux lettres ou aux sciences, réclamaient aussi le droit de ne pas figurer parmi les industries ordinaires [2].

Avec raison les architectes se glorifiaient d'avoir à leur tête Jacques Debrosse, auteur du palais du Luxembourg (1615) et de la façade de l'église Saint-Gervais, dont Louis XIII posa la première pierre le 24 juillet 1616. Debrosse avait construit le château de Monceaux, près de Meaux, pour Gabrielle d'Estrées; il avait donné les dessins du temple de Charenton qui pouvait contenir, dit-on, quatorze mille personnes. Son dernier ouvrage connu était l'aqueduc d'Arcueil, achevé en 1624.

Les architectes n'estimaient pas moins Jacques Lemercier, à qui l'on doit le Palais-Cardinal, le collége et l'église de la Sorbonne, l'église de l'Oratoire de la rue

1. *Anatole de Montaiglon,* Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie royale de peinture et de sculpture.

2. Voir, plus bas, les prétentions des libraires, imprimeurs et relieurs.

Saint-Honoré, commencée sur les dessins de Métezeau, le château de Richelieu et son église, le portail des églises de Ruel et de Bagnolet, l'aile droite du pavillon de l'horloge au Louvre, avec la portée supérieure de ce pavillon, et le fameux escalier du fer à cheval, dans la cour du Cheval-Blanc, à Fontainebleau, travail qui coûta cent mille livres.

On a attribué aussi à Jacques Lemercier l'église des Annonciades, à Tours, disposée en rotonde, et qui passe pour un chef-d'œuvre.

Ces deux artistes l'emportaient sur tous. On admirait déjà pourtant François Mansart qui, jeune encore, restaura l'hôtel de Toulouse, bâtit le portail de l'église des Feuillants [1], les châteaux de Berny et de Balleroi (Normandie), une partie de celui de Choisi-sur-Seine, et contribua à l'érection de l'église des Filles-Sainte-Marie. François Mansart a inventé cette sorte de couverture brisée que, de son nom, on a appelé « mansarde, » et qui pêche par l'élégance.

Quelques détails ajoutés à la forme des constructions sous Henri IV déterminèrent le style Louis XIII, qui n'a pas cessé de plaire.

Ce règne vit édifier beaucoup de palais, d'églises et de maisons. Le gouvernement avait créé deux offices d'intendants et ordonnateurs des « bâtiments royaux du Louvre, de l'hôtel de Bourbon, des Tuileries, et autres, à trente lieues à la ronde, excepté Fontainebleau 2. » Offices nécessaires, car le nombre des communautés religieuses établies à cette époque est considérable. Les anciens couvents furent agrandis ou reconstruits. A Paris, le dôme de la petite église des Carmes date de 1613. Dans cette capitale, comme à Rouen, à Beauvais, à Reims, à Orléans, et dans plusieurs autres villes, il s'élevades constructions particulières qui existent encore.

1. Aujourd'hui détruit.

2. *Édit d'août* 1633; *Bibl. du conseil d'État*, t. V.

On vantait la solidité du pont de l'Hôtel-Dieu, fait en 1634. Parmi les édifices publics, les hôtels de ville de Lyon et de Reims méritent une mention, à côté des œuvres de Debrosse, de Lemercier et de Mansart. A Versailles, Louis XIII fit bâtir un petit château destiné à servir de rendez-vous de chasse, construit en pierres et briques, entouré de fossés et flanqué de pavillons, avec les dispositions et l'aspect des anciens châteaux du moyen âge. Ce fut le dernier exemple de ce type de château [1].

Plus encore que l'architecture, la sculpture changea de caractère. Elle n'eut pas tant d'agréments que celle du XVI^e^ siècle; mais, sous l'inspiration morale et religieuse, elle acquit un remarquable surcroît de force. Simon Guillain, fondateur d'une société d'artistes qui donna bientôt naissance à l'académie royale de peinture et de sculpture; sculpta les figures du portail de Saint-Gervais et des Feuillants de la rue Saint-Honoré, plus les statues en bronze de Louis XIV, d'Anne d'Autriche et de Louis XIV enfant. Son élève, Jacques Sarrazin, à peu près oublié, prouva sa valeur, comme expression élevée, dans les quatre anges en stuc destinés au maître-autel de Saint-Nicolas-des-Champs. Il donna les modèles des huit grandes cariatides du pavillon de l'Horloge, au Louvre, où il fut logé, avec pension. Il décora Chilly, pour le surintendant d'Effiat, et travailla beaucoup pour Anne d'Autriche [2]. Toussaint Chenu composa (1624) les figures d'une fontaine élevée sur la place de Grève. Les deux Anguier (François et Michel) étudièrent sous Guillain, allèrent à Rome et acquirent de la réputation. François avait logement au Louvre; de plus, Louis XIII lui confia la garde de son cabinet des Antiques. Les principaux ouvrages de François Anguier se voyaient dans les églises de Paris; ceux de son frère Michel, qui pro-

1. *Léon Vaudoyer*, Hist. de l'architecture en France, dans *Patria*.

2. *Mémoires sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture*, t. I^er^.

duisit dès l'âge de quinze ans, datent surtout du règne suivant.

Deux peintres illustres trouvèrent dans Richelieu et Louis XIII des protecteurs dévoués.

L'un, Philippe de Champaigne, né à Bruxelles, vécut, travailla, mourut en France, — et nous appartient. Logé au Luxembourg, il reçut une pention de 1,200 livres, et ne cessa de peindre pour les églises et les maisons royales, pour les palais du cardinal de Richelieu, dont il a fait le portrait. Notre musée possède vingt et une toiles de ce maître, parmi lesquelles un portrait de lui-même et de sa fille, avec ceux de Catherine-Agnès Arnauld, de Robert Arnauld d'Andilly, de François Mansart et de Claude Perrault.

L'autre protégé du roi et du cardinal, Nicolas Poussin, jeta un très-brillant éclat sur l'école française naissante. Dès ses premiers tableaux, ce peintre-poëte conquit toutes les admirations. Il se lia avec Philippe de Champaigne. Un appartement lui fut donné, « un petit palais, dit-il, situé au milieu du jardin des Tuileries [1]. » Son *Eudamidas* lui valut le titre de premier peintre ordinaire du roi, avec 3,000 livres de pension. Mais les tracasseries que lui fit éprouver Duchesne, très-médiocre artiste, chargé de la direction des travaux de peinture au Luxembourg, le décidèrent à repartir pour Rome. D'ailleurs, on lui commandait trop d'ouvrages à la fois,— des frontispices de livres, des toiles pour les chapelles de Saint-Germain et de Fontainebleau, une Vierge, un tableau de la congrégation de Saint-Louis, tous les dessins de la galerie du Louvre (les travaux d'Hercule), des ornements dessinés pour les meubles, et des compositions pour les tapisseries royales [2]. Revenu en France, il y resta peu d'années. Dégoûté par les intrigues de Vouet,

1. Lettres de Nicolas Poussin.
2. Lettre du Poussin, du 7 avril 1642.

de Feuquières et de Lemercier, il retourna dans la Ville Éternelle. Paris et les provinces possèdent une foule de tableaux de Nicolas Poussin, qui s'est peint lui-même, pour Paul Fréart de Chantelou [1], son ami, maître d'hôtel de Louis XIII.

Au nombre des détracteurs de Poussin, il est fâcheux d'avoir à placer Simon Vouet, trop avide d'argent, et jaloux de l'auteur des *Bergers d'Arcadie*. Simon Vouet, élève de son père Laurent Vouet, peintre médiocre, devint premier peintre de Louis XIII, et fut logé au Louvre. Il a laissé de bons tableaux, notamment la *Salutation angélique* et la *Présentation au Temple* [2].

« Ce fut un grand talent, mais tout à la surface, et sa peinture, si elle peut intéresser nos yeux, ne va pas jusqu'à notre âme [3]. »

Louis XIII, paraît-il, s'écria, en apprenant l'arrivée de Poussin en France : « Voilà Vouet bien attrapé ! » Vouet, qui ne pardonna jamais à Poussin sa célébrité immense et méritée, dessina des cartons pour les tapisseries de la couronne, décora le Louvre et le Luxembourg, et exécuta plusieurs ouvrages pour Saint-Germain-en-Laye. Il peignit tous les seigneurs de la cour et fit le portrait de Louis XIII. A l'école de Simon Vouet se formèrent Lebrun, Lesueur, Mignard et Dufresnoy, presque tous les artistes qui ont brillé sous Louis XIV.

En même temps, Pierre-Paul Rubens ornait de peintures le palais du Luxembourg. Il composait la vie de Henri IV et de sa femme, — magnifiques œuvres, figurant dans la collection dite de Louis XIII, placées ensuite au Louvre, et dont les artistes de l'époque purent étudier avec fruit l'effet magique et le coloris grandiose.

Martin Fréminet, élève de son père, peignit le plafond

1. Ce portrait est au Louvre.
2. Une des huit toiles de Vouet que possède le Louvre.
3. *Charles Blanc*, Histoire des peintres, *Simon Vouet*.

de la chapelle de Fontainebleau, et composa surtout des modèles pour tapisseries.

Jacques Stella, de Lyon, conquit l'amitié de Poussin, dont il chercha constamment à imiter la manière. Logé au Louvre et pensionné, il travaillait pour le Palais-Cardinal et pour le château de Richelieu; il faisait des « illustrations » pour les livres de l'Imprimerie royale. Stella reçut la croix de Saint-Michel et le brevet de premier peintre de Sa Majesté.

Dans la foule des artistes maniant le pinceau, on distinguait l'excellent peintre de portraits Ferdinand Elle [1], premier maître de Poussin à Paris; Mosnier, dont les œuvres étaient à Paris, à Chartres, à Chinon, à Blois, à Saumur, à Tours, à Nogent-le-Rotrou, au château de Valençay [2]; Richard Tassel, Nicolas Quentin, Claude Vignon, Lallement, Chaperon, François Perrier et Jacques Callot, peintres et graveurs.

Ces artistes honoraient l'École française à divers titres. Nous apprécierons plus tard Callot, graveur. François Perrier peignit à l'hôtel de La Vrillière; il décora de fresques et de tableaux à l'huile plusieurs résidences royales, des châteaux et des hôtels pour la plupart détruits [3]. Claude Vignon eut l'honneur de recevoir, dans sa maison de la rue Saint-Antoine, la visite du roi et du cardinal; mais la mort de Richelieu lui fit perdre toutes ses espérances de haute protection.

Le gouvernement français envoyait tel ou tel artiste en pays étranger, facilitait ses études, le rappelait, lui donnait des travaux à exécuter. Un peintre nommé Louis Bertrand reçut de Louis XIII mission de dessiner les antiquités du midi de la France. Le roi l'exemptait de toutes charges publiques et du logement des gens de guerre. Louis Bertrand « tira le plan et portrait » du pont

1. *Tallemant des Réaux*, Historiettes.
2. Voir *La magnificence royale*, au Louvre.
3. Trois tableaux de Fr. Perrier, genre mythologique, au Louvre.

du Gard, et Louis XIII, satisfait de ce premier travail, « commit ledit peintre pour lever le plan et portrait des arènes de la Maison-Carrée et du temple de Diane de la ville de Nismes, et aussi des antiquités dans Orange[1]. » De la Belle, graveur florentin, fut chargé par Richelieu de dessiner et de graver le siége d'Arras, ainsi que les décorations de théâtre et les principales scènes de *Mirame*[2]. Jacques Callot, qui avait gravé le siége de la Rochelle (V. plus haut, p. 199), refusa net au roi de représenter la prise de Nancy. L'artiste lorrain déclara qu'il se couperait plutôt le pouce que de rien faire contre son pays.

Personne n'avait acquis une réputation comparable à celle de Jean Cousin (V. t. V, p. 185) comme peintre sur verre. Sous Henri IV et Louis XIII, Philippe Goust était peintre-verrier de Notre-Dame de Rouen; Héron travaillait aux vitraux de Saint-André-des-Arts, et à ceux de Saint-Merri de Paris, avec Chamus, Jacques de Paroy et Jean Nogare; les frères Jean et Léonard Gontier, nés à Troyes, décoraient plusieurs édifices de leur ville natale; Jean et Arnaud Molis réparaient les vitraux de la cathédrale de Toulouse, Arnaud exécutait ceux de la cathédrale d'Auch; Pierre Tacheron peignait (1622), à Soissons, les beaux vitraux de la salle de la compagnie de l'Arquebuse, où les sujets sont tirés des Métamorphoses d'Ovide, et les grisailles du cloître de la même ville; Nicolas Levasseur, Sauvanac, François Perrier, et plusieurs autres, montraient quelque supériorité dans un art qui disparut presque avec le XVII^e^ siècle.

Point de mosaïstes. Les tapisseries étaient loin de prospérer; la fabrique de Gobelin passait de mains en mains. Aux enlumineurs de manuscrits, parmi lesquels Frédéric Brentel et Jacques Bailly acquéraient encore une certaine renommée, succédaient les miniaturistes

1. Lettres des 28 et 29 juin 1642. Arch. du ministère de la guerre.
2. V. plus haut, p. 427 et 428.

qui, au lieu de s'enfermer dans les cloîtres, voyageaient et consacraient leur pinceau à reproduire les merveilles de l'histoire naturelle. Nicolas Robert prouvait son talent en peignant une magnifique collection de vélins, honneur de la bibliothèque du Jardin des Plantes [1].

Cette calligraphie artistique, que l'on pratiquait si généralement au moyen âge, n'avait plus pour représentant que Nicolas Jarry (V. plus haut, p. 392). Encore Jarry n'était-il pas un véritable calligraphe enlumineur.

Une nouvelle manière d'orner les livres se produisait, grâce aux peintres et aux graveurs. L'*Imitation de Jésus-Christ*, que Richelieu fit imprimer par les presses royales, et distribuer « gratuitement » aux missionnaires, parut « avec gravures [2]. » De l'Imprimerie royale sortirent encore: — les œuvres de Virgile, avec frontispice dessiné par Poussin et gravé par Mellan [3]; les comédies de Térence, avec des dessins de Poussin [4], et une Bible, où le même artiste plaça de fort belles compositions [5].

Les émailleurs, notamment Jean Toutin, de Châteaudun, perfectionnaient l'émaillure des bijoux. On citait Gribelin, élève de Toutin, et Dubié, qui eut un logement au Louvre. De nombreux portraits sur émail étaient exécutés. De très-belles pièces en orfévrerie sculptée et émaillée, que conserve le musée du Louvre, témoignent du mérite des artistes qui florissaient sous le règne de Louis XIII.

En glyptique, peu de talents. Mais Guillaume Coldoré (on croit que son vrai nom était Julien de Fontenay), valet de chambre de Henri IV, taillait les pierres fines. Les Anglais recherchent ses portraits gravés à l'égal des camées antiques.

1. *F. Denis*, Ornementation des manuscrits.
2. Un volume in-folio, *Paris*, 1640.
3. En 1641; V. plus haut, p. 413.
4. En 1642.
5. Huit volumes in-folio, 1642.

La monnaie des médailles fut transportée au Louvre, en 1639. La gravure en médailles atteignait la perfection. Qui a dépassé Guillaume Dupré, « premier sculpteur de Sa Majesté et contrôleur général des poinçons et effigies, jouissant de 800 livres de gages concurremment avec les officiers de la cour des monnaies [1]? » Le « grand Dupré » eut pour élève Jean Varin, qui devint son émule et lui succéda dans la confiance de Richelieu. Varin, garde et conducteur général des monnaies, obtint aussi le titre de graveur des monnaies de France. Il a gravé des pièces que l'on regarde comme des chefs-d'œuvre.

Une longue liste de graveurs, sur métal ou sur bois, se présente à nous. Il faut choisir entre ceux qui visaient à l'art et ceux qui faisaient du commerce. Vient d'abord Jacques Callot, dont l'œuvre, gravée soit au burin soit à l'eau forte, contient environ seize cents pièces. Ses différentes suites ont conservé leur prix pour les amateurs. Ce sont des « saintetés, » les *Supplices*, les *Misères de la Guerre*, la *Grande* et la *Petite Passion*, le *Massacre des Innocents*, les *Gueux contrefaits*, le *Carrousel*, le *Pont-Neuf*, l'*Éventail*, etc. Il faisait la charge du soldat, il saisissait les types de gentilhomme, il abondait en conceptions pittoresques. Un lettré contemporain mit ces quatre vers au bas du portrait de l'artiste lorrain:

En vain tu ferais des volumes
Sur les louanges de Callot,
Pour moi je n'en dirai qu'un mot,
Son burin vaut mieux que nos plumes.

Les Audran, les De la Belle, les Brebiette, les Nicolas Chaperon, les Perelle, les Michel Lasne, les Etienne Dupérac, les Mellan, les Jacques Blanchard, les Abraham Bosse, les Antoine Garnier, les Frédéric Brentel, et beaucoup d'artistes qui se servaient à la fois du pinceau

1. Arrêt du 23 août 1625.

et du burin, produisaient des « œuvres, » dont la bibliothèque impériale possède la meilleure partie. Déjà Israël Silvestre allait se faire connaître, ainsi que Jean Pesne, de Rouen, et François de Poilly, d'Abbeville.

Il y eut, par la suite, des familles de peintres, de graveurs surtout, aux noms universellement connus. Tel père apprit à dessiner à son fils ; tel oncle à son neveu, et les styles se conservèrent pendant deux ou trois générations.

Dans la xylographie ou gravure sur bois, Etienne Duval et Palliot avaient la vogue, avec Jean Tortorel et Jacques Perrissin. Entraînés par les succès de ces deux derniers, dont les compositions étaient fort demandées, les faiseurs d'estampes abondaient. Artistes de bas étage, généralement; mais leurs travaux retraçaient les événements du jour, ce qui leur donne une valeur historique.

Chez Melchior Tavernier, « graveur et imprimeur du roy pour les tailles douces, demeurant en l'Isle du Palais (Paris), sur le quay qui regarde la Mégisserie, à l'Espée-d'Or [1], » l'amateur trouvait nombre de pièces. Il en voyait aussi beaucoup chez Jean de Lanoüe, graveur, « demeurant en la place Maubert, aux Trois Familles [2]. »

Ces marchands, et d'autres encore, vendaient, outre les gravures « historiques » que nous avons indiquées çà et là, une « Figure représentant le Supplice et exécution de l'arrêt de mort donné contre le très-méchant, très-abominable et très-détestable parricide Ravaillac [3]; » une estampe allégorique, au sujet de la Paix de Sainte-Ménehould, avec ce titre: « La Descente de la Paix céleste [4]; » des gravures sur les « mariages espagnols » (V. plus haut, p. 182), notamment un sujet intitulé : « Le Roi conduit par les Vertus terrasse la Discorde et l'Envie de ceux qui avoient traversé son mariage (1616) ;

1. Vers 1630.
2. Vers 1634.
3. Estampe de 1610.
4. Estampe de 1614; V. plus haut, p. 178 et 179

une composition, « Le château de Caen se rend au roi le 18 juillet (1620) après six jours de siége; » l' « Assaut des raves et des oignons, » raillerie contre les Espagnols sur la levée du siége de Verrue (1625); d'autres pièces satiriques sur les mêmes, à l'occasion de la levée du siège de Maëstricht (1634); enfin une estampe avec ce texte : « Le Cardinal de Richelieu renouvelle ses soins à faire fleurir les sciences et les beaux-arts (1636). »

Il plaisait au cardinal d'être célébré par la plume, le pinceau et le burin ; mais n'ayant pas d'éloges à attendre des musiciens, il les laissa dans un complet abandon.

Quoique Louis XIII aimât beaucoup la musique et passât pour bon musicien (V. plus haut, p. 229, 257 et 258), nous devons constater que la composition ne brilla pas sous son règne, au point de vue dramatique. Peu de personnes lisaient et étudiaient la musique, très-difficile à apprendre, à cause des nombreux signes introduits dans la notation, pendant les xv^e^ et xvi^e^ siècles.

Mais le système changea, et la notation commença de prendre la forme que nous lui voyons aujourd'hui. Le père Marin Mersenne, le premier en France, inventa des moyens ingénieux pour l'harmonie et la composition.[1] Il donna des principes généraux de la mécanique appliqués à la musique, traita de la nature des sons et des mouvements, des consonnances, des dissonnances, des genres, des modes, de la composition, de la voix, des chants et de toutes sortes d'instruments harmoniques. Après Mersenne, le jésuite Antoine Parran publia un traité sur la musique théorique pratique,[2] contenant les préceptes de la composition. Mais il ignora l'existence d'une multitude de livres, italiens et français, où les principes du contrepoint avaient déjà été exposés.

1. *Le P. Mersenne*, Harmonie universelle, in-folio, *Paris*, 1636-7.
2. In-4°, *Paris*, 1646.

Au dire des courtisans, Louis XIII était un admirable compositeur. Ils exagéraient de beaucoup son mérite. En réalité, Louis écrivit à plusieurs parties. Quelques airs de ce prince sont d'un style assez agréable. Sa chanson à quatre voix : *Tu crois, ô beau soleil* [1], arrivée jusqu'à nous, est bien écrite, et d'une harmonie pure. Le roi ne surpassa point, il s'en faut de beaucoup, Antoine Boesset, surintendant de sa musique, habile luthiste, artiste favori de la cour, qui a laissé une foule de chansons à boire et d' « airs de cour, » ou romances.

Le plus célèbre des compositeurs de musique d'église était Arthur Auxcousteaux, dont les productions tiennent le premier rang parmi celles de l'époque. Des psaumes à quatre, à cinq et à six voix, des messes, et d'autres morceaux faisant croire qu'il avait étudié les maîtres italiens, ne l'empêchaient pas de s'occuper un peu de musique profane, et de dédier au premier président Molé des « Meslanges de chansons à six parties » [2]. Michel Lambert, maître de chant fort à la mode, s'accompagnait avec le luth ou le théorbe, et jouait remarquablement du clavecin. Richelieu avait fait sa fortune, et, pendant de longues années, il ne se donna aucune fête sans que l'on y invitât Lambert, bon convive et homme d'esprit, dont les gens de condition se disputaient les leçons. Sur les paroles de Benserade, de Bois-Robert, de Perrin et de Quinault, cet artiste a composé des chansons et de petites cantates, où la mélodie était émaillée d'ornements, la plupart inventés par lui. Il a eu pour gendre Lulli.

Sur l'orgue et le clavecin, cultivés avec succès, des virtuoses brillèrent vers le même temps, — Monard, Antoine et Jacques Champion, dont le premier possédait un fort beau style, les trois frères Louis, François et Charles Couperin, chefs d'une famille au talent héréditaire.

1. *Athanase Kircher*, Musurgia universalis, t. Ier, in-fo; *Amsterdam*, 1662.
2. In-4o, *Paris*, 1614.

Les luthistes les plus applaudis s'appelaient Gauthier, Hémon, Blanrocher et l'Enclos, père de la séduisante Ninon. Hottemann et Laridelle excellaient sur la viole, et Beauchamp portait le titre de violoniste de la chambre du roi. Mersenne parle avec éloge du jeu élégant de Constantin, roi des violons, de l'enthousiasme véhément de Boccan, de la délicatesse et de l'expression de Lazarin et de Foucard.

Dans les hommes d'art, on le voit bien, il n'y avait d'illustrations saisissantes que quelques architectes, quelques peintres et graveurs. La musique, chez nous, ne produisait pas d'œuvres capitales; mais le grain était semé, il allait germer prochainement. Les hautes classes de la société se prêtaient à guider les premiers pas, si difficiles, des artistes, et la généralité des Français comprenait, d'une manière inconsciente encore, que la gloire des hommes de plume et d'art rejaillissait sur toute la nation.

D'un autre côté, les États de 1614 avaient émis des vœux en faveur de l'industrie et du commerce. Ils demandaient qu'on les protégeât, à la façon de François Ier, en défendant l'entrée des produits étrangers. De l'Italie nous recevions des draps de soie, des toiles d'or et d'argent, des serges de Florence et de Rome; l'Allemagne nous fournissait des buffles, des chamois, des futaines, des boucassins et de la quincaillerie; la Flandre nous envoyait annuellement pour un million de tapisseries, de peintures, de toiles et de passements.

Quelle fut la réponse de Richelieu? Il ne manqua pas d'appesantir la main royale sur les « hommes de commerce et d'industrie, » qui formaient une classe très-nombreuse, comprenant tous les gens occupés de navigation, de négoce, de fabrication, et même d'art industriel. « Artisan » était alors synonyme d' « artiste, » pour les membres de la noblesse, pour le clergé et la haute bourgeoisie.

Comme moyen d'incitation aux affaires commerciales, il fut décidé que le commerce de mer ne dérogeait pas à

la noblesse [1]. La Compagnie des Indes, même, entre autres priviléges, conféra la noblesse à douze de ses associés. Adoptant le système des compagnies à monopole, Richelieu favorisa nombre de gentilshommes ruinés, qui cherchaient à réparer les désastres de leur fortune par des expéditions commerciales.

De hardis navigateurs continuèrent les Villegagnon et les Pierre Bertrand de Montluc [2]. La marine royale et les tentatives de découvertes nouvelles frayèrent les voies à la marine marchande.

Dans l'Inde, nos premiers établissements datent de 1624. Un an après, celui de Saint-Christophe, dans les Antilles, fut réorganisé par une « compagnie des îles de l'Amérique [3], » qui devait coloniser, entre le dixième et le trentième degré de latitude, toutes les îles qui n'étaient point occupées par des princes chrétiens. On lui prescrivit d'y envoyer quatre mille colons en vingt ans, — durée d'un monopole commercial que le gouvernement lui accordait par compensation.

Pendant l'année 1626 se fondèrent les établissements de Sinnamari (Guyane) et du Sénégal. Puis furent successivement créés celui de Conanama (Guyane) en 1629, celui de l'île de Cayenne en 1634, ceux de la Martinique et de la Guadeloupe en 1635.

A l'occasion de nos établissements de l'Amérique, une ordonnance fixa le méridien à l'île de Fer [4].

Richelieu encouragea la « Compagnie d'Afrique, » existante à Marseille, laquelle avait créé plusieurs comptoirs dans la Régence d'Alger, principalemement le « Bastion de France. » Si elle ne prospéra pas, ce fut par la faute de ses directeurs. Malheureusement, le cardinal laissa décliner notre influence dans le Levant, lui qui ouvrit de nouveaux débouchés au commerce français

1. Édit de 1629.
2. Voir plus haut, p. 166 à p. 170.
3. Lettres patentes du 12 février 1635.
4. Ordonnance royale de 1634.

par des traités avec le Danemark, la Suède et la Moscovie [1].

Ceux qui naviguaient pour le commerce, alléchés par la perspective de brillants bénéfices, redoublaient d'activité pour courir les mers les plus lointaines. Mais fréquemment la guerre les arrêta dans leur essor. Le 23 avril 1625, on publia à Paris l'interdiction du commerce de la France avec le royaume d'Espagne. Le 9 septembre 1627, par représailles, le commerce de la mer fut interdit, jusqu'à ce qu'une flotte, en préparation, pût le protéger contre les agressions de l'Angleterre, avec laquelle nous étions en guerre. Deux ans après, le commerce de la France avec la Grande-Bretagne fut rétabli [2]; il le fut aussi pour tout l'étranger, le 19 novembre 1639.

Les premiers règlements relatifs à l'organisation des consulats avaient paru. Richelieu envoya des consuls [3] à Majorque, à Rome, à Venise, à Livourne, à Alger, à Tunis, au Caire, à Alep, à l'Échelle, à Smyrne, à Thessalonique et à Gênes. Le roi ordonna (1635) que « le consul des Français à Gènes serait Français et prendrait pour ses droits demi pour cent des marchandises des Français de la Méditerranée, et un pour cent de ceux qui habitent vers l'Océan, et que ledit consul français fournirait aux Français des courtiers diligents et solvables, qui prendraient pareil droit sur les marchandises que le consul, pour la réception, vente ou échange des marchandises, sans que les Français en puissent prendre d'autres que du consul [4]. »

Nos gouvernants voulaient mettre un terme aux pirateries des Barbaresques, dans la Méditerranée. Mais, soit qu'on s'y prît trop mollement, soit que les moyens coërcitifs manquassent, les traités, en ce qui concernait les pirates, ne recevaient pas d'exécution.

1. Traités des 14 juillet et 12 novembre 1629.
2. *Déclaration du 23 juin* 1629; *Mercure français*, t. XV.
3. *Bibl. imp.*, ms., f. Saint-Germain, n° 239.
4. *Le P. Fournier*, Hydrographie, p. 251, in-folio, *Paris*, 1643.

A l'importation nuisirent les droits d'entrée. Un droit de trente sols fut prélevé sur chaque livre de petun ou tabac venu des pays étrangers, à l'exception de celui des îles Saint-Christophe, la Barbade, et autres appartenant à la Compagnie des îles de l'Amérique[1]. Le gouvernement favorisa ainsi l'établissement et l'accroissement de cette compagnie.

Une autre compagnie, composée de Belges, de Flamands et de Français, et appelée « la Nacelle de Saint-Pierre fleurdelisée, » promit d'établir en France un grand mouvement de toutes les marchandises qui entrent dans le négoce, « d'introduire les pêcheries, la fabrique des vaisseaux, et de divers autres ouvrages qui n'y sont pas communs; de mettre en valeur plusieurs terres et lieux qui ne rendent que peu ou point de profit[2]. » La compagnie resta bien au-dessous de ce programme. Elle ne put même pas s'organiser.

Une autre, « la Compagnie du Morbihan, » ainsi nommée parce que ses comptoirs devaient fonctionner dans cette partie de la Bretagne, était destinée à devenir une société générale de commerce, « tant par terre que par mer, ponant, levant, et voyages de long cours. » Cette compagnie ne réussit pas mieux que celle de la Nacelle de Saint-Pierre fleurdelisée. Ici, Richelieu échoua devant les États de Bretagne.

Une troisième compagnie, dite de la «Nouvelle-France,» ne parvint pas à établir sur des bases solides la colonie du Canada. Les associés ne songèrent qu'à réaliser de gros bénéfices, et négligèrent l'agriculture pour le commerce des pelleteries. Ils n'importèrent dans la colonie, à des prix élevés, que les marchandises les plus défectueuses.

Et cependant, les gouvernants concevaient tant d'es-

1. *Déclaration du 17 novembre 1629.*
2. *Mémoires de Mathieu Molé*, t. Ier.

pérances sur les compagnies privilégiées, qu'ils invitèrent les négociants à former des associations de commerce [1].

Pour l'exportation, on rétablit le commerce à l'étranger, on permit la vente en tous pays de blés, vins et autres denrées et marchandises, en défendant de transporter des armes hors du royaume [2]. L'Angleterre consentit à recevoir librement des vins de Bordeaux par navires français; mais ses ports, d'ailleurs, nous restèrent fermés, quand nous ouvrions les nôtres à cette rivale, qui chaque année dirigeait vers la France deux mille navires chargés de drap, de serges, de bas de soie et d'estame, de futaines, de burats, etc. Les Espagnols nous achetaient, pour l'envoyer dans les Indes, une partie de la quincaillerie fabriquée dans le Forez et le Limousin, et des passements confectionnés dans l'Ile-de-France [3].

Ce que Sulli avait entrepris pour augmenter les routes en France, joint aux nouvelles voies navigables, ne suffisait pas encore à l'entier développement du commerce intérieur. Richelieu ne fit presque rien pour l'entretien et la création des routes. Par contre, il acheva le canal de Briare [4], qui offre l'exemple le plus ancien d'un point de partage avec écluses sur les versants de deux bassins différents. Sa longueur totale était de 55,155 mètres; il avait 40 écluses, et une pente de 117 mètres. Le canal fut concédé à perpétuité. Richelieu songea, peut-être, à joindre les deux mers [5], et il s'occupa de rendre navigables les rivières d'Ourcq, de Velles, de Chartres, de Dreux et d'Étampes [6].

Mais si l'on substitua un droit unique, perçu dans les

1. *Ordonnance de janvier* 1629.
2. *Déclaration du 2 mai* 1618.
3. *De la Gombardière,* Nouveau règlement général sur toutes sortes de marchandises, 1634.
4. Commencé en 1604, terminé en 1642.
5. *Le P. Fournier,* Hydrographie.
6. Déclaration du 3 avril 1632.

gares, aux péages qui existaient sur plusieurs grandes rivières, sur la Seine [1], entre autres, on ne craignit pas d'établir la subvention du vingtième denier sur toutes les marchandises, pour subvenir aux frais de la guerre [2], et l'on augmenta de quarante le nombre des marchands privilégiés suivant la cour [3]. Afin d'éviter les accaparements, on défendit aux marchands de chevaux parisiens d'aller sur le chemin acheter des chevaux venant d'Allemagne [4].

Le service des postes s'améliora. Les relais, réunis à elles, furent entretenus régulièrement [5]. Les postes servirent d'une manière générale au transport des paquets et des lettres des particuliers. M. d'Alméras, « général des postes, » institua, le premier, des courriers ordinaires pour partir et pour arriver à certains jours de la semaine, à Paris, à Lyon, à Bordeaux, à Toulouse et à Dijon. Alors les fonctionnaires envoyèrent leurs dépêches par la voie des postes ordinaires et non par courriers exprès [6]. M. d'Alméras fit un réglement pour la taxe du port des lettres et paquets [7], avec défense d'exiger plus de droit, « sauf que plus grand port y fût volontairement opposé par ceux qui les envoyaient. » Il y eut des offices de contrôleurs taxeurs de lettres [8].

Bientôt (1632) le général des postes fut remplacé par un surintendant, ayant les mêmes prérogatives; puis l'administration supprima les offices d'intendants et contrôleurs généraux, de messagers, voituriers, etc., en attribuant au fermier des cinq grosses fermes le droit de roulage par eau et par terre [9].

1. *Caillet*, De l'administration en France sous Richelieu.
2. *Édit de novembre* 1641, régularisé en janvier 1642.
3. *De La Marre*, Traité de la police; *édit du* 31 *mars* 1640.
4. Déclaration d'avril 1618.
5. Édits du 18 octobre 1616 et du 17 décembre 1625.
6. *Ordonnance de janvier* 1629.
7. En date du 26 octobre 1627.
8. Création de décembre 1643.
9. Voir plus haut, p. 409; édit de mai 1635.

Quant à l'industrie et à l'agriculture, quelques mesures isolées, ne se rattachant à aucun système, ne pouvaient continuer l'œuvre de Sulli, reprise plus tard par Colbert.

Les marchands demandaient à Richelieu d'ôter aux corporations leurs monopoles, de remédier aux abus des jurandes. Il se contenta d'accorder gratuitement le droit de maîtrise aux ouvriers français qui, pendant six années au moins, avaient exercé leur industrie dans les colonies [1]. Suivant en un point les idées de Henri IV, il éleva des monopoles pour protéger les industries nouvelles contre le monopole des corps de métiers. Des artisans nouveaux travaillèrent dans le Louvre, « sous la protection royale. » Leur grand renom et leur situation exceptionnelle émurent la jalousie des corps de métiers, qui leur lancèrent des épigrammes. « Tous les bons maîtres ne logent pas à la galerie du Louvre, » disait-on proverbialement.

Sans doute la royauté s'opposait à l'égoïsme des corporations; mais elle vendait ses faveurs. L'intérêt fiscal passait avant tout. Louis XIII alla jusqu'à embrasser, en 1636, le syndic des savetiers qui lui apportait de l'argent (V. plus haut, p. 214). Dans les villes et bourgades, les artisans devaient être organisés en communautés. Beaucoup ne le furent pas, et quoique les confréries et assemblées de tout genre dussent disparaître, les six corps de marchands continuèrent d'exister, pour assister processionnellement aux grandes cérémonies, bannières déployées, avec armoiries nouvelles, ayant dans leur écu la bannière de France [2].

Et toujours des querelles de préséance, et des discordes sans fin, et des émeutes de compagnons! Mais les corporations, plus soumises au pouvoir, se disputaient surtout entre elles.

1. *Édits de* 1624, 1628 *et* 1644.
2. Ms. Delamarre, *Arts et métiers*, in-f°, 19 juin 1629.

L'autorité réglementa plusieurs industries. Des visiteurs et contrôleurs des brasseurs, établis en titre d'office héréditaire [1], veillèrent à ce que la bière ne fût pas falsifiée. Des statuts donnés aux distillateurs et vendeurs d'eau-de-vie [2], séparèrent leur industrie de celle des vinaigriers [3]. On chercha à assurer la bonne fabrication du fer, selon les indications déjà données par Sulli, et un édit créa les offices de mesureurs, contrôleurs, porteurs de chaux, pareurs, envergeurs de cordes, et toiseurs de pierre de Paris [4]. Toujours pour lutter avec les verreries de Venise, il s'éleva une manufacture de verre en Picardie [5]. Eustache Grandmond et Jean-Antoine d'Authonneuil obtinrent la permission de fonder, à Paris et ailleurs, une manufacture de glaces et de miroirs, avec jouissance du privilége pour dix ans [6]. Pierre du Pont et Simon Lourdet, associés, avaient un privilége pour fabriquer toutes sortes de tapis, autres ameublements et ouvrages du Levant, en or, argent, soie, laine, pour dix-huit années [7]. Ils travaillèrent dans un vieux bâtiment, grossièrement construit, à Chaillot, dans une maison nommée la « Savonnerie, » parce qu'on y faisait d'abord du savon. De la Savonnerie sortirent des « tapis à la turque [8]. »

Tours, Lyon et Montpellier fabriquaient des satins « façon de Gênes, » des fils d'or, des velours et des taffetas de prix. Poitiers, Nérac et Niort préparaient très-convenablement les peaux de vache, de buffle et de chamois. A Saint-Quentin, à Laval et à Louviers, il se tissait de bonnes toiles. Les camelots, les serges et les

1. *Édit de décembre* 1625.
2. Le 13 octobre 1634.
3. *Anciennes lois franç.*, t. XVI; V. t. V, p. 196.
4. *Édit d'avril* 1641.
5. *Anc. lois franç.*, t. XVI. Lettres patentes du 2 décembre 1626.
6. Lettres patentes du 1er août 1634.
7. *Arrêt du Conseil royal*, du 17 avril 1627.
8. *Germain Brice*, Nouv. description de la ville de Paris, t. Ier, 8e édit. in-12; *Paris*, 1725.

toiles d'Amiens, étaient renommés, et La Rochelle vendait d'excellents maroquins [1]. Dans le Berri et la Normandie, on faisait des draps ; à Sommières, à Nîmes, à Saint-Maixent, à Chartres, foisonnaient les serges, comme les bas de soie et d'estame, dans le duché d'Étampes et au pays de Dourdan.

Voici une des brillantes époques de l'imprimerie. Les matrices des « grecs du roi, » naguère transférées à Genève par Robert Estienne, revinrent en France, où Savary de Brèves importa des caractères orientaux.

Une belle édition de livres d'église, en rouge et noir, se répandit dans toutes les parties du monde (1633). L'Imprimerie royale (V. plus haut p. 413), sous la direction de Sébastien Cramoisy, employait les mêmes caractères que ceux dont se servaient les imprimeries de Paris. On les appelait « caractères de l'Université. » Quand elle posséda les grecs du roi et les caractères orientaux de Savary de Brèves, il fut défendu « de vendre ni envoyer aux pays étrangers aucuns poinçons des caractères desquels on se servait à l'imprimerie du Louvre [2]. »

Les libraires, imprimeurs et relieurs, se prétendaient « non-seulement distingués des arts méchaniques, mais favorisés de beaux priviléges et immunités, » concédés par les précédents rois. Jean Camusat, libraire-imprimeur de l'Académie, eut plusieurs fois l'honneur de voir les quarante s'assembler chez lui. Ils allèrent en corps à ses obsèques.

D'après leurs nouveaux statuts, les imprimeurs devaient imprimer les livres en beaux caractères et bon papier, et « bien corrects, » avec le nom du libraire et sa marque. Celui qui fabriquait des libelles diffamatoires, perdait son privilége d'imprimeur et de libraire [3].

1. *E. Levasseur*, Hist. des classes ouvrières, t. II.
2. *Arrêt du conseil d'État*, du 25 mai 1642, cité par Anisson.
3. Lettres patentes sur les nouveaux statuts des libraires, imprimeurs et relieurs de la ville et Université de Paris, de juin 1618.

On défendait aux colporteurs d'imprimer ou de faire imprimer à leurs noms. Ils portaient au col, dans une boîte, des almanachs, édits et petits livres, ne dépassant pas huit feuilles, imprimés par un maître de Paris [1].

Nulle mesure importante ne concerna l'agriculture. Cependant, le desséchement des marais occupa la pensée de Richelieu, qui renouvela pour six ans le privilége de la compagnie hollandaise de Bradley (Voir plus haut, p. 144), et qui accorda à une autre compagnie la continuation des desséchements [2].

Négociants, boutiquiers, employés, artisans, ouvriers urbains, agriculteurs et paysans, nous avons confondu tous ces travailleurs dans les hommes d'industrie. Ils étaient une force vivante de la France, force encore méconnue ou dédaignée par les hautes classes. Leur nombre n'effrayait pas les privilégiés. La politique les enveloppait dans ses réseaux immenses; la finance les exploitait déjà, par le moyen du capital; l'Église voulait toujours les guider.

Mais leur valeur réelle augmentait. Soumis, en apparence, ils conquéraient peu à peu cet esprit d'indépendance que procure le travail. Au négociant venait la fortune, et il riait des grands personnages endettés; le boutiquier végétait dans son magasin obcur, arrivait parfois jusqu'à l'aisance, et, dans sa médiocrité, il ne se méprenait guère sur les causes des abus qui le gênaient. Un monde d'employés, occupés par les compagnies nouvelles, par l'administration publique, par les manufacturiers, par les marchands, se plaignaient de ceux qui les regardaient comme de simples rouages utiles à leur fortune. Les artisans voyaient combien ils étaient nécessaires au luxe des grands, et le peu de cas que faisaient d'eux le gentilhomme et la grande dame, pour lesquels ils confectionnaient tant d'objets élégants. Parmi les

1. *Lettres patentes de juin* 1618, déjà citées.
2. Déclaration du 4 mai 1641.

ouvriers urbains, les uns affiliés au compagnonnage, comme les ouvriers du bâtiment, les autres en dehors de l'affiliation, n'échappaient un peu à la tyrannie des corporations qu'en formant quelques réunions confraternelles. Vers 1640, le Luxembourgeois Michel Brunck fonda, à Paris, une société de frères cordonniers travaillant en commun et employant leurs bénéfices à des aumônes ou à des messes pour les compagnons pauvres du métier [1]. Une société de tailleurs s'établit à l'imitation des frères cordonniers. L'existence des agriculteurs et paysans était toujours aussi précaire, soit par le fait des hommes qui détenaient la propriété, soit à cause des charges de l'impôt, soit en conséquence des événements.

V

A ne considérer que l'éclat du trône, les magnificences de la cour, ou les progrès intellectuels et industriels du pays, le règne de Louis XIII est encore assez brillant pour contenter certains esprits. Des victoires ont été gagnées; la force du pouvoir a été assurée; de beaux génies se sont attiré les sympathies de l'Europe entière, et quelques innovations heureuses ont remédié à des maux anciens. La grandeur de Richelieu suffit aux gens insouciants pour le bien-être des masses.

Mais voyons les réalités de l'état social, et les souffrances des populations désolées par la Ligue, et maintenant sous le joug d'un ministre qui n'eut aucun amour pour elles. Le cardinal autoritaire n'a pas pris garde aux fermentations d'en bas, ou il a systématiquement comprimé celles qu'il a vues.

1. *F. Du Cellier*, Hist. des classes laborieuses en France, p. 247.

Par suite de malheurs généraux et locaux, la misère publique s'est encore accrue, après les luttes religieuses. Sans parler des intempéries des saisons, des inondations ou des sécheresses, qui n'eurent rien de particulier pendant le règne de Louis XIII, arrivons aux désolations causées par la guerre intérieure et extérieure.

Cherchez, dans l'œuvre de Jacques Callot, *les Petites* et *les Grandes misères de la guerre*. Examinez ces tableaux réalistes, où le grand artiste dépeint tour à tour les enrôlements, les jeux du soldat, la maraude, le meurtre, le viol, les pillages et l'incendie. Qui donc a inspiré le burin de Callot? N'est-ce que la situation malheureuse de sa chère Lorraine envahie en 1633? N'est-ce pas aussi l'état déplorable de toute la France, d'abord sous Richelieu, puis pendant la Fronde?

Les grands conspiraient, le clergé maintenait ses droits, la bourgeoisie voulait participer au gouvernement, la société polie se formait par les salons, les sciences, les arts et le théâtre... Mais le négociant, le boutiquier, l'artisan, l'employé, l'agriculteur et le paysan, surtout, classes encore non éclairées, supportaient les fardeaux, — troupes en campagne, impôts onéreux, enrôlements forcés, cherté des vivres, ruines de l'industrie, etc.

Les documents et les auteurs contemporains nous fournissent le texte des gravures de Callot.

« Le 21 janvier 1616, le roy partist de Poitiers pour aller à Tours; et le froid fust sy excessif qu'il mourust beaucoup de gens de sa suite, comme aussy des armées, dans lesquelles, outre cela, la grande quantité de vins bourrus qu'il y eust ceste année là avoient engendré tant de maladies, qu'il est très-certain que sy la guerre eust continué il eust fallu faire de tous les costés de nouvelles levées [1]. »

1. *Mémoires de Fontenai-Mareuil.*

Quand la guerre fut déclarée (1635) à l'Espagne, les provinces qui faisaient le commerce des laines avec les Flandres, éprouvèrent des pertes énormes. La draperie de Beauvais diminua sensiblement; beaucoup de négociants furent ruinés de fond en comble [1]. Toute la population ouvrière des villes du Nord chôma absolument.

Peu après notre victoire d'Avein, les Espagnols vinrent désoler nos frontières. En 1636, les troupes de Jean de Werth pillèrent la Thiérache, égorgèrent les enfants au berceau, tuèrent les femmes, forcèrent les hommes à se retirer dans les bois [2]. Ils ravagèrent le pays compris entre l'Oise et la Serre. De son côté, pour affamer l'ennemi, le roi ordonna de brûler tous les moulins à eau et à vent, depuis Clermont jusqu'à Beauvais. La ruine des villages et des villes signalait la route des Impériaux. La marche de Gallas sur Saint-Jean de Losne fut un massacre sans pitié. Après la prise de Vervins, l'ennemi prit et pilla le château de Mortfontaine... « filles et femmes violées, et plus de quinze, tant hommes que femmes et filles, tués, et grand nombre blessés [3]. La dépense de sa sortie coûta 20,000 livres. Puis, la cavalerie de Senneterre vint à Marle, et y vécut dix jours à discrétion, ce qu'on estima à 20,000 livres encore. Les débris de l'armée de Honnecourt (V. plus haut p. 223), neuf cents officiers et soldats, coûtèrent 10,000 livres aux populations, pour une nuit passée dans une ville. Le souvenir des horreurs commises par les troupes de Gallas, dans la Bourgogne, est resté vivant. On y appelle « armée de Gallas » un rassemblement de bandits.

Nourrir les soldats bien portants, entretenir et soigner les blessés, telles furent les charges extraordinaires du paysan. Marle, localité de douze cents habitants à peine, perdit et dépensa en douze ans 667,080 livres.

1. *Hermant,* Hist. manuscrite de Beauvais, citée par A. Feillet, dans *La misère au temps de la Fronde,* 4e édit., in-12, *Paris,* 1868.
2. D'après C. Louandre, Stan. Prioux, Piette, l'abbé Pêcheur, etc.
3. *Melleville,* Dictionnaire historique et géographique de l'Aisne.

Le campement, le passage ou le séjour des troupes interrompaient quelquefois le cours de la justice, qui perdait son action[1]. Les troupes avaient l'art de « faire le dégat, » comme on disait. Louis XIII écrivait à Saint-Preuil : « Brave et généreux Saint-Preuil, vivez d'industrie, plumez la poule sans la faire crier; faites comme les autres dans leur gouvernement, vous avez tout pouvoir dans votre empire, tout vous est permis[2] . » Le Bourbonnais se débattait au milieu de grandes misères. « Dieu nous veuille donner une bonne paix; criaient les habitants, et inspirer au roy de soulager le pauvre peuple qui est à l'extrémité ! »

Où les gens de guerre, étrangers et Français, ne passaient pas, les impôts étaient augmentés outre mesure. Il fallait que chacun prît sa part de calamité. Les tailles de Normandie, en 1634, s'élevèrent jusqu'au point « d'avoir tiré la chemise qui restait à couvrir la nudité du corps, et empêché les femmes en plusieurs lieux, par la vergogne de leur propre nudité, de se trouver aux églises. [3] »La ville de Pontoise, quoique « n'ayant aucun trafic, »payait 45,000 livres d'impositions. Dans toute la France, les impôts ne se prélevaient que par la force armée. Les prisonniers pour non paiement des tailles, se comptaient par milliers. Le royaume était en peine. On soldait mal les troupes, sans mieux acquitter les rentes sur les gabelles.

Avec l'organisation défectueuse de la propriété foncière, avec les redevances féodales, ecclésiastiques, demeurées debout, avec les impôts royaux sur la terre, avec ceux des aides ou des boissons, avec les droits de la gabelle, avec les entraves apportées à l'industrie par une réglementation excessive, la bête fauve et le mendiant se joignaient au soldat pour accabler le paysan.

1. *Annuaire de la Côte-d'Or*, 1821. Bibl. imp.
2. *Le Vassor*, Hist. de Louis XIII, t. VI; V. plus haut, p. 315.
3. *A. Feillet*, La misère au temps de la Fronde, p. 44.

Et les populations mouraient de faim, ou s'entretuaient. Des révoltes sanglantes se succédaient, avant-courrières des troubles de la Fronde.

Les États provinciaux de Bourgogne (1630) offrirent 1,800,000 livres au roi, sous la condition que cette province ne recevrait pas d'élus. Le conseil du roi rejeta cette offre, et une grande agitation troubla la Bourgogne, où le bruit courut que bientôt on établirait les aides ou impôts sur les boissons. La province en était exempte. Les vignerons de Dijon et des pays environnants se révoltèrent (28 février, 1er mars), saccagèrent, incendièrent des maisons, en chantant une sorte d vaudeville qui avait pour refrain : *Lanturlu* Ils brûlèrent l'effigie du roi, et crièrent même, dit-on : Vive l'empereur ! vive l'Espagne ! Les bourgeois finirent par marcher en armes contre ces insurgés, dont quelques-uns furent mis à mort. Louis XIII voulut que le corps municipal vînt implorer son pardon. Il ne toléra plus de vignerons dans la ville de Dijon, et il abolit l'élection directe du maire et des autres magistrats municipaux par le peuple [1].

En Auvergne et dans le Limousin, l'insurrection des croquants (V. plus haut p. 101) reparut, et très-vivace. Le Périgord eut ses sombres journées. Seize mille campagnards, dits « nouveaux croquants, » marchèrent sur Cahors et Figeac, en demandant qu'on leur livrât les élus du roi. Leurs deux chefs, un astrologue et un ancien soldat, furent pendus sans pitié [2].

L'émeute des « Cascaveous, » en Provence, suivit la création des nouveaux États qui, disait-on « devaient réduire tout le monde à la bezase. » Les mécontents attachèrent une clochette (en provençal, cascaveou)

1. *Mémoires de Richelieu ; Mercure français,* année 1630; *Revue rétrospective,* t. II; *Archives curieuses,* 3e série, t. V.

2. *Mercure français,* t. X.

au bout d'une courroie de cuir. Partout où ils entendaient parler du mot d'Élection et d'Élus, ils agitaient leurs sonnettes, en criant : *Fuoro Eleus !* (dehors les élus !) D'où le nom de Cascaveous donné aux insurgés. Cette « ligue du grelot » dégénéra promptement en brigandage. Elle commit des actes d'atroce vengeance, pilla, brûla des logis d'officiers royaux. Ses partisans se divisèrent en cascaveous bleus,— où figuraient la bourgeoisie et la petite noblesse, portant un ruban bleu; et en cascaveous blancs — composés du menu peuple. Condé parut, informa contre les plus coupables. Sur trente cascaveous d'importance, les uns eurent pour châtiment le bannissement, les autres, les galères, et quelques-uns, la mort [1].

Comment l'autorité procéda contre les Pieds-Nus de la Normandie, nous l'avons dit, à propos du colonel Gassion (V. plus haut p. 321 et 322). Leur révolte avait pour motif un bruit public, « le sel baillé par impôt. » Sous les ordres d'un général imaginaire, Jean Nu-Pieds, les bandes, que les subsides dépouillaient, lancèrent des manifestes en prose et en vers, au nom de « l'armée de souffrance. » C'est Jean-Nu-pieds, disaient-ils :

C'est luy que Dieu a envoyé
Pour mettre dans la Normandie
Une parfaicte liberté [2].

Des placards insolents furent affichés chaque jour sur les murailles d'Avranches, de Saint-Lô, de Coutances et de Bayeux. La détresse, le désespoir s'emparèrent des habitants des villes et des campagnes.

Dans la Haute-Normandie, on manquait de viande et de pain. Les rentiers n'étaient pas payés. Par suite d'un édit [3] assujétissant tous les draps à un nouveau droit

1. *H. Bouche*, Hist. de Provence, t. II; *L. Méry*, Hist. de Provence, t. IV.
2. *A. Floquet*, Hist. du parlement de Normandie, t. IV, in-8°, *Rouen*, 1841.
3. De mai 1639.

de quatre sous par aune, et créant des « officiers contrôleurs de teintures, » les Rouennais poursuivirent et tuèrent un contrôleur. Quatre jours de sédition [1] dont les bourgeois restèrent témoins impassibles, remplirent la ville de Rouen d'attaques et de pillages. Un horloger, Noël Ducastel, dit Gorin, imita les Pieds-Nus d'Avranches, voulut anéantir les « monopoliers. » Il commandait même au nom de Jean Nu-Pieds. Chefs et peuple criaient: Rou! rou! rou! c'est-à-dire *haro*. Ils assiégèrent des maisons. Telles furent les émotions que le procureur général Sallet en mourut de frayeur [2].

Puis tout rentra dans l'ordre, dans cette espèce d'ordre qu'assurent momentanément les répressions impitoyables.

Comme on s'aperçoit bien que la tristesse saisissait les esprits! Les œuvres de Callot ne témoignent pas seules. D'autres documents de l'époque, — brochures, canards, feuilles volantes, dessins ou estampes, — ne laissent pas de doute. « Le Pourtraict de la comète de Paris, du 20 novembre 1618, » avec gravure et explication, contenait ces vers :

Ceste comète ne menace
Les François, mais les estrangers,
Sous nostre roy, Dieu par sa grâce
Garde nos lys de tous dangers.

Oh! rien ne brisa la tige des lis; et le trône ne fut pas ébranlé. Mais les populations, que ruinait la guerre, périrent accablées par des maladies épouvantables.

La première apparition du typhus, en France, date de 1623. Il sévit dans Montpellier, après le siége de cette ville. A Lyon, une épidémie, peut-être cholérique (1628), enleva près de quarante mille individus.

1. 20, 21, 22 et 23 août 1639.
2. *Journal ms. de l'abbé de La Rue*, cité par Floquet.

En 1629, une horrible peste décima les provinces du Midi. Deux années après, elle se répandit dans tout le royaume; dans la capitale, où deux fois on défendit de tenir la foire de Saint-Denis [1]. Elle reparut menaçante, vers la fin de 1636, à Paris, à Beauvais, dans la Franche-Comté et la Bourgogne.

Pendant cette crise, l'Hôtel-Dieu de Paris compta plus de seize cents malades. A Saint-Louis, à l'hôpital Saint-Marcel, il y en eut un nombre égal. Trois mille victimes succombèrent dans la ville de Saint-Quentin. Les bassins du Rhône et du Doubs se changèrent en déserts. A Compiègne, l'émigration des villes et villages voisins causa une telle confusion que l'on ne pouvait secourir personne. Dans la Marche, les disettes et les maladies épidémiques restèrent en permanence, pour ainsi dire.

Alors, quand les établissements publics ne suffirent plus aux malades, quand on vit que l'Hôtel-Dieu de Paris, subvenant à peine au quart de sa dépense, était forcé d'emprunter [2], et que l'hôpital de la Charité se trouvait dans la même situation [3], le gouvernement prit des mesures sévères, parfois atroces, contre les malheureux qui arrivaient aux portes des couvents, des hôpitaux ou des grands hôtels. Isaac Laffemas, sorte d'intendant de Champagne, ordonna, en 1633, « qu'au moindre symptôme de contagion les mendiants et vagabonds eussent à venir déclarer leur malaise, sous peine d'être arquebusés [4]. »

Mais la charité privée vint en aide à la charité publique. La sœur du chancelier Séguier, carmélite à Pontoise, écrivait à son frère, en se faisant « l'avocaste » des pauvres auprès du ministre, et s'intitulait dans une

1. *Archives de l'assistance publique*, citées par A. Feillet.
2. *État au vrai du bien et du revenu de l'Hôtel-Dieu*, cité par A. Feillet.
3. *État au vrai de l'hôpital de la Charité*.
4. *Boutiot*, Recherches sur les anciennes pestes de Troyes, 1857.

lettre « sous-secrétaire d'État des pauvres [1]. » Beaucoup de personnes l'imitèrent, et, au lieu de lutter par des moyens héroïques, par des améliorations dans le travail, contre ce paupérisme effrayant qui éclatait de toutes parts, l'autorité se contenta d'établissements charitables. c'est-à-dire de moyens empiriques.

Que faire dans l'intérêt des « classes dangereuses ? » Ce vilain mot existe déjà. Les bureaux de charité, institués depuis quatre-vingts ans dans chaque paroisse, alimentés par les quêtes faites dans les églises et par une taxe imposée aux Parisiens, n'ont pas détruit le vagabondage ni la mendicité. Malgré la loi, prononçant contre eux la peine des galères, les mendiants valides et étrangers n'ont pas quitté la capitale. Les pauvres parcourent les rues, stationnent aux portes des églises, tendent la main en étalant leur misère [2]. Tous les vagabonds des deux sexes auxquels manquent les choses indispensables à l'existence, doivent être renfermés dans des maisons ou dépôts, — au faubourg Saint-Victor, au faubourg Saint-Marcel et au faubourg Saint-Germain. Les hommes valides feront marcher des moulins à bras, fabriqueront de la bière, battront du ciment. Les femmes, les filles et les enfants tricoteront des bas, confectionneront des boutons, façonneront des objets dont il n'existe pas de métier juré.

En moins de huit jours, les « gros gueux » disparaissent. On établit des ateliers pour les enfants pauvres, et l'on sévit très-rudement contre le vagabondage, en mettant les coupables hommes à la chaîne ou aux galères, en donnant le fouet aux femmes et filles coupables, rasées, bannies à perpétuité [3].

En même temps les maisons garnies, servant de refuge aux mendiants et aux malfaiteurs, sont soumises

1. *Lettre de novembre* 1643, citée par A. Feillet.

2. *Préfecture de police*, Coll. Lamoignon, t. VII. Cité par Frégier et Caillet.

3. *Ordonnance du* 30 *mars* 1635.

à des règlements de police. Il faut un écriteau ou une enseigne apparente. Jour par jour, l'hôtelier inscrit sur un registre les noms et qualités de ses locataires, la durée de leur séjour dans Paris. Jour par jour aussi, le commissaire de police reçoit un extrait de l'inscription. Il visite très-fréquemment les maisons garnies, où on loge à la semaine, à la journée, à la nuit, point après dix heures du soir, point avant quatre heures du matin[1].

Ces mesures, soudaines et improvisées, furent insuffisantes. Les dépôts de mendicité, mal administrés ou manquant d'argent, ne tardèrent pas à se dissoudre[2]. Mais, de côté et d'autre, des tentatives charitables se renouvelèrent.

Robert de Montry, bourgeois, et la marquise de Seignelay fondèrent (1620), rue des Fontaines, à Paris, un couvent pour les filles débauchées. Il formait trois divisions : celle des filles débauchées qu'on y renfermait de gré où de force ; celle des filles repenties ; celle des religieuses de Saint-Michel, qui gouvernaient les unes et les autres. L'ouverture de l'hôpital de la Pitié se fit (1623), à l'extrémité de la rue Saint-Victor (rue Linné), derrière le Jardin des Plantes. On y enferma cinq mille mendiants, qui inquiétaient la capitale. La même année, Antoine Séguier institua[3], au faubourg Saint-Marcel, l'hôpital de la Miséricorde, qui devait recevoir cent orphelines pauvres. L'Hôtel-Dieu, devenu trop petit pour les malades, s'agrandit. Un pont, dit « pont au Double, » parce que les bourgeois n'y passaient pas sans payer un double tournois au profit de l'Hôtel-Dieu, fut jeté sur la Seine ; et l'on y construisit une salle, avec un édifice de l'autre côté de la rivière. Le gouvernement avait substitué, vers la fin du XVI^e^ siècle, au pain que les boulangers donnaient à l'hôpital de Saint-Lazare un denier parisis,

1. *Ordonn. de police*, du 30 mars 1635 et du 26 novembre 1639.
2. *Coll. Lamoignon*, t. X, arrêt du 3 avril 1618.
3. *Lettres patentes de janvier* 1623.

qui fut appelé « le denier Saint-Lazare, » ou « denier Saint-Ladre. »

Les abbayes et les prieurés dont le revenu annuel excédait la somme de deux mille livres, payèrent cent livres par an à la commanderie de Saint-Louis, existante à Bicêtre, en faveur des gens « estropiés à la guerre pour le service du roi. » Madame Legros et Vincent de Paul ne tardèrent pas à établir (1633), rue du faubourg Saint-Denis, la maison des « Filles de la Charité, ou « servantes des pauvres malades, » congrégation formée depuis 1617, à Châtillon-les-Dombes, en Bresse. L'hôpital des Incurables de la ville de Paris fut fondé [1] rue de Sèvres, et confié, pour la direction, aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu.

Enfin les *Consultations charitables* de Théophraste Renaudot fournirent (1640) gratuitement, ou à peu de frais, les remèdes nécessaires aux gens qui étaient consultés, sans frais aucuns, par le médecin. On comptait, à Paris, cent-un médecins en 1634, et cent douze en 1638 [2].

Afin de combattre l'usure, Renaudot, qui était « commissaire général des pauvres du royaume, » depuis 1618 [3], essaya d'acclimater chez nous les « Monts-de-Piété. » Par un édit (1626), Louis XIII avait voulu établir, mais sans succès, cette nouveauté importée d'Italie. Renaudot ne se découragea pas ; il reprit le projet en sous-œuvre, et fut autorisé [4] à faire « l'achat, troque et vente au bureau d'adresses de toutes choses licites, en attendant l'établissement des monts-de-piété. »

Aussitôt, bien des gentilshommes ruinés profitèrent du moyen qu'on leur offrait de vendre meubles et autres objets, sans s'exposer à la honte. Le mont-de-piété de

1. *Lettres patentes d'avril* 1637.
2. Selon Sabatier et Claude Malingre.
3. *Lettres du* 3 *février* 1618.
4. Arrêt du Conseil, du 27 mars 1637.

Renaudot, différant peu de celui qui existe aujourd'hui, réussit selon les vœux de l'entreprenant gazetier. Il ouit d'un monopole à perpétuité, et son bureau de vente fut uni à son « bureau d'adresses, » c'est-à-dire à un bureau de placement où maîtres, ouvriers et domestiques pouvaient prendre des renseignements utiles.

Ces divers expédients contre la misère prouvent le malaise profond des populations infimes. Triste prélude aux affreuses souffrances que celles-ci eurent à supporter plus tard.

Mais détournons, pour un moment, nos regards attristés, et terminons par un plus riant tableau la vie du « Français sous Richelieu. »

CHAPITRE IV

I. La promenade de la Place-Royale, à Paris. Comment se fit la place. Quartier du Marais. Les promeneurs : monde du Marais, « badauds, dames sucrées, galantes. » Marion Delorme. Fêtes dans la Place-Royale. Fêtes en province. Fête « à gueule. » Danse des treilles et chivalet, à Montpellier. Le passe-pied des Bretons, etc. La gaillarde, la volte, les branles. Louis XIII et la rosière de Salency. Les *Te Deum* commencent. Foires Saint-Laurent et Saint-Germain. Promenades du Cours-la-Reine, des Tuileries, du Luxembourg, du Palais-Royal, du Pré-aux-Clercs, et autres. Aspect de la foule. Les Égyptiennes. Le roi d'Éthiopie. Paris, « pays de romans. » Dix-septième quartier. La police veille. Carosses et autres voitures.

II. Variations de la mode, pour les deux sexes et pour toutes les conditions, depuis le commencement du règne de Henri II jusqu'à la mort de Richelieu. Sulli à la Place-Royale. Costume civil. Les « gorriers ». Gorgias des femmes. Toilettes de Marie Stuart. Patins des nabotes. Fraises. Capes diverses. Luxe des habillements. Masque et fard. Excentricités. Caricature. La « panse. » Marguerite de Valois, reine de la mode. Les mignons frisés, fraisés. Couplet sur le « petit popeliret. » Parfums. Adoption du costume adhérent aux membres. Costume de courtisan sous Henri IV. La poudre. Grègues et jarretières. Collets. Chapeaux. Sévérité du costume chez les réformés. Mouches, faux cheveux. Les extravagances du vertugadin. Critiques sur les « corps espagnolés. » Étoffes à fleurs et à ramages. Les élégants et les coquettes sous Louis XIII. Les « cache-bâtards, » les « innocentes. » Bijoux. « Mouffles. » La « pommade de madame des Essars » et « l'eau d'ange. » L' « Éminence gasconne. » Édits, brochures, estampes contre le luxe des costumes.

III. Les repas donnent lieu aussi à des lois somptuaires. Inutilité des édits contre le luxe de la table. La nourriture, depuis Henri II jusqu'à la Fronde. Festins historiques : celui de M. de Vieilleville ; celui que la ville de Paris offrit à Élisabeth d'Autriche; celui d'un gentilhomme de Carcassonne, recevant Louis XIII. Les « tables volantes. » Le « sert d'eau. » Le « pot-pourri » et la « galimafrée. » Détails sur les nouveautés culinaires. Vins et liqueurs. Rénovation de la cuisine, sous Richelieu.

IV. Panorama des mœurs publiques. Mot de Des Yveteaux. Mot du président de Chevry. Épitaphe de ce viveur. « Belles nuits » de Bassompierre. Le carrosse de M. de Chevreuse. S'endetter, et « faire un trou dans la nuit. » Scandales et ridicules critiqués. Marie de Médicis « à l'ancre. » Le « co-

losse de Rhodes. » Miracle dû à Mazarin. Réponse d'un cardinal à une pécheresse. Sobriquets : Corne-guerre, Patte-blanche, le Gros-Guillaume raccourci. Les « avanceurs de Pâques. » M. Saint-Augustin. Sur les ecclésiastiques gouvernants et les « loyolistes. » Quelques priviléges contestés. La bourgeoisie. Les femmes d'une « bonne robe. » La Le Noble et autres. Les « valétudinaires. » Rendez-vous aux étuves. Brelans et jeux. Voleries, escroqueries. Les « poires d'angoisse. » Les tours de Petit-Jacques. Aventure de l'avocat Polidamor. Le tabac. Guerre aux priseurs.

V. Une famille française, sous la Ligue, sous Henri IV et sous Richelieu. Modifications dans la vie civile. Commencements de l'année. « Les ordinaires. » Les huissiers et les sergents. Mariages ; rapts et mariages illégitimes. Manie des horoscopes. Puissance paternelle. « Noces réchauffées. » Charivaris donnés aux veufs et aux veuves qui se remarient. Amusements dans l'intérieur. Détails de mœurs privées. Façons d'être dans le commerce intime. Symptômes de révolution. Préparation des esprits aux troubles de la Fronde.

I

Est-ce dans les salons littéraires seulement que la belle société se livre aux charmes de la conversation? Les hôtels de Rambouillet et de Montmorenci, le petit appartement de mademoiselle de Gournay et celui de la dame des Loges, le logis de Valentin Conrart et le lieu où l'Académie se réunit [1], sont-ils les seuls rendez-vous du monde parisien ?

Gardez-vous de le croire. Les promenades aussi semblent propices aux causeries de toute sorte, aux rencontres agréables ou fâcheuses, aux exhibitions de la mode, aux mille récréations du public. Elles sont quelquefois, à certains égards, des salons en plein vent, où la communication des idées se fait instantanément, avec une spontanéité nouvelle.

Si vous désirez connaître la physionomie pittoresque d'une population volage qu'un rien amuse, occupe, irrite ou enflamme, venez vous reposer quelques instants, lecteurs, sous les arcades de la Place-Royale, promenade

1, Voir plus haut, Livre IX, chap. III, § 3.

par excellence pendant la première moitié du XVIIe siècle.

La Place-Royale attire tout le Paris d'alors. Elle est pour lui ce que le jardin des Tuileries sera dans cent ans, ce que seront dans deux cents ans les Champs-Élysées et le Cours-la-Reine.

Elle existe encore, presque toujours déserte, mais pleine de souvenirs; elle existe, comme un échantillon très-complet de l'architecture sous Henri IV et Louis XIII.

Le premier de ces deux souverains l'a commencée (1604); les bâtiments qui l'entourent ont été achevés (1630) sous le règne du second.

Henri IV avait logé deux cents ouvriers en soie sous les restes du palais des Tournelles, dont la partie démolie fut affectée à un marché pour les chevaux. Mais trop à l'étroit, les entrepreneurs ajoutèrent (1605) à leur manufacture de vastes bâtiments, parmi lesquels un magnifique pavillon faisant face à une place formée par la destruction du parc et du palais des Tournelles. Cela suggéra au Béarnais l'idée d'entourer cet espace de la même manière, et d'élever à ses dépens l'un des quatre côtés, qu'il vendit à des particuliers. Il céda l'emplacement des trois autres côtés moyennant le payement d'un écu d'or de cens, à la charge d'y construire des habitations conformes au plan de la place, tel qu'il l'avait adopté.

Henri IV voulut nommer ce lieu Place-de-France. On y serait entré par huit rues, — *Picardie*, *Dauphiné*, *Provence*, *Languedoc*, *Guienne*, *Poitou*, *Bretagne*, *Bourgogne*, — rues larges de six toises, bordées de maisons uniformes. Mais la mort du Béarnais dérangea le projet et les alignements.

Pour construire cette place, dont le nom de Place-de-France se changea en celui de Place-Royale, les architectes se sont servis des débris du palais des Tournelles, démoli dès 1566 par Catherine de Médicis, afin de faire disparaître un endroit où Henri II perdit la vie.

La Place-Royale se compose d'un ensemble de bâtiments réguliers élevés autour d'une aire quadrangulaire de cent quarante mètres trente-trois centimètres de côté, et divisés par les toits en trente-sept pavillons, faits en briques apparentes, avec chaînes et chambranles en pierres de taille. Ils ont deux étages, et reposent sur une suite de cent quarante-quatre arcades en pierre ornées de pilastres doriques et formant une galerie continue pour les promeneurs, favorable surtout en cas de pluie.

Le « pavillon du Roi, » occupé en 1846 par un marchand de meubles et par un débitant de boissons, fait face à la rue Saint-Antoine. Le « pavillon de la Reine » est devant la rue des Minimes. Le reste des constructions forme de beaux hôtels habités, au moment où j'écris, par des boutiquiers, des fabricants, et un certain nombre de rentiers.

Sous Louis XIII, il n'y a ni jardin ni grille[1] dans la Place-Royale, mais de simples barrières de bois.

La presque totalité des maisons du quartier du Marais, qui jusqu'alors était en culture, et offrait aux regards de vastes enclos, date du même temps que la place. De nouvelles rues y aboutissent, — celles d'*Angoumois*, de *Beaune*, de *Beaujolais*, de *Forez*, de *Bourgogne*, de *Berri*, de *Limoges*, de *Périgueux*, de *La Marche*, d'*Orléans*, de *Poitou*, d'*Anjou*, de *Perche*, de *Touraine*, de *Saintonge* et de *Normandie*.

Tout près s'élèvent l'admirable hôtel de Carnavalet[2], les hôtels de Sens, de Juigné, de Joyeuse, et la demeure de la célèbre Marion Delorme (impasse Guéménée). Le quartier du Marais sera longtemps habité par la noblesse et la robe.

Richelieu a orné (1639) la Place-Royale d'une statue, due au ciseau de Biard, le fils, et ajustée sur le cheval que Daniel Ricciarelli[3] a sculpté pour Henri II. Des

1. La grille date de 1682; le jardin a été planté en 1683.
2. Qu'habita madame de Sévigné. Propriété de la ville de Paris.
3. Détruite en 1792; remplacée par une autre, de Dupaty et Cortot.

inscriptions sont gravées sur le piédestal de marbre; celle-ci, entre autres :

« Pour la glorieuse et immortelle mémoire du très-grand et très-invincible Louis le Juste, treizième du nom, roi de France et de Navarre. Armand, cardinal et duc de Richelieu, son premier ministre dans tous ses illustres et généreux desseins, comblé d'honneurs et de bienfaits par un si bon maître, lui a fait élever cette statue pour une marque éternelle de son zèle, de sa fidélité et de sa reconnoissance. »

Dans la Place-Royale abondent les brillants promeneurs, quelquefois conduits par un « quinola » ou écuyer, la jeune société noble, le « monde du Marais, » les élégants, les esprits forts, les gens qui ne croient à rien et ne se gênent guère[1], les « badauds de Paris. » Il s'y rencontre les dames les plus « sucrées, » c'est-à-dire les plus comme il faut, de même que les « halbreda » ou plutôt « hallebredas, » les femmes mal bâties, les espèces de harengères, et enfin beaucoup de femmes peu farouches, les « galantes de la place, » selon l'expression en usage.

Les rendez-vous amoureux sont fréquents, dans ce lieu où l'on prétend avoir vu commettre des obscénités en plein jour. Certainement on y « crapule » comme dit Tallemant, on y fait libertinage. Marion Delorme est l'astre de la Place-Royale, et bien des satellites y paraissent autour d'elle. Une petite pièce du temps renferme une convocation donnée « à Paris, rue des Fourbes, à l'enseigne du Poulet sans plumes, chez Thoinette l'Affectée. Elle est adressée « à nos très-chères et honorées coquettes, » pour qu'elles aient à « se rendre, à deux heures précisément, durant les beaux jours d'hiver, à la Place Royale[2]. »

Les galantes de la place se moquent bien du « Discours

1. *J. Michelet*, Richelieu et la Fronde.
2. *Manusc. de la Bibl. Imp.*, F. de Gaignières, n° 2, 828.

particulier contre les filles et les femmes mondaines découvrant leur sein et portant des moustaches [1]. » Elles sont sûres de l'impunité, car des hommes de bon ton, d'importants personnages viennent se promener avec elles dans cet endroit si renommé que Pierre Corneille intitule sa cinquième pièce *la Place Royale* [2]. Il y a des duellistes qni s'y battent, la nuit, et même au soleil, par bravade (V. plus haut, p. 341). Des escrocs y cherchent de l'ouvrage ; des brelandiers y élisent domicile.

Quelques fêtes magnifiques y ont été organisées. Là, à l'occasion du mariage de Louis XIII avec Anne d'Autriche, un grand carrousel a eu lieu, les 5, 6 et 7 avril 1612, et le 19 du même mois. Pluvinel a fait exécuter un fort beau « ballet à cheval. » Arnauld a figuré, comme « chevalier de l'Univers, » sous le nom de Zalcandre. On le reconnaissait à ses armes d'azur au chevron d'or, au bas un rocher d'or, à deux palmes d'argent, qui sont celles des Arnauld [3].

Pour ces fêtes militaires, on garnit le pourtour de la Place-Royale de gradins qui s'élèvent jusqu'au premier étage des maisons. Un amphithéâtre particulier renferme le roi, la reine et les courtisans. Plus de dix mille spectateurs assistent au carrousel, et le grand bastion de la place, armé de cent pièces de canon et de deux cents boîtes, font des salves en l'honneur de Leurs Majestés.

Les carrousels ou « jeux des chars » nous sont venus de l'Italie. Sous Marie de Médicis et Anne d'Autriche, les Français s'en régalent, mais n'y attachent pas une importance sérieuse.

Assister à une fête semble une bonne fortune aux hommes de cour, aux bourgeois et aux artisans, qui risquent leurs os dans les foules, car le guet n'a pas les manières délicates.

1. Par Pierre Juvernay, Pet. in-8°, *Paris*, 1640.
2. Imprimée en 1635.
3. *Roman du Chevalier de la Gloire.*

Lorsque la jeune Anne d'Autriche est arrivée à Paris (1616), un feu d'artifice a été tiré à la Bastille [1]. Non loin de la Place-Royale, en 1619, une fête sur l'eau a célébré le mariage de Christine de France, sœur du roi, avec le duc de Savoie, puis un feu d'artifice a illuminé la place de Grève [2]. Pour la naissance du Dauphin, plus-tard, le même lieu a vu une réjouissance semblable (5 sept. 1638), retracée par des artistes contemporains.

Disons, en passant, que, sous le rapport des fêtes publiques, la province ne marche pas en arrière de la capitale. Celles que l'antiquité et le moyen âge nous ont léguées, ont résisté pour la plupart au temps ou aux événements. Plus de « Prince de Plaisance » à Valenciennes [3]; plus de « rois de l'Épinette » à Lille; plus de Mère-Folle à Dijon [4]. Mais la fête des Innocents et des Fous existe à Vienne (Dauphiné), et durera jusqu'en 1670; à Antibes, elle finira en 1644. La fête de la Saint-Martin, une de celles que le peuple nomme « fêtes à gueule, » est une sorte de mardi-gras, solennisé encore le verre à la main, et qui se retrouve presque partout, sous Henri IV et Louis XIII.

A Montpellier, on a donné en 1564, pour Charles IX, une représentation de *Las treïas*, danse des treilles, usitée dans les fêtes publiques du Languedoc. Des danseurs, garçons costumés en bergers, jeunes filles parées, exécutant des passes entre eux, tiennent des cerceaux décorés de guirlandes, dont les courbes imitent les treilles. On a dansé aussi le chivalet, où le principal personnage est un homme qui fait mouvoir un cheval de carton attaché à sa ceinture, et dont le caparaçon cache les jambes du danseur. Un autre danseur voltige sans cesse autour de lui, et présente de l'avoine au cheval, tandis que le cavalier oppose constamment sa croupe au donneur d'a-

1. Estampe de la Bibliothèque impériale.
2. *Estampes de la Bibliothèque impériale.*
3. Supprimé le 15 mai 1548.
4. Fête supprimée en 1630.

voine et lui lance des ruades, au milieu d'une troupe de danseurs vêtus de blanc et ornés de fleurs et de rubans.

Pendant un bal que Catherine de Médicis a offert, dans Bayonne, aux ducs de Savoie et de Lorraine, des Bretons ont exécuté le passe-pied, danse faite au son du tambourin, du haut-bois et du biniou. Ces Bretons marchent à deux, jusqu'au moment où un point d'orgue indique le passe-pied. Ou bien, ils forment un grand rond au centre duquel on place un enfant. Au signal convenu, un danseur quitte la main d'une de ses voisines, et, suivi de la bande, il décrit une foule de figures selon son caprice.

Le goût de la danse est partout répandu. Il n'y a plus de bonne fête sans ballet, sans poses théâtrales, sans divertissements.

Antoine de Blondel, seigneur de Cuincy, près de Douai, a fondé, en 1570, dans son manoir, une académie de poésie française. Lors des joutes littéraires annuelles, les lauréats parcourent à cheval les rues de la ville. L'anniversaire de la défense de Mézières (1521) par le chevalier Bayard, existe toujours. Il y a tir à la cible, et la journée se termine par des danses.

Aux fêtes de la cour, les filles de la Reine exécutent (1561) deux sortes de danses très-voluptueuses. La « Gaillarde » développe les grâces de ces jeunes personnes, avec « cabrioles, tours et détours, fleurettes drues et menues, bonds et saults fort légiers et adroits. » Cette danse est composée d'un assemblé, d'un pas marché et d'un pas tombé. La « Volte » est encore plus sensuelle : « l'homme et la femme, s'estant embrassés toujours de trois en quatre pas, ne font que tourner, virer, s'entre soulever et bondir. » Le « Branle » est une ronde où les danseurs et les danseuses se tiennent tous par la main. Dans le « Branle de la torche, » le danseur porte un chandelier, une torche ou un flambeau allumé.

Nos rois conservent les habitudes d'apparat. Leur présence au milieu des sujets est signalée par des cérémo-

nies magnifiques, par des distributions de vivres et d'argent. Au sacre, ils font offrir pour la forme aux invités un pain-tranchoir bis, que l'on distribue ensuite aux pauvres. Le jour du sacre de Louis XII, il a été servi 1,294 douzaines de ce pain [1]. Les entrées et les voyages de princes motivent des splendeurs nouvelles. En 1573, pour l'entrée à Paris du roi de Pologne (Henri III), Catherine de Médicis offre une fête aux ambassadeurs polonais dans son palais des Tuileries. Lorsque les tables du festin disparaissent, on voit un grand rocher tourner autour de la table. Sur le sommet sont seize filles d'honneur de la reine, vêtues en nymphes, représentant les seize provinces de la France. Elles chantent et récitent des vers de Daurat, de Ronsard et des autres poëtes à la mode. La fête se termine par des danses que les nymphes exécutent.

Afin d'assister commodément aux exhibitions, Henri III introduit à la cour des fauteuils pour sa personne et des pliants pour sa suite. Il s'asseoit avec ses mignons « dans des chaires de velours, faites d'une façon qu'ils appellent *brisées*. Le reste de la troupe a des siéges qui s'ouvrent et se ferment comme un gaufrier pris à rebours [2]. »

Sulli a beau prêcher l'économie, Henri IV et ses courtisans multiplient, eux aussi, les fêtes coûteuses [3]. Marie de Médicis, régente, s'y adonne sans réserve, et l'ennuyé Louis XIII en use encore assez fréquemment. Ce prince, étant au château de Varennes, a voulu assister au couronnement de la rosière de Salency. Mais une indisposition l'en a empêché. Il a fait offrir à la rosière, par le marquis de Gordes, son premier capitaine des gardes, une bague de très-haut prix, et son cordon bleu, avec permission de le porter les jours de cérémonie.

1. Selon Legrand d'Aussy, Vie privée des Français.
2. *L'Isle des Hermaphrodites.*
3. Voir t. V, p. 513.

Au moyen des fêtes, le souverain recueille les vivats commandés; il se rend populaire, d'autant plus que les cérémonies amusent les populations, notamment les Parisiens. Sous Louis XIII, le gouvernement commence de faire chanter à Notre-Dame un *Te Deum* après chaque victoire. La foule s'y porte, et longtemps encore elle ira acclamer follement ces triomphateurs dont la gloire coûte des larmes à tant de familles.

Mais il s'agit là de réjouissances momentanées, plus ou moins fréquentes, tandis que les plaisirs de la promenade ne cessent point, soit dans les provinces, soit à Paris.

Presque toutes les villes ont leurs lieux de rendez-vous, devant les églises, aux bords des rivières, sous les allées couvertes, au milieu des foires tumultueuses, où grands et petits viennent montrer leurs belles toilettes, comme les élégantes et les raffinés parisiens. Telle mode, arrivant de la capitale, produit son effet et sera bientôt adoptée dans l'endroit. On s'entretient des nouvelles de la capitale, des bruits de guerre ou de paix, des résistances du parlement, de la pièce récemment jouée devant le roi, des volontés tyranniques de Richelieu, de tout ce qui se passe, enfin, au Louvre, au Palais-Cardinal.

Outre la Place-Royale, Paris compte plusieurs centres où s'agglomèrent les promeneurs. Aux foires Saint-Laurent et Saint-Germain, malgré le bruit et la poussière, les gens de toutes classes se coudoient. En se rencontrant, les femmes se font des révérences profondes, les hommes s'embrassent à s'étouffer. On se baise les mains; les baise-mains sont fort à la mode.

Les habitants de Paris se dirigent vers le Cours-la-Reine (Champs-Élysées), planté de quatre rangs d'arbres, fermé aux extrémités par des grilles, et à ses côtés par des fossés, quand c'est « jour de cours, » quand ce rendez-vous de la reine et des courtisans n'est pas interdit au public. Ils parcourent ce lieu à cheval, ou dans

un carrosse pourvu de glaces, suivant l'usage italien.

De plus, ils fréquentent le jardin des Tuileries, séparé du palais par un espace assez considérable, et par une rue dite des Tuileries. Ils vont au jardin du Luxembourg, au Jardin des Plantes, au jardin du Palais-Royal. Bourgeois, personnes de qualité, écoliers, beaucoup de curieux courent voir jouer aux boules dans le grand et le petit Pré-aux-Clercs, qui commencent à se couvrir d'habitations.

Ils visitent le pont Saint-Michel (1618), qui porte trente-deux maisons; le Pont-Marie (1635), devant son nom à Marie, entrepreneur général des ponts de France; le Pont-au-Change (1639), où se vendent les chiens et les chats [1]; le Pont-Neuf, connu pour les charges de Tabarin débitant ses denrées, pour l'affluence de chansonniers et d'escrocs qui s'y trouve.

Dans ces promenades, la foule était variée. Un galant regardait sous le nez une « cale, » ou paysanne ainsi appelée à cause de sa coiffure [2], consistant dans un bonnet plat par en haut, couvrant les oreilles et échancré pardevant avec une petite bordure de velours. Un autre préférait les « bavolettes, » jeunes villageoises des environs de Paris, coquettement attifées avec leurs cornettes d'un fin linge empesé, qui pendait sur les épaules. Certains élégants admiraient, par genre, les belles Égyptiennes, et les danses qu'elles exécutaient dans les places publiques ou dans des réunions particulières. Sur Liance, célèbre danseuse bohème, Gombauld a écrit :

C'est la belle vagabonde,
Qui n'est ny blanche ny blonde,
Qui nous va tous consumer,
Qui ne vit que de rapine,
Qui n'use, pour nous charmer,
Que du fard de Proserpine [3].

1. *Sauval*, Antiquités de Paris.
2. *Cabinet satyrique*, p. 662, *Paris*, 1618.
3. *Gombauld*, Epigr., in-12, *Paris*, 1657.

Ce goût pour les bohémiennes a persisté jusqu'en 1653.

Aussitôt qu'il se présentait quelque chose ou quelqu'un d'extraordinaire, les Parisiens se rassemblaient pour voir, pour courir après la curiosité du moment. Les rues, alors, étaient trop étroites, et les étouffements n'arrêtaient pas les flâneurs, sortis de leurs hôtels, de leurs logis ou de leurs boutiques. Quel intérêt excita l'arrivée à Paris (1634) de Zaga-Christ, le roi d'Ethiopie ! Cet imposteur faisait la débauche. Il se rendit coupable de rapt à l'égard de la femme d'un conseiller au parlement. Comme la police voulait l'emprisonner, il fournit caution. L'instruction marchait. Zaga-Christ s'inquiéta, et il se délivra, dit-on, de ses craintes par le poison. Après s'être fait entretenir quatre années à Paris, il mourut au château de Ruel, où Richelieu le recevait, où il fut même enterré, près du prince de Portugal. La cour et la ville répétèrent cette épitaphe burlesque :

Ci-git du roi d'Ethiopie
L'original... ou la copie.
Le fut il? ne le fut-il pas?
La mort a fini les débats.

Dans les foules, le soldat ne manquait pas d'être reconnu, car il ne pouvait sortir de son « quartier » sans hausse-col ou bandoulière. Il se retirait, l'hiver à cinq heures, l'été à huit, en son quartier, dans l'étendue duquel il devait loger [1]. L'ecclésiastique s'amusait, comme tous, à voir des bagatelles, des folies, des farces, etc. Mais il se cachait, tantôt sous l'habit de soldat ou de courtisan, tantôt en faisant disparaître sa tonsure, et en portant la barbe à la mode, la perruque en tête.

L'observation des dimanches et des fêtes religieuses était rigoureusement exigée par Louis XIII, punissant les infractions par la confiscation et l'amende. Il n'y

1. *Ordonnance de Police*, du 30 mars 1635

avait, ces jours-là, ni foires, ni marchés, ni travail, ni divertissements publics. On se restreignait aux plaisirs du foyer domestique.

Il paraît que Henri IV songeait à rebâtir tout Paris sur le modèle de la Place-Royale. Son rêve ne se réalisa pas. Toujours des rues tortueuses, mal pavées, couvertes d'immondices, éclairées pendant la nuit, mais très-imparfaitement, puisque les bourgeois qui devaient mettre des lumières à leurs fenêtres n'obéissaient guère aux prescriptions de l'autorité.

Des articles du conseil du roi Louis XIII, arrêtés avec un particulier, portaient : « Qu'il ferait achever la construction des murs, pour renfermer dans la ville les faubourgs Saint-Honoré, Montmartre et la ville neuve, à commencer par la nouvelle porte Saint-Honoré, que Pidou avait fait construire au bout du faubourg Montmartre, et l'autre qui serait nommée de Richelieu, au bout d'une rue neuve qui serait faite, à commencer de la rue des Petits-Champs, au travers des anciens remparts, et contrescarpe, pour aller rendre au chemin qui conduit au derrière de la ville l'Évêque... » En novembre 1633, on ordonna l'achèvement de la clôture de Paris et l'adjonction des faubourgs Saint-Honoré, Montmartre et Ville-Neuve [1].

Bientôt tous les quartiers compris entre le Carrousel, la place des Victoires, la rue des Fossés-Montmartre, la place de la Concorde et la Madeleine, furent enfermés dans Paris embelli, que Corneille appelait un « pays de romans, » dont les provinciaux célébraient les mille et une curiosités attachantes.

Un dix-septième quartier fut créé, celui du faubourg Saint-Germain [2], et quarante-huit commisaires de police, aidés par de nombreux chevaliers du guet, exempts, archers, etc. [3], veillaient à ce que « les vendeurs de

1. Lettres patentes du 23 novembre 1633.
2. *De La Marre*, t. I, p. 107-219.
3. *Édit de création*, de mai 1683. Supprimés en août 1669.

thériaque, les arracheurs de dents, les joueurs de tourniquets, les marionnettes et chanteurs de chansons, » ne s'arrêtassent en aucun lieu « pour faire assemblée du peuple; » à ce que les écoliers ne portassent épées, pistolets ou autres armes défensives; à ce que les hôteliers, cabaretiers, marchands débitants en caves, ne manquassent pas de garnir leurs caves de toutes sortes de vins, et d'en débiter au public à divers prix, « bon vin droit, loyal et marchand, sans être mélangé, » selon l'énoncé fait sur une pancarte.

Plus les agglomérations d'individus, sur tels ou tels points de la capitale, étaient considérables, plus les Parisiens se promenaient, allaient et venaient, plus les gens de province voyageaient dans la ville qui donnait le ton à toutes les autres, moins l'autorité devait négliger les mesures de police et d'hygiène.

Elle avait lancé le premier règlement [1] qui fixa des bornes à la ville de Paris. Elle entretenait le pavé, et faisait nettoyer les rues [2]; elle assainissait l'île Saint-Louis. Un conseiller de Louis XIII conçut l'idée des égouts latéraux destinés à préserver la Seine des immondices de la ville [3], et, depuis peu, il était défendu de mener paître les bestiaux dans les cimetières [4].

Beaucoup d'accidents avaient lieu, et la malpropreté des rues engendrait les maladies. Les maçons, charpentiers et couvreurs, ne purent laisssr sur la voie publique des pierres, des gravois, des tronches de bois, des tuiles ou autres matériaux empêchant le passage commun. Les bourgeois ne devaient jeter dans la rue des fumiers ou immondices pour plus d'un jour [5]. Les bouchers n'eurent pas la permission de laisser couler le sang de

1. Déclaration du 29 juillet 1627; *De La Marre*, Traité de la police.
2. Déclaration du 9 juillet 1637; édit de janvier 1641.
3. *Discours politiques économiques dédiés au roy*, par de Lamberville, in-12, *Paris*, 1626.
4. *Arrêt du Conseil d'État*, 4 juin 1614; *Allez*, Dictionnaire de police.
5. *Ordonnance de police du* 30 *mars* 1635.

leurs abbatis sur le pavé, sous peine d'amende et de prison; ils le mettaient dans des vaisseaux pour le porter hors de la ville [1].

Jusqu'au XVII[e] siècle, les hommes et les femmes avaient voyagé à cheval. Diane de Poitiers, remarque Brantôme, venait, le matin, de Saint-Germain à Paris, « sur un courtaud roide et bien allant, » avec une suite de damoiselles. Mais, dès les premières années du XVII[e] siècle, les voitures de luxe et de travail abondèrent dans la capitale. Après 1620, on ne compta plus les carrosses, — lourdes, branlantes machines, très-haut perchées, mal suspendues, en bâtons de bois sculpté, avec des panneaux revêtus de drap. Dans l'intérieur, huit personnes se tenaient à l'aise. Le luxe consistait dans la finesse des draps, la beauté de l'attelage et l'habillement du cocher et des laquais. François Micaire, maître sellier, et Jean de Saint-Blunon, menuisier, avaient obtenu (1614) l'autorisation de propager une invention dont l'objet était de construire des carrosses commodes; mais l'invention laissait sans doute beaucoup à désirer.

Tant de véhicules mettaient les piétons en danger. Défense aux meuniers et à leurs serviteurs de faire courir les chevaux ou mulets par les rues, à peine du fouet; aux charretiers et voituriers de monter sur leurs chevaux, au lieu de les conduire par la bride, et de mener des chevaux attachés en queue plus haut que de trois [2].

Si quelque riche Parisien était malade, des pieux interceptaient le passage des voitures devant son logis. Aujourd'hui, c'est de la paille [3].

Peu de villes, et à plus forte raison, peu de bourgs et de villages en étaient arrivés à ce point de progrès matériel. Il fallait bien du temps encore pour que l'amélioration physique des diverses localités aidât à leur amélioration morale.

1. *Ordonnance de police du* 30 *mars* 1635.
2. *Ordonnance de police du* 30 *mars* 1635.
3. *Tallemant des Réaux*, Historiettes, t. III.

II

Dans les réunions, aux promenades même, les vêtements adoptés sous plusieurs règnes se retrouvaient portés par des gens arriérés ou fidèles au passé. Sulli, par exemple, vingt ans après que tout le monde avait cessé de se servir de chaînes et d'enseignes de diamants, en mettait chaque jour pour se parer; et il se promenait en cet équipage sous les porches de la Place-Royale, où tous les passants s'amusaient à le regarder [1].

Ce vieux ami de Henri IV était coquet, mais il ne suivait pas les exigences de la mode, dont les variations avaient quelque chose de désolant.

La mode voulait régner. Quiconque la bravait, encourait certain blâme. Mille riens étaient regardés comme très-nécessaires dans une toilette. Faute d'un détail, on perdait sa peine, son renom d'élégant, et la peur du ridicule poussait les gens aux folles dépenses.

Les variations de la mode, pour les deux sexes et pour toutes les conditions, depuis la fin du règne de François Ier jusqu'à la mort de Richelieu, tiennent une large place dans l'histoire des mœurs. Sous Henri II et François II, elles se ressentirent de l'influence des arts et témoignèrent d'un goût remarquable chez les Français. L'affectation du costume préféré par les courtisans du roi-chevalier disparut en partie. Les vêtements du militaire changèrent assez peu [2]; mais, dans le costume civil, les déchiquetures et les plis bouillonnés se modérèrent; l'ampleur des manches diminua; les collets montants rendirent les estomacs moins débraillés.

Pour les hommes, chemise, pourpoint; chausses ou

1. *Tallemant des Réaux*, Historiettes, t. Ier.
2. Voir plus haut, Livre VIII, ch. III, § 3.

culottes, court caleçon bouffant, avec bandes d'étoffe différente, généralement en velours barré d'or ou épinglé, et sayon, avec ceinturon pour l'épée; casaque ou manteau très-orné, garni d'un collet et de manches. Il y avait des manteaux « gabans [1], » manteaux en feutre, dont on se servait par le mauvais temps. Le sayon était la tunique du règne précédent, raccourcie, et maintenant semblable à une veste à grandes basques. Il montait jusqu'au cou; trois boutons le fermaient; une ceinture, ordinairement de velours, l'habillait à la taille; entr'ouvert sur la poitrine, il laissait apercevoir le pourpoint ou gilet de dessous. Le col, à demi renversé autour du cou, et des manchettes, permettaient de voir la chemise.

Une bourse, ou sachet, pendait sur le flanc, de l'autre côté du ceinturon. Les escarcelles, ordinairement travaillées en velours, avaient trois entrées, une par devant à l'intérieur du fermoir, ouverture en forme de poche qui fermait sans coulisses; une autre par derrière, fermant de même, et une dernière, également sur la face postérieure, qui s'ouvrait à coulisse au moyen d'un lacet. C'était dans cette dernière que se trouvait fréquemment une petite bourse fermant par le même système, et adaptée à l'intérieur du sac pour contenir l'argent. Aussi le fermoir de l'escarcelle était-il à pivot mobile autour de son agrafe de ceinture, de façon qu'on le pût retourner facilement. En général, les ornementations étaient luxueuses [2].

La coiffure des hommes consistait en une toque unie ou cannelée, sur le côté de la tête. Ils avaient des bas en mailles de soie ou de laine, ou « tricot. » Des chaussures, non plus camardes, affectaient la forme du pied, — souliers de satin ou de velours très-couverts, crevés, — souliers en cuir, bottes en cuir ou en daim, — « escafignons, » espèce de chaussons en drap ou en laine feutrée,

1. Ancienne forme du mot « caban. »
2. *Musée de Cluni.*

ressemblant à des bottines. D'où l'expression « sentir l'escafignon. »

On appelait « gorriers » (de *gorre*, ruban, livrée) les hommes à la mode, qui commencèrent à porter d'énormes fraises plissées, tuyautées et amidonnées, ensevelissant leur cou jusqu'au menton.

Aux noces de sa sœur Marguerite de France avec Emmanuel-Philibert de Savoie (juin 1559), le roi Henri II porta le premier, dit-on, des bas de soie tricotés à l'aiguille. Divers monuments le représentent vêtu d'un pourpoint à basques, galonné d'or, et d'un manteau de même étoffe. Les trousses ou hauts-de-chausses, rembourrés de crin, de bourre de laine ou de coton, sont de satin blanc rayé d'or; ses chausses et ses souliers, de satin blanc uni[1].

L'éclat de la toilette italienne se montrait partout, avec Catherine de Médicis. Celle-ci, après la mort de son époux, eut un costume sévère, composé d'une sorte de casquette à visière rabattue au milieu du front; d'une collerette à gros tuyaux; d'un corsage collant et boutonné; d'une large jupe plissée et d'un long manteau rehaussé d'un collet montant. Mais, avant ce deuil, quelles mises brillantes!

A son exemple, pour les femmes avaient été adoptés: le corsage garni d'épaulettes et d'une toute petite basque, non décolleté, parfois ouvert entre le cou et la taille, de manière que l'habillement de dessous, le jupon très-riche apparaissait, parfois pourvu de fentes sur l'estomac, dans le dos et aux épaules; les manches à bourrelets, de mode italienne, descendant par gradation jusqu'aux poignets; les manches tailladées, avec fentes rapprochées de distance en distance par des perles, des nœuds, ou des « fers, » pièces d'orfévrerie en forme de boutons; les tabliers appelés « devanteaux » ou « devantières; » les « mancherons, » ou fausses manches, attachés aux

1. *É. de La Bédollière,* Histoire de la mode en France, p. 59.

épaules, tombant sur les bras ; les collerettes, apportées en France, ou plutôt prônées par Catherine, avec fichu de linon, ou « gorgias, » montantes, brodées, goderonnées, couvrant les épaules et le cou, quand le corsage n'était ni décolleté ni fendu. La taille, longue, finissait en pointe par devant.

Une « cale » (V. plus haut, p. 482), surmontée d'une toque à plumes, d'un chapeau ou d'un chaperon, formait la coiffure. Les dames se parèrent d'une coiffe, le plus souvent en velours, rabattue sur le front, avec voile par derrière.

Il était difficile d'apercevoir leurs cheveux, en deux coques disposées, l'une à droite, l'autre à gauche, sur le front. Chez quelques femmes, les cheveux, relevés en bourrelets, étaient ornés de perles et de pierres précieuses, surmontées d'un petit toquet avec chaînes d'or, pierreries, aigrettes, placé de côté ou sur le sommet de la tête[1]. D'autres, notamment Marie Stuart et ses suivantes, se firent friser la chevelure, l'enserrèrent dans une légère résille, et la soutinrent par un cercle de perles ou de métal.

Le jour de son mariage, la femme de François II était vêtue d'une robe de velours perse (bleu foncé), « couverte de pierreries et d'enrichissements de broderie blanche de belle façon, si bien que c'estoit une chose admirable de la voir. » Deux demoiselles portaient sa queue, fort longue. Marie Stuart avait sur sa tête une couronne de pierreries si riche, que plusieurs personnes l'estimaient à cent mille écus[2]. Au bal, sa robe était longue de « bien six toises. » Un gentilhomme la portait.

Comme chaussures de femmes, les escarpins ou les mules. Seulement, lorsqu'il fallait sortir du logis et affronter la boue des rues, lorsqu'il fallait coquettement

1. *H. de Vielcastel*, Modes et costumes, *Le Moyen âge et la Renaissance*, t. III.

2. Environ dix-huit cent mille francs, monnaie actuelle.

remédier à la petitesse de la taille, chaque dame mettait, par-dessus les escarpins ou les mules, des patins légers à semelles de liége. Quelquefois le patin se transformait en véritable piédestal, qui rehaussait extraordinairement la stature des nabotes.

« Il me souvient, dit Brantôme, qu'une fois, à la cour, une dame fort belle et riche de taille, contemplant une belle et magnifique tapisserie de chasse où Diane et toute sa bande de vierges chasseresses y étaient fort naïvement représentées et, court vêtues, montraient leurs beaux pieds et belles jambes : elle avait une de ses compagnes auprès d'elle qui était de fort basse et petite taille qui s'amusait aussi à regarder avec elle cette tapisserie ; et elle lui dit : « Ah ! petite, si nous nous habillions toutes » de cette façon, vous le perdriez comptant, et n'auriez » grand avantage, car vos gros patins vous découvriroient. Remerciez donc la saison et les longues robes » que nous portons qui vous favorisent beaucoup et vous » couvrent vos jambes si dextrement ; lesquelles ressemblent, avec vos grands patins d'un pied de hauteur, plutôt une massue qu'une jambe ; car qui n'auroit » de quoi se battre, il ne faudrait que vous couper une » jambe et la prendre par le bout, et du côté de votre » pied chaussé et entré dans vos patins, on ferait rage » de bien battre. »

Après 1550 environ, la fraise très-goderonnée commença de remplacer le collet, pour les hommes et les femmes [1] ; la fraise, importée en France par Catherine de Médicis. Mais le costume d'un homme de cour n'était pas absolument pourvu de la fraise. « Je me fis apporter, dit Montluc, des chausses de velours cramoisi couvertes de passements d'or et fort découpées. Je pris le pourpoint tout de même et une chemise ouvrée de soie cramoisie et filet d'or bien riche (en ce temps-là on portait les collets de chemise un peu rabattus.) Je pris ensuite

1. *H. de Vielcastel*, Modes et costumes, *Le Moyen âge et la Renaissance*, III.

un collet de buffle et me fis mettre le haussecol de mes armes qui étaient bien dorées. J'avais un chapeau de soie grise fait à l'allemande avec un grand cordon d'argent et des plumes d'aigrette bien argentées (les chapeaux en ce temps-là n'étaient pas grands comme ils sont à cette heure). Puis vêtis un casaquin de velours gris garni de petites tresses d'argent à deux doigts l'une de l'autre et doublé de toile d'argent toute découpée[1]. »

Les femmes adoptèrent des masques de satin et de velours, pour préserver leur teint de l'action du soleil.

Charles IX avait un profond dédain pour la toilette. Aussi ne put-il voir de sang-froid les hommes mettre des buscs à leurs pourpoints et se vêtir comme des amazones dans les carrousels ; aussi ne put-il même passer aux femmes la fantaisie coûteuse qu'elles avaient de faire venir d'Italie ou d'Orient des soieries, des plumes d'autruche, des parfums et des cosmétiques.

La noblesse française porta un habit court... Tantôt elle fit usage d'un chapeau à larges ailes qui débordait de la tête sur les épaules ; tantôt elle se servit d'un béret si petit qu'à peine il couvrait le sommet de la tête. « Quand on eut substitué les chapeaux aux bonnets, tous ceux qu'on appelait « gens de robe longue » conservèrent l'usage des bonnets, dont la forme fut seulement changée. Comme on les avait portés ronds autrefois, on continua de les nommer « bonnets ronds, » quoiqu'ils fussent carrés.

« Le bonnet ayant changé de forme, dit Pasquier, lui est demeuré le nom de bonnet rond ; coutume toutes fois très-inepte, même que nous réparions nos testes rondes de bonnets carrés ; en quoy l'on peut dire que, par une grande bizarrerie, nous avons par hazard trouvé la quadrature du cercle, amusoir ancien des mathématiciens, où ils en peuvent jà donner atteinte[2]. »

1. *Commentaires de Montluc.*
2. *Petitot,* Notes sur les commentaires de Montluc.

Les chaussures, à la mode grecque ou à la mode de Savoie, très-larges, s'étendirent jusqu'à mi-jambe; ou bien, très-étroites et très-courtes, elles ressemblèrent à des tuyaux.

On eut des manteaux descendant jusqu'à la cheville, parfois des capes et des capotes qni n'atteignaient presque pas aux reins.

Les capes usités en 1572 étaient : la cape à col renversé avec doublure de satin; la cape à col droit doublée de taffetas; la cape fourrée garnie de manches bouffantes et coupées aux épaules; la cape à capuchon, ou « cape du Béarn, » empruntée aux Béarnais [1]. Le manteau se posait sur une épaule, et pendait de l'autre côté.

Une manche du pourpoint restait ouverte, et l'autre se boutonnait. Les hauts-de-chausses s'attachaient aux culottes; celles-ci, excessivement justes, dessinaient fidèlement les formes [2]. Les gens de cour inventèrent la « martingale, » qui leur permettait de satisfaire les besoins naturels, sans déranger les aiguillettes ou les rubans de la ceinture [3].

Les changements de costumes en usage parmi les jeunes gens exigeaient des dépenses considérables en draps de laine, en draps d'or et de soie. Un homme de la cour n'était pas estimé riche s'il n'avait pas vingt-cinq à trente habillements de différentes façons. Il devait en changer tous les jours. Les gens âgés portaient des vêtements plus modestes, en soie ou en laine très-fine. Ils sortaient en manteau long et en chapeau. Le béret n'était de mode qu'à la cour : hors de là, on trouvait à peine dix personnes sur mille qui s'en servissent [4].

Généralement, on supprima les pans de la tunique ou tunicelle, qui ressembla à un justaucorps. Au manteau, écourté, s'adjoignirent parfois de fausses manches

1. *Collection Gaignières*, année 1572.
2. *Jér. Lippomano*, Relat. des ambass. vénit., t. II.
3. *Rabelais*, Gargantua, ch. 20.
4. *Jérôme Lippomano.*

et un capuchon. Les trousses, enflées comme des ballons, reçurent une forme bizarre, encore enlaidie par le mauvais goût des braguettes rebondies.

Les hommes ne portèrent le deuil que le jour de l'enterrement; le reste du temps, ils étaient habillés de noir, avec le manteau et le chapeau [1].

Si les gentilshommes de la cour de Charles IX adoptèrent des habillement efféminés, à leur tour les femmes empruntèrent aux hommes le caleçon, forme particulière de pourpoints avec des hauts-de-chausses. Quelque-unes mirent des caleçons par-dessous leurs robes. Mais cette mode ne fut pas ordinairement suivie, parce qu'elle ne s'accordait guère avec les accessoires du costume.

La femme de condition porta sur la tête le chapeau de velours noir ou l'escoffion, — coiffe de réseau en rubans d'or ou de soie, souvent ornée de bijouterie. Elle eut un masque sur le visage ou à la main.

Les bourgeoises, forcées d'obéir aux ordonnances, quand elles étaient trop peu riches pour s'exposer à payer des amendes, se contentèrent du chaperon de drap, s'abstinrent de soie, et ne se servirent point de masque. Mais leurs cottes, leurs cotillons et leurs robes, taillés selon leur fantaisie, ne diflérèrent pas, par la forme au moins, du vêtement des dames nobles. La presque totalité des bourgeoises usa des étoffes de drap ou de camelot, et porta des manchons noirs; car les dames de condition pouvaient seules avoir des manchons de couleurs variées.

Les veuves sortirent voilées pendant un certain temps, avec une robe montante, une camisole par-dessus la robe, et une collerette renversée sans dentelles. Pour le deuil d'un père, d'une mère, d'un mari, il leur fallait les manches pendantes, garnies de fourrure blanche ou de cygne. Point de bijoux, comme on le pense bien. Point de garniture de jais ni d'acier.

1. *Jérôme Lippomano,* Relation des ambassadeurs vénitiens.

Les demoiselles non mariées marchaient dans la rue derrière leurs mères, et elles étaient suivies de leurs domestiques. Si elles allaient à la campagne, elles ne craignaient pas de monter en groupe derrière un serviteur, et de se tenir accrochées à la selle du cheval [1].

Les femmes mariées laissaient parfois flotter leur cheveux sur leurs épaules, en les retenant sur le front par une couronne de perles.

La robe de noces des femmes du peuple était ordinairement faite de drap, avec bandes de velours noir, avec manches ouvertes, pendantes jusqu'à terre, et doublées de velours; celle des demoiselles de qualité variait selon le goût de la personne qui la revêtait, et dont aucune loi ne contrariait les mille et une fantaisies.

Outre le masque pour les dames, il y eut le fard, que le masque devait couvrir. Plus d'une beauté se colorait le soir avec du sublimé, et, le matin, il lui fallait combattre les ravages de cette substance corrosive.

Elle se couvrait la peau de pommades et d'eaux réfrigérantes. Le parfumeur fabriquait les drogues de toilette en pilant et en incorporant ensemble, pour les faire cuire, des pieds et des ailes de pigeon, de la térébenthine de Venise, des fleurs de lis, des œufs frais, du miel, des coquilles de mer appelées porcelaines, des perles broyées et du camphre. Le tout se distillait en alambic, au bain-marie, avec un peu de musc et d'ambre gris.

Jean des Caurres dit que les demoiselles masquées de son époque portaient un miroir sur l'estomac, mode qui tendait à se généraliser, « si est-ce qu'avec le temps, ajoute-t-il, il n'y aura bourgeoise ni chambrière qui par accoutumance n'en veuille porter [2]. » Cet usage étrange ne se conserva pas.

Catherine de Médicis, dont on admirait les épaules, échancra les robes autant par devant que par derrière.

1. Jérôme Lippomano.
2. *Recueil des œuvres morales et diversifiées*, in 8°, 1575 et 1584.

On suivit cette mode à sa cour, et bien des personnes mal faites n'osèrent pas s'habiller autrement que leur souveraine, à qui l'on devait l'extension en France de la mode des corsages baleinés, si funestes à tant de générations féminines.

Au surplus, et quelles que soient les critiques de détail adressées aux femmes du règne de Charles IX, avouons que leurs toilettes possédaient une grâce enchanteresse et une grande harmonie d'ensemble. Quoi de plus riche et de meilleur goût que ces costumes en étoffes brochées blanches! Quoi de mieux disposé que ces garnitures en pierres ou en verroterie de couleur! Et cette espèce de mantelet en fourrure qu'une belle dame se jetait sur les épaules, aussitôt que l'air frais menaçait sa délicate santé! Et ces gants de peau blancs, aujourd'hui si répandus, alors si rares! Et ces fraises de dentelles! Et ces jolis chaperons blancs, d'où s'échappait, par derrière, un long voile blanc qui cachait à moitié la taille! Que concevrait-on encore de plus approprié à une toilette sévère que ces doublures rouges d'étoffes foncées, que ces gorgerettes de linon empesées, et que ce chapeau noir, gracieux dans sa simplicité!

Le mot simplicité parait avoir été la devise du roi Charles IX. Pour son successeur Henri III, l'idéal fut le luxe dans tous les genres. La cour de Henri III afficha les excentricités les plus folles, imita le roi qui, vivant au milieu des divertissements perpétuels et des fêtes somptueuses, donnait l'exemple des prodigalités dans les vêtements.

Préférer les chausses étroites, taillées et froncées comme les caleçons des femmes, aux chausses bouffantes; proscrire du Louvre le chapeau d'homme, et lui substituer une toque en velours et à aigrette, enrichie de diamants; adopter les fraises goderonnées (collerettes à tuyaux,) puis les remplacer par le petit col rabattu à l'italienne, et enfin, par une fraise formée de quinze lés

1. *Journal de L'Estoile.*

de linon et large d'un tiers d'aune, tel fut le goût de Heuri III. Pour cette dernière innovation, l'amidon ne lui suffit pas; il inventa un empois qui faisait ressembler la tête d'un homme au « chef de saint Jean dans un plat » [1].

Un dessinateur représenta une « Boutique dans laquelle trois personnes grotesques empèsent et repassent des fraises. Une dame, assise, se fait repasser les siennes, et un cavalier en apporte. A la porte, à droite, est la Mort. Dans le champ, six légendes contre la mode des fraises, en français et en allement. » Au-dessous, quatre vers français :

Hommes et femmes empèsent par orgueil
Frases longues pour ne trouver luer pareil;
Mais en enfer le diable soufflera,
Et à brusler les armes, le feu allumera,

Plus quatre vers allemands [2].

Henri III avait beaucoup de bijoux. Il plaçait sur ses vêtements de luxe des boutons d'argent en forme de têtes de mort [3]. On pouvait avec raison dire de lui :

Avoir raz le menton, garder la face pâle,
Le geste efféminé, l'œil d'un sardanapale...
. . . . . .
Son chef tout empoudré, nous montrèrent l'idée,
En la place d'un roi, d'une (guenon) fardée..
Il montrait des manchons gaufrés de satin blanc,
D'autres manches encor qui s'étendaient fendues,
Et puis jusques aux pieds d'autres manches perdues...
Si, qu'au premier abord, chacun était en peine
S'il voyait un roi-femme ou bien un homme-reine [4].

Tous les membres du conseil que leur service approchait de Henri III, durent être vêtus de velours noir, et, au lieu de chapeaux, porter des bonnets de même étoffet.

1. *Journal de L'Estoile.*
2. *Hennin*, Monum. de l'Histoire de France, t. X. *Estampe in-f°.*
3. *Douet d'Arcq*, Comptes de l'argenterie des rois de France.
4. *D'Aubigné.*

Chaîne d'or au cou. Les conseillers d'État ne parurent au conseil du roi qu'en robe de velours violet.

Les mignons, fraisés et frisés, mirent des colliers de perles, des boucles d'oreilles, des bagues, des « bourets » de velours et des « bichons, » ou cheveux roulés au-dessus des tempes.

Il faut connaître le costume du duc de Joyeuse, premier favori de Henri III, lors de son mariage avec la sœur de la reine. Cela fit grand bruit dans le monde élégant et musqué d'alors.

Le roi et Joyeuse avaient des habillements tout semblables. Ils étaient couverts de broderies, de perles et de pierreries. Ils étaient, comme les dames, parfumés d'eaux cordiales, de civette, de musc, d'ambre gris et de précieux aromates. Ils avaient des fraises empesées et godronnées. Ils l'emportaient sur tous les « poupins, » gens à toilette affectée.

Selon cet exemple, les exquis de l'époque, adoptant même les cols renversés à l'italienne, s'ajustèrent de telle façon que la satire osa les poursuivre. Ce couplet fut lancé contre Joyeuse et ses imitateurs :

Ce petit popeliret,
Frisé, fraisé, blondelet,
Dont la reluisante face
Fait même honte à la glace,
Et la délicate peau
Au plus beau teint d'un tableau;
Ce muguet dont la parole
Est blèze, mignarde et molle;
Le pied duquel, en marchant,
N'irait un œuf escachant,
L'autre jour prit fantaisie
De s'épouser à Marie,
Vêtue aussi proprement,
Peu s'en faut, que son (galant).
Et, venant devant le temple,
Le prêtre, qui les contemple,
Demande, facétieux :
« Quel est l'époux de vous deux[1] ? »

1. *Etienne Tabourot, seigneur des Accords.*

Avec ces allures féminines contrastaient deux petites moustaches, ombrageant la lèvre supérieure.

Les fraises godronnées, d'abord adoptées par Henri III, qui les délaissa capricieusement, reparurent peu après.

Chez les courtisans le manteau, excessivement réduit, n'était plus qu'un grand collet, qui laissait parfois voir une « panse, » produite à force de coton, fabriquant un ventre pantagruélique, digne de Polichinelle. Cette mode absurde, déjà en vigueur comme ventre postiche sous François II, abandonnée sous Charles IX, mais reprise sous Henri III, dura fort peu de temps.

Plus généralement, la culotte, courte, était garnie de coques de rubans à la ceinture. Les « canons » du XVII[e] siècle germaient. Il y avait des pourpoints amples à la Suisse, découpés à grandes balafres, criblés de taillades et de crevés.

La toque était surchargée de galons d'or et de pierreries. « J'ai volontiers imité, confesse Montaigne, cette débauche qui se voit en notre jeunesse au port de leurs vêtements : un manteau en écharpe, la cape sur une épaule, un bas mal tendu qui représente une fierté dédaigneuse de ces parvenus étrangers [1]. » Les élégants avaient des bas d'une couleur, des hauts-de-chausses de couleur différente ; ou bien, ils prenaient l'habillement vert complet avec soubre-veste. Une montre était placée sur leur poitrine. Avec des sarbacanes, ils lançaient aux dames des bonbons musqués ; ils tenaient de la main gauche un bilboquet [2]. A leur côté, un drageoir. Masques et gants enduits de cosmétiques. Les sourcils, épilés, ne laissaient qu'une arcade fine et déliée au-dessus de l'œil. A la main droite, « un instrument qui s'estendoit et se replyoit en y donnant seulement un coup de doigt, que nous appelons un éventail. Il étoit d'un vélin aussi délicatement découpé qu'il étoit possible,

1. *Essais de Montaigne.*
2. *Pierre de L'Estoile.*

avec de la dentelle à l'entour de pareille étoffe [1]. »

En tous lieux la somptuosité était si grande qu'un « petit compagnon dépensoit trois cents francs à peu près pour une seule paire de chausses » [2]. Les bourgeois se parèrent de la toque garnie de fourrures et de plumes; le peuple adopta la toque avec galons de laine.

Le costume des bourgeois, sauf les exceptions que des lois voulurent atteindre, était resté stationnaire. Ils n'avaient adopté ni les chausses étroites ni les trousses; ils portaient le justaucorps aisé, le manteau et les grègues lâches, et le chapeau de feutre. On appelait *carre* le bout de la forme du chapeau. « Carre levée, pour tête levée, [3] » disait-on. Certaines gens se coiffaient de chapeaux « à l'albanaise, » très-hauts, presque sans bords; d'autres préféraient les « sombreros » espagnols, à la large envergure, et ombrageant le visage.

Généralement, sous les derniers Valois, le costume masculin fut court, élégant, fermé; le justaucorps pointu, entouré de petites basques. La toque de velours eut une aigrette; la barbe fut en pointe; une perle scintilla à l'oreille gauche; le manteau descendit à la ceinture, qui soutenait l'épée et la dague. L'usage des gants fut universel.

Pendant le XVI^e^ siècle, les hommes adoptèrent définitivement les vêtements adhérents aux membres, les surtouts à manches, les chapeaux et les chaussures fermées, les bottines et les bottes. Les femmes prirent les robes à corsages et à manches, les chapeaux et les jupons. Leur costume fut long, très-ample et fort riche.

Marguerite de Valois, quelque costume qu'elle adoptât, donnait le ton à la mode féminine. Sa beauté charmante et son amabilité sympathique lui permettaient de régler les ajustements de toutes les grandes dames. Ici on lui voyait une robe de satin blanc avec force clin-

1. *L'Isle des Hermaphrodites.*
2. Selon Henri Estienne.
3. *Commentaires de Montluc,* Liv. III.

quant et un peu d'incarnadin mêlé, avec un voile de crêpe tanné, ou gaze à la romaine, jeté sur sa tête comme négligemment; là on admirait sa robe d'orangé et noir, et son grand voile; plus loin on s'étonnait de son habillement tout à fait original pour l'époque.

Elle avait ses cheveux naturels, sans y ajouter, d'ordinaire, aucun artifice de perruque [1].

Malgré les éloges de Brantôme, un archéologue distingué reproche avec raison à Marguerite de Valois d'avoir corrompu les modes au lieu de les embellir. Il l'accuse de mauvais goût.

Elle eut tort de faire descendre les corsages en pointe si longs et si bas, que les épaules et la tête d'une femme semblèrent sortir d'un cornet; elle eut tort d'inventer les manches enflées par le haut, serrées par le bas, et qui ressemblaient à des pilons; elle eut tort, enfin, de substituer aux vertugadins des amas de bourrelets posés sur les hanches et métamorphosant les jupes en immenses tambours, ce qui alourdissait abominablement la démarche et le maintien des femmes.

Cette princesse, dont les cheveux noirs étaient merveilleusement beaux, ne tint pas compte de ce que la nature lui avait accordé. Elle s'amusa, quelquefois, à charger sa tête de faux cheveux blonds. On assure même que Marguerite de Valois prenait à son service des pages à chevelure blonde, et que, de temps à autre, elles les faisait tondre pour se parer de leurs dépouilles.

Certes, les immenses cols empesés qui, s'élançant de la taille d'une grande dame, s'en allaient former, derrière sa tête, une sorte de niche en manière de cornet, ne devaient pas garder bien longtemps leur fraîcheur, quelque soin qu'on prît de ne pas les froisser. Puis, les bustes pleins, ayant quelque ressemblance avec les armures guerrières, ne laissaient que peu de liberté aux allures naturelles. Et, au cou, cette sorte de collet double

1. *Brantôme*, Dames illustres.

et à godrons, c'est-à-dire à plis ronds, cette fraise qui séparait la tête du buste, n'était pas gracieuse. Tout cela faisait des « poupins, » selon l'expression des méchantes langues de l'époque.

De toutes manières furent prodigués les parfums, — sur les vêtements, les cheveux, les gants, les chaussures. On en mit dans les bagues, dans les bracelets et les colliers, jusque dans les aliments et les boissons. L'ambre obtint la vogue. Il ne se fit pas un mariage où les nouveaux mariés, avant d'entrer dans la chambre nuptiale, n'eussent pris chacun un lavement d'ambre gris.

Quand les hommes se servaient de l'éventail, les femmes ne pouvaient s'en passer. Un « éventoir » en plumes de paon leur permit de se rafraîchir et de se donner un maintien. Marguerite offrit à Louise de Lorraine un éventail fait de nacre de perle, enrichi de pierreries et de grosses perles, si beau et si riche, qu'on « disait être un chef-d'œuvre, et l'estimait-on plus de douze cents escus [1]. »

La mode ne tarda pas à être tyrannique, à « tournebouler l'entendement des Français [2], qui déployèrent un luxe ruineux dans les variations perpétuelles du vêtement. Blaise de Vigenère, qui fut secrétaire de Henri III, écrivait au commencement du règne de Henri IV : « Qui pourrait comporter de voir, en moins de quinze ans, varier de plus de deux cents sortes de chapeaux et de ceintures à porter l'épée, et suit le reste à l'équivalent? »

Des ajustements furent adoptés avec engoûment, bientôt laissés, puis modifiés et repris, selon les caprices du moment, sans que le fond principal du costume changeât.

Des hommes se glorifiaient d'être vêtus avec la plus minutieuse recherche. Leur toilette durait plusieurs heures et coûtait des sommes énormes, rien que pour les affiquets. Aussi, lorsqu'on lui apporta la brillante

1 *Brantôme*, Dames illustres.
2. Expression de Montaigne.

dépouille de Joyeuse, tué à Coutras (Voir t. V, p. 422), le Béarnais se mit à dire : « Il ne convient qu'à des comédiens de tirer vanité des habits qu'ils portent. » Ses courtisans ne pensèrent pas comme lui, et, sur ce point, ils désobéirent à leur maître.

Le règne de Henri IV fut un retour marqué, dans la mode des hommes, aux habillements de Henri II. Pour le costume de cour, « il faut, dit le baron de Fœneste, un pourpoint de quatre ou cinq taffetas l'un sur l'autre; des chausses où, tant frise qu'écarlate, il entre huit aunes d'étoffe pour le moins, et un bourrelet ou « lodier » autour des reins; puis des souliers à crics (faisant du bruit, criant) et à pont-levis, avec crevés jusqu'à la semelle, et, en hiver, des bottes « la chair en dehors, » le talon très-haut, avec des pantoufles très-haussées, le surpied de l'éperon fort large, ainsi que les courroies de dessous ; puis des découpures sur le pied de la botte, inventées par Pompignan, pour faire paraître et laisser voir un bas de soie incarnadin; puis, enfin, des bottines, nommées « ladrines, » inventées par la petite Lambert (une des filles suivantes de la duchesse de Guiche). On portait aussi de grosses bouffettes de rubans sur le soulier et au genou... [1]. »

Les courtisans adoptèrent l'usage de la poudre, pour plaire, dit-on, à Henri IV, qui avait les cheveux gris, et qui adopta la grande barbe délaissée par les trois fils de Henri II.

Dans la belle société, on préféra les pourpoints busqués aux bosses d'estomac, si ridicules sous Henri III. Les fraises, réduites d'abord, furent peu à peu remplacées par des « rabats, » ou collets rabattus. Les hauts-de-chausses reprirent leur bouffissure, descendirent jusqu'aux genoux, et s'appelèrent « grègues; » ou ils se relevèrent jusqu'au milieu de la cuisse, et péchèrent encore par trop de garnitures. Les chausses se divisaient

1. *D'Aubigné*, Le baron de Fœneste.

en hauts-de-chausses et en bas de chaussettes. Dès lors, les jarretières se montrèrent forcément. On conserva la cape écourtée des mignons, mais pour l'hiver, sous le nom de « collet, » et confectionnée en pelleterie, en peau de senteur ou parfumée. L'ancienne cape eut nom manteau, et fut longue. Un pendant d'épée, ou large bride s'accommodant avec le ceinturon, tint l'épée horizontale sur la cuisse.

Le chapeau, sorte de calotte en feutre, à grands bords rabattus, couvert de panaches, s'appela « chapeau français, » ou « à la Henri IV, » quoiqu'il nous vînt de l'Espagne. Les élégants l'abandonnèrent, en 1600, pour le feutre à basse forme et à larges bords. Il s'en vendait de fort beaux chez Costar, chapelier à Paris, sur le pont Notre-Dame, à l'enseigne de *L'Ane rayé*. Les chapeaux n'étaient pas encore trop communs. Ils coiffaient les seigneurs de la cour; mais les bourgeois avaient toujours le chaperon.

Outre les souliers à pont, les talons hauts commencèrent, et sur les bottes d'hommes, à talons, se virent des espèces de pantoufles.

Un chapeau à larges bords; une veste courte, à épaulettes gonflées, se terminant aux hanches; un haut-de-chausses ou tricot de soie collant et descendant jusque dans les chaussures; une trousse bouffante s'attachant à la veste et recouvrant le pantalon jusqu'à mi-cuisses; une jarretière à rosette; un manteau court, à collet renversé, en velours et doublé de satin blanc; des souliers à bouffettes ornés de perles ou de grains d'or et de touffes de rubans; une fraise ou « rotonde » énorme entourant le cou, montant jusqu'au menton, et une écharpe blanche, en sautoir sur le pourpoint tailladé, constituaient le costume d'un « fringant » sous Henri IV. Ce fringant devait

> Dire cent et cent fois : « Il en faudrait mourir! »
> Sa barbe pinçoter, cageoler la science,
> Relever ses cheveux, et dire : « En conscience! »

Faire la belle main, mordre un bout de ses gants,
Rire hors de propos, montrer ses belles dents,
Se carrer sur un pied, faire arser son épée,
Et s'adoucir les yeux ainsi qu'une poupée [1].

Entre autres objets nécessaires à une toilette accomplie, énumérons :

La coquille d'un limaçon
Pour bien lisser une rotonde,
Une carte entière du monde,
Des gants neufs de peau de souris,
Une once de poudre de ris,
Des préceptes pour la grimasse,
Une grosse troupe de chasse,
Un papier tout plain de ruban,
Et des deux manches d'un gaban;
Un compas pour l'astrologie,
Plusieurs figures de magie,
Un chapeau gris, quatre boutons,
La rognure de deux testons,
Un fer pour friser la moustache,
Des gaufres, un peigne, un panache
Dont il se pare quelquefois,
Allant à la maison des roys [2].

D'ordinaire, Henri IV s'habillait assez simplement. On le voyait jouer à la paume sans pourpoint, avec une chemise déchirée, avec des chausses « à jambes de chien, » larges et grises. Aux jours de représentation, quelque fût le luxe de ses vêtements, il ne quittait pas le blanc panache.

Selon leurs préceptes sévères, les réformés se mettaient avec une plus grande simplicité encore, — pourpoint noir, court de buste, sans baleines, à manches étroites; trousses, de moyenne largeur, descendant au genou.

Pour les bourgeois, le manteau et la manteline à manches fendues [3] entraient dans le costume, avec le

1. *Mathurin Régnier.*
2. *Berthelot.* Inventaire d'un courtisan, cité par de La Bédollière.
3. *Herbé,* Cost. franç. du XVI^e^ siècle, Henri IV, p. 2.

chapeau, le collet rabattu, uni ou bordé de points coupés [1].

Loin de délaisser le masque, les femmes ne s'en privèrent pas plus que de fard. Elles adoptèrent en outre les mouches larges comme un écu, en taffetas noir découpé, simulant les ramifications des veines temporales. Elles ne perdirent point l'habitude de se parfumer d'ambre gris, de musc et d'eaux cordiales. Elles aimèrent la coiffure « à l'espagnol, » riche toque brodée en or ou bordée de galons, qui se plaçaient sur le derrière de la tête. Elles se mirent très-souvent des cheveux faux sur la tête, et ne reculèrent pas devant les perruques de toute étoffe, même de filasse, qu'elles poudraient avec des poudres de violette, quand elles étaient brunes, et d'iris, quand elles étaient blondes. Les femmes des classes inférieures se poudraient avec de la poudre de chêne pourri, ce qui les rendait uniformément rousses. Les villageoises usaient de farine.

La chevelure poudrée et bichonnée, frisée, crépée en boule ou en pyramide, plut beaucoup aux dames, qui étonnèrent par l'ampleur de leurs « vertugadins. »

Le vertugadin (corruption de *vertu-gardien*), composé de cerceaux de fer, de bois ou de baleine, datait de la première moitié du XVI^e^ siècle, sans avoir jamais pris sous les Valois, à quelques exceptions près, des formes exorbitantes. Dès l'apparition du vertugadin, resté typique dans l'histoire de la mode, — idée première des paniers, qui eux-mêmes inspirèrent les crinolines, — on employa des éclisses de bois pour presser la taille, pour lui donner plus de finesse et de grâce. On se servit ensuite de busces, de corps de baleine et de corsets. Il s'agissait surtout d'amincir la taille, au moyen de hanches bouffantes et de gros bourrelets. De là, toute une architecture.

Le vertugadin nous venait en droite ligne d'Espagne.

1. *Willemin*, Monuments français, t. II.

« Pour faire un corps bien espagnolé, dit Montaigne, quelle géhenne les femmes ne souffrent-elles pas, guindées et sanglées avec de grosses coches sur les côtés jusques à la chair vive, oui, quelquefois à en mourir ! »

Pendant le règne du Béarnais, le vertugadin, résistant aux satires qu'il avait inspirées, ne rogna pas d'un pouce son gigantesques diamètre. Vainement la mode en était extravagante. Les dames ressemblèrent presque toutes à des cloches, selon quelques historiens. En général, leur corsage se boutonnait par devant et se terminait carrément; mais, souvent, elles entr'ouvraient ce corsage qui s'allongeait en pointes aiguës, en laissant voir une chemisette bien blanche et délicieusement garnie de broderies ou de dentelles. Gabrielle d'Estrées se couvrit de perles et de pierreries : on citait sa robe de satin noir, toute *houppée* de blanc. Elle paya jusqu'à dix-neuf cents écus un mouchoir brodé dont elle se para pour un ballet. Certaines dames de la cour étaient tellement chargées de perles et de pierreries, qu'il leur devenait impossible de se remuer. Au baptême des enfants du roi, le 14 septembre 1606, la robe de la reine, « de trente-deux mille perles et de trois mille diamants, la mettoit hors de pair et de prix. »

Le vertugadin, que madame de Motteville déclarait une « machine ronde et monstrueuse, » finit son règne en 1630. Louis XIII disait que ce vêtement « rendait les deux tiers d'une stature de femme semblable à un tonneau défoncé. »

Mais les bas rouges, en soie, appelés « bas de fiammette, » mais les souliers à la Choisy, en satin rouge ou bleu, mais les patins en velours cramoisi, à hautes semelles de liége, survécurent au vertugadin, ainsi que les manchons de velours, de martre et d'hermine, pour l'hiver. Boucles d'oreilles et collier de perles, éventail ouvragé, gants de peau cachant hermétiquement la main et le poignet, passant sous des manchettes blanches, bonnet connu depuis sous de» le nom bonnet à la Marie Stuart, »

cheveux crépés et symétriquement redressés sur le front, robe de dessus en satin noir, robe de dessous garnie de passementeries, collerette évasée, en entonnoir, immense fraise, montant jusqu'au haut de la nuque, voilà le costume que portait Marguerite de France, fille de Henri II, et première femme de Henri IV. Marguerite de France, que les courtisans appelèrent « déesse », avait une beauté d'un éclat surprenant, des grâces, de l'enjouement, et le don de plaire poussé au suprême degré.

On adoptait pour étoffes de robes, outre le satin, le velours, le damas et le taffetas de toutes couleurs. Il y avait les robes à *collets débordés*, qui tombaient sur le dos et sur le haut des bras; il y avait les fraises à *grands godrons*, découpées et fenêtrées de telle manière que l'on voyait très-aisément la peau au travers; il y avait les ceintures d'un prix exorbitant, avec des étuis, avec ciseaux à branches d'or, avec des bourses de velours à passements dorés, suspendus à ces ceintures par une chaîne d'or.

Non contentes de découvrir leur poitrine et leurs épaules, les coquettes cultivaient l'art de remuer les hanches en marchant, pour faire que le tambour de leur jupe inclinât tantôt en avant, tantôt sur les côtés. Elles savaient aussi retrousser leur robe pour laisser voir aux passants, d'abord une première cotte passementée, ensuite une autre cotte chamarrée, ensuite une troisième cotte brodée; enfin la chute d'un bas de soie rouge sur le pied, mignonnement enfermé dans un « soulier à pont » ou dans une chaussure sur laquelle se trouvaient des espèces de pantoufles semblables à celles des hommes. Les souliers à pont avaient des oreilles, de larges ouvertures aux empeignes, et une lanière qui remontait sur le cou-de-pied. Un cordon, lié en « nœud d'amour, » leur servait d'attache.

Chaque jupe était de couleur différente, avec bariolage, ou combinaison de plusieurs couleurs sur une même étoffe, — les rayés, les tracés, les figurés, les flambeaux. A cette dernière sorte appartenaient les satins

de Chine, qui s'introduisirent dans la toilette à la fin du XVI^e^ siècle.

Les marchands avaient inventé des teintes qu'ils baptisaient, — céladon, astrée, Espagnol malade, Espagnol mourant, couleur de Judas, etc. [1]. Ils fabriquèrent du velours et du satin, à bouquets, à ramages, imitant les fleurs naturelles. « Dans le temps où les ramages piolés commencèrent à faire fureur, les dessinateurs de patrons étaient aux abois pour imaginer des effets nouveaux, des accouplements de couleurs inconnues, tellement qu'un jardinier nommé Jean Robin s'avisa de créer pour leur usage un jardin où il cultiva toutes sortes de fleurs étrangères. C'est chez lui que le brodeur de Henri IV allait dessiner et enluminer ses modèles; c'est de ses parterres que procédaient toutes les belles étoffes exécutées dans les fabriques royales et dans les ateliers de la rue de la Tixeranderie. » Jean Robin était le « simpliste » du roi. En 1635, on ne vit plus d'habits à fleurs. Le jardin du roi servit pour les tapisseries, et, sous Gui de la Brosse, pour la médecine. [2]

Le luxe des costumes alla si loin que les dentelles de Venise et de Florence abondèrent chez nous, et que l'on prohiba l'importation, pour raviver l'industrie française.

Revenons à la Place-Royale, rendez-vous des élégantes et des raffinés, afin d'esquisser sur nature les modes de Louis XIII.

Un coup d'œil aux élégantes.

A défaut de dentelles, les dames ont des « signals » de soie, d'une couleur dont elles conviennent avec leurs soupirants. Le « mignon » se place sur le cœur; le « favori » au-dessus, proche du mignon; le « galand » sur le haut de la tête; l' « assassin, » petit dizain de perles,

1. Énumération donnée par d Aubigné.

2. *Magasin pittoresque*, Hist. du costume en France, sous Henri IV et Louis XIII; voir plus haut, p. 417 et 418.

de musc ou de diamants, sous le sein; le « badin, » nœud pendant à l'éventail; le « bijou, » petit livret de prières... ou d'autres choses.

Toute leur ambition est de posséder des dentelles. Les collets, montés sur des fils d'archal, admettent deux et trois hauteurs de cette sorte de passement. D'autres dentelles, posées au bas des manches, s'appellent « rebras. » Tout corsage est muni d'épaulettes ou d' « ailerons, » dont la décoration la plus ordinaire, depuis 1600, consiste en une garniture de boutons qui ne boutonnent rien.

Les jupes, parfois confectionnées avec de la « crapaudaille » ou du « crespon », espèce de crèpe fort délié et fort clair, forment aussi, en certains cas, des cylindres. Alors on les appelle généralement « cache-bâtards », parce qu'elles permettent de cacher les grossesses. La nuance d'étoffe préférée est certainement le vert clair, dit « céladon, » empruntant son nom à l'incomparable roman de l'*Astrée*.

Les rubans noués, ou nœuds de rubans, paraissent sur tous les costumes de bourgeoises, et même sur ceux des soubrettes de l'époque où Corneille, puis Molière, écrivent leurs chefs-d'œuvre. Touffes de rubans aux jupes, aux corsages, aux manches, aux cheveux, augmentés bien souvent de « coins, » cheveux faux que l'on ajoute aux naturels. Plus souvent encore les cheveux flottent; des « bavolants » ou garçons tombent le long du cou; le reste de la chevelure, relevée en couronne derrière la tête, est orné de perles et de rubans; ou bien les cheveux, appelés « les cavaliers, » frisent sur les tempes [1] Presque toujours, à la ville, les dames vont nu-tête; les villageoises bravent le soleil, au moyen d'un grand chapeau à panache.

Avec cela, les femmes continuent à porter le chaperon,

1. *L'abomination des Abominations des fausses Dévotions de ce temps*, par le révérend père Archange Ripaut, gardien des capucins de Saint-Jacques de Paris, p. 787 à 791.

petite coiffe découpée en pointe sur le front et munie, par derrière, d'un appendice disposé de manière à tomber entre les épaules. On attache la pointe avec des épingles. Les grandes dames, elles aussi, ne dédaignent pas le chaperon, mais seulement pour la toilette d'hiver.

Il ne quitte jamais la tête des veuves, au costume austère. Après deux années de deuil en guimpe et manteau, les veuves sont astreintes toute leur vie, si elles ne se remarient pas, à s'habiller de blanc ou de noir, et de la façon la plus simple. Madame d'Aiguillon, nièce du cardinal de Richelieu, n'a pas craint, la première, de se mettre en couleur après la mort de son mari. Encore ne se dispensa-t-elle pas du chaperon, qui, sous des noms différents, — tantôt *languette* et tantôt *bandeau*, — dura jusqu'à la fin du XVII^e^ siècle. Selon Saint-Simon, madame de Navailles, morte en 1700, fut la dernière veuve à laquelle on vit porter un bandeau.

Les grandes dames, dans leur déshabillé, se servent de coiffes ou de bonnets ronds, petits et sans passe, avec une « innocente, » espèce de robe de chambre[1]. La coiffe, les servantes et femmes du peuple l'ornent d'une sorte de drapeau qui pend par derrière, entre les épaules, et qu'on nomme *bavolette*. Qui douterait que la bavolette ait donné naissance au bavolet actuel? Les femmes de campagne portent pour coiffe un gros béguin piqué, que bien des provinciales ont conservé, et que les Picardes appellent une cale.

Chez les femmes du peuple, point de robe; elles doivent se contenter des deux jupes et du corps; elles remplacent parfois le corps par une *hongreline* ou camisole à grandes basques, avec le tablier pour compagnon indispensable. La ceinture est un *demi-ceint* d'argent, une tresse de soie, large et décorée d'orfévreries ciselées ou émaillées, laquelle vaut quelquefois quarante écus. Avec la chaîne qui suspend les couteaux, les clefs, les ci-

1. *Dictionnaire de Trévoux.*

seaux, etc., l'habillement d'une chambrière est vraiment assez luxueux.

Dans son ensemble, la toilette des femmes ne se modifia guère sous Louis XIII. Signalons néanmoins l'apparition des « mouches ».

La mouche était un petit morceau de taffetas noir gommé, que l'on appliquait sur le visage dont il faisait merveilleusement ressortir la blancheur. Chaque dame plaçait les mouches selon son goût, et principalement selon l'expression de sa figure. Il fallait voir, au milieu d'une promenade ou d'une rue, telle personne de qualité s'arrêter soudain, se saisir de la boîte à mouches qu'elle portait avec elle, se regarder devant le miroir qui se trouvait à l'intérieur du couvercle de la boîte, et réparer incontinent la chute d'une mouche.

La mode des mouches ne naquit pas au XVII^e^ siècle. Elle fut alors un souvenir des anciens Romains, chez lesquels les orateurs eux-mêmes usaient des mouches à la tribune. On assure que certains emplâtres ordonnés contre les maux de tête donnèrent l'idée de cet enjolivement.

Après avoir cherché à animer et à embellir par la mouche les visages découverts, il restait à cacher sous le masque les figures maltraitées par la nature, ou à rendre la beauté mystérieuse, en forçant les gens à la soupçonner seulement, en excitant leur curiosité incrédule.

Aussi, le masque reparut avec fureur. Les dames de la cour, pour ne pas être reconnues, se cachèrent sous des masques de velours noir, que du satin blanc garnissait intérieurement. Selon la mode italienne, elles continuèrent aussi, depuis Henri II, à se mettre sur la figure des demi-masques en velours, appelés « loups, » lorsqu'elles allaient à cheval, et surtout lorsqu'elles voyageaient.

Mais l'abus des masques sur le théâtre devint tel, plus tard, que le parlement en interdit l'usage et la fabrication.

Un abus, non moins excessif, fut celui des pierreries. Les dames du XVII^e^ siècle entassèrent bijoux sur bijoux. Comme sous Charles VIII, une bourgeoise portait plus de joyaux « qu'une image de la Vierge. » L'objet principal des bijoux consistait dans les pierres. L'or ciselé en guirlandes, en fleurs, en ornements de toutes sortes, ne fut plus employé que pour les enchâsser et les faire valoir. On appelait « table de bracelet » une pierre fine taillée en brillant, et montée dans de l'or ou de l'argent. Plus d'une femme était « parée de pierreries du Temple, » c'est-à-dire de pierres fausses. Il y avait un homme, au Temple, qui savait colorer les cristaux [1].

Peu de mains sans « mouffles, » gants ou mitaines. La plupart des gants étaient parfumés. Au reste, une foule de dames accumulaient sur elles les parfums les plus odorants. Il paraît que madame des Essars se faisait frotter par tout le corps ; et après, « les pores étant bien ouverts, elle s'oignait depuis les pieds jusqu'à la tête de cette pommade qu'on appelle encore la pommade de madame des Essars : rien ne faisait la peau si douce [2]. » « L'eau d'ange, » eau de senteur dont la base était l'iris de Florence, demeura longtemps en usage.

Au tour des hommes, maintenant.

Pendant la minorité et le règne de Louis XIII, la toilette servit à la fortune des courtisans, s'il faut en croire ce dialogue :

« Enay. Voilà bien des affaires ; mais puisque vous me les contez si privément, vous ne trouverez pas mauvais que je vous demande pourquoi vous vous donnez tant de peine. — Fœneste. Pour paraître. — Enay. Comment paraît-on aujourd'hui à la cour ? — Fœneste. Premièrement, faut être bien vêtu à la mode de trois ou quatre messieurs qui ont l'autorité. Il faut un pourpoint de quatre ou cinq taffetas l'un sur l'autre, des chausses comme celles

1. *Tallemant des Réaux.*
2. *Tallemant des Réaux,* Historiettes, t. V.

que vous voyez, dans lesquelles, tant frise qu'écarlate, je vous puis bien assurer de huit aunes d'étoffe pour le moins [1]. »

Porter le même habit plusieurs fois, à la cour, sauf dans un ballet exécuté plusieurs fois, était chose peu séante. L'austère Louis XIII, après le pas de Suse, s'ingéniait pour avoir chaque jour un nouvel habit devant la duchesse de Savoie, sa sœur.

Les parvenus imitaient, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, les hommes de noblesse. Montauron, riche financier, « éminence gasconne, » réunissait tous les ridicules et toutes les impertinence des nouveaux enrichis. « Tout s'appelait à la *Montauron*, dit Tallemant, comme aujourd'hui à la *Candale*. » Candale n'avait rien de grand que ses canons [2]. L'un et l'autre donnèrent le ton à la mode. Bassompierre, raffiné hors ligne, consacra dix-sept mille écus à un habillement, pour figurer dans un banquet, chez le roi.

Les élégants conservèrent le pourpoint à la Henri IV, garni d'épaulettes et d'ailerons, avec ou sans ceinture, et ayant des basques qui le faisaient ressembler un peu à l'habit moderne. Ils cessèrent (1615) de le taillader, hormis aux manches et aux basques. Les culottes flottantes remplacèrent les hauts-de-chausses. En général, les habits des hommes ne furent plus amples, mais excessivement riches, remplis de broderies et d'ornements. Les maîtres revêtaient, pour le voyage, des manteaux pourvus de grands capuchons à la Portugaise ; les laquais se couvraient de la « mandille, » petit manteau dont les valets ne se servaient pas.

De renversé, le collet devint droit. Au lieu de chemises à cols rabattus, on endossa des chemises à cols montés sur du carton, ou ayant des fraises à confusion, à plusieurs rangs de fronces inégales. Aux fraises succédèrent promptement les rabats, et les cravates introduites en

1. *D'Aubigné*, Le baron de Fœneste.
2. *Mémoires du cardinal de Retz.*

France (1636) par les cavaliers croates au service du roi, — les cravates, sortes de collets se nouant autour du cou, avec deux bouts pendants fort bas sous le menton[1].

Ce n'étaient que rubans, canons, galants, manchettes, etc. « Les valets de pied de la cour, eux-mêmes, portaient cheveux et perruques jusque sur les épaules, les manchettes jusqu'au coude, les chausses sur les talons, la gorge, le cordon de chapeau et les oreilles toutes bigarrées de rubans incarnadins[2]. »

L'écharpe était encore portée sur le pourpoint. Quelques gentilshommes, pendant un moment, la placèrent sur la cape. La « petite oie » complétait l'habillement, — la petite oie, assortiment de rubans destinés à garnir l'habit, le chapeau et l'épée.

Des gants de satin vert ou de velours incarnat, avec un long poignet bordé d'une frange d'or, tranchaient agréablement sur tout le costume.

Les gentilshommes seuls gardaient le plumet blanc dans le chapeau, de couleur grise ou blanche, très-bas et à grands bords. Ils avaient les cheveux longs, des perruques. Les bavolants (V. plus haut, p. 510) duraient encore. Henri d'Albert, seigneur de Cadenet, imagina de se coiffer avec une poignée de cheveux, laissés longs sur la face gauche de la tête, en coupant le reste très-court. Cette coiffure, qu'on nommait « les cadenettes, » régna en même temps (de 1609 à 1612) que celle dite « à la comète, » dans laquelle les cheveux, séparés sur l'occiput, se terminaient, derrière la tête, par une espèce de queue flottante, ramenée sur l'une ou l'autre épaule.

D'abord les courtisans et les nobles, à l'imitation de Louis XIII mineur, s'étaient coiffés à l'enfant, c'est-à-dire avec des cheveux frisés et crêpés. Le roi, une fois majeur, laissa flotter ses cheveux sur ses épaules; et il s'opéra un nouveau changement dans la coiffure de ses sujets. Quand il fut chauve, — pour avoir entendu trop

1. *Dictionn. de Furetière;* É. de La Bédollière, Hist. de la Mode.
2. *D'Aubigné,* Le baron de Fœneste.

de harangues, disait-on en riant, — il adopta une perruque composée, uniquement, de deux touffes de cheveux attachées aux deux côtés d'une calotte de taffetas.

Ce n'est qu'en 1620 que les véritables perruques nobles, si considérables sous Louis XIV, furent reconnues et appréciées. Le premier qui porta une perruque de ce nouveau genre, ce fut l'abbé La Rivière [1]. Richelieu, le premier, se coiffa d'une calotte.

L'emporter sur tous par l'élégance, voilà la devise d'une foule de gens. La mode était un moyen de se distinguer, une manière d'arriver à la réputation.

Mais, comme sous les règnes précédents, le législateur voulut s'opposer aux folies que faisait commettre le désir effréné de briller. Il rappela chacun aux inégalités sociales, indiquées par le costume. Lorsque, sous Henri II, le chaperon de velours descendit de la femme noble à la bourgeoise, une ordonnance ne permit ce chaperon qu'aux dames de la cour. Forcées de s'en tenir au chaperon de drap, les bourgeoises le chargèrent de perles, de pierreries, de broderies d'or et d'argent. Certains chaperons coûtèrent quatre mille écus.

Sous Charles IX, « les bourgeois des villes se sont volu (voulu) habiller, hommes et femmes, à la façon des gentilshommes, les gentilshommes aussi somptueusement que les princes, les gens des villages, à la manière des bourgeois des villes [2]. »

Nul ne devait se montrer en bonne compagnie autrement qu'avec des bottes, ou avec des bas de soie. Les souliers étaient réservés pour le bal. L'hiver, on chaussait bas sur bas, pour ne pas sentir le froid. Les tonsurés et les truands avaient des bas de laine. Il existait des bottes longues, dont un cavalier conservait toute la longueur, et que le piéton faisait retomber sur ses mollets. Elles étaient de cuir non tourné à l'envers, à deux parties : les pantoufles, chaussons ou empeignes, pour

1. *Roux-Ferrand*, Histoire de la civilisation.
2. *Mémoires de Cl. Haton*, Chap. LXI.

la saillie du pied; les tiges pour la jambe, y compris le talon. Pour le salon, l'embouchure des bottes était garnie de mousseline et de dentelle. Les souliers à cric, d'un cuir très-fin, et les souliers à pont-levis, s'assujettissant sur le cou-de-pied par deux oreilles, servaient aussi de chaussures. Certains raffinés, afin de chausser plus étroit, se mettaient jusqu'aux genoux dans l'eau froide, au moment de leur toilette.

Avec des édits, ne pouvait-on avoir raison de ces extravagances? Charles IX déclara [1] : « Défendons à nos sujets, soit hommes, femmes ou leurs enfants, d'user ès habillemens qu'ils porteront, soit qu'ils soient de soie ou non, d'aucunes bandes de broderies, piqûres ou emboutissements de soie, passemens, etc., dont leurs habillemens, ou partie d'iceux, puissent être couverts et enrichis si ce n'est seulement un bord de velours ou de soie, de la largeur d'un doigt, ou, pour le plus deux bords, chenettes ou arrière-point au bout de leurs habillemens... Permettons aux dames et damoiselles de maison qui résident aux champs et hors de nos villes, s'habiller de robes et cottes de drap de soie de toutes couleurs, selon leur état et qualité, pourvu toutefois que ce soit sans aucun enrichissement.....

« Tous gens d'Église se vêtiront dorénavant d'habits modestes, décens et convenans à leur profession, sans qu'ils puissent porter aucun drap de soie, soit en robes, fayes, pourpoints et chausses, ni lesdites chausses aucunement découpées; et si porteront les fayes longs. Les cardinaux porteront toutes soies, et toutefois discrètement, et sans aucune superfluité ni enrichissemens. Les archevêques et évêques, en robes de taffetas et de damas pour le plus, et velours et satin plein en pourpoints et soutanes.....

« Et pour le regard des artisans, gens de métier,

1. *Réglement du 22 avril 1561.*

serviteurs et laquais, avons défendu l'usage de toutes soies, en quelques habits qu'ils puissent porter, et même en doublures de chausses [1]... »

Non-seulement des lettres royales et des édits [2] voulurent réformer les habits; mais le parlement, en les enregistrant, ajouta que le roi serait prié de défendre les coches dans Paris. Une déclaration régla les habillements de toutes les classes. Par un édit, l'autorité royale crut pouvoir remédier, même, au luxe des militaires. « Les gens de guerre ne porteront sur les harnais et caparaçons des chevaux, drap ni toile d'or ou d'argent tiré, ni tissu (n'est pour une fois, en acte notable, comme en une bataille ou journée assignée); mais bien se pourra porter broderies ou taillures d'or ou d'argent, ou de soie en bordures de quatre doigts, et enrichissement de croix [3]. »

Quatre ordonnances, rendues par Charles IX, laissèrent les populations assez peu effrayées par les menaces de ce prince. Bientôt après, une étrange opposition se forma soudainement, lorsque Henri III eut décrété une loi somptuaire qui défendait aux grands de vêtir des étoffes d'or et d'argent.

Les mécontents ne s'avisèrent pas d'aller par la ville en costume de bure. Non, assurément. Ils imaginèrent des porte-manteaux vivants, si l'on peut dire ainsi. Leur vanité blessée esquiva l'ordre royal, en mettant sur les valets les riches habits qu'on interdisait aux maîtres. Les laquais des seigneurs portèrent des livrées de soie relevées par de larges broderies. Chacun pouvait, en voyant un beau valet tout doré sur les coutures, prendre une haute idée du noble personnage qui l'avait à son service, et deviner la fortune de ce personnage.

Mais les dames n'agirent pas comme les gentilshommes. Loin de se venger en chargeant leurs soubrettes de perles

1. *Règlement* donné à Fontainebleau, le 22 avril 1561.
2. Des 17 et 18 janvier 1563, et de 1564.
3. *Édit de* 1573.

et de diamants, ce qui aurait pu leur créer des rivales en beauté, elles s'y prirent d'autre sorte pour échapper à la loi. Comme on leur défendait le brocart, elles firent venir de Milan des robes, sans or ni argent, dont le prix ordinaire s'élevait environ à la somme de cinq cents écus.

Cinq cents écus pour le principal d'une robe ! C'était un chiffre rond. Elles y ajoutèrent cinq cents autres écus en accessoires, en ornements divers : pourfileuses, passements, franges, tortils, cannetilles, arrière-points, etc. ; et elles s'estimèrent heureuses de ce luxe où n'apparaissait ni or, ni argent. Leur amour des belles choses n'y perdit rien. Les robes de Milan valaient bien celles de brocart !

Les cahiers de la noblesse, aux États de Blois (1588), remontrèrent « qu'il ne debvroit être permis aux femmes des advocats, procureurs, trésoriers, bourgeoises et autres femmes *ignobles,* de porter plus chaperon de velours. »

Les femmes nobles écrasèrent par leur luxe les riches bourgeoises ou marchandes. Celles-ci qualifiaient celles-là de « dames à gorge nue ; » les nobles donnaient aux bourgeoises le surnom de « grisettes, » à cause de leur chaussure grise.

Or, les dames à gorge nue « faisaient parade de leurs poitrines ouvertes, montrant sein, cœur, diaphragme et autres parties pectorales qui avaient un continuel mouvement, que ces belles dames savaient donner par compas et mesure, comme une horloge ou plutôt comme un soufflet de maréchal, lequel allumait le feu du cœur des hommes[1]. » La mode du « nu » attira les foudres du Vatican sur les coquettes trop décolletées[2].

Vers la fin du XVI^e^ siècle, légalement les clercs et les nobles avaient seuls le droit de porter des vêtements de soie ; les prélats, les gens de guerre et les hauts gentilshommes de porter soie sur soie : la couleur, comme

1. *Nicolas Montaud,* écrivain du temps.
2. Bulle du pape Innocent XI.

l'étoffe, distinguait aussi les divers états. Les ménétriers ne pouvaient s'habiller que de bleu ou de vert; les bateleurs étaient tenus de porter un bas de chausse d'une couleur et un bas de chausse d'une autre; les bourgeois s'habillaient tout en noir; les hauts dignitaires ecclésiastiques, les nobles, en écarlate; la dernière classe du peuple, en blanc; cependant les grands seigneurs empruntaient souvent la couleur blanche au peuple, mais ils portaient du velours blanc avec des bottes de même couleur.

Parmi les femmes, il n'y avait aussi que celles qui appartenaient à la noblesse qui pussent faire usage de la soie; on les reconnaissait seulement à leurs cachelets, cache-nez, cache-cols, et surtout à la largeur de leurs vertugadins : les dames de la cour avaient seules le privilége de porter des *caleçons* ou *hauts-de-chausses*. Les bourgeoises ne pouvaient coiffer leurs têtes roturières que de chaperons en drap, les femmes nobles faisaient border les leurs en soie; dans la Lorraine, on distinguait même les femmes de nobles des femmes d'anoblis en ce que ces dernières ne pouvaient laisser paraître leurs cheveux. Enfin, on reconnaissait encore aux diamants la qualité des femmes : les princesses et les duchesses seules les plaçaient par double rangée à la tête; seules elles pouvaient enrichir de plus de cinq diamants les couvertures de leurs livres de messe, tandis que les autres femmes de nobles ne dépassaient point cette limite réglementaire.

Sulli avait rédigé comme suit le dernier paragraphe d'une ordonnance : « ... Défense de porter ni or, ni perles, ni diamants, excepté cependant aux filles de joie et aux filous, auxquels nous ne prenons pas assez d'intérêt pour leur faire l'honneur de donner attention à leur conduite... »

Cette malice réussit; dès le lendemain de la publication de l'ordonnance, hommes et femmes s'amendèrent, par respect pour leur renommée. Mais cette reserve fut

temporaire. Elle se changea en luxe d'un nouveau genre pour les femmes, qui firent une toilette secrète au moyen de rubans, de faveurs, de nonpareilles, de parfums, etc. L'expression « obtenir les faveurs d'une femme, » devint aussitôt proverbiale.

Que les lois ne parvinssent pas à empêcher les excès du luxe des habillements, cela étonne peu. Mais les critiques et les ridicules dénoncés à tous, n'obtinrent pas davantage.

Vainement parut une « Chrestienne instruction touchant la pompe et excez des hommes débordez et femmes dissolues, en la curiosité de leurs parures et attiffements d'habits qu'ils portent, avec une brièvе description d'orgueil et vanité de ce monde [1]. » Inutilement encore, Hierome de Chastillon écrivit un « *Bref et utile discours* sur l'immodestie et superfluité d'habits, avec une traduction de deux oraisons prises de Tite-Live... Sur la fin, est mise la déclaration du roy sur la réforme des habits [2]. » Sans succès, enfin, un auteur adressa une « *Remontrance charitable* aux dames et damoyselles de France sur leurs ornements dissolus, pour les induire à laisser l'habit du paganisme et prendre celuy de la femme pudique et chrétienne; avec une élégie de la France se complaignant de la dissolution desdites damoyselles [3]. »

Au lieu de se corriger, les gens luxueux bravèrent la critique, en saisissant toutes les occasions d'afficher leur position sociale et leur richesse.

Lorsque fut publié (1613) un édit de la réforme des habits, des planches gravées plaisantèrent. Dans une on lisait ces vers, dits par un valet :

C'est avec regret que mon Maistre
Quitte ces beaux habillements,
Semés de riches passements
Qui le faisoient si bien paraistre.

1. In-16, *Paris*, 1551.
2. In-4°, *Lyon*, 1577.
3. In-8°, *Paris*, 1581.

Mais d'un autre costé je pense,
Qu'estant avare comme il est,
Assurément l'Édit luy plaist,
Pource qu'il règle la despense.

Je vay donc mettre dans le coffre
Tous ces vestements superflus;
Et quoy qu'il ne les porte plus,
Je ne crains point qu'il me les offre [1].

Dans une autre estampe, une femme disait :

Il faut serrer ces belles jupes
Qui brillent de clinquants divers;
On a pris les dames pour dupes,
Leurs habits n'en sont plus couverts.

Elles ne seront plus en peine,
Pour relever leur entre-gent
De chercher par une humeur vaine
Des estoffes d'or et d'argent.

Pour moy la soye et l'estamine
Me touchent indifféremment,
Et j'auray toujours bonne mine
Pourveu que je sois proprement.

Dans une troisième estampe, une jeune femme disait :

Sans contrevenir à l'Édit,
Philandre, ung chacun me dit
Que je suis plus gentille et belle
En portant de ceste dentelle [2].

A l'apparition de l'édit somptuaire du 16 avril 1634, les estampes abondèrent. On représenta la « Pompe funèbre de la Mode, avec les larmes de Démocrite et les ris d'Héraclite. » Dans cette pièce, nous voyons la Mode portée par quatre femmes, et suivie par un interminable cortége de *faiseuses*, barbiers, brodeurs et tailleurs. Ces pauvres gens, faisant contre fortune bon cœur, élèvent en l'air des bâtons chargés de dentelles et d'ajustements.

1. *Biblioth. imp.* Estampe de 1613.
2. Estampes de la Bibliothèque impériale.

Ils semblent porter une bannière. Au fond de l'estampe, il y a un sarcophage avec cette épitaphe :

Ci-gist sous ce tableau, pour l'avoir mérité,
La Mode, qui causait tant de folie en France.
La mort a fait mourir la superfluité,
Et va faire bientôt revivre l'abondance [1].

Ci gît la Mode ! Les dames du temps durent bien rire sous cape. En effet, elle survécut, malgré les caricatures. Quoi qu'ordonnassent les édits, elle se réfugia à la cour, comme dans un asile inviolable, comme dans le lieu privilégié, comme dans le séjour naturel de l'hermine, des habits dorés, des dentelles et des pierreries.

Une caricature figura un marchand flamand s'arrachant les cheveux et foulant aux pieds des broderies. Il s'écriait :

Que fait-on publier ? Que venons-nous d'entendre ?
Mettons bas la boutique, et de nos passements
Faisons des cordes pour nous pendre.

Plusieurs autres gravures d'Abraham Bosse eurent trait à l'édit [2] ; et enfin une estampe figura « le Courtisan réformé suivant l'édit dernier. »

III

Légiférer suffit rarement, à l'encontre des mœurs établies. L'impuissance des règlements somptuaires, en matière de nourriture, éclata autant que l'inutilité des édits sur les modes. La satire demeura sans force contre les Apicius modernes. On laissa dire un écrivain, voyant dans Le More, Sanson, Innocent et Houart, fameux res-

1. *Estampes de la Bibliothèque impériale.*
2. *Ch. Le Blanc*, Manuel de l'amateur d'Estampes, t. Ier, au mot *Bosse*, 1 vol. in-8°, *Paris*, 1854.

taurateurs sous Charles IX, des « ministres de volupté et de despense qui, en une chose publique bien policée et réglée, seraient bannis et chassés, comme corrupteurs des mœurs [1]. » Personne ne tint compte de l'édit publié par L'Hospital : « Qu'en quelques noces, banquets, festins, ou tables privées que ce soit, n'y ait plus de trois services, à savoir : les entrées de table, puis la chair ou poisson, et finalement l'issue. » L'Hospital ne permettait que six plats à chaque service, et défendait de les doubler, « comme, par exemple, ne pourront servir deux chapons, deux lapins, deux perdrix, mais seulement un de chaque espèce. » Il était plus indulgent pour le rôti. « Quant aux poulets et pigeonneaux se pourront servir jusqu'à trois; allouettes, une douzaine; grives, bécassines et autres tels oiseaux, jusqu'à quatre, et ainsi d'espèces semblables, selon la diversité du pays à qui nous chargeons nos juges de pourvoir plus particulièrement. »

Plus les rois voulaient faire restreindre les dépenses culinaires de leurs sujets, plus ceux-ci se riaient des règlements, dont l'application était très-difficile. La police put agir, quand Louis XIII règla (1629) que, chez le traiteur, on ne pourrait dépenser qu'un écu par tête, que, chez soi, on n'aurait sur sa table que trois services; à chaque service, un seul rang de plats, et, dans chaque plat, six pièces. Mais tout en ayant le droit de pénétrer dans les maisons pour faire exécuter les ordonnances [2], les commissaires de police ne pouvaient bien surveiller les délinquants, lorsque les désobéissances aux lois eurent lieu au sein des foyers domestiques. On condamnait à quarante livres d'amende les convives qui n'avaient pas dénoncé les infractions dont ils étaient les témoins; les officiers de justice, dans le même cas, devaient quitter la table de leur hôte, et poursuivre les

1. *Discours sur les causes de l'extrême cherté qui est aujourd'hui en France, et sur les moyens d'y remédier*, in-8°, *Paris*, 1574.

2. *Ordonnances du 23 janvier 1563, de février 1573, et de janvier 1629.*

contrevenants. Ce furent prescriptions perdues, et l'usage de réglementer les repas finit avec Richelieu.

L'histoire de la nourriture, depuis Henri II jusqu'à Louis XIII, constate moins d'innovations que pour le costume. Cependant, les Français aimaient beaucoup à « faire carrousse, » c'est-à-dire bonne chère, en buvant et en se réjouissant. Le nombre des « boute-tout-cuire, » ou prodigues, bons vivants, était très-considérable. Ces gourmets recherchaient les « friponneries » ou friandises.

On restait toujours couvert, même à table. Selon un contemporain des Valois, les Français mangeaient quatre ou cinq fois par jour, sans règle ni heure fixe. Peu de pain et de fruits; beaucoup de viande. Ils estimaient fort les pâtisseries, c'est-à-dire la viande cuite dans la pâte. Dans les villes, et aussi dans les villages, on trouvait des rôtisseurs et des pâtissiers qui débitaient cent sortes de mets tout prêts, ou du moins arrangés de manière qu'il ne leur manquait que la cuisson [1].

Les plaisirs de la table étaient d'autant plus vifs que les festins avaient plus d'apparat, à la cour, chez les grands seigneurs, et même dans les intérieurs bourgeois. Henri II et François II déployèrent, aux repas, un luxe encore plus grand, peut-être, que celui de François Ier (V. t. V, p. 223), soit en personnel, soit en matériel.

Dans un festin donné par M. de Vieilleville aux principaux habitants de Metz (1553), « au lieu de violons et de haultbois, l'on oyait une scopeterie de deux cents harquebuziers par dehors, en la cour du logis, qui faisoient filer leurs harquebuzades jusqu'à ce que le service fust assis [2]. » Plus tard, dans le repas que la ville de Paris offrit (1571) à Élisabeth d'Autriche, femme de Charles IX, il n'y avait « sorte de fruits qui puisse se trouver au monde, en quelque saison qui soit, qui ne fust là, avec un plat de toutes viandes et poissons : le

1. *Jérôme Lippomano*, Relation des ambassadeurs vénitiens.
2. *Mém. de Vieilleville*, Liv. VI, ch. 7.

tout en sucre, si bien ressemblant le naturel que plusieurs y furent trompez ; » en outre, « les plats et escuelles, enquels ils estoient, estoient faits de sucre. »

Un repas bien servi devait briller par des détails décoratifs. Charles IX alla un jour dîner chez un gentilhomme près de Carcassonne. Le plafond s'ouvrit à la fin du repas. Le roi vit alors descendre une grosse nuée, qui creva avec un bruit pareil à celui du tonnerre, en laissant tomber une grêle de dragées, suivie d'une petite rosée d'eau de senteur. Sous Henri III, on appelait « cadenas » les nefs placées sur la table, parce qu'elles étaient fermées à clef.

Des écrivains ont prétendu que les guerres forcèrent les deux derniers Valois à « faire sur leurs maisons et mangeailles » beaucoup d'économies. Mais il faut arriver à Henri IV, qui ne fut ni fastueux ni gourmand, pour s'apercevoir de ce changement, car, pendant le règne de Charles IX, la vaisselle d'argent avait remplacé les poteries d'étain sur les buffets des bourgeois.

Décrivant une *Collation magnifique à trois services* donnée à Paris en 1596, L'Estoile dit que « les confitures sèches et massepans y estoient si peu espargnez, que les dames et demoiselles estoient contraintes de s'en décharger sur les pages et les laquais auxquels on les bailloit tous entiers. » Pour la première fois, en 1600, il y eut « des tables volantes, » « se départant en deux et s'en allant, » ou « se levant par sous terre. »

Avec le superflu que l'on remarquait dans les festins royaux, bien des familles pauvres eussent été entièrement nourries. Mais le gaspillage semblait importer à l'éclat du prince. « Le reste des viandes de la chapelle du roy était réservé pour le repas des gentilshommes et aumôniers servants de Sa Majesté, archers, écossais, huissiers de salle, et autres qui mangeaient à la table, dont l'officier, qualifié « sert d'eau, » avoit la charge ; il n'y avoit que la chair que le roy mangeoit par dispense ès jours prohibés et défendus par l'Église d'en

manger, laquelle l'aumônier seul devoit faire mettre et serrer dans une corbeille, pour l'envoyer après à l'Hôtel-Dieu, ou aux frères de la Charité, au faubourg Saint-Germain[1]. »

Les repas n'avaient gardé une véritable simplicité que chez les habitants des campagnes, même riches, et chez les habitants pauvres des villes. Tous les jours, le pot bouillant était placé sur la table des premiers. On le relevait par un grand plat de mouton, de veau et de lard. A la fin du repas, le fruit accompagnait quelquefois une tarte, un gâteau. Du vin, rouge ou blanc, était versé dans des verres au fond garni de pimprenelle. Peu de campagnards se servaient de fourchettes ; ils mangeaient avec les doigts [2].

La bouillie ne cessait pas de paraître sur les tables ; mais, au XVI[e] siècle, on ne donna plus aux potages le nom de ragoûts. Deux ragoûts sont demeurés populaires depuis ce temps : le « pot-pourri, » composé de veau, de bœuf, de mouton, de lard et de légumes ; « la galimafrée, » fricassée de volaille assaisonnée avec du vin, du verjus, des épices, liée avec la sauce caméline. Les pâtissiers firent des pâtés avec du veau, du mouton et de la tranche de bœuf. Des gens criaient, par les rues de Paris, de petits pâtés de bœuf haché avec des raisins secs. L'Hospital prohiba cet usage. Les Parisiens se régalaient de talmouses, pièces de pâtisserie faites avec de la crême, de la farine, du fromage, des œufs, du beurre et du sucre, dans la ville de Saint-Denis [3].

Afin d'avoir des poulets bien gras, les métayers inventèrent la castration [4]. L'introduction des dindons en France fut certainement antérieure à l'établissement des Jésuites ; mais ces volatiles ne devinrent communs que sous Henri IV. On servit le premier dindon aux noces

1. *G. Du Peyrat*, Antiquitez de la chapelle du roy.
2. *A.A. Monteil*, Histoire des Français des divers États, t. III.
3. Saint-Denis possède encore la renommée des talmouses.
4. *S. Champier*, Année 1570.

de Charles IX avec Élisabeth d'Autriche (1567), à Mézières [1].

A la cour de Henri III, les épices étaient mangées après chaque mets, pour ainsi dire. Les huîtres, longtemps peu estimées, reprirent faveur sous Henri IV. Ce prince, qui dînait à onze heures du matin, aimait passionnément les huîtres. Le flux de sang qui l'incommoda (1603) pendant son voyage à Rouen, fut attribué à la quantité d'huîtres qu'il avait mangées [2].

Pour les pauvres, l'aliment accoutumé, c'était depuis longtemps la viande de porc. Mais les petits marchands et les ouvriers gagnant bien leur vie, s'arrangeaient pour manger, les jours gras, du mouton, du chevreuil, de la perdrix, aussi bien que les riches. Les jours maigres, ils se permettaient le saumon, la morue, les harengs, que l'on apportait des pays septentrionaux.

L'ancien usage de chapeler le pain se conservait [3]. Usage ridicule, qui enlevait le meilleur de la pâte, et gâtait ainsi les qualités de l'excellent pain de Bourgoin (village de l'Isère). Les vins d'Orléans et de Beaugency avaient autant de réputation que ceux de Bourgogne et de Champagne. La Noue les proclame « délicieux. »

Les liqueurs spiritueuses commencèrent à être connues et recherchées sous Catherine de Médicis. Les Italiens venus en France à la suite de cette princesse, contribuèrent à en propager le goût. C'étaient du « populo » et du « rossolis, » sortes d'eau-de-vie mitigée. Le populo se faisait avec de l'esprit-de-vin, de l'eau, du sucre, du musc, de l'ambre, de l'essence d'anis et de l'essence de cannelle; le rossolis, tirant son nom de la plante *ros solis*, se composait d'eau-de-vie, de sucre et de quelques parfums. Les meilleures liqueurs venaient de Montpellier. Les plus douces, les plus agréables étaient fabri-

1. *Hurtaut*, Dictionn. histor. de la ville de Paris.
2. *Mémoires de L'Estoile*.
3. *L'Isle des Hermaphrodites*.

quées en exprimant le suc des fruits, — de la groseille, de la cerise, de la fraise, de la framboise.

Des glacières existaient. La glace fut employée comme rafraîchissement sous Henri III, qui la mêlait dans les boissons et dans les liqueurs. Les princes, puis les gentilshommes, et, plus tard, les bourgeois suivirent son exemple.

Dès l'année 1636, le thé fut connu à Paris [1], préconisé par Séguier, [2] mais peu en usage dans le monde, quoique certains individus prétendissent qu'il contribuait à donner de l'esprit. Quelques années plus tard, le médecin Jonquet devait appeler le thé « herbe divine, » et le comparer à l'ambroisie.

Il y eut une sorte de rénovation de la cuisine française, sous Richelieu. Les plats délicats abondèrent, remplaçant les grosses viandes, préparées comme chez les Esquimaux. Dans la boutique de Guy, célèbre traiteur de Paris, les bons morceaux trouvaient des connaisseurs, et les Français, déjà, estimaient que, en fait de nourriture, la qualité doit l'emporter sur la quantité.

IV

En parlant des hommes de plume, nous avons signalé les services rendus à l'histoire par les mémorialistes des temps modernes, comme par les poëtes du moyen âge [3]. Les œuvres des uns et des autres comblent les lacunes des annalistes, au point de vue des mœurs publiques et privées ; Brantôme complète Montluc, autant qu'Eustache Deschamps a complété Jean Froissart ; Bassompierre et Tallemant des Réaux nous en apprennent plus, assurément, que l'historien Pierre Mathieu, sur la société fran-

1. *Legrand d'Aussy*, Vie privée des Français, t. III, p. 116.
2. *Lettres de Guy-Patin.*
3. Voir t. III, p. 353-356, et t. V, page 420.

çaise, du commencement de la seconde moitié du XVI^e^ siècle à la fin de la première moitié du XVII^e^.

Quand Bassompierre nous conduit à la cour et près de ses amis, les gentilshommes, quand Tallemant des Réaux rapporte les mille cancans de l'hôtel de Rambouillet, les anecdotes contemporaines, les ridicules de gens en évidence, tous deux dessinent d'après nature. Bassompierre nous montre la frivolité et les défauts essentiels de la noblesse ; Tallemant ne manque pas d'enregistrer les humiliations de la bourgeoisie.

Pour peu qu'on lise avec attention, aussi, les autres écrivains du même temps, les hommes qui, en vers ou en prose, ont reproduit ce qu'ils voyaient et entendaient, on demeure convaincu que la légèreté était le fait de la société française, sous l'implacable Richelieu comme sous l' « homme-reine » Henri III.

Tout est léger, tout est frivole chez le grand seigneur, chez l'ecclésiastique, chez le bourgeois. Ils rient des sévères principes de morale ; ils se plongent dans le plaisir et les aventures. Les types accentués qui nous ont occupé, et dont les actes aboutirent souvent au drame, n'empêchent pas les hautes et moyennes classes de continuer la vie joviale, railleuse et licencieuse des héros de Brantôme.

Ambition, égoïsme, impudence, irréligion, fanatisme, hypocrisie, calomnie, haine, ces sentiments s'accordent avec la légèreté générale. On conspire sans motifs, et l'on meurt gaiement ; on « fait son chemin » sans scrupules, pourvu que la vanité puisse être satisfaite. Les convictions, en religion, en politique, en morale, sont bien rares ; le besoin de briller par la position, par l'argent, par l'esprit, dirige les hommes et les femmes. Nous ne sommes plus au temps de la Réforme, où l'enthousiasme religieux, de part et d'autre, a créé des désintéressements sublimes. La génération qui succède aux ligueurs se targue de scepticisme ; elle est énervée, impudente, vouée aux petits intérêts de personnes.

Nicolas Vauquelin, seigneur des Yveteaux, poëte, d'abord précepteur du duc de Vendôme, le bâtard de Henri IV, avait ensuite été chargé de l'éducation de Louis XIII. Il s'était fait renvoyer de la cour à cause de ses mœurs aussi licencieuses que ses vers, selon les uns, à cause de ses mauvais propos contre le maréchal d'Ancre, selon les autres. Des Yveteaux disait que les courtisans appelaient le « bon temps » le temps où les pensions étaient bien payées. Il tenait « à se faire estimer du prince, et à le voir rarement ; » il voulait avoir « beaucoup d'honneur sans peine et peu d'enfants sans femme. » Cette morale commode trouvait nombre d'adeptes. M. de Chevry déclarait cyniquement « qu'il falloit tenir le bassin de la chaise percée à un favori, pour l'en coiffer après, s'il étoit disgrâcié. » Et ce président des comptes, agissant en conséquence, méritait son épitaphe :

Ci-gict qui fuyait le repos,
Qui fut nourri dès la mamelle
De tributs, de tailles, d'impôts,
De subsides et de gabelle ;
Qui mêlait dans ses aliments,
Du jus de dédommagement,
De l'essence du sol pour livre.
Passant, songe à te mieux nourrir.
Car si la taille l'a fait vivre
La taille aussi l'a fait mourir [1].

L'opinion publique, par des explosions soudaines de mépris, se vengeait des égoïstes puissants ; mais elle n'arrêtait ni leurs convoitises, ni leurs manœuvres, ni leurs succès. Ces malins passaient outre, comme il convient à des hommes cuirassés contre les traits de la satire.

Des maximes relâchées, sur toutes choses, circulaient parmi les gentilshommes reçus à la cour. L'essentiel, pour eux, c'était de ne point contrevenir au code de

1. *Guy-Patin*, Lettres, t. Ier, in-8° ; *Paris*, 1846.

l'élégance. Bassompierre, toujours adoré des femmes, faisait envie à ses amis, qui n'eussent pas manqué de partager les « belles nuits » de ce favori avec ses maîtresses. Combien d'autres marchaient sur ses traces ! Aucun n'atteignait une réputation comparable à la sienne. A Dampierre, M. de Chevreuse possédait un petit parc. Quand il fallait se confesser, « le même carrosse qui alloit quérir le confesseur emmenoit les mignonnes et les reprenoit en ramenant le confesseur. » Rien de plaisant comme cela. La cour et la ville se délectaient à redire l'aventure.

Au chapitre des maîtresses succédait le total des dettes. On ne les payait point.

> Mais il n'est pas bon gentilhomme
> Qui ne doit rien à ce jourd'hui [1],

disait un noble, bohémien et poëte [2]. Dès que le dernier écu manquait, et lorsqu'il n'avait plus d'effets à engager chez Renaudot (V. plus haut, p. 470), le dissipateur « faisait un trou dans la nuit, » expression proverbiale ayant le même sens que faire un trou à la lune. Au bout de quelque temps, il revenait. Le roi avait payé ses dettes, et s'était fait ainsi de lui un serviteur forcément dévoué. Notre homme, ramené au port, se moquait des brocards et oubliait vite les mésaventures.

Lorsque nombre de grands seigneurs affichaient leurs défauts et leurs vices, chaque jour pouvait éclairer un nouveau scandale. Mais les bien informés ne s'indignaient pas. Ils plaisantaient. Sous des noms supposés, on racontait les faiblesses des hommes et des femmes considérables. Quelquefois, les critiques citaient les vrais noms des gens qu'ils attaquaient par des épigrammes risquées.

Un joli mot, une égrillarde pointe servait plus un

1. *L'Espadon satirique*, par le sieur d'Esternod, p. 116.
2. Voir plus haut, p. 394.

homme que des actes sérieux. Marie de Médicis ayant dit au comte du Lude : « Apportez-moi mon voile, » le comte répondit : « Un navire qui est *à l'ancre* (au maréchal d'Ancre) n'a pas besoin de voiles. » Le comte du Lude passa aussitôt pour un homme de valeur. Quand madame de Rambouillet voyait la comtesse d'Alais, grande et grosse femme, elle disait qu'il lui semblait voir le colosse de Rhodes. Des courtisans mécontents déclaraient haut que l'accouchement d'Anne d'Autriche, après vingt ans de mariage, était « un miracle dû à Mazarin. » Le cardinal du Perron, à qui madame de Simier demandait si faire l'amour était véritablement un péché mortel, répondait : « Non, car si cela étoit, il y a longtemps que vous en seriez morte. »

En causant, perpétuellement les interlocuteurs citaient les gens par leurs sobriquets. Montluc répétait sans cesse à Catherine de Médicis que les protestants se disposaient à reprendre les hostilités. Au lieu de l'écouter, on riait de ses avis, et on le surnommait « Corne-Guerre. » Le Camus, maître des requêtes, se vantait d'avoir de belles mains, et s'attirait le sobriquet de « Patte-Blanche; » de même, l'on appelait avec un peu de mépris Bullion, gros, court, rouge, et aimant la bonne chère, le « Gros-Guillaume raccourci, par allusion à l'acteur comique [1].

D'un mot, d'une fantaisie, d'un ridicule dépendirent, maintes fois, les faveurs accordées à certains individus. Richelieu fit avoir le cordon bleu à Bullion, le « Gros-Guillaume raccourci, » en disant au roi : « Sire, ce serait une plaisante chose que cette figure avec le cordon [2].

A cause du grand nombre d'ecclésiastiques employés par les gouvernants, la plaisanterie s'attaquait aux dévots de forme, plus préoccupés des biens temporels que des spirituels. Bautru remarquait : « Il y a des *avanceurs* de Pâques et des *continueurs de Mardi-Gras*, indiquant par là que peu de gens observaient entière-

1. Voir plus haut, p. 429 et suivantes.
2. *Tallemant des Réaux*, Historiettes, t. III.

ment le carême. » Somme toute, on parlait bien cavalièrement des hommes d'église. Tel moqueur dénonçait un prédicateur qui disait : « Monsieur Saint-Augustin, Monsieur Saint-Jérôme; » tel autre racontait des historiettes galantes sur l'aumônier d'une princesse, ou sur un curé joueur. Enfin un pamphlétaire imprimait :

Un archevêque est amiral,
Un gros évêque est caporal,
Un prélat préside aux frontières,
Un autre a des troupes guerrières;
Un capucin pense aux combats,
Un cardinal a des soldats,
Un autre est généralissime.
O France! connais qu'ici bas
Ton église, si magnanime,
Milite et ne triomphe pas[1].

Quelques plaisantins croyaient se montrer bien méchants à l'égard des Jésuites, en les appelant « pères Loyolistes. » L'épithète passa de bouche en bouche, et les pères ne parurent pas s'en fâcher beaucoup.

Il est à remarquer que l'incrédulité gagnait déjà les masses, soit en fait de religion, soit par rapport au droit divin de la royauté.

Les violations de priviléges, assez rares avant le XVII^e^ siècle, devinrent plus fréquentes sous Louis XIII, époque où l'on osa contester la légitimité des aides. Les bourgeois jouaient à la noblesse; l'argent leur donnait cette audace. Il leur semblait bon d'être riches et de paraître nobles. Force fut d'enjoindre « à tous gentilshommes de signer à l'avenir tous les actes de leur nom de famille, et non de celui de leurs terres, pour les distinguer des roturiers à qui on avait permis de porter le nom des fiefs qu'ils possédaient[2].

Au compte de la débauche, bourgeois, anoblis ou non, et nobles se valaient, à peu de choses près. Les uns et

1. *Tableau de la vie et du gouvernement de Richelieu*, p. 130.
2. *Code Michau*, Article 201.

les autres fréquentaient les femmes d'une « bonne robe, » c'est-à-dire celles qui se conduisaient mal. Ils se servaient d'entremetteurs et d'entremetteuses. En Lorraine, aux saints jours du carême, les paillasses des courtisanes étaient brûlées ; mais cet usage n'existait pas à Paris, où les courtisanes agissaient au grand jour, quoique, sur les plaintes du procureur du roi, il fût défendu aux Parisiens de loger des personnes de mauvaise vie, des filles publiques, lesquelles devaient quitter la ville ; [1] quoique la Le Noble, fameuse courtisane de Paris fût embarquée par ordre d'Anne d'Autriche, pour être envoyée au Canada. Le peuple appelait, assez plaisamment, « valétudinaires » les femmes qui se livraient à des valets. Quelques scandales donnèrent cours à cette locution expressive.

Les étuves participaient de l'hôtel garni et du restaurant. Elles servaient aux rendez-vous amoureux. Les baigneurs, agents d'intrigues, confidents des gens de plaisir et des femmes galantes, possédaient une nombreuse clientèle. Parmi les viveurs, celui-ci allait passer quelques jours aux étuves, pour échapper à la curiosité de ses amis ou à la poursuite de ses créanciers ; celui-là espérait y trouver des dames de cour déguisées et masquées, des bourgeoises séduites et achetées ; un dernier voulait faire des parties de vin, de jeu et de débauche [2]. Louis XIV, en sa jeunesse, alla souvent coucher dans les étuves du baigneur Lavienne, dont il fit plus tard son valet de chambre.

Beaucoup de brelans et d'académies de jeux s'étaient établis. Là circulèrent les premiers louis d'or, en compagnie des monnaies d'argent de Louis XIII, du pied-fort, du demi-quart d'écu blanc, ou louis d'argent.

Au moment où l'indignation générale se prononça, selon beaucoup de gravures [3], contre les désordres des jeux

1. *Ordonn. du lieutenant de police,* du 19 juillet 1619.
2. *Lettres de madame de Sévigné,* année 1655.
3. *Bibliothèque impériale,* Cabinet des estampes.

(1611), Paris comptait quarante-sept brelans, dont chacun payait au lieutenant civil une pistole [1]. L'argent et les bijoux perdus aux jeux de hazard par des mineurs pouvaient être réclamés en justice par ces derniers, ou par leurs parents, tuteurs et curateurs.

D'ailleurs, conformément aux lois les plus anciennes, car Justinien déclarait : « Celui qui aura gagné aux jeux de hazard, n'aura point d'action pour se faire payer..., » l'autorité n'admit pas les dettes de jeu [2]. Le perdant majeur qui payait, était impunément la dupe du tricheur. Le monde se moquait de lui. Pourquoi s'était-il exposé à la mauvaise fortune ?

Les personnes masquées jouaient quelquefois entre elles un jeu appelé « mommon. » Ce jeu consistait dans le défi d'un coup de dés qui ne comportait pas de revanche. Le silence était prescrit aux joueurs comme une des principales conditions du défi [3]. L'autorité classa le mommon au nombre des jeux illicites, parmi lesquels ne figurait pas le trictrac. Interdiction des jeux de paume. Tout propriétaire convaincu d'avoir toléré des jeux de hazard dans sa maison, encourait l'infamie, ne pouvait léguer ses biens par testament, ni exercer un emploi public. Il était banni de la ville.

A partir de la Saint-Barthélemi, les expositions à Montfaucon devinrent plus rares ; le gibet allait tomber en ruines. On tuait moins, mais les voleries et les escroqueries florissaient. Les quêtes organisées à domicile par les religieux des divers ordres, servaient de prétexte aux vols les plus hardis. Il y avait des « félons de dévotion [4], » sans compter les gaillards qui « grivellaient, » ou faisaient profit sur les commissions dont ils étaient chargés.

Des voleurs, parfaitement vêtus, s'introduisaient dans

1. *Journal de L'Estoile*, 12 avril 1611.
2. Article 157 du *Code Michau*.
3. *Dictionnaires de Nicod, Ménage et Furetière*.
4. Expression de Scarron.

les logis, comme pour affaires. Ils mettaient le poing sur la gorge du maître de la maison, et le baillonnaient à l'aide d'une « poire d'angoisse, » instrument ayant la forme d'une bille percée de petites ouvertures, qu'on faisait entrer de force dans la bouche. Un resort était pressé. La bille se développait, se hérissait de pointes, et empêchait le patient de crier, jusqu'à ce que, par le secours d'une clef, la poire d'angoisse revînt à son premier état [1].

Les pillages des gens de guerre ont été par nous signalés. De plus, toutes les villes, toutes les campagnes de France redoutaient les assassinats, les violences et les « volleries. » En vain le parlement rendait arrêts sur arrêts. Les « pages » et « laquais, » surtout, se distinguaient autant par leurs roberies que par leurs insolences. Le Châtelet condamna un page à mort (19 janvier 1633). Immédiatement, les pages et laquais voulurent soustraire le condamné à la justice. Le lieutenant criminel prit quelque peur : l'exécution eut lieu pendant la nuit.

Attroupés, les pages et laquais jouaient d'ordinaire aux cartes et aux dés dans l'intérieur du palais de justice, sur les bancs mêmes des procureurs. Ils portaient des armes, fréquentaient les cabarets et le reste.

Cependant, l'autorité avait réglementé trés-rigoureusement la position des domestiques. L'édit sur la police générale du royaume portait, à leur égard : « Faisons défense à tous serviteurs de laisser leurs maîtres et maîtresses, pour aller servir d'autres, sans le gré et consentement desdits maîtres et maîtresses, ou pour quelque cause et occasion légitime et raisonnable; et pareilles défenses à toutes personnes de recevoir un serviteur sortant d'une autre maison, que préalablement, ils ne se soient enquis du maître ou maîtresse, s'ils lui

1. *Histoire générale des larrons*, Livre II, chap. XVI; *D'Aubigné*, Hist. univ., Liv. IV.

ont donné congé, et pour quelle cause et occasion il sort de ladite maison, ou que le serviteur en ait certification par écrit; le tout sous peine de 20 livres parisis d'amende. — Faisons défense, sous les mêmes peines, à toutes les personnes de suborner serviteurs ou valets étant de service pour laisser leurs maîtres ou maîtresses, et venir à leur service ou d'autres personnes. — Les serviteurs ou valets qui ont accoutumé de se louer à temps, certains prix, seront tenus de fournir l'an entier, s'il plaît à leurs maîtres, sinon qu'ils eussent raison ou occasion légitime de se retirer plutôt; pareillement, ceux qui seront loués pour un ouvrage à faire, ne se pourront retirer avant l'ouvrage fait, sinon du gré des maîtres ou maîtresses, ou pour occasion légitime, sur les peines que dessus [1]. »

Les maîtres de maison étaient astreints à délivrer aux domestiques sortant de chez eux un certificat propre à éclairer sur la moralité de ceux-ci [2].

Crispin et Scapin existaient réellement. On disait : « hardi comme un page; » et l'on ajoutait : « voleur comme un valet. »

Les filous, ayant un jargon, le « narquois, » espèce d'argot que des gens de noble condition trouvaient fort drôle, jouaient tour à tour les personnages de bateleurs, de gentilshommes, de soldats, de capitaines, de manouvriers, de faquins et de mendiants. Ils « opéraient » aux halles, dans la grand'chambre du parlement et la salle des Pas-Perdus qui la précédait, dans les églises, surtout au Pont-Neuf. Quelqu'un demandait à un laquais que l'on envoyait rue Dauphine, s'il reviendrait bientôt. « C'est, répondit-il, selon les chansons qu'on chantera sur le Pont-Neuf. » Un Languedocien, croyant qu'on volait à toute heure en ce lieu mal famé, y passa et se mit à courir de toute sa force, en tenant

1. *Fontanon*, t. I, p. 805.
2. *Collection Lamoignon*, Arrêt du 21 février 1565; *Frégier*.

son chapeau à deux mains. Il trouva un homme du pays qui lui dit : « Qu'y a-t-il donc? — J'ai passé, répondit-il, et j'ai encore mon chapeau. » Un autre laissa sa montre à un de ses amis d'Orléans, de peur qu'on ne la lui volât sur le Pont-Neuf [1].

Malgré de tragiques dénouements, la population prenait au comique les aventures de personnes volées, et les scènes de filoux lui paraissaient amusantes. Elle s'intéressait aux chefs de bandes, à Petit-Jacques, redouté à Paris, dans les villes et les campagnes voisines. Ce Petit-Jacques se rendait mystérieux à ses compagnons eux-mêmes, qu'il réunissait tous les soirs vers minuit, sous une des arches du Pont-Neuf. Là, cette bande décidait les expéditions. Chacun avait son rôle. Celui qui ne rapportait aucun butin, était parfois tué d'un coup de poignard par le violent Petit-Jacques, ou jeté à la rivière par sa compagnie, composée d'aspirants et de maîtres [2].

Au bruit d'une invention maligne de voleurs, belles dames et galants cavaliers s'extasiaient dans les boudoirs et les salons, Au fond des boutiques, aussi, ces récits d'entreprises nocturnes éveillaient la curiosité des bons marchands. Tout le monde était à l'affut de nouvelles aventures.

Chose singulière : les filous les plus expérimentés avaient adopté un brillant costume, — habits de panne de soie, de drap d'Espagne, avec l'épée. En vérité, leur audace était merveilleuse. Ils avaient de l'esprit, ils semblaient vouloir et mériter qu'on parlât d'eux.

Par exemple, ils furent excessivement habiles à l'égard d'un célèbre avocat nommé Polidamor. Trois bandits déterminés rencontrèrent un soir notre homme, accompagné d'un jeune laquais. Ils l'arrêtèrent, le fouillèrent, et, ne trouvant point sa bourse, ils lui ôtèrent son

1. *Tallemant des Réaux*, Historiettes, t. X.
2. *Histoire générale des larrons*, Liv. Ier, chap. 35.

manteau, tout neuf et de grand prix. Polidamor convint avec eux de trente pistoles, pour racheter ce manteau. Le lendemain, il alla au rendez-vous indiqué, où il reçut, outre le vêtement en question, un billet curieux. Au bas était un cachet à cire verte, avec ces mots écrits en grosses lettres : « La grande bande y a passé. »

C'était un passeport accordé au volé contre de nouvelles tentatives de vol.

En effet, comme il revenait à son logis, Polidamor fut assailli par trois autres malfaiteurs qui lui demandèrent la bourse ou la vie. L'avocat leur présenta le billet protecteur, et il put passer son chemin, rentrer dans sa famille, raconter le traquenard dont il sortait si heureusement [1].

Au lieu de chercher à détruire ces bandes, le public, opposant les « rougets » aux « grisons, » et racontant partout les histoires semblables à celle de Polidamor, défrayait les conversations avec les tours de Petit-Jacques.

Rien de plus agréable à entendre, entre deux prises de tabac!

Car le tabac était en vogue. Dans les premiers temps de son importation, les grands seigneurs et les grandes dames le râpaient eux-mêmes. Au règne de Louis XIII, aux « petits-maîtres, » dont nous ne tarderons pas à juger la conduite politique, nous devons l'usage fréquent de priser et de fumer du tabac.

Tout d'abord, cette habitude obtint une telle vogue que le pape Urbain VIII crut devoir excommunier les gens qui prenaient du tabac dans les églises. Les débitants de boissons ne purent vendre du tabac. Ce droit appartint aux apothicaires, après « ordonnance du médecin [2].

Ainsi contrariés, les priseurs allèrent au jeu, dans

1. *Histoire générale des larrons*, Liv. Ier, ch. 20.
2. *Ordonnance de police du 30 mars 1635.*

des endroits équivoques, pour satisfaire leur innocente passion. Là, on les volait, on les pillait. Il fallut que l'administration leur interdît de se réunir dans les lieux publics ou ailleurs [1].

A quoi attribuer une pareille défense, sinon au besoin qu'ont toujours eu les gouvernements d'augmenter les manies populaires en les voulant détruire par décret?

De l'autre côté de la Manche, Jacques Ier avait composé un écrit contre le tabac. Les amateurs de la poudre noire laissèrent dire. Ils avaient toute possibilité de se contenter, sur ce point, au coin de leur feu, avec leurs amis.

Pour prendre le tabac, ils se procuraient des « tabaquières [2] » de fer blanc, de noix de coco, de châtaignes de mer, d'ivoire, d'argent, d'écaille incrustée d'or, atteignant parfois la valeur de cinquante livres, et plus [3].

V

En famille, les amateurs de tabac se livraient librement à leur goût. Eh bien, plaçons-nous devant leur âtre pétillant, afin d'avoir quelque idée d'une famille française sous la Ligue, sous Henri IV, et sous Richelieu.

Aussi bien dans les châteaux que dans les cabanes, la vie de famille s'était adoucie, à mesure que les guerres religieuses et civiles avaient disparu. On goûtait, plus qu'autrefois, les charmes de l'intimité. Quand les intrigues politiques, pour ou contre le cardinal, assombrissaient l'existence des grands, les portes closes assuraient

1. *Arrêt du* 23 *juin* 1629, t. XI, p. 199, Collect. Lamoignon ; *Ordonn. de police,* du 30 mars 1635.

2. *Dictionn. de Furetière.* On a dit depuis Tabatières.

3. *A. Monteil,* Hist. des Franç., des divers États, t. IV, ch. 41.

presque la tranquillité du foyer domestique, chez les humbles et chez les pauvres.

Sans doute le protestant, dans son logis, n'oubliait pas les paroles de M. de Villemongis, luthérien martyrisé qui, trempant ses mains dans le sang de ses amis déjà exécutés, et les élevant toutes rouges, avait crié d'une voix forte : « C'est le sang de tes enfants, Seigneur ! Tu en feras la vengeance ! » Mais il priait en silence, et peu à peu, il s'accoutumait à recevoir chez lui des catholiques.

De même le catholique ne se croyait plus absolument damné, lorsque sous son toit ou à sa table se trouvaient des protestants. Par les mariages mixtes, une concorde forcée existait dans les familles, entre les membres de diverses religions ou de communions différentes.

Il est certain que le riche n'entretenait guère de relations avec le pauvre, et qu'aucune pensée d'égalité ne rapprochait les classes nobiliaire, bourgeoise et plébéienne. Néanmoins, les besoins de la vie, joints aux progrès de la civilisation, faisaient déjà comprendre que l'intérêt de chacun commandait l'aménité dans les rapports de proches à proches, de voisins à voisins, de compatriotes à compatriotes.

Autour d'un chef de famille se groupaient des enfants et des domestiques, se voyant sans cesse, — aux villes, dans un vaste hôtel ou dans une boutique, — aux campagnes, dans un château ou dans une métairie. L'adoucissement des mœurs en résultait généralement, et les formes polies y gagnaient beaucoup.

Dans le taudis de l'ouvrier, dans la chaumière du laboureur, ces améliorations ne pénétraient pas toujours par suite des relations d'individus à individus ; mais en toute demeure, la loi et les usages accomplissaient leur œuvre.

Pour la vie privée, comme pour la vie publique [1], la

1. Voir plus haut, p. 231.

société moderne débutait. Des institutions, des règlements, des habitudes nouvelles, qui n'ont pas disparu, dominaient dans les intérieurs domestiques.

Désormais, les familles se souhaitèrent la bonne année au cœur de l'hiver. En effet, l'année commença, non plus le samedi saint après vêpres, mais le premier janvier [1]. Le parlement, semble-t-il, ne consentit à ce changement qu'un peu plus tard [2]. On réforma le calendrier grégorien [3], en retranchant dix jours au mois d'octobre.

Par les courriers, qui se nommaient les « ordinaires, » des cadeaux étaient envoyés aux parents et connaissances. Hennequin, maître des requêtes, faisait des présents à Marie de Médicis, qui les renvoyait à sa femme. Déjà, de charmantes êtrennes sortaient des magasins de Paris, pour fêter le renouvellement de l'année.

Aux réunions intimes, présentement fréquentes, on célébrait la fête des parents avec des bouquets ; et chaque fois qu'un heureux événement avait lieu dans un intérieur, cet événement suggérait aux hôtes l'idée de festoyer un peu. Prendre le thé, le chocolat surtout, dont Richelieu raffolait, voilà ce qui, dans les maisons aisées, permettait de se livrer aux douces causeries, aux épanchements de famille.

Sous la protection des lois, quelquefois illusoires, mais évidemment inspirées par des désirs de progrès, et un peu par des intérêts naissants d'égalité, les Français pouvaient vivre en paix, honorablement, agréablement, dépensant leur fortune en plaisirs de mille sortes, — théâtre, jeux, fêtes, livres, objets d'art. Leur domicile était sûr, si la vie, au dehors, leur présentait quelques périls, comme nous l'avons vu, parce que la police se faisait mal.

Quiconque était poursuivi par des créanciers, sans

1. *Édit de Roussillon en Dauphiné*, de 1564.
2. Vers 1567.
3. *Édit de* 1582.

pouvoir puiser dans la bourse d'un traitant, sans posséder l'amitié d'un puissant personnage, essayait vainement d'échapper aux hommes de justice. Car les huissiers et sergents instrumentaient par tout le royaume [1]. Les huissiers à la cour de Cassation ont seuls ce droit, de nos jours.

La liberté individuelle n'existait pas encore; par le temps de conspirations qui courait, des arrestations non motivées venaient troubler souvent le repos d'un innocent. Il fallait se cacher, fuir, jusqu'à ce que le temps eût endormi les limiers de la police.

Beaucoup de droits, attribués aux chefs de famille, laissaient leur autorité intacte. Malheureusement, les rapts et mariages illégitimes contrariaient trop souvent leurs projets. Des prêtres bénissaient un mariage, sans le consentement des père et mère, de la fille ou de la femme enlevée. Pourtant, sous peine d'exhérédation, les fils majeurs de trente ans et les filles majeures de vingt-cinq devaient prendre, avant de se marier, l'avis et le conseil de leur père [2].

Les mariages secrets étaient défendus.

Légalement, le curé du domicile des époux recevait le consentement des futurs avec l'assistance d'un notaire [3]; mais, dans la pratique, le curé instrumentait seul, sans officier public. Les mariages *in extremis*, réparation souvent tardive faite à l'honneur d'une femme séduite par une personne de qualité, ne produisaient aucun effet civil.

C'était l'orgueil aristocratique mis dans la loi. Puis on pensait que « les mariages qui se font par amourettes finissent par noisettes, (querelles) [4]. »

Un réglement fixa la maximum des dots, lesquelles ne pouvaient excéder, pour les filles, dix mille livres

1. *Déclaration du 17 juillet* 1633.
2. Principe puisé dans l'ordonnance de 1556.
3. *Déclaration de* 1639.
4. *Brantôme,* Capitaines français.

tournois. Comme on devait éluder une pareille entrave aux unions convenues !

Chez les Lyonnais, les Dauphinois, les Provençaux, les Languedociens, les Limousins et les Gascons, la puissance du père était telle qu'il donnait la moitié de ses biens à son fils aîné. Celui-ci venait ensuite au partage des biens avec ses frères, comme s'il n'avait rien reçu [1].

Un second mariage, — appelé « noces réchauffées, » — se célébrait la nuit, et le charivari contre les veufs et les veuves bravait les excommunications. Il était fait par des gens « marchant en larves et masques, jetant poisons, breuvages vilains et dangereux devant les portes des secondement mariés, excitant fumées puantes, sonnant tabourins, faisant toutes choses vilaines et sales qui se peut penser, jusques à tant qu'ils aient des mariés tiré certaines sommes d'argent comme par force [2]. »

Lorsqu'une femme était en couches, elle devenait l'objet d'une sorte de culte pour toute sa famille. L'accouchée trônait, en quelque sorte, dans la maison. On la soignait, on la veillait, on s'efforçait de la distraire. L'usage était de lui lire la vie de sainte Marguerite. Après sa délivrance, les gens qu'elle connaissait apprenaient vite l'heureuse nouvelle. Une fête de famille s'organisait, avec repas joyeux.

A la naissance d'un enfant, les parents faisaient tirer son horoscope, comme fit Henri IV lorsque naquit Louis XIII. Un astrologue était caché près de la chambre d'Anne d'Autriche, au moment où celle-ci mit au monde Louis XIV.

Une nourrice était donnée à l'enfant, soit au logis de la mère, soit à la campagne. Montaigne pensait, néanmoins, que les nourrices mercenaires pervertissent les sentiments de la nature. Dès l'âge de deux ou trois ans,

1. Principes du droit romain.
2. *Ordonn. synodale de l'archevêché de Lyon, ann.* 1577.

l'enfant était confié à une femme, sorte d'institutrice. Le garçon recevait un instituteur, un gouverneur. Devenu écolier, il suivait les cours sans quitter la maison paternelle, quand il habitait une ville d'université. Selon la coutume ancienne, il contribuait avec ses camarades aux émoluments des professeurs. Dans les premiers jours de juin, on offrait à ceux-ci un citron, où six écus d'or étaient fixés; et le cadeau était contenu dans un verre de cristal, qu'on appelait « landit [1], » du nom de ce congé célèbre dont les collèges jouissaient et jouissent encore.

En petit comité, les Français « avaient musique. » Des joueurs de viole, des chanteurs et chanteuses délectaient la société. Un divertissement à la mode, dans les châteaux, consistait, depuis un assez long temps, à réciter des histoires plaisantes ou amoureuses, à l'imitation du *Décaméron* de Boccace. Anne d'Autriche introduisit en France le mot et la chose de « medianoche, » repas en gras qui se faisait après minuit sonné, particulièrement dans le passage d'un jour maigre à un jour gras.

Un autre divertissement plaisait beaucoup, celui des sociétés de « sans-vert, » existantes depuis quatre siècles. Le principal statut de ces sociétés ordonnait de porter sur soi une petite branche de verdure, pendant les premiers jours du mois de mai. Les sociétaires, hommes et femmes, jouissaient du droit de se visiter à toute heure de la journée, depuis l'aurore jusqu'à la nuit, en négligé comme en toilette, afin de s'assurer que chacun était muni de la branche de l'espèce de verdure déterminée par la compagnie. Celui qui se laissait surprendre sans cette branche ou avec cette branche déjà fanée, recevait un seau d'eau sur la tête, et donnait un gage représentant le prix d'une amende, dont le produit s'appliquait à des plaisirs variés.

Mille sortes de jeux, plus ou moins innocents, — ceux

1. *Legrand d'Aussy*, Vie privée des Français, t. Ier, p. 251, 252.

de la rime, des propos interrompus, des Valentins, du jardin Madame, de la navette et du balai, — faisaient concurrence aux jeux de cartes. Le soir, aux veillées, à la clarté des « lampes et des chandelles, » s'éclairant dans tous les sens, consommant une petite quantité d'huile, et vendues par Louis Cellier et Louis Deschamps, habitants de Grenoble, on montait des parties. Les joueurs calculaient avec des jetons, ce qui a été longtemps en usage, et les pertes, modestes, contrastaient avec celles que certains imprudents éprouvaient dans les maisons de jeux publics [1].

Aux jours d'été, les gens de fortune se procuraient le plaisir de la campagne ou allaient passer quelque temps aux eaux. Louis XIII, Anne d'Autriche et Richelieu séjournèrent (1632) aux sources d'eaux minérales ferrugineuses de Forges-les-Eaux. Les trois sources prirent le nom de la Reinette, de la Royale et de la Cardinale. Elles furent dès lors très-fréquentées. Les eaux de Forges, comme toutes les autres, figurèrent parmi les panacées.

Henri III donna aux Parisiens le goût des chiens. Il allait « par les rues et les maisons de Paris prendre les petits chiens damerets, » qu'il laissait courir dans ses appartements. Ses sujets l'imitèrent et, jusque dans les salons, sous Henri IV et Louis XIII, les invités purent caresser ces petites créatures, pour faire ainsi leur cour aux dames, auxquelles ils offraient aussi des friandises, car le beau sexe avait droit à tous les hommages.

Celui qui cherchait à plaire aux belles leur adressait des vers. Nous nous rappelons tous les poëtes galants de l'époque.

L'inconstance, en amour, était très-admise. Il y avait un langage spécial pour parler aux femmes, dont l'influence grandissait au point de dominer les hommes, comme on le verra au livre du « Français frondeur. »

1. Voir plus haut, p. 535 et 536.

Le câlinage, la niaiserie, le commérage et la nullité de la conversation bourgeoise, éclataient sans cesse.

Près des dames, les fadeurs réussissaient souvent. Le poëte Maillet signa ainsi une lettre d'amour : « Celui qui ne peut commencer de vous espérer, ni finir de vous désirer. » De leur côté, les femmes prenaient parfois des façons d'héroïnes. Gabrielle d'Estrées appelait Henri IV : « Mon soldat. » La formule en usage : « Je vous baise les mains, » était fréquemment employée, même par un homme écrivant à un homme[1]. L'habitude de donner des gants à celui qui apportait une bonne nouvelle, engendra les locutions : « présenter, donner des gants. »

Ces détails de mœurs publiques et privées, ces manières d'être dans le commerce intime dont nous nous bornons à indiquer la substance, il faut les étudier plus au long dans les documents que les historiens, les romanciers et les poëtes du temps nous ont transmis. Il faut se rendre compte, philosophiquement, — et ici le lecteur doit suppléer l'auteur, — des traits principaux du caractère français, dans la première moitié du XVII^e siècle, avant d'entrer dans la relation politique des événements ultérieurs, de la réaction contre l'œuvre de Richelieu.

Par la science, par la littérature, par les arts, par les mouvements de l'industrie et du commerce, les esprits s'étaient quelque peu éclairés. Mais ils n'avaient pas rompu avec les traditions du passé ; ils s'en moquaient, et ne s'en pouvaient affranchir. Ils n'obéissaient pas, comme avant la Ligue, à d'irrésistibles entraînements. Effacés, misérables, les masses manquaient de force, de volonté et d'initiative.

Assurément aucune pensée politique, autre que celle des grands regrettant leur puissance détruite, autre que celle des parlementaires désolés de se voir méconnus, ne dominait au moment où mourut Louis XIII.

Partout, néanmoins, il existait des mécontentements

1. Voir les lettres de Guy-Patin.

sérieux, des souffrances réelles. Un œil clairvoyant pouvait entrevoir des troubles prochains, auxquels se mêleraient toutes les classes de la société.

Les ambitions déçues, les excès de pouvoir, la faiblesse des survivants au cardinal dans l'administration des affaires de l'État, telles étaient les causes de plaintes qui troublaient l'insoucieuse satisfaction des gouvernants.

Sous les dehors du luxe et d'une fausse prospérité, malgré les conquêtes de l'esprit, en face des misères du peuple, les hommes d'intelligence sentaient les approches d'une révolution.

Reste à savoir ce que cette révolution devait produire, au compte du progrès politique et social.

FIN DU SIXIÈME VOLUME

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE VIII

LE FRANÇAIS LIGUEUR

(Suite.)

CHAPITRE III

I. Retour d'exil. Effets de l'Édit de Nantes. Les hommes de Rabelais et de Montaigne. Le soleil de Sulli. Vrais rois, pères de leurs peuples. Haute administration. Les quatre ministères. Succession de ministres. Armée administrative. Question des finances. Le « taillon. » Dettes de l'État. Économie politique et financière de Henri IV. Conseil de finances. Financiers, traitants, partisans. Zamet. Sulli. Question des monnaies; fabrication des espèces. 1

II. Les nobles au XVI^e^ siècle. « Le roi paye tout, le roi prend tout. » Nobles de naissance; nobles de création royale. « Perche aux Bretons. » Noblesse d'épée, — personnelle, héréditaire. Armoiries et devises. Armoiries d'Orléans. Anoblis pour exploits. Anoblis indignes. Duchés-pairies. Titres spéciaux. Les « articles gentilshommesques. » Courtisans. Usurpation de titres. Règlements à cet égard. 21

III. Profession des armes. Maréchaux, grands officiers de la couronne. Améliorations dans les armées. Les mérites de la cavalerie française, aristocratie de l'armée. Détails. Artillerie, arme savante. Progrès de l'artillerie. L'infanterie, arme roturière. Nouvelles légions provinciales. Origine des « gardes-françaises. » Capitaine aux gardes. Ce que sont devenues les armures Le soldat des guerres civiles et religieuses. Places et fortifications. Châteaux démantelés. Ordre de « la charité chrétienne. » « Maison royale et hospitalière » réglementée. Les duels, « braves à trois poils. » Mesures contre les duellistes. La chasse. Dames chasseresses. « Compagnie de Saint-Hubert. » Henri IV et les braconniers. 33

IV. La question du clergé. Le protestantisme se moque du catholicisme. Cloche miraculeuse. Cérémonie du « de fructu. » Fêtes. Les

« œufs de Pâques. » Le dimanche. Confusion chez les catholiques. Édit de Romorantin. Élections et nominations des archevêques et évêques, abbesses et prieures; dévolus; résidence obligée des prélats, etc. Répression de l'abus des tonsures. Prêtres mariés. Prédications; permissions d'imprimer; écoles chrétiennes. Tiédeur religieuse « Catholiques à gros grains. » Les Jésuites renforcent la foi. 51

V. Chancellerie. Magistrature, quatrième ordre. La robe est séparée de l'épée. Justice. Le présidial. Ordonnance d'Orléans. Assemblée d'États-généraux à Pontoise. Réformation générale de la justice. Quelques curieux arrêts de parlements. Projets d'un Code général. Unité judiciaire désirée. Édit de Paulet. Avocats et procureurs pour les pauvres. Gaultier « la Gueule. » Troubles sociaux. 61

CHAPITRE IV

I. Toujours des bohémiens. Sorcellerie : miroirs magiques, talismans, thèmes de nativité, prédictions. Premier almanach figuré pour 1610. Fléaux dont souffrent les populations : maladies, intempéries, disettes. La terreur ecclésiastique et les tolérances des protestants. Crimes multipliés et impunis. Les filous et coupeurs de bourse. Enfants de la matte devant Charles IX. Chancelier de la Basoche. Bandouliers des Pyrénées. Exploits des Carcistes, des Rasats et des Gautiers. Croquants. 82

II. Nouvelle promenade dans Paris embelli. Comment la capitale est éclairée. Feux artificiels. Les postes. Brusquet « maître des postes. » Les coches, les voitures publiques. Coches de Paris à Amiens, à Rouen et à Orléans. Règlement sur la voirie. Rues percées nouvellement. Habitations. Comment elles sont conditionnées. Comment se font les locations. Le pont de l'Hôtel-Dieu. Accroissements dans les faubourgs Saint-Honoré et Saint-Germain. 103

III. Vie intellectuelle. La bibliothèque d'un gentilhomme. Beaux livres et belles reliures. Ouvrages de philosophie, de littérature. La *Gazette française*. Rayons des érudits. Rayons des jurisconsultes. La bibliothèque d'un médecin. Illustrations médicales et chirurgicales. Alchimistes. Ouvrages d'histoire naturelle. La bibliothèque d'un poëte, vers 1610. France « dégasconnée. » Académie fondée par Baïf. Psaumes de Clément Marot. 115

IV. Traduction et imitation du théâtre de l'antiquité. Théâtres universitaires. Œuvres dramatiques françaises. Acteurs de la ville et de la cour. Hôtel de Bourgogne. Le Petit-Bourbon. Le Marais. Musiciens et musique. Œuvres de musique théorique. Compositions. Beaux-Arts. Architecture. Peintures : estampes historiques et autres. 126

V. Splendeurs de l'industrie et du commerce. Exploitation des mines. Flottage des bois et charbons. Agriculture. Desséchement des marais. Manufactures de soie, de drap et de tapisserie. Industries diverses. Voies de communication. Un « Sulli » et un « Biron. » Canaux. Bourses et tribunaux consulaires. Corporations ouvrières. Les marchands à l'intérieur. Expéditions commerciales à l'extérieur. . . . 140

LIVRE IX

LE FRANÇAIS SOUS RICHELIEU

CHAPITRE PREMIER

I. Minorité de Louis XIII. Régence de Marie de Médicis. Procès et exécution de Ravaillac. Adieu de Sulli à la cour. Fortune de Concino Concini et de sa femme. Révolte des grands seigneurs. Les Condés. Arrangements. « Paix malotrue. » Déclaration de la majorité du roi. Nouvelle levée de boucliers. Manifeste de Condé. Protestants de Guienne et de Languedoc. Mariages espagnols. Paix de Loudun. Arrestation de Condé, mis à la Bastille. Mouvement populaire contre le maréchal d'Ancre, réfugié dans ses places fortes. 172

II. Richelieu secrétaire d'État. Ses premiers actes. Louis XIII et son favori Luynes. Assassinat du maréchal d'Ancre. La maréchale est décapitée. Marie de Médicis à Blois, avec Richelieu. Rohan commande les protestants. Faveur de Luynes; sa mort. Guerre dans le midi. Marie de Médicis et le cardinal de Richelieu entrent au conseil. Plan de Richelieu. Affaire de la Valteline. Expédition contre Gênes. Guerre aux protestants. Gaston d'Orléans. Exécution de Chalais. Le siége de la Rochelle. Prise de cette ville, où entre Louis XIII. Guerre en Italie. Ligue pour l'indépendance de ce pays. Paix avec l'Angleterre et avec les protestants. 182

III. Richelieu, premier ministre, généralissime de l'armée d'Italie. Défection du duc de Savoie. La Savoie conquise. Sac de Mantoue. Les Français dans le marquisat de Saluces. Les premiers exploits de l'abbé Julio Mazarini. Traité de Ratisbonne. La « Journée des dupes. » Marie de Médicis à Bruxelles. La France et la Suède contre l'Autriche. Monsieur (Gaston d'Orléans) se marie. Traité de Chérasque. Cour de justice à l'Arsenal. Guerre au duc de Lorraine. Traité de Vic. Monsieur à Bruxelles. Traité avec le duc de Savoie. Monsieur rentre avec des Espagnols. Investissement de Nanci. Traité de Liverdun. Réunion du duché de Bar à la France. Abdication de Charles de Lorraine. 202

IV. Les Suédois à Nordlingue. Traité entre la France et la Hollande. Bataille d'Avein. Tirlemont forcé. Ligue de Rivoli. Valteline. Sarligne: reprise des îles de Lérins. Christine de Suède et Louis XIII,

Condé assiége Dôle ; les Espagnols prennent Corbie. Situation critique. Corbie est reprise. Siége de Saint-Jean-de-Losne. Surprise de Saint-Jean-de-Luz. Les Espagnols près de Côme et sur le Tessin. Défection des Grisons. Succès du cardinal de La Valette à Landrecies, Château-Cambrésis, Maubeuge et La Capelle. Prise de Bréda. 211

V. Le duc de Weimar s'empare de Rhinsfeld. Prise de Brisach. Condé en Espagne, à Irun, à Figuières, etc. Sourdis et Pont-Courlai. Naissance du dauphin Louis. Mort du père Joseph. Négociation avec les puritains d'Écosse. Condamnation du duc de La Valette. Six armées sur pied. Guerre partout. Charles IV de Lorraine fait hommage pour le duché de Bar. Traité avec le prince de Monaco. Mazarin cardinal. Traité du duc d'Orléans avec l'Espagne. Cession de Sédan à la France. Honnecourt ; Perpignan ; Lérida. Mort de Marie de Médicis. Mort de Richelieu. Mazarin au conseil. Mort de Louis XIII.. 217

CHAPITRE II

I. Types de la vie publique, sous Richelieu. Le « principal ministre. » Maximes, expédients de Richelieu, pour dominer Louis XIII. Ressorts de sa politique. Son œuvre, à l'extérieur et à l'intérieur. La *Gazette* devient officielle. Richelieu et le peuple. Carrière d'ambitieux. Les mousquetaires du cardinal ; son carrosse. Manières de vivre de Richelieu : les secrétaires. Une journée du cardinal. Ses bonnes fortunes. Sa maison. Palais-Cardinal ; Ruel et ses vignobles ; le château et la ville de Richelieu. Caractère et portrait du premier ministre. 231

II. La cour, sous Richelieu. Cardinalistes et royalistes. Le roi Louis XIII. Ses premières affections. Chanson de la barbe. La « volonté royale. » Caractère de Louis. Il croit gouverner. Estampe dédiée au « bon roi. » Le roi-général. Goût pour les exercices guerriers. Les amours de Louis XIII. Épouse et maîtresses. Vœu pour devenir père. Louis et les pensionnés. Louis journaliste. 253

III. Intrigues et tribulations de la reine-mère. Courte biographie de Marie de Médicis. Son caractère. Ses affections. Ses haines. Goût éclairé pour les arts. Intrigues et tribulations d'Anne d'Autriche, du vivant de Louis XIII. Histoires galantes. « Deux maris à la fois. » Buckingham, berger de Douvres. Pont-breton. Le frère du roi, Gaston-Jean-Baptiste de France, duc d'Orléans. Son éducation de taverne. Ses intrigues galantes. Ses qualités, ses défauts. Le « gloriat. » Les deux femmes de Gaston. Les Gazettes de Sauvage. 265

IV. Les hommes de cour. Théorie de la force et de la soumission. Types de favoris et de favorites : Bassompierre, Concino Concini, Léonora Galigaï, l'évêque de Luçon, Luynes, madame de Hautefort, Montmorenci, le duc de Nevers, mademoiselle de Lafayette, Cinq-Mars, et autres. Les protégés du cardinal de Richelieu : l'abbé Mazarin et le père Joseph. Agents secrets ; la police. Laffemas, Laubardemont. « Féodaux. » chefs de partis et conspirateurs ; conspiration des dames. Gaston d'Orléans, Condé, Vendôme, Mayenne, Longue-

ville, Guise, Nevers, Bouillon, « ami du roi » Marie de Médicis, Épernon, Soubise, Rohan, Ornano, Chalais, Louis de Marillac, Montmorenci, Gondi, duc de Retz, le comte de Soissons, Cinq-Mars, de Thou, et autres. Cour de justice de l'Arsenal. 278

V. Les hommes d'épée. Spécialités militaires. Lesdiguières le converti, Créqui, Châtillon, La Force, Schomberg, Toiras, La Meilleraie, Guébriant, et autres. Officiers et soldats. Derniers boucliers, en 1621. La « Commanderie de Saint-Louis. » Édit sur la marine, en 1628. Raffinés et duellistes. Renouvellement des édits contre les duels. Édit de 1626. Boutteville-Montmorenci, le marquis de Beuvron, et autres. 315

VI. Les hommes d'église. Prélats politiques. Prélats guerriers : Richelieu, La Valette, Sourdis. État de la question religieuse. Les Gallicans. Les Ultramontains : Jésuites; église de la rue Saint-Antoine; droit d'enseignement. Les Oratoriens et les Doctrinaires : Bérulle. Les Protestants. Édit de 1610; acte d'union. Soulèvements en 1615; hostilités; huguenots à Loudun. Édit de 1620. Confirmation de l'édit de Nantes. Prise d'armes. Pacification. Les Catholiques. Concile de Paris; insurrection; archevêché de Paris. Petites assemblées ordinaires; assemblées de comptes. Urbain Grandier. . . . 342

CHAPITRE III

. Les hommes de robe. « Parlementaires. » Sénat de Paris. Prétentions politiques du parlement, à la tête du tiers état. Les états généraux de 1614. Noblesse, clergé, tiers. Phrase du baron de Pont-Saint-Pierre. Morgue de la noblesse, alliée au clergé. Attitude des députés du tiers, leur susceptibilité; leurs vœux. Paroles de Robert Miron, prévôt des marchands; du lieutenant civil de Mesmes. Les « aînés » et les « cadets. » Apostrophe de Jean Savaron. La cour profite des divisions. Le « secret des finances. » Rivalités sociales. Notables à Rouen, à Fontainebleau, à Paris. Les oppositions des parlementaires et des provinces. Les magistrats et le *Code Michau*. Abus, dans la justice. Nicolas de Bellièvre à Louis XIII. Grands jours de Poitiers. Condamnations. 361

II. Les hommes de finance. Trésor grevé. Type du financier, du traitant. Aristocratie de l'argent. Rapacité. Faux-monnayeurs et flibustiers. Punitions. La « chasse aux larrons. » « La maltote en travail. » Compromis. Création des intendants, à la place de trois mille trésoriers. Nouvelle administration des finances. Bourse de commerce, à Paris. Le public se préoccupe des finances. 373

III. Les hommes de plume. Émancipation par l'intelligence. « Beaux-esprits » et « précieuses. » Salons littéraires. « Beaux-esprits du samedi. » L'hôtel de Rambouillet. Artenice. Vers de Malherbe. L'hôtel de Montmorenci. Réunions chez Conrart. Fondation de l'Académie. Savants et professeurs célèbres. Fondation du Jardin des plantes. Historiens, poètes, romanciers, écrivains divers. Théâtres. Salle du Palais-Cardinal. Auteurs dramatiques. Ballets. Comédiens. . . . 381

IV. Les hommes d'art. Progrès de l'école française. « Intendants des bâtiments royaux. » Architectes : quelques-unes de leurs œuvres. Sculpteurs. Peintres. Les célébrités. Dessinateurs et graveurs. Chez Melchior Tavernier; chez Jean de Lanoüe. L'histoire par les estampes. Représentants de la musique. Les hommes de commerce et d'industrie. Navigateurs; établissements dans l'Inde. Négociants, boutiquiers, artisans. Les employés. Agriculteurs et paysans. . . 437

V. Réalités de l'état social. Malheurs généraux et locaux. Misères publiques : *Lanturlu*, en Bourgogne; *Croquants*, en Auvergne et en Limousin; *Cascaveous*, en Provence; *Pieds-nus*, en Normandie, etc. Vers sur la comète de 1618. Maladies, épidémies, typhus et peste. Remèdes à la misère par la charité privée et publique. Établissements charitables. Le « denier Saint-Lazare. » Madelonnettes. Hôpital de la Pitié. Hôpital de la Miséricorde. Sœurs de la Charité. Hôpital des Incurables, et autres maisons de secours. 460

CHAPITRE IV

I. La promenade de la Place-Royale, à Paris. Comment se fit la place. Quartier du Marais. Les promeneurs : monde du Marais, « badauds, dames sucrées, galantes. » Marion Delorme. Fêtes dans la Place-Royale. Fêtes en province. Fête « à gueule. » Danse des treilles et chivalet, à Montpellier. Le passe-pied des Bretons, etc. La gaillarde, la volte, les branles. Louis XIII et la rosière de Salency. Les *Te Deum* commencent. Foires Saint-Laurent et Saint-Germain. Promenades du Cours-la-Reine, des Tuileries, du Luxembourg, du Palais-Royal, du Pré-aux-Clercs, et autres. Aspect de la foule. Les Égyptiennes. Le roi d'Éthiopie. Paris, « pays de romans. » Dix-septième quartier. La police veille. Carrosses et autres voitures. . 473

II. Variations de la mode, pour les deux sexes et pour toutes les conditions, depuis le commencement du règne de Henri II jusqu'à la mort de Richelieu. Sulli à la Place-Royale. Costume civil. Les « gorriers ». Gorgias des femmes. Toilettes de Marie Stuart. Patins des nabotes. Fraises. Capes diverses. Luxe des habillements. Masque et fard. Excentricités. Caricature. La « panse. » Marguerite de Valois, reine de la mode. Les mignons frisés, fraisés. Couplet sur le « petit popeliret. » Parfums. Adoption du costume adhérent aux membres. Costume de courtisan sous Henri IV. La poudre. Grègues et jarretières. Collets. Chapeaux. Sévérité du costume chez les réformés. Mouches, faux cheveux. Les extravagances du vertugadin. Critiques sur les « corps espagnolés. » Étoffes à fleurs et à ramages. Les élégants et les coquettes sous Louis XIII. Les « cache-bâtards, » les « innocentes. » Bijoux. « Mouffles. » La « pommade de madame des Essars » et « l'eau d'ange. « L' « Éminence gasconne. » Édits, brochures, estampes contre le luxe des costumes. 487

III. Les repas donnent lieu aussi à des lois somptuaires. Inutilité des édits contre le luxe de la table. La nourriture, depuis Henri II jusqu'à la Fronde. Festins historiques : celui de M. de Vieilleville; celui

que la ville de Paris offrit à Élisabeth d'Autriche; celui d'un gentilhomme de Carcassonne, recevant Louis XIII. Les « tables volantes. » Le « sert d'eau. » Le « pot-pourri » et la « galimafrée. » Détails sur les nouveautés culinaires. Vins et liqueurs. Rénovation de la cuisine, sous Richelieu. 523

IV. Panorama des mœurs publiques. Mot de Des Yveteaux. Mot du président de Chevry. Épitaphe de ce viveur. « Belles nuits » de Bassompierre. Le carrosse de M. de Chevreuse. S'endetter, et « faire un trou dans la nuit. » Scandales et ridicules critiqués. Marie de Médicis « à l'ancre. » Le « colosse de Rhodes. » Miracle dû à Mazarin. Réponse d'un cardinal à une pécheresse. Sobriquets : Corne-guerre, Patte-blanche, le Gros-Guillaume raccourci. Les « avanceurs de Pâques. » M. Saint-Augustin. Sur les ecclésiastiques gouvernants et les « loyolistes. » Quelques priviléges contestés. La bourgeoisie. Les femmes d'une « bonne robe. » La Le Noble et autres. Les « valétudinaires. » Rendez-vous aux étuves. Brelans et jeux. Voleries, escroqueries. Les « poires d'angoisse. » Les tours de Petit-Jacques. Aventure de l'avocat Polidamor. Le tabac. Guerre aux priseurs. 529

V. Une famille française sous la Ligue, sous Henri IV et sous Richelieu. Modifications dans la vie civile. Commencements de l'année. « Les ordinaires. » Les huissiers et les sergents. Mariages; rapts et mariages illégitimes. Manie des horoscopes. Puissance paternelle. « Noces réchauffées. » Charivaris donnés aux veufs et aux veuves qui se remarient. Amusements dans l'intérieur. Détails de mœurs privées. Façons d'être dans le commerce intime. Symptômes de révolution. Préparation des esprits aux troubles de la Fronde. 541

FIN DE LA TABLE.

POISSY. — TYP. ARBIEU, LEJAY ET CIE.

DC
38
C43
t.6

Challamel, Augustin
Mémoires du peuple français

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY